-COPIE-

Service de la gestion des documents et archives – VTR

LUNDI LE 18 JANVIER 1993

INITIALES DU MAIRE 1 INITIALES DU GREFFIER

Procès-verbal d'une assemblée publique d'information et de consultation tenue par la Ville de Trois-Rivières, à l'Hôtel de Ville de Trois-Rivières, le dix-huit (18) janvier mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993) à vingt heures quinze minutes (20 h 15) dans le cadre de la procédure entourant l'adoption du règlement 2001-Z-126 (1992), et conformément aux articles 124 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

Tous les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués à cette assemblée et la population de Trois-Rivières y a été invitée au moyen d'un avis public à cet effet publié dans l'édition du 28 décembre 1992 de l'hebdomadaire "L'Hebdo Journal".

Sont présents : Son Honneur le maire Me Guy LeBlanc qui agit comme président de l'assemblée, Mme la conseillère Chrystiane Thibodeau, MM. les conseillers Émilien La Barre, Roger Bellemare, Pierre A. Dupont, André Noël, Alain Gamelin, Roland Thibeault, Gilles Latour, Michel Legault et André De Repentigny.

Sont également présents à cette assemblée, les officiers suivants de la Ville de Trois-Rivières : MM. Pierre Moreau (directeur général), Fernand Gendron (directeur du Service des travaux publics), Jacques St-Laurent (chef du Service des loisirs), Jacques Goudreau (chef du Service de l'urbanisme et de l'aménagement), Roger Bruneau (chef-adjoint du Service de l'urbanisme et de l'aménagement) et Gilles Poulin (greffier).

M. le maire Guy LeBlanc souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

À sa demande, le greffier explique les objectifs poursuivis par la présente assemblée et il invite M. Goudreau à expliquer le projet de règlement 2001-Z-126 (1992) et les conséquences qu'aurait son adoption.

M. Jacques Goudreau explique ensuite la nature et les effets qu'aurait le règlement 2001-Z-126 (1992). À l'aide d'une acétate et d'un rétroprojecteur, il situe les zones directement visées par ce règlement. Il énumère les usages qui ne seraient dorénavant plus permis dans chacune d'elles.

Suite à des questions successives en ce sens de M. Rosaire Bégin, M. André Noël donne des illustrations de commerces qui ne pourraient dorénavant plus s'implanter dans les zones visées par le règlement 2001-Z-126 (1992).

Aucune autre des quelque treize (13) personnes présentes n'ayant de commentaires supplémentaires à formuler ou de nouvelles questions à poser sur ce projet de règlement, M. le maire Guy LeBlanc lève l'assemblée. Il est 20 h 28.

Maire

Greffier

GP/gg

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 18 JANVIER 1993

À une séance régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le dix-huit (18) janvier mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993) à vingt heures trente minutes (20 h 30), en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les membres ci-après identifiés étaient présents et ils constituaient quorum :

Monsieur le maire :	Guy	LeBlanc
Madame la conseillère :	Chrystiane	Thibodeau
Messieurs les conseillers :	Émilien	La Barre
	Roger	Bellemare
	Pierre. A.	Dupont
	André	Noël
	Alain	Gamelin
	Roland	Thibeault
	Gilles	Latour
	Michel	Legault
	André	De Repentigny

1-93
Procès-verbaux séance spéc. et séance régul. du 21 décembre 1992.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu les procès-verbaux de la séance spéciale et de la séance régulière tenues le 21 décembre 1992, que ceux qui sont présents déclarent les avoir lus et qu'un exemplaire de ces documents demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR: Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que lesdits procès-verbaux et les décisions qui ont été prises auxdites séances soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

Avis de motion maintenus.

a) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur une partie du lot 242 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. André de Repentigny, le 5 octobre 1992.)

b) Règlement décrétant la fermeture d'une partie de la rue St-Laurent et lui enlevant le caractère de rue publique.
(M. Roger Bellemare, le 21 décembre 1992.)

c) Règlement décrétant l'ouverture de nouvelles voies de communication et leur attribuant un nom.
(M. André de Repentigny, le 21 décembre 1992.)

d) Règlement sur le ramonage des cheminées.
(M. Michel Legault, le 21 décembre 1992.)

e) Règlement autorisant le recouvrement de pavage, la réfection de trottoirs, la construction de regards d'égouts, la rénovation de regards et de puisards et l'ajout de bornes d'incendie à certains endroits de la ville et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Roland Thibeault, le 21 décembre 1992.)

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

f) Règlement autorisant le parachèvement du pavage en béton bitumineux sur une partie de la rue de la Sentinelle et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. André de Repentigny, le 21 décembre 1992.)

g) Règlement autorisant la réfection d'une partie de la rue Bergeron et la mise en place d'un système de drainage et de bordures de rues et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Michel Legault, le 21 décembre 1992.)

h) Règlement autorisant la réfection de la rue Place du Fondeur et la mise en place d'un système de drainage et de bordures de rues et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. André de Repentigny, le 21 décembre 1992.)

i) Règlement autorisant la réalisation de différents plans, devis, analyses, expertises et études et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Roland Thibeault, le 21 décembre 1992.)

j) Règlement autorisant le remplacement du système téléphonique au Service des travaux publics, l'achat d'équipement informatique pour différents services et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Henri-Paul Jobin, le 21 décembre 1992.)

k) Règlement modifiant le règlement 186 (1991) sur la circulation et le stationnement afin de revoir les dispositions applicables aux zones de non-stationnement, au stationnement des motocyclettes et au stationnement dans le secteur avoisinant à l'intersection du boulevard des Récollets et de la rue Papineau.
(M. Michel Legault, le 21 décembre 1992.)

l) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à modifier les usages dans les zones 819, 820, 821, 822 et 823.
(M. Michel Legault, le 21 décembre 1992.)

Avis de motion. Règl. autor. achat et install. de contrôleurs feux de circul.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant l'achat et l'installation de contrôleurs de feux de circulation et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 18 janvier 1993.

(signé) Michel Legault

Avis de motion. Règl. modif. règl. 186 (1991) afin revoir dispos. applic. à certains parcs de stationnement.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 186 (1991) sur la circulation et le stationnement afin de revoir les dispositions applicables au stationnement sous la place de l'hôtel de ville et sous les édifices du parc Portuaire, d'en établir d'autres relatives au stationnement Badeaux et d'abroger le règlement 352 (1970).

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 18 janvier 1993.

(signé) Michel Legault

Avis de motion. Règl. décrétant cotis. 1993 SIDAC CENTRE-VILLE.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement décrétant une cotisation à l'endroit des contribuables qui tiendront, le 1er janvier 1993, une place d'affaires à l'intérieur du district commercial dans lequel la SIDAC CENTRE-VILLE a compétence.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 18 janvier 1993.

(signé) Roger Bellemare

Avis de motion. Règl. modif. règl. 1266 (1992) afin de remplacer article 2.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 1266 (1992) établissant un mode de tarification pour les modifications aux règlements d'urbanisme afin de remplacer l'article 2.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 18 janvier 1993.

(signé) André Noël

Avis de motion. Règl. autor. constr. conduite d'aqueduc sur boul. des Forges (entre rues Michelin et immeuble portant no 10806 dudit boul.)

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant la construction d'une conduite d'aqueduc de 255 mmØ sur le boulevard des Forges (entre la rue Michelin et l'immeuble portant le numéro 10806 dudit boulevard) et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 18 janvier 1993.

(signé) Chrystiane Thibodeau

2-93
Compte rendu Commission perm. du 21-12-1992.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le compte rendu de la réunion que la Commission permanente du Conseil a tenue le 21 décembre 1992, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Émilien La Barre

APPUYÉ PAR: Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que ledit compte rendu et les décisions qui ont été prises à ladite réunion soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit et que ces dernières soient exécutoires.

ADOPTÉE

3-93
Règl. 1276 (1993) autor. rempl. du syst. téléph. au Service des travaux publics.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 21 décembre 1992;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Roland Thibeault

APPUYÉ PAR: Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1276 (1993) autorisant le remplacement du système téléphonique au Service des travaux publics et décrétant un emprunt à cet effet de 38 750 $ soit adopté.

ADOPTÉE

4-93
Règl. 1277 (1993) autor. constr. services mun. base sur rues Reynald-Juneau, Léo-Thibeault et Léon-Balcer.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 21 décembre 1992;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: André de Repentigny

APPUYÉ PAR: Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1277 (1993) autorisant la construction des services municipaux de base sur les rues Reynald-Juneau, Léo-Thibeault et Léon-Balcer et décrétant un emprunt à cet effet de 523 000 $ soit adopté.

ADOPTÉE

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6814R-MG

5-93
Règl. 1278 (1993) autor. réfect. ptie toit. Colisée et remplac. ptie fenêtres usine de trait. d'eau.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 21 décembre 1992;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Roland Thibeault

APPUYÉ PAR: Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1278 (1993) autorisant la réfection d'une partie de la toiture du Colisée et le remplacement d'une partie des fenêtres de l'usine de traitement d'eau et décrétant un emprunt à cet effet de 90 000 $ soit adopté.

ADOPTÉE

6-93
Règl. 1279 (1993) autor. synchron. certains feux circul. sur boul. des Forges.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 21 décembre 1992;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Roland Thibeault

APPUYÉ PAR: Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1279 (1993) autorisant la synchronisation de certains feux de circulation du boulevard des Forges et décrétant un emprunt à cet effet de 70 000 $ soit adopté.

ADOPTÉE

7-93
Règl. 1280 (1993) autor. aménag. de l'inters. rues St-François-Xavier et Haut-Boc, aménag. pays. ancien site Hôtel Canada et plant. d'arbres à diff. endroits.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 21 décembre 1992;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Émilien La Barre

APPUYÉ PAR: Alain Gamelin

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1280 (1993) autorisant l'aménagement de l'intersection des rues St-François-Xavier et Haut-Boc, l'aménagement paysager de l'ancien site de l'Hôtel Canada et la plantation d'arbres à différents endroits et décrétant un emprunt à cet effet de 41 150 $ soit adopté.

ADOPTÉE

8-93
Règl. 1281 (1993) autor. acquis. véhicules autom. pour Service sécurité publique.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 21 décembre 1992;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: André de Repentigny

APPUYÉ PAR: Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1281 (1993) autorisant l'acquisition de véhicules automobiles pour le Service de la sécurité publique et décrétant un emprunt à cet effet de 120 000 $ soit adopté.

ADOPTÉE

9-93
Protoc. d'entente avec divers organismes sportifs.

ATTENDU que diverses associations sans but lucratif travaillent à la promotion et au développement de différentes disciplines sportives à Trois-Rivières en y organisant des activités à cet effet;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de douze (12) projets de protocoles d'entente avec les associations ci-dessous identifiées et que ces documents demeurent annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante:

- l'Association du hockey mineur de Trois-Rivières;
- l'Association de basket-ball de Trois-Rivières inc.;
- le Club de gymnastique du Trois-Rivières métropolitain inc.;
- le Club de patinage de vitesse "Les Élans de Trois-Rivières inc.";
- l'Association de base-ball de Trois-Rivières inc.;
- le Club de patinage artistique de Trois-Rivières inc.;
- l'École des sports des Trois-Rivières inc.;
- le Club de natation Mégophias du grand Trois-Rivières inc.;
- l'Association trifluvienne de soccer inc.;
- le Club de karaté de Trois-Rivières inc.;
- le Club Fujiyama Dojo inc.;
- le Club Cyclotour inc;

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

ATTENDU que ces projets de protocoles d'entente ont pour objet de confier à ces organismes la promotion et le développement de certains sports et de définir le soutien que la Ville va leur apporter en 1993;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, les susdits projets de protocoles d'entente et qu'elle autorise son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le chef du Service des loisirs, M. Jacques St-Laurent, à les signer, pour elle et en son nom, et généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

10-93
P r o t o c . d'entente avec diff. organismes de quartiers.

ATTENDU que diverses associations sans but lucratif travaillent à améliorer la qualité de la vie à Trois-Rivières en y organisant des activités de loisir à cet effet;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de dix (10) projets de protocoles d'entente avec les associations ci-dessous identifiées et que ces documents demeurent annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante:

- l'Association sportive Ste-Cécile inc.;
- les Loisirs des Vieilles-Forges;
- l'Association récréative Ste-Marguerite inc.;
- l'Association récréative St-Jean-Baptiste-de-la-Salle inc.;
- la Société des loisirs St-Sacrement inc.;
- le Comité des citoyens des Abitations Adélard-Dugré inc.;
- les Loisirs St-Philippe inc.;
- les Loisirs St-Jean-de-Brébeuf inc.;
- l'Association récréative Normanville inc.;
- les Loisirs Ste-Thérèse inc;

ATTENDU que ces projets de protocoles d'entente ont pour objet de confier à ces organismes la gestion de certains immeubles, équipements et programmes de loisir et de définir le soutien que la Ville va leur apporter;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, les susdits projets de protocoles d'entente et qu'elle autorise son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le chef du Service des loisirs, M. Jacques St-Laurent, à les signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

11-93
Protoc. d'entente avec Centre Landry (1980) inc., Centre-Loisir Multi-Plus, et Pavillon St-Arnaud.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de trois (3) projets de protocoles d'entente par lesquels la Ville de Trois-Rivières reconduirait l'accréditation du Centre Landry (1980) inc., du Centre-Loisir Multi-Plus et du Pavillon St-Arnaud et leur déléguerait, en conséquence, des mandats spécifiques de gestion de programmes et d'équipements;

ATTENDU que ces trois (3) projets de protocoles d'entente couvrent la période du 1er janvier au 31 décembre 1993 et qu'ils sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve ces projets de protocoles d'entente, qu'elle s'engage respectivement à verser à ces centres communautaires de loisir des subventions de 51 730 $, 23 710 $ et 66 710 $ et que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le chef du Service des loisirs, M. Jacques St-Laurent, à les signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

12-93
Protoc. d'entente avec l'Assoc. rég. de loisir pour pers. handic. de la Mauricie inc.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de protocole d'entente préparé par le Service des loisirs;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de confier à l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées de la Mauricie inc. la gestion du programme intermunicipal de loisir pour personnes handicapées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve ce projet de protocole d'entente, qu'elle verse à cet organisme une subvention de 3 300 $ et qu'elle autorise le chef du Service des loisirs, M. Jacques St-Laurent, ou, en son absence, le régisseur des programmes communautaires, M. Michel Lefebvre, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

13-93
Contrat de services avec "Aéropro inc."

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de contrat de services à intervenir entre la Ville de Trois-Rivières et la compagnie "Aéropro inc.", en vertu duquel cette entreprise fournirait le personnel nécessaire à l'exploitation de l'aéroport régional de Trois-Rivières et assumerait le commerce des produits pétroliers disponibles à cet endroit du 1er février au 31 décembre 1993;

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

ATTENDU qu'une photocopie de ce projet de contrat demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Noël

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit projet de contrat de services, qu'elle verse à "Aéropro inc.", en contrepartie des services qu'elle lui rendra, des honoraires de 8 250 $ payables en onze (11) versements mensuels, égaux et consécutifs et qu'elle autorise son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le greffier, Me Gilles Poulin, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

14-93
Accrédit. organismes sportifs et de loisir et de centres communautaires pour 1993.

ATTENDU que différents organismes du milieu oeuvrent sur le territoire de la ville de Trois-Rivières pour organiser et promouvoir des activités sportives, culturelles, communautaires, récréatives, sociales, éducatives ou artistiques;

ATTENDU que le travail de ces organismes contribue à améliorer la qualité de la vie des citoyens de la Ville de Trois-Rivières;

ATTENDU que la mission de ces organismes prolonge et complète les objectifs que la Ville poursuit à travers ses services communautaires;

ATTENDU que, dans ces circonstances, il est opportun que la Ville reconnaisse les organismes ci-dessous identifiés comme des partenaires privilégiés avec lesquels ses services communautaires peuvent étroitement travailler;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de documents préparés par le Service des loisirs sur lesquels sont:

- identifiés les organismes à accréditer en 1993;
- décrits le mandat général de chacun d'eux;
- résumés les mandats spécifiques qui pourraient leur être confiés par la Ville;

ATTENDU que ces documents demeurent annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT la politique d'accréditation du Service des loisirs;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que la Ville de Trois-Rivières fasse, en 1993, des organismes ci-dessous identifiés des interlocuteurs privilégiés, qu'elle leur apporte son soutien, qu'elle leur confie diverses responsabilités, le tout selon les

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

termes et dispositions des protocoles d'entente à être conclus avec chacun d'eux:

- l'Association du hockey mineur de Trois-Rivières;
- l'Association de basket-ball de Trois-Rivières inc.;
- le Club de gymnastique du Trois-Rivières métropolitain inc.;
- le Club de patinage de vitesse "Les Élans de Trois-Rivières inc.";
- l'Association de base-ball de Trois-Rivières inc.;
- le Club de patinage artistique de Trois-Rivières inc.;
- l'École des sports des Trois-Rivières inc.;
- le Club de natation Mégophias du grand Trois-Rivières inc.;
- l'Association trifluvienne de soccer inc.;
- le Club de karaté de Trois-Rivières inc.;
- le Club Fujiyama Dojo inc.;
- le Club Cyclotour inc;
- l'Association sportive Ste-Cécile inc.;
- les Loisirs des Vieilles-Forges;
- l'Association récréative Ste-Marguerite inc.;
- l'Association récréative St-Jean-Baptiste-de-la-Salle inc.;
- la Société des loisirs St-Sacrement inc.;
- le Comité des citoyens des Abitations Adélard-Dugré inc.;
- les Loisirs St-Philippe inc.;
- les Loisirs St-Jean-de-Brébeuf inc.;
- l'Association récréative Normanville inc.;
- les Loisirs Ste-Thérèse inc.;
- le Centre Landry (1980) inc.;
- le Centre-Loisir Multi-Plus;
- le Pavillon St-Arnaud;
- l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées de la Mauricie inc.

ADOPTÉE

15-93
Demande d'exemption taxe foncière par "Alternative Jeunesse de Trois-Rivières inc."

ATTENDU que la compagnie "Alternative Jeunesse de Trois-Rivières inc." s'est adressée le 14 décembre 1992 à la Commission municipale du Québec pour être exemptée de la taxe foncière en vertu de l'article 204 paragraphe 10° de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1);

ATTENDU qu'en vertu de l'article 204.2 de cette Loi, la Commission doit consulter la Ville de Trois-Rivières avant de se prononcer sur cette demande;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance des pièces produites par "Alternative Jeunesse de Trois-Rivières inc." au soutien de sa demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Émilien La Barre

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières ne prenne pas position sur cette demande mais qu'elle s'en remette plutôt à la décision que prendra la Commission municipale du Québec dans ce dossier.

ADOPTÉE

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

INITIALES DU MAIRE 12 INITIALES DU GREFFIER

16-93
Demande d'exemption taxe d'affaires par "Groupement pour la défense des droits sociaux de Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest inc."

ATTENDU que la compagnie "Groupement pour la défense des droits sociaux de Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest inc." s'est adressée le 8 décembre 1992 à la Commission municipale du Québec pour être exemptée de la taxe d'affaires en vertu des articles 236 paragraphes 5° à 7° et 236.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1);

ATTENDU qu'en vertu de ces articles, la Commission doit consulter la Ville de Trois-Rivières avant de se prononcer sur cette demande;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance des pièces produites par "Groupement pour la défense des droits sociaux du Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest inc." au soutien de sa demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Émilien La Barre

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières ne prenne pas position sur cette demande mais qu'elle s'en remette plutôt à la décision que prendra la Commission municipale du Québec dans ce dossier.

ADOPTÉE

17-93
Autor. à Céline Lamy et Pierre Bourgon reprod. sur pellicule photogr. diff. documents.

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Gamelin

APPUYÉ PAR : André Noël

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières autorise Mme Céline Lamy et M. Pierre Bourgon, en leur qualité d'employés oeuvrant au sein du Service greffe et archives, à fidèlement reproduire sur pellicule photographique les fiches d'évaluation de la valeur locative (taxe d'affaires) des années 1979 à 1988 inclusivement, puis, subséquemment, à les détruire, le tout conformément aux articles 2 et suivants de la Loi sur la preuve photographique de document (L.R.Q., c. P-2).

ADOPTÉE

18-93
Félicitations au ministre Pierre H. Vincent.

ATTENDU que, le 4 janvier dernier, le Premier ministre du Canada, le Très Honorable Bryan Mulroney, a promu le député de la circonscription électorale fédérale de Trois-Rivières, M. Pierre H. Vincent, ministre de la Consommation et des Affaires commerciales du Canada et ministre d'État aux Affaires indiennes et du Nord Canadien;

CONSIDÉRANT que c'est un honneur pour lui et pour tous ses électeurs;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Canada est un partenaire de premier plan du Conseil de la Ville de Trois-Rivières;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières adresse à l'honorable Pierre H. Vincent un chaleureux message de félicitations et ses meilleurs voeux de succès dans ses nouvelles fonctions ministérielles.

ADOPTÉE

19-93
Approb. plans subdivis. ptie lot 205 du cadastre Par. T.-R. pour créer lots 205-98, 205-99, 205-113 et 205-114.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de projets de plans préparés par Jean Pinard, arpenteur-géomètre, sous les numéros trois mille six cent cinquante-neuf (3659) et trois mille neuf cent cinquante-huit (3958) de ses minutes, par lesquels une partie du lot deux cent cinq (ptie 205) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières est subdivisée pour notamment créer les lots deux cent cinq --- quatre-vingt-dix-huit, deux cent cinq --- quatre-vingt-dix-neuf, deux cent cinq --- cent treize et deux cent cinq --- cent quatorze (205 --- 98, 205 --- 99, 205 --- 113 & 205 --- 114);

ATTENDU que ces documents demeurent annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : André de Repentigny

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve les projets de plans identifiés au premier paragraphe du préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE

20-93
Mandat à "Nove Environnement inc." pour étude environn. reliée à mise en place d'ouvrages de protect. devant contrer l'érosion berges île St-Quentin.

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : Émilien La Barre

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la compagnie "Nove Environnement inc." pour qu'elle réalise une étude environnementale reliée à la mise en place d'ouvrages de protection devant contrer l'érosion des berges de l'île St-Quentin.

Qu'elle verse à cette entreprise des honoraires maximums de trente mille quatre cent dix-huit dollars et trente-neuf cents (30 418, 39 $), taxes incluses.

Que ces honoraires soient financés à même le produit d'un emprunt à cet effet au fonds de roulement créé par le règlement 312 adopté le 16 août 1965, lequel emprunt devra être remboursé au moyen de cinq versements annuels, égaux et consécutifs, dont le premier échoira en 1994.

Que, pour effectuer les remboursements de cet emprunt au fonds de roulement, le Conseil approprie au budget des années 1994 à 1998 inclusivement les fonds nécessaires pour rencontrer les versements en capital qui échoiront à chacune desdites années.

ADOPTÉE

LUNDI LE 18 JANVIER 1993

21-93
Permanence Marc Beaulieu, préposé au stationnement.

ATTENDU que, lors de la réunion de sa Commission permanente du 6 avril 1992, le Conseil a nommé M. Marc Beaulieu au poste de préposé au stationnement au sein du Service de la trésorerie;

ATTENDU que M. Beaulieu est entré en fonction le 7 avril 1992;

CONSIDÉRANT que l'évaluation produite par le trésorier, M. Jean Hélie, confirme qu'il répond aux exigences de cette tâche;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières confirme M. Marc Beaulieu dans son poste de préposé au stationnement.

ADOPTÉE

22-93
Permanence de Gérard P. Brahic, évaluateur et chef du Service de l'évaluation.

ATTENDU qu'aux termes de la résolution numéro 239-92 que le Conseil a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 15 juin 1992, la Ville de Trois-Rivières a nommé M. Gérard P. Brahic évaluateur et chef du Service de l'évaluation;

ATTENDU que cette nomination était effective à compter du 15 juin 1992;

CONSIDÉRANT que l'évaluation produite par le directeur général, M. Pierre Moreau, confirme qu'il répond aux exigences de cette tâche;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières confirme M. Gérard P. Brahic dans son poste d'évaluateur et de chef du Service de l'évaluation.

ADOPTÉE

23-93
Embauche Ginette Roy, inspecteur en alimentation.

ATTENDU que la Ville a procédé à un appel de candidatures publié dans l'édition du 5 décembre 1992 du quotidien "Le Nouvelliste" pour recruter une personne devant combler un poste d'inspecteur en alimentation au sein de la division "permis et inspection" du Service de l'urbanisme et de l'aménagement;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection constitué à cet effet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

INITIALES DU MAIRE
15
INITIALES DU GREFFIER

Que Mme Ginette Roy soit engagée au poste d'inspecteur en alimentation au sein de la division "permis et inspection" du Service de l'urbanisme et de l'aménagement au salaire hebdomadaire de 538,79 $ (35 heures), soit le premier échelon de la classe 8 de la convention collective qui lui est applicable.

Que ses conditions de travail soient celles prévues à la convention collective qui lui est applicable.

Que Mme Roy soit assujettie à une période d'essai de six (6) mois.

Que Mme Roy soit également assujettie à l'obligation d'établir son domicile sur le territoire de la ville de Trois-Rivières dans les six (6) mois suivant l'obtention de sa permanence et à l'obligation de l'y maintenir, sous peine de renvoi.

ADOPTÉE

24-93
Nomination Gilles St-Pierre, agent de liaison.

ATTENDU que la Ville a procédé à un appel de candidatures par un avis à cet effet affiché dans ses différents services pour recruter une personne devant combler un poste d'agent de liaison au sein du Service de la sécurité publique;

CONSIDÉRANT le rapport signé le 15 janvier 1993 par le directeur du Service des ressources humaines, M. Claude Gendron;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que M. Gilles St-Pierre soit muté au poste d'agent de liaison au sein du Service de la sécurité publique conformément à l'article 3.16 de la convention collective qui lui est applicable.

ADOPTÉE

25-93
Rémun. personnel électoral pour scrutin du 4 avril 1993.

ATTENDU que le deuxième alinéa de l'article 88 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2) permet au Conseil d'une municipalité d'établir un tarif des rémunérations payables au personnel électoral requis pour voir au déroulement d'une élection;

ATTENDU qu'une élection aura lieu le 4 avril 1993 dans le district no 2 Ste-Cécile/Le Platon;

IL EST PROPOSÉ PAR : Émilien La Barre

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières verse au personnel électoral qui oeuvrera lors de la préparation et du déroulement de cette élection les rémunérations suivantes:

- le président d'élection:

- 36,66 $ l'heure;

- le secrétaire d'élection:

- 25,77 $ l'heure;

- un scrutateur:

- 110 $ pour les fonctions exercées le jour du scrutin, y compris celles exercées lors du dépouillement des votes;

- 100 $ pour les fonctions exercées le jour du vote par anticipation et 25 $ pour celles exercées lors du dépouillement des votes;

- un secrétaire d'un bureau de vote:

- 80 $ pour les fonctions exercées le jour du scrutin, y compris celles exercées lors du dépouillement des votes;

- 75 $ pour les fonctions exercées le jour du vote par anticipation et 25 $ pour celles exercées lors du dépouillement des votes;

- un préposé à l'information et au maintien de l'ordre:

- 80 $ pour les fonctions exercées le jour du scrutin et 25 $ pour le retour des urnes;

- 75 $ pour les fonctions exercées le jour du vote par anticipation et 25 $ pour le retour des urnes;

- adjoint au préposé à l'information et au maintien de l'ordre:

- 70 $ pour les fonctions exercées le jour du scrutin;

- 70 $ pour les fonctions exercées le jour du vote par anticipation;

- un recenseur:

- 45 $ plus 0,52 $ par personne recensée;

- un préposé à un bureau de dépôt:

- le salaire horaire auquel cette personne a droit en sa qualité d'employée de la Ville;

- le trésorier:

- 75 $ pour les fonctions exercées à l'égard de chaque rapport des dépenses électorales d'un candidat indépendant autorisé;

INITIALES DU MAIRE
17
INITIALES DU GREFFIER

- 25 $ pour les fonctions exercées à l'égard du rapport de dépenses électorales d'un parti autorisé;

- 30 $ pour les fonctions exercées à l'égard de chaque rapport financier d'un candidat indépendant autorisé;

- 125 $ pour les fonctions exercées à l'égard de chaque rapport financier d'un parti autorisé;

- pour l'ensemble de ses autres fonctions:

  - 12 $ pour chaque candidat indépendant autorisé;

  plus

  - 7 $ pour chaque candidat d'un parti autorisé;

- pour la présence d'un scrutateur, d'un secrétaire d'un bureau de vote, d'un préposé à l'information et au maintien de l'ordre, d'un adjoint à un préposé à l'information et au maintien de l'ordre et d'un recenseur à une séance de formation tenue par le président d'élection: 20 $.

ADOPTÉE

26-93
Opposition à demande permis d'alcool présentée par Paul Gélinas.

ATTENDU que le Conseil a été informé que M. Paul Gélinas s'était adressé à la Régie des permis d'alcool du Québec pour être autorisé à exploiter deux (2) bars dont un (1) sur terrasse au 30 de la rue des Forges (restaurant-bar "Le Pirate enr.");

ATTENDU que cet organisme a refusé, en 1992, d'accorder un permis d'alcool à cet individu pour un établissement situé à Cap-de-la-Madeleine au motif qu'il y tolérait l'usage et la vente de stupéfiants et de drogues;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Gamelin

APPUYÉ PAR : André Noël

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières signifie à la Régie des permis d'alcool du Québec qu'elle s'oppose à la délivrance d'un permis d'alcool à M. Paul Gélinas relativement à l'exploitation de deux (2) bars dont un (1) sur terrasse au 30 de la rue des Forges (restaurant-bar "Le Pirate enr.").

ADOPTÉE

LUNDI LE 18 JANVIER 1993

27-93
Partic. membres du Conseil à diff. activités et autor. dépenser en conséquence.

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Gamelin

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières achète deux (2) billets au montant de 75 $ l'unité pour participer à un souper dansant qui aura lieu le 13 février prochain au profit de la Fondation des maladies du coeur du Québec et neuf (9) billets au montant de 26 $ l'unité pour participer au "souper des autorités" organisé par la Chambre de commerce du district de Trois-Rivières le 20 janvier prochain.

ADOPTÉE

28-93
Adjudication contrats.

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte:

- la proposition de la compagnie "Construction C.C.L. inc.", au montant de 26 051 $, pour la fourniture et l'installation d'un système de traitement d'air pour des locaux situés à l'usine de traitement d'eau, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au règlement 1186 (1991) [23 434 $] et au poste 02-12-37-7-640 du budget 1993 [2 627 $];

- la proposition de la compagnie "Les Constructions Pépin et Fortin inc.", au montant de 127 800 $, pour le réaménagement d'une section de l'édifice des travaux publics et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet prévus au règlement 1268 (1992).

ADOPTÉE

29-93
Paiement diverses réclamations.

CONSIDÉRANT les accidents et les incidents ci-après énumérés ayant engagé la responsabilité civile de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières verse:

- une somme de 760, 31 $ à "NorGroupe assurances" et une somme de 50 $ à Marthe Monette, pour les dommages occasionnés à la voiture de cette dernière par de la pierre concassée propulsée par un jet d'eau provenant d'une arrosoir de rue;

- une somme de 100 $ à Nancy Kean, pour les dommages occasionnés à sa douillette par de l'eau souillée provenant du réseau d'aqueduc;

- une somme de 541,47 $ à "Lassonde, Longval, Allard, Hébert, avocats, en fiducie", pour les dommages occasionnés à une conduite de gaz lors de travaux d'excavation exécutés le 12 juin 1992;

- une somme de 55,64 $ à Sylvain Robert, pour les dommages occasionnés par des racines d'arbres appartenant à la Ville qui obstruaient la conduite d'égout sanitaire desservant sa propriété du 5650 de la rue Roméo-Martel;

- une somme de 280,77 $ à François Brunel, pour les dommages occasionnés à sa voiture par un trou situé dans la chaussée de la rue Paul-Sauvé;

- une somme de 380,83 $ à Monique Bouthillier, pour les dommages que lui a accordés l'Honorable Pierre Trudel, juge de la Cour du Québec/division des petites créances (dossier # 400-32-000834-924), à la suite des blessures qu'elle s'est infligée lors d'une chute survenue sur la rue Émile-Jean.

Que toutes ces sommes soient versées à même celles accumulées au fonds d'auto-assurance.

ADOPTÉE

30-93
Liste des chèques émis - décembre 1992.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de la liste des chèques émis par la Ville de Trois-Rivières au cours du mois de décembre 1992 et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que l'ensemble de ces chèques totalise des déboursés de 11 990 994,80 $;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault
APPUYÉ PAR : Michel Legault
ET RÉSOLU :

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, la liste des chèques à laquelle réfère le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE

31-93
Liste des comptes à payer 18 janvier 1993.

COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR: Roland Thibeault
APPUYÉ PAR: Michel Thibeault
ET RÉSOLU:

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour les semaines se terminant les 23 et 30 décembre 1992

Pluritec ltée:	
Plans et devis - réfection pont de la Potherie - paiement no 1 - final	17 412,02 $
Pagé construction inc.:	
Remise de la dernière tranche de la retenue - boulevard Industriel - correction - courbes	2 574,49
Remise de la dernière tranche de la retenue - pavage de rues 1992	12 797,83
C. Savard inc.:	
Remise de la première tranche de la retenue - travaux municipaux - ass. des eaux Grande-	

LUNDI LE 18 JANVIER 1993

Hermine	2 411,91
Panpierre inc.: Remise de la dernière tranche de la retenue - ass. des eaux - travaux municipaux - rue des Chenaux	1 368,63
W.M.I. Mauricie Bois-Francs: Contenants - Travaux publics - déc. 1992	1 305,01
Jules Milette inc.: Contenants - Usine de filtration - novembre 1992	80,30
Thomas Bellemare ltée: Location de pelle - Travaux publics	392,82
Trois-Rivières location: Location de plaque vibrante - Travaux publics	66,77
Clément Milot: Location de garage - camion-pompe à incendie - décembre 1992	333,84
Ass. Rousseau & frères: Location de terrain de stationnement - janvier 1993	834,60
Lajoie consultants et ass. inc.: Honoraires - évaluation du potentiel en gestion et détermination de leurs besoins en formation - cadres Travaux publics	16 358,16
Dessureault, Leblanc, Lefebvre: Honoraires - facturation intérimaire - vérification intérimaire des opérations	11 128,00
Beaumier, Richard & ass.: Honoraires - cause Studio Henrichon	4 196,54
Aéropro: Gestion et administration de l'aéroport - décembre 1992	1 891,76
Dr Maurice Poulin: Honoraires - services médicaux - décembre 1992	1 440,00
Roy, Lambert & ass.: Recherche marques de commerce "Grand Prix" Honoraires - arbitrage - différend - novembre 1992	196,20 $ 6 221,40
Joli-Coeur, Lacasse, Simard: Honoraires - dossier Jean-Paul Cochrane - Ressources humaines	1 114,13
Jules Héon: Notes sténographiques - cause Simone Lambert Veilleux	25,00
Jean-Paul Grenier: Frais de témoin - cause Georgette Cartier Couture	16,35

LUNDI LE 18 JANVIER 1993

Productions Specta inc.: Services fournis lors du Festival international de la poésie 1992	2 272,77
Caisses enregistreuses Dijitec inc.: Photocopies - décembre 1992	3 659,64
Ascenseurs R.C.R. T.-R.: Vérification des ascenseurs - novembre 1992 - bibliothèque, Centre culturel, hôtel de vile, Salle Thompson, Édifice François-Nobert	172,00
Garage René Lacombe inc.: Frais de remorquage - Cour municipale - septembre, octobre et novembre 1992	120,18
Centre informatique Micromédica: Réparation de PC - Évaluation et Sécurité publique	111,28
Buanderie Saniloc inc.: Service de buanderie - Imprimerie, Greffe et Marché - novembre 1992	56,00
Publi design inc.: Travaux graphiques divers - page couverture tourisme, dépliant "La Cathédrale de l'Assomption", Loisirs, Le Trifluvien, feuillet et avis divers, feuillet Ressources humaines	4 243,24
Hebdo journal: Jours d'enregistrement, avis d'adoption, avis d'entrée en vigueur	745,19
Le Nouvelliste: Avis public (adoption budget 1993) et appel d'offres (système de traitement d'air - usine de traitement d'eau)	435,67
Flageol photo enr.: Photo hockey mineur	4,33
Association Béton Québec: Cours de formation - Services techniques	111,28
Publications du Québec: Achat de publications - Prévisions budgétaires des municipalités 1992 et Initiation à la fonction de trésorier municipal Édition 1992 - Trésorerie	85,50
Organi: gestion inc.: Fournitures de bureau	28,60 $
L'Entrepôt du cadre: Achat de 14 oeuvres gravures sur bois	323,57
Centre du trophée: Plaquettes pour les retraités	184,90
IGA-Boniprix: Épicerie pour réceptions	527,17

LUNDI LE 18 JANVIER 1993

FRAIS DE HUISSIERS

Trudel & associés	2 578,62
Jacques Royer	94,93
Henri-Paul Proulx & ass.	20,93
Philippe, Tremblay, Dion	72,11
Paquette & ass.	504,07
Paradis, Brayley & ass.	114,07
Pierre Desjardins	54,63
Brosseau, Dupont, Patenaude	42,62
Bélanger, Bélanger & ass.	69,10

LOISIRS

Commission scolaire de Trois-Rivières:	
Entretien des parcs-écoles - novembre 1992	3 114,82
ADT Canada inc.:	
Système de sécurité - aéroport - du 1er janvier au 31 mars 1993	183,61
Ministre des Finances:	
Renouvellement de permis - restaurant Parc portuaire	171,00

Achats - restaurant Pavillon de la jeunesse

Croustilles Yum Yum inc.	322,41
Armand Thibodeau inc.	209,04
Multi-marques inc.	150,51
L.P.M. Supérieur inc.	295,50
Boucherie Alex Lamy inc.	76,52
Alexandre Gaudet ltée	978,52
Crémerie Trois-Rivières	339,34
Crémerie Trois-Rivières	274,92
J. Champagne inc.	393,40
J. Champagne inc.	74,75 $
Emballages Bettez inc.	581,11

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Benoît, Jean:	
Technicien en évaluation I - Évaluation	
44 km - novembre et décembre 1992	12,32
3 sorties - novembre 1992	9,00
Branchaud, Lise:	
Technicienne évaluation I - Évaluation	
84 km - du 30 mars au 14 décembre 1992	23,52
16 sorties - du 30 mars au 14 décembre 1992	48,00
Parcomètre	0,75
Chartrand, Jacques:	
Animateur en loisirs - Loisirs	
200 km - décembre 1992	56,00
Chouinard, Réjean:	
Surveillant - Loisirs	
285 km - décembre 1992	79,80
Dumas, Serge:	
Technicien évaluation I - Évaluation	

9 sorties - du 26 août au 20 novembre 1992	27,00
Fournier, Normand: Technicien en système d'information - Services techniques 138 km - décembre 1992	38,64
Galarneau, Maurice: Technicien génie civil I - Génie 316 km - décembre 1992	66,36
Hamel, Claude: Aide-technicien - Génie 106 km - du 20 novembre au 16 décembre 1992	29,68
Lefebvre, Michel: Régisseur programmes communautaires - Loisirs 362 km - novembre et décembre 1992	101,36

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Serge Desjardins: Shawinigan - cours de formation de base en programmation d'automate Siemens	93,24
Michel Fortin: Ottawa - ateliers de motards criminalisés	73,00
Claude Gendron: Repas (3 personnes) - négociations fonctionnaires (abolitions de postes)	43,59
Repas (3 personnes) - négociations Syndicat des services extérieurs	38,77
Gilles Latour: Pointe-du-Lac - réunion de l'Association touristique	9,80 $
Jacques Lauzer: Ottawa - ateliers de motards criminalisés	93,00
Rente mensuelle - CSST	461,47
André Verville: Drummondville - inspection systèmes chaînes et aliments	52,99

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

Jacques Blais	228,34
Yvan Gaudreau	125,06
Gilles Grenier	100,00
André Marcil	894,81
TOTAL	108 670,17 $

Pour la semaine se terminant le 9 janvier 1993

Levasseur inc.: Pièce et réparation du système de pompage - pompe à incendie unité 142-53 - Travaux publics	8 471,42 $

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 8614R-MG

LUNDI LE 18 JANVIER 1993

Goodyear Canada inc.: Rechapage de pneu - Travaux publics	510,37
W.M.I. Mauricie Bois-Francs: Contenants - décembre 1992 - Travaux publics	301,15
Sobeco Ernst & Young inc.: Honoraires - assurance collective - novembre 1992 - Ressources humaines	1 668,09
Godin et Lacoursière: Honoraires - cause Société scénographique Sanche inc. - Contentieux	2 061,74
Intergraph Canada Ltd: Frais d'entretien - système Intergraph - Arpentage - janvier 1993	1 411,03
Jean-Jacques Vézina: Surveillance et téléphone - poste Les Forges - décembre 1992	62,00
Association des chefs de services d'incendie du Québec: Cotisation 1993 - Sécurité publique	111,28
Fire Fighting in Canada: Abonnement à la revue Fire Fighting - Sécurité publique	18,19
Wilson & Lafleur ltée: Renouvellement mises à jour 1993 - Code civil et Code procédure civile - Contentieux	68,48 $
Médiacom inc.: Panneaux publicitaires - décembre 1992 - Information	439,56
A.P.C.H.Q. Mauricie inc.: Location d'espace - Expo habitat 1993 - Information	1 735,97
Hebdo journal: Entrées en vigueur, assemblée publique d'information et de consultation, journée d'enregistrement	935,58
Le Nouvelliste: Avis public (Fête de Noël)	325,50
Buffet Jeanne Paquin: Réception des employés - Fêtes	1 646,73
Cuisine Souperbe: Repas - réunion comité de sélection directeur général	29,65

FRAIS DE HUISSIERS

Trudel & associés	26,30
Paquette & associés	13,36

LOISIRS

Services ménagers trifluviens inc.:
Entretien ménager - Colisée - décembre 1992 — 690,00

U.Q.T.R.:
Pourcentage des revenus nets d'opération - bars - Colisée - joutes des Patriotes — 1 147,82

Gestion hockey Laflèche inc.:
Montant forfaitaire alloué par parties - joutes Collège Laflèche (100 $ x 18 parties) — 1 800,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - DÉCEMBRE 1992

Bergeron, René:
Inspecteur en bâtiments - Permis et inspections
650 km — 136,50

Boisvert, Henri-Paul:
Technicien génie civil I - équipement & opérations (Services communautaires)
380 km — 79,80

Genest, Laurent:
Mécanicien entretien - Travaux publics
11 sorties — 33,00

Hamelin, Renald:
Inspecteur en bâtiments II - Permis et inspections
913 km — 191,73 $

Laberge, André:
Inspecteur en bâtiments II - Permis et inspections
931 km — 195,51

Larouche, Jean:
Concierge-messager - Greffe & archives
217 km — 60,76

Marcil, Luc:
Monteur de kiosques - Direction générale
8 sorties - novembre 1992 — 24,00

Massicotte, Jean-Maurice:
Inspecteur - hyg. & env. - Permis et inspections
565 km — 127,95

Rousseau, Robert:
Surintendant - Travaux publics
948 km — 199,08

Roy, François:
Agent d'information - Direction générale
5 sorties - novembre et décembre 1992 — 15,00

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Jean Hélie:

INITIALES DU MAIRE

26

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 18 JANVIER 1993

Beauport - signature des obligations - émission du 12 janvier 1993	87,60

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

Jean-Guy Gervais	257,92
Louise Goyette	81,67
André Marcil	927,65
TOTAL	25 892,39 $

Pour la semaine se terminant le 16 janvier 1993

Récupération Tersol inc.: Contrat de déneigement - 2e paiement	94 056,80 $
Thomas Bellemare ltée: Contrat de déneigement - 2e paiement	81 837,79
Service de fardier - Travaux publics	166,92
Béton design inc.: Remise de la deuxième tranche de la retenue - réfection partielle - terrasse de l'hôtel de ville	6 883,58 $
Jules Milette inc.: Contenants - Colisée, Usine de filtration, Sécurité publique, Autogare, Travaux publics - décembre 1992	3 561,98
Servac inc.: Récupération d'huile usée - Travaux publics	69,56
Stanchem inc.: Achat de chlorite de sodium - Usine de filtration	31 312,14
St-Louis & frère inc.: Travaux de couverture (refait à neuf) - Centre loisir Multi-plus	21 899,90
Mines Seleine: Achat de sel - Travaux publics	16 627,97
Daniel Marchand: Achat de pierre - Travaux publics	2 358,69
Nedco: Achat de pièces diverses - Travaux publics	701,80
Lauzier Little: Achat de couverts, papier et enveloppes - Imprimerie	550,93
Papeteries J.-B. Rolland: Achat de papier et enveloppes - Imprimerie	441,45
Emco Supply: Achat de lavabo pour cuisine et de chantepleures - Travaux publics	347,63
Maheu & Maheu inc.: Achat de poison à rats - Travaux publics	111,39

Location Vieilles Forges limitée:	
Location d'auto - Direction générale - du 22 janvier au 22 février 1993	547,10
Ascom Hasler Mailing System:	
Location de compteur postal - Cour municipale - du 1er février 1993 au 31 janvier 1994	402,15
Ultrapage/Motorola ltée:	
Location de téléavertisseurs - bâtisses, aqueduc et égouts - janvier, février et mars 1993	161,61
Canadian Pacific Limited:	
Proportion des dépenses encourues - entretien des systèmes d'avertissement des passages à niveau - décembre 1992	2 383,00
Proportion des dépenses encourues - entretien des systèmes d'avertissement des passages à niveau - novembre 1992	2 383,00
Tuyaux et câbles souterrains	11,13
Sobeco Ernst & Young:	
Honoraires - assurances de dommages - au 10 décembre 1992	13 238,98
Lajoie consultants et associés inc.:	
Honoraires - évaluation F. Gendron et sélection directeur général	9 579,52 $
Muniressources consultants:	
Droits d'agence - programmes PARCQ, PRIL et PAD - 21e paiement - Urbanisme	5 083,35
IBM Canada ltée:	
Entretien - équipements informatiques (imprimantes et contrôleurs) - janvier 1993	1 375,42
Entretien - unité ruban magnétique - janvier 1993	320,93
Entretien - système AS/400 - du 1er janvier au 31 décembre 1993	13 858,00
Achat de livres techniques	83,72
Groupe Admari inc.:	
Préposés aux stationnements - Cour municipale - décembre 1993	2 960,05
Les Pros de l'hygiène inc.:	
Entretien ménager - hôtel de ville, Édifice François-Nobert et stationnement Badeaux - décembre 1992	2 880,80
Johnson Controls:	
Contrôle automatique - diverses bâtisses - janvier 1992	2 532,83
Communication Le Rocher:	
Entretien - systèmes de radiocommunication - janvier 1993 - Permis, Services commununautaires, Sécurité publique, Travaux publics, Arpentage	2 365,26
Services ménagers Nettoie-tout:	
Entretien ménager - Poste no 2 et Cour municipale - décembre 1992	435,54

INITIALES DU MAIRE

28

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 18 JANVIER 1993

Ascenseurs R.C.R. Trois-Rivières:	
Vérification des ascenseurs - bibliothèque, Centre culturel, hôtel de ville, Salle Thompson, Édifice Nobert - décembre 1992	172,00
ADT Canada inc.:	
Système d'alarme - hôtel de ville - du 1er janvier au 31 mars 1993	141,61
Messageries Trois-Rivières inc.:	
Livraison de courrier - Cour municipale - décembre 1992	97,36
Recyclage Trois-Rivières:	
Ramassage de 28 boîtes de documents à détruire - Greffe	93,48
Buanderie Saniloc inc.:	
Service de buanderie - Marché, Imprimerie et Greffe - décembre 1992	70,77
Extermination B.B. inc.:	
Service d'extermination - hôtel de ville et Centre culturel - janvier 1993	27,82
Serge Arvisais:	
Frais de sténographie - cause Louis Soilis - Contentieux	35,61
Cédic inc.:	
Subvention 1993 - 1er versement	107 900,00 $
Corporation tourisme et congrès:	
Subvention 1993 - 1er versement	50 000,00
Comité Traverse des âges:	
Subvention 1993 - 1er versement	2 000,00
Fondation Les Forges:	
Subvention 1992 - solde	2 000,00
Moisson Mauricie:	
Subvention - versement final	750,00
A.P.O.M.:	
Cotisation 1993 - Travaux publics	160,00
A.Q.T.E.:	
Cotisation 1993 - Services techniques	83,46
Éditions associations et entreprises:	
Achat du Code de procédure des assemblées - Greffe	23,49
Wilson & Lafleur limitée:	
Mise à jour - Code civil 1993 - Direction générale	37,45
Renouvellement d'abonnement - Codes civils 1993 et Code de procédure civile - Cour municipale	68,48
Lois du travail - 1993 - Sécurité publique	31,03
Impressions spécialisées:	
Impression "Le Trifluvien" - hiver 1993 - Information	5 431,37

Le Nouvelliste:
Avis publics (cueillette des ordures Jour de l'An, taxes municipales et d'améliorations locales 1993), appel d'offres (aménagement de locaux Travaux publics), publicité (patinage # 1, 2 et 3) 1 533,73

Hebdo journal:
Avis public (budget 1993 et plan triennal) 643,42

Buffet Jeanne Paquin:
Repas - réunion du Conseil le 21 déc. 1992 206,50
Repas - comité de tourisme 55,00

Michel Guillemette:
Remboursement partiel - Nautilus UQTR 37,50 $

FRAIS DE HUISSIERS

Trudel & associés (Contentieux) 80,31

LOISIRS

Éloi Guillemette:
Déneigement de la patinoire et du rond de glace - école Cardinal-Roy - 1er versement 528,50

LDN protection service enr.:
Surveillance - Manoir de Tonnancourt et Colisée - du 15 janvier 1993 au 14 janvier 1994 747,80 $

Association des directeurs de loisirs municipaux:
Cotisation de membre 25,00

Ambulance St-Jean:
Cours de premiers soins 50,00

BIBLIOTHÈQUE

Photo sélection:
Renouvellement d'abonnement - 1 an 24,76

Lettres québécoises:
Renouvellement d'abonnement - 1 an 25,00

Justice:
Renouvellement d'abonnement - 1 an 21,00

Bibliothèque nationale du Québec:
Renouvellement d'abonnement à Bibliographie du Québec - 1 an 149,80

Association des directeurs de bibliothèques publiques du Québec (A.D.I.B.I.P.U.Q.):
Cotisation 1993 328,28

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Baril, Roger:
Surintendant - Travaux publics

120 km - décembre 1992	33,60
Réjean Boucher:	
795 km - décembre 1992	166,95
Germain Déziel:	
118 km - novembre et décembre 1992	33,04
Serge Desjardins:	
481 km - octobre, novembre et décembre 1992	134,68
Paquin, Maurice:	
Technicien évaluation III - Évaluation	
3 sorties - du 13 août au 8 décembre 1992	9,00
331 km - du 13 août au 8 décembre 1992	92,68
Pellerin, Michel:	
Technicien génie civil I - Génie	
425 km - décembre 1992	89,25
Perron, René:	
Chef de service - équipements & opérations (Services communautaires)	
38 km - décembre 1992	10,64
Saintonge, Louis:	
Architecte - Génie	
27 sorties - du 7 juillet au 17 décembre 1992	81,00
St-Laurent, Jacques:	
Chef de service - Loisirs	
1 201 km - du 6 janvier 1992 au 8 janvier 1993	336,28 $

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Pierre Moreau:	
Repas - rencontre annuelle Mairie et Direction générale	170,00
Montréal - réunion concernant les villes-centres	35,00
André Noël:	
Montréal - réunion U.M.Q.	99,58
François Roy:	
Repas - réunion comité de tourisme	28,00

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

Gilles Grenier (fonds de change)	100,00
André Marcil	1 160,07
Rachel Veilleux (fonds de change)	150,00
TOTAL	497 841,22 $
GRAND TOTAL	632 403,78 $

Service de la trésorerie
Le 15 janvier 1993

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE
31
INITIALES DU GREFFIER

32-93
Permanence Mario Labonté, mécanicien "Atelier mécanique".

ATTENDU qu'aux termes de la résolution numéro 427-92 que le Conseil a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 19 octobre 1992, la Ville de Trois-Rivières a nommé M. Mario Labonté à un poste de mécanicien à la section "Atelier mécanique" du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que l'évaluation produite par le directeur du Service des travaux publics, M. Fernand Gendron, confirme qu'il répond aux exigences de cette tâche;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières confirme M. Mario Labonté dans son poste de mécanicien à la section "Atelier mécanique".

ADOPTÉE

33-93
Abolition d'un poste de journalier - Service travaux publics.

ATTENDU que M. Jérome Groleau vient de prendre une préretraite et que, par conséquent, le poste de journalier qu'il occupait au sein du Service des travaux publics est devenu vacant le 1er janvier 1993;

CONSIDÉRANT que la Ville est engagée dans un processus de rationalisation de ses dépenses;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières abolisse le poste de journalier au sein du Service des travaux publics devenu vacant le 1er janvier 1993 à la suite de la préretraite de M. Jérome Groleau.

ADOPTÉE

34-93
Demande C.I.T.F. de réévaluer son budget 1993.

ATTENDU que depuis l'an dernier, la C.I.T.F. est tributaire pour son financement d'une surtaxe à l'immatriculation des automobilistes résidant dans la zone métropolitaine de Trois-Rivières;

ATTENDU que, sans égard au fait que la C.I.T.F. avait déjà adopté son budget 1993, le gouvernement provincial a soustrait deux municipalités de la zone métropolitaine de Trois-Rivières;

ATTENDU que ceci constitue un manque à gagner de près de 200 000 $;

ATTENDU les efforts de rationalisation budgétaire entrepris par l'ensemble des Villes et plus particulièrement par la Ville de Trois-Rivières;

ATTENDU la situation énomique régionale;

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

INITIALES DU MAIRE

32

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 18 JANVIER 1993

IL EST PROPOSÉ PAR : André Noël

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que, dès maintenant, l'on demande à la C.I.T.F. de réévaluer son budget 1993 de façon à ne pas encourir de déficit d'exploitation.

Que la C.I.T.F. prenne note de la décision du Conseil municipal de Trois-Rivières de ne pas augmenter sa participation financière pour l'exercice financier 1993.

ADOPTÉE

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Maire

Greffier

GP/gg

INITIALES DU MAIRE
33
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 1ER FÉVRIER 1993

À une séance régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le premier (1er) février mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993) à vingt heures trente minutes (20 h 30), en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les membres ci-après identifiés étaient présents et ils constituaient quorum :

Monsieur le maire :	Guy	LeBlanc
Madame la conseillère :	Chrystiane	Thibodeau
Messieurs les conseillers :	Roger	Bellemare
	Pierre. A.	Dupont
	André	Noël
	Alain	Gamelin
	Roland	Thibeault
	Gilles	Latour
	Michel	Legault
	André	De Repentigny

35-93
Procès-verbaux assemblée publ. d'inform. et consult. et séance régul. du 18 janvier 1993.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu les procès-verbaux de l'assemblée publique d'information et de consultation et de la séance régulière tenue le 18 janvier 1993, que ceux qui sont présents déclarent les avoir lus et qu'un exemplaire de ces documents demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Michel Legault

APPUYÉ PAR: Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que lesdits procès-verbaux et les décisions qui ont été prises auxdites assemblée et séance soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

Avis de motion maintenus.

a) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur une partie du lot 242 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. André de Repentigny, le 5 octobre 1992.)

b) Règlement décrétant l'ouverture de nouvelles voies de communication et leur attribuant un nom.
(M. André de Repentigny, le 21 décembre 1992.)

c) Règlement autorisant le recouvrement de pavage, la réfection de trottoirs, la construction de regards d'égouts, la rénovation de regards et de puisards et l'ajout de bornes d'incendie à certains endroits de la ville et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Roland Thibeault, le 21 décembre 1992.)

d) Règlement autorisant le parachèvement du pavage en béton bitumineux sur une partie de la rue de la Sentinelle et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. André de Repentigny, le 21 décembre 1992.)

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

e) Règlement autorisant la réfection d'une partie de la rue Bergeron et la mise en place d'un système de drainage et de bordures de rues et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Michel Legault, le 21 décembre 1992.)

f) Règlement autorisant la réfection de la rue Place du Fondeur et la mise en place d'un système de drainage et de bordures de rues et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. André de Repentigny, le 21 décembre 1992.)

g) Règlement autorisant la réalisation de différents plans, devis, analyses, expertises et études et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Roland Thibeault, le 21 décembre 1992.)

h) Règlement modifiant le règlement 186 (1991) sur la circulation et le stationnement afin de revoir les dispositions applicables au stationnement sous la place de l'hôtel de ville et sous les édifices du parc Portuaire, d'en établir d'autres relatives au stationnement Badeaux et d'abroger le règlement 352 (1970).
(M. Michel Legault, le 18 janvier 1993.)

i) Règlement décrétant une cotisation à l'endroit des contribuables qui tiendront, le 1er janvier 1993, une place d'affaires à l'intérieur du district commercial dans lequel la SIDAC CENTRE-VILLE a compétence.
(M. Roger Bellemare, le 18 janvier 1993.)

Avis de motion. Règl. autor. réal. travaux de bouclage pour amél. réseau d'aqueduc.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant la réalisation de travaux de bouclage afin d'améliorer le réseau d'aqueduc et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 1er février 1993.

(Signé) André de Repentigny

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2000-C (1989) concernant haut. des bâtiments et les pénalités.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2000-C (1989) concernant la hauteur des bâtiments et les pénalités.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 1er février 1993.

(Signé) André Noël

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2000-L (1989) aux fins perm. lotiss. d'un terrain zone 1028-R.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2000-L (1989) concernant le lotissement aux fins de permettre le lotissement d'un terrain de la zone 1028-R (rue de Boucherville) selon l'étude géotechnique.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 1er février 1993.

(Signé) Roger Bellemare

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2000-L (1989) aux fins perm. lotiss. dans zone 300 pour des résid. unifam. jumelées et en rangée.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2000-L (1989) concernant le lotissement aux fins de permettre le lotissement dans la zone 300 (rue Ste-Cécile) pour des résidences unifamiliales jumelées et en rangée.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 1er février 1993.

(Signé) Michel Legault

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins perm. constr. du lot 181-54-Ptie cadastre Par. T.-R. dans zone 1028-R.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre la construction du lot 181-54-Ptie du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières dans la zone 1028-R (rue de Boucherville) selon l'étude géotechnique.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 1er février 1993.

(Signé) André Noël

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins agrandir zone 507 à même zone 505, aux fins perm. usage "Service finance" et modif. normes implant. dans zone 507.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins d'agrandir la zone 507 à même une partie de la zone 505, aux fins de permettre l'usage "Service finance" et de modifier les normes d'implantation dans la zone 507 permettant à la Caisse populaire St-Sacrement de réaliser son agrandissement.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 1er février 1993.

(Signé) Roger Bellemare

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 8614R-MG

LUNDI LE 1ER FÉVRIER 1993

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins définir terme fondation, revoir dispos. relat. aux serv. d'aff., etc...

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de définir le terme fondation, de revoir les dispositions relatives aux services d'affaires, aux superficies de plancher des résidences unifamiliales, des espaces de rangement, des abris pour les systèmes de filtration, des cours arrières pour les bâtiments protégés par droits acquis, les hauteurs et dimensions des clôtures et des haies.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 1er février 1993.

(Signé) Michel Legault

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins perm. dans zone 114, l'entreposage d'aliments sur rue Poisson.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre, dans la zone 114, l'entrepose d'aliments et (6373) entreposage frigorifique pour (692) Service de bien-être et de charité à certaines conditions sur la rue Poisson.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 1er février 1993.

(Signé) André Noël

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins perm. usage stat. sur un terrain zone 328-M et y prévoir aménag. paysagers.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre l'usage stationnement sur un terrain de la zone 328-M (rue Ste-Cécile) et d'y prévoir des aménagements paysagers.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 1er février 1993.

(Signé) Roger Bellemare

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins perm. agrandiss. clinique de réadaptation dans zone 931-P.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre l'agrandissement de la clinique de réadaptation dans la zone 931-P (rue Jacques-de-Labadie).

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 1er février 1993.

(Signé) Michel Legault

LUNDI LE 1ER FÉVRIER 1993

INITIALES DU MAIRE

37

INITIALES DU GREFFIER

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins protéger l'aspect archit. de bâtiments du boul. des Forges.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de protéger l'aspect architectural des bâtiments du boulevard des Forges dans les zones 601, 603, 653-1 et 654 (Du pont Lejeune au poste de radio C.I.G.B.).

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 1er février 1993.

(Signé) André Noël

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins modif. cert. usages dans zone 309.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de modifier dans la zone 309 (rue Champflour) l'usage "Résidence multifamiliale 24 logements" par l'usage "Résidence multifamiliale 6 logements" et de modifier l'usage "Résidence collective 40 chambres maximum" par l'usage "Résidence collective 10 chambres maximum".

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 1er février 1993.

(Signé) André Noël

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins perm. transf. d'un bâtiment bifamil. isolé en unifam. isolé dans zone 608-R.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre la transformation d'un bâtiment bifamilial isolé en unifamilial isolé, de deux (2) étages minimum dans la zone 608-R, rue Ste-Marguerite.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 1er février 1993.

(Signé) Michel Legault

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins perm. constr. résidences unifam. jumelées et en rangée dans zone 300.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre la construction de résidences unifamiliales jumelées et en rangée dans la zone 300 sur la rue Ste-Cécile.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 1er février 1993.

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6514R-MG

(Signé) André Noël

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins prohiber transf. d'un bâtiment résidentiel à non-résid. dans zone 645-M.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de prohiber la transformation d'un bâtiment résidentiel à non-résidentiel dans la zone 645-M.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 1er février 1993.

(Signé) Roger Bellemare

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins perm. usage "entretien et réparation de machinerie lourde et véhicules lourds" dans zone 1249-I.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre l'usage "entretien et réparation de machinerie lourde et de véhicules lourds" dans la zone 1249-I.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 1er février 1993.

(Signé) Michel Legault

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins créer zone 1144-1 R à même ptie zone 1144-R et permettre usages commerces de voisinage dans zone 1144.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de créer la zone 1144-1 R à même une partie de la zone 1144-R et de permettre des usages commerces de voisinage dans la zone 1144 (boulevard des Forges).

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 1er février 1993.

(Signé) André Noël

36-93
Compte rendu Comm. permanente du 18-01-93.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le compte rendu de la réunion que la Commission permanente du Conseil a tenue le 18 janvier 1993, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Gilles Latour

APPUYÉ PAR: Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que ledit compte rendu et les décisions qui ont été prises à ladite réunion soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit et que ces dernières soient exécutoires.

ADOPTÉE

37-93
Projet de règl. 2000-C-5 (1993) modif. règl. 2000-C (1989) concern. haut. des bâtiments et les pénalités.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2000-C-5 (1993) modifiant le règlement 2000-C (1989) concernant la hauteur des bâtiments et les pénalités;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : André Noël

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil de la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2000-C-5 (1993) modifiant le règlement 2000-C (1989) concernant la hauteur des bâtiments et les pénalités, afin qu'il soit soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption.

ADOPTÉE

38-93
Projet de règl. 2000-L-11 (1993) modif. règl. 2000-L (1989) aux fins permettre lotiss. d'un terrain de la zone 1028-R.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2000-L-11 (1993) modifiant le règlement 2000-L (1989) concernant le lotissement aux fins de permettre le lotissement d'un terrain de la zone 1028-R (rue de Boucherville) selon l'étude géotechnique;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil de la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2000-L-11 (1993) modifiant le règlement 2000-L (1989) concernant le lotissement aux fins de permettre le lotissement d'un terrain de la zone 1028-R (rue de Boucherville) selon l'étude géotechnique, afin qu'il soit soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption.

ADOPTÉE

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6514R-MG

LUNDI LE 1ER FÉVRIER 1993

39-93
Projet de règl. 2000-L-12 (1993) modif. règl. 2000-L (1989) aux fins perm. le lotiss. dans zone 300 pour résid. unifam. jumelées et en rangée.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2000-L-12 (1993) modifiant le règlement 2000-L (1989) concernant le lotissement aux fins de permettre le lotissement dans la zone 300 (rue Ste-Cécile) pour des résidences unifamiliales jumelées et en rangée;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : André Noël

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil de la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2000-L-12 (1993) modifiant le règlement 2000-L (1989) concernant le lotissement aux fins de permettre le lotissement dans la zone 300 (rue Ste-Cécile) pour des résidences unifamiliales jumelées et en rangée, afin qu'il soit soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption.

ADOPTÉE

40-93
Projet de règl. 2001-Z-127 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins perm. constr. du lot 181-54-Ptie du cadastre Par. T.-R. dans zone 1028-R.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-127 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre la construction du lot 181-54-Ptie du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières dans la zone 1028-R (rue de Boucherville) selon l'étude géotechnique;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil de la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-127 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre la construction du lot 181-54-Ptie du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières dans la zone 1028-R (rue de Boucherville) selon l'étude géotechnique, afin qu'il soit soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption.

ADOPTÉE

41-93
Projet de règl. 2001-Z-128 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins agrandir zone 507 à même zone 505, aux fins perm. usage "Service finance" et modif. normes d'implant. dans zone 507.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-128 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins d'agrandir la zone 507 à même une partie de la zone 505, aux fins de permettre l'usage "Service finance" et de modifier les normes d'implantation dans la zone 507 permettant à la Caisse populaire St-Sacrement de réaliser son agrandissement;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil de la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-128 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins d'agrandir la zone 507 à même une partie de la zone 505, aux fins de permettre l'usage "Service finance" et de modifier les normes d'implantation dans la zone 507 permettant à la Caisse populaire St-Sacrement de réaliser son agrandissement, afin qu'il soit soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption.

ADOPTÉE

42-93
Projet de règl. 2001-Z-130 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins définir terme fondation, revoir dispos. relatives aux serv. d'aff., etc...

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-130 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de définir le terme fondation, de revoir les dispositions relatives aux services d'affaires, aux superficies de plancher des résidences unifamiliales, des espaces de rangement, des abris pour les systèmes de filtration, des cours arrières pour les bâtiments protégés par droits acquis, les hauteurs et dimensions des clôtures et des haies;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Roger Bellemare

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil de la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-130 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de définir le terme fondation, de revoir les dispositions relatives aux services d'affaires, aux superficies de plancher des résidences unifamiliales, des espaces de rangement, des abris pour les systèmes de filtration, des cours arrières pour les bâtiments protégés par droits acquis, les hauteurs et dimensions des clôtures et des haies, afin qu'il soit soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption.

ADOPTÉE

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 8514R-MG

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 1ER FÉVRIER 1993

43-93
Projet de règl. 2001-Z-131 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins perm. dans zone 114, l'entreposage d'aliments sur rue Poisson.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-131 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre, dans la zone 114, l'entrepose d'aliments et (6373) entreposage frigorifique pour (692) Service de bien-être et de charité à certaines conditions sur la rue Poisson;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Roger Bellemare

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil de la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-131 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre, dans la zone 114, l'entrepose d'aliments et (6373) entreposage frigorifique pour (692) Service de bien-être et de charité à certaines conditions sur la rue Poisson, afin qu'il soit soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption.

ADOPTÉE

44-93
Projet de règl. 2001-Z-132 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins perm. usage stat. sur un terrain zone 328-M et y prévoir aménag. paysagers.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-132 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre l'usage stationnement sur un terrain de la zone 328-M (rue Ste-Cécile) et d'y prévoir des aménagements paysagers;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil de la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-132 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre l'usage stationnement sur un terrain de la zone 328-M (rue Ste-Cécile) et d'y prévoir des aménagements paysagers, afin qu'il soit soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption.

ADOPTÉE

45-93
Projet de règl. 2001-Z-133 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins permettre agrandiss. clinique réadaptation dans zone 931-P.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-133 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre l'agrandissement de la clinique de réadaptation dans la zone 931-P (rue Jacques-de-Labadie);

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil de la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-133 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre l'agrandissement de la clinique de réadaptation dans la zone 931-P (rue Jacques-de-Labadie), afin qu'il soit soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption.

ADOPTÉE

46-93
Projet de règl. 2001-Z-134 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins protéger l'aspect archit. de bâtiments du boul. des Forges.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-134 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de protéger l'aspect architectural des bâtiments du boulevard des Forges dans les zones 601, 603, 653-1 et 654 (Du pont Lejeune au poste de radio C.I.G.B.);

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : André Noël

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil de la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-134 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de protéger l'aspect architectural des bâtiments du boulevard des Forges dans les zones 601, 603, 653-1 et 654 (Du pont Lejeune au poste de radio C.I.G.B.), afin qu'il soit soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption.

ADOPTÉE

47-93
Projet de règl. 2001-Z-135 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins modif. cert. usages dans zone 309.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-135 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre la reconstruction d'un bâtiment incendié dans la zone 309 sur la rue Champflour;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 65145-MG

IL EST PROPOSÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil de la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-135 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre la reconstruction d'un bâtiment incendié dans la zone 309 sur la rue Champflour, afin qu'il soit soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption.

ADOPTÉE

48-93
Projet de règl. 2001-Z-136 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins perm. transform. d'un bâtiment bifam. isolé en unifam, isolé dans zone 608-R.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-136 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre la transformation d'un bâtiment bifamilial isolé en unifamilial isolé, de deux (2) étages minimum dans la zone 608-R, rue Ste-Marguerite;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil de la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-136 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre la transformation d'un bâtiment bifamilial isolé en unifamilial isolé, de deux (2) étages minimum dans la zone 608-R, rue Ste-Marguerite, afin qu'il soit soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption.

ADOPTÉE

49-93
Projet de règl. 2001-Z-137 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins permettre constr. résidences unifam. jumelées et en rangée dans zone 300.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-137 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre la construction de résidences unifamiliales jumelées et en rangée dans la zone 300 sur la rue Ste-Cécile;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Noël

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil de la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-137 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre la construction de résidences unifamiliales jumelées et en rangée dans la zone 300 sur la

rue Ste-Cécile, afin qu'il soit soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption.

ADOPTÉE

50-93
Projet de règl. 2001-Z-138 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins prohiber transf. bâtiment résid. à non-résid. dans zone 645-M.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-138 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de prohiber la transformation d'un bâtiment résidentiel à non-résidentiel dans la zone 645-M;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roger Bellemare

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil de la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-138 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de prohiber la transformation d'un bâtiment résidentiel à non-résidentiel dans la zone 645-M, afin qu'il soit soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption.

ADOPTÉE

51-93
Projet de règl. 2001-Z-139 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins permettre usage "entretien et réparation de machinerie lourde et véhicules lourds" dans zone 1249-I.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-139 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre l'usage "entretien et réparation de machinerie lourde et de véhicules lourds" dans la zone 1249-I;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : André de Repentigny

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil de la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-139 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre l'usage "entretien et réparation de machinerie lourde et de véhicules lourds" dans la zone 1249-I, afin qu'il soit soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption.

ADOPTÉE

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

INITIALES DU MAIRE
46
INITIALES DU GREFFIER

52-93
Projet de règl. 2001-Z-140 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins créer zone 1144-1 R à même ptie zone 1144-R et permettre usages commerces de voisinage dans zone 1144.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-140 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de créer la zone 1144-1 R à même une partie de la zone 1144-R et de permettre des usages commerces de voisinage dans la zone 1144 (boulevard des Forges);

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : André de Repentigny

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil de la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-140 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de créer la zone 1144-1 R à même une partie de la zone 1144-R et de permettre des usages commerces de voisinage dans la zone 1144 (boulevard des Forges), afin qu'il soit soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption.

ADOPTÉE

53-93
Règl. 13-AAZ-310 (1993) décrétant fermeture d'une ptie rue St-Laurent et lui enlevant caractère de rue publique.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 21 décembre 1992;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Roger Bellemare

APPUYÉ PAR: Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que le règlement 13-AAZ-310 (1993) décrétant la fermeture d'une partie de la rue St-Laurent et lui enlevant le caractère de rue publique soit adopté.

ADOPTÉE

54-93
Règl. 186-G (1993) afin revoir les dispos. applic. aux zones de non-stat., au stat. des moto et au stat. secteur avois. à l'intersect. du boul. des Récollets et rue Papineau.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 21 décembre 1992;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Michel Legault

APPUYÉ PAR: Pierre A. Dupont

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

ET RÉSOLU:

Que le règlement 186-G (1993) modifiant le règlement 186 (1991) sur la circulation et le stationnement afin de revoir les dispositions applicables aux zones de non-stationnement, au stationnement des motocyclettes et au stationnement dans le secteur avoisinant à l'intersection du boulevard des Récollets et de la rue Papineau soit adopté.

ADOPTÉE

55-93
Règl. 1266-1 (1993) modif. règl. 1266 (1992) afin de remplacer art. 2.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 18 janvier 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: André Noël

APPUYÉ PAR: Roger Bellemare

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1266-1 (1993) modifiant le règlement 1266 (1992) établissant un mode de tarification pour les modifications aux règlements d'urbanisme afin de remplacer l'article 2 soit adopté.

ADOPTÉE

56-93
Règl. 1282 (1993) sur ramonage des cheminées.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 21 décembre 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Michel Legault

APPUYÉ PAR: Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1282 (1993) sur le ramonage des cheminées soit adopté.

ADOPTÉE

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

LUNDI LE 1ER FÉVRIER 1993

57-93
Règl. 1283 (1993) autor. achat et install. de contrôleurs feux circulation.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 18 janvier 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Michel Legault

APPUYÉ PAR: Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1283 (1993) autorisant l'achat et l'installation de contrôleurs de feux de circulation et décrétant un emprunt à cet effet de 35 000 $ soit adopté.

ADOPTÉE

58-93
Règl. 1284 autor. construction d'une conduite d'aqueduc 255mmØ sur boul. des Forges (entre rue Michelin et immeuble portant numéro 10805 dudit boulevard).

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 18 janvier 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR: Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1284 (1993) autorisant la construction d'une conduite d'aqueduc de 255 mmØ sur le boulevard des Forges (entre la rue Michelin et l'immeuble portant le numéro 10805 dudit boulevard) et décrétant un emprunt à cet effet de 29 000 $ soit adopté.

M. André de Repentigny vote contre l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE

59-93
Règl. 1285 (1993) autor. achat d'équip. informatique pour diff. services.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 21 décembre 1992;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

INITIALES DU MAIRE 49 INITIALES DU GREFFIER

IL EST PROPOSÉ PAR: Roland Thibeault

APPUYÉ PAR: Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1285 (1993) autorisant l'achat d'équipement informatique pour différents services et décrétant un emprunt à cet effet de 60 000 $ soit adopté.

ADOPTÉE

60-93
Règl. 2001-Z-126 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière à modif. les usages dans zone 819, 820, 821, 822 et 823.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 21 décembre 1992 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique d'information et de consultation a été tenue le 18 janvier 1993 à 20 h 15 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: Michel Legault

APPUYÉ PAR: André Noël

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-126 (1992) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à modifier les usages dans les zones 819, 820, 821, 822 et 823 soit adopté.

ADOPTÉE

61-93
Vente par la compagnie "Parc Isabeau inc." (190-12 et al. Paroisse T.-R. -- assiette rues Félix-Leclerc, Michel-Sarrazin, Adrienne-Choquette, Émile-Nelligan, ptie de assiette rue Gilles-Lupien et ptie assiette rue Laurent-Paradis).

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte de vente préparé par Me Edmond Yergeau, notaire, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : André de Repentigny

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières achète, à des fins de rues publiques, de la compagnie "Parc Isabeau inc.", les lots numéros 190-12, 191-67, 191-68, 192-113, 192-114, 192-115, 193-223, 193-224, 193-212, 193-199, 194-339, 192-99, 200-74 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières. Sans bâtisse.

Que ces lots soient ainsi achetés avec garantie légale.

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

Que cet achat soit effectué pour la somme d'un dollar (1,00 $) à être payée comptant lors de la signature de l'acte de vente devant donner suite à la présente résolution.

Que l'acte de vente devant donner suite à la présente résolution contienne les clauses, conditions et obligations généralement stipulées dans ce genre de contrat.

Que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient, et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit projet d'acte de vente et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

62-93 Mainlevée à Richard Massicotte (3490 Cité T.-R. --- 2087 à 2089 rue de Ramesay).

ATTENDU qu'aux termes d'un acte reçu par Me J.-C. Sawyer, notaire, le 20 avril 1955 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Trois-Rivières le 28 avril 1955 sous le numéro 188269, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières a vendu un terrain à Richard Massicotte;

ATTENDU que la vente de ce terrain était assujettie à différentes conditions sanctionnées par une clause résolutoire;

ATTENDU que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières a déjà renoncé à certaines de ces conditions dans un acte reçu par Me Léo Leblanc, notaire, le 23 juin 1961 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Trois-Rivières le 4 juillet 1961 sous le numéro 224017;

ATTENDU que Richard Massicotte a entièrement rempli et exécuté toutes les conditions qui lui avaient été imposées;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte de mainlevée préparé par Me Patricia Charette, notaire, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières, aux droits et aux obligations de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, donne mainlevée et consente à la radiation de tous les privilèges, hypothèques et autres droits --- notamment ceux lui résultant de la clause résolutoire --- stipulés en sa faveur dans les actes enregistrés au Bureau de la division d'enregistrement de Trois-Rivières sous les numéros 188269 et 224017, mais uniquement en ce qui concerne le lot 25-57 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières maintenant connu comme étant le lot 3490.

Que la Ville de Trois-Rivières se réserve tous les privilèges, hypothèques et autres droits lui résultant desdits actes et grevant les autres lots qui y sont mentionnés.

Que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient, et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit projet d'acte de mainlevée et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

LUNDI LE 1ER FÉVRIER 1993

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

63-93
Modif. à cert. dispos. de règl. d'emprunt sur point faire émission d'obligations.

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières est sur le point d'émettre des obligations pour un montant de 4 406 000 $ en vertu des règlements d'emprunt ci-dessous identifiés et pour les montants mentionnés en regard de chacun d'eux:

Règlement numéro	Montant
453	300 000 $
770	102 000
773	370 000
777 (1981)	211 000
779	93 000
790	273 000
792	51 000
793	51 000
795	261 000
798	47 000
1007 (1986)	364 500
1011	839 800
1013 (1986)	40 200
1015	614 000
1024 (1986)	111 700
1034 (1987)	22 300
1040 (1987)	36 700
1044 (1987)	161 600
1210 (1991)	34 000
1226 (1991)	71 000
1229 (1991)	80 000
1252 (1992)	104 000
1257 (1992)	70 000
1259 (1992)	97 200

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations seront émises;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que les règlements d'emprunt ci-dessus identifiés soient et ils sont, par les présentes, modifiés, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est ci-dessous stipulé, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations ci-dessus spécifié en regard de chacun d'eux :

1- Les obligations seront datées du 9 mars 1993.

2- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Nationale du Canada.

3- Un intérêt à un taux n'excédant pas 9,50 % l'an sera payé semi-annuellement le 9 septembre et le 9 mars de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital.

4- Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 8614R-MG

consentement des détenteurs, conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7).

5- Les obligations seront émises en coupures de 1 000 $ ou de multiples de 1 000 $.

6- Les obligations seront signées par le maire et le trésorier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTÉE

64-93
Réduction terme des emprunts reliés à cert. règls. sur point faire émission d'obligations.

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault
APPUYÉ PAR : Gilles Latour
ET RÉSOLU :

Que, pour l'emprunt au montant total de 4 406 000 $ effectué en vertu des règlements numéros 453, 770, 773, 777 (1981), 779, 790, 792, 793, 795, 798, 1007 (1986) 1011, 1013 (1986) 1015, 1024 (1986), 1034 (1987), 1040 (1987), 1044 (1987), 1210 (1991), 1226 (1991), 1229 (1991), 1252 (1992), 1257 (1992) et 1259 (1992), la Ville de Trois-Rivières émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans ceux-ci, c'est-à-dire pour un terme de 5 ans (à compter du 9 mars 1993), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements dans les règlements ci-haut mentionnées, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉE

65-93
Prolong. terme des emprunts reliés à cert. des règls. sur point faire objet émission d'obligations.

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières aura le 7 mars 1993 un montant de 4 168 000 $ à renouveler sur un emprunt original de 5 166 000 $ pour des périodes de 9,10 et 15 ans, en vertu des règlements numéros 453, 770, 773, 777 (1981), 779, 790, 792, 793, 795, 798, 1007 (1986), 1011, 1013 (1986), 1015, 1024 (1986), 1034 (1987), 1040 (1987) et 1044 (1987);

ATTENDU que ledit renouvellement ne sera pas effectué à la date prévue;

ATTENDU qu'un montant total de 218 200 $ a été payé à même le budget, laissant ainsi un solde net à renouveler de 3 949 800 $;

ATTENDU que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 9 mars 1993;

ATTENDU que la Ville désire se prévaloir des dispositions de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7) qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières émette les 3 949 800 $ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de deux (2) jours au terme original des règlements ci-dessus mentionnés.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE 53 INITIALES DU GREFFIER

66-93
Adjudication contrat vente des obligations datées du 9 mars 1993.

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a demandé, par l'entremise du système électronique d'informations financières du ministère des Affaires municipales du Québec, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 4 406 000 $;

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la Ville de Trois-Rivières a reçu les soumissions ci-dessous détaillées :

Nom des soumissionnaires	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût net
Tassé & associés	97,973	192 000 $	6,25	1994	8,2180
limitée, RBC Dominion	97,973	216 000 $	6,75	1995	8,2180
Valeurs mobilières inc.,	97,973	242 000 $	7,00	1996	8,2180
Scotia McLeod inc.,	97,973	272 000 $	7,50	1997	8,2180
Richardson Greenshields du Canada ltée, Valeurs mobilières SMC inc., Nesbitt Thomson Deacon inc.	97,973	3 484 000 $	7,75	1998	8,2180
Valeurs mobilières	97,962	192 000 $	6,25	1994	8,2210
Desjardins inc.,	97,962	216 000 $	6,75	1995	8,2210
Midland Wolwyn	97,962	242 000 $	7,00	1996	8,2210
Capital inc., Roy	97,962	272 000 $	7,50	1997	8,2210
Bertrand Lemaire, Tessier inc., Alpha Capital inc.	97,962	3 484 000 $	7,75	1998	8,2210
Lévesque Beaubien	97,959	192 000 $	6,25	1994	8,2219
Geoffrion inc.,	97,959	216 000 $	6,75	1995	8,2219
Wood Gundy inc.	97,959	242 000 $	7,00	1996	8,2219
	97,959	272 000 $	7,50	1997	8,2219
	97,959	3 484 000 $	7,75	1998	8,2219

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières adjuge à "Tassé & associés limitée, RBC Dominion Valeurs mobilières inc., Scotia McLeod inc., Richardson Greenshields du Canada ltée, Valeurs mobilières SMC inc., Nesbitt Thomson Deacon inc." ladite émission d'obligations au montant de 4 406 000,00 $.

ADOPTÉE

67-93
Mandat au Conseil des loisirs de la Mauricie inc. pour qu'il réalise étude de marché sur vocation à donner au complexe sportif de l'U.Q.T.R.

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la compagnie "Conseil des loisirs de la Mauricie inc." pour qu'elle réalise une étude de marché sur la vocation à donner au complexe sportif de l'Université du Québec à Trois-Rivières lorsque cette institution cessera de l'utiliser.

Qu'elle verse à cette corporation des honoraires maximums de 9 764,82 $, taxes incluses.

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

Que ces honoraires soient payés à même le produit d'un emprunt à cet effet de 10 000,00 $ au fonds de roulement créé par le règlement 312 adopté le 16 août 1965, lequel emprunt devra être remboursé au moyen de cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs, dont le premier échoira en 1994.

Que, pour effectuer les remboursements de cet emprunt au fonds de roulement, le Conseil approprie au budget des années 1994 à 1998 inclusivement les fonds nécessaires pour rencontrer les versements en capital qui échoiront à chacune desdites années.

ADOPTÉE

68-93
Versement subv. spéc. au Comité du symposium et à "Les Productions Specta inc."

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Gamelin

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières verse, à même les sommes disponibles au poste "contributions municipales" (02-11-12-1-970) du budget 1993, une subvention de 4 010,43 $ au Comité du symposium de sculpture et à la compagnie "Les Productions Specta inc." pour leur permettre de finaliser le paiement de comptes en souffrance découlant du symposium de sculpture s'étant déroulé à Trois-Rivières à l'été 1992.

ADOPTÉE

69-93
Adjudic. de contrats.

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Gamelin

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte:

- la proposition de la compagnie "Yvon Boulanger ltée", aux montants de 2 787 $ (prix de base), 665 $ (pour chaque dénomination) et 2,70 $/pièce (pour chaque titre), pour l'impression des obligations qui seront datées du 9 mars 1993 et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet;

- la proposition de la compagnie "Cimentier Laviolette inc.", au montant de 6 895,27 $, pour la mise en place d'une dalle de béton dans le dépôt du magasin de l'édifice des travaux publics et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet prévus au règlement 1268 (1992);

- la proposition de la compagnie "Drainamar inc.", au montant de 175 137,83 $, pour l'inspection télévisée, le nettoyage et la réhabilitation, par voie de colmatage, de conduites d'égout et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet prévus au règlement 1263 (1992).

ADOPTÉE

LUNDI LE 1ER FÉVRIER 1993

70-93
Demande au min. de l'Environnement du Québec d'autor. prolong. réseau d'égout pluvial rues Bergeron et du Fondeur, bouclage diff. endroits afin améliorer réseau d'aqueduc.

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières demande au ministre de l'Environnement du Québec d'autoriser la prolongation du réseau d'égout pluvial sur les rues Bergeron et du Fondeur et des travaux de bouclage à différents endroits afin d'améliorer le réseau d'aqueduc et qu'elle autorise le directeur du Service des travaux publics, M. Fernand Gendron, à lui soumettre, pour elle en son nom, les plans et devis décrivant et illustrant ces travaux.

ADOPTÉE

71-93
Réponse au Comité d'amélioration des services aux Vieilles-Forges.

ATTENDU que M. Denis Bergeron et d'autres personnes membres du Comité d'amélioration des services aux Vieilles-Forges ont fait parvenir une lettre au Conseil le 23 novembre 1992;

ATTENDU que M. Denis Bergeron est intervenu lors de la séance du Conseil du 7 décembre 1992 pour en déposer un exemplaire entre les mains du greffier;

ATTENDU que cette lettre portait sur la prolongation des réseaux d'aqueduc et d'égout sur le territoire de l'ancienne municipalité de St-Michel-des-Forges annexée par la Ville de Trois-Rivières au début des années '60;

ATTENDU que, dans une missive adressée à M. Denis Bergeron le 19 janvier 1993 par M. le maire Guy LeBlanc, la Ville de Trois-Rivières répondait aux demandes formulées par lui et son Comité;

ATTENDU qu'une copie de cette missive demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que celle-ci exprime la position du Conseil dans ce dossier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, la lettre adressée à M. Denis Bergeron le 19 janvier 1993 par M. le maire Guy LeBlanc.

M. André de Repentigny vote contre l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6514R-MG

LUNDI LE 1ER FÉVRIER 1993

72-93
Paiement par anticip. taxes d'améliorations locales décrétée dans règl. 1225 (1991).

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que le contribuable dont l'immeuble est identifié à l'annexe III du "règlement 1225 (1991) autorisant la construction de trottoirs et de bordures de rue à différents endroits et décrétant un emprunt à cet effet de 100 000 $" édicté le 21 octobre 1991 et sur lequel est imposée la taxe spéciale prévue à l'article 11 puisse en être exempté en payant, en un seul versement, la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt décrété par ce règlement, aurait été fournie par la taxe imposée sur son immeuble.

Que cette part soit calculée sur la base du rôle d'évaluation au moment où le contribuable effectue son paiement et, le cas échéant, en tenant compte des taxes payées en vertu de ce règlement avant ce paiement.

Que ce paiement soit fait avant la publication de l'avis visé à l'article 554 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) ou avant que le ministre des Affaires municipales du Québec n'accorde l'autorisation visée au quatrième alinéa de cet article 554 ou l'approbation visée à l'article 563.1 de cette Loi.

Que le montant de l'emprunt décrété par ce règlement soit alors réduit d'une somme égale à celle payée en vertu de la présente résolution.

ADOPTÉE

73-93
Nomin. Mme Denise Poirier sur Conseil d'admin. de l'O.M.H.

ATTENDU que l'Office municipal d'habitation des Trois-Rivières a été constituée à la suite d'une requête en ce sens de la Ville de Trois-Rivières;

ATTENDU qu'en vertu des règlements généraux de cet organisme, les membres de son conseil d'administration sont nommés par le Conseil de la Ville et que c'est ce dernier qui fixe la durée de leur mandat;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de la résolution 287.11 adoptée par le conseil d'administration dudit Office le 19 janvier 1993 dans laquelle celui-ci recommande à la Ville de renouveler, pour une durée de trois (3) ans le mandat de Mme Denise Poirier qui se termine aujourd'hui même;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières nomme à nouveau Mme Denise Poirier membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation des Trois-Rivières jusqu'au 31 janvier 1996 inclusivement.

ADOPTÉE

74-93
Mandat à Me André Roy pour représenter la Ville dans requête en cassation de la résol. 373-92 adoptée le 21-8-92.

ATTENDU que l'Association des policiers-pompiers de Trois-Rivières inc., MM. Jean-Marc Labonté et Gilles Turgeon se sont adressés le 7 décembre 1992 à la Cour supérieure du district judiciaire de Trois-Rivières (dossier # 400-05-000840-927) pour qu'elle déclare que la Ville de Trois-Rivières a illégalement réduit ses effectifs policiers en refusant ou en négligeant de les ramener à cent cinq (105) à la suite du départ de MM. Claude Bourque, Roger Dubé et Robert Dupont;

ATTENDU que ces personnes demandent également au tribunal de déclarer nulle et illégale la partie de la résolution 373-92 adoptée le 21 septembre 1992 qui se lit comme suit:

> "Que la Ville de Trois-Rivières abolisse, à compter d'aujourd'hui, les trois (3) postes de policiers-pompiers présentement vacants.";

ATTENDU qu'elles demandent enfin d'ordonner à la Ville de procéder à l'embauche de trois (3) policiers sur une base permanente, et ce, dans un délai de trente (30) jours du jugement à intervenir de façon à maintenir ses effectifs policiers à cent cinq (105) personnes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roger Bellemare

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de Me André Roy, avocat, et qu'elle le mandate pour comparaître, pour elle et en son nom, devant cette Cour, pour contester cette action, et, généralement, pour faire le nécessaire.

ADOPTÉE

75-93
Mandat à "Normandin, Beaudry, actuaires conseil inc." pour réalis. étude sur avantages consentis et financ. du régime de retraite des employés de la Ville.

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la compagnie "Normandin, Beaudry, actuaires conseil inc." pour qu'elle procède à une étude sur les avantages consentis et le financement du régime de retraite de ses employés.

Qu'elle verse à cette compagnie des honoraires maximums de 7 500 $, lesquels seront payés à même les sommes disponibles au poste "relations de travail" (02-12-12-1-410) du budget 1993.

ADOPTÉE

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6814R-MG

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 1ER FÉVRIER 1993

76-93
Mandat au Service de l'urbanisme et de l'aménagement de livrer "P.R.I.L.", "P.A.R.C.Q." et "P.A.D."

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a été mandatée par la Société d'habitation du Québec pour livrer le programme de rénovation d'immeubles locatifs, le programme d'aide à la rénovation Canada Québec et le programme d'adaptation de domicile;

ATTENDU que les demandes de subvention reliées à ces programmes sont traitées en respectant leur ordre chronologique de dépôt;

ATTENDU que, à l'intérieur de ses premiers quartiers, la Ville entend prioriser certaines interventions et élaborer des projets pilotes de recyclage ou de rénovation d'immeubles;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roger Bellemare

APPUYÉ PAR : André Noël

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières demande à la Société d'habitation du Québec de l'autoriser à prioriser, à l'intérieur de ses premiers quartiers (dont le territoire est renfermé à l'intérieur du liséré rouge apparaissant sur le plan annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante) certaines demandes et qu'elle mandate son Service de l'urbanisme et de l'aménagement pour livrer ses programmes jusqu'à concurrence de quinze (15) demandes.

ADOPTÉE

77-93
Paiement d'une réclamation.

CONSIDÉRANT l'incident suivant ayant engagé la responsabilité civile de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières verse une somme de 365,08 $ à Henri Martel, pour les dommages occasionnés par des racines d'arbres appartenant à la Ville qui obstruaient la conduite d'égout sanitaire desservant sa propriété du 827 de la rue Gervais.

Que cette somme soit versée à même celles accumulées au fonds d'auto-assurance.

ADOPTÉE

78-93
Proclamation de février "Mois du coeur".

ATTENDU que les maladies du coeur sont responsables chaque année de 100 000 cas d'hospitalisation et de 19 000 décès au Québec;

ATTENDU que la Fondation des maladies du coeur du Québec veut réduire de 30% le taux de mortalité dû aux maladies du coeur d'ici l'an 2002;

CONSIDÉRANT que cet objectif est aussi partagé par le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec;

CONSIDÉRANT que la Fondation des maladies du coeur du Québec a besoin de l'appui de tous et de chacun pour financer l'éducation et la recherche sur les maladies cardiaques et cérébrovasculaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

INITIALES DU MAIRE 59 INITIALES DU GREFFIER

ET RÉSOLU :

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières proclame que février est le **MOIS DU COEUR** et qu'il incite les Trifluviens à appuyer la Fondation des maladies du coeur du Québec dans sa mission de sauver des vies.

ADOPTÉE

79-93
Liste chèques émis en janvier 1993.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de la liste des chèques émis par la Ville de Trois-Rivières au cours du mois de novembre 1992 et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que l'ensemble de ces chèques totalise des déboursés de 5 308 675,50 $;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, la liste des chèques à laquelle réfère le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE

80-93
Liste des comptes 1er février 1993.

COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR: Roland Thibeault
APPUYÉ PAR: Michel Legault
ET RÉSOLU:

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 23 janvier 1993

W.M.I. Mauricie Bois-Francs:	
Contenants - Travaux publics - décembre 1992	301,15 $
Enlèvement, transport et enfouissement des déchets - janvier 1993	149 876,64
Néolect inc.:	
Éclairage de rues 1992 - paiement no 4 - retenue 10 %	364,50
Remise de la première tranche de la retenue - éclairage de rues 1992	5 881,53
Océan construction inc.:	
Remise de la dernière tranche de la retenue - émissaire 60" - Port de Trois-Rivières	10 325,20
Guimond électrique inc.:	
Pose de deux poteaux - parc Lemire	335,17
Thomas Bellemare ltée:	
Contenants - feu rue des Forges - Travaux publics	1 335,36

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 1ER FÉVRIER 1993

Mines Seleine:	
Achat de sel - Travaux publics	17 641,44
Multi-énergie:	
Achat de poignées de chantepleur - Parc portuaire	53,85
Aluminium Dufresne inc.:	
Plaque de signalisation - Travaux publics	26,99
Locations Murray Hill Leasing ltée:	
Location d'auto - messager - janvier 1993	561,62
Clément Milot:	
Location de garage - camion à incendie - janvier 1993	378,36
Ultrapage / Motorola ltée:	
Location de télépage - Sécurité publique - janvier, février et mars 1993	818,06
Assurances Rousseau & frères:	
Location de stalles de stationnement - février 1993	834,60
Via Rail Canada inc.:	
Loyer 1993 - terrain hôtel De Lido inc.	456,25
Caisses enregistreuses Dijitec inc.:	
Location de photocopieurs - copies - janvier 1993	3 659,64
Johnson Controls:	
Entretien - salle électrique Parc portuaire - janvier 1993	411,74
Contrôle automatique - diverses bâtisses - février 1993	2 532,74
Atelier Vieilles Forges:	
Entretien ménager - quartier général - décembre 1992	2 154,67 $
Aéropro:	
Gestion et administration de l'aéroport - janvier 1993	1 891,76
Commission scolaire de Trois-Rivières:	
Formation en prévention et combat d'incendie - candidats Sécurité publique	1 884,00
Le Nouvelliste:	
Appel d'offres (inspection et réhabilitation de conduites d'égout)	247,04
Illico inc.:	
Recherches de jurisprudence - démolition et chute trottoir - Contentieux	190,00
Clinique d'optométrie de T.-R.:	
Examen de la vue - 4 candidats	160,00
Ministère de l'Énergie et des Ressources:	
Frais de cadastre - Arpentage	55,00
Houle photographes enr.:	
Photos - hockey mineur - Information	30,97

Médiacom inc.:	
Panneaux publicitaires - autoroute et aéroport - janvier 1993 - Information	439,56
Société québécoise d'information juridique:	
Copie de jugement - Contentieux	21,61
Chambre de commerce de Trois-Rivières:	
Souper des autorités - 9 billets	234,00
Restaurant Normandin inc.:	
Repas des détenus - octobre, novembre et décembre 1992 - Sécurité publique	526,00
Jean-Maurice Normandin:	
Remboursement de frais de scolarité (50 % de 115,00 $)	57,50
IGA-Boniprix:	
Épicerie pour réceptions	323,54

SUBVENTIONS 1993

Fondation universitaire du coeur du Québec	20 000,00
Orchestre symphonique de Trois-Rivières	
1er versement de 2	10 000,00
Artisans de paix	750,00
Ass. handicapés mentaux (Fleur de mai)	500,00
Action jeunesse inc.	100,00
Société d'autisme de la région Mauricie - Bois-Francs inc.	50,00
Association de la paralysie cérébrale du Québec inc.	50,00 $

COTISATIONS 1993

Sodes	700,00
Jeune chambre de commerce du coeur du Québec	500,00
Ass. des travaux publics d'Amérique:	
Travaux publics	97,00
Ass. québécoise des agents du bâtiment inc.:	
Permis	170,00
Ass. des directeurs de police et pompiers du Québec:	
Sécurité publique	400,00
Ass. québécoise pour la maîtrise de l'énergie:	
Services techniques	127,97
Ass. québécoise des techniques de l'eau:	
Services techniques	83,46

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6814R-MG

LUNDI LE 1ER FÉVRIER 1993

Ass. des inspecteurs municipaux de l'environnement du Québec:	
Permis	80,00
Ass. des directeurs généraux des municipalités du Québec	
Direction générale	365,00

FRAIS DE HUISSIERS
Cour municipale et Contentieux)

Trudel & associés	3 627,37
Jacques Royer	94,20
Plante & Murphy	65,72
Paquette & ass.	112,19
Gagnon, Sénéchal, Coulombe & ass.	30,87
Drolet et ass.	37,28
Boissonneault et Gaumond	7,17

SUBVENTION - DÉMOLITION DE HANGARS

André Dussault	690,00

LOISIRS

Usinage de l'Estrie inc.:	
Aiguisage de couteaux - Zamboni	37,17
Productions Specta inc.:	
Breuvages - comité consultatif sur la culture	35,75 $
Société canadienne des postes:	
Ouverture d'un compte pour correspondance d'affaires - commission consultative sur la famille	288,90
SOCAN:	
Droits d'auteur - musique patinoires - Colisée et Pavillon de la jeunesse	222,00
Ministre des finances:	
Renouvellement de permis d'alcool - bar Colisée	876,00
Ateliers centre du Québec:	
Assemblage - bulletin Loisirs	31,04
Insertion de questionnaires et enveloppes - sondage sur la famille	511,88
Ass. du hockey mineur de T.-R.:	
Frais d'arbitrage et des marqueurs - décembre 1992	1 804,00
A.A.Q. Mauricie:	
Colistation 1993	130,00

BIBLIOTHÈQUE

Wilson & Lafleur ltée:	
Code municipal 1993	31,03

LUNDI LE 1ER FÉVRIER 1993

U.N.E.Q.:	
Achat de livres	28,68
Reliure Bois-Francs enr.:	
Reliure de volumes	754,73
Librairie Poirier inc.:	
Achat de livres	716,20
Multi blanche:	
Abonnement à la revue Nuit blanche	18,19
Librairie Clément Morin:	
Achat de livres	489,15
Financial Post Datagroup:	
Achat de livres	122,43
L'Exèdre librairie inc.:	
Achat de livres	20,81
Le Colimacon:	
Achat de disques compact - audio adultes	595,37
Ciné-affiches Montréal inc.:	
Affiche du film "Capitaine Crochet"	30,16
Archambault musique:	
Achat de cassettes et disques compact - audio adultes et enfants	481,28

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Goneau, Jean-Louis:	
Chef de division - Permis et inspections	
430 km - décembre 1992	90,30 $
Lajoie, Robert:	
Agent de recherches - Urbanisme	
212 km - du 1er déc. 1992 au 15 janv. 1993	59,36
Lelièvre, Denis:	
Régisseur aux aménagements - parcs & bâtisses - Services communautaires	
10 sorties - décembre 1992	30,00
Olivier, Lyne:	
Inspecteur - hyg. & env. - Permis et inspections	
640 km - janvier 1993	179,20
Verville, André:	
Inspecteur en alimentation - Santé et bien-être	
34 sorties - décembre 1992	102,00

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

Jean-Louis Goneau	77,27
André Marcil	825,15
TOTAL	251 236,77 $

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 66148-MG

INITIALES DU MAIRE
64
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 1ER FÉVRIER 1993

Pour la semaine se terminant le 30 janvier 1993

Clôtures Cambreck inc.:	
Garde-corps boul. Saint-Louis - paiement no 1	25 641,00 $
J.P. Doyon ltée:	
Aqueduc - phase I - secteur Les Forges - paiement no 2 - retenue 10 %	6 725,94
Remise de la première tranche de la retenue - aqueduc Les Forges - phase I	9 770,61
Desbiens techni-service:	
Branchements et renouvellements - aqueduc et/ou égout - paiement no 8 - retenue 10 %	14 314,56
Construction Héroux, Allard, Goyette:	
Remise de la première tranche de la retenue - Pavillon Hertel	3 981,77
Réaménagement - Pavillon Hertel - parc Lemire - paiement no 3 - retenue 10 %	9 543,49
Consultants V.F.P. inc.:	
Honoraires - Édifice Travaux publics - structure - aménagement	7 678,32
Laboratoires L.C.S.:	
Remise de la dernière tranche de la retenue - égout - nettoyage et inspection	1 563,56
Béton Trois-Rivières:	
Béton - endroits divers - Travaux publics	1 941,41 $
Sable des Forges inc.:	
Sable et sel - endroits divers - Travaux publics	539,27
Emco Supply:	
Achat de pièces diverses - Travaux publics	1 574,36
Papeteries J.B. Rolland:	
Achat de couverture Mayfair - Imprimerie	567,22
J.P. Marcouiller inc.:	
Remplacement de lampe - Parc portuaire	104,60
J.B. Deschamps inc.:	
Impression des obligations - émission du 12 janvier 1993	9 862,65
M.R.C. de Francheville:	
Quote-part de la Ville - 1er versement	39 075,80
Productions Specta inc.:	
Location d'un kiosque - Salon du livre 1993	500,76
Dépenses effectuées pour la bibliothèque - décembre 1992	19 013,17
Dépenses effectuées pour le Parc portuaire - décembre 1992	12 581,62
Dépenses effectuées pour le restaurant du Parc portuaire - décembre 1992	149,97
Dépenses effectuées pour le Centre d'interprétation - décembre 1992	353,45
Placements Magide:	
Honoraires - examens pour 5 employés	269,30

Signalisation 3-D:
Plaque "Antonio-Marchand" - Information 359,45

Ateliers photographiques de Trois-Rivières inc.:
Laminage d'une photographie du centre-ville de Trois-Rivières vers 1940 - Greffe 231,12

Ascom Hasler Mailing Systems Ltd:
Location du compteur postal - du 1er mars au 31 mai 1993 221,83

Cogeco câble inc.:
Location de câble FM - du 8 février au 7 avril 1993 - Permis 37,28
Location de câble FM - du 8 février au 7 avril 1993 - Permis 16,72

Illuminating Engineering Society:
Achat du volume "Lighting Handbook Set" - Services techniques 122,72

Fire Prevention Canada:
Abonnement 1991 à la Prévention des incendies du Canada - Sécurité publique 70,78

Centre national de philatélie:
Achat de trois répertoires des codes postaux - Sécurité publique 32,10

Valpan microfilm inc.:
Développement des microfilms - Greffe 53,12

Buffet Jeanne Paquin:
Repas - réunion du Conseil du 18 janvier 1993 275,34 $
Repas - réunion Domaine de Touraine 63,84
Repas - session de travail du Conseil 116,39
Repas - commission de la famille 63,61

IGA-Boniprix:
Achat d'épicerie pour réceptions 28,01

Jean-Marc Labonté:
Remboursement partiel - conditionnement physique U.Q.T.R. 37,50

FRAIS DE HUISSIERS

Trudel & associés (Contentieux) 14,45

LOISIRS

Technologies action urgence:
Cours annuel - programme SOS - Colisée 669,91

Commission scolaire de Trois-Rivières:
Entretien ménager - parcs-écoles - décembre 1992 2 147,00

Société canadienne des postes:
Distribution - sondage sur la famille et réponses d'affaires 2 271,22

Pinkerton du Québec ltée:

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6814R-MG

LUNDI LE 1ER FÉVRIER 1993

Surveillance au Pavillon de la jeunesse - janvier 1993	124,63
Association régionale de loisir pour les personnes handicapées de la Mauricie:	
Subvention - programme intermunicipal - selon protocole d'entente	3 300,00
AfEAS St-Michel-des-Forges:	
Atelier de loisir - bricolage et tricot	100,00

Accréditations selon ententes - 1er versement

Centre Landry	16 243,00
Centre loisir Multi-plus	6 900,00
Pavillon St-Arnaud inc.	21 230,00

Ententes générales - 1er versement

Association sportive Ste-Cécile:	
Ateliers (3) de loisir	450,00
Pavillons Lemire et Hertel	2 030,00
Patinoire extérieure	3 205,00
Loisirs des Vieilles Forges:	
Salle des loisirs et pavillon du boul. St-Jean	1 480,00
Patinoires extérieures (2)	9 565,00
Secrétariat adm.	500,00
Association récréative Ste-Marguerite:	
Pavillon Goneau	1 475,00 $
Patinoire extérieure	3 205,00
Comité des citoyens des habitations Adélard-Dugré:	
Maison A.-Dugré	715,00
Patinoire extérieure	3 205,00
Loisirs St-Jean-Brébeuf:	
Pavillon Gagnon	1 250,00
Patinoire extérieure	3 205,00
Loisirs St-Philippe:	
Pavillon Père-Daniel	270,00
Patinoire extérieure	3 155,00
Société des loisirs St-Sacrement:	
Pavillon St-Sacrement	295,00
Patinoire extérieure	3 205,00
Association récréative Normanville:	
Patinoire extérieure	3 205,00
Association récr. St-Jean-Baptiste-de-la-Salle:	
Patinoire extérieure	3 205,00
Loisirs Ste-Thérèse inc.:	
Patinoire extérieure	3 205,00
Déneigement du stationnement	800,00

BIBLIOTHÈQUE

Receveur général du Canada (Office national du film du Canada):	
Vidéo O.N.F. - adulte	24,27
Librairie Poirier inc.:	
Achat de livres	374,45
Librairie Clément Morin:	
Achat de livres	428,91
Bibliothèque centrale de prêt de la Mauricie:	
Services professionnels - jeux de fiches - contrat annuel	2 619,75
Services professionnels - contrat d'entretien annuel du fichier	250,38
ASTED inc. (Association pour l'avancement des techniques de la documentation):	
Cotisation annuelle	300,00

ALLOCATION D'AUTOMOBILE

Jacob, Luc:	
Programmeur - Informatique	
10 sorties - du 14 déc. 1992 au 26 janv. 1993	30,00

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Gilles Colas:	
Longueuil - journée de formation sur la cure et les produits de cure du béton de ciment	199,92 $
Jean Hélie:	
Dîner - 9 personnes - représentants de diverses villes	120,00
Jean Lamy:	
Montréal - Régie des permis d'alcool - permis de bar - Pavillon de la jeunesse	81,20
Gilles Latour:	
Montréal - réunion de l'Association des villes jumelées	107,20
Guy LeBlanc:	
Repas - représentations diverses	381,59

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

Juliette Bourassa	140,94
Gérard Brahic	85,68
Fernand Gendron	459,60
Roger Lafontaine	114,58
Denis Lelièvre (fonds de change - aéroport)	400,00
Petite-caisse - aéroport	150,00
André Marcil	432,95
Gilles Poulin	162,97
Alain Tremblay	175,92
TOTAL	275 148,16 $

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

LUNDI LE 1ER FÉVRIER 1993

GRAND TOTAL 526 384,93 $

Service de la trésorerie
Le 29 janvier 1993

ADOPTÉE

81-93
Embauche de Mme Nathalie Perron à un poste de policier-pompier.

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : André de Repentigny

ET RÉSOLU :

Que Mme Nathalie Perron soit engagée au poste de policier-pompier au sein du Service de la sécurité publique au salaire hebdomadaire de 666,13 $ par semaine.

Que ses conditions de travail soient celles prévues à la convention collective qui lui est applicable.

Que Mme Perron soit assujettie à une période de probation de douze (12) mois.

Que Mme Perron soit également assujettie à l'obligation d'établir son domicile sur le territoire de la ville de Trois-Rivières dans les six (6) mois suivant l'obtention de sa permanence et à l'obligation de l'y maintenir, sous peine de renvoi.

ADOPTÉE

82-93
Particip. d'un membre du Conseil activité et autor. dépenser en conséquence.

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières achète un (1) billet au coût de 20,00 $ pour participer à une soirée hommage en l'honneur de M. Mario Côté organisée par la Chambre de commerce du district de Trois-Rivières le 5 février prochain.

ADOPTÉE

Maire

Greffier

GP/gg

LUNDI LE 15 FÉVRIER 1993

INITIALES DU MAIRE 69 INITIALES DU GREFFIER

À une séance régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le quinze (15) février mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993) à vingt heures trente minutes (20 h 30), en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les membres ci-après identifiés étaient présents et ils constituaient quorum :

Monsieur le maire :	Guy	LeBlanc
Madame la conseillère :	Chrystiane	Thibodeau
Messieurs les conseillers :	Roger	Bellemare
	Pierre. A.	Dupont
	André	Noël
	Alain	Gamelin
	Roland	Thibeault
	Gilles	Latour
	Michel	Legault
	André	De Repentigny

83-93
Procès-verbal séance régul. du 1er février 1993.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu les procès-verbaux de l'assemblée publique d'information et de consultation et de la séance régulière tenue le 18 janvier 1993, que ceux qui sont présents déclarent les avoir lus et qu'un exemplaire de ces documents demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Michel Legault

APPUYÉ PAR: Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que lesdits procès-verbaux et les décisions qui ont été prises auxdites assemblée et séance soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

Avis de motion maintenus.

a) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur une partie du lot 242 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. André de Repentigny, le 5 octobre 1992.)

b) Règlement décrétant l'ouverture de nouvelles voies de communication et leur attribuant un nom.
(M. André de Repentigny, le 21 décembre 1992.)

c) Règlement autorisant le recouvrement de pavage, la réfection de trottoirs, la construction de regards d'égouts, la rénovation de regards et de puisards et l'ajout de bornes d'incendie à certains endroits de la ville et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Roland Thibeault, le 21 décembre 1992.)

d) Règlement autorisant le parachèvement du pavage en béton bitumineux sur une partie de la rue de la Sentinelle et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. André de Repentigny, le 21 décembre 1992.)

e) Règlement autorisant la réfection d'une partie de la rue Bergeron et la mise en place d'un système de drainage et de bordures de rues et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Michel Legault, le 21 décembre 1992.)

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 8614R-MG

INITIALES DU MAIRE
70
INITIALES DU GREFFIER

f) Règlement autorisant la réfection de la rue Place du Fondeur et la mise en place d'un système de drainage et de bordures de rues et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. André de Repentigny, le 21 décembre 1992.)

g) Règlement autorisant la réalisation de différents plans, devis, analyses, expertises et études et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Roland Thibeault, le 21 décembre 1992.)

h) Règlement modifiant le règlement 186 (1991) sur la circulation et le stationnement afin de revoir les dispositions applicables au stationnement sous la place de l'hôtel de ville et sous les édifices du parc Portuaire, d'en établir d'autres relatives au stationnement Badeaux et d'abroger le règlement 352 (1970).
(M. Michel Legault, le 18 janvier 1993.)

i) Règlement modifiant le règlement 2000-C (1989) concernant la hauteur des bâtiments et les pénalités.
(M. André Noël, le 1er février 1993.)

j) Règlement modifiant le règlement 2000-L (1989) concernant le lotissement aux fins de permettre le lotissement d'un terrain de la zone 1028-R (rue de Boucherville) selon l'étude géotechnique.
(M. Roger Bellemare, le 1er février 1993.)

k) Règlement modifiant le règlement 2000-L (1989) concernant le lotissement aux fins de permettre le lotissement dans la zone 300 (rue Ste-Cécile) pour des résidences unifamiliales jumelées et en rangée.
(M. Michel Legault, le 1er février 1993.)

l) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre la construction du lot 181-54-Ptie du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières dans la zone 1028-R (rue de Boucherville) selon l'étude géotechnique.
(M. André Noël, le 1er février 1993.)

m) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins d'agrandir la zone 507 à même une partie de la zone 505, aux fins de permettre l'usage "Service finance" et de modifier les normes d'implantation dans la zone 507 permettant à la Caisse populaire St-Sacrement de réaliser son agrandissement.
(M. Roger Bellemare, le 1er février 1993.)

n) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de définir le terme fondation, de revoir les dispositions relatives aux services d'affaires, aux superficies de plancher des résidences unifamiliales, des espaces de rangement, des abris pour les systèmes de filtration, des cours arrières pour les bâtiments protégés par droits acquis, les hauteurs et dimensions des clôtures et des haies.
(M. Michel Legault, le 1er février 1993.)

o) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre, dans la zone 114, l'entrepose d'aliments et (6373) entreposage frigorifique pour (692) Service de bien-être et de charité à certaines conditions sur la rue Poisson.
(M. André Noël, le 1er février 1993.)

p) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre l'usage stationnement sur un terrain de la zone 328-M (rue Ste-Cécile) et d'y prévoir des aménagements paysagers.
(M. Roger Bellemare, le 1er février 1993.)

q) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre l'agrandissement de la clinique de réadaptation dans la zone 931-P (rue Jacques-de-Labadie).
(M. Michel Legault, le 1er février 1993.)

r) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de protéger l'aspect architectural des bâtiments du boulevard des Forges dans les zones 601, 603, 653-1 et 654 (Du pont Lejeune au poste de radio C.I.G.B.).
(M. André Noël, le 1er février 1993.)

s) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de modifier dans la zone 309 (rue Champflour) l'usage "Résidence multifamiliale 24 logements" par l'usage "Résidence multifamiliale 6 logements" et de modifier l'usage "Résidence collective 40 chambres maximum" par l'usage "Résidence collective 10 chambres maximum".
(M. André Noël, le 1er février 1993.)

t) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre la transformation d'un bâtiment bifamilial isolé en unifamilial isolé, de deux (2) étages minimum dans la zone 608-R, rue Ste-Marguerite.
(M. Michel Legault, le 1er février 1993.)

u) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre la construction de résidences unifamiliales jumelées et en rangée dans la zone 300 sur la rue Ste-Cécile.
(M. André Noël, le 1er février 1993.)

v) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de prohiber la transformation d'un bâtiment résidentiel à non-résidentiel dans la zone 645-M.
(M. Roger Bellemare, le 1er février 1993.)

w) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre l'usage "entretien et réparation de machinerie lourde et de véhicules lourds" dans la zone 1249-I.
(M. Michel Legault, le 1er février 1993.)

x) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de créer la zone 1144-1 R à même une partie de la zone 1144-R et de permettre des usages commerces de voisinage dans la zone 1144 (boulevard des Forges).
(M. André Noël, le 1er février 1993.)

Avis de motion. Règl. autor. travaux voirie dans parc industriel no 2.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant des travaux de voirie dans le parc industriel no 2 et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 15 février 1993.

(Signé) André de Repentigny

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6514R-MG

LUNDI LE 15 FÉVRIER 1993

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins porter la haut. max. des bâtiments dans zone 204-P à 12 m et 3 étages max.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de porter la hauteur maximum des bâtiments situés dans la zone 204-P à 12,0 mètres et 3 étages maximum.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 15 février 1993.

(Signé) André Noël

84-93
Compte rendu Comm. perm. du 1er février 1993.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le compte rendu de la réunion que la Commission permanente du Conseil a tenue le 1er février 1993, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR: Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que ledit compte rendu et les décisions qui ont été prises à ladite réunion soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit et que ces dernières soient exécutoires.

ADOPTÉE

85-93
Projet de règl. 2001-Z-141 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins porter haut. max. bâtiments dans zone 204-P à 12 m et 3 étages max.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-141 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de porter la hauteur maximum des bâtiments situés dans la zone 204-P à 12,0 mètres et 3 étages maximum;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Noël

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil de la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-141 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de porter la hauteur maximum des bâtiments situés dans la zone 204-P à 12,0 mètres et 3 étages maximum, afin qu'il soit soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE 73 INITIALES DU GREFFIER

86-93
Règl. 1286 (1993) décrétant cotis. des contrib. qui tenaient, le 1-01-93, une place d'aff. dans district comm. « S I D A C » CENTRE-VILLE.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 18 janvier 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: André Noël

APPUYÉ PAR: Alain Gamelin

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1286 (1993) décrétant une cotisation à l'endroit des contribuables qui tenaient, le 1er janvier 1993, une place d'affaires à l'intérieur du district commercial dans lequel la «SIDAC» CENTRE-VILLE a compétence soit adopté.

ADOPTÉE

87-93
Règl. 1287 (1993) autor. travaux bouclage.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 1er février 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR: André de Repentigny

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1287 (1993) autorisant la réalisation de travaux de bouclage afin d'améliorer le réseau d'aqueduc et décrétant un emprunt à cet effet de 130 000 $ soit adopté.

ADOPTÉE

88-93
Servitude par Jacqueline Beaudet (3598 Cité T.-R. --- 3254, rue Bourjoly) pour installation borne-fontaine.

ATTENDU qu'au cours de l'année 1992, la Ville de Trois-Rivières a installé une borne-fontaine sur un terrain appartenant à Jacqueline Beaudet;

ATTENDU que, pour régulariser cette situation, le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte de servitude préparé par Me Yvan Gaudreau, notaire, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Noël

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 8614R-MG

INITIALES DU MAIRE
74
INITIALES DU GREFFIER

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte que Jacqueline Beaudet lui confère une servitude réelle et perpétuelle autorisant la Ville, ses mandataires et ses préposés à y installer, maintenir, remplacer, réparer, entretenir et utiliser une borne-fontaine et les canalisations afférentes et prohibant tout genre de bâtiment, construction, structure, plantation ou autre objet pouvant obstruer ou diminuer l'accès au terrain ci-dessous désigné comme fonds servant.

Que cette servitude soit constitué sur le terrain de ladite Jacqueline Beaudet ci-dessous désigné comme fonds servant au bénéfice du terrain de la Ville ci-dessous désigné comme fonds dominant.

Fonds servant

Un terrain situé en la Ville de Trois-Rivières et désigné comme étant une partie du lot numéro trois mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit (ptie 3598) du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières. Sans bâtisse.

Ce terrain est borné vers le nord-est, le sud-est et le nord-ouest par une autre partie dudit lot trois mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit (ptie 3598) et vers le sud-ouest par le lot trois mille six cent huit (3608).

Il mesure un mètre (1 m) dans ses lignes nord-est, sud-est, sud-ouest et nord-ouest.

Il contient en superficie un mètre carré (1 m^2).

La limite nord-ouest de ce terrain est située à un mètre et cinquante-cinq centièmes (1,55 m) de la limite sud-est du lot trois mille cinq cent soixante-sept (3567).

Ce terrain est celui qui est renfermé à l'intérieur du liséré rouge apparaissant sur un plan préparé le 9 juin 1992 par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 813 de ses minutes.

Fonds dominant

Le lot trois mille six cent huit (3608) du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières.

Que cette servitude soit constituée en considération d'une somme d'un dollar (1,00 $) que la Ville paiera comptant à Jacqueline Beaudet lors de la signature de l'acte notarié devant donner suite à la présente résolution.

Que l'acte de servitude devant donner suite à la présente résolution contienne les clauses, conditions et obligations généralement stipulées dans ce genre de contrat.

Que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient, et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit projet d'acte de servitude et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

89-93
Mainlevée à Robert Germain (3378 Cité T.-R. --- 1735/1737 Arthur-Guimond).

ATTENDU qu'aux termes d'un acte reçu par Me Gérard Dufresne, notaire, le 29 août 1956 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Trois-Rivières le même jour sous le numéro 196264, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières a vendu un terrain à Robert Germain;

ATTENDU que la vente de ce terrain était assujettie à différentes conditions sanctionnées par une clause résolutoire;

ATTENDU que Robert Germain a entièrement rempli et exécuté toutes les conditions qui lui avaient été imposées;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte de mainlevée préparé par Me Marc Damphousse, notaire, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières, aux droits et obligations de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, donne mainlevée et consente à la radiation de tous les privilèges, hypothèques et autres droits --- notamment ceux lui résultant de la clause résolutoire --- stipulés en sa faveur dans l'acte enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Trois-Rivières sous le numéro 196264, mais uniquement en ce qui concerne le lot vingt-cinq --- cent quarante-trois (25---143) du cadastre de la Cité des Trois-Rivières maintenant connu comme étant le lot trois mille trois cent soixante-dix-huit (3378).

Que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient, et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit projet d'acte de mainlevée et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

90-93
Protocole d'entente avec "Les Productions Specta inc." pour qu'elle réalise diff. mandats en 1993 et 1994.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de protocole d'entente à intervenir avec la compagnie "Les Productions Specta inc.";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de lui confier:

- la gestion des services aux usagers et à la clientèle de la Salle J.-Antonio-Thompson et du centre culturel;

- la production, la réalisation et la mise en marché de la programmation du Service des affaires culturelles en matière de diffusion de spectacles et d'expositions;

- l'entretien ménager de la Salle J.-Antonio-Thompson, du centre culturel, de la bibliothèque municipale et du parc Portuaire;

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 8514R-MG

- le soin de soutenir diverses activités du Service des affaires culturelles de la Ville;

ATTENDU que ce protocole lierait la Ville et ladite compagnie du 1er janvier 1993 au 31 décembre 1994 inclusivement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Gamelin

APPUYÉ PAR : André Noël

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit projet de protocole d'entente et qu'elle autorise sont Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le chef du Service des loisirs, M. Jacques St-Laurent, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

91-93
Protocole d'entente avec "La traverse des âges" - mettre à leur disposition un local au parc Portuaire et subvention de 8 000 $.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Trois-Rivières et La traverse des âges;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de mettre à la disposition de ce club de récréation un local situé au parc Portuaire (identifié sous le numéro 102) et de déterminer les modalités de versement d'une subvention de 8 000 $ pour l'entretien de celui-ci;

ATTENDU que ce protocole lierait la Ville et ledit club du 1er juillet 1992 au 30 juin 1993;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Gamelin

APPUYÉ PAR : André Noël

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit projet de protocole d'entente et qu'elle autorise le chef du Service des loisirs, M. Jacques St-Laurent, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

92-93
Politique sur l'approvisionnement en biens et services.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de politique administrative 4-93-7 sur l'approvisionnement en biens et services;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières adopte, pour avoir effet immédiatement, ledit projet de politique administrative no 4-93-7 sur l'approvisionnement en biens et services.

ADOPTÉE

93-93
Adjudic. de contrats.

IL EST PROPOSÉ PAR : André de Repentigny

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte:

- la proposition de la compagnie "Trois-Rivières Chevrolet (92) inc.", au montant de 68 763,99 $, pour la fourniture de trois (3) voitures de police identifiées et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet conditionnellement à l'approbation, par le ministre des Affaires municipales du Québec, du règlement 1281 (1993), dont les fonds serviront à payer le montant ci-avant mentionné;

- la proposition de la compagnie "Multi-Énergie Best inc.", au montant de 18 138,64 $, pour la réalisation de travaux de ventilation à l'édifice des travaux publics et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles règlement 1268 (1992).

ADOPTÉE

94-93
Approb. plan subd. ptie de la 1ère Rue.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de plan préparé le 9 février 1993 par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 831 de ses minutes, par lequel le lot 182-102 est corrigé (retrait du caractère de rue) et subdivisé pour créer les lots 182-102-1, 182-102-2 et 182-102-3 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve le projet de plan identifié au premier paragraphe du préambule de la présente résolution et qu'elle autorise son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le greffier, Me Gilles Poulin, à le signer pour elle et en son nom.

ADOPTÉE

95-93
Désig. représ. de la Ville sur Conseil d'adm. de la C.I.T.F.

ATTENDU que le 1er alinéa de l'article 8 de la Loi sur les corporations municipales et intermunicipales de transport (L.R.Q., c. C-70) stipule qu'une corporation intermunicipale de transport est représentée et ses affaires sont administrées par un conseil d'administration formé de membres du Conseil

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 8814R-MG

municipal de chaque municipalité du territoire soumis à sa juridiction;

ATTENDU que le 3ème alinéa de cet article prévoit que le Conseil de chacune des municipalités du territoire soumis à la juridiction d'une corporation intermunicipale de transport désigne ses représentants par résolutions;

ATTENDU que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a désigné ses représentants sur le Conseil d'administration de la Corporation intermunicipale de transport des Forges aux termes de la résolution 326-92 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 8 septembre 1992;

ATTENDU que M. le conseiller Yvan Leclerc est décédé le 18 décembre 1992;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières désigne M. le maire Guy LeBlanc et M. le conseiller André Noël comme représentants et M. le conseiller Pierre A. Dupont comme substitut pour siéger sur le Conseil d'administration de la Corporation intermunicipale de transport des Forges.

Que la présente résolution remplace toute autre résolution semblable adoptée antérieurement par la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTÉE

96-93
Mandats à 3 firmes pour qu'elles évaluent diff. candidats et divers employés en regard de certains postes.

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels du "Centre d'Évaluation Multi Ressources" et des compagnies "Le Groupe Ressource inc." et "Lajoie consultants et associés inc." pour que ces firmes procèdent à l'évaluation de différents candidats et de divers employés en regard de certains postes.

Qu'elle leur verse respectivement des honoraires maximum de 3 000 $, 4 500 $ et 11 000 $ (taxes excluses), lesquels seront payés à même les sommes disponibles au poste "relations de travail" (02-12-12-1-410) du budget 1993.

ADOPTÉE

97-93
Paiement de réclamations.

CONSIDÉRANT les accidents et les incidents ci-après énumérés ayant engagé la responsabilité civile de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières verse:

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

- une somme de 10 000 $ à "Goulet et Côté, avocats, en fidéicommis", pour les dommages que s'est infligée Lucile Gagnon lors d'une chute survenue dans la voie de service située en face de l'hippodrome;

- une somme de 165,08 $ à Alain Janvier, pour les dommages occasionnés à sa voiture par une rondelle provenant de la patinoire St-Michel-des-Forges.

Que toutes ces sommes soient versées à même celles accumulées au fonds d'auto-assurance.

ADOPTÉE

98-93
Part. membres du Conseil à diff. activités.

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières délègue:

- M. André Noël ou Mme Chrystiane Thibodeau pour participer à un colloque sur "l'avenir de la récupération au Québec" organisé par l'Union des municipalités du Québec le 25 février 1993 et qu'elle assume les frais d'inscription (75,00 $) et de transport;

- quatre (4) membres du Conseil au prochain congrès de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendra à Montréal du 1er au 3 avril 1993 et qu'elle assume les frais s'y rattachant;

- M. André de Repentigny à des rencontres devant avoir lieu à Ottawa et Montréal au cours desquelles "Via Rail Canada inc." sera invitée à rétablir la liaison ferroviaire pour passagers qui desservait la rive nord du St-Laurent entre Montréal et Québec et qu'elle assume les frais qu'il encourra à ces occasions.

ADOPTÉE

99-93
Versements subv. à "l'Ass. des retraités munic. de T.-R. inc." et "Salon du livre de T.-R. (région 04) inc."

IL EST PROPOSÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières verse, à même les sommes disponibles au poste "contributions municipales" (02-11-12-1-970) du budget 1993, une subvention de 300 $ à "L'association des retraités municipaux de Trois-Rivières inc." et de 1 500 $ au "Salon du livre de Trois-Rivières (région 04) inc." pour leur permettre de mener à terme leur programme d'activités 1993.

ADOPTÉE

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6514R-MG

LUNDI LE 15 FÉVRIER 1993

100-93
Correction au système de fluoration de l'eau.

ATTENDU que différentes déficiences ont été relevées dans le fonctionnement du système de fluoration en place à l'usine de traitement d'eau de la Ville de Trois-Rivières;

ATTENDU que le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec offre à la Ville de subventionner les travaux requis pour corriger ces déficiences en vertu d'un document intitulé "Normes et directives sur la fluoruration des eaux de consommation du Québec" (édition octobre 1984, 2e impression avril 1986);

ATTENDU que ce document prévoit que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières doit adopter une résolution dans laquelle celle-ci s'engage à:
- utiliser en permanence, aux fins prévues, les installations de fluoration mises en place;
- les maintenir en bon état de fonctionnement;
- rembourser audit Ministère, sur demande de celui-ci, la subvention accordée si la Ville décide d'interrompre le fonctionnement desdites installations sans raison valable;

IL EST PROPOSÉ PAR : Chrystiane Thibodeau
APPUYÉ PAR : Gilles Latour
ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières signale au ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec qu'elle est intéressée à:
- poursuivre la fluoration de l'eau potable qu'elle distribue à ses citoyens par son réseau d'aqueduc;
- réaliser les travaux requis pour corriger les susdites déficiences.

Que, par conséquent, elle s'engage à:
- utiliser en permanence, aux fins prévues, les installations de fluoration mises en place dans son usine de traitement d'eau;
- les maintenir en bon état de fonctionnement;
- rembourser au ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, sur demande de celui-ci, la subvention qu'il lui aura accordée pour réaliser les travaux devant permettre de corriger lesdites déficiences si elle décide d'interrompre le fonctionnement desdites installations sans raison valable, la Ville se réservant cependant le droit de ne pas effectuer ce remboursement si ce Ministère cesse de payer ou de lui fournir les produits requis pour qu'elle procède à la fluoration de son eau potable.

Que la Ville demande audit Ministère de s'engager à payer ou à lui fournir les produits requis pour qu'elle procède à la fluoration de l'eau potable qu'elle distribue à ses citoyens par son réseau d'aqueduc, et ce, tant qu'elle opèrera le système de fluoration en place à son usine de traitement d'eau.

ADOPTÉE

101-93
Nomin. Gilles Latour et de 5 membres désignés sur la Corp. du tourisme et des congrès de la Ville de T.-R. inc.

ATTENDU que la "Corporation du tourisme et des congrès de la Ville de Trois-Rivières inc." a été constituée en corporation en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38) par lettres patentes données et scellées le 3 novembre 1992 et enregistrées le même jour au libro C-1408, folio 93;

ATTENDU que le projet de règlement no 1 (règlements généraux) élaboré par les administrateurs provisoires de cette corporation prévoit que celle-ci ne comprend que des membres corporatifs et des membres désignés;

ATTENDU qu'il y est prévu que la Ville de Trois-Rivières en est un membre corporatif;

INITIALES DU MAIRE 81 INITIALES DU GREFFIER

ATTENDU qu'il y est aussi prévu qu'un membre corporatif doit nommer, parmi ses membres, un délégué qui aura le pouvoir de l'y représenter;

ATTENDU qu'il y est également prévu que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières doit nommer cinq (5) membres désignés parmi les personnes oeuvrant comme intervenants dans le domaine touristique ou dans un domaine connexe à celui-ci;

ATTENDU que la durée normale du mandat d'un délégué ou d'un membre désigné est de deux (2) ans à compter de l'adoption de la résolution le nommant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières nomme:

- M. le conseiller Gilles Latour comme son délégué pour qu'il la représente à titre de membre corporatif au sein de la "Corporation du tourisme et des congrès de la Ville de Trois-Rivières inc.";

- Lionel Boileau, Carmen D. Le Page, Danièle Lefebvre, Alain Harvey et Frédéric Bernardin comme membres désignés de ladite Corporation.

ADOPTÉE

102-93
Nomination de: B. Maillette, M. Le Breton - Pépin, C. Lemire, A. Bonneville, et M. Villemure à divers postes.

ATTENDU que les cinq (5) postes ci-après identifiés ont été affichés du 22 décembre 1992 au 7 janvier 1993;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues, la procédure d'évaluation spécifique appliquée à chacun de ces postes et les recommandations du directeur du Service des ressources humaines, M. Claude Gendron;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières nomme:

- Mme Brigitte Maillette à un poste permanent à temps partiel de préposée à l'entrée de données au sein du Service de la sécurité publique (classe salariale # 5);

- Mme Marcelle Le Breton - Pépin à un poste permanent à temps complet de préposée aux statistiques au sein du Service de la sécurité publique (classe salariale # 6);

- Mme Céline Lemire à un poste permanent à temps partiel de préposée au dossier "assurances et santé et sécurité" au sein du Service des ressources humaines (échelon # 5 de la classe salariale # 6 applicable lors de son entrée en fonction);

- Mme Andrée Bonneville à un poste permanent à temps partiel de perceptrice des amendes au sein de la Cour

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 8614R-MG

municipale (échelon # 1 de la classe salariale # 9 applicable lors de son entrée en fonction);

- Mme Manon Villemure à un poste permanent à temps complet de technicienne en comptabilité I au sein du Service de la trésorerie (échelon # 1 de la classe salariale # 8 applicable lors de son entrée en fonction).

Que toutes ces personnes soient assujetties à une période de probation de trois (3) mois conformément à l'article 11.10 de la convention collective qui leur est applicable.

Que chacune de ces personnes bénéficient des autres avantages rattachés au poste auquel elles viennent d'être nommées à compter de leur date respective d'entrée en fonction.

Que le directeur du Service des ressources humaines, M. Claude Gendron, après consultation du supérieur concerné, soit autorisé à fixer la date respective d'entrée en fonction de chacune de ces personnes.

ADOPTÉE

103-93
Abolition poste commis junior à la Cour municipale.

ATTENDU que Mme Andrée Bonneville vient d'être nommée à un poste permanent à temps partiel de perceptrice des amendes au sein de la Cour municipale;

CONSIDÉRANT que la Ville est engagée dans un processus de rationalisation de ses dépenses;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières abolisse le poste de commis junior à la Cour municipale qui vient de devenir vacant à la suite de la nomination de Mme Andrée Bonneville.

ADOPTÉE

104-93
Liste des comptes à payer.

COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR: Roland Thibeault
APPUYÉ PAR: Gilles Latour
ET RÉSOLU:

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 6 février 1993

Plombaction inc.:
Ventilation - bibliothèque - paiement no 1 - retenue 10 % 38 708,07 $

Desbiens techni-service:
Remise de la dernière tranche de la retenue - branchement et renouvellement 1992 12 124,58

Laboratoire Laviolette:
Contrôle de qualité - dalle hôtel de ville - paiement no 1 - retenue 10 % 1 049,41

Mines Seleine:	
Achat de sel - Travaux publics	32 377,46
Stanchem inc.:	
Achat de chlore - Usine de traitement d'eau	5 734,14
Sable des Forges inc.:	
Achat de sable et sel - Travaux publics	1 762,17
Goodyear Canada inc.:	
Achat de pneus neufs - Travaux publics	1 716,98
Lauzier Little:	
Achat de plaques électrostatiques, enveloppes, papier - Imprimerie	1 141,18
Emco Supply:	
Achat de pièces diverses - Travaux publics	906,05
Crane:	
Achat de valves - toilettes - Travaux publics	470,14
B. Courchesne & fils inc.:	
Achat de chapeau de cheminée - Travaux publics	92,45
Locations Murray Hill Leasing ltée:	
Location d'auto - février 1993	561,62
Location Vieilles Forges:	
Location d'auto - messagers - février 1993	547,10
Office municipal d'habitation:	
Quote-part de la Ville - 1993 - 1er versement de 4	91 834,50
Chambre de commerce du district de Trois-Rivières:	
Achat d'un billet - soirée hommage Mario Côté	20,00
Subvention 1993 - 1er versement de 3	20 000,00
Ville de Trois-Rivières-Ouest:	
Coût d'entretien du passage à niveau du boul. des Récollets - du 1er novembre au 31 décembre 1992	554,00
Coût d'entretien du passage à niveau du boul. des Récollets - travaux dus à du vandalisme le 6 février 1992	169,51
Concours de musique du Québec:	
Subvention 1993	500,00 $
Intergraph Canada Ltd:	
Frais d'entretien - système Intergraph - février 1993	1 411,03
Systèmes de bureautique S.B.M. inc.:	
Contrat d'entretien - balance postale et changement de tarifs - du 15 mars 1993 au 14 mars 1994 - Greffe	499,65
IBM Canada ltée:	
Entretien - unité ruban magnétique - février 1993 - Informatique	320,93
Jules Héon:	

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

Copie des notes sténographiques - cause Jeanne Goguen Dupont	55,00
Jean-Jacques Vézina:	
Surveillance et téléphone - poste St-Michel-des-Forges - janvier 1993	62,00
Productions Specta inc.:	
Réception des employés le 18 décembre 1992 (personnel, système de son, etc.)	1 214,08
Dépenses diverses (dîner, courrier Purolator, Messagerie Trois-Rivières, Radio Shack, Le Nouvelliste, Hebdo journal - comité sur la culture)	1 253,20
Le Nouvelliste:	
Publicité des carnavals - Information	525,80
Ass. des évaluateurs municipaux du Québec:	
Renouvellement cotisation 1993 - Évaluation	65,00
Buffet Jeanne Paquin:	
Repas - Conseil du 1er février 1993	198,33
Buffet - conférence de presse - carnavals	49,12
Fleuriste Laviolette inc.:	
Fleurs - famille Yvan Leclerc	231,12
Fleuriste Centre floral:	
Fleurs - famille Émilien La Barre	51,71
Galerie St-Antoine:	
Laminage - certificat de reconnaissance	17,92

LOISIRS

Vélo Québec:	
Achat de volume - aménagements cyclables	67,68
Usinage de l'Estrie enr.:	
Aiguisage de couteaux - Zamboni	57,20
Receveur général du Canada:	
Statistiques Canada - recensement de la population	126,26
Nove environnement inc.:	
Honoraires - plan d'affaires - aéroport	1 593,31
Ministre des Finances (Régie des permis d'alcool du Québec):	
Droit annuel - restaurant aéroport	426,50 $
Conseil des loisirs de la Mauricie:	
Participation financière - été 1993	500,00
Extermination B.B. inc.:	
Traitement préventif - stade de baseball - janvier 1993	50,08
Service national des sauveteurs:	
Frais d'affiliation	50,00
Regroupement québécois du loisir municipal:	
Cotisation 1993	762,27

Comité des citoyens des Habitations Adélard-Dugré:	
Fête familiale de quartier (carnaval)	400,00
Association récréative Ste-Marguerite inc.:	
Fête familiale de quartier (carnaval)	400,00
Association de basket-ball de T.-R. inc.:	
Frais des marqueurs, chronométreurs et arbitres - janvier 1993	200,00

Achats - restaurant Pavillon de la jeunesse

Croustilles Yum Yum inc.	364,00
Armand Thibodeau inc.	329,88
Embouteillage T.C.C. ltée	452,24
Multi-marques inc.	351,35
Distribution L.S. enr.	72,00
L.P.M. Supérieur inc.	1 015,57
Boucherie Alex Lamy inc.	228,34
Alexandre Gaudet ltée	2 608,40
Crémerie Trois-Rivières	1 238,80
J. Champagne inc.	1 141,00
Emballages Bettez inc.	722,77

BIBLIOTHÈQUE

Archambault musique:	
Achat de cassettes et disques compacts - audio adultes	201,64
Filles d'aujourd'hui:	
Abonnement au périodique G	23,05
Librairie Clément Morin et fils inc.:	
Achat de livres	903,88
Librairie Poirier inc.:	
Achat de livres	510,60
Reliure Bois-Francs inc.:	
Reliures de volumes	303,66 $

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - JANVIER 1993

Bergeron, René:	
Inspecteur en bâtiments - Permis et inspections 940 km	263,20
Boisvert, Henri-Paul:	
Technicien génie civil I - équipement & opérations (Services communautaires) 396 km	110,88
Carbonneau, André:	
Commis - Travaux publics 9 sorties - du 17 nov. 1992 au 3 janv. 1993	27,00
Chartrand, Jacques:	
Animateur en loisirs - Loisirs 462 km	129,36

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 86148-MG

INITIALES DU MAIRE 86 INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 15 FÉVRIER 1993

Fournier, Normand:
Technicien en système d'information - Services techniques
93 km — 26,04

Galarneau, Maurice:
Technicien génie civil I - Génie
427 km — 119,56

Genest, Laurent:
Mécanicien entretien - Travaux publics
8 sorties — 24,00

Hamel, Serge:
Coordonnateur technique - Informatique
12 sorties - du 11 nov. 1992 au 2 fév. 1993 — 36,00

Hamelin, Renald:
Inspecteur en bâtiments II - Permis et inspections
947 km — 265,16

Laberge, André:
Inspecteur en bâtiments II - Permis et inspections
977 km — 273,56

Larouche, Jean:
Concierge-messager - Greffe & archives
318 km — 89,04

Lelièvre, Denis:
Régisseur aux aménagements - parcs & bâtisses - Services communautaires
16 sorties — 48,00

Massicotte, Jean-Maurice:
Inspecteur - hyg. & env. - Permis et inspections
395 km — 110,60

Pellerin, Michel:
Technicien génie civil I - Génie
259 km — 72,52

Rousseau, Robert:
Surintendant - Travaux publics
812 km — 227,36 $

Roy, Ginette:
Inspecteur en alimentation - Permis
12 sorties — 36,00

Thibeault, Serge:
Technicien en évaluation II - Évaluation
11 sorties - du 12 mars 1992 au 6 janv. 1993 — 33,00
215 km - du 12 mars 1992 au 6 janv. 1993 — 60,20

Verville, André:
Inspecteur en alimentation - Permis
39 sorties — 117,00

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Claude Gendron:

INITIALES DU MAIRE
87
INITIALES DU GREFFIER

Montréal - rencontre - régime de retraite	112,20
Gilles Poulin:	
Nicolet - commission d'accès à l'information	14,00

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

Jacques Blais	381,24
Colette Duval	124,85
Jean-Guy Gervais	233,84
Louise Goyette	73,09
André Marcil	919,51
TOTAL	235 251,94 $

Pour la semaine se terminant le 13 février 1993

W.M.I. Mauricie Bois-Francs:	
Enlèvement, transport et enfouissement des déchets - février 1993	149 876,64 $
Récupération Tersol inc.:	
Contrat de déneigement 1992-1993 - 3e paiement	94 056,80
Thomas Bellemare ltée:	
Contrat de déneigement 1992-1993 - 3e paiement	81 837,79
Construction Pépin et Fortin inc.:	
Aménagements - bureaux - Édifice des travaux publics - paiement no 1 - retenue 10 %	20 073,60
Aubin réfrigération inc.:	
Salle J.-A.-Thompson - humidificateur - Cagibi piano - paiement no 1	5 725,36 $
Construction Héroux, Allard, Goyette:	
Remise de la dernière tranche de la retenue - Pavillon Hertel - réaménagement	3 981,78
Jules Milette inc.:	
Contenants - janvier 1993 - Sécurité publique, Travaux publics, Autogare, Usine de traitement d'eau et Colisée	1 611,44
Mines Seleine:	
Achat de sel - Travaux publics	69 277,84
Sable des Forges inc.:	
Achat de sable et de sel - Travaux publics	5 218,77
Système de circulation Fortran:	
Contrôleur de feux de circulation - coin St-Maurice et St-François-Xavier - Travaux publics	3 697,92
Instrumentation Polytech:	
Service d'instrumentation et contrôle - rapport de service - Usine de traitement	

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 8614R-MG

d'eau	756,69
Launier ltée: Achat de pompe, strainer, balayeuse - Usine de traitement d'eau	739,60
Micro Transit: Location de micro-ordinateur - du 19 novembre 1992 au 18 janvier 1993 - Usine de traitement d'eau	600,02
R. Magnan & fils inc.: Achat de tapis - entrée bibliothèque	536,48
Accessoires d'auto Leblanc ltée: Achat de pièces - Travaux publics	76,75
CITF: Quote-part de la Ville - 1er versement de 3	258 552,00
Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain: Quote-part de la Ville - janvier et février 1993	240 600,00
Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie: Quote-part de la Ville - 1er versement de 4	28 449,26
Union des municipalités du Québec: Cotisation annuelle 1993	18 849,27
Groupe Admari inc.: Préposés aux stationnements - janvier 1993 - Cour municipale	3 196,86
Les Industries Bellon inc.; Entreposage des auvents - saison 1992-1993 - Parc portuaire	2 915,54
Communications Le Rocher inc.: Entretien du système de radiocommunication - février 1993 - Services techniques, Arpentage et Sécurité publique	1 329,88 $
Dr Maurice Poulin: Honoraires - examens médicaux - janvier 1993	1 440,00
Service ménager Nettoie-tout: Entretien ménager - Poste no 2 et Cour municipale	443,87
Serge Arvisais: Transcription de notes sténographiques - cause S. Boissel	320,49
Proshred: Destruction de documents microfilmés - Greffe	275,42
Ascenseurs R.C.R. Trois-Rivières: Entretien des ascenseurs - janvier 1993 - bibliothèque, Centre culturel, hôtel de ville, Salle Thompson, Édifice François-	

Nobert	172,00
L. & T. instruments inc.: Réparation de niveau - Services techniques	166,92
Extermination B.B. inc.: Service d'extermination - février 1993 - hôtel de ville	27,82
Corporation des officiers municipaux agréés du Québec: Sessions de formation - Greffe et Archives	460,00
Table de coordination régionale des archives 04: Frais de participation au Salon des archives - Greffe	30,00
C.S.S.T.: Abonnement mise à jour - Recueil des politiques en matière de réadaptation et indemnisation - Ressources humaines	57,78
Formulaires Ducharme inc.: Mise à jour - Code de sécurité routière - Travaux publics	44,94
AIMEQ (Association des inspecteurs municipaux de l'environnement du Québec): Carte de membre 1993 - Hygiène et environnement	9,02
Les Affaires: Abonnement "Les Affaires" - Évaluation	54,95
Éditions Themis inc.: Guide références - Greffe	26,00
Clinique d'optométrie de Trois-Rivières: Examen de la vue - 1 candidat - Ressources humaines	10,00
Publi design inc.: Travaux divers - dépliant "Crédits de taxes", message "carnavals" - message "soccer et baseball" - Information	1 269,66
Le Nouvelliste: Appel d'offres (voitures de police) et avis public (taxes municipales 1993 - 1er versement)	537,48 $
Médiaction plus: Appel d'offres - inspection et réhabilitation de conduites d'égout	243,81
CHLN 55: Publicité - sondage sur la famille - Information	445,12
Bicybec ltée: Plaques de vélos - Sécurité publique	5,40
Flageol photo enr.: Photos Jim Chamberland et Parc portuaire - Information	101,12

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

LUNDI LE 15 FÉVRIER 1993

Houle photographes enr.:	
Photos Lafontaine - Information	29,93
Buffet Jeanne Paquin:	
Repas - réunion du Conseil - fonds de pension	93,71
Repas - réunion comité développement domiciliaire	59,50
Cuisine Souperbe:	
Repas - réunion sur les premiers quartiers	26,01
Société des alcools du Québec:	
Boisson pour réceptions	358,77

FRAIS DE HUISSIERS
(Cour municipale et Contentieux)

Bélanger & Bélanger	390,17
Boisvert, Pouliot & ass.	23,70
Boissonneault et Gaumond	62,44
Codère, Plante et ass.	64,54
R. Flageol	13,26
Jean Laflamme & ass.	48,18
Paquette et ass.	279,82
Plante & Murphy	54,83
Henri-Paul Proulx & ass.	23,10
Jacques Royer	512,25
Soucy, Bruchesi, Toulouse & ass.	83,99
Trudel & ass.	4 899,50

LOISIRS

Usinage de l'Estrie enr.:	
Aiguisage des couteaux Zamboni	40,06
Aménagements Pluri-services inc.:	
Glissade parc Ste-Marguerite - carnaval	434,00 $
Ministère du Tourisme:	
Permis de restauration - restaurant Le Pilote - aéroport	171,00
René Lord:	
Services de consultants en communication - projet de politique culturelle	1 335,36
Loisirs Ste-Thérèse inc.:	
Programme des fêtes familiales de quartiers - carnaval	400,00
Atelier de loisir	150,00

Ententes générales - ateliers de loisirs

Ass. récréative St-Jean-Baptiste-de-la-Salle	90,00
Âge d'or St-Jean-Baptiste-de-la-Salle:	
Danse en ligne	100,00
Âge d'or Ste-Thérèse:	
Danse en ligne	100,0

BIBLIOTHÈQUE

Films Criterion: Location du film "Capitaine Crochet"	175,00
Copie Trois-Rivières inc.: Photocopie couleur best-sellers	17,33
Express magasine: Périodique Geo # 164	10,35
Magasine Géo plein air: Abonnement 1 an	18,95
Justice: Abonnement 1 an	23,11
Librairie Clément Morin et fils inc.: Achat de livres	185,65
Librairie Poirier inc.: Achat de livres	1 139,65
Reliure Bois-Francs inc.: Reliure de volumes	320,30
Le Sabord: Abonnement 1 an	25,00
Société d'histoire de Saint-Tite: Achat de livres	48,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - JANVIER 1993

Baril, Roger: Surintendant - Travaux publics 96 km	26,88
Boucher, Réjean: Responsable alimentation en eau - Travaux publics 815 km	228,20 $
Chouinard, Réjean: Surveillant - Loisirs 394 km	110,32
Gauthier, Steeve: Contrôleur - Loisirs 727 km - du 23 déc. 1992 au 3 fév. 1993	203,56
Gendron, Fernand: Directeur des Services techniques 2 118 km + ajust. allocation 1992 - 38,38 $ (selon entente)	488,38
Jacob, Luc: Programmeur - Informatique 11 sorties - février 1993	33,00
Perron, René: Chef de service - Travaux publics 60 km	16,80

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

Jacques Blais:	
Drummondville - rencontre représentants SAAQ - échange électronique de données	54,80
St-Hubert - implantation du Code de procédure pénale, changements à apporter au système informatique	91,80
Claude Gendron:	
Dîner - rencontre de négociation - Syndicat des services extérieurs le 8 février 1993	31,64
Dîner - rencontre de négociation - Syndicat des services extérieurs le 4 février 1993	30,88
Francis Gobeil:	
Nicolet - certificat en gestion policière - bloc IV - Institut de police	70,00
Jean-Louis Goneau:	
Drummondville - inspection des aliments	39,20
Jean Hélie:	
Hull - réunion - représentants de diverses villes	63,80
Jean Lamy:	
Dîner avec procureur de la couronne - enquête du commissaire aux incendies - Terrasse du Platon	14,00

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

Jean-Guy Gervais	154,20
Jacques Goudreau	97,45
Louise Goyette	70,02 $
Denis Lelièvre	185,10
André Marcil	919,38
Odette Pelletier	105,02
TOTAL	1 014 226,48 $
GRAND TOTAL	1 275 315,24 $

Service de la trésorerie
Le 12 février 1993

ADOPTÉE

105-93
Mod. résol. 536-92 adoptée 21-12-92 - benne basculante.

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 536-92 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 21 décembre 1992, le Conseil a autorisé le Service des travaux publics à acquérir de la compagnie "Les Machineries Tenco ltée" une épandeuse d'abrasifs à décharge arrière, à lui donner en échange une benne basculante achetée en 1986 et à lui verser une somme de trois mille neuf cent soixante-quatorze dollars et soixante cents (3 974,60 $);

INITIALES DU MAIRE 93 INITIALES DU GREFFIER

ATTENDU qu'il serait avantageux que cette benne basculante ne soit pas donnée en échange à ladite compagnie mais qu'elle soit affectée à l'épandage de sable et d'abrasifs à l'aéroport;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières conserve la propriété de la benne basculante à laquelle réfère la résolution 536-92 adoptée par le Conseil lors de la séance qu'il a tenue le 21 décembre 1992 et que cette dernière soit modifiée en conséquence.

Que cette benne basculante soit affectée à l'épandage de sable et d'abrasifs à l'aéroport.

Qu'une somme supplémentaire de cinq mille dollars (5 000 $) soit versée à "Les Machineries Tenco ltée", soit la valeur que cette compagnie avait attribuée à ladite benne, pour compléter le paiement de l'épandeuse d'abrasifs à décharge arrière dont l'achat a été autorisé aux termes de la susdites résolution 536-92, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste "aéroport municipal - opérations" (02-21-42-1-640) du budget 1993.

ADOPTÉE

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Maire Greffier

GP/gg

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

INITIALES DU MAIRE 94

INITIALES DU GREFFIER

MERCREDI LE 24 FÉVRIER 1993

Ass. publique d'inform. et consult. sur diff. projets de règl. (2000-C-5 (1993), 2000-L-11 (1993), 2000-L-12 (1993), 2001-Z-127 (1993), 2001-Z-128 (1993), 2001-Z-130 (1993), 2001-Z-131 (1993), 2001-Z-132 (1993), 2001-Z-133 (1993), 2001-Z-134 (1993), 2001-Z-136 (1993), 2001-Z-137 (1993), 2001-Z-138 (1993), 2001-Z-139 (1993) et 2001-Z-140 (1993).

Procès-verbal d'une assemblée publique d'information et de consultation tenue par la Ville de Trois-Rivières, à l'Hôtel de Ville de Trois-Rivières, le vingt-quatre (24) février mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993) à dix-neuf heures (19 h 00), dans le cadre de la procédure entourant l'adoption des projets de règlement 2000-C-5 (1993), 2000-L-11 (1993), 2000-L-12 (1993), 2001-Z-127 (1993), 2001-Z-128 (1993), 2001-Z-130 (1993), 2001-Z-131 (1993), 2001-Z-132 (1993), 2001-Z-133 (1993), 2001-Z-134 (1993), 2001-Z-136 (1993), 2001-Z-137 (1993), 2001-Z-138 (1993), 2001-Z-139 (1993) et 2001-Z-140 (1993) le tout conformément aux articles 102 et 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

Tous les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués à cette assemblée et la population de Trois-Rivières y a été invitée au moyen d'avis publics à cet effet publiés dans l'édition du 8 février 1993 de l'hebdomadaire "L'Hebdo Journal".

Sont présents : Son Honneur le maire Me Guy LeBlanc qui agit comme président de l'assemblée, MM. les conseillers Émilien La Barre, Pierre A. Dupont, André Noël, Alain Gamelin, Roland Thibeault, Gilles Latour, Michel Legault et André de Repentigny.

Sont également présents à cette assemblée, les officiers suivants de la Ville de Trois-Rivières : MM. Pierre Moreau, directeur général, Jacques Goudreau, chef du Service de l'urbanisme et de l'aménagement, et Yvan Gaudreau, assistant-greffier.

M. le maire Guy LeBlanc invite M. Goudreau à expliquer les projets de règlement ci-dessous identifiés et les conséquences qu'aurait leur adoption.

M. Jacques Goudreau explique la nature et les effets qu'auraient le projet de règlement 2000-L-11 (1993) permettant le lotissement d'un terrain de la zone 1028-R (rue de Boucherville) selon l'étude géotechnique et le projet de règlement 2001-Z-127 (1993) permettant la construction sur le lot 181-54-Ptie du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières dans la zone 1028-R (rue de Boucherville) selon l'étude géotechnique. Il ajoute que les modifications à la réglementation permettront la construction dans la zone de glissement de terrain près de la rue Boucherville aux conditions déterminées dans une étude de stabilité du sol.

Aucune autre remarque particulière n'est soulevée relativement à ces projets de règlement.

M. Jacques Goudreau explique la nature et les effets qu'aurait le projet de règlement 2001-Z-128 (1993) agrandissant la zone 507 à même une partie de la zone 505, pour permettre l'usage "Service finance" et modifiant les normes d'implantation dans la zone 507 de façon à permettre à la Caisse populaire St-Sacrement de réaliser son agrandissement.

Aucune question ou remarque particulière n'a été soulevée sur ce projet de règlement.

M. Jacques Goudreau explique la nature et les effets qu'aurait le projet de règlement 2001-Z-130 (1993) ayant pour but de définir le terme fondation, de revoir les dispositions relatives aux services d'affaires, aux superficies de plancher des résidences unifamiliales, des espaces de rangement, des abris pour les systèmes de filtration, des cours arrières pour les bâtiments protégés par droits acquis, les hauteurs et dimensions des clôtures et des haies. Il mentionne qu'il s'agit d'apporter quatorze (14) modifications d'ordre général au règlement de zonage afin d'en faciliter l'application sur l'ensemble du territoire de la Ville.

M. le maire Guy LeBlanc demande si les modifications proposées à l'article 14 du règlement relativement aux enseignes électorales permettront l'installation de d'autres types d'enseignes.

INITIALES DU MAIRE
95
INITIALES DU GREFFIER

M. Jacques Goudreau répond que ces modifications touchent uniquement les enseignes électorales.

M. André de Repentigny fait état de certains problèmes auxquels il a eu à faire face lors de l'installation des enseignes publicitaires dans les zones à risques.

M. Jacques Goudreau explique la nature et les effets qu'aurait le projet de règlement 2001-Z-131 (1993) permettant, dans la zone 114, l'entreposage d'aliments et l'entreposage frigorifique pour "Services de bien-être et de charité" à certaines conditions sur la rue Poisson. Il explique que cette modification permettra l'utilisation d'un entrepôt frigorifique situé sur cette rue à condition qu'aucun service n'y soit directement rendu à la population.

Aucune question ou remarque particulière n'a été soulevée sur ce projet de règlement.

M. Jacques Goudreau explique la nature et les effets qu'aurait le projet de règlement 2001-Z-132 (1993) permettant l'usage stationnement sur un terrain de la zone 328-M (rue Ste-Cécile) et prévoyant des aménagements paysagers. Il explique qu'il s'agit de permettre l'usage "stationnement" sur un terrain vague situé près de la bâtisse des "Artisans de la paix" située au 700 de la rue Ste-Cécile.

Aucune question ou remarque particulière n'a été soulevée sur ce projet de règlement.

M. Jacques Goudreau explique la nature et les effets qu'aurait le projet de règlement 2001-Z-133 (1993) permettant l'agrandissement de la clinique de réadaptation dans la zone 931-P (rue Jacques-de-Labadie). Il explique qu'il s'agit simplement de réduire la marge de recul avant dans cette zone afin de permettre l'agrandissement de ladite clinique de réadaptation de deux (2) mètres.

M. Claude Guérin, demeurant au 4140 de la rue Jacques-de-Labadie, demande si cet agrandissement aura pour effet d'augmenter la clientèle de cet établissement.

M. Jacques Goudreau répond affirmativement à la question de M. Guérin, il mentionne que le nombre d'espaces de stationnement est conforme à la réglementation et qu'il n'y aura aucun ajout de stationnement dans la marge de recul avant qui donne sur la rue Place de Lafontaine. Il ajoute que les modifications au règlement visent strictement à permettre un empiétement de deux (2) mètres en façade et à contrôler les normes architecturales.

M. Claude Guérin se plaint de l'augmentation de la circulation des véhicules automobiles sur la rue Jacques-de-Labadie.

M. le maire Guy LeBlanc ajoute que l'on ne peut interdire cet usage puisque le propriétaire de la clinique bénéficie déjà de certains droits en vertu de la réglementation actuelle, cependant la Ville désire exercer un contrôle au niveau des normes architecturales à respecter lors de l'exécution des travaux.

M. Michel Legault propose que soit installée dans cette rue une signalisation indiquant la zone scolaire.

M. Jacques Goudreau explique la nature et les effets qu'aurait le projet de règlement 2001-Z-134 (1993) modifiant le règlement de zonage aux fins de protéger l'aspect architectural des bâtiments

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

du boulevard des Forges situés dans les zones 601, 603, 653-1 et 654 (du pont Lejeune au poste de radio C.I.G.B.).

Aucune question ou remarque particulière n'a été soulevée sur ce projet de règlement.

M. Jacques Goudreau explique la nature et les effets qu'aurait le projet de règlement 2001-Z-136 (1993) modifiant le règlement de zonage aux fins de permettre la transformation d'un bâtiment bifamilial isolé en unifamilial isolé de deux (2) étages minimum dans la zone 608-R (rue Ste-Marguerite). Il précise que ce projet de règlement permettra la transformation d'un duplex en bâtiment unifamilial isolé.

Mme Thérèse Brouillette demande si cette modification à la réglementation autorisera la construction de bungalows dans un secteur réservé aux duplex.

M. Jacques Goudreau répond que cette modification ne touche que la zone 608 et qu'aucun changement architectural ne sera apporté au bâtiment visé.

M. Jacques Goudreau explique la nature et les effets qu'auraient les projets de règlement 2000-L-12 (1993) et 2001-Z-137 (1993) permettant la construction de résidences unifamiliales jumelées et en rangée dans la zone 300 sur la rue Ste-Cécile. Il ajoute que ces règlements permettront la construction de résidences unifamiliales en rangée sur des terrains devenus vacants à la suite d'un incendie en revoyant les normes d'implantation et les usages.

Aucune question ou remarque particulière n'a été soulevée par les électeurs habiles à voter sur ces projets de règlement.

Cependant, le Conseil demande que l'adoption de ces deux règlements soit reportée à la séance du 1er mars 1993.

M. Jacques Goudreau explique la nature et les effets qu'aurait le projet de règlement 2001-Z-138 (1993) qui a pour but de prohiber la transformation d'un bâtiment résidentiel à non-résidentiel dans la zone 645-M. Il ajoute que le but de ce projet de règlement est d'interdire la transformation d'un bâtiment utilisé à des fins résidentielles en commerce, et ce, à l'angle des rues Papineau et Père-Marquette.

Aucune question ou remarque particulière n'a été soulevée sur ce projet de règlement.

M. Jacques Goudreau explique la nature et les effets qu'aurait le projet de règlement 2001-Z-139 (1993) permettant l'usage "entretien et réparation de machinerie lourde et de véhicules lourds" dans la zone 1249-I. Il ajoute que le but de ce projet de règlement est de faciliter l'interprétation des usages autorisés dans une partie du parc industriel no 2.

Suite à une question en ce sens de M. le maire Guy LeBlanc, M. Jacques Goudreau répond que cet usage est permis seulement à l'intérieur des zones 1246 et 1249 et que, de plus, il n'est pas autorisé à titre complémentaire en façade d'un bâtiment situé dans ce parc industriel.

M. Jacques Goudreau explique la nature et les effets qu'aurait le projet de règlement 2001-Z-140 (1993) créant la zone 1144-1 R à même une partie de la zone 1144-R et permettant des usages commerces de voisinage dans la zone 1144 (boulevard des Forges). Il explique que ce projet de règlement permettra que l'édifice actuellement occupé par "La belle rampe inc." (8095 boulevard des Forges) soit utilisé pour des "activités commerciales de voisinage".

Aucune question ou remarque particulière n'a été soulevée sur ce projet de règlement, cependant le Conseil demande que l'adoption de ce projet de

règlement soit reportée à la séance du 1er mars 1993 puisque quelques modifications doivent y être apportées.

M. Jacques Goudreau explique la nature et les effets qu'aurait le projet de règlement 2000-C-5 (1993) modifiant les normes relatives à la hauteur des bâtiments et aux pénalités. Il explique que le but de ce projet de règlement est d'apporter des modifications d'ordre administratif au règlement 2000-C (1989) concernant la construction afin d'en faciliter l'application sur l'ensemble du territoire de la Ville et augmenter le montant des amendes.

Aucun question ou remarque particulière n'a été soulevée sur ce projet de règlement.

Le Conseil procède à l'adoption des règlements nunéros 2000-C-5 (1993), 2000-L-11 (1993), 2001-Z-127 (1993), 2001-Z-128 (1993), 2001-Z-130 (1993), 2001-Z-131 (1993), 2001-Z-132 (1993), 2001-Z-133 (1993), 2001-Z-134 (1993), 2001-Z-136 (1993), 2001-Z-138 (1993) et 2001-Z-139 (1993).

M. le maire Guy LeBlanc lève l'assemblée. Il est 20 h 00.

Maire

Assistant-greffier

YG/gg

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 66148-MG

INITIALES DU MAIRE 98 INITIALES DU GREFFIER

MERCREDI LE 24 FÉVRIER 1993

À une séance spéciale du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le vingt-quatre (24) février mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993) à dix-neuf heures (19 h 00), en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les membres ci-après identifiés étaient présents et ils constituaient quorum:

Monsieur le maire :	Guy	LeBlanc
Messieurs les conseillers :	Émilien	La Barre
	Pierre. A.	Dupont
	André	Noël
	Alain	Gamelin
	Roland	Thibeault
	Gilles	Latour
	Michel	Legault
	André	De Repentigny

106-93
Règl. 2000-C-5 (1993) modif. règl. 2000-C (1989) concern. haut. des bâtiments et les pénalités.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 1er février 1993 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique d'information et de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: André Noël

APPUYÉ PAR: Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2000-C-5 (1993) modifiant le règlement 2000-C (1989) concernant la construction relativement à la hauteur des bâtiments et les pénalités soit adopté.

ADOPTÉE

107-93
Règl. 2000-L-11 (1993) modif. règl. 2000-L (1989) aux fins permettre lotiss. d'un terrain de la zone 1028-R.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 1er février 1993 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique d'information et de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

INITIALES DU MAIRE 99 INITIALES DU GREFFIER

IL EST PROPOSÉ PAR: Michel Legault

APPUYÉ PAR: André Noël

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2000-L-11 (1993) modifiant le règlement 2000-L (1989) concernant le lotissement aux fins de permettre le lotissement d'un terrain de la zone 1028-R (rue de Boucherville) selon l'étude géotechnique soit adopté.

ADOPTÉE

108-93
Règl. 2001-Z-127 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins perm. constr. sur lot 181-54-Ptie du cadastre Par. T.-R. dans zone 1028-R.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 1er février 1993 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique d'information et de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: Michel Legault

APPUYÉ PAR: André Noël

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-127 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre la construction du lot 181-54-Ptie du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières dans la zone 1028-R (rue de Boucherville) selon l'étude géotechnique soit adopté.

ADOPTÉE

109-93
Règl. 2001-Z-128 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins agrandir zone 507 à même zone 505, aux fins perm. usage "Service finance" et modif. normes d'implant. dans zone 507.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 1er février 1993 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

INITIALES DU MAIRE

100

INITIALES DU GREFFIER

MERCREDI LE 24 FÉVRIER 1993

ATTENDU qu'une assemblée publique d'information et de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: André Noël

APPUYÉ PAR: Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-128 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins d'agrandir la zone 507 à même une partie de la zone 505, aux fins de permettre l'usage "Service finance" et de modifier les normes d'implantation dans la zone 507 permettant à la Caisse populaire St-Sacrement de réaliser son agrandissement soit adopté.

ADOPTÉE

110-93
Règl. 2001-Z-130 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins définir terme fondation, revoir dispos. relatives aux serv. d'aff., etc...

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 1er février 1993 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique d'information et de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: Michel Legault

APPUYÉ PAR: André Noël

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-130 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de définir le terme fondation, de revoir les dispositions relatives aux services d'affaires, aux superficies de plancher des résidences unifamiliales, des espaces de rangement, des abris pour les systèmes de filtration, des cours arrières pour les bâtiments protégés par droits acquis, les hauteurs et dimensions des clôtures et des haies soit adopté.

ADOPTÉE

111-93
Règl. 2001-Z-131 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins perm., dans zone 114, l'entreposage d'aliments sur rue Poisson.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 1er février 1993 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

INITIALES DU MAIRE
101
INITIALES DU GREFFIER

ATTENDU qu'une assemblée publique d'information et de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: André Noël

APPUYÉ PAR: Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-131 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre, dans la zone 114, l'entrepose d'aliments et (6373) entreposage frigorifique pour (692) Service de bien-être et de charité à certaines conditions sur la rue Poisson soit adopté.

ADOPTÉE

112-93
Règl. 2001-Z-132 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins perm. usage stat. sur un terrain zone 328-M et y prévoir aménag. paysagers.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 1er février 1993 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique d'information et de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: Michel Legault

APPUYÉ PAR: André Noël

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-132 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre l'usage stationnement sur un terrain de la zone 328-M (rue Ste-Cécile) et d'y prévoir des aménagements paysagers soit adopté.

ADOPTÉE

113-93
Règl. 2001-Z-133 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins permettre agrandiss. clinique réadaptation dans zone 931-P.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 1er février 1993 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6514R-MG

exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique d'information et de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: André Noël

APPUYÉ PAR: Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-133 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre l'agrandissement de la clinique de réadaptation dans la zone 931-P (rue Jacques-de-Labadie) soit adopté.

ADOPTÉE

114-93
Règl. 2001-Z-134 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins protéger l'aspect archit. de bâtiments du boul. des Forges.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 1er février 1993 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique d'information et de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: Michel Legault

APPUYÉ PAR: André Noël

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-134 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de protéger l'aspect architectural des bâtiments du boulevard des Forges dans les zones 601, 603, 653-1 et 654 (Du pont Lejeune au poste de radio C.I.G.B.) soit adopté.

ADOPTÉE

115-93
Règl. 2001-Z-136 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins perm. transform. d'un bâtiment bifam. isolé en unifam. isolé dans zone 608-R.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 1er février 1993 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

INITIALES DU MAIRE
103
INITIALES DU GREFFIER

ATTENDU qu'une assemblée publique d'information et de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: André Noël

APPUYÉ PAR: Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-136 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre la transformation d'un bâtiment bifamilial isolé en unifamilial isolé, de deux (2) étages minimum dans la zone 608-R, rue Ste-Marguerite soit adopté.

ADOPTÉE

116-93
Règl. 2001-Z-138 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins prohiber transf. bâtiment résid. à non-résid. dans zone 645-M.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 1er février 1993 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique d'information et de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: André Noël

APPUYÉ PAR: Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-138 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de prohiber la transformation d'un bâtiment résidentiel à non-résidentiel dans la zone 645-M soit adopté.

ADOPTÉE

117-93
Règl. 2001-Z-139 (1993) modif. règl. 2001-Z (1993) aux fins permettre usage "entretien et réparation de machinerie lourde et véhicules lourds" dans zone 1249-I.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 1er février 1993 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

INITIALES DU MAIRE
104
INITIALES DU GREFFIER

exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique d'information et de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: Michel Legault

APPUYÉ PAR: André Noël

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-139 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre l'usage "entretien et réparation de machinerie lourde et de véhicules lourds" dans la zone 1249-I soit adopté.

ADOPTÉE

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Maire

Assistant-greffier

YG/gg

LUNDI LE 1er MARS 1993

À une séance régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le premier (1er) mars mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993) à vingt heures trente minutes (20 h 30), en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les membres ci-après identifiés étaient présents et ils constituaient quorum :

Monsieur le maire :	Guy	LeBlanc
Messieurs les conseillers :	Émilien	La Barre
	Pierre. A.	Dupont
	André	Noël
	Alain	Gamelin
	Roland	Thibeault
	Gilles	Latour
	Michel	Legault
	André	De Repentigny

118-93
Procès-verbaux séance régul. 15-02-1993, ass. publ. d'inform. et consult. et séance spéc. 24-02-1993.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le procès-verbal de la séance régulière tenue le 15 février 1993, de l'assemblée publique d'information et de consultation et de la séance spéciale tenues le 24 février 1993, que ceux qui sont présents déclarent les avoir lus et qu'un exemplaire de ces documents demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Gilles Latour

APPUYÉ PAR: Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que lesdits procès-verbaux et les décisions qui ont été prises auxdites assemblée et séances soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

Avis de motion maintenus.

a) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur une partie du lot 242 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. André de Repentigny, le 5 octobre 1992.)

b) Règlement décrétant l'ouverture de nouvelles voies de communication et leur attribuant un nom.
(M. André de Repentigny, le 21 décembre 1992.)

c) Règlement autorisant la réalisation de différents plans, devis, analyses, expertises et études et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Roland Thibeault, le 21 décembre 1992.)

d) Règlement autorisant la réfection de la rue Place du Fondeur et la mise en place d'un système de drainage et de bordures de rues et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. André de Repentigny, le 21 décembre 1992.)

e) Règlement autorisant le recouvrement de pavage, la réfection de trottoirs, la construction de regards d'égouts, la rénovation de regards et de puisards et l'ajout

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6514R-MG

de bornes d'incendie à certains endroits de la ville et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Roland Thibeault, le 21 décembre 1992.)

f) Règlement autorisant le parachèvement du pavage en béton bitumineux sur une partie de la rue de la Sentinelle et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. André de Repentigny, le 21 décembre 1992.)

g) Règlement autorisant la réfection d'une partie de la rue Bergeron et la mise en place d'un système de drainage et de bordures de rues et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Michel Legault, le 21 décembre 1992.)

h) Règlement modifiant le règlement 186 (1991) sur la circulation et le stationnement afin de revoir les dispositions applicables au stationnement sous la place de l'hôtel de ville et sous les édifices du parc Portuaire, d'en établir d'autres relatives au stationnement Badeaux et d'abroger le règlement 352 (1970).
(M. Michel Legault, le 18 janvier 1993.)

i) Règlement modifiant le règlement 2000-L (1989) concernant le lotissement aux fins de permettre le lotissement dans la zone 300 (rue Ste-Cécile) pour des résidences unifamiliales jumelées et en rangée.
(M. Michel Legault, le 1er février 1993.)

j) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre la construction de résidences unifamiliales jumelées et en rangée dans la zone 300 sur la rue Ste-Cécile.
(M. André Noël, le 1er février 1993.)

k) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de porter la hauteur maximum des bâtiments situés dans la zone 204-P à 12,0 mètres et 3 étages maximum.
(M. André Noël, le 15 février 1993.)

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) afin créer zone 309-1-M à même ptie zone 309-M.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin de créer la zone 309-1-M à même une partie de la zone 309-M et d'y déterminer les usages, les normes d'implantation et les normes architecturales.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 1er mars 1993.

(Signé) André Noël

Avis de motion. Règl. autor. install. d'équip. perception et surveill. stat. Badeaux.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant l'installation d'équipements de perception et de surveillance au stationnement Badeaux et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 1er mars 1993.

(Signé) Michel Legault

INITIALES DU MAIRE
107
INITIALES DU GREFFIER

Avis de motion. Règl. établissant mode tarif. pour financer diff. serv. rendus par Service travaux publics.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement établissant un mode de tarification pour financer différents services rendus par le Service des travaux publics et abrogeant diverses dispositions réglementaires.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 1er mars 1993.

(Signé) Pierre A. Dupont

119-93
Compte rendu Comm. perm. 15-02-1993.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le compte rendu de la réunion que la Commission permanente du Conseil a tenue le 15 février 1993, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR: Émilien La Barre

ET RÉSOLU:

Que ledit compte rendu et les décisions qui ont été prises à ladite réunion soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit et que ces dernières soient exécutoires, l'item 1.4 (page 2) devant cependant être modifié par l'insertion, après les mots "une toilette dans l'abri des marqueurs du terrain de balle St-Michel", de ",compte tenu qu'une étude est en préparation pour déterminer la pertinence d'implanter un parc près de la piste cyclable".

ADOPTÉE

120-93
Projet de règl. 2001-Z-135 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) afin créer zone 309-1-M à même ptie zone 309-M.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-135 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin de créer la zone 309-1-M à même une partie de la zone 309-M et d'y déterminer les usages, les normes d'implantation et les normes architecturales;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Noël

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil de la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-135 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin de créer la zone 309-1-M à même une partie de la zone 309-M et d'y déterminer les usages, les normes d'implantation et

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

les normes architecturales, afin qu'il soit soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption.

ADOPTÉE

121-93
Règl. 1288 (1993) autor. travaux voirie dans parc indust. no 2.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 15 février 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: André De Repentigny

APPUYÉ PAR: Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1288 (1993) autorisant des travaux de voirie dans le parc industriel no 2 et décrétant un emprunt à cet effet de 250 000 $ soit adopté.

ADOPTÉE

122-93
Règl. 2001-Z-140 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins créer zone 1144-1 R à même ptie zone 1144-R et perm. usages commerces de voisinage dans zone 1144.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 1er février 1993 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique d'information et de consultation a été tenue le 24 février 1993 à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: Michel Legault

APPUYÉ PAR: André Noël

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-140 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de créer la zone 1144-1 R à même une partie de la zone 1144-R et de permettre des usages commerces de voisinage dans la zone 1144 (boulevard des Forges) soit adopté.

ADOPTÉE

INITIALES DU GREFFIER

123-93
Prot. d'entente avec "La Galerie d'art du Parc inc." pour gestion, animation et entretien du Manoir de Tonnancourt.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de protocole d'entente à intervenir avec la compagnie "La Galerie d'art du Parc inc.";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de lui confier la gestion, l'animation et l'entretien du Manoir de Tonnancour du 1er janvier au 31 décembre 1993;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Gamelin

APPUYÉ PAR : André Noël

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit projet de protocole d'entente et qu'elle autorise son Honneur le maire, Me Guy LeBlanc, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

124-93
Convention avec Marc-André Rouette, modal. de retraite anticipée.

ATTENDU qu'en vertu des pressions qui s'exercent sur son budget, la Ville de Trois-Rivières a proposé à M. Marc-André Rouette un programme d'allocation de retraite anticipée;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une convention intervenue avec cet employé du Service de la trésorerie les 17, 18 et 19 février 1993 dans laquelle sont fixées les modalités de sa retraite anticipée;

ATTENDU qu'une photocopie de ce document demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que le Conseil vient également de prendre connaissance d'un certificat émis aujourd'hui par le trésorier de la Ville, M. Jean Hélie, conformément à l'article 477.1. de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q, c. C-19), dans lequel celui-ci indique qu'elle dispose des crédits suffisants pour les fins de la présente résolution;

ATTENDU que ce certificat demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières prenne acte du désir de M.Marc-André Rouette de se prévaloir de ce programme d'allocation de retraite anticipée à compter du 1er mars 1993 et qu'elle lui verse, à cette date, une allocation de retraite de 35 000 $.

Que la Ville s'engage à verser, par l'intermédiaire du régime qu'elle a établi dans le règlement no 461 édicté le 28 juin

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

1971, à compter du 1er mars 1993, une rente annuelle d'un montant de 12 009,34 $.

Que la Ville verse immédiatement audit régime la somme de 30 000 $, soit la différence entre ce qu'il va verser à cette personne en vertu dudit programme et ce qu'il lui aurait versé si ce dernier n'avait pas été mis en place.

Que la Ville s'engage à verser à M. Rouette les montants d'avantages sociaux auxquels il a droit à l'occasion de son départ.

Que la Ville ratifie, à toutes fins que de droit, ladite convention.

ADOPTÉE

125-93
Emprunt fonds roulement: trav. signalis., lignage piste cyclable et réamén. terrains soccer, achat matériel électrique utilisé lors d'événen. populaires.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un document daté du 17 février 1993 dans lequel le chef du Service des loisirs, M. Jacques St-Laurent, décrit et estime le coût:

- de travaux de signalisation et de lignage à la piste cyclable;
- de travaux de réaménagement de terrains de soccer;
- d'achat de matériel électrique en soutien aux événements populaires;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : André De Repentigny

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières procède à la réalisation des travaux et à l'acquisition du matériel décrits dans ledit document.

Que des dépenses à cet effet, pour un montant total maximum de 10 000 $, soient autorisées.

Que, s'il advient que le coût réel d'une des dépenses prévues audit estimé est plus ou moins élevé que celui qui y est prévu, tout montant disponible dans un cas soit utilisé pour compenser ce qui manque dans un autre cas.

Que ces dépenses soient financées à même le produit d'un emprunt à cet effet au fonds de roulement créé par le règlement 312 adopté le 16 août 1965, lequel devra être remboursé au moyen de cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs, dont le premier échoira en 1994.

Que, pour effectuer le remboursement de cet emprunt au fonds de roulement, le Conseil approprie au budget des années 1994 à 1998 inclusivement les fonds nécessaires pour rencontrer les versements en capital qui échoiront à chacune desdites années.

ADOPTÉE

126-93
Paiement réclam.

Considérant les accidents et les incidents ci-après énumérés ayant engagé la responsabilité civile de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : Émilien La Barre

INITIALES DU GREFFIER
111

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières verse:

- une somme de 591,75 $ à Bell Canada, pour les dommages occasionnés à un massif de béton situé à l'intersection des rues Ste-Julie et Père-Frédéric;

- une somme de 352,90 $ à Carole Marineau, à titre de remboursement des frais qu'elle a encourus pour faire déboucher la conduite d'égout sanitaire desservant sa propriété du 2730 de la rue de Francheville.

Que toutes ces sommes soient versées à même celles accumulées au fonds d'auto-assurance.

ADOPTÉE

127-93
Appui aux corp. désireuses d'obtenir assist. financière du min. du Loisir, Chasse et Pêche du Québec.

ATTENDU que le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec désire impliquer les municipalités dans les activités de loisir se déroulant sur leur territoire;

ATTENDU que, dans cette optique, la Ville de Trois-Rivières sera invitée à appuyer les demandes de subvention qui seront présentées audit ministère par les corporations privées ou scolaires désirant se prévaloir des programmes d'assistance financière qu'il administre;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : Émilien La Barre

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières désigne le directeur par intérim de ses Services communautaires, M. Jacques St-Laurent, ou, en son absence, le régisseur des programmes communautaires, M. Michel Lefebvre, pour délivrer et signer, pour elle et en son mon, toutes les déclarations d'appui susceptibles d'aider les corporations privées ou scolaires intéressées à décrocher une subvention du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec dans le cadre des programmes d'assistance financière qu'il administre pour l'année 1993-1994.

ADOPTÉE

128-93
Désignation Alain Gamelin, maire suppléant jusqu'au 5 juillet 1993.

ATTENDU que l'article 56 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q, c. C-19) stipule que, tous les quatre (4) mois, le Conseil doit désigner un conseiller pour agir comme maire-suppléant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que M. le conseiller Alain Gamelin soit désigné maire-suppléant de la Ville de Trois-Rivières jusqu'au 5 juillet 1993 inclusivement.

ADOPTÉE

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

LUNDI LE 1er MARS 1993

129-93
Nominations de N. Pépin et C. Gesnest au Service de la sécurité publique.

ATTENDU que les deux (2) postes ci-après identifiés ont été affichés du 12 au 18 février 1993;

Considérant les candidatures reçues, la procédure d'évaluation spécifique appliquée à chacun de ces postes et les recommandations du directeur du Service des ressources humaines, M. Claude Gendron;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières nomme:

- Mme Nicole Pépin à un poste permanent à temps complet de préposée à l'entrée des données au sein du Service de la sécurité publique (classe 5, échelon 7);

- Mme Carole Genest à un poste permanent à temps complet de secrétaire-sténo junior au sein du Service de la sécurité publique (classe 5, échelon 7).

Que ces personnes soient assujetties à une période de probation de trois (3) mois conformément à l'article 11.10 de la convention collective qui leur est applicable.

Que chacune d'elles bénéficient des autres avantages rattachés au poste auquel elles viennent d'être nommées à compter de leur date respective d'entrée en fonction.

Que le directeur du Service des ressources humaines, M. Claude Gendron, après consultation du supérieur concerné, soit autorisé à fixer la date respective d'entrée en fonction de chacune de ces personnes.

ADOPTÉE

130-93
Abolition poste commis à la bibliothèque.

ATTENDU que M. Pierre Girard a démissionné du poste de commis qu'il occupait à la bibliothèque municipale;

Considérant que la Ville est engagée dans un processus de rationalisation de ses dépenses;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Alain Gamelin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières abolisse le poste de commis à bibliothèque municipale qui vient de devenir vacant à la suite de la démission de M. Pierre Girard.

ADOPTÉE

INITIALES DU GREFFIER 113 INITIALES DU GREFFIER

131-93
Permanence de Sylvie Langlois, policière-pompière au Service de la sécurité publique.

ATTENDU qu'au terme de la résolution no 96-92 que le Conseil a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 2 mars 1992, la Ville de Trois-Rivières a nommé Mme Sylvie Langlois à un poste de policier-pompier au sein du Service de la sécurité publique;

Considérant que l'évaluation produite par le directeur du Service de la sécurité publique, M. Jean-Guy Gervais, confirme qu'elle répond aux exigences de cette tâche;

IL EST PROPOSÉ PAR : André De Repentigny

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières confirme Mme Sylvie Langlois dans son poste de policier-pompier au sein du Service de la sécurité publique et qu'elle lui confère le statut d'employée permanente.

ADOPTÉE

132-93
Adjudication contrats.

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte:

- la proposition de la compagnie "Laboratoire de canalisations souterraines (L.C.S.) inc.", au montant de 14 007,70 $, pour le nettoyage et l'inspection par caméra de conduites d'égout et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devra être payé à même les fonds disponibles aux règlements suivants:

  - 1226 (1991): 335,49 $
  - 1231 (1991): 4 613,71 $
  - 1235 (1992): 2 988,54 $
  - 1241 (1992): 917,43 $
  - 1242 (1992): 537,42 $
  - 1251 (1992): 1 408,47 $
  - 1255 (1992): 2 232,36 $
  - 1259 (1992): 974,28 $

- la proposition de la compagnie "Aqua-Data inc." au montant de 61 275 $, pour la préparation d'un diagnostic préliminaire d'une partie du réseau d'égout et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au règlement 1263 (1992);

- la proposition de la compagnie "Thomas Bellemare Ltée", au montant de 23 523,01 $, pour la prolongation du réseau d'aqueduc en bordure du boulevard des Forges sur une distance de 165 mètres et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet conditionnellement à l'approbation, par le ministre des Affaires Municipales du Québec, du règlement 1284 (1993), dont les fonds serviront à payer le montant ci-avant mentionné;

- la proposition de la compagnie "Quincaillerie Concept inc.", au montant de 24 440,70 $ (taxes exclues), pour la fourniture de portes, de cadres et de quincaillerie pour l'édifice des Travaux publics et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet,

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au règlement 1268 (1992);

- la proposition de la compagnie "Industries Wajax Ltée", au montant de 4 275 $, pour la fourniture de quarante-cinq (45) chapeaux de type "Bullard" pour le Service de la sécurité publique et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste 02-23-31-3-650 du budget 1993 de la Ville;

- la proposition de la compagnie "Paré électrique inc.", au montant de 7 981,80 $, pour la fourniture de "disjoncteurs-cable-fixtures" et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles aux postes 02-31-23-3-640, 02-31-32-4-640, 02-32-31-3-640 et 5-09-89-1-1500 du budget 1993 de la Ville à raison de 1 995,45 $ par poste;

- la proposition de "Deschamps photo", au montant de 7 527 $, pour la fourniture de films pour le Service de la sécurité publique et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste 02-23-21-2-640 du budget 1993 de la Ville.

ADOPTÉE

133-93
Partic. membres Conseil à diff. activités et autor. dépenser.

IL EST PROPOSÉ PAR : Émilien La Barre

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières:

- achète:

- deux (2) billets au coût de 50 $ l'unité pour participer à un cocktail bénéfice organisé par la Jeune Chambre de Commerce du Coeur-du-Québec le 17 mars prochain;

- dix (10) billets au coût de 35 $ l'unité pour participer au "Banquet de la victoire" organisé dans le cadre du Championnat canadien de curling junior Pepsi 1993 le 27 mars prochain;

- deux (2) billets au coût de 65 $ l'unité pour participer à la soirée bénéfice organisée par le Club Richelieu de Trois-Rivières le 3 avril prochain;

- ratifie l'achat de deux (2) billets au coût de 15 $ l'unité ayant permis de participer au gala organisé par la Société Saint-Jean-Baptiste de la Mauricie le 9 février 1993 dans le cadre du concours "Le français à l'affiche".

ADOPTÉE

134-93
Mandat à "Bigué et Lord/Blais, Trudelle et ass." pour étude sur éléments architect. dans premiers quartiers.

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de "Bigué et Lord/Blais, Trudelle et associés" pour que ce consortium réalise une étude sur les éléments architecturaux à valeur patrimoniale que l'on retrouve dans les premiers quartiers.

INITIALES DU MAIRE
115
INITIALES DU GREFFIER

Qu'elle lui verse des honoraires maximum de 5 000 $ (taxes incluses), lesquels seront payés à même les sommes disponibles au poste 03-40-01-9-004 du budget 1993.

ADOPTÉE

135-93
Mandat à "Groupe recherches hist. du Québec" pour analyser les ensembles archit. homogènes dans premiers quartiers.

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : André Noël

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels du "Groupe de recherches en histoire du Québec" pour qu'il analyse les ensembles architecturaux homogènes que l'on retrouve dans les premiers quartiers.

Qu'elle lui verse des honoraires maximum de 20 000 $ (taxes incluses), lesquels seront payés à même les sommes disponibles aux postes 03-40-01-9-009 et 03-40-01-9-010 du budget 1993 à raison de 10 000 $ par poste.

ADOPTÉE

136-93
Engag. d'informer la Société canadienne des postes des nouv. projets de développ. domicil. à être réalisés.

ATTENDU que la Société canadienne des postes souhaite planifier les besoins de livraison du courrier pour les futurs résidents des nouveaux développements domiciliaires à être réalisés sur le territoire de la ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Noël

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières s'engage à informer cette société de la Couronne des nouveaux projets de développement domiciliaire à être réalisés sur son territoire et qu'elle désigne le chef du Service de l'urbanisme et de l'aménagement, M. Jacques Goudreau, pour travailler avec elle sur l'intégration de ces services aux plans de lotissement de ces nouveaux projets.

ADOPTÉE

137-93
Liste des comptes à payer.

COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR: Gilles Latour
APPUYÉ PAR: Michel Legault
ET RÉSOLU:

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 20 février 1993

Laboratoire Laviolette:
Cage aux sports - contrôle de qualité 747,80 $

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 1er MARS 1993

Goodyear Canada inc.:	
Réparation de pneus et achat de pneus neufs - Travaux publics	770,12
Assurances Rousseau & frères:	
Location de stalles de stationnement - mars 1993	834,60
Clément Milot:	
Location de garage - camion à incendie - secteur Les Forges - mars 1993	344,97
Johnson Controls:	
Contrôle automatique - mars 1993 - diverses bâtisses - Travaux publics	2 532,83
Les Locations Murray Hill:	
Location d'auto - mars 1993	598,61
Atelier Vieilles Forges:	
Entretien ménager - janvier 1993 - quartier général	2 154,67
Entretien des gradins du Pavillon de la jeunesse et du Colisée les 15 et 16 janvier 1993	671,00
Communication Le Rocher inc.:	
Entretien du système de radiocommunication - février 1993 - Permis et Travaux publics	953,66
Hebdo journal:	
Avis publics (entrée en vigueur, journées d'enregistrement, avis d'élection, modification taxes imposées)	1 103,00
Le Nouvelliste:	
Appels d'offres (diagnostic préliminaire conduites d'égout, aqueduc boul. des Forges, inspection d'égout par télévision)	741,12
Placements Magide	
Audiogrammes - 2 candidats - Ressources humaines	122,41
Gestaide conseil:	
Examen - poste technicien(ne) en comptabilité - Ressources humaines	402,50
Table de coordination régionale des archives 04:	
Colloque sur le traitement des archives - Archives	35,00
A.G.C.M.Q. (Association des greffiers des cours municipales du Québec):	
Cotisation 1993 - Cour municipale	125,00
I.A.A.O. (International Association of Assessing Officers):	
Renouvellement carte de membre - Évaluation	134,40 $
Revue Commerce:	
Abonnement 2 ans	43,50

News 3X/400: Abonnement - Informatique	179,20
Jean-Yves Pilon et associés: Copie du sondage sur la rémunération - Ressources humaines	288,90
Formules municipales ltée: Matériel pour scrutin du 4 avril 1993 - Greffier	314,43
Publications du Québec: Mise à jour # 45 aux Lois refondues du Québec - Greffier	32,74
Valpan microfilms inc.: Développements de films - Greffier	37,54
Louise Goyette: Remboursement de frais de scolarité (50 % de 167,10 $) (remboursé sur même chèque que petite-caisse)	83,55
Café de la gare Marclay inc.: Clubs sandwiches - incendie rue Ste-Cécile - Sécurité publique	167,79
IGA-Boniprix: Achat d'épicerie - réceptions	232,88
Chambre de commerce: Achat d'un billet - souper-hommage Mario Côté	20,00

FRAIS DE HUISSIERS

Trudel & associés (Contentieux)	6,68

SUBVENTION - DÉMOLITION DE HANGARS

Blandine Pratte Bourassa	500,00

LOISIRS

U.Q.T.R.: Services professionels - montage "Bulletin d'information loisir"	102,28
Loisirs St-Jean-de-Brébeuf: Programme des fêtes familiales (carnaval)	400,00
Corporation pour le développement de l'île St-Quentin: Subvention 1993 - 1er versement	35 000,00
Commission scolaire Trois-Rivières: Entretien secteur sportif - polyvalente Ste-Ursule - janvier 1993	177,00 $
Association récréative Ste-Marguerite: Programme des ateliers de loisir (3)	375,00

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 1er MARS 1993

Association hockey mineur Trois-Rivières:
Frais d'arbitrage et des marqueurs - janvier 1993 — 897,50

BIBLIOTHÈQUE

Receveur général du Canada:
Livres de travail — 20,06

Office national du film du Canada:
Remplacement "Japon inc." — 24,27

Reliure Bois-Francs inc.:
Reliures de volumes — 198,54

Librairie Poirier inc.:
Achat de livres — 125,88

Librairie Clément Morin et fils inc.:
Achat de livres — 723,48

Archambault musique:
Achat de cassettes et de disques compact - audio-adultes — 477,02

Communication Jeunesse:
Renouvellement d'adhésion — 60,00

24 images:
Renouvellement d'abonnement — 34,10

AÉROPORT - RESTAURANT

Deno Fruits:
Achat de fruits et légumes — 95,10

Boucherie Alex Lamy inc.:
Achat de viande — 133,67

PARC PORTUAIRE

J.P. Marcouiller inc.:
Réparation éclairage extérieur — 348,59

Ministre des Finances:
Renouvellement de permis pour préparation d'aliments — 20,00

LDN protection service enr.:
Surveillance système d'alarme du restaurant - du 1er mars 1993 au 28 février 1994 — 293,78
Surveillance système d'alarme du Centre d'exposition sur l'industrie des pâtes et papiers - du 11 mars 1993 au 10 mars 1994 — 293,78

FRAIS DE DÉPLACEMENT

André De Repentigny:
Grand-Mère - réunion du comité de sécurité routière — 28,00 $

INITIALES DU MAIRE 119 INITIALES DU GREFFIER

Michel Fortin:	
Cap-de-la-Madeleine - cours incendie criminel	116,80
Claude Gendron:	
Dîner - 3 personnes - rencontre de négociation avec Syndicat des services extérieurs	27,00
Me Guy Leblanc:	
Repas - représentations diverses	95,73
Ottawa - rencontre des maires - villes-centres	322,04
Denis Lépine:	
Cap-de-la-Madeleine - cours incendie criminel	116,80
André Verville:	
Drummondville - réunion de coordination (inspections systématiques)	51,20

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

Jean-Louis Goneau	91,25
Louise Goyette	72,85
André Marcil	1 411,32
Gilles Poulin	54,45
TOTAL	56 366,39 $

Pour la semaine se terminant le 27 février 1993

Marc Dufresne (1978) inc.:	
Remplacement de chaudières - usine de traitement d'eau - paiement no 1	59 190,94 $
J.P. Doyon ltée:	
Remise de retenue - aqueduc Les Forges - phase I	9 770,61
Aqueduc - phase I - secteur Les Forges - paiement no 4	13 066,77
Construction Béroux inc.:	
Réfection collecteur Père-Daniel - travaux municipaux SQAE - paiement no 2 - retenue 10 %	19 649,31
Construction Trudel et Pellerin (1984) ltée:	
Aménagement bureaux - Édifice des Travaux publics - paiement no 1 - retenue 10 %	17 940,04
Cimentiers Laviolette:	
Dalle de béton - dépôt magasin - Édifice des Travaux publics - paiement no 1	9 362,27
Desbiens Techni-service:	
Branchements et renouvellements - aqueduc et/ou égout - paiement no 9	1 790,80 $
Laboratoire Laviolette:	
Remise de retenue - dalle hôtel de ville	116,60
André Cyrenne inc.:	

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

INITIALES DU MAIRE 120 INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 1er MARS 1993

Remise de retenue - démolition - Terrasse du Platon	2 037,57
Maison du papier: Achat de papier et de colle - Imprimerie	561,02
Crane: Achat de pièces diverses	151,87
P.V. Ayotte limitée: Achat de fournitures de bureau - Approvisionnement	54,51
Thomas Bellemare ltée: Location de pelle - Travaux publics	807,89
Trois-Rivières location: Location d'échafaudage - Travaux publics	38,33
Groupe Ressources (D.G.O.): Évaluations psychométriques - Ressources humaines	5 007,60
Ministère des Communications: Licence de radiocommunication - aéroport	184,00
Licence de radiocommunication - Parc portuaire	80,00
Licence de radiocommunication - Services techniques	4 456,00
Dr Maurice Poulin: Honoraires - services médicaux - février 1993	1 080,00
Johnson Controls: Alarme incendie - 1er versement de 2 - Travaux publics	931,96
Service d'entretien - salle électrique - février 1993 - Parc portuaire	411,74
ADT Canada inc.: Système d'alarme - hôtel de ville - du 1er mars au 31 mai 1993	88,47
Système d'alarme - Centre Multi-plus et pavillon Lambert - du 1er mars au 31 mai 1993	171,94
Centre informatique Micromédica inc.: Réinstallation informatique - atelier mécanique - Travaux publics (suite à l'agrandissement)	180,02
Buanderie Saniloc inc.: Service de buanderie - Marché, Greffe, Imprimerie - janvier 1993	56,28
Association québécoise des techniques de l'eau: Cotisations 1993 - Travaux publics et Usine de traitement d'eau	545,30
Publications CCH/FM ltée: Renouvellement - Cités et villes - Évaluation	265,20 $
R.G.C. - Institut de recherche	

INITIALES DU GREFFIER
121
INITIALES DU GREFFIER

en construction:
Achat de deux volumes - Gestion de la qualité de l'air et Contrôle de la qualité de l'air - Services technques 144,45

Société québécoise d'information juridique:
Achat de copie de jugement - Contentieux 9,83

Canadien Pacifique ltée:
Proportion des dépenses encourues - entretien des systèmes d'avertissement des passages à niveau - janvier et février 1993 4 441,00
Location de tuyaux et câbles souterrains 11,13

Hebdo journal:
Avis public (journée d'enregistrement) - hommages du Conseil municipal (25 ans de l'Hebdo) - moins correction sur facture 662,01

Médiacom inc.:
Panneaux publicitaires - aéroport et autoroute - février 1993 439,56

Médiaction plus:
Appel d'offres (inspection d'égout par télévision) 224,56

Bélitec inc.:
Traçage au laser du film de la nouvelle carte routière de la Ville - Greffe 75,00

Houle photographes:
Photos des carnavals - Information 159,23

Deschamps photo:
Développement de film - Urbanisme 24,26

Productions Caxton:
Laminage d'une affiche - Information 27,08

Buffet Jeanne Paquin:
Repas - réunion du Conseil du 10 fév. 1993 85,10
Repas - réunion du Conseil du 15 fév. 1993 185,36

IGA-Boniprix:
Achat de liqueurs pour réception 38,20

Pétro St-Michel:
Essence pour camion incendie - secteur Les Forges 12,78

FRAIS DE HUISSIERS
(Contentieux et Cour municipale)

Trudel & associés 152,19
Paquette & ass. 122,09
Jacques Royer 87,02
Bélanger, Bélanger & ass. 78,34

LOISIRS

Communication Le Rocher inc.:
Contrat d'entretien - système de radio-communication - février 1993 81,22 $

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

INITIALES DU MAIRE
122
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 1er MARS 1993

Loisirs des Vieilles Forges inc.:	
Programme des fêtes familiales de quartiers (carnaval)	400,00
Ministre des Finances (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation):	
Renouvellement de permis de préparation d'aliments - Pavillon de la jeunesse	175,00
Transports Canada:	
Permis annuel - exploitation d'un parc sur l'île St-Christophe	1,11
Secrétariat plus:	
Entrée des données - sondage sur la famille	708,47
Club ringuette Francheville inc.:	
Contribution de la Ville	229,32

Protocoles d'ententes - 1er versement

Association de baseball T.-R. inc.	2 810,65
Association basket-ball de T.-R. inc.	973,82
Association hockey mineur T.-R. inc.	3 263,98
Association trifluvienne de soccer inc.	3 324,42
Club de karaté de T.-R. inc.	2 599,10
École des sports de T.-R. inc.	772,34
Club de natation Mégophias inc.	705,18
Club de patinage de vitesse T.-R. inc.	201,48
Club de patinage artistique T.-R.	1 242,46
Club de gymnastique Gym T.-R. inc.	772,34

Subventions annuelles

Âge d'or St-Jean-de-Brébeuf	283,50
Âge d'or St-Philippe	427,50
Âge d'or Notre-Dame-des-Sept-Allégresses	225,00
Âge d'or St-Laurent	577,50
Âge d'or St-Pie X	337,50
Âge d'or St-François d'Assise	169,50
Âge d'or Ste-Thérèse	300,00
Âge d'or St-Michel-des-Forges	316,50
Âge d'or Ste-Cécile	219,00
Âge d'or St-Sacrement	429,00 $
Âge d'or Immaculée-Conception	358,50
Âge d'or Ste-Marguerite	520,50
Âge d'or St-Jean-Baptiste-de-la-Salle	351,00
Association des retraités municipaux de Trois-Rivières inc.	800,00
English Senior Citizen's Club	142,50

Programme des ateliers de loisirs

AFEAS Notre-Dame-des-Sept-Allégresses	100,00
Association récréative Normanville	600,00
Comité des citoyens des Habitations Adélard-Dugré	300,00
AFEAS St-François d'Assise	100,00

Achats - restaurant Pavillon de la jeunesse

INITIALES DU MAIRE
123
INITIALES DU GREFFIER

Croustilles Yum Yum inc.	135,20
Embouteillage T.C.C. ltée	882,76
Multi-marques inc.	149,87
L.P.M. Supérieur inc.	345,76
Brasserie Labatt ltée	265,53
Alexandre Gaudet ltée	801,02
J. Champagne inc.	363,70
Emballages Bettez inc.	208,62

BIBLIOTHÈQUE

Le Colimaçon:	
Achat de cassettes et disques compacts - audio-adultes et enfants	1 225,39

AÉROPORT

Ministre des Finances du Québec:	
Permis de préparation d'aliments - restaurant Le Pilote	175,00

Achats - restaurant

Distribution Mauricie-Drummond inc. (Molson/O'Keefe)	184,98
Boucherie Alex Lamy inc.	161,58
Jam-Bec	883,36 $
Paul Diamond	54,12
Crémerie Trois-Rivières	435,47

PARC PORTUAIRE

Gilles Grenier:	
Fonds de change pour l'opération du Centre d'exposition sur l'industrie des pâtes et papiers	100,00

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Pierre Moreau:	
Souper des autorités de la Chambre de commerce	42,00
Jacques Villeneuve:	
U.Q.T.R. - transport de boîtes	20,00

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

Juliette Bourassa	95,67
André Marcil	824,76
TOTAL	187 149,41 $
GRAND TOTAL	243 515,80 $

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6814R-MG

Service de la trésorerie
Le 26 février 1993

ADOPTÉE

138-93
Liste chèques émis février 1993.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de la liste des chèques émis par la Ville de Trois-Rivières au cours du mois de février 1993 et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que l'ensemble de ces chèques totalisent des déboursés de 9 958 368,26 $;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, la liste des chèque à laquelle réfère le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE

139-93
Suspension A. Proulx, agent au Service de la sécurité publique.

ATTENDU qu'au cours d'incidents survenus les 7 et 20 octobre 1992, M. Arthur Proulx a fait preuve de négligence dans son travail d'agent au sein du Service de la sécurité publique;

Considérant qu'il s'agit de récidives;

Considérant le dossier disciplinaire antérieur de cet employé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Émilien La Barre

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que M. Arthur Proulx soit suspendu, sans solde, de ses fonctions d'agent au sein du Service de la sécurité publique pour une période de dix-huit (18) jours ouvrables et qu'il soit avisé que toute récidive entraînera son congédiement.

ADOPTÉE

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2000-L (1989) aux fins permettre, en zones de contraintes ou bordure de lac ou cours d'eau, opération cadastrale afin d'agrandir un lot dérogatoire.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2000-L (1989) concernant le lotissement aux fins de permettre, en zones de contraintes ou en bordure d'un lac ou d'un cours d'eau, une opération cadastrale dans le but d'agrandir un lot dérogatoire sans toutefois le rendre conforme aux normes minimales requises.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du conseil de ce 1er mars 1993.

(Signé) Michel Legault

INITIALES DU MAIRE 125 INITIALES DU GREFFIER

140-93
Projet de règl. 2000-L-13 (1993) modif. règl. 2000-L (1989) aux fins perm., en zones de contraintes ou bordure d'un lac ou cours d'eau, opér. cadastrale pour agrandir lot dérogatoire.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2000-L-13 (1993) modifiant le règlement 2000-L (1989) concernant le lotissement aux fins de permettre, en zones de contraintes ou en bordure d'un lac ou d'un cours d'eau, une opération cadastrale dans le but d'agrandir un lot dérogatoire sans toutefois le rendre conforme aux normes minimales requises;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : André Noël

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil de la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2000-L-13 (1993) modifiant le règlement 2000-L (1989) concernant le lotissement aux fins de permettre, en zones de contraintes ou en bordure d'un lac ou d'un cours d'eau, une opération cadastrale dans le but d'agrandir un lot dérogatoire sans toutefois le rendre conforme aux normes minimales requises, afin qu'il soit soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption.

ADOPTÉE

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Maire

Greffier

GP/gg

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

INITIALES DU MAIRE
126
INITIALES DU GREFFIER

Ass. publ. d'inform. et consult. sur règl. 2001-Z-141 (1993).

LUNDI LE 15 MARS 1993

Procès-verbal d'une assemblée publique d'information et de consultation tenue par la Ville de Trois-Rivières, à l'Hôtel de Ville de Trois-Rivières, le quinze (15) mars mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993) à vingt heures quinze minutes (20 h 15) dans le cadre de la procédure entourant l'adoption du règlement 2001-Z-141 (1993), et conformément aux articles 124 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

Tous les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués à cette assemblée et la population de Trois-Rivières y a été invitée au moyen d'un avis public à cet effet publié dans l'édition du 22 février 1993 de l'hebdomadaire "L'Hebdo Journal".

Sont présents : M. le maire suppléant Alain Gamelin qui agit comme président de l'assemblée, Mme la conseillère Chrystiane Thibodeau, MM. les conseillers Émilien La Barre, Roger Bellemare, Pierre A. Dupont, André Noël, Gilles Latour, Michel Legault, Henri-Paul Jobin et André de Repentigny.

Sont également présents à cette assemblée, les officiers suivants de la Ville de Trois-Rivières : MM. Pierre Moreau (directeur général), Fernand Gendron (directeur du Service des travaux publics), Jacques St-Laurent (chef du Service des loisirs, Jacques Goudreau (chef du Service de l'urbanisme et de l'aménagement) et Gilles Poulin (greffier).

M. le maire suppléant Alain Gamelin souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

À sa demande, le greffier explique les objectifs poursuivis par la présente assemblée et il invite M. Jacques Goudreau à expliquer le projet de règlement 2001-Z-141 (1993) et les conséquences qu'aurait son adoption.

M. Jacques Goudreau explique ensuite la nature et les effets qu'aurait le règlement 2001-Z-141 (1993). À l'aide d'une acétate et d'un rétroprojecteur, il situe la zone directement visée par ce règlement. Il explique qu'il aura pour effet de permettre à Ports Canada d'ajouter un étage à l'édifice situé au 1545 de la rue du Fleuve afin d'y accueillir les bureaux des "Pilotes du St-Laurent central inc."

Aucune autre des quelque (5) personnes présentes n'ayant de commentaires à formuler ou de questions à poser sur ce projet de règlement, M. le maire suppléant Alain Gamelin lève l'assemblée. Il est 20 h 22.

Maire suppléant

Greffier

GP/gg

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

LUNDI LE 15 MARS 1993

À une séance régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le quinze (15) mars mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993) à vingt heures trente minutes (20 h 30), en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les membres ci-après identifiés étaient présents et ils constituaient quorum :

Monsieur le maire :	Guy	LeBlanc
Madame la conseillère :	Chrystiane	Thibodeau
Messieurs les conseillers :	Émilien	La Barre
	Roger	Bellemare
	Pierre. A.	Dupont
	André	Noël
	Alain	Gamelin
	Gilles	Latour
	Michel	Legault
	Henri-Paul	Jobin
	André	De Repentigny

141-93
Procès-verbal séance régul. 1er mars 1993.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le procès-verbal de la séance régulière tenue le 1er mars 1993, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR: Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Que ledit procès-verbal et les décisions qui ont été prises à ladite séance soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

Avis de motion maintenus.

a) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur une partie du lot 242 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. André de Repentigny, le 5 octobre 1992.)

b) Règlement décrétant l'ouverture de nouvelles voies de communication et leur attribuant un nom.
(M. André de Repentigny, le 21 décembre 1992.)

c) Règlement autorisant la réfection de la rue Place du Fondeur et la mise en place d'un système de drainage et de bordures de rues et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. André de Repentigny, le 21 décembre 1992.)

d) Règlement autorisant le parachèvement du pavage en béton bitumineux sur une partie de la rue de la Sentinelle et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. André de Repentigny, le 21 décembre 1992.)

e) Règlement autorisant la réfection d'une partie de la rue Bergeron et la mise en place d'un système de drainage et de bordures de rues et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Michel Legault, le 21 décembre 1992.)

f) Règlement modifiant le règlement 186 (1991) sur la circulation et le stationnement afin de revoir les dispositions applicables au stationnement sous la place de l'hôtel de ville et sous les édifices du parc Portuaire, d'en établir d'autres relatives au stationnement Badeaux et d'abroger le règlement 352 (1970).
(M. Michel Legault, le 18 janvier 1993.)

g) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonge afin de créer la zone 309-1-M à même une partie de la zone 309-M et d'y déterminer les usages, les normes d'implantation et les normes architecturales.
(M. André Noël, le 1er mars 1993.)

h) Règlement modifiant le règlement 2000-L (1989) concernant le lotissement aux fins de permettre, en zones de contraintes ou en bordure d'un lac ou d'un cours d'eau, une opération cadastrale dans le but d'agrandir un lot dérogatoire sans toutefois le rendre conforme aux normes minimales requises.
(M. Michel Legault, le 1er mars 1993.)

Avis de motion. Règl. sur l'entretien, la salubrité et l'habitab. des immeubles.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement sur l'entretien, la salubrité et l'habitabilité des immeubles.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 15 mars 1993.

(signé) André Noël

Avis de motion Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) de manière à agrandir zone 1114 à même zone 1120.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à agrandir la zone 1114 (unifamiliale jumelée) à même la zone 1112 (unifamiliale isolée).

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 15 mars 1993.

(signé) André Noël

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins perm. usage "Fabrique matériel scient. et profess. et Fabrique et Développ. syst. d'antennes de télécomm." et prohiber tranf. usage résid. à usage non résid. dans zone 710.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre l'usage "Fabrique de matériel scientifique et professionnel et Fabrique et Développement de systèmes d'antennes de télécommunications" et de prohiber la transformation d'un usage résidentiel à un usage non résidentiel dans la zone 710.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 15 mars 1993.

(signé) Michel Legault

Avis de motion. Règl. sur les chiens et autor. entente avec S.P.A.M.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement sur les chiens et autorisant la conclusion d'une entente avec la Société protectrice des animaux de la Mauricie inc.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 15 mars 1993.

(signé) Michel Legault

Avis de motion. Règl. autor. réalis. travaux renouv. de branch. d'aqueduc et d'égout.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant la réalisation de travaux de renouvellement de branchements d'aqueduc et d'égout et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 15 mars 1993.

(signé) Gilles Latour

Avis de motion. Règl. autor. élargiss. boul. des Forges (entre bouls. du Rochon / des Chenaux et rue Bergeron) et travaux connexes.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant l'élargissement du boulevard des Forges (entre les boulevards des Chenaux/du Rochon et la rue Bergeron) et des travaux connexes et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 15 mars 1993.

(signé) Michel Legault

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

LUNDI LE 15 MARS 1993

Avis de motion. Règl. autor. construct. serv. mun. de base sur ptie lots 190, 191 et 192 cadastre Par. T.-R.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur une partie des lots 190, 191 et 192 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 15 mars 1993.

(signé) Michel Legault

Avis de motion. Règl. divisant terr. de la ville en districts élect.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement divisant le territoire de la ville en districts électoraux.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 15 mars 1993.

(signé) Pierre A. Dupont

142-93
Compte rendu Comm. perm. du 1er mars 1993.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le compte rendu de la réunion que la Commission permanente du Conseil a tenue le 1er mars 1993, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Michel Legault

APPUYÉ PAR: Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que ledit compte rendu et les décisions qui ont été prises à ladite réunion soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit et que ces dernières soient exécutoires.

ADOPTÉE

143-93
Projet de règl. Règl. 2001-Z-142 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière à agrandir zone 1114 à même zone 1112.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-142 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à agrandir la zone 1114 (unifamiliale jumelée) à même la zone 1112 (unifamiliale isolée);

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : André de Repentigny

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil de la Ville de Trois-Rivières

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

adopte le projet de règlement 2001-Z-142 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à agrandir la zone 1114 (unifamiliale jumelée) à même la zone 1112 (unifamiliale isolée), afin qu'il soit soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption.

ADOPTÉE

144-93
Projet de règl. Règl. 2001-Z-143 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins permettre usage "Fabrique matériel scient. et profess. et Fabrique Développ. système antennes de télécomm." et prohiber transform. usage résid. à usage non résid. dans zone 710.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-143 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre l'usage "Fabrique de matériel scientifique et professionnel et Fabrique et Développement de systèmes d'antennes de télécommunications" et de prohiber la transformation d'un usage résidentiel à un usage non résidentiel dans la zone 710;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil de la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-143 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre l'usage "Fabrique de matériel scientifique et professionnel et Fabrique et Développement de systèmes d'antennes de télécommunications" et de prohiber la transformation d'un usage résidentiel à un usage non résidentiel dans la zone 710, afin qu'il soit soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption.

ADOPTÉE

145-93
Règl. 1289 (1993) établ. mode tarif. pour financer diff. services rendus par Serv. des trav. publics.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 1er mars 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR: Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1289 (1993) établissant un mode de tarification pour financer différents services rendus par le Service des travaux publics soit adopté.

ADOPTÉE

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6514R-MG

INITIALES DU MAIRE
132
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 15 MARS 1993

146-93
Règl. 1290 (1993) autor. install. équip. de perception et surveillance stat. Badeaux.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 1er mars 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Michel Legault

APPUYÉ PAR: Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1290 (1993) autorisant l'installation d'équipements de perception et de surveillance au stationnement Badeaux et décrétant un emprunt à cet effet de 300 000 $ soit adopté.

ADOPTÉE

147-93
Règl. 1292 (1993) autor. recouvr. de pavages, réfect. trottoirs, constr. regards d'égouts, etc...

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 21 décembre 1992;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Gilles Latour

APPUYÉ PAR: Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1292 (1993) autorisant le recouvrement de pavage, la réfection de trottoirs, la construction de regards d'égouts, la rénovation de regards et de puisards et l'ajout de bornes d'incendie à certains endroits de la ville et décrétant un emprunt à cet effet de 610 000 $ soit adopté.

ADOPTÉE

148-93
Règl. 2000-L-12 (1993) modif. règl. 2000-L (1993) aux fins perm. le lotiss. zone 300 pour résid. unifam. jumelées et en rangée.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 1er février 1993 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique d'information et de consultation a été tenue le 24 février dernier sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: Michel Legault

APPUYÉ PAR: André Noël

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2000-L-12 (1993) modifiant le règlement 2000-L (1989) concernant le lotissement aux fins de permettre le lotissement dans la zone 300 (rue Ste-Cécile) pour des résidences unifamiliales jumelées et en rangée soit adopté.

ADOPTÉE

149-93
Règl. 2001-Z-137 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins perm. constr. résid. unifam. jumelées et en rangée dans zone 300.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 1er février 1993 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique d'information et de consultation a été tenue le 24 février dernier sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: André Noël

APPUYÉ PAR: Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-137 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre la construction de résidences unifamiliales jumelées et en rangée dans la zone 300 sur la rue Ste-Cécile soit adopté.

ADOPTÉE

150-93
Règl. 2001-Z-141 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins porter haut. max. des bâtiments situés zone 204-P à 12,0 m et 3 étages max. et retrancher usage "Exposition d'objets culturels".

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 15 février 1993 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 8614R-MG

LUNDI LE 15 MARS 1993

ATTENDU qu'une assemblée publique d'information et de consultation a été tenue ce soir à 20 h 15 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: André Noël

APPUYÉ PAR: Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-141 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de porter la hauteur maximum des bâtiments situés dans la zone 204-P à 12,0 mètres et 3 étages maximum et retrancher l'usage "Exposition d'objets culturels" soit adopté.

ADOPTÉE

151-93
Contrat travail avec Pierre Moreau.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de contrat de travail avec M. Pierre Moreau et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que ce projet de contrat a pour objet de nommer M. Pierre Moreau directeur général de la Ville et de fixer ses conditions de travail;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières nomme, rétroactivement au 1er janvier dernier et jusqu'au 31 décembre 1993 inclusivement, M. Pierre Moreau directeur général.

Que la rémunération de M. Pierre Moreau soit fixée, pour l'année 1993, à 91 000 $, rétroactivement au 1er janvier dernier.

Que les autres conditions de travail de M. Pierre Moreau soient celles prévues audit projet de contrat lequel est, par les présentes, approuvé à toutes fins que de droit.

Que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le susdit projet de contrat de travail et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

152-93
Bail avec Fabrique Notre-Dame-des-Sept-Allégresses (ptie 2261 Cité T.-R. --- terrain vacant inters. rues Cooke et St-Frs.-Xavier).

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de bail à être signé entre la Ville de Trois-Rivières et la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-des-Sept-Allégresses et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que ce projet de bail a pour objet de louer de cette Fabrique un terrain vacant à être utilisé à des fins de stationnement public;

IL EST PROPOSÉ PAR : Émilien La Barre

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

INITIALES DU MAIRE
135
INITIALES DU GREFFIER

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières loue de la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-des-Sept-Allégresses un terrain désigné comme étant une partie du lot deux mille deux cent soixante et un (ptie 2261) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières. Sans bâtisse.

Que ce bail soit fait pour une durée de dix (10) ans commençant le 1er juillet 1993 et se terminant le 30 juin 2003, et ce, moyennant un loyer d'un dollar (1,00 $) par année.

Que le susdit projet de bail soit approuvé à toutes fins que de droit et que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

153-93
Servitude par "Canron inc." en faveur "Société québéc. d'assain. des eaux (ptie 1823 Cité T.-R. --- parcelle terrain située sud-est rue St-Maurice).

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte de servitude préparé par Me Marie-Christine Fréchette, notaire, par lequel la compagnie "Canron inc." consentirait une servitude à la "Société québécoise d'assainissement des eaux";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Émilien La Barre

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières, en sa qualité de propriétaire du fonds dominant ci-dessous désigné, intervienne dans ledit acte pour y déclarer qu'elle accepte ladite servitude et qu'elle consent à ce qu'elle soit établie contre le fonds servant ci-dessous désigné au bénéfice dudit fonds dominant.

Fonds dominant:

Les lots mille sept cent cinquante-cinq --- quatre-vingt-seize et mille sept cent cinquante-cinq --- quatre-vingt-dix-sept (1755 --- 96 & 1755 --- 97) du cadastre de la Cité des Trois-Rivières.

Fonds servant:

Une partie du lot mille huit cent vingt-trois (ptie 1823) du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, de figure irrégulière, bornée comme suit: vers le nord, par une autre partie dudit lot 1823; vers le nord-est, par une autre partie dudit lot 1823 et par une partie du lot 2509; vers le sud, par une autre partie dudit lot 1823; vers le sud-ouest, par une autre partie dudit lot 1823 et, vers le nord-ouest, par la rue St-Maurice.

Partant du point "A" situé à l'intersection des lots 1823 et 2509 avec l'emprise sud-est de la rue St-Maurice, les lignes et démarcations suivantes:

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

Dans une direction sud-ouest, suivant un gisement de 227° 54' 27", une distance de 16,28 mètres jusqu'au point "B", point de départ; de là, dans une direction sud-est, suivant un gisement de 137° 42' 21", une distance de 24,81 mètres jusqu'au point "C"; de là, dans une direction est, suivant un gisement de 105° 19' 46", une distance de 45,28 mètres jusqu'au point "D"; de là, dans une direction sud-est, suivant un gisement de 140° 50' 28", une distance de 8,40 mètres jusqu'au point "E"; de là, dans une direction ouest, suivant un gisement de 285° 19' 46", une distance de 53,49 mètres jusqu'au point "F"; de là, dans une direction nord-ouest, suivant un gisement de 317° 42' 21", une distance de 26,28 mètres jusqu'au point "G"; de là, dans une direction nord-est, suivant un gisement de 47° 54' 27", une distance de 5 mètres jusqu'au point "B", point de départ.

Cette parcelle de terrain contient une superficie de 374,6 mètres carrés.

Le tout tel que montré sur un plan préparé par Pierre Brodeur, arpenteur-géomètre, le 30 octobre 1992.

Que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit projet d'acte de servitude et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

154-93
Entente avec l'O.P.D.Q. pour fixer modalités versement subv. 350 000 $ à titre contrib. à constr. stat. Badeaux.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un protocole d'entente signé les 17 février et 3 mars 1993 entre la Ville de Trois-Rivières et l'Office de planification et de développement du Québec relativement au versement d'une subvention maximale de 350 000 $ à titre de contribution à la construction du stationnement Badeaux et au réaménagement des réseaux d'aqueduc et d'égouts;

ATTENDU qu'une photocopie de ce document demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve et ratifie, à toutes fins que de droit, ce protocole d'entente.

ADOPTÉE

155-93
Entente avec "Canadian Bond Rating Service" pour qu'elle évalue cote crédit de la Ville.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un document intitulé "Conditions d'engagement" en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières retiendrait les services professionnels de "Canadian Bond Rating Service" pour que cette firme évalue sa cote de crédit;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de "Canadian Bond Rating Service" pour qu'elle évalue sa cote de crédit et qu'elle lui verse des honoraires maximums de 3 500 $ (taxes excluses) lesquels seront payés à mêmes les sommes disponibles au poste "service de la dette" (02-12-21-2) du budget 1993.

Que le trésorier, M. Jean Hélie, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document susceptible de donner effet à la présente résolution et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

156-93
Projet soumis à Emploi et Immigration Canada pour subv. de 13 609 $ pour embaucher 9 personnes dans cadre progr. développ. emploi.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une demande d'autorisation et d'un tableau signé par le greffier le 15 mars 1993 dans lesquels sont résumés les projets qui ont été préparés en vue d'être soumis à Emploi et Immigration Canada dans le cadre de son programme de développement de l'emploi "Défi 1993";

ATTENDU que ces documents demeurent annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, ladite demande et ledit tableau, qu'elle ratifie leur signature par le greffier et qu'elle accepte le parrainage et la responsabilité des projets ci-dessous identifiés, à être présentés à des fins de subvention à Emploi et Immigration Canada:

- un (1) technicien en administration au Service de la trésorerie;
- une (1) secrétaire-réceptionniste au parc Portuaire;
- deux (2) aides-arpenteurs au Service des travaux publics;
- un (1) technicien de bureau/informatique au Service des travaux public;
- deux (2) animateur / terrains de jeux au Service des loisirs;
- une (1) secrétaire au Service de l'urbanisme et de l'aménagment;
- une (1) secrétaire à la division "Permis et Inspection" du Service de l'urbanisme et de l'aménagement.

Que la Ville de Trois-Rivières accepte de couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où les projets soumis seraient, en totalité ou en partie, subventionnés.

Que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document susceptible de donner effet à la présente résolution et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 66148-MG

LUNDI LE 15 MARS 1993

157-93
Adjudication de contrats.

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte:

- la proposition de la compagnie "Gaston Paillé ltée", au montant de 218 846 $, pour la fourniture et l'installation des services d'aqueduc et d'égout sur les rues Léo-Thibeault et Léon-Balcer et sur une partie de la rue Reynald-Juneau et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet conditionnellement à l'approbation, par le ministre des Affaires municipales du Québec du règlement 1277 (1993), dont les fonds serviront à payer le montant ci-avant mentionné;

- la proposition de "Terrassements Modernes enr.", au montant de 13 904,43 $ (taxes incluses), pour l'entretien paysager du parc Portuaire et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste 02-32-51-1-440 du budget 1993 de la Ville;

- la proposition de la compagnie "N. Hollander inc.", au montant de 5 744,50 $ (taxes exclues), pour la fourniture de munitions pour le Service de la sécurité publique et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste 02-23-22-2-640 du budget 1993 de la Ville;

- la proposition de "E. Sécurité Thomas", au montant de 3 954,60 $ (taxes excluses), pour la fourniture d'armes à feu pour le Service de la sécurité publique et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles aux postes 02-23-22-2-640 et 02-23-21-3-640 du budget 1993 de la Ville;

- la proposition de "R. Nicholls", au montant de 2 639,85 $ (taxes excluses), pour la fourniture de chargeurs, d'étuis et de dossards pour le Service de la sécurité publique et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste 02-23-22-2-640 du budget 1993 de la Ville;

- la proposition de "E. Sécurité Thomas", au montant de 7 194 $ (taxes excluses), pour la fourniture de vestes pare-balles avec sacs pour le Service de la sécurité publique et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste 02-23-22-2-650 du budget 1993 de la Ville;

- la proposition de la compagnie "Automobiles Bernier & Crépeau ltée", au montant de 46 544,02 $, pour la fourniture de trois (3) voitures de police banalisées et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet conditionnellement à l'approbation, par le ministre des Affaires municipales du Québec, du règlement 1281 (1993), dont les fonds serviront à payer le montant ci-avant mentionné.

M. Henri-Paul Jobin vote contre la partie de cette résolution qui adjuge un contrat à "Automobiles Bernier & Crépeau ltée".

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE
139
INITIALES DU GREFFIER

158-93
Nomination Émilien La Barre pour siéger sur Conseil d'admin. de l'O.M.H. des T.-R.

ATTENDU que l'Office municipal d'habitation des Trois-Rivières a été constitué à la suite d'une requête en ce sens de la Ville de Trois-Rivières;

ATTENDU qu'en vertu des règlements généraux de cet organisme, les membres de son Conseil d'administration sont nommés par le Conseil de la Ville et que c'est ce dernier qui fixe la durée de leur mandat;

ATTENDU que M. Yvan Leclerc a été nommé sur le Conseil d'administration de l'O.M.H. des Trois-Rivières jusqu'au 31 décembre 1994 par la résolution 510-92 adoptée lors de la séance tenue le 7 décembre 1992;

ATTENDU que M. Yvan Leclerc est décédé le 18 décembre 1992;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Gamelin

APPUYÉ PAR : André Noël

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières nomme, en remplacement de feu M. Yvan Leclerc, M. Émilien La Barre membre du Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation des Trois-Rivières jusqu'au 31 décembre 1994.

ADOPTÉE

159-93
Nomination Roland Thibeault comme subst. de Henri-Paul Jobin sur Comité de retraite chargé d'admin. Régime de retraite des employés de la Ville.

ATTENDU que, dans le règlement no 461 qu'il a édicté lors de la séance qu'il a tenue le 28 juin 1971, le Conseil a établi un régime de rente pour les employés de la Ville;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 14.01 de ce règlement, ce régime est administré par un Comité de retraite composé de dix (10) membres dont un est désigné par le Conseil parmi les personnes qui y siègent;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 469-82 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 22 novembre 1982, M. Henri-Paul Jobin a été désigné pour représenter le Conseil sur ce Comité de retraite;

ATTENDU qu'il est opportun de désigner un autre membre du Conseil pour agir comme substitut de M. Henri-Paul Jobin lorsque celui-ci ne sera pas en mesure de siéger sur ledit Comité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que M. Roland Thibeault soit nommé substitut de M. Henri-Paul Jobin au sein du Comité de retraite chargé d'administrer le régime de rente des employés de la Ville.

ADOPTÉE

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

LUNDI LE 15 MARS 1993

160-93
Versement subv. à organismes sans but lucratif.

ATTENDU que l'article 28 alinéa 2 paragraphe d) de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) permet à la Ville d'accorder des subventions à des institutions, sociétés ou corporations vouées à la poursuite des fins mentionnées aux paragraphes a) à c) inclusivement de cet alinéa;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières verse, à même les fonds disponibles au poste "contributions municipales" du budget 1993, aux organismes ci-après mentionnés le montant de la subvention mentionné en marge de leur nom:

Nom de l'organisme	Montant de la subvention
- Corporation pour le développement de l'île St-Quentin	45 000 $
- Association touristique du Coeur du Québec inc.	3 500 $
- La classique internationale de canots de la Mauricie inc.	3 000 $
- Les petits chanteurs de Trois-Rivières inc.	1 000 $
- L'Orchestre symphonique de Trois-Rivières inc.	20 000 $
- Concours de musique du Québec inc.	500 $
- Les écrivains de la Mauricie inc.	1 000 $
- Fondation les Forges inc.	15 000 $
- Musée Pierre Boucher	2 000 $
- Fleur de mai loisirs handicapés intellectuels inc.	500 $
- La Société St-Vincent de Paul de Trois-Rivières Régent Club inc.	3 000 $
- Les Artisans bénévoles de la paix en Mauricie	750 $
- Moisson Mauricie	750 $
- Fondation du C.E.U. de Trois-Rivières	20 000 $
- La Corporation de la maison	
- Action Jeunesse inc.	100 $
- La Jeune Chambre de commerce du Coeur du Québec inc.	500 $
- La Chambre de commerce de Trois-Rivières inc.	60 000 $
- Corporation du tourisme et des congrès de la Ville de Trois-Rivières	130 000 $
- La Corporation économique de développement industriel et commercial du Trois-Rivières métropolitain inc.	323 700 $
- Corporation de gestion du développement du bassin de la rivière St-Maurice	5 000 $
- Les Productions Specta inc.	95 000 $
- Galerie d'Art du Parc inc.	2 000 $
- Centre Loisir Multi-Plus	15 580 $

ADOPTÉE

161-93
Partic. membres du Conseil à diff. activ. et autor. de dépenser.

IL EST PROPOSÉ PAR : André de Repentigny

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières:

- achète:
  - deux (2) billets au coût de 20 $ l'unité pour participer à un souper bénéfice organisé par la Fondation Escadron 772 inc. le 20 mars prochain;
  - un (1) billet au coût de 21 $ pour participer à un cocktail/souper organisé par l'Accueil féminin inc. le 24 mars prochain;
  - un (1) billet au coût de 50 $ pour participer à un cocktail bénéfice organisé par la Fondation du Centre hospitalier St-Joseph le 29 avril prochain;
- délègue M. Gilles Latour à une réunion de l'Association des Villes jumelées du Canada qui se tiendra à Montréal le 1er avril prochain et qu'elle assume les frais de transport et de repas qu'il encourra à cette occasion.

ADOPTÉE

162-93
Mandat à "Service d'intervention sur mesure" pour qu'il collabore à mise sur pied et apporte support aux groupes de solution de problèmes créé au sein de la Ville.

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels du "Service d'intervention sur mesure" pour qu'il collabore à la mise en place des groupes de solution de problèmes créés au sein de la Ville et pour qu'il apporte un support au développement organisationnel de celle-ci.

Qu'elle lui verse des honoraires maximums de 23 000 $ (taxes excluses), lesquels seront payés à même les sommes disponibles au poste "formation" (02-12-14-1-410) du budget 1993.

ADOPTÉE

163-93
Liste des comptes.

COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR: Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: Michel Legault
ET RÉSOLU:

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 6 mars 1993

Consultants V.F.P. inc.:
Honoraires - développement D.M.
Turcotte - paiement no 3 3 863,01 $

Entreprises Pelmont inc.:
Canalisation souterraine - 148, rue

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 66148-MG

INITIALES DU MAIRE
142
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 15 MARS 1993

St-Georges - paiement no 1	1 201,82
Néolect inc.:	
Remise de la dernière tranche de la retenue - éclairage de rues 1992	5 881,53
Denis Beaudry et al:	
Transport de neige - Travaux publics	46 137,03
Excavation Fournier ltée:	
Location de bélier mécanique - Travaux publics	1 460,56
Éloi Guillemette:	
Location de semi-remorque - Travaux publics	66,77
Confection d'une glissade - carnaval Des Forges	278,20
Servac inc.:	
Récupération d'huile - Travaux publics	89,02
T.L.G. (1987) inc.:	
Achat et installation de cylindres hydrauliques sur niveleuse - Travaux publics	1 036,44
Goodyear Canada inc.:	
Rechappage de pneus - Travaux publics	425,35
Les Entreprises J.P. Théoret ltée:	
Achat de pièces diverses - Travaux publics	63,61
Norman Wade Co. ltée:	
Achat d'un carnet de transit - Arpentage	14,73
Normandin, Beaudry:	
Services professionnels - janvier 1993 - étude du régime de retraite des employés	8 346,00
Ville de Trois-Rivières-Ouest:	
Assistance reçue lors de l'incendie du 26 décembre 1992 rue des Forges	5 971,18
Les Pros de l'hygiène inc.:	
Entretien ménager - janvier 1993 - hôtel de ville, Édifice François-Nobert et stationnement Badeaux	2 880,80
IBM Canada ltée:	
Entretien - unité rubans magnétiques - Informatique	320,93
LDN protection service enr.:	
Système d'alarme - pavillon Ste-Marguerite - du 1er mars 1993 au 28 février 1994	44,51 $
Receveur général du Canada (Ministère des Communications):	
Licence d'opération de station radio - 1993 - Sécurité publique	3 352,00
Hebdo journal:	
Avis publics (assemblées publiques d'in-	

INITIALES DU MAIRE
143
INITIALES DU GREFFIER

formation et de consultation, journées d'enregistrement, avis d'adoption de règlement, élection district no 2, avis d'entrée en vigueur, recensement électoral district no 2)	4 829,03
Médiaction plus:	
Appel d'offres (diagnostic préliminaire - conduites d'égout)	230,99
Le Nouvelliste:	
Appel d'offres (aqueduc - drainage - projet Chaîné - phase II), offre d'emploi (cuisinier et aide-cuisinier)	886,90
Université Laval:	
Formation "Le défi de la revitalisation" - Urbanisme	160,00
Centre hospitalier Ste-Marie:	
Inscription - Défi à l'entreprise 1993 - Ressources humaines	500,00
Louis Proulx:	
Cours Intervention: organisation et opération - Sécurité publique	90,00
Coopérative des ambulanciers de la Mauricie:	
Transport - André Chamberland - Sécurité publique	103,50
American Planning Ass.:	
Cotisation - Urbanisme	125,00
Abonnement au A.P.A. Journal - Urbanisme	39,00
Renouvellement - Zoning News - Urbanisme	70,00
Fire Chief:	
Abonnement à la revue Fire Chief - Sécurité publique	100,04
Illuminating Engineering Society:	
Achat du volume "Lighting Handbook" - Services techniques	206,50
Jean-Yves Ouellet:	
Remboursement de frais de scolarité (50 % de 167,10 $)	83,55
André Genest:	
Remboursement de frais de scolarité (50 % de 183,75 $)	91,88
Cuisine Souperbe:	
Dîner - 4 personnes - rencontre comité de suggestions	20,84
Repas - rencontre comité stratégie - négociations Services extérieurs	48,54
Au Fin traiteur inc.:	
Café pour réunions - réceptions	42,00 $
FRAIS DE HUISSIERS (Cour municipale)	
Trudel & associés	2 148,28
Plante & Murphy	14,85

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

LUNDI LE 15 MARS 1993

LOISIRS

Ministre des Finances:	
Renouvellement de permis - casse-croûte Pavillon de la jeunesse	171,00
Commission scolaire de Trois-Rivières:	
Entretien ménager des parcs-écoles - janvier 1993	2 879,50
Âge d'or Notre-Dame-des-Sept-Allégresses:	
Atelier de loisir - danse de ligne	100,00
AFEAS Immaculée-Conception:	
Atelier de loisir - tricot ou crochet	100,00

Achats - restaurant Pavillon de la jeunesse

Croustilles Yum Yum inc.	72,80
Club de hockey Les Patriotes (bière en commandite)	319,80
Distribution Mauricie-Drummond (bière)	206,09
LPM Supérieur inc.	129,24
Boucherie Alex Lamy inc.	42,43
Alexandre Gaudet ltée	534,10
Crémerie des Trois-Rivières	107,94
J. Champagne inc.	149,50
Emballages Bettez inc.	361,17

BIBLIOTHÈQUE

Le Sabord:	
Publicité	80,25
Caisse enregistreuses Dijitec inc.:	
Poudre pour photocopieur prêté du 11 au 15 février 1993 - activité "Moi je copie"	39,29
Ciné-affiches Montréal inc.:	
Achat d'affiches de films	57,90
Tabagie Champoux inc.:	
Achat de journaux	455,82
Productions Specta inc.:	
Achat de volume	39,00 $
Reliure Bois-Francs inc.:	
Reliure de volumes	476,30
Forces:	
Abonnement à Forces - 1 an	28,89
Écrits du Canada français:	
Réabonnement	35,00

Achats de livres

Services documentaires Multimédia inc.	21,65
Librairie Poirier inc.	494,26
Librairie Clément Morin et fils inc.	275,58
Les Éditions La Liberté inc.	39,86

La Bande dessinerie	192,49
Entreprises Grolier	22,90

AÉROPORT

Aéropro:	
Location d'équipements - du 1er février 1993 au 31 janvier 1994	1 335,36

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - FÉVRIER 1993

Benoît, Jean:	
Technicien en évaluation I - Évaluation	
119 km	33,32
Daviau, André	
Chef technicien - Génie	
235 km	65,80
Fournier, Normand:	
Technicien en système d'information - Services techniques	
165 km	46,20
Galarneau, Maurice:	
Technicien génie civil I - Génie	
472 km	132,16
Gervais, Jean-René:	
Concierge-messager - Greffe & archives	
326 km	91,28
Laberge, André:	
Inspecteur en bâtiments II - Permis et inspections	
1 097 km	307,16
Larouche, Jean:	
Concierge-messager - Greffe & archives	
98 km	27,44
Lefebvre, Michel:	
Régisseur programmes communautaires - Loisirs	
451 km - janvier et février 1993	126,28 $
Lelièvre, Denis:	
Régisseur aux aménagements - parcs & bâtisses - Services communautaires	
20 sorties	60,00
Massicotte, Jean-Maurice:	
Inspecteur - hyg. & env. - Permis et inspections	
577 km	161,56
Pellerin, Michel:	
Technicien génie civil I - Génie	
982 km	274,96
Rousseau, Robert:	
Surintendant - Travaux publics	
321 km	89,88

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6814R-MG

LUNDI LE 15 MARS 1993

Roy, Ginette:	
Inspecteur en alimentation - Permis 34 sorties	102,00
FRAIS DE DÉPLACEMENT	
André De Repentigny:	
Nicolet - réunion du comité sur la sécurité routière	14,00
Claude Gendron:	
Dîner - 3 personnes - rencontre de négociations avec le Syndicat des fonctionnaires	24,00
Repas - 3 personnes - négociations avec le Syndicat des services extérieurs	33,06
Jean Lamy:	
Québec - Bureau de révision de l'évaluation foncière	87,84
Frais de lettres	116,00
REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES	
Louise Goyette	43,59
André Marcil	774,39
Odette Pelletier	128,39
TOTAL	102 731,82 $

Pour la semaine se terminant le 13 mars 1993

Récupération Tersol inc.:	
Contrat de déneigement 1992-1993 - 4e paiement	78 380,67 $
Thomas Bellemare ltée:	
Contrat de déneigement 1992-1993 - 4e paiement	69 466,76 $
Jules Milette inc.:	
Contenants - Autogare, Travaux publics, Colisée - février 1993	2 100,66
Lionel Deshaies inc.:	
Location de chargeuse - Travaux publics	1 518,97
Location Vieilles Forges ltée:	
Location d'auto - Direction générale - 22 mars au 22 avril 1993	547,10
Claude Joly:	
Pose et fourniture de matériel pour recouvrement partiel du plancher - pavillon Hertel	1 177,00
Emco Supply:	
Achat de pièces diverses - Travaux publics	997,86
J.D. Paré électrique enr.:	

Achat de pièces diverses	647,04
Emballages Bettez inc.:	
Achat de sacs absorbants industriels - Travaux publics	495,06
Distributions électriques B.H.B. inc.:	
Achat de pièces électriques - Travaux publics	61,12
Lanouette courtier ass.:	
Assurance responsabilité - officiers publics et hippodrome 1993	16 316,21
Assurance responsabilité - régime de retraite 1993	3 270,00
Assurance flotte automobile 1993	51 062,55
Productions Specta inc.:	
Subvention 1993	35 000,00
Roy, Lambert & ass.:	
Honoraires - du 1er décembre 1992 au 31 janvier 1993 - dossiers divers	5 680,02
Ville de Cap-de-la-Madeleine:	
Assistance reçue - incendie du 26 décembre 1992 rue des Forges	2 869,16
Ville de Trois-Rivières-Ouest:	
Coûts d'entretien du passage à niveau du boul. des Récollets selon convention - du 1er janvier au 28 février 1993	562,00
Intergraph Canada Ltd:	
Frais d'entretien du système Intergraph - Arpentage - mars 1993	1 411,03
Communications Le Rocher:	
Entretien du système de radiocommunication - mars 1993 - Arpentage, Travaux publics, Services communautaires	1 153,00
Garage René Lacombe inc.:	
Frais de remorquage - janvier et février 1993 - Cour municipale	1 059,90
Ascenseurs R.C.R. Trois-Rivières:	
Vérification des ascenseurs - février 1993 - Bibliothèque, Centre culturel, hôtel de ville, Salle Thompson, Édifice François-Nobert	172,00 $
Proshred:	
Destruction de documents - Greffier	137,71
L'Alexandre:	
Cotisation 1993	294,25
Association des informaticiens municipaux du Québec:	
Inscription - Séminaire A.I.M.Q. - Informatique	20,00
Formulaires Ducharme inc.:	
Mise à jour - Code de sécurité routière - avril 1993 à 1994	42,00

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

INITIALES DU MAIRE
148
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 15 MARS 1993

Commission d'appel en matière de lésions professionnelles:	
Abonnement 1993-1994 - Juri Sélection - Ressources humaines	28,89
Publi design inc.:	
Conception et réalisation - rapport annuel 1992 - Sécurité publique	1 496,50
Encart pour dépliants "Unique au Canada" - Centre d'exposition des industries des pâtes et papiers	745,94
Hebdo journal:	
Avis publics (journées d'enregistrement, avis d'entrée en vigueur, assemblée publique St-Philippe)	955,30
MICA:	
Séminaire de formation "Se gérer pour mieux gérer"	500,76
Institut de police du Québec:	
Formation - tir - Sécurité publique	120,00
Anne Manny et al:	
Rémunération des recenseurs - élection partielle du 4 avril 1993	1 832,32
Le Sabord:	
Publicité	204,00
Coopérative des ambulanciers de la Mauricie:	
Transport par ambulance - Sécurité publique	103,50
Flageol photo enr.:	
Photos - réception et médias	64,03
Buffet Jeanne Paquin:	
Repas - session de travail Conseil	97,84
Repas - rencontre corporation du festival	125,96
Repas - rencontre commission sur la famille	80,19
Repas - réunion du Conseil - 1er mars 1993	282,79
Réjean Isabelle:	
Remboursement de frais de scolarité (50 % de 183,75 $)	91,88
Michel Héroux:	
Remboursement partiel - Nautilus U.Q.T.R.	37,50

FRAIS DE HUISSIERS

Trudel & associés	1 011,68 $
Paquette & ass.	73,75
Pierre Bock	51,07

LOISIRS

Usinage de l'Estrie enr.:	
Aiguisage de couteaux - Zamboni	163,58
Extermination B.B. inc.:	
Traitement préventif - Stade de baseball - février 1993	50,08

Association de basket-ball T.-R. inc.:
Frais des marqueurs, chronométreurs et arbitres - février 1993 — 200,00

BIBLIOTHÈQUE

Société de recherche en orientation humaine inc.:
Réabonnement à la revue "Psychologie préventive" — 12,00

Reliure Bois-Francs inc.:
Reliure de volumes — 158,66

Librairie Poirier inc.:
Achat de livres — 580,21

Librairie Clément Morin et fils inc.:
Achat de livres — 265,95

Michel Deshaies:
Dépanneur - clubs de lecture — 100,00

Le Colimaçon:
Achat de cassettes et de disques compacts - audio-adultes — 297,62

Archambault musique:
Achat de cassettes et de disques compacts - audio-adultes — 142,27

AÉROPORT

R.G.C. - Transports Canada Aviation:
Achat de la publication "Aérodrome - normes et pratiques recommandées - TP 312F" — 26,75

Achats - restaurant de l'aéroport

Crémerie des Trois-Rivières ltée	135,80
Paul Diamond	131,53
Jam-Bec	372,63
Boucherie Alex Lamy inc.	51,48
Multi-marques inc.	80,84

PARC PORTUAIRE

Embouteillage T.C.C. ltée:
Achat de cannettes - restaurant Parc portuaire — 222,78 $
Achat de liqueurs - pavillon Lambert - Loisirs — 121,48

L.M.P. Supérieur inc.:
Achat de cristaux de saveur - restaurant Parc portuaire — 64,14

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - FÉVRIER 1993

Benoît, Jean:
Technicien en évaluation I - Évaluation
5 sorties - janvier et février 1993 — 15,00

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

INITIALES DU MAIRE

150

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 15 MARS 1993

Bergeron, René:
Inspecteur en bâtiments - Permis et inspections
797 km — 223,16

Boisvert, Henri-Paul:
Technicien génie civil I - équipement & opérations (Services communautaires)
385 km — 107,80

Chartrand, Jacques:
Animateur en loisirs - Loisirs
620 km — 173,60

Chouinard, Réjean:
Surveillant - Loisirs
616 km — 172,48

Tremblay, Alain:
Régisseur programmes sportifs plein air - Loisirs
110 km — 30,80

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Jacques Blais:
Drummondville - rencontre avec les représentants de la S.A.A.Q. pour échange électronique de données — 39,20

Michel Fortin:
Brossard et Montréal - Cours incendie criminel — 125,00

Jean Hélie:
Montréal - signature des obligations - émission du 9 mars 1993 — 81,20

Denis Lépine:
Brossard et Montréal - Cours incendie criminel — 439,67

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

Jacques Blais	411,69
Gilles Grenier	67,16
Denis Lelièvre	120,92 $
André Marcil	950,76
Jean-Maurice Normandin	334,87
Gilles Poulin	66,72
Jacques St-Laurent	246,76

TOTAL — 289 130,56 $

GRAND TOTAL — 391 862,38 $

Service de la trésorerie
Le 12 mars 1993

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

164-93
Ouvert. comptes "Visa" et "Master Card" afin d'encaisser sommes provenant de clients qui les utilisent.

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières, dans le cadre des opérations du restaurant du parc Portuaire, ouvre un compte "Visa" à la succursale de la Banque Royale située au 295 de la rue des Forges et un compte "Master Card" à la succursale de la Banque Nationale du Canada située au 324 de la rue des Forges afin d'y encaisser les sommes qui proviendront des clients qui utiliseront ces cartes de crédit pour acquitter leur facture.

Que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le trésorier, M. Jean Hélie, soient et ils sont, par la présente, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document susceptible de donner effet à la présente résolution et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Maire

Greffier

GP/gg

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 65143R-MG

INITIALES DU MAIRE
152
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 5 AVRIL 1993

Ass. publ. d'inform. et consult. règl. 2000-L-13 (1993) et 2001-Z-135 (1993).

Procès-verbal d'une assemblée publique d'information et de consultation tenue par la Ville de Trois-Rivières, à l'Hôtel de Ville de Trois-Rivières, le cinq (5) avril mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993) à vingt heures dix minutes (20 h 10) dans le cadre de la procédure entourant l'adoption des règlements 2000-L-13 (1993) et 2001-Z-135 (1993), et conformément aux articles 124 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

Tous les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués à cette assemblée et la population de Trois-Rivières y a été invitée au moyen d'avis publics à cet effet publiés dans l'édition du 8 mars 1993 de l'hebdomadaire "L'Hebdo Journal".

Sont présents : Son Honneur le maire Guy LeBlanc qui agit comme président de l'assemblée, Mme la conseillère Chrystiane Thibodeau, MM. les conseillers Émilien La Barre, Roger Bellemare, Pierre A. Dupont, André Noël, Alain Gamelin, Roland Thibeault, Gilles Latour, Michel Legault et André de Repentigny.

Sont également présents à cette assemblée, les officiers suivants de la Ville de Trois-Rivières : MM. Pierre Moreau (directeur général), Fernand Gendron (directeur du Service des travaux publics), Jacques St-Laurent (chef du Service des loisirs), Jacques Goudreau (chef du Service de l'urbanisme et de l'aménagement) et Gilles Poulin (greffier).

M. le maire Guy LeBlanc souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

À sa demande, le greffier explique les objectifs poursuivis par la présente assemblée et il invite M. Jacques Goudreau à expliquer les projets de règlement 2000-L-13 (1993) et 2001-Z-135 (1993) et les conséquences qu'aurait leur adoption.

M. Jacques Goudreau explique ensuite la nature et les effets qu'auraient les règlements 2000-L-13 (1993) et 2001-Z-135 (1993). À l'aide d'acétates et d'un rétroprojecteur, il donne un exemple de l'effet qu'aura le règlement 2000-L-13 (1993) dans une zone de contraintes et il situe la zone directement visée par le règlement 2001-Z-135 (1993).

M. Gaston Gaulin aimerait savoir si le lot au détriment duquel quelqu'un agrandira un lot dérogatoire bénéficiant de droits acquis deviendra, par cette opération cadastrale, dérogatoire au point que l'on ne puisse plus y construire un bâtiment.

M. Jacques Goudreau explique que la réponse à cette question dépend de la superficie du lot au détriment duquel on agrandira le lot dérogatoire.

Suite à une question en ce sens de M. Roger "Phil" Goyette, M. Jacques Goudreau situe les zones de contraintes que l'on retrouve à Trois-Rivières. Il ajoute que, pour y construire un bâtiment, il faudra que les normes du ministère de l'Environnement du Québec y soient respectées et qu'une étude géotechnique établisse la stabilité du sol. De plus, seuls des bâtiments à usage résidentiel y seront permis. Chaque terrain sera évalué en fonction de sa pente et de sa configuration.

Suite à une question en ce sens de M. Roger "Phil" Goyette, M. Jacques Goudreau confirme que la question suivante lui est régulièrement posée: "Est-ce-que la Ville engagera sa responsabilité civile en délivrant un permis de construction dans une zone de contraintes?" Il rapporte que les "hommes de loi" de la Ville soutiennent que la réponse à cette question est négative.

Le greffier nuance cette affirmation en prétendant que la Ville ne garantit pas la stabilité du sol lorsqu'elle émet un permis de construction dans une zone de contraintes. Cette garantie sera fournie par la firme d'ingénieurs-conseils qui signera l'étude géotechnique sur laquelle s'appuiera la Ville

pour délivrer le permis de construction demandé. La responsabilité de la Ville sera cependant engagée si l'un de ses employés commet une faute lourde ou fait preuve de négligence dans l'application des règlements d'urbanisme.

M. Gaston Gaulin raconte que son fils s'est vu refuser, il y a quelques années, le droit de se construire sur la rue Grande-Hermine parce que le gouvernement du Québec avait, à l'époque, demandé à la Ville de restreindre les constructions dans les talus.

M. Jacques Goudreau prétend que cet empêchement devait découler du règlement de contrôle intérimaire adopté par la Municipalité régionale de comté de Francheville. Il reconnaît que les M.R.C. ont, au début de l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), fait preuve de beaucoup de sévérité à cet égard. Maintenant, leurs normes se sont raffinées.

M. Roger "Phil" Goyette tente de faire un parallèle entre le présent débat à propos des zones de contraintes et la réglementation applicable au site de l'ancien "Club Radisson" du boulevard des Chenaux.

Aucune autre des quelque trente-six (36) personnes présentes n'ayant de commentaires supplémentaires à formuler ou de nouvelles questions à poser sur ces projets de règlement, M. le maire Guy LeBlanc lève l'assemblée. Il est 20 h 27.

Maire

Greffier

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) no 8614R-MG

INITIALES DU MAIRE

154

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 5 AVRIL 1993

À une séance régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le cinq (5) avril mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993) à vingt heures trente minutes (20 h 30), en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les membres ci-après identifiés étaient présents et ils constituaient quorum:

Monsieur le maire :	Guy	LeBlanc
Madame la conseillère :	Chrystiane	Thibodeau
Messieurs les conseillers :	Émilien	La Barre
	Roger	Bellemare
	Pierre. A.	Dupont
	André	Noël
	Alain	Gamelin
	Roland	Thibeault
	Gilles	Latour
	Michel	Legault
	André	De Repentigny

165-93
Procès-verbaux ass. publ. d'inform. et consult. séance régul. du 15 mars 1993.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu les procès-verbaux de l'assemblée publique d'information et de consultation et de la séance régulière tenues le 15 mars 1993, que ceux qui sont présents déclarent les avoir lus et qu'un exemplaire de ces documents demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Émilien La Barre

APPUYÉ PAR: Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que lesdits procès-verbaux et les décisions qui ont été prises auxdites assemblée et séance soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

Avis de motion maintenus.

a) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur une partie du lot 242 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. André de Repentigny, le 5 octobre 1992.)

b) Règlement autorisant la réfection de la rue Place du Fondeur et la mise en place d'un système de drainage et de bordures de rues et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. André de Repentigny, le 21 décembre 1992.)

c) Règlement autorisant le parachèvement du pavage en béton bitumineux sur une partie de la rue de la Sentinelle et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. André de Repentigny, le 21 décembre 1992.)

d) Règlement autorisant la réfection d'une partie de la rue Bergeron et la mise en place d'un système de drainage et de bordures de rues et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Michel Legault, le 21 décembre 1992.)

e) Règlement modifiant le règlement 186 (1991) sur la circulation et le stationnement afin de revoir les dispositions applicables au

INITIALES DU MAIRE
155
INITIALES DU GREFFIER

stationnement sous la place de l'hôtel de ville et sous les édifices du parc Portuaire, d'en établir d'autres relatives au stationnement Badeaux et d'abroger le règlement 352 (1970).
(M. Michel Legault, le 18 janvier 1993.)

f) Règlement sur l'entretien, la salubrité et l'habitabilité des immeubles.
(M. André Noël, le 15 mars 1993.)

g) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à agrandir la zone 1114 (unifamiliale jumelée) à même la zone 1112 (unifamiliale isolée).
(M. André Noël, le 15 mars 1993.)

h) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre l'usage "Fabrique de matériel scientifique et professionnel et Fabrique et Développement de systèmes d'antennes de télécommunications" et de prohiber la transformation d'un usage résidentiel à un usage non résidentiel dans la zone 710
(M. Michel Legault, le 15 mars 1993.)

i) Règlement sur les chiens et autorisant la conclusion d'une entente avec la Société protectrice des animaux de la Mauricie inc.
(M. Michel Legault, le 15 mars 1993.)

j) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur une partie des lots 190, 191 et 192 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.
(M. Michel Legault, le 15 mars 1993.)

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) de manière à modif. normes d'impl. clôtures archit. zone 434-I.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à modifier les normes d'implantation des clôtures architecturales (mur d'enceinte) dans la zone 434-I (Hydro-Québec, poste des Chenaux).

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 5 avril 1993.

(signé) André Noël

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) concern. zonage de manière créer nouv. zone 904-2 de manière à changer usages et normes d'implant. zone 904.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à créer une nouvelle zone 904-2 et de manière à changer les usages et des normes d'implantation dans la zone 904 (H.L.M. / Adélard-Dugré).

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 5 avril 1993.

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6514R-MG

(signé) Roger Bellemare

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) de manière à agrandir zone 714 à même ptie zone 721.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à agrandir la zone 714 à même une partie de la zone 721 (rue Fernand-Goneau).

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 5 avril 1993.

(signé) André Noël

Avis de motion Règl. autor. prolong. piste cyclable entre rue Tebbutt et boul. St-Michel.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant le prolongement de la piste cyclable entre la rue Tebbutt et le boulevard St-Michel et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 5 avril 1993.

(signé) André de Repentigny

Avis de motion. Règl. approuvant règl. 42-A (1993) de la C.I.T.F.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement approuvant le règlement 42-A (1993) de la Corporation intermunicipale de transport des Forges.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 5 avril 1993.

(signé) André Noël

Avis de motion. Règl. approuvant règl. 46 (1993) de la C.I.T.F.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement approuvant le règlement 46 (1993) de la Corporation intermunicipale de transport des Forges.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 5 avril 1993.

(signé) Roger Bellemare

INITIALES DU MAIRE
157
INITIALES DU GREFFIER

Avis de motion. Règl. autor. achat d'un immeuble situé à l'inters. des rues Ste-Cécile et Charlevoix.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant l'achat d'un immeuble composé des lots 1831-30, 1831-31-1, 1831-31-2, 1831-32-1, 1831-32-2 et 1831-55 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 5 avril 1993.

(signé) Émilien La Barre

166-93
Compte rendu Comm. perman. 15 mars 1993.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le compte rendu de la réunion que la Commission permanente du Conseil a tenue le 15 mars 1993, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Michel Legault

APPUYÉ PAR: Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Que ledit compte rendu et les décisions qui ont été prises à ladite réunion soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit et que ces dernières soient exécutoires.

ADOPTÉE

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

167-93
Projet de règl. 1294 (1993) divisant terr. de la ville en districts élect.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 15 mars 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Émilien La Barre

APPUYÉ PAR: Piere A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que, conformément à l'article 14 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), le Conseil de la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 1294 (1993) divisant le territoire de la ville en districts électoraux.

M. Roger Bellemare vote contre l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE

168-93
Projet de règl. 2001-Z-145 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière à modif. normes d'implant. clôtures architect. zone 434-I.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-145 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à modifier les normes d'implantation des clôtures architecturales (mur d'enceinte) dans la zone 434-I (Hydro-Québec, poste des Chenaux);

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Roger Bellemare

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil de la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-145 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à modifier les normes d'implantation des clôtures architecturales (mur d'enceinte) dans la zone 434-I (Hydro-Québec, poste des Chenaux), afin qu'il soit soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption.

ADOPTÉE

169-93
Projet de règl. 2001-Z-146 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière créer nouv. zone 904-2 et de manière à changer usages et normes d'implant. zone 904.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-146 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à créer une nouvelle zone 904-2 et de manière à changer les usages et des normes d'implantation dans la zone 904 (H.L.M. / Adélard-Dugré);

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil de la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-146 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à créer une nouvelle zone 904-2 et de manière à changer les usages et des normes d'implantation dans la zone 904 (H.L.M. / Adélard-Dugré), afin qu'il soit soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE
159
INITIALES DU GREFFIER

170-93
Projet de règl. 2001-Z-147 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière agandir zone 714 à même ptie zone 721.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-147 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à agrandir la zone 714 à même une partie de la zone 721 (rue Fernand-Goneau);

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil de la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-147 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à agrandir la zone 714 à même une partie de la zone 721 (rue Fernand-Goneau), afin qu'il soit soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption.

ADOPTÉE

171-93
Règl. 13-AAZ-311 (1993) décrétant ouverture nouv. voies communic. et leur attribuant un nom.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 21 décembre 1992;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: André de Repentigny

APPUYÉ PAR: Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Que le règlement 13-AAZ-311 (1993) décrétant l'ouverture de nouvelles voies de communication et leur attribuant un nom soit adopté.

ADOPTÉE

172-93
Règl. 1291 (1993) autor. réal. trav. renouv. branch. d'aqueduc et égout.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 15 mars 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 8614R-MG

LUNDI LE 5 AVRIL 1993

IL EST PROPOSÉ PAR: Gilles Latour

APPUYÉ PAR: Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1291 (1993) autorisant la réalisation de travaux de renouvellement de branchements d'aqueduc et d'égout et décrétant un emprunt à cet effet de 300 000 $ soit adopté.

ADOPTÉE

173-93
Règl. 1293 (1993) autor. élargiss. boul. des Forges (entre boul. des Chenaux/du Rochon et rue Bergeron) et trav. connexes.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 15 mars 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Michel Legault

APPUYÉ PAR: Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1293 (1993) autorisant l'élargissement du boulevard des Forges (entre les boulevards des Chenaux/du Rochon et la rue Bergeron) et des travaux connexes et décrétant un emprunt à cet effet de 840 000 $ soit adopté.

ADOPTÉE

174-93
Règl. 2001-Z-135 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) afin créer zone 309-1-M à même ptie zone 309-M et déterm. usages, normes d'implant. et normes architect.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 1er mars 1993 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique d'information et de consultation a été tenue ce soir à 20 h 10 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: André Noël

APPUYÉ PAR: Roger Bellemare

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-135 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin de créer la zone 309-1-M à même une

INITIALES DU MAIRE
161
INITIALES DU GREFFIER

partie de la zone 309-M et d'y déterminer les usages, les normes d'implantation et les normes architecturales soit adopté.

ADOPTÉE

175-93
Règl. 2000-L-13 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins perm., en zones de contraintes ou bord. d'un lac ou cours d'eau, opéra. cadast. dans but d'agrandir lot dérogatoire.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 1er mars 1993 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique d'information et de consultation a été tenue ce soir à 20 h 10 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: Michel Legault

APPUYÉ PAR: André Noël

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2000-L-13 (1993) modifiant le règlement 2000-L (1989) concernant le lotissement aux fins de permettre, en zones de contraintes ou en bordure d'un lac ou d'un cours d'eau, une opération cadastrale dans le but d'agrandir un lot dérogatoire sans toutefois le rendre conforme aux normes minimales requises soit adopté.

ADOPTÉE

176-93
Vente par "Parc Isabeau inc." (193-191, 194-268 & 194-269 Par. T.-R. --- ptie assiette rue Gilles-Lupien).

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte de vente préparé par Me Edmond Yergeau, notaire, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières achète, à des fins de rue publique, de la compagnie "Parc Isabeau inc.", les lots numéros 193-191, 194-268 et 194-269 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières. Sans bâtisse.

Que ces lots soient achetés avec garantie légale.

Que cet achat soit effectué pour la somme d'un dollar (1,00 $) à être payée comptant lors de la signature de l'acte de vente devant donner suite à la présente résolution.

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 8614R-MG

Que l'acte de vente devant donner suite à la présente résolution contienne les clauses, conditions et obligations généralement stipulées dans ce genre de contrat.

Que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit projet d'acte de vente et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

177-93
Vente par "Les consultants Jacques Fortier inc." (194-299, 194-301 & 194-340 Par. T.-R. --- pties assiettes rues Adrienne-Choquette et Émile-Nelligan.)

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte de vente préparé par Me Edmond Yergeau, notaire, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières achète, à des fins de rue publique, de la compagnie "Les consultants Jacques Fortier inc.", les lots numéros 194-299, 194-301 et 194-340 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières. Sans bâtisse.

Que ces lots soient achetés avec garantie légale.

Que cet achat soit effectué pour la somme d'un dollar (1,00 $) à être payée comptant lors de la signature de l'acte de vente devant donner suite à la présente résolution.

Que l'acte de vente devant donner suite à la présente résolution contienne les clauses, conditions et obligations généralement stipulées dans ce genre de contrat.

Que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit projet d'acte de vente et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

178-93
Entente avec "Les Aigles Junior de Trois-Rivières inc." pour entretien, surveill. du stade de baseball et gestion restaurants, bars et panneaux public., etc.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de protocole d'entente par lequel la Ville de Trois-Rivières déléguerait, pour la période comprise entre le 11 avril et le 30 novembre 1993, à "Les Aigles Junior de Trois-Rivières inc." l'entretien et la surveillance du stade de baseball et la gestion de ses restaurants, bars et panneaux publicitaires, déterminerait ses pouvoirs et ses responsabilités en matière de programmation et de gestion et soutiendrait l'opération des clubs qui lui sont affiliés;

ATTENDU que ce document prévoit que la Ville verserait différentes subventions à cet organisme pour l'aider à s'acquitter de ces mandats;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

INITIALES DU MAIRE
163
INITIALES DU GREFFIER

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit projet de protocole d'entente, qu'elle s'engage à verser à "Les Aigles Junior de Trois-Rivières inc." des subventions totalisant 22 530 $ et qu'elle autorise son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le chef du Service des loisirs, M. Jacques St-Laurent, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

179-93
Entente avec "Tennis Mauricie Plus inc." pour mettre sur pied cours et tournois tennis été 1993.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de protocole d'entente par lequel la Ville de Trois-Rivières confierait à "Tennis Mauricie Plus inc." la responsabilité de mettre sur pied des cours et des tournois de tennis pendant l'été 1993;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit projet de protocole d'entente et qu'elle autorise son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le chef du Service des loisirs, M. Jacques St-Laurent, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

180-93
Conv. collective de travail "Le Syndicat national catholique des employés municipaux des Trois-Rivières inc."

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de convention collective de travail à intervenir entre la Ville de Trois-Rivières et "Le Syndicat national catholique des employés municipaux des Trois-Rivières inc." (section des services extérieurs);

ATTENDU que ce document établit les conditions de travail des personnes représentées par cette association de salariés pour la période ayant débuté le 1er janvier 1992 et se terminant le 31 décembre 1994;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, ce projet de convention collective et qu'elle autorise son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur du Service des ressources humaines,

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

M. Claude Gendron, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

181-93
Contrats travail Lise Fugère, Monique Lachance et Guylaine Cotnoir pour opér. vidéothèque bibl. mun.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de trois (3) projets de contrat de travail par lesquels la Ville de Trois-Rivières retiendrait les services de Mmes Lise Fugère, Monique Lachance et Guylaine Cotnoir pour opérer, du 1er avril 1993 au 31 mars 1994, la vidéothèque de la bibliothèque municipale (section de l'Office national du Canada);

ATTENDU que ces documents demeurent annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, les susdits projets de contrat de travail et que, par conséquent, les services de ces personnes soient respectivement retenus pour les postes, le nombre d'heures et la rémunération ci-après mentionnées:

Noms	Postes	Nombre d'heures de travail par semaine	Salaire horaire
Lise Fugère	Responsable de la vidéothèque	31 h 50	11,73 $
Monique Lachance	Commis de la vidéothèque	20 h 00	10,17 $
Guylaine Cotnoir	Commis à la vidéothèque	11 h 75 (période d'été: 8 h 00)	10,17 $

Que le directeur du Service des ressources humaines, M. Claude Gendron, soit et il est, par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, les susdits projets de contrat de travail et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

182-93
Dérog. mineure demandée par Pierre Marcotte.

ATTENDU qu'un Comité consultatif d'urbanisme a été constitué au sein de la Ville de Trois-Rivières aux termes du règlement 1131 (1989) adopté le 18 septembre 1989;

ATTENDU que le Conseil a adopté le 5 août 1991 le règlement 1217 (1991) concernant les dérogations mineures à certaines dispositions des règlements de zonage et de lotissement;

ATTENDU que M. Pierre Marcotte a demandé au Conseil de lui accorder une dérogation mineure;

INITIALES DU MAIRE 165 INITIALES DU GREFFIER

ATTENDU que l'immeuble affecté par cette demande de dérogation porte le numéro 25-542 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières;

ATTENDU que la nature de cette demande est de ne pas respecter la marge de recul avant de 4,5 mètres applicable sur les rues Fernand-Goneau et Ste-Jeanne-D'Arc;

ATTENDU que cette dérogation aurait pour effet de permettre à M. Pierre Marcotte de reconstruire un bâtiment résidentiel en empiétant de 0,75 mètre dans la marge de recul avant des rues Fernand-Goneau et Ste-Jeanne-D'Arc;

ATTENDU que, lors de la réunion qu'il a tenue le 18 février 1993, le Comité consultatif d'urbanisme a émis un avis dans lequel il recommandait au Conseil d'accorder la dérogation demandée;

ATTENDU que, lors de la réunion que sa Commission permanente a tenue le 1er mars 1993, le Conseil a approuvé le procès-verbal de cette réunion du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le greffier a fait publier à la page 56 de l'édition du 15 mars 1993 de l'hebdomadaire "l'Hebdo Journal" un avis indiquant, notamment, la nature et les effets de la dérogation demandée ainsi que la date, l'heure et le lieu de la séance au cours de laquelle le Conseil statuerait sur celle-ci et informant toute personne intéressée qu'elle pourrait se faire entendre à cette occasion;

ATTENDU que le Conseil vient d'entendre les personnes intéressées par cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que la Ville de Trois-Rivières accorde à M. Pierre Marcotte la dérogation mineure ci-dessus décrite.

ADOPTÉE

183-93
Approb. plan rempl. lot 3016-4 Cité T.-R. pour créer lots 3016-5, 3016-6 et 3016-7.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de plan préparé par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, le 30 mars 1993, sous le numéro 837 de ses minutes, par lequel le lot 3016-4 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières est remplacé pour créer les lots 3016-5, 3016-6 et 3016-7;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roger Bellemare

APPUYÉ PAR : Émilien La Barre

ET RÉSOLU :

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

Que la Ville de Trois-Rivières approuve le plan identifié au premier paragraphe du préambule de la présente résolution et qu'elle autorise son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le greffier, Me Gilles Poulin, à le signer, pour elle et en son nom.

ADOPTÉE

184-93
Demande subv. à "Emploi et Immigration Canada" dans cadre progr. "assurance-chômage / article 25".

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une "demande de programme création d'emplois - A.-C." à être présentée à Emploi et Immigration Canada dans le cadre du "Programme de création d'emplois en vertu de l'article 25 de la Loi de l'assurance-chômage";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, ladite demande et qu'elle accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du "Programme de création d'emplois en vertu de l'article 25 de la Loi sur l'assurance-chômage".

Que la Ville de Trois-Rivières s'engage à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

Que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document susceptible de donner effet à la présente résolution et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

185-93
Abolition poste secrétaire sténo senior - Service des loisirs.

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières abolisse le poste de secrétaire sténo senior (classe 6) au Service des loisirs (régie des programmes sportifs).

ADOPTÉE

186-93
Création poste secrétaire sténo junior - Service des loisirs.

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières crée un poste permanent à temps complet de secrétaire sténo junior (classe 5) au Service des loisirs (régie des programmes sportifs) et qu'elle nomme Mme Louise Racette pour l'occuper.

INITIALES DU MAIRE 167 INITIALES DU GREFFIER

Que cette dernière soit soumise à une période de probation de trois (3) mois conformément à l'article 11.10 de la convention collective qui lui est applicable.

Qu'elle bénéficie des autres avantages rattachés au poste auquel elle vient d'être nommée à compter de sa date d'entrée en fonction.

Que le directeur du Service des ressources humaines, M. Claude Gendron, après consultation du supérieur concerné, soit autorisé à fixer la date d'entrée en fonction de cette personne.

ADOPTÉE

187-93
Nominations de S. Thibeault, H. Pelletier, M. Livernoche, H. Masse, G. Richard et Y. Roux à diff. postes.

ATTENDU que les postes ci-après identifiés ont été affichés au cours des derniers mois et que certains d'entre eux ont fait l'objet d'un appel de candidatures dans l'édition du 9 janvier 1993 du quotidien "Le Nouvelliste";

CONSIDÉRANT les candidatures reçues, la procédure d'évaluation spécifique appliquée à chacun de ces postes, les processus de sélection mis en place et les recommandations des comités de sélection formés pour les trois (3) postes cadres ainsi que les recommandations du directeur du Service des ressources humaines, M. Claude Gendron;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault
APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont
ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières nomme:

- M. Serge Thibeault à un poste permanent à temps complet de technicien en évaluation II (terrains) au sein du Service de l'évaluation (classe 8);

- Mme Hélène Pelletier à un poste permanent à temps complet de secrétaire sténo junior au sein du Service de la sécurité publique, division des opérations (classe 5);

- Mme Michelle Livernoche au poste d'adjointe administrative au sein du Service de la sécurité publique (classe 6) et qu'elle fixe son salaire annuel à 36 904 $ à compter de sa date d'entrée en fonction, à 40 160 $ après six (6) mois de sa date d'entrée en fonction et à 43 416 $ après douze mois (12) de sa date d'entrée en fonction, ses autres conditions de travail devant être celles contenues dans la "politique de rémunération des employés cadres de la Ville de Trois-Rivières";

- Mme Hélène Masse à un poste permanent à temps complet de secrétaire sténo senior au sein du Service des travaux publics (classe 6);

- M. Gaétan Richard au poste de chef de section / aqueduc et égout au sein du Service des travaux publics et qu'elle fixe son salaire annuel à 43 000 $ (classe 4), ses autres conditions de travail devant être contenues dans la "politique de rémunération des employés cadres de la Ville de Trois-Rivières";

- M. Yvan Roux à un poste de chef de section / voirie au sein du Service des travaux publics et qu'elle fixe son salaire annuel 1993 à 43 000 $ (classe 4), ses autres

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

conditions de travail devant être celles contenues dans la "politique de rémunération des employés cadres de la Ville de Trois-Rivières".

Que les nominations de Mme Michelle Livernoche et de MM. Gaétan Richard et Yvan Roux soient effectives à compter du 6 avril 1993.

Que M. Serge Thibeault et Mmes Hélène Pelletier et Hélène Masse soient assujettis à une période de probation de trois (3) mois conformément à l'article 11.10 de la convention collective qui leur est applicable, que chacune de ces personnes bénéficient des autres avantages rattachés au poste auquel elles viennent d'être nommées à compter de leur date respective d'entrée en fonction, laquelle sera fixée par le directeur du Service des ressources humaines, M. Claude Gendron, après consultation du supérieur concerné.

ADOPTÉE

188-93
Règl. hors cour avec "Les Pétroles Irving inc."

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a intenté le 10 décembre 1991, devant la Cour supérieure de district de Trois-Rivières, un poursuite en dommages et intérêts de 19 843,64 $ contre la compagnie "Les Pétroles Irving inc." (dossier # 400-05-000849-910);

ATTENDU que cette poursuite a été entreprise parce que la Ville avait constaté la présence dans ses conduites d'égout de produits pétroliers provenant des installations de ladite compagnie;

ATTENDU que les procureurs des parties se sont entendus pour régler hors cour ce litige;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte de régler à l'amiable, pour un montant de 19 000 $ (comprenant le capital, les intérêts et les frais), la poursuite qu'elle a intentée le 10 décembre 1991 contre "Les Pétroles Irving inc." devant la Cour supérieure du district de Trois-Rivières (dossier # 400-05-000849-910) et que ce règlement hors cour constitue une transaction au sens des articles 1918 et suivants du Code civil du Bas-Canada.

Que le chef du Service du contentieux, Me Jean Lamy, soit autorisé à préparer, produire et signer tous les documents susceptibles de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

189-93
Appels de trois décisions rendus par B.R.E.F. - dossiers Marie-Ange Côté Dickner, Georges Côté et Florian Labonté.

CONSIDÉRANT les décisions rendues par le Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec à la suite de plaintes formulées par Marie-Ange Côté Dickner (minute # Q-930218), Georges Côté (minute # Q-930219) et Florian Labonté (minute # Q-930317) qui contestaient l'exactitude de la valeur inscrite au rôle d'évaluation foncière à l'égard des unités d'évaluation dont ils sont propriétaires;

CONSIDÉRANT l'article 160 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1);

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Michel Legault

INITIALES DU GREFFIER 169

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières interjette appel à la Cour du Québec des décisions rendues par ledit Bureau les 16 et 24 mars 1993 dans les dossiers mentionnés dans le préambule de la présente résolution.

Que le chef du Service du contentieux, Me Jean Lamy, soit autorisé à préparer, produire et signer tous les documents susceptibles de donner effet à la présente résolution et qu'il soit mandaté pour présenter et défendre cet appel devant ladite Cour.

ADOPTÉE

190-93
Autor. chef du Service des loisir et le régisseur progr. commun. à délivrer d'autor. vendre boissons alcool., appuyer dem. permis d'alcool et extens. heures fréq. des parcs

IL EST PROPOSÉ PAR : Émilien La Barre

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières autorise, du 15 mai au 15 septembre 1993, le chef de son Service des loisirs, M. Jacques St-Laurent, ou, en son absence, le régisseur des programmes communautaires au sein dudit Service, M. Michel Lefebvre, à délivrer des autorisations de vendre des boissons alcooliques et à appuyer des demandes de permis d'alcool impliquant des lieux publics et à extensionner les heures de fréquentation des parcs lors de la tenue de fêtes populaires.

MODIFIÉE PAR LA RÉSOLUTION No. 314-93 DU 7 juin 1993

ADOPTÉE

191-93
Emprunt 10 000 $ fonds roul. - subv. rénov. Centre Landry.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de documents datés des 16 mars et 5 avril 1993 dans lesquels le chef du Service des loisirs, M. Jacques St-Laurent, rappelle qu'une somme de 10 000 $ a été prévue au plan triennal d'immobilisations 1993 à titre de subvention à être versée à "Centre Landry (1980) inc." pour que cette corporation rénove la toiture du bâtiment qu'elle occupe et qu'elle procède à l'aménagement paysager du terrain sur lequel il est situé;

ATTENDU que ces documents demeurent annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Émilien La Barre

APPUYÉ PAR : Alain Gamelin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières verse une subvention de 10 000 $ à "Centre Landry (1980) inc." pour l'aider à réaliser lesdits travaux.

Qu'une dépense à cet effet, pour un montant total maximum de 10 000 $, soit autorisée.

Que cette dépense soit financée à même le produit d'un emprunt à cet effet au fonds de roulement créé par le règlement 312 adopté le 16 août 1965, lequel devra être remboursé au moyen de cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs, dont le premier échoira en 1994.

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6814R-MG

Que, pour effectuer le remboursement de cet emprunt au fonds de roulement, le Conseil approprie au budget 1994 à 1998 inclusivement les fonds nécessaires pour rencontrer les versements en capital qui échoiront à chacune desdites années.

ADOPTÉE

192-93
Emprunt fonds roul. - 7 500 $ pour signal. zones scolaires.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un document daté du 22 décembre 1992 dans lequel le directeur du Service des travaux publics, M. Fernand Gendron, décrit et estime les coûts d'achat et de mise en place de cent soixante-dix-sept (177) panneaux identifiant les zones scolaires de la Ville, des poteaux sur lesquels ils seront installés et de la quincaillerie nécessaire à leur mise en place;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières procède à l'acquisition du matériel décrit dans ledit document et à la réalisation des travaux requis pour installer lesdits panneaux.

Qu'une dépense à cet effet, pour un montant total maximum de 7 500 $, soit autorisée.

Que, s'il advient que le coût réel d'une des dépenses prévues audit estimé est plus ou moins élevé que celui qui y est prévu, tout montant disponible dans un cas soit utilisé pour compenser ce qui manque dans un autre cas.

Que ces dépenses soient financées à même le produit d'un emprunt à cet effet au fonds de roulement créé par le règlement 312 adopté le 16 août 1965, lequel devra être remboursé au moyen de cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs, dont le premier échoira en 1994.

Que, pour effectuer le remboursement de cet emprunt au fonds de roulement, le Conseil approprie au budget des années 1994 à 1998 inclusivement les fonds nécessaires pour rencontrer les versements en capital qui échoiront à chacune desdites années.

ADOPTÉE

193-93
Présent. candid. "Mérite municipal 1993".

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec, l'Union des municipalités régionales de comtés et les municipalités locales du Québec et le ministère des Affaires municipales du Québec parrainent le concours "Mérite municipal 1993" afin d'honorer des citoyens, des employés municipaux et des organismes communautaires;

ATTENDU que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières veut mettre en valeur les individus et les organismes qui sont partenaires de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Émilien La Barre
APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières soumette la candidature de M. Yves Carpentier dans la catégorie "citoyens" parce qu'il est impliqué dans son milieu, la candidature de M. Denis Ricard dans la catégorie "employés municipaux" parce qu'il a signé des réalisations exemplaires et la candidature de la "Société d'horticulture de la Mauricie" dans la catégorie "organismes communautaires" parce qu'elle a toujours bien servi la communauté trifluvienne.

ADOPTÉE

194-93
Proclam. "Semaine de l'action bénévole".

CONSIDÉRANT que la période du 18 au 24 avril 1993 a été identifiée comme la "Semaine de l'action bénévole";

CONSIDÉRANT l'importance de l'action bénévole au sein de la communauté trifluvienne;

CONSIDÉRANT le rôle de coordination que joue le "Centre de bénévolat du Trois-Rivières métropolitain";

IL EST PROPOSÉ PAR : Roger Bellemare

APPUYÉ PAR : Émilien La Barre

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières félicite tous les bénévoles à l'oeuvre sur son territoire, qu'elle les remercie de leur engagement et qu'elle souligne également les mérites dudit Centre.

ADOPTÉE

195-93
Oppos. demande permis alcool ("Bar le garage enr." / 31 rue La Fosse).

ATTENDU que MM. Alain et Gaétan Brindle se sont adressés à la Régie des permis d'alcool du Québec pour obtenir un permis de "bar avec danse" à être exploité au 31 rue La Fosse sous la dénomination sociale "Bar le garage enr.";

ATTENDU que cet établissement serait situé dans le même local que celui où était, jusqu'en 1992, exploité le "Bar l'entrepôt";

ATTENDU que les activités du "Bar l'entrepôt" perturbaient sérieusement la quiétude des personnes domiciliées dans le voisinage de celui-ci;

CONSIDÉRANT les craintes à cet égard que suscite la demande présentée par MM. Alain et Gaétan Brindle;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roger Bellemare

APPUYÉ PAR : Émilien La Barre

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières signifie à la Régie des permis d'alcool du Québec qu'elle s'oppose à ce que MM. Alain et Gaétan Brindle soient autorisés à exploiter un "bar avec danse" au 31 de la rue La Fosse à Trois-Rivières.

ADOPTÉE

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6514R-MG

196-93
Mandat à "Les consultants Falardeau & ass. ltée" pour synchr. feux circul.

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la compagnie "Les consultants Falardeau & associés ltée" pour qu'elle procède à la synchronisation des feux de circulation du boulevard des Forges situés entre les boulevards des Chenaux / du Rochon et des Récollets.

Qu'elle verse à cette entreprise des honoraires maximums de 26 800 $, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet prévus au règlement 1279 (1993).

ADOPTÉE

197-93
Adjud. contrats.

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte:

- la proposition de la compagnie "Construction Héroux, Allard et Goyette inc.", au montant de 63 795 $, pour la réalisation de travaux de cloisonnement et de finition intérieure à l'édifice des travaux publics et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au règlement 1268 (1992);

- la proposition de la compagnie "Construction G. Therrien inc.", au montant de 178 000 $, pour la réalisation de travaux d'électricité, de chauffage et de ventilation à l'édifice des travaux publics et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au règlement 1268 (1992).

ADOPTÉE

198-93
Paiement réclamations.

CONSIDÉRANT les accidents et les incidents ci-après énumérés ayant engagé la responsabilité civile de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : André de Repentigny

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières verse:

- une somme de 726,66 $ à Michel Alarie, pour les dommages occasionnés à son immeuble du 1175 du boulevard des Récollets lors d'un refoulement d'égout, et ce, à la suite d'un jugement en ce sens rendu par la Cour du Québec;

- une somme de 795,24 $ à Denise Veilleux, une somme de 1 018,71 $ à Jules Héon et une somme de 1 056,58 $ à Sylvie Héon, pour les dommages occasionnés à leur garage souterrain du 5295 de la rue Léo-Pidgeon à la suite d'une infiltration d'eau dans leur garage

INITIALES DU MAIRE
173
INITIALES DU GREFFIER

occasionnée par de fortes pluies, et ce, à la suite d'un jugement en ce sens rendu par la Cour du Québec;

- une somme de 481,10 $ à Réginald Caumartin et Marie B. Marchand, pour les dommages occasionnés à leurs immeubles des 783/797 de la rue Bonaventure et 676 de la rue St-Prosper par des refoulements d'égout, et ce, à la suite d'un jugement en ce sens rendu par la Cour du Québec;

- une somme de 1 200 $ à Diane Héroux, pour des dommages corporels et matériels qu'elle a subis lors d'une chute sur le trottoir longeant la rue des Mélèzes;

- une somme de 511,89 $ à Diane Bellemare, pour les dommages occasionnés à la clôture de sa propriété du 702 de la rue Laurier lors d'opérations de déneigement survenus au début de 1993.

Que toutes ces sommes soient versées à même celles accumulées au fonds d'auto-assurance.

ADOPTÉE

199-93
Part. membres Conseil diff. activités

IL EST PROPOSÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR : André de Repentigny

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières:

- autorise M. André Noël à participer à un colloque sur la gestion des déchets en région qui se tiendra le 23 avril prochain et qu'elle assume ses frais d'inscription (10 $);

- autorise M. Pierre A. Dupont à participer à une session de formation sur la gestion de la voirie locale qui se tiendra le 24 avril prochain et qu'elle assume ses frais d'inscription (100 $);

- achète deux (2) billets pour participer au gala des Grands Prix du tourisme Québécois 1993 qui aura lieu le 7 mai prochain.

ADOPTÉE

200-93
Liste chèques émis mars 1993.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de la liste des chèques émis par la Ville de Trois-Rivières au cours du mois de mars 1993 et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que l'ensemble de ces chèques totalise des déboursés de 10 160 572,07 $;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

INITIALES DU MAIRE 174 INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 5 AVRIL 1993

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, la liste des chèques à laquelle réfère le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE

201-93
Liste des comptes.

COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR: Roland Thibeault
APPUYÉ PAR: Michel Legault
ET RÉSOLU:

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 20 mars 1993

W.M.I. Mauricie Bois-Francs:	
Cueillette, transport et enfouissement des déchets - mars 1993	149 876,64 $
Construction Pépin et Fortin inc.:	
Bureaux - Édifice des travaux publics - paiement no 2 - retenue 10 %	74 059,72
Drainamar inc.:	
Inspection et réhabilitation d'égout - paiement no 1 - retenue 10 %	72 248,54
Construction Bérou inc.:	
Réfection collecteur Père-Daniel - travaux municipaux - SQAE - paiement no 3 - retenue 2,5 %	3 201,15
Plombaction inc.:	
Ventilation - bibliothèque - paiement no 2 - retenue 10 %	2 684,86
Denis Beaudry et al:	
Transport de neige - Travaux publics	25 600,85
Thomas Bellemare ltée:	
Location de souffleuse et de pelle - Travaux publics	1 719,27
Clément Milot:	
Location de garage - camion à incendie - secteur Les Forges - mars 1993	344,97
Jules Milette inc.:	
Location de contenants - février 1993 - Sécurité publique	126,82
Mines Seleine:	
Achat de sel - Travaux publics	67 105,36
Maison du papier:	
Achat d'enveloppes et de papier - Imprimerie	5 435,83
Marchand pétroleum Canada:	
Achat d'huile - Travaux publics	2 246,00
Goodyear Canada inc.:	
Achat de pneus - Travaux publics	883,62

Lauzier Little: Achat d'articles divers - Imprimerie et Bibliothèque	417,68
Emco Supply: Achat de pièces diverses - Travaux publics	79,45
Sotar inc.: Honoraires - élaboration d'une réglementation particulière d'urbanisme - préservation du patrimoine architectural des quartiers anciens - 2e versement - Urbanisme	10 000,00
Muniressources consultants: Droits d'agence - livraison des programmes PARCQ, PRIL et PAD - 22e versement	6 763,57 $
Yvon Boulanger: Impression des obligations - émission du 9 mars 1993	9 200,30
Canadien Pacifique ltée: Proportion des dépenses - entretien des systèmes d'avertissement des passages à niveau - mars 1993 - Travaux publics	2 220,50
Groupe Admari inc.: Préposés aux stationnements - février 1993 - Cour municipale	3 315,25
Atelier Vieilles Forges: Entretien ménager - février 1993 - quartier général	2 765,67
Service Nettoie-tout: Entretien ménager - février 1993 - Poste no 2 et Cour municipale	443,87
Communications Le Rocher inc.: Entretien du système de radiocommunication - mars 1993 - Permis et Sécurité publique	1 211,76
IBM Canada ltée: Entretiens périphériques - mars 1993 - équipements informatiques - Informatique	1 375,42
Buanderie Saniloc inc.: Service de buanderie - février 1993 - Imprimerie, Aéroport, Greffe, Permis	847,90
Informatique PC-plus: Réparation d'un écran cathodique - Informatique	340,90
Johnson Controls: Entretien de la salle électrique - mars 1993 - Parc portuaire	411,74
Coopérative des ambulanciers de la Mauricie: Transport par ambulance - A. Desmarais	103,50
Pierre Cajolet: Distribution de la liste électorale - Greffe	150,00
Hebdo journal:	

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6814R-MG

INITIALES DU MAIRE
176
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 5 AVRIL 1993

Avis publics (journées d'enregistrement, adoption de règlements, assemblée publique d'information, convocation premiers quartiers, entrée en vigueur, révision de la liste électorale)	5 419,85
Le Nouvelliste: Avis public (taxe d'affaires et Sidac 1993), publications (inscriptions soccer et baseball 1993 et Chambre de commerce), invitation (avenir des permiers quartiers)	2 285,77
CHEM 8 Trois-Rivières: Publication - inscriptions soccer et baseball 1993	445,12
Publi design inc.: Travaux graphiques (Ensemble pour la Ville, Crédit de taxes à l'habitation et Invitation premiers quartiers)	221,53 $
Signalisation 3-D: Panneau - tourisme et congrès - Information	190,67
A.D.G.M.Q.: Congrès 1993 - inscription et hébergement - Direction générale	950,00
Société québécoise d'information juridique: Copie de jugements - Contentieux	102,96
Micromédica: Achat de rubans pour imprimante - Urbanisme	184,67
Jean-Jacques Vézina: Surveillance et téléphone - pompier volontaire - secteur Les Forges - février 1993	62,00
Gaétan Provencher: Remboursement de frais d'inscription - cours intervention: organisation et opération	90,00
Buffet Jeanne Paquin: Repas - présentation du rapport annuel 1992 - Sécurité publique	236,01
Restaurant Normandin inc.: Repas des détenus - janvier et février 1993 - Sécurité publique	191,97
IGA-Boniprix: Achat d'épicerie - réceptions	195,14
Fusey BBQ: Repas lors d'un incendie majeur - Sécurité publique	35,86
Deschamps photo: Achat de films - Urbanisme	19,93
André Bérubé: Remboursement de frais de scolarité (50 % de 183,75 $)	91,88

LUNDI LE 5 AVRIL 1993

INITIALES DU MAIRE 177 INITIALES DU GREFFIER

FRAIS DE HUISSIERS

Trudel & associés (Permis)	46,57

LOISIRS

Club de patinage artistique Trois-Rivières: Location de tour de bande - Salon de l'auto 1993	75,00
Christian Lesieur: Services professionnels - Statistiques Canada pour la Ville	600,00
Association hockey mineur Trois-Rivières: Frais d'arbitres et des marqueurs - février 1993	1 786,00

Achats - restaurant Pavillon de la jeunesse

Croustilles Yum Yum inc.	100,15 $
Emballages Bettez inc.	348,03
Multi-marques inc.	101,78
Distribution L.S. enr.	72,00
L.P.M. Supérieur inc.	211,17
Boucherie Alex Lamy inc.	68,20
Crémerie Trois-Rivières	201,07
J. Champagne inc.	270,70

BIBLIOTHÈQUE

Nathalie Pavlowsky: Photos et frais d'envoi de photos - Symposium d'offset d'art	29,82
Archambault musique: Achat de cassettes et disques compacts - audio adultes	433,96
Le Colimaçon: Achat de cassettes et disques compacts - audio adultes	729,36
L'Excèdre librairie inc.: Achat de livres	492,68
Express magazine: Abonnement à Encyclopédie 100 watts	153,69
La Bande dessinerie: Achat de livres	142,42
Librairie Clément Morin et fils inc. Achat de livres	935,45
Librairie Poirier inc.: Achat de livres et de cassettes (audio enfants)	1 126,63
Reliure Bois-Francs inc.: Reliure de volumes	150,61
Productions Specta:	

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6814R-MG

LUNDI LE 5 AVRIL 1993

Projection 16 mm et impression de billets de faveur	108,20

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - FÉVRIER 1993

Baril, Roger: Surintendant - Travaux publics 173 km	48,44
Boucher, Réjean: Responsable alimentation en eau - Travaux publics 895 km	250,60
Déziel, Germain: Ingénieur - Génie 570 km - janvier et février 1993	159,60 $
Gendron, Fernand: Directeur des Services techniques 1 203 km	336,84
Paquin, Maurice: Technicien évaluation III - Évaluation 238 km - janvier et février 1993	66,64
Verville, André: Inspecteur en alimentation - Permis 30 sorties	90,00

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Guy Blais: Laval - cours "Système de commandement"	235,51
Jacques Blais: St-Hubert - réunion avec greffiers de St-Hubert et St-Hyacinthe - changements à apporter au système informatique	94,00
Claude Gendron: Dîner - 3 personnes - négociations Services extérieurs	20,38
Serge Hamel: Montréal - séminaire A.I.M.Q.	81,20
Jean Hélie: Québec - réunion avec représentants de diverses villes	125,40
Gilles Latour: Drummondville - soirée pour le Grand Prix du tourisme	77,20
Alain Léveillée: Drummondville - finalisation - échange électronique de données	57,20
Michel Matteau: Québec - formation "Aménagement d'espaces publics"	87,60
Ginette Roy:	

Drummondville - réunion de coordination pour l'inspection systématique des chaînes	51,20

REMBOURSEMENT DE PETITE CAISSE

André Marcil	938,39
TOTAL	466 808,19 $

Pour la semaine se terminant le 27 mars 1993

Laboratoire Laviolette: Contrôle de qualité - bureaux - Travaux publics - paiement no 1	1 804,91 $
Daniel Marchand et al: Transport de neige - Travaux publics	79 464,18
Jules Milette inc.: Contenants - février 1993 - Usine de traitement d'eau	80,30
Thomas Bellemare ltée: Location de souffleuse et de chargeuses - Travaux publics	2 242,29
Cogeco câble inc.: Location de câble FM - du 8 avril au 7 juin 1993 - hôtel de ville	16,08
Location de câble FM - du 8 avril au 7 juin 1993 - Permis	37,14
Emco Supply: Achat de pièces divers - Travaux publics	67,45
Papiers graphiques inc.: Achat de papier - Imprimerie	103,80
Office municipal d'habitation: Quote-part de la Ville - 1993 - 2e versement de 4	91 834,50
Lajoie consultants et associés inc.: Honoraires - rédaction de rapports synthèses et évaluation du potentiel en gestion	4 673,76
Yves-Martin Veillette, notaire: Honoraires - servitude pour feux de circulation par Salon de quilles Pitt inc.	929,46
Denise Veilleux: Remboursement - réclamation pour refoulement d'égout le 31 août 1991 - selon jugement	795,24
Jules Héon: Remboursement - réclamation pour refoulement d'égout le 31 août 1991 - selon jugement	1 018,71

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

INITIALES DU MAIRE
180
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 5 AVRIL 1993

Sylvie Héon:	
Remboursement - réclamation pour refoulement d'égout le 31 août 1991 - selon jugement	1 056,58
Réginald Caumartin et Marie B. Marchand:	
Remboursement - réclamation pour refoulement d'égout les 27, 28 et 30 août 1991 - selon jugement	481,10
Michel Alarie:	
Remboursement - réclamation pour refoulement d'égout les 27 et 30 août 1991 - selon jugement	726,66
Johnson Controls:	
Contrôle automatique - salles électriques - avril 1993 - bâtisses de la Ville	2 532,83
ADT Canada inc.:	
Systèmes d'alarme - du 1er avril au 30 juin 1993 - aérogare, marina, hôtel de ville	1 638,32 $
Cooke & fils enr.:	
Ajustement de barillets et fabrication de clés - portes de la cuisine - Greffe	104,04
Caisses enregistreuses Dijitec:	
Réparation d'un appareil à dicter - Greffe	75,67
Informatique PC-plus:	
Réparation d'imprimante - Ressources humaines	22,26
Hebdo journal:	
Avis publics (dérogation mineure, entrée en vigueur, journées d'enregistrement)	3 289,36
Le Nouvelliste:	
Renouvellements d'abonnements - Greffe et Travaux publics	392,90
Avis public (assemblée Avenir des premiers quartiers)	532,81
Association des cadres financiers municipaux du Québec:	
Cotisation 1993 - Trésorerie	130,00
Nouvelles raisons sociales:	
Abonnement pour nouvelles raisons sociales - Permis	556,40
Éditions Yvon Blais inc.:	
Mise à jour 1993-1994 - Droit Québec environnement - Travaux publics	144,45
Bulletin de droit de l'environnement - 1993-1994 - Travaux publics	167,56
Formulaires Ducharme inc.:	
Registre de scrutin - Greffe	9,31
Buffet Jeanne Paquin:	
Repas - réunion comité Action verte	64,01
Repas - réunion du Conseil le 15 mars 1993	275,34
Repas - réunion Groupe de travail Travaux publics	73,95

Au Fin traiteur inc.:	
Café pour réunions et réceptions	42,00
FRAIS DE HUISSIERS	
Trudel & associés (Contentieux et Cour municipale)	3 444,62
LOISIRS	
Collège Laflèche:	
Remboursement - transport à Québec - camp d'entraînement des Nordiques	99,26
Loisirs des Vieilles Forges inc.:	
Ateliers (4) de loisir - selon entente	600,00
Âge d'or Ste-Marguerite:	
Atelier de loisir - tissage	100,00 $
BIBLIOTHÈQUE	
Films Critérion:	
Projection de 3 films	546,00
Maclean's:	
Renouvellement d'abonnement	43,15
Revue Québec français:	
Abonnement	26,00
Reliure Bois-Francs inc.:	
Reliure de volumes	292,97
Services documentaires Multimédia inc.:	
Livres de travail	2 442,87
Time:	
Abonnement	77,52
Achat de livres	
Librairie Poirier inc.	281,78
Librairie Clément Morin et fils inc.	928,98
L'Exèdre librairie inc.	288,47
AÉROPORT	
Maheu & Maheu inc.:	
Service d'extermination - mars et avril 1993	69,44
Achats - restaurant de l'aéroport	
Multi-marques inc.	107,34
Brasserie Labatt ltée	44,39
Boucherie Alex Lamy inc.	212,77

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

LUNDI LE 5 AVRIL 1993

Jam-Bec	1 343,32
Alexandre Gaudet ltée	414,15
Paul Diamond	116,99
Deno fruits	273,36
Crémerie Trois-Rivières	165,82

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Dumas, Serge: Technicien évaluation I - Évaluation 293 km - du 18 janvier au 19 février 1993	82,04
Gauthier, Steeve: Contrôleur - Loisirs 563 km - du 8 février au 8 mars 1993	157,64 $
Jacob, Luc: Programmeur - Informatique 16 sorties - du 10 février au 23 mars 1993	48,00

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Francis Gobeil: Nicolet - Certificat en gestion policière	70,00

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

Gérard Brahic	93,03
Denis Lelièvre	71,91
André Marcil	1 048,50
Alain Tremblay	156,97
TOTAL	209 030,66 $

Pour la semaine se terminant le 3 avril 1993

Drainamar inc.: Inspection et réhabilitation d'égout - paiement no 2 - retenue 10 %	63 793,65 $
Construction J.-G. inc.: Conduite souterraine - 148 - 160 rue St- Georges - paiement no 1	3 560,96
Lionel Deshaies inc.: Location de chargeuses - Travaux publics	1 936,27
Thomas Bellemare ltée: Location de niveleuse, chargeuse et bélier mécanique - Travaux publics	1 654,19
J.P. Doyon ltée: Location de chargeuse - Travaux publics	1 001,52
Champignons St-Léon inc.: Voyage de 10 roues de compost - Travaux publics	90,00

Distributions électriques B.H.B. inc.:	
Achat de pièces électriques - Travaux publics	75,08
Emco Supply:	
Achat de pièces diverses - Travaux publics	373,44
R.A.M. (Rassemblement pour l'action municipale)	
Remboursement des frais de vérification 1992 selon article 490 de la Loi sur les élections et référendums	1 496,72 $
IBM Canada ltée:	
Entretien de l'unité de rubans magnétiques - Informatique - avril 1993	85,45
A.U.A.M.Q. (Association des urbanistes et aménagistes municipaux du Québec):	
Inscription - voyage à Washington - Urbanisme	175,00
C.O.M.A.Q. (Corporation des officiers municipaux agréés du Québec):	
Inscription - cours fiscalité municipale - Trésorerie	170,00
Publications du Québec:	
Renouvellement d'abonnement - "Évaluation foncière des municipalités du Québec, exercice financier 1993" - Évaluation	28,84
Commerce:	
Abonnement à la revue Commerce - 2 ans	43,50
Éditions Yvon Blais inc.:	
Mise à jour # 5 de la Loi sur l'accès à l'information - Greffe	83,46
Hebdo journal:	
Avis publics (participations journées d'enregistrement, journées d'enregistrement, assemblées publiques d'information et de consultation, entrée en vigueur, avis d'adoption, scrutin)	2 409,56
Le Nouvelliste:	
Appel d'offres (Édifice des Travaux publics - cloisonnement et peinture)	247,04
Abonnement - aéroport	196,45
Médiacom inc.:	
Panneaux publicitaires - mars 1993 - autoroute et aéroport - Information	439,56
Association touristique du coeur du Québec:	
Publicité dans Voyage en groupe - mars-avril, mai-juin 1993 - 1er versement - Information	321,60
Centre hospitalier St-Joseph:	
Vaccin (1 candidat) - Sécurité publique	90,00
Buffet Jeanne Paquin:	
Repas - réunion du Conseil le 22 mars 1993	81,06

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6814R-MG

LUNDI LE 5 AVRIL 1993

FRAIS DE HUISSIERS

Trudel & associés (Contentieux)	6,68

LOISIRS

Communication Le Rocher inc.:	
Contrat d'entretien - système radio-communication - avril 1993	81,22
Éloi Guillemette:	
Déneigement - patinoire Cardinal-Roy - dernier versement	528,50 $
Association du hockey mineur de T.-R. inc.:	
Frais des arbitres et des marqueurs - mars 1993	1 306,50

Achats - restaurant Pavillon de la jeunesse

Multi-marques inc.	131,15
Hostess-Denis Rathier	170,77
Alexandre Gaudet ltée	805,61
Crémerie Trois-Rivières	420,67
J. Champagne inc.	224,25
Emballages Bettez inc.	277,03

BIBLIOTHÈQUE

Productions Specta inc.:	
Impression de billets de faveur - 2 activités	10,40
Reliure Bois-Francs inc.:	
Reliure de volumes	470,45
Le Colimaçon:	
Achat de cassettes et disques compacts - audio adultes et enfants	871,83
Bibliothèque centrale de prêt de la Mauricie:	
Services professionnels (par courrier et par téléphone)	106,09

Achats de livres

Les Encyclopédies populaires inc.	688,01
L'Excèdre librairie inc.	1 653,63
La Bande dessinerie	432,87
Librairie Clément Morin et fils inc.	378,08
Librairie Poirier inc.	746,71

AÉROPORT

Achats - restaurant Le Pilote

Brasserie Labatt ltée	150,46
Boucherie Alex Lamy inc.	75,82
Jam-Bec	649,59

Paul Diamond	156,71
Deno fruits	60,40 $

PARC PORTUAIRE

Protection incendie CFS ltée:	
Inspection du système automatique - Parc portuaire	90,31

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Arseneault, Jean-Yves:	
Animateur en loisirs - Loisirs	
316 km - du 21 déc. 1992 au 21 mars 1993	88,48
Dumas, Serge:	
Technicien évaluation I - Évaluation	
3 sorties - janvier et février 1993	9,00
Hamel, Serge:	
Coordonnateur technique - Informatique	
16 sorties - février et mars 1993	48,00
Hamelin, Renald:	
Inspecteur en bâtiments II - Permis et inspections	
798 km - février 1993	223,44
Héroux, Gilles:	
Dessinateur I - Arpentage	
8 sorties - février et mars 1993	24,00
Laberge, André:	
Inspecteur en bâtiments II - Permis et inspections	
988 km - mars 1993	276,64
Larouche, Jean:	
Concierge-messager - Greffe & archives	
95 km - mars 1993	26,60
Léveillée, Alain:	
Coordonnateur administratif - Informatique	
44 km - janvier et février 1993	12,32
15 sorties - du 16 oct. 1992 au 29 mars 1993	45,00
Rousseau, Robert:	
Surintendant - Travaux publics	
876 km - mars 1993	245,28

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

Juliette Bourassa	98,79
Fernand Gendron	69,38
André Marcil	918,76
Jean-Maurice Normandin	243,05
Yves Picard (fonds de change - tennis)	30,00
Gilles Poulin	191,46 $
TOTAL	91 397,29 $

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6514R-MG

INITIALES DU MAIRE
186
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 5 AVRIL 1993

GRAND TOTAL 767 236,14 $

Service de la trésorerie
Le 2 avril 1993

ADOPTÉE

Maire Greffier

GP/gg

MARDI LE 13 AVRIL 1993

INITIALES DU MAIRE AT 187 INITIALES DU GREFFIER

À une séance spéciale du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le treize (13) avril mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993) à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30), en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les membres ci-après identifiés étaient présents et ils constituaient quorum :

Monsieur le maire suppléant:	Alain	Gamelin
Madame la conseillère :	Chrystiane	Thibodeau
Messieurs les conseillers :	Émilien	La Barre
	Daniel	Perreault
	Pierre. A.	Dupont
	André	Noël
	Roland	Thibeault
	André	de Repentigny

202-93
Dépôt rapport financ. et rapport du vérificateur de la Ville pour l'année 1992.

ATTENDU que le trésorier de la Ville, M. Jean Hélie, vient de déposer entre les mains du Conseil, conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année 1992;

ATTENDU que ces documents demeurent annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : André Noël

ET RÉSOLU :

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières reçoive, à toutes fins que de droit, le rapport financier et le rapport du vérificateur préparés par la firme "Dessureault, Leblanc, Lefebvre, comptables agréés", pour l'année 1992.

ADOPTÉE

Maire suppléant

Assistant-greffier

YG/gg

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

INITIALES DU MAIRE
188
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 19 AVRIL 1993

Procès-verbal ass. publ. d'inform. et consult. règls. 2001-Z-142 (1993) et 2001-Z-143 (1993).

Procès-verbal d'une assemblée publique d'information et de consultation tenue par la Ville de Trois-Rivières, à l'Hôtel de Ville de Trois-Rivières, le dix-neuf (19) avril mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993) à vingt heures dix minutes (20 h 10) dans le cadre de la procédure entourant l'adoption des règlements 2001-Z-142 (1993) et 2001-Z-143 (1993), et conformément aux articles 124 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

Tous les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués à cette assemblée et la population de Trois-Rivières y a été invitée au moyen d'avis publics à cet effet publiés dans l'édition du 22 mars 1993 de l'hebdomadaire "L'Hebdo Journal".

Sont présents : M. le maire suppléant Alain Gamelin qui agit comme président de l'assemblée, Mme la conseillère Chrystiane Thibodeau, MM. les conseillers Émilien La Barre, Daniel Perreault, Roger Bellemare, Pierre A. Dupont, André Noël, Roland Thibeault, Gilles Latour, Michel Legault, Henri-Paul Jobin et André de Repentigny.

Sont également présents à cette assemblée, les officiers suivants de la Ville de Trois-Rivières : MM. Pierre Moreau (directeur général), Fernand Gendron (directeur du Service des travaux publics), Jacques St-Laurent (chef du Service des loisirs), Jacques Goudreau (chef du Service de l'urbanisme et de l'aménagement) et Gilles Poulin (greffier).

M. le maire suppléant Alain Gamelin souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

À sa demande, le greffier explique les objectifs poursuivis par la présente assemblée et il invite M. Jacques Goudreau à expliquer les projets de règlement 2001-Z-142 (1993) et 2001-Z-143 (1993) et les conséquences qu'aurait leur adoption.

M. Jacques Goudreau explique ensuite la nature et les effets qu'auraient les règlements 2001-Z-142 (1993) et 2001-Z-143 (1993). À l'aide d'acétates et d'un rétroprojecteur, il situe les zones directement visées par ces règlements. Il rapporte que certains citoyens du district Ste-Marguerite ont été rencontrés, informellement, la semaine dernière pour discuter avec eux du règlement 2001-Z-143 (1993).

M. René Laroche explique que, d'après les recherches qu'il a effectuées dans un dictionnaire, le mot "fabrique" a pour synonyme le mot "usine". Ainsi, d'après ce qu'il comprend du règlement 2001-Z-143 (1993), ce dernier aurait pour effet de permettre l'implantation d'une "usine" dans un milieu résidentiel. Une telle mesure ne favorisera pas, selon lui, la venue de nouveaux résidents dans le district Ste-Marguerite. Les deux (2) parcs industriels de Trois-Rivières disposent de suffisamment d'espaces vacants pour accueillir l'entreprise qui veut fabriquer des systèmes d'antennes de télécommunications dans le bâtiment situé à l'intersection des rues St-Jude et Marguerite-D'Youville.

M. le maire suppléant Alain Gamelin lui indique que, en acceptant de considérer cette demande de modification au règlement de zonage, le Conseil voulait démontrer qu'il est préoccupé par la création de nouveaux emplois à Trois-Rivières.

M. René Laroche s'inquiète d'éventuels agrandissements que voudra réaliser cette entreprise sur l'immeuble où elle souhaite s'installer. Une fois qu'elle y sera implantée, il sera très difficile, voir même impossible, de faire marche arrière. Personne n'aime demeurer près d'une usine.

M. Jean Gravel ne voit aucun avantage pour les propriétaires ou les locataires d'immeubles du district Ste-Marguerite à ce que cette fabrique de systèmes d'antennes de télécommunications s'y installe. Au contraire, il faut prévoir une diminution de la valeur marchande des immeubles

résidentiels. Il signale que l'école élémentaire Curé-Chamberland est située à proximité de l'endroit où cherche à s'installer l'entreprise "Captel inc.". Comme il y a encore amplement d'espaces disponibles dans les deux (2) parcs industriels de Trois-Rivières, il considère que c'est là qu'elle devrait s'implanter.

M. Grégoire Vandal s'objecte au règlement 2001-Z-143 (1993) et craint la disparition, à plus ou moins brève échéance, de la "zone tampon" aménagée entre les rues Marguerite-D'Youville et Girard pour séparer la zone résidentielle du district Ste-Marguerite du parc industriel # 1.

M. Rosaire Bégin redoute les effets éventuels de tests qui pourraient être effectués sur des antennes paraboliques à l'extérieur du bâtiment où veut aménager "Captel inc.". À son avis, le texte du règlement 2001-Z-143 (1993) ne reflète pas les explications que vient de fournir M. Jacques Goudreau.

M. Jacques Goudreau réplique que les dirigeants de cette entreprise assurent la Ville qu'il n'y aura pas de tests d'effectués à l'endroit où ils veulent s'installer. Le texte du règlement 2001-Z-143 (1993) a été revu et amélioré à la suite des discussions informelles que des représentants de la Ville ont eues, la semaine dernière, avec des citoyens du district Ste-Marguerite. Malheureusement, l'acétate qu'il a utilisé un peu plus tôt pour expliquer ledit règlement ne reflétait pas cesdits changements.

M. Rosaire Bégin déclare qu'il ne croit pas un mot de ce que le promoteur de ce projet a déclaré. Il lui semble inévitable que les systèmes d'antennes de télécommunications qu'on fabriquera devront être testés et que c'est à l'extérieur qu'ils le seront.

M. René Laroche aimerait savoir si de tels systèmes d'antennes de télécommunications vont émettre des radiations.

M. Jacques Goudreau soutient que les dirigeants de "Captel inc." affirment qu'il n'y en aura pas. D'ailleurs, le texte du règlement 2001-Z-143 (1993) les interdit expressément.

M. Pierre A. Dupont annonce qu'il va, lors de la séance du Conseil qui aura lieu dans quelques minutes, demander à ses collègues de retirer le règlement 2001-Z-143 (1993). Il va tenter d'entrer en communication avec les dirigeants de "Captel inc." pour les convaincre de s'installer dans le parc industriel # 2.

M. Rosaire Bégin se demande comment la Ville va s'y prendre pour faire respecter les prohibitions contenues dans le règlement 2001-Z-143 (1993).

M. Alain Gamelin lui répète que ce règlement sera retiré de l'ordre du jour de la séance du Conseil.

M. Grégoire Vandal est convaincu que l'implantation de cette fabrique de systèmes d'antennes de télécommunications va entraîner l'installation d'équipements et d'infrastructures extérieurs.

M. Jacques Goudreau prétend que seul un quai de débarquement sera aménagé à l'extérieur.

M. René Laroche pense que l'implantation de cette usine entraînera une augmentation de la circulation de véhicules lourds.

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

INITIALES DU MAIRE

190

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 19 AVRIL 1993

M. Georges Véronneau annonce qu'il a fait évaluer l'immeuble qu'il possède au 3410 de la rue St-Jude aujourd'hui même et que la personne qui a procédé à cette évaluation l'a assuré qu'il perdrait de la valeur si une telle fabrique s'installait à proximité.

Aucune autre des quelque trente-neuf (39) personnes présentes n'ayant de commentaires supplémentaires à formuler ou de nouvelles questions à poser sur ces projets de règlement, M. le maire suppléant Alain Gamelin lève l'assemblée. Il est 20 h 29.

Maire suppléant

Greffier

GP/gg

LUNDI LE 19 AVRIL 1993

INITIALES DU MAIRE
191
INITIALES DU GREFFIER

À une séance régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le dix-neuf (19) avril mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993) à vingt heures trente minutes (20 h 30), en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les membres ci-après identifiés étaient présents et ils constituaient quorum :

Monsieur le maire suppléant:	Alain	Gamelin
Madame la conseillère :	Chrystiane	Thibodeau
Messieurs les conseillers :	Émilien	La Barre
	Daniel	Perreault
	Roger	Bellemare
	Pierre. A.	Dupont
	André	Noël
	Roland	Thibeault
	Gilles	Latour
	Michel	Legault
	Henri-Paul	Jobin
	André	de Repentigny

203-93
Procès-verbaux ass. publ. d'inform. et consult. et séance régul. 5-4-93 et séance spéciale du 13-4-93.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu les procès-verbaux de la l'assemblée publique d'information et de consultation et de la séance régulière tenues le 5 avril 1993 et de la séance spéciale tenue le 13 avril 1993, que ceux qui sont présents déclarent les avoir lus et qu'un exemplaire de ces documents demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR: Émilien La Barre

ET RÉSOLU:

Que lesdits procès-verbaux et les décisions qui ont été prises auxdites assemblée et séances soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

Avis de motion maintenus.

a) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur une partie du lot 242 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. André de Repentigny, le 5 octobre 1992.)

b) Règlement autorisant la réfection de la rue Place du Fondeur et la mise en place d'un système de drainage et de bordures de rues et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. André de Repentigny, le 21 décembre 1992.)

c) Règlement autorisant le parachèvement du pavage en béton bitumineux sur une partie de la rue de la Sentinelle et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. André de Repentigny, le 21 décembre 1992.)

d) Règlement autorisant la réfection d'une partie de la rue Bergeron et la mise en place d'un système de drainage et de bordures de rues et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Michel Legault, le 21 décembre 1992.)

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

e) Règlement modifiant le règlement 186 (1991) sur la circulation et le stationnement afin de revoir les dispositions applicables au stationnement sous la place de l'hôtel de ville et sous les édifices du parc Portuaire, d'en établir d'autres relatives au stationnement Badeaux et d'abroger le règlement 352 (1970).
(M. Michel Legault, le 18 janvier 1993.)

f) Règlement sur l'entretien, la salubrité et l'habitabilité des immeubles.
(M. André Noël, le 15 mars 1993.)

g) Règlement sur les chiens et autorisant la conclusion d'une entente avec la Société protectrice des animaux de la Mauricie inc.
(M. Michel Legault, le 15 mars 1993.)

h) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur une partie des lots 190, 191 et 192 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.
(M. Michel Legault, le 15 mars 1993.)

i) Règlement divisant le territoire de la ville en districts électoraux.
(M. Pierre A. Dupont, le 15 mars 1993.)

j) Règlement modifiant le règlment 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à modifier les normes d'implantation des clôtures architecturales (mur d'enceinte) dans la zone 434-I (Hydro-Québec, poste des Chenaux).
(M. André Noël, le 5 avril 1993.)

k) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à créer une nouvelle zone 904-2 et de manière à changer les usages et des normes d'implantation dans la zone 904 (H.L.M. / Adélard-Dugré).
(M. Roger Bellemare, le 5 avril 1993.)

l) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à agrandir la zone 714 à même une partie de la zone 721 (rue Fernand-Goneau).
(M. André Noël, le 5 avril 1993.)

Avis de motion. Règl. modif. règl. 186 (1991) afin d'interd. les bicycl., patins à roulettes, roulis-roulants et objets même genre.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 186 (1991) sur la circulation et le stationnement afin d'interdire, aux endroits comportant une signalisation appropriée, les bicyclettes, patins à roulettes, roulis-roulants et objets du même genre.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 19 avril 1993.

(signé) Michel Legault

Avis de motion. Règl. autor. achat machinerie.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant l'achat de machinerie et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

INITIALES DU MAIRE 193 INITIALES DU GREFFIER

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 19 avril 1993.

(signé) Gilles Latour

Avis de motion. Règl. autor. travaux correction du talus à l'usine trait. d'eau.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant des travaux de correction du talus à l'usine de traitement d'eau et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 19 avril 1993.

(signé) André de Repentigny

204-93
Comptes rendus réunions Comm. perm. des 5 et 13 avril 1993.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu les comptes rendus des réunions que la Commission permanente du Conseil a tenues les 5 et 13 avril 1993, que ceux qui sont présents déclarent les avoir lus et qu'un exemplaire de ces documents demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR: Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que lesdits comptes rendus et les décisions qui ont été prises à auxdites réunions soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit et que ces dernières soient exécutoires.

ADOPTÉE

205-93
Règl. 1295 (1993) autor. prolong. piste cyclable entre rue Tebbutt et boul. St-Michel.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 5 avril 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Amdré de Repentigny

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Livre des règlements F.M. - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

LUNDI LE 19 AVRIL 1993

Que le règlement 1295 (1993) autorisant le prolongement de la piste cyclable entre la rue Tebbutt et le boulevard St-Michel soit adopté.

ADOPTÉE

206-93
Règl. 1296 (1993) approuvant règl. 42-A (1993) de la C.I.T.F.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 5 avril 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Noël

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que le règlement 1296 (1993) approuvant le règlement 42-A (1993) de la Corporation intermunicipale de transport des Forges soit adopté.

ADOPTÉE

207-93
Règl. 1297 (1993) approuvant règl. 46 (1993) de la C.I.T.F.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 5 avril 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roger Bellemare

APPUYÉ PAR : Daniel Perreault

ET RÉSOLU :

Que le règlement 1297 (1993) approuvant le règlement 46 (1993) de la Corporation intermunicipale de transport des Forges soit adopté.

ADOPTÉE

208-93
Règl. 1298 (1993) autor. achat d'un immeuble.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 5 avril 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent

INITIALES DU MAIRE
185
INITIALES DU GREFFIER

l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Émilien La Barre

APPUYÉ PAR : Daniel Perreault

ET RÉSOLU :

Que le règlement 1298 (1993) autorisant l'achat d'un immeuble composé des lots 1831-30, 1831-31-1, 1831-31-2, 1831-32-1, 1831-32-2 et 1831-55 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet de 36 000 $ soit adopté.

ADOPTÉE

209-93
Règl. 2001-Z-142 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière à agrandir zone 1114 (unifam. jumelée) à même zone 1112 (unifam. isolée).

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 15 mars 1993 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique d'information et de consultation a été tenue ce soir à 20 h 10 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: Michel Legault

APPUYÉ PAR: André Noël

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-142 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à agrandir la zone 1114 (unifamiliale jumelée) à même la zone 1112 (unifamiliale isolée) soit adopté.

ADOPTÉE

210-93
Vente par Gaston Comeau (ptie 206-2 Par. T.-R. --- 8235 boul. des Forges).

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte de vente préparé par Me Patricia Charette, notaire, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : André de Repentigny

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières achète, à des fins de rue publique, de Gaston Comeau l'immeuble suivant:

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

INITIALES DU MAIRE

196

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 19 AVRIL 1993

Un immeuble connu et désigné comme une PARTIE de la subdivision numéro DEUX du lot originaire numéro DEUX CENT SIX (Ptie-206-2) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, de figure triangulaire, borné vers le nord-est par partie du lot 206-2, étant le boulevard des Forges, vers le sud-est par le lot 206-13, étant la rue Léo-Thibeault, vers le sud-ouest par une partie du lot 206-2, appartenant à Gaston Comeau, mesurant quatre mètres et cinquante-sept centimètres (4,57 m) le long d'une courbe de trois cent quatre mètres et soixante-six centimètres (304,66 m) de rayon vers le nord-est, quatre mètres et cinquante-sept centimètres (4,57 m) vers le sud-est, six mètres et soixante-dix-huit centimètres (6,78 m) vers le sud-ouest; contenant en superficie dix mètres et quarante centimètres carrés (10,40 m^2); sans bâtisse.

La limite nord-est dudit terrain est située à quatre mètres et quarante-sept centimètres (4,47 m) de l'intersection du lot 206-13, étant la rue Léo-Thibeault et du boulevard des Forges (montré à l'originaire).

Le tout tel que montré par un liséré de couleur jaune sur le plan préparé par l'arpenteur-géomètre Claude Juteau le 30 mars 1993, sous le numéro 838 de ses minutes.

Que cet immeuble soit acheté avec la garantie de franc et quitte.

Que cet achat soit effectué pour la somme de cinq cents dollars (500 $) à être payée comptant lors de la signature de l'acte de vente devant donner suite à la présente résolution, et ce, à même les sommes disponibles au poste "acquisitions de terrains subventionnées" (6-002-01-1200) du budget 1993.

Que l'acte de vente devant donner suite à la présente résolution contienne les clauses, conditions et obligations généralement stipulées dans ce genre de contrat.

Que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit projet d'acte de vente et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

211-93
Vente par Arthur Gélinas (ptie 205 Par. T.-R. --- 8205 boul. des Forges).

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte de vente préparé par Me Patricia Charette, notaire, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : André de Repentigny

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières achète, à des fins de rue publique, d'Arthur Gélinas l'immeuble suivant:

Un immeuble connu et désigné comme étant une PARTIE du lot originaire numéro DEUX CENT CINQ (Ptie-205) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, division

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

d'enregistrement de Trois-Rivières, de figure irrégulière, borné vers le nord-est par une partie du lot 205, étant le boulevard des Forges, vers le sud-est par une partie du lot 205 appartenant à Arthur Gélinas, vers le nord-ouest par le lot 205-114, étant la rue Léo-Thibeault, mesurant douze mètres et vingt centimètres (12,20m) le long d'une courbe de trois cent quatre mètres et soixante-six centimètres (304,66 m) de rayon vers le nord-est, six mètres et soixante-deux centimètres (6,62 m) et vingt-sept mètres et quatorze centimètres (27,14 m) vers le sud-est, trente-deux mètres et onze centimètres (32,11 m) vers le nord-ouest; contenant une superficie de cent trente et un mètres et vingt centimètres carrés (131,20 m^2); sans bâtisse.

La limite nord dudit terrain est située à cinq mètres et quarante-trois centimètres (5,43m) de l'intersection du lot 205-114, étant la rue Léo-Thibeault et du boulevard des Forges (montré à l'originaire).

Le tout tel que montré par un liséré de couleur rouge sur le plan préparé par l'arpenteur-géomètre Claude Juteau le 30 mars 1993, sous le numéro 838 de ses minutes.

Que cet immeuble soit acheté avec la garantie de franc et quitte.

Que cet achat soit effectué pour la somme de deux mille cinq cents dollars (2 500 $) à être payée comptant lors de la signature de l'acte de vente devant donner suite à la présente résolution, et ce, à même les sommes disponibles au poste "acquisitions de terrains subventionnées" (6-002-01-1200) du budget 1993.

Que l'acte de vente devant donner suite à la présente résolution contienne les clauses, conditions et obligations généralement stipulées dans ce genre de contrat.

Que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit projet d'acte de vente et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

212-93
Entente avec "Le Synd. des fonct. de la Ville de T.-R.".

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de quatre (4) ententes intervenues entre la Ville de Trois-Rivières et le Syndicat de ses fonctionnaires concernant :

- la nomination de Sylvie Nérin au poste de préposée aux télécommunications au Service de la sécurité publique et le report de son entrée en fonction à l'automne 1993;

- la nomination de Brigitte Maillette au poste de secrétaire sténo junior au Service de la sécurité publique (division gendarmerie) et le report de son entrée en fonction à l'automne 1993;

- la réintégration de l'unité syndicale par Gaétan Richard, chef de section / aqueduc et égout au Service des travaux publics, avant la fin de sa période de probation de six (6) mois;

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 8614R-MG

- la réintégration de l'unité syndicale par Michelle Livernoche, adjointe administrative au Service de la sécurité publique, avant la fin de sa période de probation de six (6) mois et l'annulation d'un grief qu'elle a déposé;

ATTENDU qu'une photocopie de ces ententes demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve et ratifie, à toutes fins que de droit, lesdites ententes.

ADOPTÉE

213-93
Entente avec "Le synd. national cath. des employés munic. des T.-R. inc." pour reconduire entente signée concern. André Bérubé.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une entente intervenue entre la Ville de Trois-Rivières et le Syndicat national catholique des employés municipaux des Trois-Rivières inc. (section des services extérieurs);

ATTENDU que cette entente a pour objet de reconduire un document signé le 7 avril 1989 concernant les fonctions et le salaire d'André Bérubé, technicien de laboratoire à l'usine de traitement d'eau;

ATTENDU qu'une photocopie de cette entente demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve et ratifie, à toutes fins que de droit, ladite entente.

ADOPTÉE

214-93
Nominations de S. Nérin, B. Maillette et L. Dupuis au Service de la sécurité publique.

ATTENDU que les trois (3) postes ci-après identifiés ont été respectivement affichés du 24 février au 2 mars 1993 et du 25 au 31 mars 1993;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues, la procédure d'évaluation spécifique appliquée à chacun de ces postes et les recommandations du directeur du Service des ressources humaines, M. Claude Gendron;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières nomme:

INITIALES DU MAIRE
199
INITIALES DU GREFFIER

- Mme Sylvie Nérin à un poste permanent à temps complet de préposée au télécommunications au sein du Service de la sécurité publique (classe 6, échelon 1);

- Mme Brigitte Maillette à un poste permanent à temps complet de secrétaire sténo junior au sein du Service de la sécurité publique, division gendarmerie (classe 5);

- Mme Lyne Dupuis à un poste permanent à temps complet de secrétaire sténo junior au sein du Service de la sécurité publique, division enquêtes (classe 5).

Que ces personnes soient assujetties à une période de probation de trois (3) mois conformément à l'article 11.10 de la convention collective qui leur est applicable.

Que chacune d'elles bénéficie des autres avantages rattachés au poste auquel elles viennent d'être nommées à compter de leur date respective d'entrée en fonction.

Que le directeur du Service des ressources humaines, M. Claude Gendron, après consultation du supérieur concerné, soit autorisé à fixer la date respective d'entrée en fonction de chacune de ces personnes.

ADOPTÉE

215-93
Embauche de 12 policiers-pompiers temporaires pour 16 semaines.

ATTENDU que des besoins en policiers-pompiers additionnels temporaires pour l'été 1993 ont été établis au sein du Service de la sécurité publique afin de maintenir des effectifs suffisants, et ce, pour une période de seize (16) semaines débutant au plus tôt le dix-sept (17) mai mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993);

ATTENDU que le nombre de policiers-pompiers temporaires additionnels requis à cette fin à été fixé à douze (12) et que les crédits à cet effet sont disponibles au budget 1993 de la Ville;

ATTENDU que la Ville devra procéder à l'engagement de policiers-pompiers temporaires pour maintenir à douze (12) ses effectifs de policiers-pompiers temporaires advenant que certains d'entre eux quittent pendant ladite période;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières embauche, pour une période de seize (16) semaines débutant au plus tôt le dix-sept (17) mai mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993), de douze (12) policiers-pompiers temporaires et qu'elle embauche, au besoin, des effectifs temporaires pour maintenir ce niveau de policiers-pompiers pendant cette période.

Qu'elle verse à ces policiers-pompiers temporaires le salaire prévu à cet effet à la convention collective qui leur est applicable.

ADOPTÉE

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6514R-MG

LUNDI LE 19 AVRIL 1993

216-93
Versement de primes à MM. J.-R. Gervais et C. Milot.

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 545-92, le Conseil a adopté, le 21 décembre 1992, un plan de communication interne et de mise en valeur des ressources humaines;

ATTENDU que le troisième volet de ce plan est constitué d'un programme de reconnaissance envers les employés de la Ville;

ATTENDU que l'une des formes de ce programme a pour objet de solliciter la contribution des employés et de les faire participer à l'amélioration du fonctionnement de la Ville en les invitant à soumettre des suggestions qui permettront de générer des bénéfices directs et indirects;

ATTENDU qu'un Comité a été mis en place pour évaluer les suggestions, décider de leur acceptation et déterminer les montants des primes à attribuer, s'il y a lieu;

CONSIDÉRANT la suggestion formulée par M. Jean-René Gervais relativement à la dimension des enveloppes mises à la poste et les bénéfices récurrents qui en découleront;

CONSIDÉRANT la suggestion formulée par M. Clément Milot relativement à l'identification des contenants d'essence et les bénéfices qui en découleront;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières verse immédiatement une récompense de:

- 1 000 $ à M. Jean-René Gervais et une autre de 500 $ le 1er avril 1994;
- 100 $ à M. Clément Milot.

Que ces montants soient payés à même les fonds disponibles au poste "programme de suggestions" (02-12-16-1-111) du budget 1993.

ADOPTÉE

217-93
Proclam. "Semaine des travaux publics" du 26 avril 2 mai 1993.

ATTENDU que les services dispensés par le Service des travaux publics affectent directement la qualité de la vie quotidienne des citoyens de la Ville de Trois-Rivières;

ATTENDU que le soutien d'une population informée et compréhensive est un élément vital pour l'efficacité des divers programmes et opérations relevant du Service des travaux publics, tels que les réseaux d'aqueduc et d'égouts, l'entretien des rues, l'enlèvement de la neige, etc;

ATTENDU que la santé, la sécurité et le confort de la population reposent en grande partie sur les services rendus par le Service des travaux publics;

ATTENDU que la qualité et l'efficacité de ces services sont étroitement liés aux efforts déployés par les employés du Service des travaux publics;

ATTENDU que les compétences, les qualifications et l'efficacité du personnel du Service des travaux publics sont matériellement influencées par l'attitude des gens et la compréhension de l'importance du travail qu'il effectue;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières proclame la période du 26 avril au 2 mai 1993 "Semaine des travaux publics" sous le thème de "La qualité de vie par les travaux publics" et qu'elle invite tous les citoyens, organismes et associations de son territoire à se familiariser aux problèmes auxquels son Service des travaux publics a constamment à faire face et à prendre conscience de la contribution que les employés dudit Service apportent au maintien de la qualité de vie de chaque citoyen.

ADOPTÉE

218-93
Demande au min. de l'Environnement du Québec d'autor. trav.

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières demande au ministre de l'Environnement du Québec d'autoriser la prolongation du réseau d'égout pluvial entre les boulevards des Chenaux/du Rochon et la rue Bergeron et qu'elle autorise le directeur du Service des travaux publics, M. Fernand Gendron, à lui soumettre, pour elle et en son nom, les plans et devis décrivant et illustrant ces travaux.

ADOPTÉE

219-93
Emprunt 48 000 $ fonds roul. - syst. d'alarme et de surveillance à l'édifice trav. publics.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un document préparé le 16 avril 1993 par le directeur du Service des travaux publics, M. Fernand Gendron, dans lequel celui-ci décrit et estime le coût des travaux d'installation d'un système d'alarme et de surveillance à l'édifice des travaux publics;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Émilien La Barre

APPUYÉ PAR : Roger Bellemare

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières procède à la réalisation des travaux décrits dans ledit document.

Qu'une dépense totale à cet effet d'un montant maximum de 48 000 $ soit autorisée.

Que, s'il advient que le coût réel des dépenses prévues à ce document est plus ou moins élevé que celui qui y est prévu, tout montant disponible dans un cas soit utilisé pour compenser ce qui manque dans un autre cas.

Que cette dépense soit financée à même le produit d'un emprunt à cet effet au fonds de roulement créé par le règlement

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6814R-MG

312 adopté le 16 août 1965, lequel emprunt devra être remboursé au moyen de cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs, dont le premier échoira en 1994.

Que, pour effectuer les remboursements de cet emprunt au fonds de roulement, le Conseil approprie au budget des années 1994 à 1998 inclusivement les fonds nécessaires pour rencontrer les versements en capital qui échoiront à chacune desdites années.

ADOPTÉE

220-93
Renouv. adhésion de la Ville au "Conseil des loisirs de la Mauricie inc.".

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Perreault

APPUYÉ PAR : Émilien La Barre

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accorde son appui au Conseil des loisirs de la Mauricie inc., à titre d'organisme de concertation et de soutien en loisirs pour la région de la Mauricie, qu'elle en demeure membre pour l'année 1993 - 1994 et qu'elle acquitte les frais de 200 $ à cet égard à même les fonds disponibles au poste "cotisations et abonnements (02-31-11-1-493) du budget 1993.

Que la Ville de Trois-Rivières délègue M. le conseiller Pierre A. Dupont et le chef du Service des loisirs, M. Jacques St-Laurent, pour la représenter au sein dudit organisme pour l'année 1993 - 1994.

ADOPTÉE

221-93
Renouv. police d'ass. respons. civile de l'aéroport de T.-R.

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte la proposition de la compagnie "Dale - Parizeau inc.", au montant de 7 666,64 $ (taxes incluses), pour le renouvellement de la police d'assurance responsabilité civile de l'aéroport de Trois-Rivières pour la période du 1er avril 1993 au 1er avril 1994 inclusivement et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste "gestion en assurance" (02-12-35-1-420) du budget 1993.

ADOPTÉE

222-93
Modif. budget. entre Service travaux publics et Services communautaires.

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 544-92 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 21 décembre 1992, le Conseil a procédé à une restructuration du Service des travaux publics et a nommé les titulaires des nouveaux postes qui y ont été créés;

ATTENDU que, dans le cadre de cette restructuration, une partie des activités des Services communautaires a été transférée au Service des travaux publics;

ATTENDU que, comme suite à ce transfert de responsabilités, il y a maintenant lieu de modifier le budget 1993 de la Ville en transférant des sommes de postes budgétaires des Services communautaires à des postes budgétaires du Service des travaux publics;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un document préparé par le trésorier dans lequel celui-ci identifie les postes budgétaires affectés et chiffre le montant des transferts impliqués;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le document auquel réfère le dernier paragraphe du préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE

223-93
Modif. règl. 1290 (1993) afin de réduire de 20 à 10 ans le terme de l'emprunt.

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 146-93 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 15 mars 1993, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a édicté le règlement 1290 (1993) autorisant l'installation d'équipements de perception et de surveillance au stationnement Badeaux et décrétant un emprunt à cet effet de 300 000 $;

ATTENDU que les articles 7 et 10 et l'annexe II de ce règlement sont à l'effet que l'emprunt qui y est décrété sera amorti sur une période vingt (20) ans;

CONSIDÉRANT qu'il aurait plutôt dû être amorti sur dix (10) ans;

CONSIDÉRANT l'article 564 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Perreault

APPUYÉ PAR : Émilien La Barre

ET RÉSOLU :

Que les articles 7 et 10 du règlement 1290 (1993) autorisant l'installation d'équipements de perception et de surveillance au stationnement Badeaux et décrétant un emprunt à cet effet de 300 000 $ soient modifiés par le remplacement, dans les deuxième et première lignes du nombre "20" par le nombre "10".

Que l'annexe II de ce règlement soit remplacée par celle qui est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

224-93
Paiement de réclamations.

CONSIDÉRANT les accidents et les incidents ci-après énumérés ayant engagé la responsabilité civile de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roger Bellemare
APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont
ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières verse:

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6814R-MG

- une somme de 764,07 $ à Henri Martel, pour les dommages occasionnés par des racines d'arbres appartenant à la Ville qui obstruaient la conduite d'égout sanitaire desservant sa propriété du 827 de la rue Gervais, et ce, à la suite d'un jugement en ce sens rendu par la Cour du Québec;

- une somme de 1 037,33 $ à Normand Delaire, pour les dommages occasionnés à sa voiture par un trou d'homme, et ce, à la suite d'un jugement en ce sens rendu par la Cour du Québec;

- une somme de 447,90 $ à Réginald Caumartin, pour les dommages occasionnés à son immeuble du 800 de la rue Bonaventure lors de l'arrestation d'une personne;

- une somme de 163 $ à Maurice Boucher, pour les dommages causés à un des murs de soutènement du parterre de sa propriété située au 2242 de la 2e Avenue lors d'une opération de déneigement réalisée le 28 décembre 1992;

- une somme de 45 $ à Michel Gaudet, pour les dommages occasionnés à sa voiture par un trou situé dans la chaussée du boulevard des Forges;

- une somme de 176,12 $ à Anna Rajic, pour les dommages occasionnés à sa voiture par un trou situé dans la chaussée du boulevard des Forges;

- une somme de 73 $ à Jeanne Dubé, pour les dommages occasionnés à sa voiture par un trou situé dans la chaussée du boulevard des Forges;

- une somme de 213 $ à Louis Ricard, pour les dommages occasionnés à sa voiture par un trou situé dans la chaussée du boulevard des Forges;

- une somme de 125 $ à Françoise Alarie, pour les dommages occasionnés à sa voiture par un trou situé dans la chaussée du boulevard des Forges;

- une somme de 130 $ à Hélène Syrenne, pour les dommages occasionnés à sa voiture par un trou situé dans la chaussée du boulevard des Forges.

Que toutes ces sommes soient versées à même celles accumulées au fonds d'auto-assurance.

Que la résolution 77-93 adoptée lors de la séance tenue le 1er février 1993 soit abrogée.

ADOPTÉE

225-93
Part. membres Conseil à div. activités et autor. dépenser en conséquence.

IL EST PROPOSÉ PAR : Roger Bellemare

APPUYÉ PAR : Daniel Perreault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières:

- achète deux (2) billets au coût de 20 $ l'unité pour participer au gala "Lys d'or 1993" organisé par les Jeunes entreprises Coeur du Québec le 2 juin prochain;

- délègue M. Gilles Latour au congrès de l'Association des communicateurs municipaux du Québec qui se tiendra à Hull les 6 et 7 mai prochain et qu'elle assume les frais de transport, d'hébergement et de repas qu'il encourra à cette occasion.

ADOPTÉE

226-93
Adjudication de contrats.

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte:

- la proposition de la compagnie "Surfaces M.D. inc.", au montant de 14 958 $, pour la fourniture et la pose de couvre-planchers à l'édifice des travaux publics et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au règlement 1268 (1992);

- la proposition de la compagnie "Pagé Construction, division de Simard-Beaudry inc.", au montant de 13 217,40 $, pour la réalisation de travaux de pavage sur la rue de la Sentinelle et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet conditionnellement à l'adoption et à l'approbation, par le ministre des Affaires municipales du Québec, d'un règlement à cet effet, dont les fonds serviront à payer le montant ci-avant mentionné;

- la proposition de "Pépinière St-Michel enr.", pour la fourniture de:

  - 54 boîtes à fleurs de balcon avec supports à 9,25 $ l'unité (taxes incluses);
  - 54 paniers suspendus de type "futura" à 4,25 $ l'unité (taxes incluses);
  - 54 jardinières de patio à 7,22 $ l'unité (taxes incluses);
  - 54 urnes grecques à 6,26 $ l'unité (taxes incluses);
  - 50 boîtes (de 15 plants) de pétunias cascades à 3,11 $ l'unité (taxes incluses);
  - 50 boîtes (de 15 plants) de lobélies à 3,11 $ l'unité (taxes incluses);
  - 50 boîtes (de 9 plants) d'impatientes "saphir" à 3,11 $ l'unité (taxes incluses);
  - 50 boîtes (de 9 plants) de bedding bégonias à 3,11 $ l'unité (taxes incluses);
  - 50 pots de bégonias tubereux, de géraniums lierre et de lierre allemand à 2,25 $ l'unité (taxes incluses);

- la proposition de la compagnie "Floriculture Gauthier inc.", pour la fourniture de 200 sacs de terre à jardin de 30 litres à 2,20 $ l'unité (taxes incluses).

Que les montants à être payés à "Pépinière St-Michel enr." et à la compagnie "Floriculture Gauthier inc." le soient à même les fonds disponibles au poste "matières brutes" (02-21-52-5-620) du budget 1993.

ADOPTÉE

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

INITIALES DU MAIRE
206
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 19 AVRIL 1993

227-93
Liste des comptes.

COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR: Roland Thibeault
APPUYÉ PAR: Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 10 avril 1993

Jules Milette inc.:	
Contenants - Autogare et Travaux publics - mars 1993	1 311,38 $
Daniel Marchand:	
Transport de pierre à la vacherie - Travaux publics	765,82
P.V. Ayotte limitée:	
Achat d'une chaise à haut dossier - Travaux publics	355,94
Boulay air climatisé inc.:	
Réparation d'un "steamer" à pain hot dog - Colisée	93,47
Me Richard Lambert:	
Honoraires - dossier Verrières de Francheville	2 282,41
Dr Maurice Poulin:	
Honoraires - services médicaux - mars 1993	1 800,00
Lajoie, consultants et associés inc.:	
Honoraires - description d'un emploi et plan de développement	1 743,30
Normandin, Beaudry:	
Étude du régime de retraite et préparation connexe - février et mars 1993	1 407,50
Ville de Trois-Rivières-Ouest:	
Coûts d'entretien du passage à niveau du boul. des Récollets selon convention - mars 1993	281,00
Assistance reçue lors de l'incendie du 2 mars 1993 - rue Bonaventure	4 309,12
Réal Fleury:	
Confection projet de carte électorale - Greffe	2 252,25
Caisse populaire Ste-Madeleine:	
Entretien ménager - hôtel de ville, édifice François-Nobert et stationnement Badeaux - février 1993 (pour Les Pros de l'hygiène inc.)	2 880,80
Communications Le Rocher inc.:	
Entretien du système de radiocommunication - Travaux publics, Permis, Sécurité publique et Arpentage - avril 1993	2 283,54
Intergraph Canada Ltd:	
Frais d'entretien du système Intergraph - avril 1993	1 411,03

Proshred: Destruction de dossiers - Cour municipale	734,45
Edwards: Avertisseur d'incendie - Manoir de Tonnancour	279,30
Serge Arvisais: Notes sténographiques - cause L. Soilis - Contentieux	83,46 $
Le Nouvelliste: Appel d'offres (édifice des Travaux publics aménagement de bureaux), avis publics (taxe d'affaires et SIDAC 1993, tarification des services)	1 152,86
Hebdo journal: Avis publis (entrées en vigueur)	443,18
Raymond Laliberté: Avance de fonds - encan 1993	500,00
Association des directeurs de police et incendie du Québec: Inscriptions au 61e congrès de l'A.D.P.P.Q. - Sécurité publique	634,30
Colloque gestion des déchets C.R.D. 04: Inscription - colloque sur la régie des déchets	10,00
Gilles Cajolet: Distribution des cartes de rappel pour élection du 4 avril 1993 - Greffe	90,00
Bélitec inc.: Traçage au laser du film de la première version de la nouvelle carte électorale - Greffe	52,00
Receveur général du Canada: Recherche statistique - Direction générale	32,10
CIRUR: Renouvellement d'abonnement - Urbanisme	200,00
Association des coordonnateurs municipaux du Québec: Cotisation 1993 - Urbanisme	50,00
Deschamps photo: Achat de films - Urbanisme	161,61
Illuminating Engineering Society: Achat de "Color and Illumination" - Services techniques	34,80
Publications Proteau: Achat de livres - "Le pouvoir municipal" et "Difficultés linguistiques du monde municipal" - Greffe	40,16
Buffet Jeanne Paquin: Dîner - CCU - Urbanisme	55,99

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 8814R-MG

LUNDI LE 19 AVRIL 1993

Buffet - réunion de coordination - Services techniques	43,05
Jean-Jacques Vézina: Pompier volontaire - surveillance et téléphone - mars 1993	62,00
Lyse Carbonneau: Remboursement - conditionnement physique UQTR	37,50

FRAIS DE HUISSIERS

Trudel & associés (Permis et Contentieux)	57,16 $

LOISIRS

Salon de chasse et pêche et camping 1993: Ristourne de 85 % sur les profits de vente	2 534,32
Brasserie Labatt ltée: Bière - Salon de chasse et pêche	2 146,74
Regroupement québécois du loisir municipal: Achat du volume "Implication culturelle des municipalités québécoises"	34,88
Usinage de l'Estrie enr.: Aiguisage de couteau à glace - Zamboni - Colisée	20,03
Johnson Controls: Facturation de service - salle électrique - Parc portuaire - avril 1993	411,74
Claude Girard: Achats pour le restaurant du Pavillon de la jeunesse - Salon de chasse et pêche	169,09
Commission scolaire de Trois-Rivières: Entretien ménager des parcs-écoles - février 1993	2 953,68
Société québécoise de promotion touristique: Inscription - colloque Tourisme & culture	135,00

Achats - restaurant Pavillon de la jeunesse

LPM Supérieur inc.	268,42
Multi-marques inc.	203,02
Croustilles Yum Yum inc.	231,51
Alexandre Gaudet ltée	962,83
Boucherie Alex Lamy inc.	102,87
Emballages Bettez inc.	209,64
J. Champagne inc.	612,95

BIBLIOTHÈQUE

Reliure Bois-Francs inc.: Reliure de volumes	267,19
ACEF de la Mauricie:	

Abonnement à la revue "Changements" et au bulletin "Interférences"	50,00
Archambault musique: Achat de cassettes et disques compacts - audio adultes et jeunes	392,58
Le Colimaçon: Achat de cassettes et disques compacts - audio adultes	336,55 $
Bibliothèque nationale du Québec: Achat du Répertoire des numéros ISBN des éditeurs francophones canadiens (5e éd. 1993)	22,47
L'Exèdre librairie inc.: Achat de livres	223,15
Librairie Poirier inc.: Achat de livres	825,87

AÉROPORT

Achats - restaurant Le Pilote

Embouteillage T.C.C. ltée	199,02
Crémerie des Trois-Rivières	747,58
Deno fruits	62,20

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - MARS 1993

Baril, Roger: Surintendant - Travaux publics 161 km	45,08
Boucher, Réjean: Responsable alimentation en eau - Travaux publics 965 km	270,20
Branchaud, Lise: Technicienne évaluation I - Évaluation 91 km - du 13 janvier au 31 mars 1993	25,48
10 sorties - du 13 janvier au 31 mars 1993	30,00
Chartrand, Jacques: Animateur en loisirs - Loisirs 310 km	86,80
Chouinard, Réjean: Surveillant - Loisirs 675 km	189,00
Daviau, André Chef technicien - Génie 275 km	77,00
Fournier, Normand: Technicien en système d'information - Services techniques 69 sorties	19,32
Gendron, Fernand:	

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 86148-MG

INITIALES DU MAIRE

210

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 19 AVRIL 1993

Directeur des Services techniques 2 150 km	450,00
Genest, Laurent: Mécanicien entretien - Travaux publics 12 sorties	36,00
Gervais, Jean-René: Concierge-messager - Greffe & archives 151 km - février 1993	42,28 $
Goulet, Martin: Technicien en génie civil I - Travaux publics 197 km - du 23 mars au 2 avril 1993	55,16
Lelièvre, Denis: Régisseur aux aménagements - parcs & bâtisses - Services communautaires 27 sorties	81,00
Marcil, Luc: Monteur de kiosques - Direction générale 5 sorties	15,00
Pellerin, Michel: Technicien génie civil I - Génie 1 102 km	308,56
Perron, René: Chef de service - Travaux publics 76 km - février et mars 1993	21,28
Roy, François: Agent d'information - Direction générale 9 sorties - du 28 janvier au 24 mars 1993	27,00
Roy, Ginette: Inspecteur en alimentation - Permis 41 sorties	123,00
Verville, André: Inspecteur en alimentation - Permis 27 sorties	81,00

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Claude Gendron: Déjeuner (3 personnes) - rencontre concernant adjoint administratif Sécurité publique	17,97
Francis Gobeil: Hôtel La Madone - certificat en gestion policière, bloc IV	28,00
Jean Hélie: Montréal - réunion avec représentants de diverses villes	108,20
Gilles Latour: Montréal - rencontre de l'Association des villes jumelées	114,29
Monsieur Guy Leblanc: Frais de représentations diverses Montréal - congrès de l'U.M.Q. et réunion	72,22

des maires des villes-centres	852,51
Québec - cours de formation MICA	152,52

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

Jacques Blais	450,58 $
Pierre Gélinas	1 808,92
Jacques Goudreau	93,79
Jean-Maurice Normandin	211,31
Odette Pelletier	111,03
TOTAL	58 059,31 $

Pour la semaine se terminant le 17 avril 1993

Bourassa transport:	
Achat de sable - Travaux publics	385,14 $
Béton Trois-Rivières:	
Achat de béton - Travaux publics	194,72
Jules Milette inc.:	
Contenants - Colisée et quartier général - mars 1993	640,58
Micro transit:	
Achat d'un ordinateur Fujikama et d'un micro-processeur - Services techniques	4 160,16
N. Hollander:	
Achat de munitions - Sécurité publique	2 834,58
Atelier des Vieilles Forges:	
Services professionnels - potentiel de gestion - Ressources humaines	3 175,00
Entretien ménager - Pavillon de la jeunesse et Colisée - mars 1993	431,00
Entretien ménager - secteur sportif de la polyvalente Ste-Ursule - mars 1993	180,00
Entretien ménager - quartier général - mars 1993	2 154,67
Groupe de recherche en histoire du Québec inc.:	
Complément aux études sur l'évaluation du potentiel patrimonial des premiers quartiers - 1er versement	5 000,00
Yvon Bigras:	
Honoraires - témoignage à titre de témoin-expert - différend policiers-pompiers	1 000,00
Francine Gauvin & al:	
Rémunération du personnel - élection du 4 avril 1993 - Ste-Cécile / Du Platon	3 025,00
Service ménager Nettoie-tout:	
Entretien ménager - poste no 2 et cour municipale - mars 1993	443,86
Ascenseurs R.C.R. T.-R.:	
Vérification des ascenseurs - bibliothèque, Centre culturel, hôtel de ville, Salle	

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

LUNDI LE 19 AVRIL 1993

Thompson et Édifice François-Nobert - mars 1993	172,00
Bélitec inc.:	
Traçage au laser de la carte électorale - utilisé pour l'avis public du 10 avril 1993 et réduction de la carte électorale	64,83 $
Association des chefs de service d'incendie du Québec:	
Inscription - 25e congrès annuel - Sécurité publique	166,92
A.P.R.H.Q.:	
Inscription - souper-conférence - Ressources humaines	24,00
Le Nouvelliste:	
Avis (crédit de taxes)	401,01
Placements Magide:	
Honoraires - rapport médical et audiogramme - Ressources humaines	61,20
Egzakt inc.:	
Grille de logos - Action verte	84,90
Formulaires Ducharme inc.:	
Mise à jour Lois des cités et villes - Direction générale - 1993 à 1994	37,45
Buffet Jeanne Paquin:	
Canapés - assermentation du conseiller Daniel Perreault	154,85
Buffet - rencontre commission de la famille	67,32
Cuisine Souperbe:	
Lunch - comité de reconnaissance d'excellence	27,44
Francis Gobeil:	
Remboursement de frais de scolarité (50 % de 323,70 $)	161,85
Guy Plamondon:	
Remboursement de frais de scolarité (50 % de 167,10 $)	83,55
Flageol photo enr.:	
Photos - assemblée premiers quartiers	8,67
FRAIS DE HUISSIERS	
Trudel & associés (Contentieux et Cour municipale)	2 382,57
LOISIRS	
Protection régionale de Québec:	
Service de sécurité - du 19 au 25 mars 1993	3 104,71
Regroupement québécois du loisir municipal:	
Achat du volume (2e copie) "Implication culturelle des municipalités québécoises	34,45

BIBLIOTHÈQUE

Les Productions Specta inc.:	
Achat du volume "Les grands explorateurs l'Égypte"	48,00 $
Service de vin - réception - soirée annuelle Arbre-Muse	26,25
Impression de billets de faveur - conférence sur l'Islam	8,80
Office national du film:	
Achat d'une cassette vidéo VHS	24,27
L'Arbre-Muse inc.:	
Remboursement - achat de vin pour activité du 19 mars 1993 - 50 % selon entente de partage des coûts	39,40
Reliure Pierre Larochelle inc.:	
Achat de reliure et de best-seller	31,11
Archambault musique:	
Achat de cassettes et disques comptacts - audio adultes	45,13

Renouvellements d'abonnements

Radio Activité	350,00
L'Actualité	28,89
Commerce	26,50
Femmes plus	23,05
Luminance	14,95
Vidéo-Presse	25,42
Stop	48,00

Achat de livres

A.S.G.E.M.S.Q.	26,22
L'Excèdre librairie inc.	149,16
Le Guide Vallée	106,95
La Bande dessinerie	338,06
Librairie Clément Morin et fils inc.	941,12
Librairie Poirier inc.	1 067,74

AÉROPORT

Éloi Guillemette:	
Service de saleuse et de souffleuse - mars 1993	606,55

Achats - restaurant Le Pilote

Multi-marques inc.	85,15
Boucherie Alex Lamy inc.	211,77
Jam-Bec	789,17

Achats - restaurant Le Pilote (suite)

Alexandre Gaudet ltée	387,48 $
Paul Diamond	18,45
Deno fruits	90,60
Crémerie Trois-Rivières	88,14

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6514R-MG

INITIALES DU MAIRE
214
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 19 AVRIL 1993

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Bergeron, René: Inspecteur en bâtiments - Permis et inspections 790 km - mars 1993	221,20
Boisvert, Henri-Paul: Technicien génie civil I - équipement & opérations (Services communautaires) 586 km - mars 1993	164,08
Galarneau, Maurice: Technicien génie civil I - Génie 576 km -mars 1993	161,28

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Roger Bellemare: Montréal - congrès 1993 de l'Union des municipalités du Québec	710,38
André De Repentigny: Montréal - congrès 1993 de l'Union des municipalités du Québec	622,43
Yvan Gaudreau: Longueuil - cours sur "règlements municipaux"	82,50
Claude Gendron: Déjeuner - 6 personnes - rencontre Association des cadres	44,89
Michel Thibeault: Cegep - cours "Intervention incendie"	90,00
André Verville: Drummondville - inspection système chaîne	51,20

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

Juliette Bourassa	115,72
Pierre Gélinas	619,59
TOTAL	39 453,31 $
GRAND TOTAL	97 512,62 $

Service de la trésorerie
Le 16 avril 1993

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE
215
INITIALES DU GREFFIER

228-93
Félicit. aux employés qui ont participé au "Défi à l'entreprise".

ATTENDU que le module Kino-Québec et le Département de santé communautaire du Centre hospitalier Ste-Marie de Trois-Rivières ont mis sur pied une projet de promotion de l'activité physique en entreprise connu sous le nom de "Défi à l'entreprise";

ATTENDU que ce projet se présente sous la forme d'une journée socio-sportive à laquelle diverses entreprises de la région sont invitées à participer;

ATTENDU qu'il vise à sensibiliser les travailleurs sur les bienfaits d'un mode de vie physiquement actif;

ATTENDU que la troisième édition de ce "Défi à l'entreprise" s'est déroulé au Service de l'activité physique et des sports de l'Université du Québec à Trois-Rivières;

ATTENDU qu'une équipe de la Ville de Trois-Rivières y a participé et qu'elle comptait dans ses rangs les personnes suivantes:

- Mmes Diane Aubry, Lise Carbonneau, Marcelle Pépin et Francine Ricard;

- MM. Richard Bouliane, Patrice Gignac, Marc Larrivée, Richard Lévesque, Richard Marchand, Guy Roussel et François Roy;

IL EST PROPOSÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières félicite ses employés ci-dessus identifiés pour leur participation empressée et dynamique à cette activité de promotion de la santé physique et mentale et qu'elle invite les autres membres de son personnel à s'adonner à des activités physiques susceptibles d'améliorer leur qualité de vie.

ADOPTÉE

Avis de motion. Règl. autor. rempl. cond. d'aliment. en eau potable pav. Jacques-Cartier.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant le remplacement de la conduite d'alimentation en eau potable du pavillon Jacques-Cartier et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 19 avril 1993.

(signé) Michel Legault

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

INITIALES DU MAIRE
216
INITIALES DU GREFFIER

Avis de motion. Règl. établiss. mode tarif. pour financer diff. services des Services commun.

LUNDI LE 19 AVRIL 1993

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement établissant un mode de tarification pour financer différents services rendus par les Services communautaires.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 19 avril 1993.

(signé) Pierre A. Dupont

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Maire suppléant

Greffier

GP/gg

INITIALES DU NOTAIRE
217
INITIALES DU GREFFIER

Procès-verbal ass. publ. d'inform. et consult. sur projets règl. 2001-Z-145 (1993), 2001-Z-146 (1993) et 2001-Z-147 (1993).

Procès-verbal d'une assemblée publique d'information et de consultation tenue par la Ville de Trois-Rivières, à l'Hôtel de Ville de Trois-Rivières, le trois (3) mai mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993) à vingt heures (20 h 00) dans le cadre de la procédure entourant l'adoption des règlements 2001-Z-145 (1993), 2001-Z-146 (1993) et 2001-Z-147 (1993), le tout conformément aux articles 124 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

Tous les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués à cette assemblée et la population de Trois-Rivières y a été invitée au moyen d'avis publics à cet effet publiés dans l'édition du 12 avril 1993 de l'hebdomadaire "L'Hebdo Journal".

Sont présents : M. le maire Me Guy LeBlanc qui agit comme président de l'assemblée, Mme la conseillère Chrystiane Thibodeau, MM. les conseillers Émilien La Barre, Daniel Perreault, Roger Bellemare, Pierre A. Dupont, André Noël, Alain Gamelin, Roland Thibeault, Gilles Latour, Michel Legault, Henri-Paul Jobin et André De Repentigny.

Sont également présents à cette assemblée, les officiers suivants de la Ville de Trois-Rivières : MM. Pierre Moreau (directeur général), Fernand Gendron (directeur du Service des travaux publics), Jacques St-Laurent (chef du Service des loisirs), Jacques Goudreau (chef du Service de l'urbanisme et de l'aménagement) et Yvan Gaudreau (assistant-greffier).

M. le maire Guy LeBlanc souhaite la bienvenue aux citoyens présents et il invite M. Jacques Goudreau à expliquer les projets de règlement 2001-Z -145 (1993), 2001-Z-146 (1993) et 2001-Z-147 (1993) et les conséquences qu'aurait leur adoption.

M. Jacques Goudreau, à l'aide d'une acétate et d'un rétroprojecteur, situe chacune des zones directement visées par chacun de ces règlements.

M. Jacques Goudreau explique la nature et les effets qu'aurait le projet de règlement 2001-Z-145 (1993) modifiant les normes d'implantation des clôtures architecturales (mur d'enceinte) dans la zone 434-I (Hydro-Québec, poste des Chenaux). Il mentionne que cette modification à la réglementation municipale permettra à Hydro-Québec de clôturer le futur "poste des Chenaux" (situé à l'intersection des rues St-Paul et St-Maurice) en y érigeant des murs d'enceinte de 6,0 et 4,0 mètres de hauteur.

M. Rosaire Bégin demande si Hydro-Québec a prévu un système d'éclairage adéquat autour de ses installations, de façon à éviter tout risque d'accident.

M. Jacques Goudreau explique que l'amendement apporté au règlement n'a pas pour but de modifier les usages dans ce secteur mais qu'il s'agit tout simplement de permettre l'érection de murs d'enceinte autour du terrain où sont situées les installations actuelles. Il ajoute qu'il y aura de l'éclairage aux endroits dangereux conformément aux normes d'Hydro-Québec et qu'il n'y a aucune exigence à cet effet dans le réglementation municipale.

M. Rosaire Bégin redoute les effets éventuels des ondes électromagnétiques sur les ondes de télécommunication.

M. Jacques Goudreau précise qu'il y a déjà un poste d'Hydro-Québec à cet endroit et que celui-ci sera tout simplement démantelé et reconstruit.

M. Jacques Goudreau explique ensuite la nature et les effets qu'aurait le règlement 2001-Z-146 (1993) créant une nouvelle

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6814R-MG

zone 904-2 et changeant les usages et les normes d'implantation dans la zone 904 (H.L.M. / Adélard-Dugré). Il explique que cette modification à la réglementation permettra à l'Office municipal d'habitation des Trois-Rivières de transformer de grands logements situés dans le secteur Adélard-Dugré en petits logements.

Suite à une question en ce sens de M. Gaston Gaulin, M. Jacques Goudreau répond qu'il ne peut lui donner sur le champs le montant exact des coûts de réfection de ces logements.

M. André Noël explique que ces travaux font suite à une demande, faite par la Ville depuis plusieurs années auprès de la Société d'habitation du Québec, pour que celle-ci autorise la subdivision de logements vacants en plus petits logements de façon à répondre à une forte demande pour ce type de logement.

M. le maire Guy LeBlanc ajoute que les coûts engendrés par la réfection de ces immeubles ne sont pas assumés par la Ville mais par la Société d'habitation du Québec.

M. Jacques Goudreau explique ensuite la nature et les effets qu'aurait le règlement 2001-Z-147 (1993) agrandissant la zone 714 à même une partie de la zone 721 (rue Fernand-Goneau). Il explique que cette modification à la réglementation permettra la construction d'un résidence unifamiliale isolée sur un terrain vacant où s'élevait, autrefois, un duplex qui a été détruit par le feu.

Aucune autre personne présente n'ayant de commentaires supplémentaires à formuler ou de nouvelles questions à poser sur ces projets de règlement, M. le maire Guy LeBlanc lève l'assemblée. Il est 20 h 16.

Maire

Assistant-greffier

YG/gg

INITIALES DU MAIRE
218
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 3 MAI 1993

INITIALES DU MAIRE 219 INITIALES DU GREFFIER

À une séance régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le trois (3) mai mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993) à vingt heures trente minutes (20 h 30), en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les membres ci-après identifiés étaient présents et ils constituaient quorum :

Monsieur le maire :	Guy	LeBlanc
Madame la conseillère :	Chrystiane	Thibodeau
Messieurs les conseillers :	Émilien	La Barre
	Daniel	Perreault
	Roger	Bellemare
	Pierre. A.	Dupont
	André	Noël
	Alain	Gamelin
	Roland	Thibeault
	Gilles	Latour
	Michel	Legault
	Henri-Paul	Jobin
	André	de Repentigny

229-93
Procès-verbaux ass. publ. d'inform. et consult. et séance régul. du 19 avril 1993.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu les procès-verbaux de la séance régulière et de l'assemblée publique d'information et de consultation tenues le 19 avril 1993, que ceux qui sont présents déclarent les avoir lus et qu'un exemplaire de ces documents demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: André de Repentigny

APPUYÉ PAR: Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Que lesdits procès-verbaux et les décisions qui ont été prises auxdites assemblée et séance soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

Avis de motion maintenus.

a) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur une partie du lot 242 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. André de Repentigny, le 5 octobre 1992.)

b) Règlement autorisant la réfection de la rue Place du Fondeur et la mise en place d'un système de drainage et de bordures de rues et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. André de Repentigny, le 21 décembre 1992.)

c) Règlement autorisant la réfection d'une partie de la rue Bergeron et la mise en place d'un système de drainage et de bordures de rues et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Michel Legault, le 21 décembre 1992.)

d) Règlement modifiant le règlement 186 (1991) sur la circulation et le stationnement afin de revoir les dispositions applicables au stationnement sous la place de l'hôtel de ville et sous les édifices du parc Portuaire, d'en

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

établir d'autres relatives au stationnement Badeaux et d'abroger le règlement 352 (1970).
(M. Michel Legault, le 18 janvier 1993.)

e) Règlement sur l'entretien, la salubrité et l'habitabilité des immeubles.
(M. André Noël, le 15 mars 1993.)

f) Règlement sur les chiens et autorisant la conclusion d'une entente avec la Société protectrice des animaux de la Mauricie inc.
(M. Michel Legault, le 15 mars 1993.)

g) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur une partie des lots 190, 191 et 192 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières
(M. Michel Legault, le 15 mars 1993.)

h) Règlement divisant le territoire de la ville en districts électoraux.
(M. Pierre A. Dupont, le 15 mars 1993.)

i) Règlement modifiant le règlement 186 (1991) sur la circulation et le stationnement afin d'interdire, aux endroits comportant une signalisation appropriée, les bicyclettes, patins à roulettes, roulis-roulants et objets du même genre.
(M. Michel Legault, le 19 avril 1993.)

j) Règlement autorisant le remplacement de la conduite d'alimentation en eau potable du pavillon Jacques-Cartier et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Michel Legault, le 19 avril 1993.)

k) Règlement établissant un mode de tarification pour financer différents services rendus par les Services communautaires.
(M. Pierre A. Dupont, le 19 avril 1993.)

Avis de motion. Règl. autor. vers. subv. pour démol. de hangars.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant le versement de subventions pour la démolition de hangars dans les premiers quartiers et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 3 mai 1993.

(signé) André Noël

Avis de motion. Règl. modif. règl. 1277 (1993) afin de préciser notion "superficie redressée".

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 1277 (1993) autorisant la construction des services municipaux de base sur les rues Reynald-Juneau, Léo-Thibeault et Léon-Balcer et décrétant un emprunt à cet effet de 523 000 $ afin de préciser la notion de "superficie redressée".

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 3 mai 1993.

(signé) André de Repentigny

INITIALES DU MAIRE
221
INITIALES DU GREFFIER

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) afin permettre usage "Garderie d'enfants" dans zone 650-P (Hôpital Ste-Marie).

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin de permettre l'usage "Garderie d'enfants" dans la zone 650-P (Hôpital Ste-Marie).

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 3 mai 1993.

(signé) Roger Bellemare

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2000-C (1989) aux fins changer tarifs pour émiss. certificat d'autor. pour "Vente occas. de fleurs et de plantes".

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2000-C (1989) intitulé "Règlement concernant l'inspection des bâtiments et l'émission des différents permis et certificats de la Ville de Trois-Rivières", aux fins de changer les tarifs pour l'émission d'un certificat d'autorisation pour la "Vente occasionnelle de fleurs et de plantes".

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 3 mai 1993.

(signé) Roland Thibeault

Avis de motion. Règl. modif. config. 1ère Rue de manière à fermer une ptie et en ouvrir une autre.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant la configuration de la 1ère Rue de manière à en fermer une partie et en ouvrir une autre.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 3 mai 1993.

(signé) Michel Legault

230-93
Compte rendu Comm. permanente du 19 avril 1993.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le compte rendu de la réunion que la Commission permanente du Conseil a tenue le 19 avril 1993, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR: Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6814R-MG

Que ledit compte rendu et les décisions qui ont été prises à ladite réunion soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit et que ces dernières soient exécutoires, l'item 32 (page 13), deuxième paragraphe, devant cependant être modifié par l'insertion, après les mots "quatorzième défaite consécutive." de "Il ajoute que cette défaite n'est pas un incident de parcours comme l'avait rapporté le quotidien "Le Nouvelliste".".

ADOPTÉE

231-93
Projet de règl. Règl. 2000-C-6 (1993) modif. règl. 2000-C (1989) aux fins changer tarifs pour émission certif. d'autor. pour "Vente occas. de fleurs et plantes".

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2000-C-6 (1993) modifiant le règlement 2000-C (1989) intitulé "Règlement concernant l'inspection des bâtiments et l'émission des différents permis et certificats de la Ville de Trois-Rivières", aux fins de changer les tarifs pour l'émission d'un certificat d'autorisation pour la "Vente occasionnelle de fleurs et de plantes";

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil de la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2000-C-6 (1993) modifiant le règlement 2000-C (1989) intitulé "Règlement concernant l'inspection des bâtiments et l'émission des différents permis et certificats de la Ville de Trois-Rivières", aux fins de changer les tarifs pour l'émission d'un certificat d'autorisation pour la "Vente occasionnelle de fleurs et de plantes", afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 7 juin 1993 à 20 h 20.

ADOPTÉE

232-93
Règl. 1299 (1993) autor parachèv. du pavage d'une ptie rue de la Sentinelle.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 21 décembre 1992;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : André de Repentigny

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que le règlement 1299 (1993) autorisant le parachèvement du pavage en béton bitumineux d'une partie de la rue de la Sentinelle et décrétant un emprunt à cet effet de 16 800 $ soit adopté.

ADOPTÉE

233-93
Règl. 1300 (1993) autor. achat machinerie.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 19 avril 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que le règlement 1300 (1993) autorisant l'achat de machinerie et décrétant un emprunt à cet effet de 300 000 $ soit adopté.

ADOPTÉE

234-93
Règl. 1301 (1993) autor. travaux correct. au talus de l'usine trait. d'eau.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 19 avril 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : André de Repentigny

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que le règlement 1301 (1993) autorisant des travaux de correction au talus de l'usine de traitement d'eau et décrétant un emprunt à cet effet de 45 000 $ soit adopté.

ADOPTÉE

235-93
Règl. 2001-Z-145 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière à modif. normes d'impant. des clôtures architect. dans zone 434-I.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 5 avril 1993 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 8614R-MG

INITIALES DU MAIRE
224
INITIALES DU GREFFIER

exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique d'information et de consultation a été tenue ce soir à 20 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: André Noël

APPUYÉ PAR: Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-145 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à modifier les normes d'implantation des clôtures architecturales (mur d'enceinte) dans la zone 434-I (Hydro-Québec, poste des Chenaux) soit adopté.

ADOPTÉE

236-93
Règl. 2001-Z-146 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière créer nouvelle zone 904-2, de manière changer usages et normes d'implant. dans zone 904.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 5 avril 1993 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique d'information et de consultation a été tenue ce soir à 20 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: André Noël

APPUYÉ PAR: Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-146 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à créer une nouvelle zone 904-2 et de manière à changer les usages et des normes d'implantation dans la zone 904 (H.L.M./ Adélard-Dugré) soit adopté.

ADOPTÉE

237-93
Règl. 2001-Z-147 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière à agrandir zone 714 à même ptie zone 721.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 5 avril 1993 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

INITIALES DU MAIRE
225
INITIALES DU GREFFIER

ATTENDU qu'une assemblée publique d'information et de consultation a été tenue ce soir à 20 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: André Noël

APPUYÉ PAR: Roger Bellemare

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-147 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à agrandir la zone 714 à même une partie de la zone 721 (rue Fernand-Goneau) soit adopté.

ADOPTÉE

238-93
Échange avec "Gervais & Quessy inc." (ptie 201; ptie 200, ptie 201, ptie 203 & ptie 204 Par. T.-R.) (lisière terr. située entre rue Lamy et voie ferrée; lisières terrain longeant voie ferrée).

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte d'échange préparé par Me Edmond Yergeau, notaire, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR : André de Repentigny

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières cède à la compagnie "Gervais & Quessy inc.", à titre d'échange, l'immeuble suivant:

> Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro DEUX CENT UN (P.201) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, de forme irrégulière, mesurant, mesure métrique, vingt-deux mètres et quatre-vingt-quatorze centièmes (22,94) vers le nord-est, deux cent huit mètres et douze centièmes (208,12) vers le sud-est, vingt-trois mètres et soixante et seize centièmes (23,76) vers le sud-ouest, deux cent onze mètres et vingt-quatre centièmes (211,24) vers le nord-ouest, contenant en superficie 4,716,5 mètres carrés, borné comme suit:
>
> - vers le nord-est, par une autre partie du lot 201 (emprise de la servitude d'Hydro-Québec);
>
> - vers le sud-est, le sud-ouest et le nord-ouest, par une autre partie du lot 201.
>
> Le coin nord-ouest dudit immeuble est situé à quatre-vingt-quatorze mètres et quatre-vingt-treize centièmes (94,93) de la limite des lots 202-135 et 202-136 mesurée le long de l'emprise de la servitude d'Hydro-Québec.
>
> Le tout sans bâtisse.

Le tout tel que montré sur le plan préparé par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, le 7 avril 1993 sous le numéro 839 de ses minutes.

Que la Ville accepte, en échange, que la compagnie "Gervais & Quessy inc." lui cède les immeubles suivants:

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6514R-MG

INITIALES DU MAIRE

226

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 3 MAI 1993

1) Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro DEUX CENTS (P.200) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, de forme irrégulière, mesurant, mesure métrique, soixante-deux mètres et cinq centièmes (62,05) vers le nord-est, vingt et un mètres et trente-six centièmes (21,36) vers le sud-est, soixante et un mètres et cinquante-sept centièmes (61,57) vers le sud-ouest, vingt et un mètres et vingt centièmes (21,20) vers le nord-ouest, contenant en superficie 1,243,46 mètres carrés, borné comme suit:

- vers le nord-est et le sud-est, par une autre partie du lot 200;

- vers le sud-ouest, par une autre partie du lot 200 (chemin de fer);

- vers le nord-ouest, par une partie du lot 201.

Le tout sans bâtisse.

2) Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro DEUX CENT UN (P.201) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, de forme irrégulière, mesurant, mesure métrique, cent trente-six mètres et quatre-vingt-dix-sept centièmes (136,97) vers le nord-est, vingt et un mètres vingt centièmes (21,20) vers le sud-est, cent trente-sept mètres et neuf centièmes (137,09) vers le sud-ouest, vingt et un mètres et vingt-quatre centièmes (21,24) vers le nord-ouest, contenant en superficie 2,756,69 mètres carrés, borné comme suit:

- vers le nord-est, par une autre partie du lot 201;

- vers le sud-est, par une partie du lot 200 ci-dessus décrite;

- vers le sud-ouest, par une partie du lot 201 (chemin de fer);

- vers le nord-ouest, par une partie du lot 202.

Le tout sans bâtisse.

Les immeubles décrits aux paragraphes 1°) et 2°) sont montrés sur le plan préparé par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, le 24 mai 1988 sous le numéro 547 de ses minutes.

3°) Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro DEUX CENT TROIS (P.203) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, de forme irrégulière, mesurant, mesure métrique, cent cinquante mètres cinquante-neuf centièmes (150,59) vers le nord-est, vingt et un mètres et vingt-six centièmes (21,26) vers le sud-est, cent cinquante mètres et quatre-vingt centièmes (150,80) vers le sud-ouest, vingt et un mètres et trente-trois centièmes (21,33) vers le nord-ouest, contenant en superficie 3,031,43 mètres carrés, borné comme suit:

- vers le nord-est, par une autre partie du lot 203;

- vers le sud-est, par les lots 202-89 et 202-90;

- vers le sud-ouest, par une partie du lot 203 (chemin de fer);

INITIALES DU MAIRE
227
INITIALES DU GREFFIER

- vers le nord-ouest, par une partie du lot 204.

Le tout, sans bâtisse.

4°) Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro DEUX CENT QUATRE (P.204) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, de forme irrégulière, mesurant, mesure métrique, cent vingt-trois mètres et soixante-huit centièmes (123,68) vers le nord-est, vingt et un mètres et trente-trois centièmes (21,33) vers le sud-est, cent vingt-trois mètres soixante-huit centièmes (123,68) vers le sud-ouest, vingt et un mètres et trente-trois centièmes (21,33) vers le nord-ouest, contenant en superficie 2,487,98 mètres carrés, borné comme suit;

- vers le nord-est par une autre partie du lot 204;

- vers le sud-est, par une partie du lot 203;

- vers le sud-ouest, par une autre partie du lot 204 (chemin de fer);

- vers le nord-ouest, par une partie du lot 205.

Le tout sans bâtisse.

Les immeubles décrits aux paragraphes 3°) et 4°) sont montrés sur le plan préparé par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, le 14 juin 1988 sous le numéro 552 de ses minutes.

Que ces immeubles soient échangés avec la garantie légale et sans soulte.

Que l'acte d'échange devant donner suite à la présente résolution contienne les clauses, conditions et obligations généralement stipulées dans ce genre de contrat.

Que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit projet d'acte d'échange et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

239-93
Vente à "Filterfab inc." (ptie 222 Par. T.-R.); terrain parc industriel # 2.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte de vente préparé par Me Yves-Martin Veillette, notaire, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : André de Repentigny

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières vende à la compagnie "Filterfab inc." l'immeuble suivant:

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 5614R-MG

Un emplacement situé en la Ville de Trois-Rivières, dans la zone industrielle numéro 2, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro deux cent vingt-deux (P.222) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, se décrivant ainsi, savoir: borné vers le nord-est par une autre partie dudit lot numéro 222, vers le sud-est par le lot numéro 222-1 étant la rue Jules-Vachon, vers le sud-ouest par le lot numéro 222-3 et vers le nord-ouest par une partie du lot numéro 221, mesurant vers le nord-est cent dix mètres et quatre-vingt-deux centièmes (110,82 m), vers le sud-est quarante-cinq mètres et soixante-douze centièmes (45,72 m), vers le sud-ouest cent dix mètres et soixante et onze centièmes (110,71 m) et vers le nord-ouest quarante-cinq mètres et soixante-douze centièmes (45,72 m), contenant une superficie de cinq mille soixante-trois mètres carrés et sept dixièmes (5,063.7 m.c.).

Tel que le tout apparaît sur un plan préparé par M. Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, le 22 avril 1993.

Que cet immeuble soit vendu avec la garantie ordinaire de droit, libre de tout hypothèque.

Que cet immeuble soit vendu pour un prix de huit mille cent soixante-douze dollars et quatre-vingt-une cents (8 172,81 $) à être payé comptant lors de la signature de l'acte de vente devant donner suite à la présente résolution.

Que l'acte de vente devant donner suite à la présente résolution contienne les clauses, conditions et obligations généralement stipulées dans ce genre de contrat.

Que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit projet d'acte de vente et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

240-93
Mainlevée à Jean Champagne (180-61 Par. T.-R.).

ATTENDU qu'aux termes d'un acte reçu par Me Léo Leblanc, notaire, le 11 décembre 1956 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Trois-Rivières le 15 décembre 1956 sous le numéro 198092, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières a vendu un terrain à Jean Champagne;

ATTENDU que la vente de ce terrain était assujettie à différentes conditions sanctionnées par une clause résolutoire;

ATTENDU que Jean Champagne a entièrement rempli et exécuté toutes les conditions qui lui avaient été imposées;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte de mainlevée préparé par Me Jean Damphousse, notaire, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : Émilien La Barre

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières, aux droits et aux obligations de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, donne mainlevée et consente à la radiation de tous les privilèges, hypothèques et autres droits --- notamment ceux lui résultant de la clause résolutoire --- stipulés en sa faveur dans l'acte enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Trois-Rivières sous le numéro 198092.

Que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit projet d'acte de mainlevée et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

241-93
Protocole d'entente avec l'U.Q.T.R. pour renouv. les ententes interv. pour location "la bâtisse industrielle".

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières et l'Université du Québec à Trois-Rivières ont signé, sous seing privé, les 7 septembre 1988 et 23 octobre 1990, les quatre (4) documents suivants:

- "bail à loyer",
- "addendum à l'entente intervenue le 1er février 1988",
- "entente entre la Ville de Trois-Rivières et l'Université du Québec à Trois-Rivières relativement à la location de la bâtisse industrielle",
- "convention entre la Ville de Trois-Rivières et l'Université du Québec à Trois-Rivières";

ATTENDU que ces quatre (4) documents étaient tous reliés à la location par la Ville, à l'Université, d'une bâtisse située dans le parc de l'Exposition et communément appelée "La bâtisse industrielle";

ATTENDU que cette location était d'une durée initiale de trois (3) ans et qu'elle a été renouvelée pour trois (3) autres années, soit du premier (1er) juin mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990) au trente et un (31) mai mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993);

ATTENDU que les parties ont manifesté le désir de reconduire ces documents en y apportant certaines modifications;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de "protocole d'entente entre la Ville de Trois-Rivières et l'Université du Québec à Trois-Rivières" et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : André Noël

ET RÉSOLU :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que, sous réserve des modifications qui y sont ci-dessous apportées, la Ville de Trois-Rivières renouvelle lesdits bail, addendum, entente et convention avec l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6814R-MG

Que lesdits documents soient reconduits pour une période de deux (2) ans commençant le premier (1er) juin mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993) et se terminant le trente et un (31) mai mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995).

Que lesdits documents soient ainsi reconduits moyennant un loyer de neuf cent quatre-vingt-neuf mille huit cent dix-huit dollars et trente-deux cents (989 818,32 $) payable à la Ville par l'Université de la façon suivante:

- du premier (1er) juin mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993) jusqu'au trente et un (31) mai mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994): quatre cent quatre-vingt-dix mille neuf dollars et huit cents (490 009,08 $) payable en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs de quarante mille huit cent trente-quatre dollars et neuf cents (40 834,09 $), le premier d'iceux devenant dû et exigible le premier (1er) juin mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993);

- du premier (1er) juin mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994) au trente et un (31) mai mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995): quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent neuf dollars et vingt-quatre cents (499 809,24 $) payable en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs de quarante et un mille six cent cinquante dollars et soixante-dix-sept cents (41 650,77 $), le premier d'iceux devenant dû et exigible le premier (1er) juin mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994).

Que, malgré le terme pour lequel lesdits documents sont reconduits, la Ville et l'Université se réservent le droit d'y mettre fin, en tout temps, à condition que la partie qui désire se prévaloir de cette possibilité transmette à l'autre un préavis écrit à cet effet d'au moins cent quatre-vingts (180) jours.

Que l'Université soit autorisée à retenir, du loyer qu'elle versera à la Ville entre le premier (1er) juin mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993) et le trente et un (31) mai mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995), la somme de huit cent soixante-six mille cent quatre-vingt-quatorze dollars et trente-deux cents (866 194,32 $) de la façon suivante:

- du premier (1er) juin mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993) au trente et un (31) mai mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994): quatre cent vingt-huit mille huit cent neuf dollars et huit cents (428 809,08 $) au moyen de douze (12) retenues mensuelles, égales et consécutives de trente-cinq mille sept cent trente-quatre dollars et neuf cents (35 734,09 $), la première d'icelles devant être pratiquée le premier (1er) juin mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993);

- du premier juin (1er) juin mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994) au trente et un (31) mai mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995): quatre cent trente-sept mille trois cent quatre-vingt-cinq dollars et vingt-quatre cents (437 385,24 $) au moyen de douze (12) retenues mensuelles, égales et consécutives de trente-six mille quatre cent quarante-huit dollars et soixante-dix-sept cents (36 448,77 $), la première d'icelles devant être pratiquée le premier (1er) juin mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994).

Que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit projet de protocole d'entente et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

242-93
Convent. avec "Club de hockey midget AAA de la Mauricie inc.".

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Trois-Rivières et le "Club de hockey midget AAA de la Mauricie inc.";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de fixer les modalités d'utilisation du pavillon de la Jeunesse et de différents locaux par ce club de hockey au cours de sa saison 1993 - 1994;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Gamelin

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit projet de protocole d'entente et qu'elle autorise son Honneur le Maire, Guy LeBlanc, à le signer, pour elle et en son nom et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

243-93
Convention avec "Caisse populaire de Trois-Rivières".

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de convention à intervenir avec la "Caisse populaire de Trois-Rivières" et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que cette convention a pour objet de fixer les modalités en vertu desquelles la Ville pourra utiliser le service informatisé de perception des comptes des caisses affiliées au Mouvement Desjardins pour recevoir le paiement des taxes municipales et scolaires et des amendes reliées à des infractions aux lois et règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Perreault

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit projet de convention dont la durée initiale est d'un (1) an et qui, par la suite, se renouvellera automatiquement d'année en année à moins que l'une des parties décide d'y mettre fin en donnant un préavis écrit à cet effet à l'autre, qu'elle s'engage à payer à la Caisse populaire de Trois-Rivières des frais annuels fixes de 4 320 $ et des frais variables de 0,0725 $ à 0,0750 $ la pièce et qu'elle autorise son trésorier, M. Jean Hélie, à signer, pour elle et en son nom, ledit projet de convention.

ADOPTÉE

244-93
Demande d'exemption taxes foncières "Moisson Mauricie".

ATTENDU que la compagnie "Moisson Mauricie" s'est adressée le 9 avril 1993 à la Commission municipale du Québec pour être exemptée de la taxe foncière en vertu de l'article 204 paragraphe 10° de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1);

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

ATTENDU qu'en vertu de l'article 204.2 de cette Loi, la Commission doit consulter la Ville de Trois-Rivières avant de se prononcer sur cette demande;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance des pièces produites par "Moisson Mauricie" au soutien de sa demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières ne prenne pas position sur cette demande mais qu'elle s'en remette plutôt à la décision que prendra la Commission municipale du Québec dans ce dossier.

ADOPTÉE

245-93
Demande exempt. taxes foncières "Centre d'aide aux victimes d'agress. à caract. sexuel de T.-R.".

ATTENDU que la compagnie "Centre d'aide aux victimes d'agressions à caractère sexuel de Trois-Rivières" s'est adressée le 18 mars 1993 à la Commission municipale du Québec pour être exemptée de la taxe d'affaires en vertu des articles 236 paragraphes 5° à 7° et 236.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1);

ATTENDU qu'en vertu de ces articles, la Commission doit consulter la Ville de Trois-Rivières avant de se prononcer sur cette demande;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance des pièces produites par "Centre d'aide aux victimes d'agressions à caractère sexuel de Trois-Rivières" au soutien de sa demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières ne prenne pas position sur cette demande mais qu'elle s'en remette plutôt à la décision que prendra la Commission municipale dans ce dossier.

ADOPTÉE

246-93
Autor. "Corp. de l'exposition agric. du Centre du Québec" opérer 3 roues fortune, tenir bingo et exploiter casino du 9 au 18 juillet 1993.

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières autorise la Corporation de l'exposition agricole du Centre du Québec à opérer trois (3) roues de fortune au parc de l'Exposition, à tenir un bingo au Colisée et à exploiter un casino au stade de baseball dans le cadre de l'exposition qui s'y tiendra du 9 au 18 juillet 1993.

ADOPTÉE

247-93
Mandat à "Consultants V.F.P. inc." pour évaluation diff. trav. réfection à être réalisés à l'aéroport.

IL EST PROPOSÉ PAR : Émilien La Barre

APPUYÉ PAR : Daniel Perreault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la compagnie "Consultants V.F.P. inc." pour qu'elle évalue, de façon détaillée, les différents travaux de réfection à être réalisés à l'aéroport de Trois-Rivières.

Qu'elle verse à cette entreprise des honoraires maximums de cinq mille dollars (5 000 $), taxes incluses.

Que ces honoraires soient payés à même le produit d'un emprunt à cet effet au fonds de roulement créé par le règlement 312 adopté le 16 août 1965, lequel devra être remboursé au moyen de cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs, dont le premier échoira en 1994.

Que, pour effectuer le remboursement de cet emprunt au fonds de roulement, le Conseil approprie au budget des années 1994 à 1998 inclusivement les fonds nécessaires pour rencontrer les versements en capital qui échoiront à chacune desdites années.

ADOPTÉE

248-93
Vente pour taxes.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un état dressé par le trésorier de la Ville de Trois-Rivières indiquant les immeubles sur lesquels les taxes municipales imposées pour l'année 1991 et les taxes scolaires imposées pour l'année 1991 - 1992 n'ont pas été payées;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières ordonne à son greffier, Me Gilles Poulin, de vendre, le 17 juin 1993, à l'enchère publique, dans le hall d'entrée de l'hôtel-de-ville, les immeubles identifiés sur ledit état, sauf ceux dont les taxes impayées le seront d'ici à ce que telle vente ait lieu.

Que le trésorier, M. Jean Hélie, soit autorisé à enchérir et à acquérir, pour et au nom de la Ville, n'importe lequel des immeubles qui seront alors mis en vente.

ADOPTÉE

249-93
Permanence de MM. Richard Bouliane et Guy Lamy, électriciens.

ATTENDU qu'aux termes de la résolution numéro 549-92 que le Conseil a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 21 décembre 1992, la Ville de Trois-Rivières a nommé MM. Richard Bouliane et Guy Lamy à des postes d'électricien "licence C" au sein du Service des travaux publics;

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

CONSIDÉRANT que les évaluations produites par M. Réjean Boucher, chef de service / parcs et bâtisses au sein du Service des travaux publics, confirment qu'ils répondent aux exigences de ces tâches;

IL EST PROPOSÉ PAR : Émilien La Barre

APPUYÉ PAR : Daniel Perreault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières confirme MM. Richard Bouliane et Guy Lamy dans leur poste d'électricien "licence C" au sein du Service des travaux publics.

ADOPTÉE

250-93
Adjudication de contrats.

IL EST PROPOSÉ PAR : Roger Bellemare

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte:

- la proposition de la compagnie "Les Entreprises André Laroche inc.", au montant de 3 399,12 $, pour la tonte de pelouses et le nettoyage des terre-pleins, îlots et parcs dans le secteur "Les Forges" et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste 02-21-27-3-440 du budget 1993;

- la proposition de la compagnie "Les Entreprises André Laroche inc.", au montant de 9 766,24 $, pour la tonte de pelouses et le nettoyage des terre-pleins, îlots et parcs dans les secteurs "Spémont et Ste-Marguerite" et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste 02-21-27-3-440 du budget 1993;

- le proposition de la compagnie "Les Entreprises André Laroche inc.", au montant de 4 082,90 $, pour la tonte de pelouses et le nettoyage des terre-pleins, îlots et parcs dans différents secteurs (aménagements fleuris) et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste 02-21-27-3-440 du budget 1993;

- la proposition de la compagnie "Plamco Néotek ltée", au montant de 6 102,60 $, pour la tonte de pelouses et le nettoyage des terre-pleins, îlots et parcs dans les secteurs "St-Philippe, Notre-Dame, Ste-Cécile, Le Platon et des Chenaux" et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste 02-21-27-3-440 du budget 1993;

- la proposition de la compagnie "Plamco Néotek ltée", au montant de 6 523,23 $, pour la tonte de pelouses et le nettoyage de talus dans différents secteurs et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste 02-21-27-3-440 du budget 1993;

- la proposition de la compagnie "Service paysagiste des Vieilles Forges inc.", au montant de 11 687,50 $, pour la réparation de pelouses lors d'excavations d'égout et d'aqueduc et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste 02-21-27-3-440 du budget 1993 et le solde (2 687,50 $) à même les fonds disponibles au règlement 1270 (1992);

- la proposition de la compagnie "J.-P. Doyon ltée", au montant de 338 350 $, pour la construction de branchements de services neufs ou le renouvellement de branchements de services existants d'égout et/ou d'aqueduc du 1er mai au 15 novembre 1993 et la réalisation de travaux connexes et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles aux règlements 1270 (1992) et 1291 (1993), et ce, conditionnellement à l'approbation de ce dernier règlement par le ministère des Affaires municipales du Québec;

- la proposition de la compagnie "Gaston Paillé ltée", au montant de 69 499 $, pour le prolongement de la piste cyclable entre le boulevard Hamelin et la rue Tebbutt et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au règlement 1062-A (1988) [44 629 $] et par une appropriation au "fonds réservé pour parcs et terrains de jeux" [30 000 $, solde de ce montant et coût des travaux excédentaires et des services techniques];

- la proposition de la compagnie "Cimentier Expan inc.", au montant de 221 207,50 $, pour la démolition de trottoirs, la reconstruction de trottoirs et de bordures de rues et la réalisation de travaux connexes et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste 02-21-22-3-440 du budget 1993;

- la proposition de la compagnie "Lignco inc.", au montant de 50 653,20 $, pour le traçage de différentes marques sur la chaussée et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste 02-21-31-3 du budget 1993;

- la proposition de la compagnie "Micromédica inc.", au montant de 27 441 $ (taxes excluses), pour la fourniture des équipements informatiques ci-après énumérés et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au règlement 1285 (1993):
  - 2 PC IBM/1 386-20Mh
    1 PC IBM PS/1 386-25Mh
    1 PC IBM PS/1 486dx-66Mh
    4 PC IBM PS/1 486sx-25Mh
    8 imprimantes Fujitsu DL-1250
    5 imprimantes IBM 4019 5PPM
    4 alimenteurs d'enveloppes
    4 bases supplémentaires légal 500 feuilles
    2 partages imprimante automatique avec câbles
    2 licences du logiciel Wordperfect version 5.1 français fonctionnant sur DOS
    3 logiciels Lotus version 2.4 français fonctionnant sur DOS

- la proposition de la compagnie "Les Services Serti inc.", au montant de 20 675 $ (taxes excluses), pour la fourniture des équipements informatiques ci-après identifiés et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au règlement 1285 (1993):
  - 1 AS/400 modèle F02-988MB -8MB
    8 MB mémoire supplémentaire
    1 batterie "Back-up"
    2 lignes télécommunication

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

logiciel d'exploitation OS/400
unité de Back-up - Tape 1/4

- la proposition de la compagnie "Décision Data (Canada) inc.", au montant de 13 646 $ (taxes excluses), pour la fourniture des équipements informatiques ci-après identifiés et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au règlement 1285 (1993):
  - 1 carte d'émulation 5250 pour PC AT
  6 écrans IBM 3477
  5 écrans IBM 3476
  1 lecteur de codes à barre compatible avec écran IBM 3477
  1 unité "Back up" à cassettes

- la proposition de la compagnie "Décision Data (Canada) inc.", au montant de 1 128 $ (taxes excluses), pour la fourniture d'une carte permettant d'augmenter la capacité d'un contrôleur d'écran et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au règlement 1285 (1993).

ADOPTÉE

251-93
Paiement de réclamations.

CONSIDÉRANT les accidents et les incidents ci-après énumérés ayant engagé la responsabilité civile de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : André Noël

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières verse:

- une somme de 125,78 $ à Margueret E. Paquin, pour les dommages occasionnés par des racines d'arbres appartenant à la Ville qui obstruaient la conduite d'égout sanitaire desservant sa propriété du 3925 de la rue de Châteaufort;

- une somme de 1 475,37 $ à Yvon Biron, pour les dommages occasionnés par des racines d'arbres appartenant à la Ville qui obstruaient la conduite d'égout sanitaire desservant sa propriété du 1838 de la rue Jean-Nicolet;

- une somme de 61,84 $ à Germaine Ferron, pour les dommages occasionnés à la galerie de son immeuble situé au 606 à 614 de la rue Gervais lors d'une opération de déneigement réalisée le 16 février 1993;

- une somme de 56,49 $ à Germaine Ferron, pour les dommages occasionnés à la clôture de son immeuble situé au 564 de la rue Ste-Julie lors d'une opération de déneigement réalisée le 2 avril 1993;

- une somme de 212,07 $ à Rosaire Pronovost, pour les dommages occasionnés à son immeuble du 1028 de la rue Amherst lors d'une opération déneigement réalisée le 2 février 1993.

Que toutes ces sommes soient versées à même celles accumulées au fonds d'auto-assurance.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE
237
INITIALES DU GREFFIER

252-93
Félic. MM. Émilien La Barre, Roland Thibeault et Gilles Latour qui ont reçu la médaille du 125e anniv. de la Conféd. du Canada.

ATTENDU que le gouvernement du Canada vient d'honorer cinquante-cinq (55) personnes de la circonscription électorale fédérale de Trois-Rivières, dont trois (3) élus municipaux de Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit-là d'un honneur qui rejaillit sur l'ensemble du Conseil qui considère ces trois (3) élus comme des collaborateurs et des amis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Gamelin

APPUYÉ PAR : André Noël

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières adresse ses plus sincères félicitations à MM. Émilien La Barre, Roland Thibeault et Gilles Latour qui ont reçu, le 23 avril dernier, la médaille du 125e anniversaire de la Confédération du Canada pour avoir contribué, de façon significative, au bien-être de leurs concitoyens, de leur communauté et de leur pays.

ADOPTÉE

253-93
Partic. membres du Conseil à une activité et autor. dépenser en conséquence.

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières achète deux (2) billets au coût de 30 $ l'unité pour participer à un brunch bénéfice organisé par la Société Alzheimer de la Mauricie le 9 mai prochain.

ADOPTÉE

254-93
Liste chèques émis avril 1993.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de la liste des chèques émis par la Ville de Trois-Rivières au cours du mois d'avril 1993 et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que l'ensemble de ces chèques totalise des déboursés de 2 900 297,07 $;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, la liste des chèques à laquelle réfère le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

INITIALES DU MAIRE
238
INITIALES DU GREFFIER

255-93
Liste des comptes à payer.

LUNDI LE 3 MAI 1993

COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR: Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR: Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 24 avril 1993

Récupération Tersol inc.:	
Contrat de déneigement - 5e paiement - 1992-1993	130 713,76 $
Thomas Bellemare ltée:	
Contrat de déneigement - 5e paiement - 1992-1993	113 663,63
Nove environnement inc.:	
Audiences publiques - voie d'accès secteur nord	11 463,40
Multi-énergie:	
Ventilation - Travaux publics - retenue 10 %	11 417,33
Mines Seleine:	
Achat de sel - Travaux publics	1 856,12
Industries Fortier (1990) ltée:	
Achat de 3 têtes de puisard - Travaux publics	388,28
Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain:	
Quote-part de la Ville - 2e versement	73 000,00
Consortech inc.:	
Honoraires - intervention de soutien à l'utilisateur (sept. 1992) - Évaluation	182,06
Garage René Lacombe inc.:	
Frais de remorquage - du 13 février au 1er avril 1993	2 086,50
Association canadienne des chefs de police:	
Cotisation 1993-1994 - Sécurité publique	214,00
Association des communicateurs municipaux:	
Inscriptions - congrès de l'association - 2 personnes	100,00
Le Nouvelliste:	
Appels d'offres (coupes de gazon, branchements de services d'égout et d'aqueduc 1993) et avis public (vente à l'encan)	1 465,78
Hebdo journal:	
Avis publics (dépôt du rapport financier 1992, entrée en vigueur, journées d'enregistrement, aliénation d'immeubles)	1 125,99
U.Q.T.R.:	
Montage du "Saisonnier" - Information	214,94

Sport point inc.:	
Gilets en coton ouaté - "Défi à l'entreprise"	161,44
Corporation professionnelle des comptables généraux licenciés du Québec:	
Achat du "Guide d'application TPS-TVQ" - trésorerie	62,06
Éditions Yvon Blais inc.:	
Notes - formation permanente "Récents développements en droit municipal (1993) - Contentieux	42,27 $
Formulaires municipales ltée:	
Relevés de scrutin - Greffier	11,72
A.P.S.S.A.P.:	
Achat du volume "Le travail à l'écran" - Trésorerie	8,00
System Support Products inc.:	
Mise à jour du logiciel "Desk Works" - ordinateur AS/400 - Informatique	121,36
Fleuriste Laviolette enr.:	
Fleurs - Madame Paulette LaBarre et famille Marthe Proulx	101,12
IGA-Boniprix:	
Achat d'épicerie - réceptions	163,29
Buffet Jeanne Paquin:	
Repas - rencontre kiosques parc Champlain	88,41
Mario Veillette:	
Essence - camion-incendie - secteur St-Michel-des-Forges	17,40

FRAIS DE HUISSIERS
(Contentieux, Permis et Cour municipale)

Trudel & associés	124,04
Paquette & ass.	133,41
Pierre Desjardins	106,54

LOISIRS

Brasserie Labatt ltée:	
Achat de bière - Championnat de curling Pepsi et Salon de la chasse et de la pêche	2 673,64
Corporation pour le développement de l'île St-Quentin:	
Entretien du parc linéaire (ski de fond) - janvier, février et mars 1993	1 391,00
Club de hockey Les Patriotes:	
Remise de ristourne sur les bars	1 215,83
Centre sportif Marcotte:	
Location de glace les 23, 25 et 26 mars 1993	367,22
Nicole Corbin:	
Remboursement - parc-école Pie-X	66,77

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6814R-MG

INITIALES DU MAIRE
240
INITIALES DU GREFFIER

Jacques Chartrand:
Avance de fonds - week-end culturel les 23, 24 et 25 avril 1993 — 100,00

AÉROPORT

Achats - restaurant Le Pilote

Société des alcools du Québec	177,09 $
Multi-marques inc.	41,23
Boucherie Alex Lamy inc.	90,05
Jam-bec	457,56
I.C.G. gaz propane	24,74
Deno fruits	44,30
Crémerie des Trois-Rivières	157,60

PARC PORTUAIRE

Guy Maillette
Fonds de change - ouverture du restaurant — 2 000,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Lefebvre, Michel:
Régisseur programmes communautaires - Loisirs
462 km - 24 février au 19 avril 1993 — 129,36

Massicotte, Jean-Maurice:
Inspecteur - hyg. & env. - Permis et inspections
555 km - mars 1993 — 155,40

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Jocelyne Bédard:
St-Hyacinthe - cours de la COMAQ - législation municipale — 67,20

Jean Lamy:
Shawinigan - Régie des permis d'alcool du Québec — 18,00

Ginette Roy:
Drummondville - réunion du CUMAIRA — 51,20

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

Pierre Gélinas	2 155,94
Gilles Poulin	166,99
TOTAL	360 583,97 $

Pour la semaine se terminant le 1er mai 1993

W.M.I. Mauricie Bois-Francs:
Contenants - Travaux publics - mars 1993 — 553,18 $
Cueillette, transport et enfouissement des

INITIALES DU MAIRE
241
INITIALES DU GREFFIER

déchets - avril 1993	154 707,12
Ajustement du 15 au 31 mars 1993	2 415,25
Contenants - Travaux publics - avril 1993	1 024,44
Quincaillerie Concept inc.: Aménagement de bureaux - Édifice des travaux publics - paiement no 1	21 907,86
Nove environnement inc.: Honoraires - protection des berges - île St-Quentin - paiement no 1	18 016,23
Communication services inc.: Radiocommunication - phase II - retenue 10 % - paiement no 1	17 948,41
Laboratoire de canalisations souterraines: Remise de la dernière tranche de la retenue - colmatage d'égout 1991	9 495,35
Construction Béroux inc.: Remise de la dernière tranche de la retenue - travaux municipaux - réfection collecteur Père-Daniel	2 637,09
Plombaction inc.: Remise de la première tranche de la retenue - ventilation bibliothèque	2 299,61
Panpierre inc.: Réparation conduite d'aqueduc - Usine de traitement d'eau	2 485,19
J.C. Trépanier enr.: Vidange de fosses septiques - Travaux publics	367,20
Sani mobile T.-R. inc.: Pompage de regard - Travaux publics	297,68
Servac inc.: Récupération d'huile - Travaux publics	94,59
Récupération Tersol inc.: Location de chargeuse et de niveleuse - Travaux publics	5 931,23
Thomas Bellemare ltée: Location de pelle et de chargeuse - Travaux publics	3 791,86
Éloi Guillemette: Location de niveleuse - Travaux publics	578,66
Trois-Rivières location: Location de plaque vibrante - Travaux publics	445,14
Échafaudage Du-For inc.: Location de dalle à déchets - Travaux publics	98,28
Mines Seleine: Achat de sel - Travaux publics	16 955,32

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 661AR-MG

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 3 MAI 1993

Goodyear Canada inc.:	
Achat de pneus - Travaux publics	1 382,66 $
Recyclage Trois-Rivières:	
Recyclage - hôtel de ville, Édifice François-Nobert, bibliothèque, Édifice des Travaux publics - usine de traitement d'eau	973,70
Papeteries J.B. Rolland:	
Achat de papier et d'enveloppes - Imprimerie	689,33
Emco Supply:	
Achat de pièces diverses - Travaux publics	196,10
Bélanger, Sauvé:	
Honoraires - arbitrage - différend policiers	9 660,74
Normandin, Beaudry:	
Honoraires - arbitrage - différend policiers	1 743,92
Réal Fleury:	
Honoraires - confection d'une nouvelle version de la carte électorale 1994 - Greffe	189,00
Lanouette courtier ass.:	
Assurances - responsabilité municipale officiers 1993, responsabilité civile excédentaire 1993, automobile 1993, responsabilité fiduciaires 1993	152 944,81
Pratte-Morrissette inc.:	
Assurances - biens - du 1er janvier au 31 décembre 1993	66 809,37
Dale-Parizeau inc.:	
Assurances 1993 - aéroport	7 666,64
Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie:	
Quote-part de la Ville - 2e versement de 4	28 449,26
Groupe Admari inc.:	
Préposés aux stationnements - mars 1993 - Cour municipale	3 670,46
Johnson Controls:	
Contrôle automatique - salles électriques - mai 1993 - diverses bâtisses	2 532,83
Pépinière St-Michel enr.:	
Fourniture et entretien - aménagement paysager - Expo Habitat 1993 - Urbanisme	850,00
Maheu & Maheu inc.:	
Services antiparasitaires - Colisée et Pavillon de la jeunesse	611,19
Somum:	
Réparation du terminal "PAIR" - Sécurité publique	166,92
Garage René Lacombe inc.:	
Mise en place des "v.a." à l'Édifice des	

Mise en place des "v.a." à l'Édifice des travaux publics	111,28
Extermination B.B. inc.: Service d'extermination - mars 1993 - stade de baseball	50,08 $
Groupe R.C.M. inc.: Cueillette et récupération des vieux bottins téléphoniques - Greffe	33,38
Le Nouvelliste: Avis publics (vente à l'encan, carte des districts électoraux) et appels d'offres (coupe de gazon secteurs Saint-Philippe, Notre-Dame, Sainte-Cécile, Le Platon et Des Chenaux, coupe de gazon dans les talus différents secteurs, engazonnement des excavations, marque sur chaussée, drainage et voirie rue Bergeron, reconstruction de trottoirs et bordures 1993)	7 329,34
Hebdo journal: Avis publics (journées d'enregistrement, assemblées publiques d'information et de consultation, entrée en vigueur, résultats élection district # 2, participation à une journée d'enregistrement)	1 835,10
Association québécoise du transport et des routes inc.: Cotisation - Travaux publics	70,00
Ministre des Finances: Rapport initial - Festival international de l'art vocal de Trois-Rivières - Greffe	33,00
Publi design inc.: Répertoires des organismes et ressources en loisirs et montage "Le Trifluvien" - Information	1 777,77
Association touristique du coeur du Québec: Publicité dans le Guide touristique Coeur-du-Québec - Parc portuaire	1 655,29
Egzakt inc.: Graphisme Action verte - Information	261,59
Studio Concept enr.: Animation - spectacle d'ouverture Week-end culturel - Information	80,00
Sport point inc.: T-shirts pour le Défi à l'entreprise - Ressources humaines	93,83
Buffet Jeanne Paquin: Repas - groupe de travail des travaux publics	69,68
Buffet - 125 personnes - états généraux de la culture	975,03
Société canadienne des postes: Achat d'un répertoire des codes postaux - Évaluation	11,00

Livre des règlements F.M. - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 8614R-MG

LUNDI LE 3 MAI 1993

Matteau électronique inc.:	
Copie d'une cassette - Sécurité publique	11,56
Claire Gauvin:	
Allocation pour séance de formation - Greffe	20,00
Diane Aubry:	
Remboursement de frais de scolarité (50 % de 61,20 $)	30,60 $

FRAIS DE HUISSIERS
(Cour municipale et Contentieux)

Trudel & associés	1 941,17
Robin Duchesne	69,43
Gagnon, Sénéchal et ass.	42,79
Filion & ass.	59,76

LOISIRS

Productions Specta inc.:	
Symposium international d'offset d'art	1 752,03
Dépenses diverses - États généraux de la culture	3 388,35
Services et dépenses - Bibliothèque (Service d'entretien, surveillance, services professionnels généraux, cachets d'animation, frais de séjour Marie Laberge, photocopieur, téléavertisseur, publicité ONF, cartons d'invitation)	14 128,97
Regroupement québécois du loisir municipal:	
Journée de formation - 2 personnes	114,00
Consultants Cultur'inc inc.:	
Conférence d'ouverture - États généraux de la culture	1 000,00
Anexsa:	
Animation et rapport - États généraux de la culture	1 666,97
Jean-Yves Arseneault:	
Avance de fonds - Soirée hommage le 13 mai 1993	250,00
Alex Coulombe ltée:	
Achat de boissons gazeuses, verres et couvercles - Championnat de curling Junior	643,03
Raymond Houle:	
Remboursement - 1 1/2 heure de glace	150,65
Polyvalente De-La-Salle:	
Location de la piscine - École des sports	701,06
Embouteillage T.C.C. ltée:	
Location d'équipement - avril, mai et juin 1993	62,40

BIBLIOTHÈQUE

Le Colimaçon:	
Achat de cassettes et disques compacts - audio adultes et jeunes	401,54
Archambault musique:	
Achat de cassettes et disques compacts - audio adultes	1 036,48 $
Publications CCH/FM ltée:	
Achat du Code de la sécurité routière	136,50

AÉROPORT

Réfrigération B.C. inc.:	
Réparation de réfrigérateur	74,35
Messageries dynamiques:	
Abonnement 1 an - journal pour restaurant	240,36
Fédéral express:	
Livraison de courrier	15,58

Achats - restaurant Le Pilote

Multi-marques inc.	16,62
Boucherie Alex Lamy inc.	142,85
Jam-Bec	431,05
Alexandre Gaudet ltée	236,02
Paul Diamond	165,39
Deno fruits	97,45
Crémerie Trois-Rivières	129,74

PARC PORTUAIRE

Société des alcools du Québec:	
Achat de vin et spiritueux - restaurant du Parc portuaire	917,89
Publications du Québec:	
Achat des publications "Vocabulaire de la mécanisation forestière" et "L'industrie québécoise des pâtes et papiers"	43,77
Multi-énergie:	
Réparation de pompe - chauffe-eau et de lave-vaisselle	404,56

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Carbonneau, André:	
Commis - Travaux publics	
6 sorties - du 11 fév. au 22 avril 1993	18,00
Gendron, Fernand:	
Directeur des Services techniques	
1 661 km - maximum	450,00
Goneau, Jean-Louis:	
Chef de division - Permis et inspections	
1 530 km - janvier à mars 1993	428,40

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 8614R-MG

INITIALES DU MAIRE
246
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 3 MAI 1993

Goyette, Louise:	
Chef de service - administration - Travaux publics	
10 sorties - du 12 janvier au 22 avril 1993	30,00 $
Hamel, Claude:	
Aide-technicien - Génie	
134 km - du 7 janvier au 22 avril 1993	37,52
Héroux, Gilles:	
Dessinateur I - Arpentage	
4 sorties - du 25 mars au 21 avril 1993	12,00
290 km - le 16 avril 1993	81,20

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Jacques Goudreau:	
Québec - rencontre à la S.H.Q.	91,25
Jean Hélie:	
Chicoutimi - réunion représentants de diverses villes	205,67
Gilles Latour:	
Hull - congrès de l'Association des communicateurs municipaux	333,80
Denis Ricard:	
Repas - rencontre S.H.Q.	12,50

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

Jean-Louis Goneau	79,03
Louise Goyette	46,88
Jean Hélie	100,71
Denis Lelièvre	108,98
Jean-Guy Gervais	319,77
André Marcil	1 346,86
TOTAL	589 543,45 $
GRAND TOTAL	950 127,42 $

Service de la trésorerie
Le 29 avril 1993

ADOPTÉE

Maire

Assistant-greffier

YG/gg

INITIALES DU MAIRE
247
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 10 MAI 1993

Procès-verbal d'une assemblée publique tenue par le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, à l'Hôtel-de-Ville de Trois-Rivières, le dix (10) mai mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993) à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30), aux fins d'entendre les personnes qui y assistent et qui veulent faire des représentations verbales sur le projet de règlement 1294 (1993) divisant le territoire de la ville en districts électoraux adopté lors de la séance tenue le 5 avril 1993 ou qui veulent déposer des documents s'y rapportant, et ce, conformément aux articles 18 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2).

Tous les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués à cette assemblée et la population de Trois-Rivières y a été invitée au moyen d'un avis public à cet effet publié dans l'édition du 26 avril 1993 de l'hebdomadaire "L'Hebdo Journal".

Sont présents: Son Honneur le maire Me Guy LeBlanc qui agit comme président de l'assemblée, Mme la conseillère Chrystiane Thibodeau, MM. les conseillers Émilien La Barre, Daniel Perreault, Roger Bellemare, Pierre A. Dupont, André Noël, Alain Gamelin (à compter de 19 h 35), Roland Thibeault, Gilles Latour et Michel Legault.

Sont également présents à cette assemblée, les officiers suivants de la Ville de Trois-Rivières : MM. Pierre Moreau (directeur général) et Gilles Poulin (greffier).

- Après avoir récité une prière de circonstance, M. le maire Guy LeBlanc commence par rappeler que, suite au décès de feu M. Yvan Leclerc survenu le 18 décembre 1992, le Conseil s'est demandé s'il n'y avait pas lieu de profiter de la vacance ainsi créée au poste de conseiller du district no 2 Ste-Cécile / Le Platon pour réduire de douze (12) à onze (11) le nombre de districts électoraux. Cette hypothèse ayant alors été écartée, le Conseil a ensuite entrepris, conformément aux articles 4 et suivants de la Loi sur les élections dans les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), le travail requis pour diviser le territoire de la Ville en districts électoraux en vue du scrutin qui se tiendra le 6 novembre 1994. Ainsi, le 5 avril dernier, le Conseil a adopté le projet de règlement 1294 (1993) divisant le territoire de la ville en onze (11) districts électoraux. Comme un nombre suffisant d'électeurs ont fait connaître par écrit, au greffier, dans les délais prescrits, leur opposition audit projet de règlement, le Conseil doit tenir la présente assemblée. Il insiste sur le fait que la Loi prévoit que le Conseil doit d'abord adopter un projet de règlement et qu'il doit, ensuite, consulter la population sur celui-ci. Voilà pourquoi, dans son esprit, le rôle du Conseil est, ce soir, d'écouter plus que d'argumenter. Le Conseil est disposé à tenir compte de la volonté de la population sur ce sujet. Pour lui, le débat devrait chercher à répondre aux questions suivantes:

  - le nombre de districts électoraux doit-il être maintenu à douze (12) ou être réduit?

  - si le nombre de districts électoraux doit être réduit, de quelle manière doit-on délimiter les nouveaux districts électoraux de façon à assurer la plus grande homogénéité socio-économique possible de chacun d'eux?

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 8614R-MG

INITIALES DU MAIRE
248
INITIALES DU GREFFIER

- quels noms doit-on attribuer aux districts électoraux?

- ARRIVÉ DE M. ALAIN GAMELIN.

- M. Roger "Phil" Goyette croit que le territoire de la ville pourrait être divisé en dix (10) districts électoraux et peut-être même en huit (8). Cependant, les relations entre les élus municipaux et les citoyens qu'ils représentent laisseraient alors à désirer. En sa qualité de président de la «SIDAC» CENTRE-VILLE qui compte cinq cent cinquante (550) membres, il annonce que le Conseil d'administration de cet organisme vient d'adopter, il y a quelques heures à peine, une résolution dans laquelle il demande que le nombre de districts électoraux soit maintenu à douze (12).

- M. Gilles Manseau dépose une pétition dans laquelle quelque deux cent deux (202) personnes demandent au Conseil de maintenir à douze (12) le nombre de districts électoraux.

- M. Gabriel Pellerin, en sa qualité de président de la Chambre de commerce du district de Trois-Rivières, dépose un mémoire dans lequel cet organisme réclame la diminution du nombre de districts électoraux de douze (12) à huit (8). Il raconte qu'un comité spécial de la Chambre de commerce s'est penché sur ce sujet et que, dans l'élaboration dudit mémoire, il a comparé le nombre de districts électoraux que compte actuellement Trois-Rivières avec celui que comptent certaines autres villes du Québec. Il appert que, partout, la tendance est à l'effet de réduire le nombre de districts électoraux. Il souligne que le mémoire propose une délimitation des huit (8) districts électoraux réclamés.

- M. Jean Beaumier, en sa qualité de président du "Front commun St-Philippe", rappelle qu'il a déposé entre les mains du greffier, le 22 avril dernier, une pétition dans laquelle plus de deux mille cinq cent cinquante (2 550) personnes ont exprimé leur désaccord à l'endroit du projet de règlement 1294 (1993). Le nombre de districts électoraux lui importe peu, qu'il soit de douze (12), dix (10), huit (8) ou six (6). Mais, si le Conseil décide de réduire le nombre de districts électoraux, il veut que les critères énumérés à l'article 11 de la Loi soient scrupuleusement respectés, ce qui, d'après lui, n'a pas été le cas dans ledit projet. Il reproche au Conseil d'avoir élaboré un projet de règlement qui ne respecte ni l'histoire ni la géographie des premiers quartiers. Puis, il distribue aux membres du Conseil et aux personnes présentes une feuille sur laquelle il est fait état d'une pratique émanant de l'état du Massachusetts (U.S.A.) et connue sous le nom de "Gerrymandering", laquelle consiste à créer des districts électoraux aux frontières arbitraires et contorsionnées afin d'assurer l'élection d'un candidat. Il affirme que le projet de règlement 1294 (1993) s'apparente à cette pratique. Son mouvement n'a rien contre le statu quo. Cependant, si le Conseil veut faire des changements, il doit respecter l'esprit et la lettre de l'article 11 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2) afin de protéger le tissu social. Les personnes qu'il représente sont prêtes à réduire de douze (12) à dix (10) ou huit (8) le nombre de districts électoraux pourvu que les critères prévus à cet article soient respectés. Enfin, il se livre à quelques projections concernant l'avenir des premiers quartiers. Il lui apparaît évident que, d'ici l'an 2000, les paroisses des premiers quartiers seront fusionnées et les écoles élémentaires que l'on y retrouve seront regroupées.

- M. le conseiller Pierre A. Dupont dépose une pétition dans laquelle deux cent trente-six (236) personnes du district Ste-Marguerite souhaitent que le nombre de districts électoraux soit maintenu à douze (12). Il joint également à ce document une lettre que lui a

INITIALES DU MAIRE
249
INITIALES DU GREFFIER

adressé, le 6 mai dernier, la présidente du club de l'Âge d'or de Ste-Marguerite, Mme Denise Adam, dans laquelle elle écrit que son organisme désire que le nombre de districts électoraux demeure à douze (12) et que le district Ste-Marguerite ne soit pas modifié. Il ajoute une lettre datée du 9 mai dernier dans laquelle l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (A.F.E.A.S.) Ste-Marguerite, par la voix de Mme Claudette Pellerin, se prononce contre la réduction du nombre de districts électoraux.

- Au nom du "Mouvement Arrêt-Taxes du Québec", M. Louis Pinsonnault dépose un "mémoire" dans lequel il s'objecte au projet de règlement 1294 (1993). Ce mouvement demande à ce que le nombre de districts électoraux soit réduit non pas de douze (12) à onze (11) mais bien de douze (12) à dix (10).

- Mme Edmée St-Cyr, en sa qualité de présidente du Comité des citoyens du "quartier" Notre-Dame, dépose une pétition dans laquelle près de cinq cents (500) personnes signalent leur intérêt, leur attachement et leur volonté que soit maintenu le "quartier" Notre-Dame. Elle trouve que la démarche de M. Jean Beaumier est exagérée. Elle invite le Conseil à respecter le sentiment d'appartenance de chaque "quartier". Pour elle, les premiers quartiers sont le coeur de Trois-Rivières et il est important qu'ils soient divisés en quatre (4) districts électoraux. Elle remet également au greffier une lettre datée du 7 mai dernier, dans laquelle le député de la circonscription électorale provinciale de Trois-Rivières, M. Paul Philibert, se dit persuadé que le Conseil va tenir compte de la position de son Comité dans ce dossier. Elle termine son intervention en réclamant le statu quo.

- Mme Renée Bélisle souligne que le "Comité de regroupement des organismes communautaires Sainte-Cécile inc." a déposé au bureau de greffier, le 23 avril dernier, une pétition signée par quatre cent quarante-neuf (449) personnes dans laquelle celles-ci rejetaient le projet de règlement 1294 (1993) et demandaient à ce que toute modification future fasse l'objet d'une consultation préalable de la population. D'après elle, le plus important n'est pas que la Ville compte douze (12), onze (11) ou dix (10) districts électoraux. L'essentiel est que la paroisse Ste-Cécile ne soit pas divisée en deux (2) comme c'est le cas dans le projet faisant l'objet de la présente assemblée.

- M. Rosaire Bégin annonce qu'il entend s'exprimer en son nom personnel et au nom du "Mouvement Arrêt-Taxes du Québec". À chaque fois que le nombre de districts électoraux sera réduit d'un (1), les contribuables de Trois-Rivières réaliseront une économie immédiate de 80 000 $ par mandat de quatre (4) ans, sans compter les autres coûts que peut générer, pour la Ville, la présence d'un conseiller. Il rappelle que Trois-Rivières a déjà été administrée par huit (8) conseillers. Il soutient que les membres du Conseil n'administrent pas la Ville en fonction des "quartiers" qu'ils représentent respectivement. Ils abordent les problèmes en tenant compte du bien commun de l'ensemble de la population trifluvienne. Lui et le "Mouvement Arrêt-Taxes du Québec" soutiennent que le nombre de districts électoraux devrait être réduit de douze (12) à huit (8). Un tel geste permettrait facilement d'économiser cinq cent milles dollars (500 000 $) au cours du prochain mandat du Conseil. Il invite le Conseil à

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 9614R-MG

former un comité regroupant douze (12) citoyens (un par district) pour élaborer une nouvelle carte électorale à huit (8) districts en fonction des critères prévus à l'article 11 de la Loi. Pour lui, un tel geste presse. Il affirme que le projet de règlement 1294 (1993) ne tient pas comte de la "population flottante" domiciliée près de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Quant aux noms à donner aux nouveaux districts électoraux, cela lui importe peu. Le Conseil peut revenir aux anciens noms (i.e. ceux des districts électoraux actuellement en vigueur) ou en choisir d'autres qui tiendront davantage compte des réalités socio-historiques de la Ville. Pour délimiter les nouveaux districts, il demande au Conseil de tenir compte des barrières physiques et "psychologiques" qui caractérisent la municipalité.

- À la suite d'une question en ce sens de M. Jean Beaumier, le greffier confirme que les documents qu'il lui a remis le 22 avril dernier au nom du "Front commun St-Philippe" seront versés aux archives de la Ville.

- M. Jean Beaumier note qu'aucun des douze (12) districts électoraux actuellement en vigueur n'épousent parfaitement les limites des paroisses religieuses. Il met le Conseil au défi de tenir un référendum sur le nombre de districts électoraux qui devrait exister lors de l'élection générale prévue pour le 6 novembre 1994.

- M. Jacques Carrier se prononce en faveur du maintien de douze (12) districts électoraux. En réduire le nombre affaiblirait la communauté trifluvienne, selon lui.

- Mme Bertha Roach se déclare en faveur du statu quo, c'est-à-dire du maintien de douze (12) districts électoraux.

- M. Henri-Paul Corriveau de l'Association sportive Ste-Cécile abonde dans le même sens que Mme Roach.

- M. Albert Carpentier ne veut pas que le Conseil touche aux premiers quartiers. Si un membre du Conseil croit que le nombre de districts électoraux devrait être réduit, il l'invite à abandonner son siège, à fusionner son district à ceux qui lui sont contigus et à s'en aller chez-lui!

- Suite à une question en ce sens de M. Gilles-Guy Garceau, M. le maire Guy LeBlanc annonce que la position qu'entend prendre le Conseil dans ce dossier sera rendue publique lors de la séance du 17 mai prochain.

- M. Gilles-Guy Garceau croit que, pour garder un équilibre entre toutes les parties de la municipalité, toute diminution du nombre de districts électoraux devrait affecter tant la partie nord que la partie sud de la Ville.

- Mme Céline Goyette, présidente du Comité de l'école St-Philippe, confesse qu'elle s'est sentie trahie en prenant connaissance du projet de règlement 1294 (1993). Elle a trouvé qu'il s'agissait-là d'un document "dégueulasse". D'après elle, les citoyens du district St-Philippe sont très attachés à leur "quartier". Elle espère qu'il sera possible de trouver une formule valable susceptible de contenter tout le monde.

LUNDI LE 10 MAI 1993

INITIALES DU MAIRE
251
INITIALES DU GREFFIER

- Aucune autre des quelque cent cinq (105) personnes présentes n'ayant de commentaires supplémentaires à formuler où de nouvelles questions à poser sur ce projet de règlement, M. le maire Guy LeBlanc remercie les personnes présentes de s'être exprimer librement. Il dit avoir constaté que les citoyens des premiers quartiers sont animés d'un fort esprit d'appartenance. Puis, il lève l'assemblée. Il est 20 h 32.

Maire

Greffier

GP/gg

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 5514R-MG

INITIALES DU MAIRE

252

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 17 MAI 1993

À une séance régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le dix-neuf (17) mai mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993) à vingt heures trente minutes (20 h 30), en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les membres ci-après identifiés étaient présents et ils constituaient quorum :

Monsieur le maire :	Guy	LeBlanc
Madame la conseillère :	Chrystiane	Thibodeau
Messieurs les conseillers :	Émilien	La Barre
	Daniel	Perreault
	Pierre. A.	Dupont
	André	Noël
	Alain	Gamelin
	Roland	Thibeault
	Gilles	Latour
	Michel	Legault
	Henri-Paul	Jobin

256-93
Procès-verbaux ass. publ. d'inform. et consult. et séance régul. du 3 mai 1993 et ass. publ. tenue 10 mai sur projet règl. 1294 (1993).

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu les procès-verbaux de la séance régulière et de l'assemblée publique d'information et de consultation tenues le 3 mai 1993 et de l'assemblée publique tenue le 10 mai 1993 sur le projet de règlement 1294 (1993), que ceux qui sont présents déclarent les avoir lus et qu'un exemplaire de ces documents demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR: Émilien La Barre

ET RÉSOLU:

Que lesdits procès-verbaux et les décisions qui ont été prises auxdites assemblées et séance soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

Avis de motion maintenus.

a) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur une partie du lot 242 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. André de Repentigny, le 5 octobre 1992.)

b) Règlement autorisant la réfection de la rue Place du Fondeur et la mise en place d'un système de drainage et de bordures de rues et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. André de Repentigny, le 21 décembre 1992.)

c) Règlement modifiant le règlement 186 (1991) sur la circulation et le stationnement afin de revoir les dispositions applicables au stationnement sous la place de l'hôtel de ville et sous les édifices du parc Portuaire, d'en établir d'autres relatives au stationnement Badeaux et d'abroger le règlement 352 (1970).
(M. Michel Legault, le 18 janvier 1993.)

d) Règlement sur l'entretien, la salubrité et l'habitabilité des immeubles.
(M. André Noël, le 15 mars 1993.)

INITIALES DU MAIRE
253
INITIALES DU GREFFIER

e) Règlement sur les chiens et autorisant la conclusion d'une entente avec la Société protectrice des animaux de la Mauricie inc.
(M. Michel Legault, le 15 mars 1993.)

f) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur une partie des lots 190, 191 et 192 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières
(M. Michel Legault, le 15 mars 1993.)

g) Règlement modifiant le règlement 186 (1991) sur la circulation et le stationnement afin d'interdire, aux endroits comportant une signalisation appropriée, les bicyclettes, patins à roulettes, roulis-roulants et objets du même genre.
(M. Michel Legault, le 19 avril 1993.)

h) Règlement établissant un mode de tarification pour financer différents services rendus par les Services communautaires.
(M. Pierre A. Dupont, le 19 avril 1993.)

i) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin de permettre l'usage "Garderie d'enfants" dans la zone 650-P (Hôpital Ste-Marie).
(M. Roger Bellemare, le 3 mai 1993.)

j) Règlement modifiant le règlement 2000-C (1989) intitulé "Règlement concernant l'inspection des bâtiments et l'émission des différents permis et certificats de la Ville de Trois-Rivières", aux fins de changer les tarifs pour l'émission d'un certificat d'autorisation pour la "Vente occasionnelle de fleurs et de plantes".
(M. Roland Thibeault, le 3 mai 1993.)

k) Règlement modifiant la configuration de la 1ère Rue de manière à en fermer une partie et en ouvrir une autre.
(M. Michel Legault, le 3 mai 1993.)

Avis de motion. Règl. modif. règl. 186 (1991) afin perm. utilis. d'espaces de stat. à des fins autre que stat. véhicules autom.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 186 (1991) sur la circulation et le stationnement afin de permettre l'utilisation d'espaces de stationnement à des fins autre que le stationnement de véhicules automobiles.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 17 mai 1993.

(signé) Michel Legault

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) de manière perm. usage roulotte-restaurant dans zone 222.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre l'usage roulotte-restaurant dans la zone 222.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

LUNDI LE 17 MAI 1993

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 17 mai 1993.

(signé) Gilles Latour

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) de manière à augm. l'indice occup. au sol dans zone 930-P.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à augmenter l'indice d'occupation au sol dans la zone 630-P.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 17 mai 1993.

(signé) André Noël

Avis de motion. Règl. abrogeant règl. 1245 (1992) autor. constr. conduite d'aqueduc sur distance 1200 m. le long du boul. des Forges.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement abrogeant le règlement 1245 (1992) autorisant la construction d'une conduite d'aqueduc sur une distance d'environ 1200 mètres le long du boulevard des Forges (entre la rue Michelin et la ligne séparant les lots 15 et 16 du cadastre de la Paroisse de St-Étienne) ainsi que des travaux connexes et décrétant un emprunt à cet effet de 250 000 $.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 17 mai 1993.

(signé) Gilles Latour

257-93
Compte rendu Comm. perm. du 3 mai 1993.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le compte rendu de la réunion que la Commission permanente du Conseil a tenue le 3 mai 1993, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Émilien La Barre

APPUYÉ PAR: Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que ledit compte rendu et les décisions qui ont été prises à ladite réunion soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit et que ces dernières soient exécutoires, en remplaçant toutefois la première phrase du troisième paragraphe de l'item 1.2 par la suivante:

> "M. André Noël raconte que le Comité consultatif d'urbanisme propose que le Conseil 1°) laisse s'appliquer les règles de la libre concurrence entre les vendeurs de fleurs et 2°) fixe à 15 $ le coût du permis pour les gens de Trois-Rivières et à 50 $ le coût du permis pour ceux de l'extérieur."

ADOPTÉE

258-93
Projet de règl. Règl. 2001-Z-149 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière à perm. usage roulotte-restaurant zone 222.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-149 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre l'usage roulotte-restaurant dans la zone 222;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil de la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-149 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre l'usage roulotte-restaurant dans la zone 222, afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 21 juin 1993 à 20 h 10.

MM. André Noël, Alain Gamelin et Henri-Paul Jobin votent contre l'adoption de ce projet de règlement.

ADOPTÉE

259-93
Projet de règl. Règl. 2001-Z-150 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière augm. indice occup. au sol zone 630-P.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-150 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à augmenter l'indice d'occupation au sol dans la zone 630-P;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Noël

APPUYÉ PAR : Alain Gamelin

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil de la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-150 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à augmenter l'indice d'occupation au sol dans la zone 630-P, afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 21 juin à 20 h 10.

ADOPTÉE

260-93
Règl. 1277-1 (1993) modif règl. 1277 (1993) afin préciser notion "superficie redressée".

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 3 mai 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 8614R-MG

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que le règlement 1277-1 (1993) modifiant le règlement 1277 (1993) autorisant la construction des services municipaux de base sur les rues Reynald-Juneau, Léo-Thibeault et Léon-Balcer et décrétant un emprunt à cet effet de 523 000 $ afin de préciser la notion de "superficie redressée" soit adopté.

ADOPTÉE

261-93
Règl. 1294 (1993) divisant terr. de la ville en districts électoraux.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 15 mars 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU qu'un projet de règlement divisant le territoire de la ville en districts électoraux a été adopté lors de la séance tenue le 5 avril 1993 sous le numéro 1294 (1993);

ATTENDU que, conformément aux articles 18 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2.), le Conseil a tenu une assemblée publique sur ledit projet de règlement 1294 (1993) le 10 mai 1993 à 19 h 30;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : Daniel Perreault

ET RÉSOLU :

Que le règlement 1294 (1993) divisant le territoire de la ville en districts électoraux soit adopté.

ADOPTÉE

262-93
Règl. 1302 (1993) autor. versement subventions pour démol. de hangars.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 3 mai 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

INITIALES DU MAIRE
257
INITIALES DU GREFFIER

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Gamelin

APPUYÉ PAR : Daniel Perreault

ET RÉSOLU :

Que le règlement 1302 (1993) autorisant le versement de subventions pour la démolition de hangars dans les premiers quartiers et décrétant un emprunt à cet effet de 25 000 $ soit adopté.

ADOPTÉE

263-93
Règl. 1303 (1993) autor. réfection d'une ptie rue Bergeron et mise en place syst. de drainage et bordures de rues.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 21 décembre 1992;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que le règlement 1303 (1993) autorisant la réfection d'une partie de la rue Bergeron et la mise en place d'un système de drainage et de bordures de rues et décrétant un emprunt à cet effet de 85 000 $ soit adopté.

ADOPTÉE

264-93
Convention avec Jacqueline Robichaud fixant modalités retraite anticipée.

ATTENDU qu'en vertu des pressions qui s'exercent sur son budget, la Ville de Trois-Rivières a invité Mme Jacqueline Robichaud à se prévaloir d'une retraite anticipée;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de convention avec cette employée des Services communautaires dans laquelle sont fixées les modalités de cette retraite;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que le Conseil vient également de prendre connaissance d'un certificat émis aujourd'hui par le trésorier de la Ville, M. Jean Hélie, conformément à l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), dans lequel celui-ci indique qu'elle dispose des crédits suffisants pour les fins de la présente résolution;

ATTENDU que ce certificat demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières prenne acte du désir de Mme Jacqueline Robichaud de prendre une retraite anticipée à compter du 1er mai 1993 et qu'elle s'engage à lui verser, par l'intermédiaire du régime qu'elle a établi dans le règlement no 461 édicté le 28 juin 1971:

- à compter du 1er mai 1993: une rente annuelle d'un montant de 12 658,60 $;
- du 1er mai 1993 au 1er mars 1998 inclusivement: un supplément de rente annuelle de 8 050 $.

Que la Ville verse à Mme Robichaud les montants d'avantages sociaux auxquels elle a droit à l'occasion de son départ, notamment une somme de 19 925,23 $ pour ses 160,83 jours de congés maladie accumulés.

Que la Ville approuve, à toutes fins que de droit, ledit projet de convention et qu'elle autorise son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le directeur général, M. Pierre Moreau, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

265-93
Entente avec Syndicat des fonctionnaires pour réam. horaire de travail et maintenir 2 des 3 postes devenus vacants à la bibliothèque.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une entente intervenue le 14 mai 1993 entre la Ville de Trois-Rivières et le Syndicat de ses fonctionnaires concernant le réaménagement de l'horaire de travail en vigueur à la bibliothèque municipale et le maintien de deux (2) des trois (3) postes devenus vacants à la suite du départ de leur titulaire;

ATTENDU qu'une photocopie de cette entente demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve et ratifie, à toutes fins que de droit, ladite entente.

ADOPTÉE

266-93
Emprunt 12 000 $ au fonds roulement pour achat de 100 barrières anti-émeutes.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un document préparé le 12 mai 1993 par le chef du Service des loisirs, M. Jacques St-Laurent, dans lequel celui-ci décrit et estime le coût d'achat de cent (100) barrières anti-émeutes;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Émilien La Barre

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

INITIALES DU MAIRE
259
INITIALES DU GREFFIER

Que la Ville de Trois-Rivières procède à l'achat de cent (100) barrières anti-émeutes.

Qu'une dépense totale à cet effet d'un montant maximum de 12 000 $ soit autorisée.

Que cette dépense soit financée à même le produit d'un emprunt à cet effet au fonds de roulement créé par le règlement 312 adopté le 16 août 1965, lequel emprunt devra être remboursé au moyen de cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs dont le premier échoira en 1994.

Que, pour effectuer les remboursements de cet emprunt au fonds de roulement, le Conseil approprie au budget des années 1994 à 1998 inclusivement les fonds nécessaires pour rencontrer les versements en capital qui échoiront à chacune desdites années.

ADOPTÉE

267-93
Désig. 10 membres de la corpor. "Festival intern. de l'art vocal de T.-R".

ATTENDU que la corporation "Festival international de l'art vocal de Trois-Rivières" a été constituée en corporation en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38) par lettres patentes données et scellées le 13 avril 1993 et enregistrées le même jour au libro C-1423, folio 25;

ATTENDU que le projet de règlement no 1 (règlements généraux) élaboré par les administrateurs provisoires de cette corporation prévoit que celle-ci ne comprend que des membres actifs et des membres honoraires;

ATTENDU qu'il y est prévu que les membres actifs sont les treize (13) personnes physiques désignées expressément et nommément par le Conseil de la Ville de Trois-Rivières;

ATTENDU que la durée normale du mandat d'un membre actif est d'un an à compter de l'adoption de la résolution le nommant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières nomme Jacques Lessard, Pierre Babin, Alain Gamelin, Richard Tremblay, Roger "Phil" Goyette, Nathalie Perreault, Gaston Buisson, Francine Bourassa, Norma Milot et Serge Maltais comme membres actifs de la corporation "Festival international de l'art vocal de Trois-Rivières".

ADOPTÉE

268-93
Désig. M. Laval Lefebvre sur Conseil d'adm. de la «SIDAC» CENTRE-VILLE.

ATTENDU qu'en vertu de l'article 458.24 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), la Ville de Trois-Rivières a le droit de désigner deux (2) des neuf (9) membres de la «SIDAC» CENTRE-VILLE;

ATTENDU que le mandat de l'un (1) des deux (2) administrateurs nommés par la Ville a récemment pris fin;

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 8614R-MG

ATTENDU que les sept (7) membres élus par l'assemblée générale annuelle de cet organisme suggère au Conseil de désigner M. Laval Lefebvre;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Perreault

APPUYÉ PAR : Émilien La Barre

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières désigne à nouveau M. Laval Lefebvre, homme d'affaires exploitant le commerce connu sous le nom de "Boutique au Pas", pour siéger sur le Conseil d'administration de la «SIDAC» CENTRE-VILLE.

ADOPTÉE

269-93
Nomin. de M. Marcotte, Y. Lafrance, J.-P. Bourassa, N. Lessard et J. Pellerin.

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières nomme:

- M. Marcel Marcotte à un poste de chauffeur-opérateur de camion lourd au sein du Service des travaux publics et que sa rémunération soit fixée à 16,15 $ l'heure à compter de son entrée en fonction;

- M. Yves Lafrance à un poste de chauffeur-opérateur de camion lourd au sein du Service des travaux publics et que sa rémunération soit fixée à 16,15 $ l'heure à compter de son entrée en fonction, et ce, à condition qu'il subisse avec succès un examen visant à évaluer ses aptitudes;

- M. Jean-Paul Bourassa à un poste de chauffeur-opérateur de rétroexcavatrice au sein du Service des travaux publics et que sa rémunération soit fixée à 16,91 $ l'heure à compter de son entrée en fonction;

- Mme Nathalie Lessard à un poste permanent à temps complet de préposée à l'entrée de données au Service de la sécurité publique (classe 5, échelon 5);

- Mme Johanne Pellerin à un poste de technicienne en documentation I à la section des adultes de la bibliothèque municipale (classe 8, échelon 1).

Que MM. Marcel Marcotte, Yves Lafrance et Jean-Paul Bourassa soient assujettis à une période de probation de soixante (60) jours ouvrables conformément à l'article 11.08 de la convention collective qui leur est applicable.

Que Mmes Nathalie Lessard et Johanne Pellerin soient assujetties à une période de probation de trois (3) mois conformément à l'article 11.10 de la convention collective qui leur est applicable.

Que chacune de ces personnes bénéficie des autres avantages rattachés aux postes auxquels elles viennent d'être nommées à compter de leur date respective d'entrée en fonction.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE
261
INITIALES DU GREFFIER

270-93
Permanence M. Villemure et A. L. Bonneville.

ATTENDU qu'aux termes de la résolution numéro 102-93 que le Conseil a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 15 février 1993, la Ville de Trois-Rivières a nommé Mmes Manon Villemure et Andrée L. Bonneville à des postes de technicienne en comptabilité au Service de la trésorerie et de perceptrice des amendes à la Cour municipale;

CONSIDÉRANT les évaluations produites par M. Jean Hélie, trésorier, et Jacques Blais, greffier de la Cour municipale, confirment qu'elles répondent aux exigences de ces tâches;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières confirme Mmes Manon Villemure et Andrée L. Bonneville dans leurs postes de technicienne en comptabilité au Service de la trésorerie et de perceptrice des amendes à la Cour municipale.

ADOPTÉE

271-93
Modifications à politique rémun. employés cadres.

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 583-89 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 20 décembre 1989, le Conseil a adopté une "politique de rémunération des employés cadres de la Ville de Trois-Rivières";

ATTENDU que cette politique de rémunération a été modifiée les 1er octobre 1990 (résolution # 464-90), 17 février 1992 (résolution # 59-92) et 5 octobre 1992 (résolution # 388-92);

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un document modifiant à nouveau cette politique sur les points suivants:

- 4.1 Classes et échelles salariales,
- 4.5 Ajustement annuel des salaires,
- 5.2.3 Promotion,
- 5.2.8 Progression à l'intérieur de l'échelle salariale,
- 5.3 Indemnité de disponibilité;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit document afin que les modifications qu'il apporte à la "politique de rémunération des employés cadres de la Ville de Trois-Rivières" aient effet immédiatement.

ADOPTÉE

272-93
Abolition de 2 postes.

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières abolisse:

- le poste permanent de journalier spécialisé au sein du Service des travaux publics qu'occupait M. Michel Ruel décédé le 2 mai 1993;

- le poste permanent de secrétaire exécutive au sein des Services communautaires qu'occupait Mme Jacqueline Robichaud qui a pris sa retraite le 1er mai 1993.

ADOPTÉE

273-93
Accept. subv. versée par min. Transports du Québec pour restaur. pont de la Potherie.

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 546-92 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 21 décembre 1992, le Conseil a demandé au ministre délégué aux Transports du Québec, l'Honorable Robert Middlemiss, d'augmenter à 232 000 $ la subvention à être allouée à la Ville de Trois-Rivières pour la restauration du pont de la Potherie;

ATTENDU qu'aux termes d'une lettre qu'il lui a adressée le 30 avril 1993, M. le ministre Robert Middlemiss informait M. le maire Guy LeBlanc que son ministère offrait à la Ville une subvention maximale de 232 000 $ pour la réalisation des travaux reliés à la restauration de ce pont, et ce, en vertu des nouvelles règles en vigueur depuis le 1er avril 1993 pour les ponts municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Gamelin

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte, à toutes fins que de droit, cette offre de subvention.

ADOPTÉE

274-93
Approb. états financ. 1992 de l'O.M.H. des T.-R.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance des états financiers 1992 de l'Office municipal d'habitation des Trois-Rivières;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégante;

CONSIDÉRANT que dans la résolution 289.04 qu'il a adoptée lors de la réunion qu'il a tenue le 16 mars 1993, le Conseil d'administration de cet office demande au Conseil d'approuver ces états financiers;

IL EST PROPOSÉ PAR : Émilien La Barre

APPUYÉ PAR : Daniel Perreault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, les états financiers 1992 de l'Office municipal d'habitation des Trois-Rivières.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE
263
INITIALES DU GREFFIER

275-93
Appui au programme québécois coopératives d'habitation.

ATTENDU que le gouvernement du Canada a annoncé qu'il n'entendait plus contribuer financièrement aux programmes touchant les logements sociaux;

ATTENDU qu'à la suite de ce désengagement, la Confédération québécoise des coopératives d'habitation et l'Association des Groupes de Ressources Techniques du Québec ont présenté une proposition de programme québécois de coopératives d'habitation au ministre responsable de l'habitation du Québec, M. Claude Ryan, et au président directeur général de la Société d'habitation du Québec, M. Jean-Paul Beaulieu;

ATTENDU que cette proposition contribuerait à relancer le secteur de l'habitation;

ATTENDU que des familles à faibles revenus ont besoin de logements à prix abordable;

ATTENDU que les coopératives d'habitation sans but lucratif peuvent permettre à des clientèles-cibles d'avoir accès à un logement dont le loyer est adapté à leurs revenus;

ATTENDU que les Habitations populaires Desjardins du Centre du Québec sollicitent l'appui du Conseil dans leur démarche auprès du ministre responsable de l'habitation du Québec;

ATTENDU que le Conseil endosse les objectifs et reconnaît les efforts déployés par les coopératives d'habitation à l'égard des ménages à faibles revenus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Gamelin

APPUYÉ PAR : André Noël

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières appuie la Confédération québécoises des coopératives d'habitation dans ses efforts pour amener le ministre responsable de l'habitation du Québec, M. Claude Ryan, à accepter la proposition de programme québécois de coopératives d'habitation intitulé "L'Habitation coopérative, investissons dans l'avenir" datée du 18 février 1993.

ADOPTÉE

276-93
Adjudication de contrats.

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte:

- la proposition de la compagnie "Gaston Paillé ltée", au montant de 71 212 $, pour la construction d'une conduite d'égout pluvial et de bordures de rues et la réfection de la fondation et du pavage de la rue Bergeron et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet conditionnellement à l'adoption et à l'approbation, par le ministre des Affaires municipales du Québec, d'un règlement à cet effet, dont les fonds serviront à payer le montant ci-avant mentionné;

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

- la proposition de la compagnie "Cimentier Marock inc.", au montant de 74 669,50 $ pour la réparation de trottoirs ou de bordures de rues, la construction d'entrées charretières et la réalisation de travaux connexes et qu'elle lui ajduge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste 02-21-22-3 du budget 1993;

- la proposition de "La compagnie de construction Dollard ltée", au montant de 6 899,74 $, pour la construction d'une conduite d'aqueduc et la réalisation de travaux connexes sur les rues de la Liberté et de la Nacelle et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste 5-394-92-2000;

- la proposition d'Éloi Guillemette, au montant de 11 850 $, pour l'aménagement d'un terrain de soccer à la polyvalente De-La-Salle et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé comme suit:
  - 4 000 $ à même les fonds disponibles au poste 5-125-93-1200;
  - 1 000 $ à même les fonds disponibles au poste 02-31-18-2 du budget 1993;
  - 6 850 $ à même une appropriation au "fonds réservé pour parcs et terrains de jeux";

- la proposition de "Béton Trois-Rivières", au montant de 95 937,91 $, pour la fourniture de 990 mètres cubes de béton de ciment et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles à cet effet au budget 1993;

- la proposition de Lionel Deshaies, au montant de 1,10 $ le mètre carré, pour la fourniture de 400 mètres carrés de gazon en plaques et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles à cet effet au budget 1993;

- la proposition d'Éloi Guillemette, au montant de 8 $ le mètre cube, pour la fourniture de 300 mètres cubes de terre végétale et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles à cet effet au budget 1993;

- la proposition de Georges Langevin, au montant de 2,48 $ la tonne métrique, pour la fourniture de 4 300 tonnes métriques de sable de catégories A et B et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles à cet effet au budget 1993;

- la proposition de "Bourassa Transport", au montant de 31 739,50 $, pour la fourniture de 3 900 tonnes métriques de pierre concassée et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payés à même les fonds disponibles à cet effet au budget 1993.

ADOPTÉE

277-93
Modif. résol. 250-93 adoptée 3 mai 1993.

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 250-93 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 3 mai 1993, le Conseil a adjugé différents contrats pour la fourniture de biens et services;

ATTENDU que le paragraphe de cette résolution qui adjugeait un contrat de 221 207,50 $ à la compagnie "Cimentier Expan inc." pour la démolition de trottoirs, la reconstruction de trottoirs et de bordures de rues et la réalisation de travaux connexes comportait une erreur au niveau de l'indication de la provenance des fonds devant servir à payer cette entreprise;

ATTENDU qu'il y a lieu de corriger cette erreur;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que le neuvième paragraphe de la résolution 250-93 adoptée le 3 mai 1993 soit remplacé par le suivant:

> "la proposition de la compagnie "Cimentier Expan inc.", au montant de 221 207,50 $, pour la démolition de trottoirs, la reconstruction de trottoirs et de bordures de rues et la réalisation de travaux connexes et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet conditionnellement à l'approbation, par le ministre des Affaires municipales du Québec, du règlement 1292 (1993), dont les fonds serviront à payer le montant ci-avant mentionné;".

ADOPTÉE

278-93
Approb. plan subdiv. ptie lots 205 et 206-2 du cadastre Par. T.-R.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de plan préparé le 15 mars 1993 par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 836 de ses minutes, par lequel les lots 205 et 206-2 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières sont subdivisés pour créer les lots 205-116 et 206-2-1 (à être intégrés au boulevard des Forges) et 205-117 et 206-2-2 (à être intégrés à la nouvelle rue Léo-Thibeault);

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve le projet de plan identifié au premier paragraphe du préambule de la présente résolution et qu'elle autorise son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le greffier, Me Gilles Poulin, à le signer pour elle et en son nom.

ADOPTÉE

279-93
Paiement réclamations.

Considérant les accidents et les incidents ci-après énumérés ayant engagé la responsabilité civile de la Ville;

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : Émilien La Barre

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières verse:

- une somme de 191 $ à Jean-Rock Gaudet, pour les dommages occasionnés à son coffre à outils par une niveleuse;

- une somme de 120 $ à Marie Trépanier, pour les dommages qu'elle s'est infligée à la suite d'une chute sur un trottoir;

- une somme de 294,10 $ à Robert Normandin, pour les dommages occasionnés à une fenêtre de son immeuble situé au 1033 de la rue Ste-Cécile lors d'une opération de déneigement réalisée le 7 mars 1993;

- une somme de 500 $ à Adam Labranche, pour les dommages occasionnés à l'escalier et à la clôture de son immeuble situé au 1653/1659 de la rue St-Denis lors d'opérations de déneigement réalisées les 6 et 22 mars 1993;

- une somme de 97,36 $ à Gason Rousseau, pour les dommages occasionnés par des racines d'arbres appartenant à la Ville qui obstruaient la conduite d'égout sanitaire desservant sa propriété du 531 de la rue Lavérendrye;

- une somme de 165,85 $ à Thérèse Fleurent, pour les dommages occasionnés par des racines d'arbres appartenant à la Ville qui obstruaient la conduite d'égout sanitaire desservant sa propriété du 788 de la rue St-Christophe.

Que toutes ces sommes soient versées à même celles accumulées au fonds d'auto-assurance.

ADOPTÉE

280-93
Part. membres du Conseil à diff. activités et autor. dépenser en conséquence.

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières:

- délègue:

  - M. André Noël à l'ouverture officielle du Centre provincial de recyclage des rebuts de peinture d'origine domestique qui aura lieu à Victoriaville le 27 mai prochain et qu'elle assume les frais de transport et de repas qu'il encourra à cette occasion;

  - Mme Chrystiane Thibodeau au colloque sur "l'Action municipale et familles" qui se tiendra à Hull les 11, 12 et 13 juin prochain et qu'elle assume ses frais d'inscription, de transport, d'hébergement et de repas;

- achète:

INITIALES DU MAIRE
267
INITIALES DU GREFFIER

- un (1) billet au coût de 30 $ pour participer au souper qui aura lieu dans le cadre du tournoi de golf de la Fondation Mgr-Bourgeois qui se tiendra le 26 mai prochain;

- un (1) billet au coût de 20 $ pour participer au souper qui aura lieu dans le cadre du tournoi de golf de l'Association Espoir de Vie - APOR inc. qui se tiendra le 30 mai prochain;

- un (1) billet au coût de 25 $ pour participer au souper qui aura lieu dans le cadre du tournoi de golf du Comité des entreprises et organismes du parc industriel et portuaire de Bécancour qui se tiendra le 3 juin prochain;

- un (1) billet au coût de 40 $ pour participer au souper qui aura lieu dans le cadre du tournoi de golf de la Chambre de commerce du district de Trois-Rivières qui se tiendra le 4 juin prochain;

- deux (2) billets au coût de 25 $ l'unité pour participer au souper qui aura lieu dans le cadre du tournoi de golf du Centre Landry (1980) inc. qui se tiendra le 5 juin prochain;

- un (1) billet au coût de 30 $ pour participer au souper qui aura lieu dans le cadre du tournoi de golf des Estacades de Trois-Rivières qui se tiendra le 6 juin prochain;

- deux (2) billets au coût de 15 $ l'unité pour participer au souper qui aura lieu dans le cadre du tournoi de golf de la Corporation des Marchands du Centre commercial Les Rivières qui se tiendra le 14 juin prochain;

- un (1) billet au coût de 31 $ l'unité pour participer au souper qui aura lieu dans le cadre du tournoi de golf des Patriotes de l'U.Q.T.R. qui se tiendra le 25 juin prochain.

ADOPTÉE

281-93
Liste des comptes à payer.

COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR: Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: Roland Thibeault
ET RÉSOLU:

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 8 mai 1993

Nedco:
Achat de fusibles 15 ampères - Travaux publics 725,65 $

Multidick inc.:
Achat d'un rouleau-laveur - Imprimerie 257,19

Gouttières R. Léveillé inc.:
Installation de gouttières - salle St-Michel-

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6814R-MG

des-Forges	195,30
Ultrapage/Motorola ltée: Location de téléavertisseurs - avril, mai et juin 1993 - bâtisses, aqueduc & égouts, aéroport, Sécurité publique	1 080,60
Éloi Guillemette: Location de niveleuse - Travaux publics	578,66
Médiacom inc.: Location de panneaux publicitaires - avril 1993 - Information	439,56
Ascom Hasler Mailing Systems Ltd: Location du compteur postal - du 1er juin au 31 août 1993 - Greffe	221,88
Sonorisation 31 inc.: Location d'éclairage et de rallonge - Information	156,00
Heenan Blaikie: Honoraires - cassation de résolution, arbitrage différend policiers et dossier général	11 572,55
Dr Maurice Poulin: Honoraires - services médicaux - avril 1993	1 440,00
Ville de Trois-Rivières-Ouest: Assistance lors du feu du 6 février 1993 - rue Radisson - Sécurité publique	3 562,03
Caisse populaire Ste-Madeleine: (Les Pros de l'hygiène) Entretien ménager - hôtel de ville, Édifice François-Nobert, stationnement Badeaux - mars 1993	2 880,80
Intergraph Canada Ltd: Frais d'entretien du système Intergraph - mai 1993 - Arpentage	1 350,49
Buanderie Saniloc inc.: Service de buanderie - mars 1993 - Permis et Inspections, Greffe, Imprimerie, Aéroport	425,38
IBM Canada ltée: Entretien de l'unité de ruban magnétique - mai 1993 - Informatique	278,47
Usinage de l'Estrie enr.: Aiguisage de couteaux - Zamboni - Colisée	169,59 $
Impressions spécialisées (88) inc.: Impression du "Trifluvien" - Information	5 192,06
Signalisation 3-D: Plaque d'identification - photographie "Trois-Rivières 1950" - Greffe	40,45
Restauration des anciens modules du kiosque, peinture, coupe, changement de texte, etc. - Expo-habitat 1993 - Urbanisme	1 340,50

Le Nouvelliste: Appel d'offres (réparation de trottoirs et bordures, aqueduc rues de-la-Nacelle et de-la-Liberté)	494,08
Publi immeuble inc.: Publicité crédit de taxes - Information	380,57
Médiaction plus: Appel d'offres (marque sur chaussée)	218,16
Jocelyne Bédard: Fonds de change - Action verte	500,00
Association des archivistes du Québec: Cotisation 1993-1994 - Archives	111,28
AQTR: Inscriptions de 2 employés - cours sur la signalisation des travaux sur le réseau routier - Travaux publics	350,00
Beaumier, Richard & ass.: Photocopies - notes sténo - cause Jean-Guy Doucet et als - Contentieux	91,35
Serge Caron: Frais de cocktail - Mairie (Comité de remise de la médaille du 125e anniversaire de la Confédération)	100,00
Buffet Jeanne Paquin: Lunch - réunion fonds de pension	69,68
Yvon Blais: Remboursement de frais de scolarité (50 % de 258,75 $)	129,38
Stéphane Delisle: Remboursement de frais de scolarité (50 % de 70,00 $)	35,00
Alain Poulin: Remboursement de frais de scolarité (50 % de 70,00 $)	35,00
Jean-Yves Ouellet: Remboursement de frais de scolarité (50 % de 70,00 $)	35,00
Sylvie Langlois: Remboursement de frais de scolarité (50 % de 70,00 $)	35,00
Lyne Dupuis: Remboursement partiel - workout - Centre Multi-plus	15,58

FRAIS DE HUISSIERS

Serge Arvisais (Cour municipale)	57,87 $

LOISIRS

Éric St-Pierre:

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6814R-MG

INITIALES DU MAIRE
270
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 17 MAI 1993

Services professionnels - conception d'affiches week-end culturel	200,00
Club Goldorak:	
Remboursement - parc-école	35,61

BIBLIOTHÈQUE

Commission scolaire de Trois-Rivières:	
Photocopies - Salon du livre	75,70
Presto libre service:	
Achats divers - animation	89,10
Reliure Bois-Francs inc.:	
Reliure de volumes	656,54
Société des alcools du Québec:	
Achat de vin pour le 25 mai 1993 (Société d'étude et de conférence) remboursement partiel à venir selon entente	150,00

Achat de livres

L'Excèdre librairie	908,06
Librairie Poirier inc.	834,01
Gale Research inc.	226,80
La Bande Dessinerie	264,83
Reed Reference Publishing	273,46
Techniques documentation-bottin	5,00

Renouvellements d'abonnements

Canadian Red Book	92,45
Fleurs, plantes et jardins	28,95
Office des communications sociales	18,00
Parachute	48,96
Rénovation bricolage	23,05
Santé	23,05

AÉROPORT

Entretiens multi-services Michel enr.:	
Lavage des vitres et des murs, décapage et cirage du plancher - aéroport	475,00

Achats - restaurant Le Pilote

Embouteillage T.C.C. ltée	116,35 $
Multi-marques inc.	51,94
Dist. Mauricie-Drummond inc. (Molson O'Keefe)	1 332,47
Brasserie Labatt ltée	150,46
Boucherie Alex Lamy inc.	257,47
Jam-Bec	422,34
ICG gaz propane	26,55
Deno fruits	110,70

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - AVRIL 1993

Bergeron, René:
Inspecteur en bâtiments - Permis

INITIALES DU MAIRE
271
INITIALES DU GREFFIER

et inspections
691 km 193,48

Brouillette, Gilles:
Technicien système d'information - Génie
55 km - les 9 nov. 1992 et 2 fév. 1993 15,40

Chartrand, Jacques:
Animateur en loisirs - Loisirs
270 km 75,60

Chouinard, Réjean:
Surveillant - Loisirs
412 km 115,36

Daviau, André
Chef technicien - Génie
318 km 89,04

Galarneau, Maurice:
Technicien génie civil I - Génie
162 km 45,36

Gervais, Jean-René:
Concierge-messager - Greffe & archives
13 sorties 39,00
769 km 215,32

Lelièvre, Denis:
Régisseur aux aménagements - parcs & bâtisses - Services communautaires
20 sorties 60,00

Roy, François:
Agent d'information - Direction générale
7 sorties 21,00
Repas (3 personnes) - organisation d'une exposition de photos 34,00

Roy, Ginette:
Inspecteur en alimentation - Permis
22 sorties 66,00

Thibeault, Serge:
Technicien en évaluation II - Évaluation
5 sorties - février, mars et avril 1993 15,00 $
395 km - mars et avril 1993 110,60

Vaugeois, Thérèse:
Assistante-réalisatrice - Loisirs
98 km 27,44

Verville, André:
Inspecteur en alimentation - Permis
34 sorties 102,00

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Jacques Blais:
St-Hyacinthe - réunion avec représentants de Serti - changements à apporter au système informatique 80,05

Colette Duval:

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

INITIALES DU MAIRE
272
INITIALES DU GREFFIER

Montréal - dîner-rencontre des chefs de cabinet lors du congrès de l'UMQ	42,92
Claude Gendron: Dîner (3 personnes) - rencontre de négociation avec le Syndicat des fonctionnaires	15,61
Jean Lamy: Québec - cour d'appel - tarifs enfouissement des déchets	81,30
Gilles Poulin: St-Hyacinthe - session de formation sur la "tarification dans le monde municipal"	67,20

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

Juliette Bourassa	108,63
André Marcil	1 572,45
Jacques St-Laurent	225,60
TOTAL	44 880,32 $

Pour la semaine se terminant le 15 mai 1993

Nove environnement inc.: Étude - érosion des berges - Ile St-Quentin - paiement no 2	5 580,69 $
Quincaillerie Concept inc.: Aménagement de bureaux - Édifice des Travaux publics - paiement no 2	1 109,38
Consultants VFP inc.: Honoraires - aménagement Édifice des Travaux publics - paiement no 2	815,13 $
Jules Milette inc.: Contenants - Usine de traitement d'eau (mars et avril 1993), Autogare et Travaux publics (avril 1993), Colisée (avril 1993)	3 880,99
Daniel Marchand: Achat de pierre - Travaux publics	2 903,50
Structure C.Q.S. inc.: Achat de tubes rectangulaires et de barres plates en acier - Travaux publics	1 676,26
Emco Supply: Achat de pièces diverses - Travaux publics	1 657,78
Papeteries J.B. Rolland: Achat d'enveloppes et de papier - Imprimerie	1 420,83
Magasin Travailleur sportif: Achat de bottes doublées - Travaux publics	184,90
Nedco: Achat de pièces diverses - Travaux publics	178,57

Lauzier Little:
Achat de plaques Offset Master - Imprimerie 55,29

Muniressources consultant:
Droits d'agence - livraison des programmes PARCQ, PRIL ET PAD - 23e paiement - Urbanisme 10 189,90

Bélanger, Sauvé:
Honoraires - arbitrage différend policiers 5 999,66

Pratte-Morrissette inc.:
Assurance des biens - avenants - du 28 avril 1993 au 1er janvier 1994 3 052,00

Collège Montmorency:
Cours - Système de commandement - incendie - Sécurité publique 2 665,45

Commission scolaire de Trois-Rivières:
Cours - Sécurité incendie bloc "C" - Sécurité publique 2 664,00

Canadian Pacific Limited:
Proportion des dépenses encourues - entretien des systèmes d'avertissement des passages à niveau - avril 1993 2 220,50

Rodrigue Lemire:
Honoraires - notes sténographiques - cause J.P. Doyon ltée 50,00

Caisse populaire Ste-Madeleine:
(Les Pros de l'hygiène inc.)
Entretien ménager - avril 1993 - hôtel de ville, Édifice François-Nobert et stationnement Badeaux 2 880,80

Communication Le Rocher inc.:
Entretien du système de radiocommunication - mai 1993 - Travaux publics, Arpentage, Services communautaires, Permis 1 196,18

Garage René Lacombe inc.:
Frais de remorquage - mars 1993 - Sécurité publique 111,28 $

Extermination B.B. inc.:
Service d'extermination - stade de baseball (avril 1993) et hôtel de ville (mars et avril 1993) 105,72

Hebdo journal:
Avis publics (avis d'adoption de règlement, journées d'enregistrement, entrées en vigueur, assemblée publique d'information, participation à une journée d'enregistrement) et publicité Action verte 2 494,41

Le Nouvelliste:
Publicité (tennis # 1 et 2 et Parc portuaire), appel d'offres (système de surveillance Édifice des Travaux publics) et avis public (taxes foncières municipales et taxes d'améliorations locales 1993 - échéance 2e versement) 1 302,15

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6514R-MG

LUNDI LE 17 MAI 1993

Messageries de la Mauricie:	
Distribution du "Trifluvien" - Information	1 738,54
Gilles Cajolet:	
Porte à porte - Action verte - Information	270,00
Société de conservation et d'animation du patrimoine (SCAP):	
Commandite - Information	100,00
Buffet Jeanne Paquin:	
Beiges et café - conférence de presse Action verte	71,59
Repas - commission consultative sur la famille	57,83
Repas - session de travail du Conseil	102,85
Repas - section de travail du Conseil	122,49
Repas - séance du Conseil du 6 avril 1993	275,34
Repas - réunion de coordination Action verte	72,82
Repas - séance du Conseil du 19 avril 1993	275,34
Repas - séance du Conseil du 3 mai 1993	247,37
Chenoy's restaurant:	
Repas lors d'un incendie - Sécurité publique	194,14
Repas de la direction - Sécurité publique	107,08
Jean-Marc Gaudreault:	
Achat de 3 oeuvres - gravures sur bois	375,00
SOQUIJ:	
Abonnement au Recueil de droit immobilier 1993 - Greffe	176,55
Jean-Jacques Vézina:	
Achat d'équipement pour camion à incendie - Sécurité publique	32,92
Paul Landry:	
Remboursement de lunettes	34,00
Guy Maillette:	
Remboursement de lunettes	34,00
Jean Poisson:	
Remboursement de lunettes	34,00
Studio Gosselin:	
Développement de photos - Sécurité publique	483,60 $
Studio Henrichon:	
Photos pour mosaïque - Information	104,00
Houle photographes enr.:	
Photos "Le Saisonnier" - Information	57,43
Flageol photo enr.:	
Photo ateliers de loisirs - Information	4,33

FRAIS DE HUISSIERS
(Permis et Cour municipale)

Trudel & associés:	
Frais de signification et encans Travaux publics et Sécurité publique	1 242,04
Paquette & ass.	161,98

INITIALES DU MAIRE
275
INITIALES DU GREFFIER

Gagnon, Sénéchal & ass.	41,84
Francine Gaumond	61,27
Bélanger, Bélanger & ass.	56,35

LOISIRS

Regroupement québécois du loisir municipal:	
Inscription - congrès 1993	181,39
Centre informatique Micromédica:	
Installation et configuration Dos 5.0 - Colisée	44,51
Gestion hockey Laflèche:	
Redevance - vente de bière au Colisée	726,47
Daniel Boutin:	
Ensemble musical "Soirée hommage aux bénévoles" le 13 mai 1993	700,00
Les Arts et la ville:	
Frais de participation 1993-1994	518,00

Achat - restaurant Pavillon de la jeunesse

Emballages Bettez inc.	248,30
J. Champagne inc.	528,75
Crémerie des Trois-Rivières	635,43
Alexandre Gaudet ltée	289,67
Boucherie Alex Lamy inc.	80,17
LPM Supérieur inc.	431,16
Distribution L.S. enr.	72,00
Multi-marques inc.	161,30
Croustilles Yum Yum enr.	156,01
Armand Thibodeau inc.	509,19 $
Embouteillage T.C.C. ltée	586,45

BIBLIOTHÈQUE

Archambault musique:	
Achat de cassettes et disques compacts - audio adultes	466,68
Reliure Bois-Francs inc.:	
Reliure de volumes	581,68
Magasine Québec science:	
Abonnement 1 an	34,67

Achat de livres

Librairie Poirier inc.	771,09
Librairie Clément Morin & fils inc.	177,03
La Bande Dessinerie	357,16

PARC PORTUAIRE

Société des alcools du Québec:	
Achat de vins et spiritueux - restaurant du Parc portuaire	627,19
Johnson controls:	
Entretien - salle électrique - mai 1993	411,74

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

INITIALES DU MAIRE
276
INITIALES DU GREFFIER

Association touristique du coeur du Québec:
Participation à la pochette de forfaits de groupes - été 1993 — 83,46

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - AVRIL 1993

Baril, Roger:
Chef de service - matériel roulant - Travaux publics
155 km — 43,40

Boisvert, Henri-Paul:
Technicien génie civil I - équipement & opérations (Services communautaires)
495 km — 138,60

Déziel, Germain:
Chef de service - informations techniques - Travaux publics
212 km - mars et avril 1993 — 59,36

Fournier, Normand:
Technicien en système d'information - Services techniques
94 km — 26,32

Gauthier, Steeve:
Contrôleur - Loisirs
246 km - mars et avril 1993 — 68,88 $

Lajoie, Carole:
Technicienne génie civil I - Travaux publics
817 km — 228,76

Lajoie, Robert:
Agent de recherches - Urbanisme
356 km - du 4 février au 7 mai 1993 — 99,68

Pellerin, Michel:
Technicien génie civil I - Services techniques
909 km — 254,52

Plamondon, Guy:
Technicien génie civil I - Travaux publics
846 km — 236,88

Ricard, Denis:
Technicien en urbanisme - Urbanisme
48 sorties - janvier à avril 1993 inc. — 144,00
444 km - janvier à avril 1993 inc. — 124,32

Rousseau, Robert:
Chef de section - bâtiments - Travaux publics
565 km — 158,20

St-Pierre, Carole Anne:
Assistante-réalisatrice - Loisirs
304 km — 85,12

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Claude Gendron:
Dîner - 5 personnes - rencontre comité de

INITIALES DU MAIRE
277
INITIALES DU GREFFIER

reconnaissance d'excellence	40,45
Dîner - 2 personnes - rencontre avec le Syndicat des fonctionnaires	8,67
Céline Lamy:	
St-Hyacinthe - cours de la COMAQ "Guide d'application d'un calendrier de conservation des documents"	67,20
Gilles Latour:	
Hull - congrès de l'Association des communicateurs municipaux	16,70
Québec - Prix du tourisme	80,60
Yvan Roux:	
Montréal - cours en signalisation	20,00
André Verville:	
St-Hyacinthe - inspection syst. des chaînes	79,20
Réginald Vézina:	
Montréal - cours en signalisation	32,00

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

Louise Goyette	68,02 $
Gilles Grenier	100,00
Roger Lafontaine	92,74
André Marcil	1 246,02
Gilles Poulin	53,64
Alain Tremblay	102,24
Rachel Veilleux	160,08
TOTAL	74 145,17 $
GRAND TOTAL	119 025,49 $

Service de la trésorerie
Le 14 mai 1993

ADOPTÉE

282-93
Félicitations à "Maternaide du Québec".

ATTENDU que l'organisme "Maternaide du Québec" vient de se voir attribuer le prix Alphonse Desjardins par le Mouvement-Desjardins;

ATTENDU que, depuis 1986, il offre de l'aide, du support et de l'écoute aux parents de nouveaux nés, qu'il leur prodigue des conseils et qu'il organise des cours à leur intention;

ATTENDU que ce travail s'inscrit dans le cadre des valeurs humaines chères au Conseil de la Ville de Trois-Rivières;

IL EST PROPOSÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR : André Noël

ET RÉSOLU :

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

INITIALES DU MAIRE

278

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 17 MAI 1993

Que la Ville de Trois-Rivières adresse ses plus sincères félicitations à la présidente directrice générale, Mme Suzanne Savard, et aux bénévoles de "Maternaide du Québec" pour le prix qui vient de leur être décerné et qu'elle souligne leur dévouement et le coup de main essentiel qu'ils apportent aux familles de la communauté trifluvienne.

ADOPTÉE

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Maire

Greffier

GP/gg

LUNDI LE 7 JUIN 1993

INITIALES DU MAIRE
278A
INITIALES DU GREFFIER

Ass. publ. d'inform. et consult. sur règl. 2000-C-6 (1993).

Procès-verbal d'une assemblée publique d'information et de consultation tenue par la Ville de Trois-Rivières, à l'Hôtel de Ville de Trois-Rivières, le sept (7) juin mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993) à vingt heures vingt minutes (20 h 20) dans le cadre de la procédure entourant l'adoption du règlement 2000-C-6 (1993), et conformément aux articles 130.3 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

Tous les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués à cette assemblée et la population de Trois-Rivières y a été invitée au moyen d'un avis public à cet effet publié dans l'édition du 10 mai 1993 de l'hebdomadaire "L'Hebdo Journal".

Sont présents: Son Honneur le maire Me Guy LeBlanc qui agit comme président de l'assemblée, Mme la conseillère Chrystiane Thibodeau, MM. les conseillers Émilien La Barre, Daniel Perreault, Roger Bellemare, Pierre A. Dupont, Alain Gamelin, Roland Thibeault, Gilles Latour, Michel Legault, Henri-Paul Jobin et André de Repentigny.

Sont également présents à cette assemblée, les officiers suivants de la Ville de Trois-Rivières: MM. Pierre Moreau (directeur général), Fernand Gendron (directeur du Service des travaux publics), Jacques St-Laurent (chef du Service des loisirs), Jacques Goudreau (chef du Service de l'urbanisme et de l'aménagement) et Gilles Poulin (greffier).

M. le maire Guy LeBlanc souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

À sa demande, le greffier explique les objectifs poursuivis par la présente assemblée et il invite M. Jacques Goudreau à expliquer le projet 2000-C-6 (1993).

M. Jacques Goudreau explique ensuite la nature du règlement 2000-C-6 (1993) et les effets qu'aura son adoption. Il souligne que l'activité "Vente occasionnelle de fleurs et de plantes" n'est pas réglementée; seuls les droits exigibles pour l'exercer seront augmentés par la modification qu'apporte le règlement 2000-C-6 (1993) au règlement 2000-C (1989) concernant l'inspection des bâtiments et l'émission des différents permis et certificats.

À M. Rosaire Bégin qui s'interroge sur la légalité de la hausse des droits exigibles qu'entend décréter le Conseil, M. le maire Guy LeBlanc l'assure que le chef du Service du contentieux, Me Jean Lamy, a émis un avis favorable sur ce sujet.

Aucune autre des quelque trente-sept (37) personnes présentes n'ayant de commentaires supplémentaires à formuler ou de nouvelles questions à poser sur ce projet de règlement, M. le maire Guy LeBlanc lève l'assemblée. Il est 20 h 28.

Maire

Greffier

GP/gg

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 5614R-MG

LUNDI LE 7 JUIN 1993

À une séance régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le sept (7) juin mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993) à vingt heures trente minutes (20 h 30), en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les membres ci-après identifiés étaient présents et ils constituaient quorum :

Monsieur le maire :	Guy	LeBlanc
Madame la conseillère :	Chrystiane	Thibodeau
Messieurs les conseillers :	Émilien	La Barre
	Daniel	Perreault
	Roger	Bellemare
	Pierre. A.	Dupont
	Alain	Gamelin
	Roland	Thibeault
	Gilles	Latour
	Michel	Legault
	Henri-Paul	Jobin
	André	de Repentigny

283-93
Procès-verbal séance régul. du 17 mai 1993.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le procès-verbal de la séance régulière tenue le 17 mai 1993, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR: Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que ledit procès-verbal et les décisions qui ont été prises à ladite séance soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

Avis de motion maintenus.

a) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur une partie du lot 242 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. André de Repentigny, le 5 octobre 1992.)

b) Règlement autorisant la réfection de la rue Place du Fondeur et la mise en place d'un système de drainage et de bordures de rues et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. André de Repentigny, le 21 décembre 1992.)

c) Règlement sur l'entretien, la salubrité et l'habitabilité des immeubles.
(M. André Noël, le 15 mars 1993.)

d) Règlement sur les chiens et autorisant la conclusion d'une entente avec la Société protectrice des animaux de la Mauricie inc.
(M. Michel Legault, le 15 mars 1993.)

e) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur une partie des lots 190, 191 et 192 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières

(M. Michel Legault, le 15 mars 1993.)

f) Règlement établissant un mode de tarification pour financer différents services rendus par les Services communautaires.

(M. Pierre A. Dupont, le 19 avril 1993.)

g) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin de permettre l'usage "Garderie d'enfants" dans la zone 650-P (Hôpital Ste-Marie).
(M. Roger Bellemare, le 3 mai 1993.)

h) Règlement modifiant la configuration de la 1ère Rue de manière à en fermer une partie et en ouvrir une autre.
(M. Michel Legault, le 3 mai 1993.)

i) Règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre l'usage roulotte-restaurant dans la zone 222.
(M. Gilles Latour, le 17 mai 1993.)

j) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à augmenter l'indice d'occupation au sol dans la zone 630-P.
(M. André Noël, le 17 mai 1993.)

Avis de motion. Règl. appr. règl. no 48 (1993) de la C.I.T.F.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement approuvant le règlement no 48 (1993) de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 7 juin 1993.

(signé) Pierre A. Dupont

Avis de motion. Règl. autor. agrand. et rénov. centre Multi-Plus.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant l'agrandissement et la rénovation du centre de loisirs Multi-Plus et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 7 juin 1993.

(signé) Michel Legault

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) afin créer zone 225-1-M et y déterminer usages et normes.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin de créer la zone 225-1-M à même une partie de la zone 225-M et d'y déterminer les usages, les normes d'implantation et les normes architecturales.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 7 juin 1993.

INITIALES DU MAIRE
281
INITIALES DU GREFFIER

(signé) Émilien La Barre

284-93
Compte rendu Comm. perm. du 17 mai 1993.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le compte rendu de la réunion que la Commission permanente du Conseil a tenue le 17 mai 1993, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Daniel Perreault

APPUYÉ PAR: Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Que ledit compte rendu et les décisions qui ont été prises à ladite réunion soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit et que ces dernières soient exécutoires.

285-93
Projet de règl. Règl. 2001-Z-151 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) afin créer zone 225-1-M et y déterm. usages et normes.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-151 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin de créer la zone 225-1-M à même une partie de la zone 225-M et d'y déterminer les usages, les normes d'implantation et les normes architecturales;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Roger Bellemare

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil de la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-151 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin de créer la zone 225-1-M à même une partie de la zone 225-M et d'y déterminer les usages, les normes d'implantation et les normes architecturales, afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 5 juillet 1993 à 20 h 20.

286-93
Règl. 186-H modif. règl. 186 (1991) afin revoir dispos. applic. au stat. sous place hôtel de ville, sous édifices parc Portuaire, établir autres relat. stat. Badeaux, etc...

ATTENDU que des avis de motion ont été donnés aux séances des 18 janvier, 19 avril et 17 mai 1993;

ATTENDU que des demandes de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié ont été faites en même temps que lesdits avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Michel Legault

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6814R-MG

APPUYÉ PAR: Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que le règlement 186-H (1993) modifiant le règlement 186 (1991) sur la circulation et le stationnement afin de revoir les dispositions applicables au stationnement sous la place de l'hôtel de ville et sous les édifices du parc Portuaire, d'en établir d'autres relatives au stationnement Badeaux, afin d'interdire les bicyclettes, patins à roulettes, planches à roulettes et objets du même genre à certains endroits et afin de permettre l'utilisation d'espaces de stationnement à des fins autres que le stationnement de véhicules automobiles soit adopté.

ADOPTÉE

287-93
Règl. 1245-1 (1993) abrogeant règl. 1245 (1992).

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 17 mai 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Gilles Latour

APPUYÉ PAR: Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1245-1 (1993) abrogeant le règlement 1245 (1992) autorisant la construction d'une conduite d'aqueduc sur une distance d'environ 1200 mètres le long du boulevard des Forges (entre la rue Michelin et la ligne séparant les lots 15 et 16 du cadastre de la Paroisse de St-Étienne) ainsi que des travaux connexes et décrétant un emprunt à cet effet de 250 000 $ soit adopté.

ADOPTÉE

288-93
Règl. 2000-C-6 (1993) modif. règl. 2000-C (1989) aux fins changer tarifs pour émission certif. d'autor. pour "Vente occas. de fleurs et plantes".

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 3 mai 1993 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique d'information et de consultation a été tenue ce soir à 20 h 20 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: Roland Thibeault

APPUYÉ PAR: Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2000-C-6 (1993) modifiant le règlement 2000-C (1989) intitulé "Règlement concernant l'inspection des bâtiments et l'émission des différents permis et certificats de la Ville de Trois-Rivières", aux fins de changer les tarifs pour l'émission d'un certificat d'autorisation pour la "Vente occasionnelle de fleurs et de plantes" soit adopté.

ADOPTÉE

289-93
Cession par "Constr. Gilles Chaîné inc.", "Fondat. Jacques Beaupré inc." et "Les Entrep. Duxor inc." (205-73 & 205-74 Par. T.-R. --- assiette rue de Léry et ptie rue Reynald-Juneau).

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte de cession préparé par Me Patricia Charette, notaire, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : André de Repentigny

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte que les compagnies "Construction Gilles Chaîné inc., "Fondations Jacques Beaupré ltée" et "Les Entreprises Duxor inc." lui cède, à des fins de rues publiques, les lots numéros 205-73 et 205-74 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières. Sans bâtisse.

Que la cession de ces lots soit effectuée avec la garantie de franc et quitte.

Que cette cession soit effectuée pour la somme d'un dollar (1,00 $) à être payée comptant lors de la signature de l'acte de cession devant donner suite à la présente résolution.

Que l'acte de cession devant donner suite à la présente résolution contienne les clauses, conditions et obligations généralement stipulées dans ce genre de contrat.

Que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit projet d'acte de cession et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

290-93
Vente à Sarto Couture et uxor (ptie 196 Par. T.-R. --- lisière terrain entre immeuble. no. 7070 pl. Ernest-Fleury et rivière Milette).

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte de vente préparé par Me Patricia Charette, notaire, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 7 JUIN 1993

Que la Ville de Trois-Rivières vende à Sarto Couture et Carole Thiboutot l'immeuble suivant:

> Un immeuble connu et désigné comme étant une PARTIE du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-SEIZE (ptie-196) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, de figure irrégulière; bornée vers le nord-est par le lot 196-101, vers le sud-est par une partie du lot 196-175 et une partie du lot 196, vers le sud-ouest et le nord-ouest par une partie du lot 196; mesurant trente mètres et sept centimètres (30,07 m) vers le nord-est, quinze mètres et dix-huit centimètres (15,18 m) vers le sud-est, vingt-trois mètres et quatre-vingt-dix-sept centimètres (23,97 m) vers le sud-ouest et quinze mètres et cinquante-deux centimètres (15,52 m) vers le nord-ouest; contenant une superficie de quatre cent cinq mètres et quatre-vingt-dix centimètres carrés (405,90 m.c.).
>
> Le tout tel que montré sur le plan préparé par l'arpenteur-géomètre Claude Juteau le 30 avril 1993, sous le numéro 840 de ses minutes.

Que cet immeuble soit vendu avec garantie légale.

Que cet immeuble soit vendu pour un prix de trois mille sept cents dollars (3 700 $) à être payé comptant lors de la signature de l'acte de vente devant donner suite à la présente résolution.

Que l'acte de vente devant donner suite à la présente résolution contienne les clauses, conditions et obligations généralement stipulées dans ce genre de contrat.

Que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit projet d'acte de vente et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

291-93 Mainlevée à Gaston Perreault (3483 Cité T.-R. --- 2325/2327 rue de Ramesay).

ATTENDU qu'aux termes d'un acte reçu par Me Léo Leblanc, notaire, le 6 juillet 1956 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Trois-Rivières le 19 juillet 1956 sous le numéro 195580, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières a vendu un terrain à Gaston Perreault;

ATTENDU que la vente de ce terrain était assujettie à différentes conditions sanctionnées par une clause résolutoire;

ATTENDU que Gaston Perreault a entièrement rempli et exécuté toutes les conditions qui lui avaient été imposées;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte de mainlevée préparé par Me Sonia Sarasin, notaire, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : Émilien La Barre

ET RÉSOLU :

MODIFIEE PAR LA RESOLUTION No. 436-93 DU 7 septembre 1993

INITIALES DU MAIRE
285
INITIALES DU GREFFIER

Que la Ville de Trois-Rivières, aux droits et aux obligations de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, donne mainlevée et consente à la radiation de tous les privilèges, hypothèques et autres droits --- notamment ceux lui résultant de la clause résolutoire --- stipulés en sa faveur dans l'acte enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Trois-Rivières sous le numéro 195580.

Que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit projet d'acte de mainlevée et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

292-93
Servitude par "Produits Forest. Canad. Pacifique ltée" en faveur de "S.Q.A.E.".

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte de servitude préparé par l'étude des notaires Paquin & Paquin, par lequel la compagnie "Produits Forestiers Canadien Pacifique ltée" consentirait une servitude à la "Société québécoise d'assainissement des eaux";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Perreault

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières, en sa qualité de propriétaire du fonds dominant ci-dessous désigné, intervienne dans ledit acte pour y déclarer qu'elle accepte ladite servitude et qu'elle consent à ce qu'elle soit établie contre le fonds servant ci-dessous désigné au bénéfice dudit fonds dominant.

Fonds dominant:

Le lot 202-15 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

Fonds servant:

Un emplacement, de figure irrégulière, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro DEUX MILLE CINQ CENT NEUF (Ptie 2509), du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, borné vers le nord, par une partie dudit lot 2509; vers le nord-est, par une partie dudit lot 2509; vers le sud, par une partie dudit lot 2509; vers le sud-ouest, par une partie du lot 1823 dudit cadastre.

Partant du point "A", situé à l'intersection des lots 1823 et 2509 avec l'emprise sud-est de la rue St-Maurice; dans une direction sud-ouest, suivant un gisement de 227°54'27", une distance de seize mètres et vingt-huit centièmes (16,28 m) jusqu'au point "B"; de là, dans une direction sud-est, suivant un gisement de 137°42'21", une distance de vingt-quatre mètres et quatre-vingt-un centièmes (24,81 m) jusqu'au point "C"; de là, dans une direction est, suivant un gisement de 105°19'46",

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

une distance de quarante-cinq mètres et vingt-huit centièmes (45,28 m) jusqu'au point "D", point de départ; les lignes et démarcations suivantes:

Du point de départ "D", dans une direction est, suivant un gisement de 105°19'46", une distance de dix-sept mètres et cinquante-deux centièmes (17,52 m) jusqu'au point "H";

De là, dans une direction sud-est, suivant un gisement de 142°33'00", une distance de huit mètres et vingt-sept centièmes (8,27 m) jusqu'au point "J";

De là, dans une direction ouest, suivant un gisement de 285°19'46", une distance de dix-sept mètres et trente-cinq centièmes (17,35 m) jusqu'au point "E";

De là, dans une direction nord-ouest, suivant un gisement de 320°50'28", une distance de huit mètres et quarante centièmes (8,40 m) jusqu'au point "D", point de départ.

Ladite parcelle contient une superficie de quatre-vingt-sept mètres carrés et deux dixièmes (87,2 m.c.).

Tel que le tout apparaît délimité par les lettres "D-H-J-E-D" sur un plan préparé par Pierre Brodeur, arpenteur-géomètre, le 30 octobre 1992.

Que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit projet d'acte de servitude et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

293-93
Transaction avec Martial Laforme suite au bris conduite au parc Portuaire.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une transaction au sens des articles 1918 et suivants du Code Civil du Bas-Canada préparée par le chef du Service du contentieux, Me Jean Lamy, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que cette transaction a pour objet de prévenir une poursuite judiciaire concernant la responsabilité du bris d'une conduite d'alimentation en eau potable située au parc Portuaire qui a fendu sous l'action du gel au cours de l'hiver 1992 - 1993;

ATTENDU que M. Martial Laforme, faisant affaire sous la dénomination sociale "Les Terrassements Modernes enr.", à qui avait été confié le contrat de drainage des lignes d'aqueduc du système d'arrosage des bacs à plantes du parc Portuaire, accepte d'assumer la moitié de la responsabilité et des dommages de 2 430,17 $ découlant du bris de cette conduite;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Perreault

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières, dans le but de prévenir une poursuite judiciaire, assume la moitié de la responsabilité et des dommages de 2 430,17 $ découlant du bris de ladite conduite d'alimentation en eau potable.

Qu'elle approuve ledit projet de transaction et qu'elle autorise son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

294-93
Protocole d'entente avec "Festival international d'art vocal de T.-R." pour fonds roulement.

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières, désirant animer son centre-ville et y organiser des manifestations culturelles populaires, a lancé l'idée d'y réaliser un festival international de l'art vocal;

ATTENDU que la corporation "Festival international de l'art vocal de Trois-Rivières" a été constituée en corporation en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38) par lettres patentes données et scellées le 13 avril 1993 et enregistrées le même jour au libro C-1423, folio 25;

ATTENDU que cette Corporation s'est donnée pour mandat d'organiser un tel événement;

ATTENDU que la Ville reconnaît la nécessité de soutenir cette corporation dans l'accomplissement de ses projets parce qu'elle ne dispose actuellement pas des ressources nécessaires pour opérationnaliser l'ensemble de ceux-ci;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de protocole d'entente en vertu duquel la Ville accorderait à "Festival international de l'art vocal de Trois-Rivières" les fonds nécessaires pour qu'elle dispose d'un fonds de roulement lui permettant de financer, à court terme, ses activités;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que la Ville de Trois-Rivières accorde les fonds nécessaires à la corporation "Festival international de l'art vocal de Trois-Rivières" pour lui permettre de financer ses activités et qu'elle lui verse, à cette fin, une somme de 100 000 $ à même les fonds disponibles au poste 04-13-09-0-012 du budget 1993.

Que cette somme soit remboursable à la Ville par ladite corporation, sans intérêts, dans les soixante (60) jours suivant la fin de la première édition dudit festival qui se tiendra du 25 juin au 4 juillet 1993.

Que la Ville approuve, à toutes fins que de droit, ledit projet de protocole d'entente et qu'elle autorise son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6814R-MG

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 7 JUIN 1993

295-93
Convention avec S.H.Q. et O.M.H. pour exploit. de l'ancienne École des Métiers.

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 93-009 qu'elle a adoptée le 28 janvier 1993, la Société d'habitation du Québec a décidé de réaliser un ensemble d'habitations de 40 logements dans un immeuble situé au 464 de la rue St-François-Xavier à Trois-Rivières;

ATTENDU que ladite Société désire conclure une entente avec la Ville de Trois-Rivières et l'Office municipal d'habitation des Trois-Rivières aux fins de confier à ce dernier l'administration de cet immeuble et de prévoir sa participation financière et celle de la Ville au déficit d'exploitation de l'ensemble d'habitations à être réalisé;

MODIFIEE PAR LA RESOLUTION No. 403-93 DU 9 août 1993

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un document intitulé "Contrat d'exploitation et convention sur les subventions pour combler les déficits d'exploitation" et que celui-ci demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Émilien La Barre

APPUYÉ PAR : Daniel Perreault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières autorise l'Office municipal d'habitation des Trois-Rivières à administrer l'ensemble d'habitations de 40 logements que la Société d'habitation du Québec entend réaliser dans un immeuble situé au 464 de la rue St-François-Xavier à Trois-Rivières en vertu de la résolution 93-009 qu'elle a adoptée le 28 janvier 1993.

Qu'elle demande à ladite Société de conclure, conjointement avec elle et ledit Office, une convention d'exploitation prévoyant le paiement de subventions à l'Office pour l'aider à défrayer les coûts d'exploitation et d'amortissement de cet ensemble d'habitations.

Qu'elle s'engage à participer, jusqu'à concurrence de 10 %, au déficit d'exploitation de l'ensemble d'habitations à être réalisé par la Société en vertu de la résolution 93-009 qu'elle a adoptée le 28 janvier 1993.

Que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le susdit document "Contrat d'exploitation et convention sur les subventions pour combler les déficits d'exploitation" et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

296-93
Modif. cert. dispos. de règls. d'emprunt sur point faire émiss. d'obligations.

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières entend émettre des obligations pour un montant de 6 501 000 $ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux;

Règlement d'emprunt	Pour un montant de
603	31 600 $
605	40 100 $
607	15 900 $
608(608-B)	253 300 $
608(608-B)	590 600 $
609(609-A)	138 300 $
620	425 500 $
621-B	81 900 $
630	160 000 $
631	140 000 $
706-A	332 700 $

INITIALES DU MAIRE
289
INITIALES DU GREFFIER

778	54 600 $
780	232 900 $
788	443 500 $
796	84 300 $
799	196 700 $
800	59 000 $
804	26 000 $
837	108 600 $
950-C(1987)	186 900 $
968(968-A)	10 600 $
989	3 900 $
995(1986)	10 600 $
1002(1986)	78 300 $
1011	49 600 $
1013(1986)	22 300 $
1014	10 300 $
1031(1987)	16 000 $
1032	15 200 $
1033	735 200 $
1034(1987)	8 500 $
1040(1987)	6 300 $
1041	7 400 $
1045(1987)	142 900 $
1046	158 200 $
1050	76 800 $
1053(1987)	286 800 $
1055	119 500 $
1058-A	178 200 $
1186(1991)	42 000 $
1246(1992)	160 000 $
1263(1992)	230 000 $
1268(1992)	410 000 $
1281(1993)	120 000 $

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations seront émises;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que les règlements d'emprunt ci-dessus identifiés soient et ils sont, par les présentes, modifiés, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est ci-dessous stipulé, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié en regard de chacun d'eux :

1. Les obligations seront datées du 13 juillet 1993.

2. Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Nationale du Canada.

3. Un intérêt à un taux n'excédant pas 8,50 % l'an sera payé semi-annuellement le 13 janvier et le 13 juillet de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital.

4. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7, article 17).

5. Les obligations seront émises en coupures de 1 000 $ ou de multiples de 1 000 $.

6. Les obligations seront signées par le maire et le trésorier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTÉE

297-93
Réduction à 5 ans terme certains emprunts reliés à règls sur point faire objet émiss. d'obligations.

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que, pour l'emprunt au montant total de 6 501 00 $, effectué en vertu des règlements numéros 603, 605, 607, 608(608-B), 609(609-A), 620, 621-B, 630, 631, 706-A, 778, 780, 788, 796, 799, 800, 804, 837, 950-C(1987), 968(968-A), 989, 995(1986), 1002(1986), 1011, 1013(1986), 1014, 1031(1987), 1032, 1033, 1034(1987), 1040(1987), 1041, 1045(1987), 1046, 1050, 1053(1987), 1055, 1058-A, 1186(1991), 1246(1992), 1263(1992), 1268(1992) et 1281(1993), la Ville de Trois-Rivières émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans ceux-ci, soit pour un terme de 5 ans (à compter du 13 juillet 1993) en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements dans les règlements ci-avant mentionnés, sauf pour les règlements 603, 605, 607, 609(609-A), 620, 621-B, 630, 631, 989, 1031(1987), 1041, 1058-A, 1186(1991) et 1281(1993), chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉE

298-93
Prolong. 1 mois et 27 jours du terme de cert. emprunts échus 16 mai 1993 et reliés à règls. sur point faire l'objet émiss. d'obligations.

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières avait le 16 mai 1993 un montant de 2 203 900 $ à renouveler sur un emprunt original de 3 112 000 $ pour des périodes de 5 et 15 ans, en vertu des règlements numéros 603, 605, 607, 608(608-B), 609(609-A), 620, 621-B, 630, 631, 1033 et 1046;

ATTENDU que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU que l'échéance de capital prévue en 1993, au montant total 23 900 $, a été payée à même le budget, laissant ainsi un solde net à renouveler de 2 180 000 $;

ATTENDU que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 13 juillet 1993;

ATTENDU que la Ville désire se prévaloir des dispositions de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7) qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations.

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

INITIALES DU MAIRE
291
INITIALES DU GREFFIER

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières émette les 2 180 000 $ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel d'un (1) mois et vingt-sept (27) jours au terme original des règlements ci-dessus mentionnés.

ADOPTÉE

299-93
Prolong. 9 jours terme de cert. règls. à échoir 4 juillet 1993 et reliés à règls. sur point faire émiss. d'obligations.

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières aura le 4 juillet 1993 un montant de 1 351 000 $ à renouveler sur un emprunt original de 2 915 000 $ pour une période de 10 ans, en vertu des règlements numéros 608(608-B), 706-A, 778, 780, 788, 796, 799, 800, 804 et 837;

ATTENDU que ledit renouvellement ne sera pas effectué à la date prévue;

ATTENDU que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 13 juillet 1993;

ATTENDU que la Ville désire se prévaloir des dispositions de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7) qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations.

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières émette les 1 351 000 $ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de neuf (9) jours au terme original des règlements ci-dessus mentionnés.

ADOPTÉE

300-93
Prolong. 2 jours du terme cert. règls. à échoir 11 juillet 1993 et reliés à cert. règls. sur point faire objet émiss. d'obligations.

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières aura le 11 juillet 1993 un montant de 2 052 000 $ à renouveler sur un emprunt original de 2 790 100 $ pour des périodes de 5, 10 et 15 ans, en vertu des règlements numéros 608(608-B), 706-A, 778, 780, 788, 796, 799, 800, 804, 837, 903(903-A), 950-C(1987), 968(968-A), 989, 995(1986), 1002(1986), 1011, 1013(1986), 1014, 1031(1987), 1032, 1034(1987), 1040(1987), 1041, 1045(1987), 1050, 1053(1987), 1055 et 1058-A;

ATTENDU que ledit renouvellement ne sera pas effectué à la date prévue;

ATTENDU que l'échéance de capital prévue en 1993, au montant total 44 000 $, a été payée à même le budget laissant ainsi un solde net à renouveler de 2 008 000 $;

ATTENDU que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 13 juillet 1993;

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

LUNDI LE 7 JUIN 1993

ATTENDU que la Ville désire se prévaloir des dispositions de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7) qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations.

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières émette les 2 008 000 $ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de deux (2) jours au terme original des règlements ci-dessus mentionnés.

ADOPTÉE

301-93
Adjudication contrat de vente des obligations datées du 13 juillet 1993.

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a demandé, par l'entremise du système électronique d'informations financières du ministère des Affaires municipales du Québec, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 6 501 000 $;

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la Ville a reçu les soumissions ci-dessous détaillées;

Nom des soumissionnaires	Prix offert	Montant	Taux %	Échéance	Taux %
Syndicat formé de	98,385	553 000 $	5,25	1994	7,5454
"Lévesque Beaubien	98,385	595 000 $	6,25	1995	7,5454
Geoffrion inc. &	98,385	641 000 $	6,50	1996	7,5454
Wood Gundy inc."	98,385	642 000 $	7,00	1997	7,5454
	98,385	4 070 000 $	7,25	1998	7,5454
Syndicat formé de	98,256	553 000 $	5,25	1994	7,5713
"Tassé & associés	98,256	595 000 $	6,00	1995	7,5713
limitée, RBC Dominion	98,256	641 000 $	6,50	1996	7,5713
Valeurs mobilières inc.,	98,256	642 000 $	7,00	1997	7,5713
Scotia-McLeod inc.,	98,256	4 070 000 $	7,25	1998	7,5713
Richardson Greenshields du Canada ltée, Valeurs mobilières SMC inc. & Nesbitt Thomson ltée."					
Syndicat formé de					
"Valeurs mobi-	98,096	553 000 $	5,25	1994	7,6187
lières Desjardins	98,096	595 000 $	6,00	1995	7,6187
inc., Midland Walwyn Capi-	98,096	641 000 $	6,50	1996	7,6187
tal inc., Alpha Capital	98,096	642 000 $	7,00	1997	7,6187
inc. & Roy Bertrand Lemay	98,096	4 070 000 $	7,25	1998	7,6187
Tessier"					

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières adjuge au syndicat formé de "Lévesque Beaubien Geoffrion inc. & Wood Gundy inc." ladite émission d'obligations au montant de 6 501 000,00 $

ADOPTÉE

302-93
Adjudication contrats.

IL EST PROPOSÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte:

- la proposition de la compagnie "J. B. Deschamps inc.", aux montants de 3 100,00 $ (prix de base) 680,00 $ (pour chaque dénomination) et 2,73 $/pièce (pour chaque titre), pour l'impression des obligations qui seront datées du 13 juillet 1993 et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé comme suit:

  - la partie de celui-ci qui est reliée au refinancement d'emprunts antérieurs: à même les fonds disponibles au poste 02-12-21-2-870 du budget 1993;

  - le solde: à même les fonds à cet effet prévus à chacun des règlements d'emprunt faisant l'objet d'un financement initial à l'occasion de cette émission;

- la proposition de la compagnie "Construction & Pavage Maskimo ltée", au montant de 38,15 $ la tonne métrique, pour la fourniture de 2 500 tonnes métriques de mélange bitumineux et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à 90 % à même les fonds disponibles aux postes à cet effet du budget 1993 et à 10 % à même les fonds à cet effet prévus dans différents règlements;

- la proposition de la compagnie "Sanivan (1993) inc.", au montant de 68 187,50 $, pour le nettoiement de 5 200 puisards de rues et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet prévus au poste 02-22-31-5 du budget 1993;

- la proposition de la compagnie "Les Constructions Raymond Richard inc.", au montant de 65 511 $, pour la réfection de la toiture en pignon du Colisée et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet prévus au règlement 1278 (1993);

- la proposition de M. Gilles Charette, au montant de 4 273,15 $, pour le déboisement et l'essouchage d'une bande de terrain, parallèle à la piste cyclable, située à l'extrémité ouest de la rue Tebbutt et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même une appropriation au "fonds réservé pour parcs et terrains de jeux";

- la proposition de la compagnie "Communication Le Rocher inc.", au montant de 51 154,73 $, pour la fourniture et

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

l'installation d'un système de surveillance, d'alarme et de contrôle des accès à l'édifice des travaux publics et qu'elle lui adjuge le contrat à cette effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé comme suit:

- un maximum de 48 000,00 $ à même les fonds disponibles au poste 5-213-93;
- le solde à même le poste 02-50-11-1-002 du budget 1993;

- la proposition de la compagnie "Pagé Construction, division de Simard-Beaudry inc.", au montant de 183 450,60 $, pour la fourniture des matériaux et de la main-d'oeuvre requis pour le rapiéçage d'environ 8 000 mètres carrés d'asphalte et pour le resurfaçage de parties de rues (volume d'environ 700 tonnes métriques) et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste 02-21-22-1-440;

- la proposition de "Acmé Signalisation", au montant de 9 500 $, taxes excluses, pour la fourniture de 100 barrières anti-émeutes et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste 5-266-93-1-100.

ADOPTÉE

303-93
Demande d'exemption taxe d'affaires "Société Tai Chi Taoïste - région du Québec".

ATTENDU que la compagnie "Société Tai Chi Taoïste du Canada - région du Québec" s'est adressée le 9 avril 1993 à la Commission municipale du Québec pour être exemptée de la taxe d'affaires en vertu des articles 236 paragraphes 5° à 7° et 236.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1);

ATTENDU qu'en vertu de ces articles, la Commission doit consulter la Ville de Trois-Rivières avant de se prononcer sur cette demande;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance des pièces produites par "Société Tai Chi Taoïste du Canada - région du Québec" au soutien de sa demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières ne prenne pas position sur cette demande mais qu'elle s'en remettre plutôt à la décision que prendra la Commission municipale du Québec dans ce dossier.

ADOPTÉE

304-93
Dérogation mineure règl. d'urbanisme demandée par Mme Gemma Manseau-Trottier.

ATTENDU qu'un Comité consultatif d'urbanisme a été constitué au sein de la Ville de Trois-Rivières aux termes du règlement 1131 (1989) adopté le 18 septembre 1989;

ATTENDU que le Conseil a adopté le 5 août 1991 le règlement 1217 (1991) concernant les dérogations mineures à certaines dispositions des règlements de zonage et de lotissement;

INITIALES DU MAIRE
295
INITIALES DU GREFFIER

ATTENDU que Mme Gemma Manseau-Trottier a demandé au Conseil de lui accorder une dérogation mineure;

ATTENDU que l'immeuble affecté par cette demande de dérogation est composé des lots 1121-504 et 1121-505 et d'une partie du lot 1121-499 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières;

ATTENDU que la nature de cette demande est de ne pas respecter la norme voulant que, lors d'un agrandissement, le revêtement extérieur doit être composé des mêmes matériaux autorisés et dans les mêmes proportions que le bâtiment principal existant;

ATTENDU que cette dérogation mineure aurait pour effet de permettre à Mme Gemma Manseau-Trottier d'utiliser le "stucco" posé de la même façon que la pierre reconstituée, comme revêtement extérieur d'un agrandissement à l'étage de sa résidence;

ATTENDU que lors de la réunion qu'il a tenue le 11 mai 1993, le Comité consultatif d'urbanisme a émis un avis dans lequel il recommandait au Conseil d'accorder la dérogation demandée;

ATTENDU que, lors de la réunion que sa Commission permanente a tenue le 17 mai 1993, le Conseil a approuvé le procès-verbal de cette réunion du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le greffier a fait publier à la page 25 de l'édition du 21 mai 1993 du quotidien "Le Nouvelliste" un avis indiquant, notamment, la nature et les effets de la dérogation demandée ainsi que la date, l'heure et le lieu de la séance au cours de laquelle le Conseil statuerait sur celle-ci et informant toute personne intéressée qu'elle pourrait se faire entendre à cette occasion;

ATTENDU que le Conseil vient d'entendre les personnes intéressées par cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que la Ville de Trois-Rivières accorde à Mme Gemma Manseau-Trottier la dérogation mineure ci-dessus décrite.

ADOPTÉE

305-93
Mandat à Ville de Bécancour pour soumissions fournit. produits chimiques à l'usine trait. d'eau.

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières nomme et constitue la Ville de Bécancour son mandataire et qu'elle lui donne le pouvoir de, pour elle et en son nom, demander des soumissions pour la

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

INITIALES DU MAIRE 296 INITIALES DU GREFFIER

fourniture de produits chimiques à être utlisés en 1994 dans le cadre de l'opération de traitement d'eau.

ADOPTÉE

306-93
Mandat à Ville de Cap-de-la-Madeleine pour soumissions exécution analyses physico-chimiques de l'eau.

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières nomme et constitue la Ville de Cap-de-la-Madeleine son mandataire et qu'elle lui donne le pouvoir de, pour elle et en son nom, demander des soumissions pour l'exécution d'analyses physico-chimiques de son eau.

ADOPTÉE

307-93
Demande Cour supér. d'enjoindre Jacques Coulombe de vider ou traiter l'eau piscine de l'immeuble du 2170 rue Laviolette.

ATTENDU que M. Jacques Coulombe est propriétaire de l'immeuble situé au 2170 de la rue Laviolette à Trois-Rivières;

ATTENDU qu'une piscine est installée sur cet immeuble;

ATTENDU que l'eau de cette piscine dégage des odeurs nauséabondes qui incommodent les personnes qui sont domiciliées dans le voisinage dudit immeuble;

ATTENDU que, malgré une mise en demeure en ce sens que lui a expédiée le 31 mai 1993 le chef du Service du contentieux, Me Jean Lamy, M. Jacques Coulombe refuse ou néglige toujours de faire disparaître cette source de nuisance ou d'insalubrité;

CONSIDÉRANT que l'article 19.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) stipule que toute personne a droit à la qualité de l'environnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Émilien la Barre

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières reconnaisse que l'eau se trouvant à l'intérieur de la piscine située sur l'immeuble portant le numéro 2170 de la rue Laviolette à Trois-Rivières constitue une nuisance ou une cause d'insalubrité au sens de l'article 80 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2).

Qu'elle s'adresse, conformément à l'article 81 de ladite Loi, à la Cour supérieure pour qu'elle enjoigne M. Jacques Coulombe de prendre les mesures requises pour faire disparaître, à ses frais, cette nuisance ou cette cause d'insalubrité et pour qu'elle ordonne, qu'à défaut de ce faire dans le délai prescrit, la Ville puisse elle-même prendre les mesures requises aux frais de celui-ci.

Que le chef du Service du contentieux, Me Jean Lamy, soit mandaté pour présenter et défendre cette requête et, généralement, pour faire le nécessaire.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

308-93
Modif. calendrier conserv. des documents munic.

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 599-85 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 16 décembre 1985, le Conseil a approuvé un "calendrier de délais de conservation des documents municipaux" devant avoir effet au sein de la Ville de Trois-Rivières;

ATTENDU que ce calendrier a été approuvé par le ministre des Affaires culturelles du Québec le 4 août 1986 conformément aux articles 8 et 9 de la Loi sur les archives (L.R.Q., c. A-21.1);

CONSIDÉRANT qu'une deuxième édition du "Recueil de délais de conservation - Documents municipaux" a été réalisée en 1990 avec la collaboration des Archives nationales du Québec;

ATTENDU que, dans ce document, des modifications ont été apportées à certains délais de conservation des documents municipaux;

ATTENDU qu'il y a lieu de se prévaloir des nouvelles dispositions de ce recueil pour modifier le "calendrier de délais de conservation des documents municipaux" de la Ville;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de deux (2) documents annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante et qui ont pour objet:

- de modifier les délais numéros 053 (recensement électoral - fiches) et 168 (comptes à payer - pièces justificatives);

- d'ajouter les délais numéros 221 (certificats de mutation, catégorie C et M), 222 (listes des encaissements des taxes municipales et scolaires) et 223 (attestation de destruction et de reproduction de documents par micrographie);

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Gamelin

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières modifie son "calendrier de conservation des documents municipaux" pour y intégrer les délais inscrits sur les documents auxquels fait référence le dernier paragraphe du préambule de la présente résolution.

Que le greffier, Me Gilles Poulin, soit autorisé à demander à la ministre des Affaires culturelles du Québec d'approuver les susdites modifications et à les appliquer lorsqu'elles le seront.

ADOPTÉE

309-93
Modif. règl. 1284 (1993).

ATTENDU que, lors de la séance qu'il a tenue le 1er février 1993, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a édicté le règlement 1284 (1993) autorisant la construction d'une conduite d'aqueduc de 255mmØ sur le boulevard des Forges (entre la rue Michelin et l'immeuble portant le numéro 10805 dudit boulevard) et décrétant un emprunt à cet effet de 29 000 $;

ATTENDU que ce règlement a été soumis au ministre des Affaires municipales du Québec pour approbation;

ATTENDU que ce dernier demande à ce qu'une modification soit apportée au paragraphe 3° du premier alinéa de l'article 10 de ce règlement pour y ajouter une mention à l'effet que la taxe

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

spéciale qui y est décrétée l'est en proportion de la superficie approximative de chacun des immeubles identifiés à l'annexe III;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 564 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que le paragraphe 3° du premier alinéa de l'article 10 dudit règlement 1284 (1993) soit modifié par l'insertion, dans la sixième ligne et après le mot "branchements", des mots ", et ce, en proportion de la superficie approximative de chacun d'eux qui y est indiquée".

M. André de Repentigny vote contre l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE

310-93
Modif. règl. 1292 (1993).

ATTENDU que, lors de la séance qu'il a tenue le 15 mars 1993, le Conseil a édicté le règlement 1292 (1993) autorisant le recouvement de pavages, la réfection de trottoirs, la construction de regards d'égout, la rénovation de regards et de puisards et l'ajout de bornes d'incendie à certains endroits de la Ville et décrétant un emprunt à cet effet de 710 000 $;

ATTENDU que ce règlement a été soumis au ministre des Affaires municipales du Québec pour approbation;

ATTENDU que ce dernier demande que les items "3.- Construction de regards d'égouts sur réseau existant 15 000 $" et "4.- Rénovation de regards et puisards dans différents secteurs de la Ville 19 000 $" qui apparaissent à la page 1 de l'annexe I de ce règlement soient décrits de façon plus détaillée;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un document intitulé "Règlement # 1292 description supplémentaire" préparé le 20 mai 1993 par Gilles Colas, ingénieur;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 564 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que l'annexe I dudit règlement 1292 (1993) soit modifié par l'insertion, après la page 5, du document "Règlement # 1292 description supplémentaire" auquel font référence les deux (2) derniers paragraphes du préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

311-93
Modif. liste projets soumis à Emploi et Immigration Canada dans cadre programme créat. d'emplois.

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 156-93 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 15 mars 1993, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a demandé à Emploi et Immigration Canada une subvention de 13 609 $ pour procéder à l'embauche de neuf (9) personnes dans le cadre de son programme de développement de l'emploi "Défi 1993";

ATTENDU que, suite à cette demande, Emploi et Immigration Canada offre à la Ville une subvention de 8 604 $ pour lui permettre d'embaucher six (6) personnes pendant dix (10) semaines;

CONSIDÉRANT les demandes formulées par les différents services de la Ville et les priorités imposées par Emploi et Immigration Canada;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un tableau préparé par le Service des ressources humaines le 26 mai 1993 dans lequel son identifiés les postes qui font l'objet de la proposition d'Emploi et Immigration Canada et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que le tableau accompagnant la demande d'autorisation signée par le greffier le 15 mars 1993 soit remplacé par celui auquel font référence les deux (2) derniers paragraphes du préambule de la présente résolution et que la Ville accepte le parrainage et la responsabilité de ces projets, lesquels peuvent être résumés comme suit:

- un (1) technicien en administration au Service de la trésorerie;
- un (1) aide-arpenteur au Service des travaux publics;
- un (1) animateur de terrains de jeux au Service des loisirs;
- une (1) secrétaire au Service de l'urbanisme et de l'aménagement;
- une (1) secrétaire au Service de la sécurité publique;
- un (1) agent de projet au Service des loisirs.

Que ce tableau soit transmis à Emploi et Immigration Canada en vue d'obtenir une subvention de 8 604 $, la Ville acceptant de couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où ces projets seraient, en totalité ou en partie, subventionnés.

Que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document susceptible de donner effet à la présente résolution et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

312-93
Nomin. Jean Hélie directeur des Services financiers.

ATTENDU qu'il est opportun de regrouper le Service de la trésorerie, le Service de l'approvisionnement et le Service de l'informatique sous un service appelé "Services financiers";

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 66149-MG

APPUYÉ PAR : Roland Thibealt

ET RÉSOLU :

Qu'un poste de "Directeur des Services financiers" de la Ville soit créé et qu'il soit placé dans la classe numéro onze (11) aux fins de la "Politique de rémunération des employés cadres".

Que le trésorier, M. Jean Hélie, soit nommé titulaire de ce nouveau poste à compter d'aujourd'hui et que son salaire annuel soit immédiatement porté à 73 471 $.

ADOPTÉE

313-93
Nomin. Jean Poliquin membre Comité consultatif d'urbanisme.

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 7-92 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 15 janvier 1992, le Conseil a nommé les personnes devant siéger à titre de membres sur le Comité consultatif d'urbanisme créé aux termes du règlement 1131 (1989);

ATTENDU que M. Jean Fournier a alors été nommé membre de ce Comité et qu'il a remis sa démission lors de la réunion qu'il a tenue le 11 mai 1993;

ATTENDU qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Roger Bellemare

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières nomme M. Jean Poliquin, conseiller en placements, domicilié au 1690 de la rue Calixa-Lavallée à Trois-Rivières, comme membre ayant droit de vote au sein dudit Comité consultatif d'urbanisme, et ce, en remplacement de M. Jean Fournier.

ADOPTÉE

314-93
Remplac. résol. 190-93 adoptée le 5 avril 1993.

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : Alain Gamelin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières autorise, du 15 mai au 15 septembre 1993, le chef de son Service des loisirs, M. Jacques St-Laurent, ou, en son absence, le régisseur des programmes communautaires au sein dudit Service, M. Michel Lefebvre, à délivrer les autorisations de vendre des boissons alcooliques, d'appuyer des demandes de permis d'alcool, d'extensionner les heures de fréquentation des parcs et de fermer temporairement (jusqu'à 24 h 00 d'une journée donnée) des rues au cours de l'été 1993 dans le cadre de fêtes populaires ou de quartiers.

Que la présente résolution remplace la résolution 190-93 adoptée lors de la séance tenue le 5 avril 1993.

ADOPTÉE

INITIALES DU GREFFIER 301 INITIALES DU GREFFIER

315-93
Autor. de délivrer constats d'infractions.

ATTENDU que le gouvernement du Québec est sur le point de décréter l'entrée en vigueur des articles 144 et suivants du Code de procédure pénale (L.R.Q., c. C-25.1);

ATTENDU qu'en vertu de l'article 9 de ce Code, la Ville peut être un poursuivant;

ATTENDU que, dans ces circonstances, il y a lieu d'autoriser certaines personnes à délivrer des constats d'infraction;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Perreault

APPUYÉ PAR : Émilien La Barre

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 147 du Code de procédure pénale (L.R.Q., c. C-25.1), la Ville de Trois-Rivières autorise les personnes suivantes à délivrer des constats d'infraction:

- tout membre du Service de la sécurité publique qui est "policier municipal" au sens de la Loi de police (L.R.Q., c.P-13);
- le chef de la division "permis et inspection" du Service de l'urbanisme et de l'aménagement;
- l'inspecteur en hygiène et en environnement, les inspecteurs en bâtiments II et les inspecteurs en alimentation au sein de la division "permis et inspection" du Service de l'urbanisme et de l'aménagement;
- les agents de l'agence de sécurité chargée par le Conseil de faire respecter les règlements de la Ville sur le stationnement.

ADOPTÉE

MODIFIEE PAR LA RESOLUTION No. 535-93 DU 18 Oct. Lue 1994

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MQ

316-93
Emprunt fonds roulement de 48 651,01 $ pour achat d'équipements.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de quatre (4) documents décrivant et estimant le coût d'achat des équipements suivants:

- petits équipements pour le Service des travaux publics (Fernand Gendron, ingénieur le 26 mai 1993): 38 000 $;
- ensemble de classement (Me Gilles Poulin, greffier, le 4 juin 1993): 6 751,01 $;
- micro-ordinateur pour le Service de la trésorerie (Jean Hélie, trésorier, le 31 mai 1993): 2 100 $;
- micro-ordinateur et logiciel pour le Service de l'évaluation (Gérard P. Brahic, évaluateur agréé, le 1er mai 1993): 1 800 $;

ATTENDU que ces documents demeurent annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières achète les équipements décrits dans lesdits documents.

Que des dépenses à cet effet, pour des montants maximums respectifs de 38 000 $, 6 751,01 $, 2 100 $ et 1 800 $ soient autorisées.

Que, s'il advient que le coût réel des dépenses prévues à un estimé est plus ou moins élevé que celui qui y est prévu, tout montant disponible dans un cas soit utilisé pour compenser ce qui manque dans un autre cas.

Que ces dépenses soient financées à même le produit d'emprunts à cet effet au fonds de roulement créé par le règlement 312 adopté le 16 août 1965, lesquels emprunts devront être remboursés au moyen de cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs, dont les premiers échoiront en 1994.

Que, pour effectuer le remboursement de ces emprunts au fonds de roulement, le Conseil approprie aux budgets des années 1994 à 1998 inclusivement les fonds nécessaires pour rencontrer les versements en capital qui échoiront à chacune desdites années.

ADOPTÉE

317-93
Paiement réclamations.

CONSIDÉRANT les incidents ou les accidents ci-après énumérés ayant engagé la responsabilité civile de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Perreault

APPUYÉ PAR : Roger Bellemare

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières verse :

- une somme de 1 530,40 $ à la Fabrique Immaculée-Conception, pour les dommages occasionnés aux clôtures des cimetières St-Louis et St-Michel lors d'opérations de déneigement réalisées les 13 février et 16 mars 1993;

- une somme de 450 $ à Rollande Bouchard, pour les blessures qu'elle s'est infligée et les dommages qu'elle a subis lors d'une chute sur le trottoir situé en face de l'immeuble portant le numéro 2360 de la rue Marie-Leneuf;

- une somme de 1 574,16 $ à Guy Croisetière, pour les dommages occasionnés à sa voiture par le mauvais état de la chaussée située à l'angle du boulevard Hamelin et de la rue P.-E.-Neveu;

- une somme de 150 $ à "Legris, Michaud, Lacoursière, Jacob, avocats en fidéicommis", pour les dommages occasionnés au véhicule de M. Denis Blanchette par un trou situé dans la chaussée du boulevard des Chenaux;

- une somme de 111,28 $ à M. Claude Lajoie, pour les dommages occasionnés à l'escalier de son immeuble situé au 881 A de la rue Panneton lors d'une opération de déneigement réalisée le ou vers le 3 janvier 1993;

- une somme de 1 600 $ à Jean Leblanc, pour les dommages occasionnés à la galerie de son immeuble situé au 875 de la rue Laviolette lors d'une opération de déneigement réalisée dans la nuit du 3 ou 4 janvier 1993;

- une somme de 182,96 $ à Louise Nolet, pour les dommages occasionnés à son immeuble du 234 de la rue Ste-Cécile lors de l'obstruction de la conduite d'égout le desservant;

INITIALES DU MAIRE
303
INITIALES DU GREFFIER

- une somme de 577,72 $ à "La Personnelle, compagnie d'assurances du Canada" et une somme de 50 $ à Claude Rousseau, pour les dommages occasionnés à la voiture de ce dernier par un liquide corrosif dégouttant du plafond de l'autogare;

- une somme de 93,39 $ à Alain Lauzière, pour les dommages occasionnés à sa voiture par un trou situé dans la chaussée du boulevard des Forges;

- une somme de 4 000 $ à Michel Milette, pour les préjudices qu'il a subis à la suite d'une arrestation et d'un emprisonnement injustifiés.

Que toutes ces sommes soient versées à même celles accumulées au fonds d'auto-assurance.

ADOPTÉE

318-93
Part. membres Conseil à diff. activités et autor. dépenser en conséquence.

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières:

- assume les frais de transport de 22,40 $ encourus par M. Gilles Latour à l'occasion de sa participation à l'inauguration des locaux du Festival des Nations qui s'est tenue à Shawinigan le 25 mai 1993;

- délègue:

  - un membre du Conseil à l'inauguration de la "Place des nations de la Francité" qui se tiendra à Jonquière la 3 juillet 1993 et qu'elle assume les frais de transport, d'hébergement et de repas qu'il encourra à cette occasion;

  - M. Alain Gamelin à une journée qui se tiendra le 19 juin 1993 à l'Université du Québec à Trois-Rivières, au cours de laquelle le Conseil régional de la Mauricie, Bois-Francs, Centre du Québec se dotera d'un plan de croissance et de développement culturel et qu'elle assume les frais d'inscription et de repas qu'il encourra à cette occasion;

- achète un (1) billet au coût de 22 $ pour participer au souper organisé par "Le Sabord" à la Marina de l'île St-Quentin le 28 mai prochain.

ADOPTÉE

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

INITIALES DU MAIRE
304
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 7 JUIN 1993

319-93
Demande min. des Transports du Québec d'entreprendre creusage fossés hauteur rue Joseph-Pellerin (rang 3 St-Étienne-des-Grès).

ATTENDU que M. Robert Carlin est propriétaire d'un immeuble situé au 399 du 3e Rang à St-Étienne-des-Grès;

ATTENDU que la partie du 3e Rang en face duquel est situé l'immeuble de M. Carlin est un chemin public entretenu par la Ville de Trois-Rivières où il y est connu comme étant la rue Joseph-Pellerin;

ATTENDU qu'à chaque printemps, ce chemin est inondé par l'eau provenant de la fonte de la neige tombée dans les environs;

CONSIDÉRANT que le creusage de fossés le long du chemin Marcotte, à proximité du 3e Rang (rue Joseph-Pellerin), pourrait améliorer la situation qui prévaut en face de l'immeuble de M. Carlin;

CONSIDÉRANT que le chemin Marcotte relève du ministère des Transports du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR : André de Repentigny

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières appuie M. Robert Carlin et la municipalité de St-Étienne-des-Grès et qu'elle demande, elle aussi, au ministère des Transports du Québec de creuser des fossés le long du chemin Marcotte à la hauteur du chemin du 3e Rang (rue Joseph-Pellerin) séparant les municipalités de St-Étienne-des-Grès et de Trois-Rivières.

ADOPTÉE

320-93
Liste des comptes à payer.

COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR: Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: Roland Thibeault
ET RÉSOLU:

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 22 mai 1993

W.M.I. Mauricie Bois-Francs:	
Contenants - Travaux publics - avril 1993	4 097,77 $
Cueillette, transport et enfouissement des déchets - mai 1993	154 707,12
Communication services inc.:	
Radiocommunication - phase II - paiement no 2 - retenue 10 %	43 663,77
Construction Pépin et Fortin inc.:	
Aménagements de bureaux - Édifice des Travaux publics - paiement no 3 - retenue 10 %	33 839,53
Drainamar inc.:	
Inspection et réhabilitation d'égout - paiement no 3 - retenue 10 %	16 935,29
Consultants Falardeau:	
Synchronisation des feux - boul. des Forges - paiement no 1	6 696,28
Construction C.C.L. inc.:	
Remise de la dernière tranche de la retenue -	

INITIALES DU MAIRE
305
INITIALES DU GREFFIER

station de pompage - île St-Quentin	1 538,59
J.P. Doyon ltée: Location de tracteur-chenille - Travaux publics	4 146,79
Trois-Rivières location: Location de plaque vibrante - Travaux publics	568,77
Club de tir du Cap inc.: Location du club de tir - 1993 - Sécurité publique	1 500,00
Club de curling Trois-Rivières: Location d'une salle pour l'élection partielle du 4 avril 1993 - Greffe	200,00
Jules Milette inc.: Contenants - Sécurité publique - avril 1993	129,37
Marchand pétroleum Canada: Achat d'huile - Travaux publics	1 607,87
Nedco: Achat de pièces diverses - Travaux publics	525,22
Béton Trois-Rivières: Achat de béton - Travaux publics	263,77
Hydro-Québec: Alimentation électrique rues St-Roch et des Casernes - Festival international de l'art vocal de Trois-Rivières	1 257,46
Guimond électrique inc.: Pose de deux poteaux - Travaux publics	466,99
Edmond Yergeau, notaire: Honoraires - acte d'échange entre la Ville et Gervais & Quessy inc.	430,00 $
Canadien pacifique ltée: Coûts d'enlèvement de la neige et de la glace - janvier à mars 1993 inclusivement - Travaux publics	5 645,22
Atelier des Vieilles Forges inc.: Location de deux stationnements - arrière du palais de justice - du 1er janvier au 31 décembre 1993 - Sécurité publique	774,00
Entretien ménager - Pavillon de la jeunesse et Colisée - avril 1993	431,00
Entretien ménager - polyvalente Ste-Ursule - secteur sportif - avril 1993	135,00
Entretien ménager - quartier général - avril 1993	2 154,67
Groupe Admari inc.: Préposés aux stationnements - avril 1993 - Cour municipale	3 492,85
Buanderie Saniloc inc.: Service de buanderie - Travaux publics (mars et avril 1993), aéroport, Imprimerie, Permis et Inspections, Greffe - avril 1993	1 526,21

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 8614R-MG

LUNDI LE 7 JUIN 1993

Communications Le Rocher:	
Contrat d'entretien du système de radio-communication - Sécurité publique - mai 1993	1 168,58
Service ménager Nettoie-tout:	
Entretien ménager - poste no 2 et Cour municipale - avril 1993	443,87
Ascenseurs R.C.R. T.-R.:	
Vérification des ascenseurs - bibliothèque, Centre culturel, hôtel de ville, Salle Thompson, Édifice François-Nobert - avril 1993	172,00
Pinkerton du Québec ltée:	
Service de matrone - Sécurité publique - du 25 avril au 8 mai 1993	62,32
U.Q.T.R.:	
Travaux d'imprimerie - Imprimerie - janvier et février 1993	303,92
Copie Trois-Rivières inc.:	
Service de photocopies - Imprimerie - mars 1993	169,38
Roi mauricien des habits:	
Altérations sur pantalons et pose d'écussons - Sécurité publique	81,22
Cooke & fils enr.:	
Déverrouillage d'une porte d'urgence - Sécurité publique	65,10
Hebdo journal:	
Avis publics (journées d'enregistrement, avis d'adoption, assemblée publique d'information et de consultation, entrée en vigueur)	2 258,55
Le Nouvelliste:	
Offre d'emploi (chef de section - voirie et chef de section - aqueduc-égout) et appel d'offres (fourniture de 990 mètres cubes de béton)	1 412,81 $
Egzakt inc.:	
Conception, réalisation et impression d'une facture - Action verte	494,86
Conception, réalisation et fabrication de panneaux de signalisation	517,46
Ministre des Finances:	
Frais d'enregistrement de l'avis de vente pour taxes - Greffe	215,00
FABB:	
Cours de WordPerfect 5.1 - 1 candidate	501,35
American Water Works Association:	
Cotisation 1993 - Travaux publics	83,95
Bélitec inc.:	
Plan pour préparation de devis - Travaux publics	63,56
Traçage de la permière version de la carte électorale à 12 districts - Greffe	100,54

INITIALES DU MAIRE
307
INITIALES DU GREFFIER

Plan pour préparation de devis - Travaux publics	46,22
Making Cities Livable Conference:	
Achat d'une copie de "Revitalizing Downtown Video"	130,19
ADS Groupe-conseil inc.:	
Mise à jour du logiciel Enercalc - Travaux publics	934,75
Publications du Québec:	
Mises à jour # 46 des Lois refondues du Québec - Greffe	202,93
Publication "Cahier des charges et devis généraux" - Travaux publics	53,45
Jean-Jacques Vézina:	
Essence pour camion à incendie - secteur Les Forges	16,58
Pompier volontaire - surveillance du poste et téléphone - avril 1993	62,00
Deschamps photo:	
Duplicata - finition de film - Urbanisme	23,65
Les Amis d'Yvon:	
Achat d'un billet - gala en l'honneur d'Yvon Picotte	35,00
Buffet Jeanne Paquin:	
Buffet - rencontre des présidents des associations de quartiers	102,85
Repas - réunion du comité fonds de pension	64,14
Restaurant Normandin inc.:	
Repas des détenus - Sécurité publique - du 26 février au 14 avril 1993	134,93
Société des alcools du Québec:	
Achat de vin pour réceptions	396,25
Achat de Cinzano pour réceptions	68,76
IGA-Boniprix:	
Achat d'épicerie pour réceptions	248,10 $

FRAIS DE HUISSIERS
(Cour municipale, Permis et Inspections et Contentieux)

Gagnon, Sénéchal, Coulombe et ass.	92,54
Jacques Royer	43,82
Trudel & associés	40,89
Plante & Murphy	34,62

LOISIRS

Gaétan Lefebvre:	
Service de cocktail pour 600 personnes - week-end culturel	550,02
Polyvalente De-La-Salle:	
Location de gymnase - badminton métropolitain	500,76

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6814R-MG

INITIALES DU MAIRE

308

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 7 JUIN 1993

Usinage de l'Estrie enr.:	
Aiguisage et réparation de couteaux à glace - Colisée	269,52
Distribution Mauricie-Drummond inc.:	
Achat de bière - Colisée et Parc portuaire	1 901,20

BIBLIOTHÈQUE

Périodica:	
Abonnement à "Séquences" - 1 an	48,54
Frimousse:	
Achat de jeux	268,74
Bibliothèque centrale de prêt de la Mauricie:	
Services professionnels - jeux de fiches - 2e paiement	2 619,75
Centre national de philatélie:	
Achat d'un répertoire des codes postaux	47,08

Achat de livres

L'Exèdre librairie inc.	1 343,38
Filiol	294,25
Gabriel Gélinas	375,00
La Bande Dessinerie	647,14
Reliure Bois-Francs inc.	365,06
Librairie Clément Morin et fils inc.	960,38
Services documentaires Multimédia inc.	18,48
Librairie Poirier inc.	461,92

AÉROPORT - Achats pour le restaurant Le Pilote

Canox	17,80 $
Crémerie des Trois-Rivières	400,97
Deno fruits	224,08
Paul Diamond	164,61
Alexandre Gaudet ltée	3 453,12
Jam-Bec	2 190,06
Boucherie Alex Lamy inc.	628,81
Multi-marques inc.	352,28

PARC PORTUAIRE

Aubin réfrigération inc.:	
Réparation de table à salade	128,95
Remplacement du compresseur du tiroir à viande	515,79
Vérification de la ventilation du congélateur	186,26
Réparation de la chambre froide à déchets	1 061,06
Choquette-CKS inc.:	
Réparation du lave-vaisselle	68,32
Ga-Eti T.V. enr.:	
Réparation du micro-ondes	96,52
LDN protection service:	
Ajout d'un détecteur sur alarme - restaurant	165,64

INITIALES DU MAIRE
309
INITIALES DU GREFFIER

Québec linge inc.:	
Service de buanderie	261,44
Achats - restaurant du Parc portuaire	
Marcotte alimentation et poissonerie inc.	505,17
L.P.M. Supérieur inc.	1 974,06
Brasserie Labatt ltée	3 045,52
Laroche et Monas cie ltée	844,47
Croustilles Yum Yum inc.	72,80
Embouteillage T.C.C. ltée	1 966,66
Armand Thibodeau inc.	667,43
Froma-Dar	219,92
J. Champagne inc.	827,30
Laboratoires Choisy ltée	415,64
Emballages Bettez inc.	1 119,17
R. Beaudry et fils inc.	145,00
FRAIS DE DÉPLACEMENT	
Roger Baril:	
Tracy - 102e assemblée générale et régulière - Association des professionnels de l'outillage municipal	54,60 $
Lucienne Bellemare:	
Repas - réunion de coordination - rencontre Canadian Bond Rating	37,65
Colette Durocher:	
Québec - colloque Tourisme et culture	119,94
Sylvain Ferland:	
Nicolet - cours sur le C.S.R. - Institut de police du Québec	70,00
Michel Lefebvre:	
Beaupré - colloque annuel du Regroupement du loisir municipal	204,00
André Noël:	
Montréal - congrès de l'U.M.Q.	690,68
Guy Roussel:	
Montréal - cours sur la signalisation des travaux sur le réseau routier	106,76
Réginald Vézina:	
Montréal - cours en signalisation - frais de transport	79,52
REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES	
Jacques Blais	449,18
Denis Lelièvre	135,69
Alain Léveillée	36,75
André Marcil	1 799,44
Gilles Poulin	128,16
Jacques St-Laurent	88,69
TOTAL	333 970,81 $

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

LUNDI LE 7 JUIN 1993

Service de la trésorerie
Le 21 mai 1993

Pour la semaine se terminant le 29 mai 1993

Consortium Pluritec-VFP:	
Honoraires - travaux municipaux - assainissement des eaux - paiement no 1	642,09 $
Guay inc.:	
Location de grue mécanique - Travaux publics	921,40 $
Cogeco câble inc.:	
Location de câble FM - du 8 juin au 7 août 1993 - Permis	37,14
Location de câble FM - du 8 juin au 7 août 1993 - Greffe	16,08
Maurice Galarneau:	
Location de vidéo et achat de cassette - Arpentage	35,00
Centre informatique Micromédica inc.:	
Achat d'équipements informatiques - Sécurité publique, Travaux publics, Bibliothèque	27 623,24
Franklin Playford inc.:	
Achat de cornières - Travaux publics	3 296,93
Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain:	
Quote-part de la Ville - mars, avril et mai 1993	360 900,00
CITF:	
Quote-part de la Ville	258 552,00
Festival international de l'art vocal:	
Subvention	45 000,00
Bigué, Lord et ass.:	
Complément aux études sur l'évaluation du potentiel patrimonial des quartiers anciens - volet 1 - typologies architecturales - 1er versement - Urbanisme	2 000,00
Patricia Charette:	
Honoraires - ventes par Arthur Gélinas	353,20
Honoraires - ventes par Gaston Comeau	353,20
Johnson Controls:	
Contrôle automatique - salles électriques - diverses bâtisses - juin 1993 - Travaux publics	2 532,83
Intergraph Canada Ltd:	
Frais d'entretien du système Intergraph - Arpentage - juin 1993	1 108,35
Floriculture Gauthier inc.:	
Entretien de la pelouse et engrais granulaire - Sécurité publique	189,17

INITIALES DU MAIRE
311
INITIALES DU GREFFIER

Hexatek:	
Réparation d'écran - Services techniques	54,38
Ville de Trois-Rivières-Ouest:	
Coût d'entretien du passage à niveau du boul. des Récollets - avril 1993	281,00
A.Q.T.E.:	
Cotisation 1993 - 7 personnes - Usine de traitement d'eau	545,30
A.U.A.M.Q.:	
Voyage à Washington - solde à payer - Urbanisme	175,00
Publi design inc.:	
Graphismes - prix littéraire, tennis et piscines, terrains de jeux - Information	1 024,79 $
Le Nouvelliste:	
Appels d'offres (réfection de la toiture en pignon du Colisée, fourniture de 2 500 tonnes métriques de béton bitumineux, nettoiement de puisards)	741,12
Régie de l'assurance automobile du Québec:	
Achat de formulaires gouvernementaux - Approvisionnement	250,00
Laboratoire Kinéco inc.:	
Achat de la vidéocassette "Le passager clandestin" - Sécurité publique	9,95
Estampes P.G. (1981) inc.:	
Achat d'épinglettes velcro d'identification - Sécurité publique	41,60
Galeries Magella enr.:	
Laminage - certificats bénévoles	205,30
Corporation de développement économique de l'amiante:	
Dîner - Ville industrielle	25,00
Buffet Jeanne Paquin inc.:	
Repas - réunion du Conseil du 17 mai 1993	171,89
Buffet - réception pour les bénévoles	256,80
Lunch - groupe de travail Travaux publics	63,16
IGA-Boniprix:	
Achat d'épicerie pour réceptions	367,44
Fleuriste Laviolette enr.:	
Fleurs - décès Michel Ruel	50,87

FRAIS DE HUISSIERS

Trudel & associés	1 258,97

SUBVENTION - DÉMOLITION DE HANGARS

Jean-Pierre Savoie	562,50

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

INITIALES DU MAIRE
312
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 7 JUIN 1993

LOISIRS

Productions Specta inc.:	
Services de soutien - week-end culturel	2 544,65
Achat de livres pour la bibliothèque	38,50
Subvention	30 000,00
Yvan Duchesneau:	
Services professionnels - sonorisation - soirée hommage aux bénévoles	166,92

BIBLIOTHÈQUE

ASTED:	
Achat d'une série d'affiches	23,11 $
Le Colimaçon:	
Achat de cassettes et de disques compacts - audio-adultes	623,63
Communication-Jeunesse:	
Achat de tee-shirts - Livromagie	69,34
Reliure Bois-Francs inc.:	
Reliure de volumes	500,22
Office national du film:	
Achat de vidéocassette - "La famille recomposée"	24,27
Éditions Versicolores inc.:	
Réabonnement - Québec vert	38,00
Info tech Magazine:	
Renouvellement d'abonnement	31,57
Coup de Pouce:	
Abonnement - Coup de Pouce	27,75

Achat de livres

Librairie Poirier inc.	1 053,70
La Bande dessinerie	271,99
L'Exèdre librairie inc.	621,41

AÉROPORT

I.C.G. propane:	
Propane	30,26
Maheu & Maheu inc.:	
Services antiparasites - mai à juin 1993	71,52
Crémerie des Trois-Rivières:	
Lait - restaurant Le Pilote	239,51

PARC PORTUAIRE

Caisses enregistreuses Dijitec inc.:	
Rouleau de papier	113,25
Location de caisse enregistreuse - mai 1993	577,80
IMCI production:	

INITIALES DU MAIRE
313
INITIALES DU GREFFIER

Copie de vidéocassettes du Centre d'exposition sur l'industrie des pâtes et papiers	208,00
Ministre des Finances:	
Renouvellement de permis d'alcool	1 243,50

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Jacob, Luc:	
Programmeur - Informatique	
10 sorties - du 23 mars au 18 mai 1993	30,00
Matteau, Michel:	
Technicien en urbanisme - Urbanisme	
46 sorties - septembre 1992 à avril 1993	138,00 $
628 km - septembre 1992 à avril 1993	175,84

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Lyne Dupuis:	
Nicolet - cours du MIP	70,00
Francis Gobeil:	
St-Hyacinthe - séminaire des usagers du CRPQ	216,21
Jean-Louis Goneau:	
Dîner (4 personnes) - activités de l'inspection des aliments à la consommation pour 1992 - vérifications pour les représentants du ministère de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation du Québec	80,06
Jacques Goudreau:	
Repas - A.U.A.M.Q. Washington	95,00
Denis Lelièvre:	
Dorval - Cession de l'aéroport	98,52

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

Louise Goyette	52,66
Denis Lelièvre	63,17
André Marcil	1 141,92
TOTAL	750 325,98 $

Service de la trésorerie
Le 27 mai 1993

Pour la semaine se terminant le 5 juin 1993

A.D.T. Canada Inc.:	
Juin - Juillet - Août	260,41 $
Asted Inc.:	
Inscription perfectionnement	
4 employées Bibliothèque	445,12
- Volume	30,97

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6814R-MG

LUNDI LE 7 JUIN 1993

Association québécoise des techniques de l'eau: Abonnement revue - Travaux publics	45,00
Association de baseball de Trois-Rivières inc.: Entretien terrain de balle - 1er versement	3 225,00
Béton Trois-Rivières: Achats de béton - Travaux publics	1 726,47
Éditions Yvon Blais Inc.: Abonnement Presse juridique - Contentieux	63,56
Bourassa Transport: Achat sable - Travaux publics	1 267,42
Publications C.C.H./F.M.: Abonnement Guide de la paie 1 an - Trésorerie	311,10
Corporation des officiers municipaux agrées du Québec: Session de formation - Loi 56 - Greffe et archives	145,00
Dessureault, Leblanc, Lefebvre, C.A.: Vérification comptabilité finale 1992 - Trésorerie	20 058,22
Dessau Environnement Ltée: Horaires expertises Études préparatoires - boulevard urbain - Travaux publics	516,03
Desrochers Martin: Permis de conduire - Sécurité publique	84,00
Fra Diavolo: Rencontre représentants diverses villes - 13 personnes - Mairie	390,71
Échafaudage Du-For Inc.: Location dalle à déchets - Travaux publics	89,22
Edwards: Avertisseurs incendie (inspection) - Colisée - Pavillon de la Jeunesse - Hippodrome	224,08
Emco Supply: Matériaux plomberie - Travaux publics	1 399,94
Gendron Fernand: Remboursement inscription cours (50% de 314,00 $)	157,00
Studio Gosselin: Développement de films - Sécurité publique	328,51
Goodyear Canada Inc.: Réparations de crevaisons et 1 pneu neuf	247,72
Comité d'accueil Néo-Canadien: 1 billet souper international - Mairie	30,00
Hebdo Journal: Avis public (entrée en vigueur) Greffe et archives	147,72

INITIALES DU MAIRE
315
INITIALES DU GREFFIER

Houle Photographes Enr.:	
Photos - Défi à l'entreprise	
Photos - Fête des bénévoles	191,61
Hydro-Québec:	
Analyse d'huile et vérification de gants	86,50
I.B.M. Canada Ltée:	
Entretien juin 1993	320,93
Laboratoire L.C.S. Inc.:	
(Canalisation souterraine)	
Inspection égouts - Travaux publics	12 606,93
Garage René Lacombe Inc.:	
Remorquage - Sécurité publique	50,08
Marchand Daniel:	
Achat pierre - Travaux publics	2 738,59
Maheu & Maheu Inc.:	
Services antiparasitaires - Salle J.A. Thompson	361,05
M.F. Société Assurance Automobile du Québec:	
Permis de conduire -	
Serge Mailloux - Sécurité publique	84,00
M.F. Énergie & Ressources:	
Frais de cadastre - Services techniques	200,56
Le Nouvelliste:	
Parution vente pour taxes	1 976,33
Parution dérogation mineure	279,98
Dr Maurice Poulin:	
Services médicaux - mai 1993	1 440,00
Papeteries J.B. Rolland:	
Fourniture papier imprimerie	5 062,51
Cuisine Souperbe:	
Repas comité stratégie	42,00
Repas négociation fonctionnaires	30,34
Sobéco Ernst & Young Inc.:	
Honoraires professionnels -	
Assurances dommages	5 457,17
Techni-Data:	
Évaluation candidat	
Yves Lafrance - Ressources humaines	111,28
Construction G. Therrien Inc.:	
Aménagement bureaux - Travaux publics	28 544,15
Vézina Jean-Jacques:	
Surveillance pompiers - Mai 1993	
Poste Les Forges - Sécurité publique	62,00

FRAIS DE HUISSIERS

Pelletier Pelletier & Associés:	
Frais de signification	6,68
Trudel & Associés:	

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 8614R-MG

Frais de signification - Contentieux	35,40

SUBVENTIONS - DÉMOLITION DE HANGARS

Jobin Line	800,00

LOISIRS

Conseil Loisirs Mauricie:	
Formation bénévoles - opérations comptables	639,86

ENTENTES TERRAINS DE JEUX ET PISCINES

Loisirs Vieilles-Forges	7 130,00
Loisirs Ste-Thérèse Inc.	1 840,00
Société des loisirs St-Sacrement	2 090,00
Loisirs St-Jean-Brébeuf	1 840,00
Comité des citoyens Habitations Adélard-Dugré	1 840,00
Association sportive Ste-Cécile	2 815,00
Association récréative Ste-Marguerite	1 840,00
Ass. récréative St-Jean-Baptiste-de-la-Salle	1 840,00
Association récréative Normanville	1 840,00

BIBLIOTHÈQUE

Productions Specta Inc.:	
Services avril 1993	4 817,93
Impression billets faveur	20,48
Frais de réception - Centre de bénévolat Trois-Rivières Métropolitain	191,40
Prêt entre bibliothèque/Université de Montréal:	
1 prêt pour bibliothèque	10,00
Sentier Chasse-Pêche:	
Renouvellement abonnement 1 an	40,40
Reliure Bois-Francs Inc.:	
Reliure - Divers Documents	522,96
Le Colimaçon:	
Achat cassettes et disques	198,16

ACHAT DE LIVRES

Britanica-Matériel-Didac.	53,87
L'Excèdre Librairie Inc.	1 198,61
Office des communications sociales	25,00
Librairie Poirier Inc.	1 713,93
Regroupement Québec-Loisirs Munic.	50,08

AÉROPORT

ACHAT - RESTAURANT LE PILOTE

Crémerie Trois-Rivières	1 285,98
Paul Diamond	253,20
Jam-Bec	1 251,15
Distribution Mauricie-Drummond Inc.	236,62
Multi-Marques Inc.	288,18

PARC PORTUAIRE

ACHAT RESTAURANT

R. Beaudry et Fils Inc.	90,00
Emballages Bettez Inc.	231,55
Laboratoires Choisy Ltée	51,41
J. Champagne Inc.	703,55
Froma-Dar	172,67
Alexandre Gaudet Ltée	762,84
Boucherie Alex Lamy Inc.	762,93
Laroche et Monas Cie Ltée	508,44
L.P.M. Supérieur Inc.	612,71
Marcotte Alimentation et Poissonnerie	353,59
Québec Linge Inc.	240,68
Embouteillage T.C.C. Ltée	457,96
Croustilles Yum Yum Inc.	20,80

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Benoît, Jean:	
Technicien en évaluation I - Évaluation	
11 sorties - 74 km	53,72
Bergeron, René:	
Inspecteur en bâtiments - Permis	
23 sorties - 792 km	221,76
Fournier, Normand	
Technicien en informations 1 -	
Travaux publics	22,96
4 sorties - 82 km - Mai 1993	
Laberge, André	
Inspecteur en bâtiments II - Permis	
et inspections	
30 sorties - 1228 km	343,84
Massicotte, Jean-Maurice:	
Inspecteur - hyg. & env. - Permis	
et inspections	
30 sorties - 822 km - Mai 1993	230,16
Morel, Serge:	
Concierge-messager - Greffe	
et archives	
6 sorties - 247 km	69,16

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Jacques Vadeboncoeur:	
Enquêtes spéciales - Sécurité publique	66,92
Alain Poulin:	
Formation - Institut de police	
Alcooltest	140,00
M. Guy LeBlanc:	
Frais de représentations - diverses rencontres	
Drummondville - Rencontres consultants PFCP	
Montréal - Rencontres consultants PFCP	
et Hydro-Québec	403,37

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

Michel Gervais:
Formation Institut de police
Alcooltest 140,00

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

André Marcil 782,69
Jean-Guy Gervais 577,00

TOTAL 136 574,81 $

GRAND TOTAL 1 220 871,60 $

Service de la trésorerie
Le 4 juin 1993

ADOPTÉE

321-93
Liste des chèques émis en mai 1993.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de la liste des chèques émis par la Ville de Trois-Rivières au cours du mois de mai 1993 et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que l'ensemble de ces chèques totalise des déboursés de 12 586 291,44 $;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, la liste des chèques à laquelle réfère le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE

322-93
Suspension de M. Roger Lacerte.

ATTENDU que, lors d'un incident survenu le 27 avril 1993, M. Roger Lacerte a refusé d'accomplir des tâches commandées par son supérieur immédiat;

ATTENDU que cet employé du Service des travaux publics a déjà été verbalement avisé par ses supérieurs relativement à son attitude à leur égard;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : Alain Gamelin

ET RÉSOLU :

INITIALES DU MAIRE
319
INITIALES DU GREFFIER

Que la Ville de Trois-Rivières suspende sans solde pour un (1) jour ouvrable M. Roger Lacerte, journalier signalisation au sein du Service des stravaux publics, et qu'elle l'avise que toute récidive de sa part entraînera des sanctions plus sévères.

ADOPTÉE

323-93
Suspension de M. Paul Duval.

ATTENDU que, lors d'un incident survenu le 20 avril 1993, M. Paul Duval a vaqué à des occupations personnelles pendant ses heures normales de travail;

CONSIDÉRANT le dossier disciplinaire antérieur de cet employé du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une récidive;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières suspende sans solde pour trois (3) jours ouvrables M. Paul Duval, chauffeur-opérateur de chargeuse au sein du Service des travaux publics, et qu'elle l'avise que toute récidive de sa part entraînera des sanctions plus sévères.

ADOPTÉE

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Maire

Greffier

GP/gg

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

Procès-verbal ass. publ. d'inform. et consult. règls. 2001-Z-149 (1993) et 2001-Z-150 (1993).

LUNDI LE 21 JUIN 1993

Procès-verbal d'une assemblée publique de consultation tenue par la Ville de Trois-Rivières, à l'Hôtel de Ville de Trois-Rivières, le vingt et un (21) juin mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993) à vingt heures dix minutes (20 h 10) dans le cadre de la procédure entourant l'adoption des règlements 2001-Z-149 (1993) et 2001-Z-150 (1993), et conformément aux articles 130.3 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

Tous les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués à cette assemblée et la population de Trois-Rivières y a été invitée au moyen d'un avis public à cet effet publié dans l'édition du 31 mai 1993 de l'hebdomadaire "L'Hebdo Journal".

Sont présents : Son Honneur le maire Me Guy LeBlanc qui agit comme président de l'assemblée, Mme la conseillère Chrystiane Thibodeau, MM. les conseillers Émilien La Barre, Daniel Perreault, Roger Bellemare, Pierre A. Dupont, André Noël, Alain Gamelin, Roland Thibeault, Gilles Latour, Michel Legault, Henri-Paul Jobin et André de Repentigny.

Sont également présents à cette assemblée, les officiers suivants de la Ville de Trois-Rivières : MM. Pierre Moreau (directeur général), Fernand Gendron (directeur du Service des travaux publics), Jacques St-Laurent (chef du Service des loisirs), Jacques Goudreau (chef du Service de l'urbanisme et de l'aménagement) et Gilles Poulin (greffier).

---

1. M. le maire Guy LeBlanc souhaite la bienvenue aux citoyens présents et annonce que le Conseil a décidé de ne pas adopter le règlement 2001-Z-149 (1993) qui devait permettre l'implantation d'une roulotte-restaurant sur le côté nord-ouest de la rue Hart, le long du parc Champlain. Il entend plutôt permettre cet usage dans les zones 200 et 243 situées de part et d'autre du monument connu sous le nom de "Le Flambeau". Un avis de motion en ce sens sera donné et un projet de règlement sera adopté pour être soumis à la consultation lors d'une assemblée qui se tiendra lundi le 12 juillet 1993 à 19 h 30. Dans un tel contexte, il croit que, au cours de la présente assemblée, le débat devrait se faire davantage au niveau du principe même de permettre un tel usage au centre-ville plutôt que sur les zones où il sera autorisé. Il se déclare conscient que les échanges de ce soir ne constitueront pas une assemblée de consultation au sens de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) mais qu'ils alimenteront la réflexion des membres du Conseil.

2. À l'aide d'une acétate et d'un rétroprojecteur, M. Jacques Goudreau localise les zones 200 et 243 au centre desquelles est situé "Le Flambeau".

3. M. Gilles-Guy Garceau voit d'un mauvais oeil d'implantation d'une roulotte-restaurant au centre-ville car il pense que cet usage va attirer des goélands dont les excréments abîment la carrosserie des véhicules automobiles. Pour lui, il ne s'agit pas d'un "plus" pour le centre-ville. L'opération de cette roulotte-restaurant engendrera des détritus et, par conséquent, sera une source de malpropreté.

   M. le maire Guy LeBlanc tente de le rassurer en insistant sur le fait que la Ville signera un contrat d'une durée de deux ou trois ans maximum avec la personne qui lui aura présenté la proposition la plus intéressante à la suite de l'appel d'offres qui sera publié dans les journaux. Un des éléments du cahier des charges relié à cet appel d'offres sera à l'effet que la personne qui verra sa propositi

INITIALES DU MAIRE
321A
INITIALES DU GREFFIER

on retenue devra assurer la propreté des lieux dans un rayon minimum de cent (100) mètres du site où sa roulotte-restaurant sera installée.

4. Mme Diane Hamel se demande pourquoi la Ville de Trois-Rivières embarque dans un tel projet. Elle trouve qu'il y a suffisamment de restaurants au centre-ville pour répondre aux besoins de la population.

M. le maire Guy LeBlanc lui fait part qu'il y a un aspect "animation" relié à l'installation d'une roulotte-restaurant au centre-ville. Compte tenu que la Ville entend exiger un loyer de 10 000 $ par année pour permettre l'exploitation d'un tel commerce dans ses rues, elle en tirera un revenu qui n'est pas à négliger.

5. Mme Diane Hamel est d'opinion que la Ville devrait plutôt mettre l'accent sur l'animation culturelle du centre-ville tout au long de l'été plutôt que sur un tel projet.

M. le maire Guy LeBlanc estime que la Ville et différents partenaires qui lui sont associés font déjà beaucoup. Il pense au "Festival international de l'art vocal", à "Trois-Rivières en blues", au "Festival de la poésie", à l'animation du parc Portuaire les fins de semaine, etc. Il indique que la Ville travaille même sur un projet de festival d'hiver.

6. M. Rosaire Bégin aimerait qu'on lui indique le nombre de stalles de stationnement qu'accaparera cette future roulotte-restaurant. Il se dit préoccupé par les problèmes de stationnement et de malpropreté que sa présence ne manquera pas de susciter. Il constate que la Ville permet de plus en plus que l'on utilise des stalles de stationnement en bordure des rues à d'autres fins que le stationnement des véhicules automobiles.

M. le maire Guy LeBlanc précise que les gens ne pourront accéder à cette roulotte-restaurant que d'un seul côté de celle-ci soit celui donnant sur le trottoir. Voilà pourquoi, il croit que les peurs de M. Bégin ne se matérialiseront pas.

7. M. Louis Pinsonnault souligne que l'accès au bureau de poste est déjà très difficile au cours des heures où il est ouvert. L'installation d'une roulotte-restaurant à proximité de celui-ci ne fera qu'accentuer ce problème. Voilà pourquoi, il propose à la Ville de permettre l'installation d'une roulotte-restaurant sur un terrain lui appartenant.

À la demande de M. le maire Guy LeBlanc, M. Jacques Goudreau précise que la roulotte-restaurant ne devra pas excéder 26 pieds de longueur. De ce fait, elle n'occupera que 2 à 3 stalles de stationnement.

8. M. Louis Pinsonnault réfute cette dernière affirmation car les stalles de stationnement autour du "Flambeau" ne sont pas parallèles à la voie publique mais plutôt aménagées en

INITIALES DU MAIRE
321B
INITIALES DU GREFFIER

diagonale avec celle-ci. D'après lui, c'est 5 à 6 stalles qui seront probablement monopolisées par cette roulotte-restaurant.

9. M. Luc Beaulieu aimerait savoir si c'est la personne qui présentera l'offre la plus alléchante qui se verra automatiquement accordé le droit d'exploiter cette roulotte-restaurant.

M. le maire Guy LeBlanc ajoute que le choix de la personne se fera en tenant compte de la valeur monétaire de sa proposition et de certains autres critères.

10. Puis, M. Jacques Goudreau explique la nature du règlement 2001-Z-150 (1993) et les effets qu'aura son adoption. Il souligne que le C.E.G.E.P. de Trois-Rivières pourra ainsi agrandir son Pavillon des sciences d'une superficie, au sol, de 900 mètres carrés. Une vingtaine de classes seront ainsi ajoutées.

11. M. Benoit Bolduc se demande si la Ville détient des garanties à l'effet que le C.E.G.E.P. va fournir des stalles de stationnement supplémentaires. Comme de plus en plus d'étudiants qui fréquentent cet établissement d'enseignement possèdent leur propre véhicule automobile, les rues avoisinant ce bâtiment connaissent de très sérieux problèmes d'engorgement et il y existe une pénurie flagrante de stalles de stationnement.

M. Jacques Goudreau l'informe que 130 stalles de stationnement additionnelles devront être aménagées par le C.E.G.E.P. sur ses propres terrains.

M. André Noël lui fait part que la Ville envisage de fermer la rue Berthelot. Les dirigeants de la Commission scolaire de Trois-Rivières seront rencontrés pour discuter du droit d'accès à leur immeuble par cette rue Berthelot. Les juristes du Service greffe et archives travaillent à préparer différents documents juridiques à cet effet.

12. M. Benoît Bolduc répète qu'il veut savoir si la Ville possède des garanties à l'effet que le C.E.G.E.P. va aménager immédiatement ces 130 stalles de stationnement supplémentaires.

M. André Noël l'assure que l'entente à intervenir entre la Ville et le C.E.G.E.P. prévoira la nature, le montant et l'échéancier des travaux d'aménagement requis.

M. Jacques Goudreau ajoute que le permis de construction que la Ville émettra au C.E.G.E.P. sera conditionnel à l'aménagement d'environ 130 nouvelles stalles de stationnement.

M. le maire Guy Leblanc l'assure que le Conseil est préoccupé par les problèmes de stationnement de ce secteur.

13. M. Benoît Bolduc se demande si le nouveau stationnement que devra aménager le C.E.G.E.P. sera déneigé l'hiver.

M. André Noël lui raconte que le C.E.G.E.P. a été informé qu'il devra déneiger les 130 stalles en question et qu'il devra même transporter ailleurs la neige qui s'y accumulera au lieu de la pousser à l'extrémité de celles-ci.

LUNDI LE 21 JUIN 1993

Aucune autre des quelque quarante-neuf (49) personnes présentes n'ayant de commentaires supplémentaires à formuler ou de nouvelles questions à poser sur ces projets de règlement, M. le maire Guy LeBlanc lève l'assemblée. Il est 20 h 30.

Maire

Greffier

GP/gg

INITIALES DU MAIRE

322

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 21 JUIN 1993

À une séance régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le vingt et un (21) juin mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993) à vingt heures trente minutes (20 h 30), en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les membres ci-après identifiés étaient présents et ils constituaient quorum :

Monsieur le maire :	Guy	LeBlanc
Madame la conseillère :	Chrystiane	Thibodeau
Messieurs les conseillers :	Émilien	La Barre
	Daniel	Perreault
	Roger	Bellemare
	Pierre. A.	Dupont
	André	Noël
	Alain	Gamelin
	Roland	Thibeault
	Gilles	Latour
	Michel	Legault
	Henri-Paul	Jobin
	André	de Repentigny

324-93
Procès-verbaux ass. publ. d'inform. et consult. et séance régul. du 21 juin 1993.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu les procès-verbaux de l'assemblée publique d'information et de consultation et de la séance régulière tenues le 7 juin 1993, que ceux qui sont présents déclarent les avoir lus et qu'un exemplaire de ces documents demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Émilien La Barre

APPUYÉ PAR: Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que lesdits procès-verbaux et les décisions qui ont été prises auxdites assemblée et séance soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

Avis de motion maintenus.

a) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur une partie du lot 242 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. André de Repentigny, le 5 octobre 1992.)

b) Règlement autorisant la réfection de la rue Place du Fondeur et la mise en place d'un système de drainage et de bordures de rues et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. André de Repentigny, le 21 décembre 1992.)

c) Règlement sur l'entretien, la salubrité et l'habitabilité des immeubles.
(M. André Noël, le 15 mars 1993.)

d) Règlement sur les chiens et autorisant la conclusion d'une entente avec la Société protectrice des animaux de la Mauricie inc.
(M. Michel Legault, le 15 mars 1993.)

e) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur une partie des lots 190, 191 et 192 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières
(M. Michel Legault, le 15 mars 1993.)

INITIALES DU MAIRE 323 INITIALES DU GREFFIER

f) Règlement établissant un mode de tarification pour financer différents services rendus par les Services communautaires.
(M. Pierre A. Dupont, le 19 avril 1993.)

g) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin de permettre l'usage "Garderie d'enfants" dans la zone 650-P (Hôpital Ste-Marie).
(M. Roger Bellemare, le 3 mai 1993.)

h) Règlement autorisant l'agrandissement et la rénovation du centre de loisirs Multi-Plus et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Michel Legault, le 7 juin 1993.)

i) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin de créer le zone 225-1-M à même une partie de la zone 225-M et d'y déterminer les usages, les normes d'implantation et les normes architecturales.
(M. Émilien La Barre, le 7 juin 1993.)

Avis de motion. Règl. établ. fourrière pour remiser véhicules automobiles.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement établissant une fourrière pour y remiser les véhicules automobiles enlevés de la voie publique par le Service de la sécurité publique.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 21 juin 1993.

(signé) Pierre A. Dupont

325-93
Compte rendu Comm. perm. du 7 juin 1993.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le compte rendu de la réunion que la Commission permanente du Conseil a tenue le 7 juin 1993, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR: André de Repentigny

ET RÉSOLU:

Que ledit compte rendu et les décisions qui ont été prises à ladite réunion soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit et que ces dernières soient exécutoires.

ADOPTÉE

326-93
Règl. 13-AAZ-312 (1993) modif. config. de 1ère Rue.

ATTENDU qu'un avis de motion ont été donné à la séance du 3 mai 1993;

ATTENDU que des demandes de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié ont été faites en même temps que lesdits avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Michel Legault

APPUYÉ PAR: Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Que le règlement 13-AAZ-312 (1993) modifiant la configuration de la 1ère Rue de manière à en fermer une partie et en ouvrir une autre soit adopté.

ADOPTÉE

327-93 Règl. 1304 (1993) approuvant règl. 48 de la C.I.T.F.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 7 juin 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR: André Noël

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1304 (1993) approuvant le règlement no 48 (1993) de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges soit adopté.

ADOPTÉE

328-93 Règl. 2001-Z-150 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière à augm. l'indice d'occup. au sol dans zone 630-P.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 17 mai 1993 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique d'information et de consultation a été tenue ce soir à 20 h 10 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: André Noël

APPUYÉ PAR: Michel Legault

ET RÉSOLU:

INITIALES DU MAIRE 325 INITIALES DU GREFFIER

Que le règlement 2001-Z-150 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à augmenter l'indice d'occupation au sol dans la zone 630-P soit adopté.

ADOPTÉE

329-93
Mainlevée à Irenée Laquerre (3469 Cité T.-R. --- 2224/2226 Arthur-Guimond).

ATTENDU qu'aux termes d'un acte reçu par Me Roger Paquin, notaire, le 9 octobre 1957 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Trois-Rivières le 11 octobre 1958 sous le numéro 202842, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières a vendu un terrain à Irenée Laquerre;

ATTENDU que la vente de ce terrain était assujettie à différentes conditions sanctionnées par une clause résolutoire;

ATTENDU que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières a déjà renoncé à certaines de ces conditions dans un acte reçu par Me Léo Leblanc, notaire, le 23 juin 1961 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Trois-Rivières le 4 juillet 1961 sous le numéro 224017;

ATTENDU qu'Irenée Laquerre a entièrement rempli et exécuté toutes les conditions qui lui avaient été imposées;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte de mainlevée préparé par Me Marie-France Garceau, notaire, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : Émilien La Barre

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières, aux droits et aux obligations de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, donne mainlevée et consente à la radiation de tous les privilèges, hypothèques et autres droits --- notamment ceux lui résultant de la clause résolutoire --- stipulés en sa faveur dans les actes enregistrés au Bureau de la division d'enregistrement de Trois-Rivières sous les numéros 202842 et 224017, mais uniquement en ce qui concerne le lot 25-120 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières maintenant connu comme étant le lot 3469.

Que la Ville de Trois-Rivières se réserve tous les privilèges, hypothèques et autres droits lui résultant desdits actes et grevant les autres lots qui y sont mentionnés.

Que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit projet d'acte de mainlevée et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

LUNDI LE 21 JUIN 1993

330-93
Vente à H. Doucet et Y. Bournival (ptie 1122-173 Cité T.-R. --- lisière terrain nord-est immeuble sis au 966 et 968 Amherst).

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte de vente préparé par Me Gérard Dufresne, notaire, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Gamelin

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières vende à Hélène Doucet et Yves Bournival l'immeuble suivant:

> Un emplacement situé en la ville de Trois-Rivières, au nord-ouest de la rue Amherst, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro CENT SOIXANTE-TREIZE de la subdivision officielle du lot numéro ONZE CENT VINGT-DEUX (1122-P.173) du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières et ainsi borné: d'un côté, au sud-ouest, au lot numéro 1122-174, où l'emplacement mesure vingt-quatre mètres et trente-huit centièmes de mètres (24,38 m), au nord-ouest, à la ruelle, étant une partie du lot No.1122-168, où l'emplacement mesure deux mètres (2,00 m), de l'autre côté, au nord-est, au résidu du lot No.1122-173 restant la propriété de la Ville, où l'emplacement mesure vingt mètres et soixante-dix-huit centièmes de mètre (20,78 m) et enfin, à l'est, à une autre partie du lot No.1122-173 restant la propriété de la Ville, où l'emplacement mesure quatre mètres et douze centièmes de mètre (4,12 m). Cet emplacement contient une superficie de quarante-cinq mètres et seize centièmes de mètre carrés (45,16 m.c.). La ligne nord-est de cet emplacement est parallèle à la ligne nord-est du lot 1122-174.
>
> Tel que le tout apparaît sur un croquis annexé audit projet d'acte de vente.

Que cet immeuble soit vendu avec la garantie ordinaire de droit et comme étant libre de tout hypothèque.

Que cet immeuble soit vendu pour un prix de deux cents dollars (200 $) à être payé comptant lors de la signature de l'acte de vente devant donner suite à la présente résolution.

Que l'acte de vente devant donner suite à la présente résolution contienne les clauses, conditions et obligations généralement stipulées dans ce genre de contrat.

Que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes autoriser à signer, pour et au nom de la Ville, ledit projet d'acte de vente et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

INITIALES DU GREFFIER 327 INITIALES DU GREFFIER

331-93
Entente avec Société de l'ass. auto du Québec pour échange de documents reliés aux lois et règls. sur conduite véhicule routier.

ATTENDU qu'en vertu de l'article 67 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1), un organisme public peut communiquer un renseignement nominatif sans le consentement de la personne concernée si cette communication est nécessaire à l'application d'une loi au Québec;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 69 de cette Loi, la communication des renseignements nominatifs doit être faite de manière à assurer le caractère confidentiel de ces renseignements;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 586 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2), la personne qui accepte un paiement pour une infraction pour laquelle une déclaration de culpabilité entraîne une inscription de points d'inaptitude, la suspension ou la révocation d'un permis ou la suspension d'une immatriculation doit en aviser la Société de l'assurance automobile du Québec;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 587 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2), le greffier d'une cour de justice ou une personne sous son autorité doit aviser ladite Société de toute déclaration de culpabilité qui entraîne une inscription de points d'inaptitude, la suspension ou la révocation d'un permis ou d'une classe de celui-ci, la suspension d'un permis d'école de conduite, d'un permis d'enseignement ou d'une licence de commerçant ou de recycleur, une déclaration de culpabilité pour une infraction aux articles 186, 187, 191 ou 192 de la Loi sur l'assurance automobile (L.R.Q., c. A-25), ainsi que toute ordonnance d'interdiction de conduire rendue en vertu des paragraphes (1) et (2) de l'article 259 du Code criminel (L.R.C. 1985, c. C-46);

ATTENDU qu'en vertu de l'article 92.1 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2), un non-résident qui n'a pas acquitté, dans le délai prévu, une amende exigible pour une infraction audit Code ne peut conduire un véhicule routier au Québec;

ATTENDU que les articles 364 et 365 du Code de procédure pénale (L.R.Q., c. C-25.1) prévoient que le percepteur des amendes doit aviser ladite Société lorsqu'un individu n'a pas acquitté, dans le délai prévu, une amende pour une infraction au Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) pour qu'elle procède à la suspension du permis de conduire;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'entente administrative concernant l'accès aux renseignements, à intervenir entre la Ville de Trois-Rivières et la Société de l'assurance automobile du Québec, dans lequel sont fixées les modalités en vertu desquelles elles s'échangeront des documents informatisés reliés aux lois et règlements applicables à la conduite d'un véhicule routier;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Perreault

APPUYÉ PAR : André de Repentigny

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit projet d'entente administrative avec la Société de l'assurance automobile du Québec concernant l'accès aux

renseignements par échange de documents informatisés et qu'elle autorise son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le greffier, Me Gilles Poulin, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

332-93
Convention avec "Les Aliments Hygrade inc." pour location espace au Colisée.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une convention intervenue le 7 janvier 1993 avec la compagnie "Les Aliments Hygrade inc." concernant la location, du 1er janvier au 31 décembre 1993, d'un espace publicitaire au Colisée;

ATTENDU qu'une photocopie de ce document demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve et ratifie, à toutes fins que de droit, ladite convention.

ADOPTÉE

333-93
Convention avec "Embouteillage Coca-Cola ltée" pour location espace au Colisée.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de convention à intervenir avec la compagnie "Embouteillage Coca-Cola ltée" en vertu de laquelle cette dernière louerait de la Ville de Trois-Rivières, du 1er janvier 1993 au 31 décembre 1995, un espace au Colisée pour y installer des annonces publicitaires;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières loue à la compagnie "Embouteillage Coca-Cola ltée", du 1er janvier 1993 au 31 décembre 1995, un espace lui permettant d'installer deux (2) annonces publicitaires de 71 pouces par 34 pouces, et ce, moyennant un loyer de 1 000 $ en 1993, 1 100 $ en 1994 et 1 200 $ en 1995 (taxes incluses).

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit projet de convention et qu'elle autorise le régisseur des programmes sportifs et plein air au sein du Service des loisirs, M. Alain Tremblay, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE
329
INITIALES DU GREFFIER

334-93
Prot. d'entente avec "Corporation de l'expos. agricole du Centre du Québec" pour définir soutien à organis. éditions 1993 à 1997 de l'expos. agricole de T.-R.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de protocole d'entente à intervenir avec la Corporation de l'exposition agricole du Centre du Québec dans lequel cette dernière prend en charge les éditions 1993 à 1997 inclusivement de l'exposition agricole de Trois-Rivières et dans lequel la Ville de Trois-Rivières définit le soutien qu'elle apportera à l'organisation de celle-ci;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières confie à la Corporation de l'exposition agricole du Centre du Québec la maîtrise d'oeuvre des éditions 1993 à 1997 inclusivement de l'exposition agricole qui se tiendra à Trois-Rivières au cours des étés de chacune de ces années.

Que ce transfert de responsabilités soit effectué sous les conditions et selon les modalités prévues audit projet de protocole d'entente, lequel est approuvé à toutes fins que de droit.

Que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, soit et il est, par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, ledit projet de protocole d'entente et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

335-93
Demande exemption taxe par "Collège Moderne 3-R inc."

ATTENDU que la compagnie "Collège Moderne 3-R inc." s'est adressée le 2 juin 1993 à la Commission municipale du Québec pour être exemptée de la taxe d'affaires en vertu des articles 236 paragraphe 5° à 7° et 236.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1);

ATTENDU qu'en vertu de ces articles, la Commission doit consulter la Ville de Trois-Rivières avant de se prononcer sur cette demande;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance des pièces produites par "Collège Moderne 3-R inc." au soutien de sa demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières ne prenne pas position sur cette demande mais qu'elle s'en remette plutôt à la décision que prendra la Commission municipale du Québec dans ce dossier.

ADOPTÉE

LUNDI LE 21 JUIN 1993

336-93
Adjudication contrats.

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte:

- la proposition de la compagnie "Les services ménagers Roy ltée", au montant de 20 786,48 $, pour l'entretien ménager du quartier général du Service de la sécurité publique et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste 02-12-37-4-440 du budget 1993;

- les propositions de la compagnie "Trois-Rivières Chevrolet (1992) inc.", aux montants de 27 362,30 $, 19 325,10 $ et 16 121,78 $, pour la fourniture d'une fourgonnette neuve d'une masse totale en charge de 4581 kgs, d'une camionnette neuve d'une masse totale en charge de 4536 kgs et d'une camionnette neuve/cabine allongée d'une masse totale en charge de 1900 kgs et qu'elle lui adjuge les contrats à cet effet conditionnellement à l'approbation, par le ministre des Affaires municipales du Québec, du règlement 1300 (1993) dont les fonds serviront notamment à payer les montants ci-avant mentionnés;

- la proposition de M. Gilles Charette, au montant de 5 007,60 $, pour le déboisement et l'essouchage d'une bande de terrain supplémentaire, parallèle à la piste cyclable, située à l'extrémité ouest de la rue Tebbutt, et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même une appropriation au "fonds réservé pour parcs et terrains de jeux".

ADOPTÉE

337-93
Demande Cour sup. d'enjoindre MM. Michel Richard et Yvon Boisvert d'aménager espace paysager.

ATTENDU que MM. Michel Richard et Yvon Boisvert sont propriétaires de l'immeuble situé au 3055 du boulevard des Forges à Trois-Rivières;

ATTENDU que ces personnes ont effectué des travaux d'aménagement et de pavage d'un stationnement dans la cour avant de cet immeuble, et ce, sans permis et en contravention de l'article 13.2.2 du règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage;

ATTENDU que, malgré une mise en demeure en ce sens que leur a expédiée le 20 octobre 1992 le chef du Service du contentieux, Me Jean Lamy, MM. Richard et Boisvert refusent ou négligent toujours de remédier à cette situation;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Noël

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières s'adresse, conformément aux articles 227 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) à la Cour supérieure pour qu'elle ordonne à MM. Michel Richard et Yvon Boisvert d'entreprendre, à leurs frais, les travaux de correction requis et pour qu'elle établisse, qu'à défaut de les faire dans le délais fixé, la Ville pourra les faire faire à leurs frais.

INITIALES DU MAIRE
331
INITIALES DU GREFFIER

Que le chef du Service du contentieux, Me Jean Lamy, soit mandaté pour présenter et défendre cette requête et, généralement, pour faire le nécessaire.

ADOPTÉE

338-93
Abolition 2 postes au Service des travaux publics.

CONSIDÉRANT que la Ville est engagée dans un processus de rationalisation de ses dépenses;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières abolisse:

- le poste de journalier au Service des travaux publics devenu vacant à la suite du départ de M. Marcel Marcotte;

- le poste de journalier-canalisation au Service des travaux publics devenu vacant à la suite du départ de M. Yves Lafrance;

ADOPTÉE

339-93
Versement prime disponib. à 3 employés-cadres.

ATTENDU que les employés cadres ci-dessous identifiés ont fait preuve d'une disponibilité exceptionnelle lors des activités de déneigement réalisées au cours de l'hiver 1992 - 1993;

CONSIDÉRANT que, dans ces circonstances, une rétribution additionnelle s'avère justifiée pour tenir compte des heures additionnelles de travail ainsi effectuées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières verse, à même les fonds disponibles au poste 02-21-23-1-111 du budget 1993, les primes de disponibilité suivantes aux personnes ci-après identifiées:

- Guy Roussel, chef de service/voies publiques: 3 500 $;
- Guy Houde, chef de section/voirie: 2 250 $;
- Pascal Recco, chef de section/horticulture: 1 750 $.

ADOPTÉE

340-93
Nomination de F. Gauvin, D. Bouthillier, D. Trudel, C. Marchand, S. Nérin, Y. Verrette, M. Gervais et P. Ferland.

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières nomme:

- Mme Francine Gauvin à un poste permanent à temps partiel de préposée aux recettes et aux comptes clients au Service de la trésorerie (classe 6, échelon 7);

- M. Denis Bouthillier à un poste permanent à temps partiel de commis à la bibliothèque municipale, section des adultes (classe 3, échelon 2);

- Mme Danielle Trudel à un poste permanent à temps partiel de commis à la bibliothèque municipale, section des jeunes (classe 3, échelon 1);

- Mme Christine Marchand à un poste permanent à temps complet de téléphoniste - préposée à l'entrée de données au Service des travaux publics (classe 5, échelon 7);

- Mme Sylvie Nérin à un poste permanent à temps complet de préposée aux télécommunications au Service de la sécurité publique (classe 6, échelon 2), et ce, sous réserve de l'application de l'entente relative à son délai d'entrée en fonction signée le 14 avril 1993 entre la Ville et le Syndicat de ses fonctionnaires.

Que ces cinq (5) employés soient soumis a une période de probation de trois (3) mois conformément à l'article 11.10 de la convention collective qui leur est applicable, que le statut et les autres avantages reliés à chacun de ces postes soient appliqués dès l'entrée en fonction de chaque nouveau titulaire et que leur date respective d'entrée en fonction soit fixée par le directeur du Service des ressources humaines, M. Claude Gendron, après consultation du supérieur concerné.

Que la Ville de Trois-Rivières nomme:

- M. Yvon Verrette à un poste permanent de lieutenant chargé de la relève au Service de la sécurité publique et que sa rémunération soit fixée à 999,20 $ par semaine;

- M. Michel Gervais à un poste permanent de sergent au Service de la sécurité publique et que sa rémunération soit fixée à 946,61 $ par semaine;

- M. Pierre Ferland à un poste permanent d'enquêteur au Service de la sécurité publique et que sa rémunération soit fixée à 923,82 $ par semaine.

Que ces trois (3) derniers employés soient soumis à une période de probation de douze (12) mois à compter de leur date d'entrée en fonction conformément à l'article 3.11 de la convention collective qui leur est applicable.

ADOPTÉE

341-93
Permanence B. Maillette.

ATTENDU qu'aux termes de la résolution numéro 102-93 que le Conseil a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 15 février 1993, la Ville de Trois-Rivières a nommé Mme Brigitte Maillette à un poste de préposée à l'entrée de données au Service de la sécurité publique;

CONSIDÉRANT que dans l'évaluation qu'il a produite, le directeur du Service de la sécurité publique, M. Jean-Guy Gervais, estime que Mme Brigitte Maillette répond aux exigences de cette tâche;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

INITIALES DU MAIRE
333
INITIALES DU GREFFIER

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières confirme Mme Brigitte Maillette dans son poste de préposée à l'entrée de données au Service de la sécurité publique.

ADOPTÉE

342-93
Emprunt 16 800 $ fonds roulement pour clôturer futur site de la fourrière pour véhicules autom. et install. rampe d'accès centre comm. Adélard-Dugré.

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières autorise la réalisation des travaux suivants:

- installation d'une clôture de broche de 8 pieds de hauteur dont la partie supérieure sera garnie de fils de fer barbelés destinée à entourer l'emplacement d'environ 100 pieds par 200 pieds situé à l'extrémité sud-est de l'édifice des travaux publics, et ce, dans le cadre de l'aménagement d'une fourrière où seront remisés les véhicules automobiles enlevés de la voie publique par le Service de la sécurité publique;

- installation d'une rampe d'accès au centre communautaire Adélard-Dugré.

Que des dépenses à cet effet, pour des montants maximums respectifs de 12 000 $ et 4 800 $, soient autorisées.

Que, s'il advient que le coût réel d'une dépense est plus ou moins élevé que celui qui est ci-dessus prévu, tout montant disponible dans un cas soit utilisé pour compenser ce qui manque dans un autre cas.

Que ces dépenses soient financées à même le produit d'emprunt à cet effet au fonds de roulement créé par le règlement 312 adopté le 16 août 1965, lesquels emprunts devront être remboursés au moyen de cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs, dont les premiers échoiront en 1994.

Que, pour effectuer le remboursement de ces emprunts au fonds de roulement, le Conseil approprie au budget des années 1994 à 1998 inclusivement les fonds nécessaires pour rencontrer les versements en capital qui échoiront à chacune desdites années.

ADOPTÉE

343-93
Subv. de 2 000 $ à "Les Habitations populaires Desjardins du Centre du Québec" pour constr. bâtiment d'habit. pour personnes à faibles revenus.

ATTENDU qu'en vertu du sous-paragraphe a) du paragraphe 2 de l'article 28 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), la Ville peut aider à la création et à la poursuite de toute initiative de bien-être social de la population;

ATTENDU que "Les Habitations populaires Desjardins du Centre du Québec" est une corporation sans but lucratif incorporée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38);

ATTENDU que cette corporation a été constituée, d'après ses lettres patentes, pour construire, gérer, administrer, maintenir, posséder, fournir un ou des immeubles à logements pour familles, personnes âgées ou autres individus à faibles ou moyens revenus;

ATTENDU qu'elle désire construire un bâtiment d'habitation destiné à recevoir des personnes à faibles revenus sur le lot 1974 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières situé à l'intersection des rues Ste-Cécile et Hart;

ATTENDU que la Ville a à coeur la revitalisation de ses premiers quartiers;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Perreault

APPUYÉ PAR : Roger Bellemare

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières verse, à même les fonds disponibles au poste 02-41-15-2-970 de son budget 1993, une subvention spéciale de 2 000 $ à "Les Habitations populaires Desjardins du Centre du Québec" pour l'aider à la construction du bâtiment d'habitation auquel il est fait référence dans le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE

344-93
Subv. de 2 000 $ à l'"Orchestre Symph. de Trois-Rivières".

ATTENDU que l'Orchestre symphonique de Trois-Rivières entend tenir un spectacle bénéfice à la Salle J-Antonio-Thompson le 22 octobre 1993;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Gamelin

APPUYÉ PAR : André Noël

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières verse, à même les fonds disponibles au poste 02-11-12-1-970 de son budget 1993, une subvention spéciale de 2 000 $ audit Orchestre afin de lui permettre de tenir l'activité à laquelle il est fait référence dans le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE

345-93
Autor. exposer produits d'artis. sur terrains publics mun.

ATTENDU que le 4ième paragraphe de l'article 7.2.1.9 du règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage prévoit que la vente et l'exposition de produits d'artisanat sont permis sur les terrains publics de la Ville de Trois-Rivières dans la mesure où le Conseil les a préalablement autorisées;

CONSIDÉRANT que la première édition du Festival international de l'art vocal se tiendra au centre-ville du 25 juin au 4 juillet 1993 inclusivement;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Noël

APPUYÉ PAR : Roger Bellemare

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières autorise, aux conditions et selon les modalités prévues au règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage,

INITIALES DU MAIRE 335 INITIALES DU GREFFIER

l'exposition et la vente de produits d'artisanat sur tous les terrains publics municipaux, et ce, dans le cadre de la première édition du Festival international de l'art vocal qui se tiendra du 25 juin au 4 juillet 1993.

ADOPTÉE

346-93
P a i e m e n t réclamations.

CONSIDÉRANT les incidents ou les accidents ci-après énumérés ayant engagé la responsabilité civile de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roger Bellemare

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières verse:

- une somme de 573,81 $ à Émery Bérubé, pour les dommages occasionnés à son immeuble situé au 2655 de la rue de Varenne lors de l'obstruction de la conduite d'égout le desservant;

- une somme de 197,69 $ à M. André Marcil, pour les dommages occasionnés à son véhicule automobile par un liquide corrosif dégouttant du toit de l'autogare;

- une somme de 22 $ à Émile Leboeuf, pour les dommages occasionnés à une fenêtre de son immeuble situé au 1365 de la rue St-François-Xavier lors d'une opération de déneigement réalisée le 14 février 1993;

- une somme de 168 $ à Roger Desmarais, pour les dommages occasionnés à des figurines de plâtre, à leur base de béton de ciment et à la peinture de perron de son immeuble situé au 125 de la rue St-Paul lors d'une opération de déneigement réalisée le 28 décembre 1992;

- une somme de 446,23 $ à Roger Le Sieur, pour les dommages occasionnés à la clôture de son immeuble situé au 1794 de la rue Plouffe lors d'une opération de déneigement réalisée le 23 février 1993;

- une somme de 1 365,15 $ à la "Société Nationale d'Assurance" et une somme de 500 $ à "Centre de pianos et d'orgues Mauriciens inc.", pour les dommages occasionnés à l'immeuble de cette dernière situé au 1003 de la rue St-Maurice lors d'une opération de déneigement réalisée le 2 janvier 1993;

- une somme de 116,48 $ à Amélie Toupin, pour les dommages occasionnés à sa voiture par un trou situé dans la chaussée de l'intersection des boulevards des Récollets et Laviolette;

- une somme de 127 $ à Antoine Gélinas, pour les dommages occasionnés à la clôture de son immeuble situé au 1029 de la rue Buteux lors d'une opération de déneigement réalisée le 31 décembre 1992;

- une somme de 4 066 $ à "Le Groupe Commerce, compagnie d'assurances" et une somme de 200 $ à "Les Investissements et Gestions Prosper Plus inc.", pour les dommages occasionnés à la galerie de l'immeuble de cette

dernière situé au 1105 de la rue St-Prosper lors d'une opération de déneigement réalisée le 23 janvier 1993;

- une somme de 5 000 $ à "Jacques Patry en fidéicommis" et une somme de 500 $ à Me Jacques Patry, avocat, pour les dommages que s'est infligée Lucette Levasseur lors d'une chute sur un trottoir survenue le 11 janvier 1990.

Que toutes ces sommes soient versées à même celles accumulées au fonds d'auto-assurance.

ADOPTÉE

347-93
Adhésion campagne d'économie d'eau potable parrainée par "Assoc. québéc. des techniques de l'eau".

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières adhère à l'édition 1993 de la campagne d'économie d'eau potable parrainée par l'Association québécoise des techniques de l'eau et qu'elle paie audit organisme les droits exigibles à cet effet, soit la somme de 2 136,58 $, laquelle devra être versée à même les fonds disponibles au poste 02-42-12-2-340 du budget 1993.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Fernand Gendron, soit autorisé à signer tous les documents susceptibles de donner effet à la présente résolution et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

348-93
Partic. membres Conseil diff. activités et autor. dépenser en conséquence.

IL EST PROPOSÉ PAR : Émilien La Barre

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières:

- assume les frais de transport de 39,76 $ encourus par M. Gilles Latour à l'occasion de sa participation au lancement des festivals Laurentide de la Mauricie le 15 juin 1993;

- achète un (1) billet au coût de 20 $ pour participer au souper qui aura lieu dans le cadre du tournoi de golf de l'école secondaire Sainte-Ursule qui se tiendra le 25 juin prochain.

ADOPTÉE

349-93
Liste des comptes à payer.

COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR: Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: Roland Thibeault
ET RÉSOLU:

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 12 juin 1993

Association québécoise transport et routes:
Inscriptions d'employés

"Cours signalisation"	350,00 $
Association des ingénieurs du Québec:	
Cotisation - Fernand Gendron	139,10
Association touristique du Coeur du Québec:	
Publicité Parc portuaire	321,60
Émile Bellemare:	
Remboursement loyer restaurant terrain de l'Expo	520,79
Bélitec Inc.:	
Carte électorale (traçage)	132,32
Béton Trois-Rivières:	
Achat béton - Travaux publics	1 887,67
Thomas Bellemare Ltée:	
Remise de retenue - Déneigement	27 279,27
Distribution électrique B.H.B. Inc.:	
Achats pièces électriques	387,13
GoodYear Canada Inc.:	
Réparations crevaisons	32,81
GoodYear Canada Inc.:	
Achats pneus	184,09
Heenan Blaikie:	
Arbitrage	3 943,64
Cassation résolution réduction effectifs policiers	9 188,12
Autres	155,79
Bourassa Transport:	
Achat sable d'été	888,76
Canadian pacific Ltd:	
Entretien passages à niveaux	3 498,61
Protection incendie C.F.S.:	
Réparation équipement	142,41
Trois-Rivières Chevrolet (1982) Inc.:	
Achats pièces automobiles	110,42
C H L N 55:	
Publicité Action Verte	1 669,23
Jeune Chambre de Commerce du Coeur du Québec:	
Cotisation François Roy	70,00
Corporation de l'exposition agricole du Centre du Québec:	
Chaulage vacherie	1 994,14
Consultants Falardeau Associés:	
Synchronisation feux circulation - Boul. des Forges	3 257,72 $
Cooke & Fils Enr.:	
Réparations	111,65

LUNDI LE 21 JUIN 1993

Emco Supply; Achats équipements plomberie	1 445,07
F A B B: Cours Word Perfect 5.1 ((4 employées)	805,39
Rôtisserie Fusey Trois-Rivières: Repas policiers-pompiers lors d'un feu	17,33
Construction Héroux, Allard et Goyette: Cloisonnement - Travaux publics Retenue 10%	37 958,08
Hebdo-Journal: Publicité	1 851,47
Jacques Le Nettoyeur Inc.: Nettoyage vêtements policiers-pompiers	165,03
Luc Marcil: Location de décors - Fête des bénévoles	189,00
Publications du Québec: Achat livre - Code civil	36,38
Lambert, Girard et Associés: Honoraires professionnels - Incendie du Platon	6 978,37
Laboratoire canalisation souterraine: Remise de retenue	1 400,77
Radiateurs "L.G." Inc.: Réparations radiateurs	236,30
Rénovation L.G. Inc.: Réparations portes - Travaux publics	973,29
Lingco Inc.: Marquage de rues - Retenue 10%	16 734,19
Médiacom Inc.: Publicité (autoroute et aéroport)	439,56
Ministre des Finances du Québec: Saisie "Les Pros de l'Hygiène Inc." Entretien mai 1993	2 880,80
M.F. Cossette Assurance automobile du Québec: Permis de conduire - Alain Poulin et Jean-Marc Trudel	168,00
M.F. Énergie & Ressources Frais de cadastre	65,00
Jules Milette Inc.: Location contenant - Mai 1993	6 816,84
Service Ménager Nettoie-Tout: Entretien poste police no. 2 et Cour municipale	443,87
Nedco (Div. Westburne): Achats pièces - Travaux publics	359,66 $

Restaurant Normandin Inc.:	
Repas des détenus	127,56
Normandin Beaudry:	
Services professionnels - Avril 1993	
- Arbitrage policiers-pompiers	4 758,42 $
Clinique d'optométrie de Trois-Rivières:	
Examen de vue -	
Carole Arbelot - Sécurité publique	40,00
Jean-Yves Ouellet:	
Frais de scolarité (50%) - Sécurité publique	83,55
Buffet Jeanne Paquin:	
Sessions travail Conseil	290,95
Le Nouvelliste:	
Publicité	8 224,48
Franklin Playford Inc.:	
Module informatique -	
Usine traitement d'eau	489,97
Lynda Poisson:	
Frais de scolarité (50%) - Ressources	
humaines	77,50
Louise Racette:	
Frais de scolarité (50%) - Colisée	86,05
Communication Le Rocher:	
Entretien système de radio - Juin 1993	2 321,58
Roi Mauricien des Habits:	
Réparation pantalons - Sécurité publique	222,53
C. Savard Inc.:	
Intérêts sur contrat suite à un différend	
avec la Ville (versus 1 445$ demandé)	240,83
Le Sabord:	
1 billet Mairie - Lancement revue culturelle	22,00
Sani Mobile Trois-Rivières Inc.:	
Vidanges fosses septiques	5 190,46
Servac Inc.:	
Huile - Travaux publics	77,90
Simard Beaudry Inc.:	
Travaux asphalte - Travaux publics	2 078,15
Signalisation 3-D:	
Achat cadre pour l'écrivain de l'année	167,56
Récupération Tersol Inc.:	
Remise de retenue - Déneigement	31 352,28
J. C. Trépanier Enr.:	
Vidange 1 fosse septique	195,85
Ville de Trois-Rivières-Ouest:	
Entretien passage à niveau - Mai 1993	281,00
Wilson et Lafleur Ltée:	

Copie des codes civils comparés	65,27
W.M.I. Mauricie Bois-Francs:	
Cueillette des "contenants"	12 190,86 $

FRAIS DE HUISSIERS

Trudel et Associés:	
Frais de signification - Contentieux	1 595,79 $
Paquette et associés, Huissiers:	
Frais de signification - Cour municipale	126,28
Jean Laflamme et Associés:	
Frais de signification - Cour municipale	42,73
R. Flageol Huissier:	
Frais de signification - Cour municipale	49,86
André Bergeron et Associés, Huissiers	
Frais de signification - Cour municipale	15,47

LOISIRS

Association de baseball de Trois-Rivières Inc.:	
Frais d'honoraires (arbitrage et marqueurs)	853,00

BIBLIOTHÈQUE

Reliure Bois-Francs Inc.:	
Réparation volumes	342,89
Publicor-Plans de Maison du Québec:	
Achat de magazines	11,56
Librairie C. Morin & Fils:	
Achats de livres	979,96
Invitation à l'Opéra:	
Abonnement	30,00
Forêt Conservation:	
Renouvellement abonnement	31,20
L'Exèdre Librairie Inc.:	
Achats de livres	678,22
Espace:	
Abonnement	36,00
Les encyclopédies populaires Inc.:	
Achats de livres	123,05
Décormag:	
Renouvellement abonnement	11,56
Le Colimaçon:	
Achats disques	113,51
Archambault Musique:	
Achats disques	703,15

LUNDI LE 21 JUIN 1993

AÉROPORT

Achats - restaurant le pilote

Embouteillage T.C.C. Ltée	104,86 $
Multi-Marques Inc.	154,05
Boucherie Alex Lamy Inc.	529,85
Jam-Bec	291,75
Deno Fruits	215,00

PARC PORTUAIRE

Achats restaurant

Laroche et Monas Cie Ltée	45,44
J. Champagne Inc.	431,60
Société Alcools du Québec	535,48
Croustilles Yum Yum Inc.	41,60
Marcotte Alimentation et Poissonnerie	449,80
L.P.M. Supérieur Inc.	331,82
Alexandre Gaudet Ltée	332,66
Froma-Dar	51,40
Crémerie Trois-Rivières	381,78
Emballages Bettez Inc.	237,63
R. Beaudry & Fils Inc.	60,00
Multi-Énergie: Réparation d'équipements (système d'arrosage)	2 647,18
J.P. Marcouiller Inc.: Réparation éclairage	629,96
Johnson Controls: Réparations ventilateurs	724,51
Edwards: Inspection système alarme	391,70
Caisse enregistreuses Dijitec: Location caisses - Juin 1993	577,80
Aubin Réfrigération Inc.: Réparations climatiseurs	444,15

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Boisvert, Henri-Paul: Technicien génie civil I - équipement & opérations (Services communautaires) 20 sorties - 495 km	138,60
Colas, Gilles Chef de service gestion - Services techniques 29 sorties - 502 km	140,56
Chartrand, Jacques Animateur en loisirs - Loisirs 10 sorties - 164 km	45,92
Daviau, André Chef technicien - Services techniques 24 sorties - 774 km	216,72

Desjardins, Serge:

LUNDI LE 21 JUIN 1993

Chef de service - Usine de traitement d'eau - Travaux publics 1 279.1 km - janvier à mai 1993	358,15 $
Galarneau, Maurice: Technicien génie civil I - Services techniques 29 sorties - 942 km	263,76
Gendron, Fernand: Directeur des Travaux publics 46 sorties - 1671 km	450,00
Gervais, Jean-René: Concierge-messager - Greffe & archives 10 sorties - 436 sorties	122,08
Hamelin, Renald: Inspecteur en bâtiments II - Permis et inspections - 29 sorties - 1143 km	320,04 $
Juteau, Claude: Chef de service - Arpentage - Travaux publics - 30 sorties - 515 km	144,20
Lajoie, Carole: Technicienne génie civil I - Travaux publics 15 sorties - 271 km	75,88
Lampron, Martin Technicien génie civil I - Travaux publics 5 sorties - 257 km	71,96
Morel, Serge Concierge-messager - Greffe et archives 1 sortie - 97 km	27,16
Noël, André: Conseiller - 1 sortie - 130 km	36,40
Olivier, Lyne: Inspecteur - hyg. & env. - Permis et inspections - 14 sorties - 436 km	122,08
Pellerin, Michel: Technicien génie civil I - Services techniques 38 sorties - 909 km	247,04
Perron, René: Chef de service - planification - Travaux publics - 14 sorties - 144 km	40,32
Plamondon, Guy: Technicien génie civil I - Travaux publics 14 sorties - 329 km	178,17
Roy, Ginette: Inspecteur en alimentation - Permis & Inspections - 40 sorties	120,00
Saintonge, Louis: Chef de service - dessin - Travaux publics 47 sorties - Janvier à mai 1993	141,00
Verville, André: Inspecteur en alimentation - Permis	

INITIALES DU MAIRE
343
INITIALES DU GREFFIER

& Inspections - 35 sorties	105,00

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

Juliette Bourassa	78,72 $
Serge Desjardins	194,69
Louise Goyette	69,99
Gilles Grenier	196,91
Denis Lelièvre	69,00
André Marcil	1 364,05
Jean-Maurice Normandin	21,00

TOTAL DE LA PAIE BRUTE POUR LA SEMAINE SE TERMINANT LE 5 JUIN 1993	368 039,70

TOTAL 594 560,77 $

Pour la semaine se terminant le 19 juin 1993

W.M.I. Mauricie Bois-Francs:	
Contenants - mais 1993 - Travaux publics	1 229,33 $
Enlèvement, transport et enfouissement des déchets - juin 1993	154 707,12
Contenants - juin 1993 - Travaux publics	1 024,44
Gaston Paillé ltée:	
Piste cyclable - Hamelin à Tebbutt - paiement no 1 - retenue 10 %	56 048,22
Aqua Data inc.:	
Diagnostique préliminaire d'égout - paiement no 1 - retenue 10 %	24 729,30
Construction C.C.L. inc.:	
Usine de traitement d'eau - système de traitement d'air - paiment no 1 - retenue 10 %	22 014,90
J.P. Doyon ltée:	
Location de bouteur - Travaux publics	567,08
Renouvellements d'aqueduc & d'égout et nouvelles entrées d'égout - Travaux publics - retenue 10 %	18 276,43
Construction Pépin et Fortin inc.:	
Aménagement - bureaux Édifice des travaux publics - paiement no 4 - retenue 10 %	747,39
Remise de retenue - aménagment bureaux Édifice des travaux publics	14 302,25
Éloi Guillemette:	
Terrain de soccer - polyvalente D.L.S. - paiement no 1 - retenue 10 %	10 665,00
Drainamar inc.:	
Inspection et réhabilitation d'égout - paiement no 4 - retenue 10 %	9 189,97
Construction S.R.B.:	
Sciage de bordures - Travaux publics	825,67

INITIALES DU MAIRE
344
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 21 JUIN 1993

Trois-Rivières Chevrolet (1982) inc.: Remise de dépôt sur soumission - 3 autos de police identifiées	3 438,20
Entreprises Pelmont inc.: Remise de la dernière tranche de la retenue - canalisation 148, rue St-Georges	133,54 $
Simard Beaudry inc.: Pavage sans préparation et excavation pierre et pavage - Travaux publics	5 815,23
Construction pavage Maskimo ltée: Asphalte - endroits divers - Travaux publics	5 759,41
Bourassa transport: Achat de pierre - Travaux publics	3 298,74
Jules Milette inc.: Contenants - mai 1993 - usine de traitement d'eau, pavillon Adélard-Dugré	185,43
Pétroles Irving inc.: Achat d'essence et d'huile - Sécurité publique, Travaux publics, hippodrome et Colisée	22 679,97
Goodyear Canada inc.: Achat de pneus - Travaux publics	1 238,21
Automobiles R. Boisclair: Achat de pièces d'automobiles - Travaux publics	905,54
Papeteries J.B. Rolland: Achat de papier et d'enveloppes - Imprimerie	724,00
Nedco: Achat de pièces diverses - Travaux publics	362,83
Distribution électrique B.H.B. inc.: Achat de connections - Travaux publics	292,01
Polyvalente De-La-Salle: Location de piscine - Mégophias - du 14 janvier au 18 juin 1993	4 807,29
Location Vieilles Forges ltée: Fin du contrat de location de voiture	627,25
Perco limitée: Location de plaque vibrante - Travaux publics	604,61
MRC de Francheville: Quote-part de la Ville - 2e versement	39 075,79
Teaching Learning Network: Vidéo sur Trois-Rivières pour la série "Discover America"	3 856,20
Muniressource: Honoraires - droits d'agence - programmes	

PARCQ, PRIL ET PAD - 24e paiement - Urbanisme	9 757,02
Godin et Lacoursière: Honoraires - cause Centre de services sociaux du centre du Québec	3 443,09
Edmond Yergeau, notaire: Honoraires - ventes par Parc Isabeau inc. et Les consultants Jacques Fortier inc. - Greffe	2 666,00 $
Michel Lavallée: Honoraires - observation d'examens de lieutenant gendarmerie - Sécurité publique	390,00
Paul-Émile Blain: Honoraires - observation d'examens d'enquêteur - Sécurité publique	390,00
Réal Gagnon: Honoraires - observation d'examens d'enquêteur - Sécurité publique	390,00
Maurice Lowe: Honoraires - observation d'examens de lieutenant gendarmerie - Sécurité publique	390,00
Fédération des policiers du Québec: Honoraires - déontologie policière	117,62
Rodrigue Lemire: Honoraires - notes sténographiques - cause M.-A. Brignole	60,00
Extermination B.B. inc.: Service d'extermination - hôtel de ville (mai et juin 1993) et stade de baseball (mai 1993)	105,72
Garage René Lacombe inc.: Frais de remorquage - du 3 avril au 30 mai 1993 - Cour municipale	250,38
Ascenseurs R.C.R. T.-R.: Vérification des ascenseurs - mai 1993 - bibliothèque, Centre culturel, hôtel de ville, Salle Thompson, Édifice François-Nobert	172,00
Communications Le Rocher: Entretien du système de radiocommunication - juin 1993 - Permis	43,18
Gestion M.J.M. scène inc.: Services rendus - installation du toit de la scène - Agora du Parc portuaire	2 264,98
Hebdo journal: Avis publics (assemblées publiques de consultation)	393,94
Le Nouvelliste: Appel d'offres (fournitures de véhicules)	247,04
Publi design inc.:	

Travaux graphiques - feuillet "bénévoles en loisir", terrain de jeux, dépliant "La démocratie", "Votre conseil municipal vous invite à partager les honneurs qu'on lui a faits en 1993" et annonces	659,04
Poly-diagnostic enr.: Examens médicaux - 1 candidat	186,75
A.I.M.Q.: Inscription - congrès 1993 - Travaux publics	350,00
Bélitec inc.: Plan pour préparation de devis - Travaux publics	144,45 $
Corporation des officiers municipaux agréés du Québec: Achat de la loi 56 - Urbanisme	145,00
Gilles Fortier, photographe: Photos - directeur général	73,96
Revue internationale de gestion: Abonnement - Ressources humaines	39,96
Corporation de développement économique de l'amiante: Dîner - concours Ville industrielle	25,00
Buffet Jeanne Paquin: Repas - session de travail du Conseil	104,47
Lunch - comité du tournoi de golf	49,29
Le St-Prosper: Buffet - réception Randonnée du maire	353,91

FRAIS DE HUISSIERS

Pelletier, Pelletier et ass.	30,46
Trudel & associés	1 592,35

LOISIRS

Commission scolaire de Trois-Rivières: Entretien ménager des parcs-écoles - avril 1993	3 180,40
Servi-glaces inc.: Nettoyage des bandes de patinoires - Colisée et Pavillon de la jeunesse	1 279,70
Caisses enregistreuses Dijitec: Achat d'ampoules - tableau indicateur - Colisée	64,49
Atelier des Vieilles Forges inc.: Entretien ménager - mai 1993 - Pavillon de la jeunesse, Colisée et secteur sportif de la polyvalente Ste-Ursule	656,00
Richard Marchand: Fonds de change - programme piscine 1993	70,00

Société des fêtes et des festivals du Québec:	
Renouvellement d'abonnement - Revues festivals et attractions	27,68

BIBLIOTHÈQUE

Copiexpert plus:	
Plastification	9,82
Reliure Bois-Francs inc.:	
Reliure de volumes	322,14
Tabagie Champoux inc.:	
Achat de périodiques - section adultes - février, mars et avril 1993	462,24 $
Périodica:	
Abonnements (2)	86,55
J'aime lire:	
Abonnement	34,61
Elle Québec:	
Abonnement	29,10

Achat de livres

Tamec inc.	91,11 $
Librairie Poirier inc.	440,09
Librairie Clément Morin et fils	1 234,94
La Bande dessinerie	71,42
L'Exèdre librairie inc.	50,02

PARC PORTUAIRE

Cooke et fils enr.:	
Réparation de serrure	65,10
Québec linge inc.:	
Service de buanderie	132,78

Achats - restaurant

R. Beaudry et fils inc.	61,00
J. Champagne inc.	93,45
Crémerie de Trois-Rivières	215,66
Froma-Dar	28,95
Alexandre Gaudet ltée	184,42
Jam-Bec	98,89
Boucherie Alex Lamy inc.	238,19
Laroche et Monas cie ltée	34,56
LPM Supérieur inc.	226,91
Distribution Mauricie-Drummond inc.	466,83
Multi-marques inc.	90,79
Embouteillage T.C.C. ltée	77,04

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Baril, Roger:	
Chef de service - matériel roulant - Travaux publics	
195 km - mai 1993	54,60

LUNDI LE 21 JUIN 1993

Boucher, Réjean:
Chef de service - parcs & bâtisses - Travaux publics
1 136 km - avril et mai 1993 — 318,08 $

Daviau, André
Chef technicien - Services techniques
139 km - du 1er au 10 juin 1993 — 38,92

Genest, Laurent:
Mécanicien entretien - Travaux publics
11 sorties - mai 1993 — 33,00

Hamel, Serge:
Coordonnateur technique - Informatique
7 sorties - du 21 avril au 10 juin 1993 — 21,00
66 km - du 21 avril au 10 juin 1993 — 18,48

André Lafond:
Journalier - Travaux publics
21 sorties - mai 1993 — 63,00

Lampron, Martin:
Technicien en génie civil I - Travaux publics
319 km - du 31 mai au 4 juin 1993 — 89,32

Rousseau, Robert:
Chef de section - bâtiments - Travaux publics
826 km - mai 1993 — 231,28

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Claude Gendron:
Repas - 2 personnes - négociations — 10,54
Repas - 3 personnes - négociations Syndicat des fonctionnaires — 25,75
Montréal - rencontre pour le régime de retraite et arbitrage de différend — 81,20

Jean-Louis Goneau:
Drummondville - réunion du comité de coordination de la MAPAQ — 51,20

Jacques Goudreau:
Longueuil - cession d'information loi 125 - COMAQ — 87,50

Jean Hélie:
Québec - réunion représentants diverses villes — 114,95

Jean Lamy:
Repas - 3 personnes - audition cause Société scénographique Sanche inc. — 55,36

Gilles Latour:
Shawinigan - conférence de presse - Festival des nations et Classique internationale de canots de la Mauricie — 22,40

Denis Lelièvre:
St-Hubert - colloque AQTR section aviation — 96,04

INITIALES DU MAIRE
349
INITIALES DU GREFFIER

Nathalie Lessard:	
Nicolet - cours du MIP	70,00
Michel Thibeault:	
Chicoutimi - congrès des chefs d'incendie	492,49 $
André Verville:	
Drummondville - inspection systématique des chaînes	51,20
Jacques Villeneuve:	
UQTR - transport de boîtes	20,00

REMBOURSEMENT DE PETITE CAISSE

André Marcil	1 325,75
TOTAL DE LA PAIE BRUTE POUR LA SEMAINE SE TERMINANT LE 12 JUIN 1993	360 299,62
TOTAL	988 763,52 $
GRAND TOTAL	1 583 324,29 $

Service de la trésorerie
Le 18 juin 1993

ADOPTÉE

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) de manière à perm. usage "Roulotte-restaurant" dans cert. zones centre-ville.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre l'usage "Roulotte-restaurant" dans certaines zones du centre-ville.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 21 juin 1993.

(signé) Gilles Latour

350-93
Projet de règl. 2001-Z-152 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière à perm. usage "Roulotte-restaurant" dans cert. zones centre-ville.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-152 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre l'usage "Roulotte-restaurant" dans certaines zones du centre-ville;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

INITIALES DU MAIRE
350
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 21 JUIN 1993

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil de la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-152 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre l'usage "Roulotte-restaurant" dans certaines zones du centre-ville, afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le

MM. André Noël, Alain Gamelin et Henri-Paul Jobin votent contre l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE

351-93
Subv. de 1 120 $ à "Corp. pour développement île St-Quentin".

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : Émilien La Barre

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières verse, à même les fonds disponibles au poste 02-11-12-1-970 de son budget 1993, une subvention spéciale de 1 120 $ à la Corporation pour le développement de l'île St-Quentin afin de lui permettre d'organiser un projet pilote s'adressant aux adolescents de Trois-Rivières et de Cap-de-la-Madeleine et leur permettant de vivre une expérience récréative et éducative au point de vue environnemental.

Que cette subvention soit versée à condition que la Ville de Cap-de-la-Madeleine en accorde une du même montant et pour les mêmes fins à ladite Corporation.

ADOPTÉE

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Maire

Greffier

GP/gg

INITIALES DU MAIRE

351

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 5 JUILLET 1993

Procès-verbal ass. publ. de consult. règl. 2001-Z-151 (1993).

Procès-verbal d'une assemblée publique et de consultation tenue par la Ville de Trois-Rivières, à l'Hôtel de Ville de Trois-Rivières, le cinq (5) juillet mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993) à vingt heures vingt minutes (20 h 20) dans le cadre de la procédure entourant l'adoption du règlement 2001-Z-151 (1993), et conformément aux articles 130.3 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

Tous les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués à cette assemblée et la population de Trois-Rivières y a été invitée au moyen d'un avis public à cet effet publié dans l'édition du 14 juin 1993 de l'hebdomadaire "L'Hebdo Journal".

Sont présents : Son Honneur le maire Me Guy LeBlanc qui agit comme président de l'assemblée, Mme la conseillère Chrystiane Thibodeau, MM. les conseillers Émilien La Barre, Daniel Perreault, Roger Bellemare, Pierre A. Dupont, André Noël, Alain Gamelin, Roland Thibeault, Michel Legault et Henri-Paul Jobin et André de Repentigny.

Sont également présents à cette assemblée, les officiers suivants de la Ville de Trois-Rivières : MM. Pierre Moreau (directeur général), Fernand Gendron (directeur du Service des travaux publics), Jacques St-Laurent (chef du Service des loisirs), Jacques Goudreau (chef du Service de l'urbanisme et de l'aménagement) et Yvan Gaudreau (assistant-greffier).

M. le maire Guy LeBlanc souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

M. Goudreau, à l'aide d'une acétate et d'un rétroprojecteur, situe la zone directement visée par ce règlement. Il explique la nature et les effets qu'aurait le projet de règlement 2001-Z-151 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin de créer la zone 225-1-M à même une partie de la zone 225-M et déterminer les usages, les normes d'implantation et les normes architecturales.

M. Jacques Goudreau explique que cette modification a la réglementation a pour objectif de permettre la reconstruction d'un bâtiment incendié à l'intersection des rues Bonaventure et St-Prosper (foyer Albert-Guimont) et augmenter de 24 à 45 le nombre de chambres permis dans celui-ci.

Suite à une demande en ce sens de M. Gaston Gaulin, M. Jacques Goudreau mentionne que la marge de recul de ce bâtiment par rapport à la rue Bonaventure est de un (1) mètre.

Suite à une question en ce sens de M. Louis Pinsonnault, M. Jacques Goudreau mentionne que l'utilisation de la brique d'argile comme revêtement extérieur d'un bâtiment dans ce secteur est permise.

Aucune autre des personnes présentes n'ayant de commentaires supplémentaires à formuler ou de nouvelles questions à poser sur ce projet de règlement, M. le maire Guy LeBlanc lève l'assemblée. Il est 20 h 29.

Guy LeBlanc
Maire

Yvan Gaudreau
Assistant-greffier

YG/gg

INITIALES DU MAIRE
352
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 5 JUILLET 1993

À une séance régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le cinq (5) juillet mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993) à vingt heures trente minutes (20 h 30), en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les membres ci-après identifiés étaient présents et ils constituaient quorum:

Monsieur le maire :	Guy	LeBlanc
Madame la conseillère :	Chrystiane	Thibodeau
Messieurs les conseillers :	Émilien	La Barre
	Daniel	Perreault
	Roger	Bellemare
	Pierre. A.	Dupont
	André	Noël
	Alain	Gamelin
	Roland	Thibeault
	Michel	Legault
	Henri-Paul	Jobin
	André	de Repentigny

352-93
Procès-verbaux ass. publ. d'inform. et consult. et séance régul. du 21 juin 1993.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu les procès-verbaux de l'assemblée publique d'information et de consultation et de la séance régulière tenues le 21 juin 1993, que ceux qui sont présents déclarent les avoir lus et qu'un exemplaire de ces documents demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR: Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que lesdits procès-verbaux et les décisions qui ont été prises auxdites assemblée et séance soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

Avis de motion maintenus.

a) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur une partie du lot 242 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. André de Repentigny, le 5 octobre 1992.)

b) Règlement sur l'entretien, la salubrité et l'habitabilité des immeubles.
(M. André Noël, le 15 mars 1993.)

c) Règlement sur les chiens et autorisant la conclusion d'une entente avec la Société protectrice des animaux de la Mauricie inc.
(M. Michel Legault, le 15 mars 1993.)

d) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur une partie des lots 190, 191 et 192 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières
(M. Michel Legault, le 15 mars 1993.)

e) Règlement établissant un mode de tarification pour financer différents services rendus par les Services communautaires.
(M. Pierre A. Dupont, le 19 avril 1993.)

INITIALES DU MAIRE
353
INITIALES DU GREFFIER

f) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin de permettre l'usage "Garderie d'enfants" dans la zone 650-P (Hôpital Ste-Marie).
(M. Roger Bellemare, le 3 mai 1993.)

g) Règlement autorisant l'agrandissement et la rénovation du centre de loisirs Multi-Plus et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Michel Legault, le 7 juin 1993.)

h) Règlement établissant une fourrière pour y remiser les véhicules routiers enlevés de la voie publique par le Service de la sécurité publique.
(M. Pierre A. Dupont, le 21 juin 1993.)

Avis de motion. Règl. autorisant la conclusion d'une entente interm. avec Ville Cap-Madeleine pour entretien du pont Duplessis

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine relativement à l'entretien du pont Duplessis.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 5 juillet 1993.

(signé) Chrystiane Thibodeau

Avis de motion. Règl. autorisant achat de différents équipements et constr. voie de virage Louis-Pinard / des Récollets.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant l'achat de supports à bicyclettes et leur installation à différents endroits de la ville, l'aménagement d'une voie de virage à l'intersection de la rue Louis-Pinard et du boulevard des Récollets, l'achat d'éléments de signalisation routière et touristique et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 5 juillet 1993.

(signé) Roger Bellemare

353-93
Compte rendu Comm. perm. du 21 juin 1993.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le compte rendu de la réunion que la Commission permanente du Conseil a tenue le 21 juin 1993, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Daniel Perreault

APPUYÉ PAR: Émilien La Barre

ET RÉSOLU:

Que ledit compte rendu et les décisions qui ont été prises à ladite réunion soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit et que ces dernières soient exécutoires.

ADOPTÉE

354-93
Règl. 2001-Z-151 (1993) modifiant regl. 2001-Z (1989) créer la zone 225-1-M et déterminer les usages, normes implan. et normes archit.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 7 juin 1993 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique d'information et de consultation a été tenue ce soir à 20 h 20 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: Michel Legault

APPUYÉ PAR: André Noël

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-151 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin de créer la zone 225-1-M à même une partie de la zone 225-M et d'y déterminer les usages, les normes d'implantation et les normes architecturales soit adopté.

ADOPTÉE

355-93
Vente à Bell Canada (198-295 Parois. T.-R. - boul. Hamelin)

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte de vente préparé par Me Hélène Milot, notaire, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Noël

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières vende à la compagnie "Bell Canada" l'immeuble suivant:

> Un emplacement situé dans la Ville de Trois-Rivières, désigné comme étant la subdivision numéro DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUINZE du lot originaire CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (198-295) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières.

Que cet immeuble soit vendu avec la garantie ordinaire de droit et comme étant libre de toute hypothèque.

Que cet immeuble soit vendu pour le prix d'un dollar (1 $).

Que l'acte de vente devant donner suite à la présente résolution mentionne que l'acquéreur devra effectuer l'aménagement paysager de

l'immeuble vendu et qu'il consentira une préférence d'achat en faveur de la Ville.

Que l'acte de vente devant donner suite à la présente résolution contienne également une servitude de non-construction, une servitude de passage et une servitude d'aménagement d'un passage piétonnier sur l'immeuble cédé, ainsi qu'une servitude de passage sur la propriété de la Ville.

Que l'acte de vente devant donner suite à la présente résolution contienne les clauses, conditions et obligations généralement stipulées dans ce genre de contrat.

Que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit projet d'acte de vente et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

356-93
Convention de superficie entre Sa Majesté et Soc. commandite Gaz Métropol. (pties 284 à 288-1, Parois. T.-R.)

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de convention de superficie à être signé entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada et "Société en commandite Gaz Métropolitain" dans laquelle la Ville de Trois-Rivières intervient à titre de locataire des terrains de l'aéroport de Trois-Rivières;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières, à titre de locataire des terrains constituant l'aéroport de Trois-Rivières en vertu d'un bail signé le 1er septembre 1963, autorise la signature d'une convention de superficie entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada et "Société en commandite Gaz Métropolitain" pour le maintien d'un pipeline et de ses accessoires sur lesdits terrains.

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit projet de convention et qu'elle autorise son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

357-93
Prot. entente avec corpor. "Le Centre Loisir Multi-Plus"

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de protocole d'entente à intervenir avec la corporation "Le Centre Loisir Multi-Plus" dans lequel la Ville de Trois-Rivières et cet organisme définissent la participation financière et les responsabilités de chacun dans le projet de rénovation et d'agrandissement du Centre Loisir Multi-Plus;

ATTENDU que ce projet de protocole d'entente demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières, sous réserve de l'avant-dernier paragraphe de la présente résolution, s'engage à réaliser des travaux de rénovation et d'agrandissement du Centre Loisir Multi-Plus et à agir comme maître-d'oeuvre et gestionnaire du projet.

Que la Ville et ladite corporation participent financièrement au coût des travaux dans les proportions et selon les modalités indiqués au projet de protocole d'entente annexé à la présente résolution.

Que la présente résolution soit conditionnelle à l'approbation, par les personnes habiles à voter et le ministre des Affaires municipales du Québec, du règlement d'emprunt autorisant la réalisation de ces travaux et leur financement.

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, ce projet de protocole d'entente et qu'elle autorise son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le chef du Service des loisirs, M. Jacques St-Laurent, à le signer, pour et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

358-93
Convention collective "Le Syndicat des fonction. Ville de Trois-Rivières"

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de convention collective de travail à intervenir entre la Ville de Trois-Rivières et "Le Syndicat des fonctionnaires de la Ville de Trois-Rivières" (F.I.S.A.);

ATTENDU que ce document établit des conditions de travail des personnes représentées par cette association de salariés pour la prériode ayant débutée le 1er janvier 1992 et se terminant le 31 décembre 1994;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault
APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, ce projet de convention collective et qu'elle autorise son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur du Service des ressources humaines, Me Claude Gendron, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

359-93
Nomination de M. Caron, D. Rivard, L. Racette et R. Dargis

EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

INITIALES DU MAIRE
357
INITIALES DU GREFFIER

Que la Ville de Trois-Rivières nomme:

- M. Martin Caron à un poste de menuisier au Service des travaux publics (statut P);

- M. David Rivard à un poste de menuisier au Service des travaux publics (statut P);

Que ces deux (2) employés soient soumis à une période de probation de soixante (60) jours ouvrables conformément à l'article 11.08 de la convention collective qui leur est applicable, et que les salaires et les autres conditions reliées à chacun de ces postes soient appliqués dès leur entrée en fonction respective.

Que la Ville de Trois-Rivières nomme:

- Mme Louise Racette à un poste de secrétaire sténo sénior au Service greffe, archives et contentieux (classe 6, échelon 5);

- M. Roland Dargis à un poste de préposé aux télécommunications au Service de la sécurité publique (classe 6, échelon 1).

Que ces deux (2) derniers employés soient soumis à une période de probation de trois (3) mois conformément à l'article 11.10 de la convention collective qui leur est applicable, que le statut et les autres avantages rattachés à chacun de ces postes soient appliqués dès l'entrée en fonction de chaque nouveau titulaire et que leur date respective d'entrée en fonction soit fixée par le directeur du Service des ressources humaines après consultation du supérieur concerné.

ADOPTÉE

360-93
Permance de S. Thibault, H. Masse, L. Racette, H. Pelletier, L. Dupuis et G. Roy

ATTENDU que M. Serge Thibault, Mme Hélène Masse, Mme Louise Racette, Mme Hélène Pelletier, Mme Lyne Dupuis et Mme Ginette Roy ont complété leur période de probation conformément à l'article 11.10 de la convention collective;

CONSIDÉRANT que l'évaluation produite par chacun des supérieurs immédiats concernés confirme que ces six (6) employés complètent avec succès leur période de probation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières confirme:

- M. Serge Thibault dans son poste de technicien évaluation II au Service de l'évaluation;

- Mme Hélène Masse dans son poste de secrétaire sténo senior au Service des travaux publics;

- Mme Louise Racette dans son poste de secrétaire sténo junior au Service des loisirs (Colisée);

- Mme Hélène Pelletier dans son poste de secrétaire sténo junior au Service de la sécurité publique (opération);

- Mme Lyne Dupuis dans son poste de secrétaire sténo junior au Service de la sécurité publique (enquêtes);

- Mme Ginette Roy dans son poste d'inspecteur en alimentation au Service de l'urbanisme et de l'aménagement (permis et inspection).

ADOPTÉE

361-93
Dérogation mineure aux regl. urbanisme - Bernard Lampron

ATTENDU qu'un Comité consultatif d'urbanisme a été constitué au sein de la Ville de Trois-Rivières aux termes du règlement 1131 (1989) adopté le 18 septembre 1989;

ATTENDU que le Conseil a adopté le 5 août 1991 le règlement 1217 (1991) concernant les dérogations mineures à certaines dispositions des règlements de zonage et de lotissement;

ATTENDU que M. Bernard Lampron a demandé au Conseil de lui accorder une dérogation mineure;

ATTENDU que l'immeuble affecté par cette demande de dérogation mineure est composé des lots 279-15, 279-17, 279-18, 279-19 et 279-20 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières;

ATTENDU que la nature de cette demande est de permettre que ne soit pas respectée la norme fixant à 25 % la proportion maximale d'utilisation du "stucco" comme revêtement extérieur sur un bâtiment commercial en construction;

ATTENDU que cette dérogation mineure aura pour effet de permettre à M. Bernard Lampron d'utiliser le "stucco" dans une proportion de 50 % comme revêtement extérieur dudit bâtiment;

ATTENDU que lors de la réunion qu'il a tenue le 28 mai 1993, le Comité consultatif d'urbanisme a émis un avis dans lequel il recommandait au Conseil d'accorder la dérogation demandée;

ATTENDU que, lors de la réunion que sa Commission permanente a tenue le 7 juin 1993, le Conseil a approuvé le procès-verbal de cette réunion du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le greffier a fait publier à la page 13 de l'édition du 14 juin 1993 de l'hebdomadaire "L'Hebdo Journal" un avis indiquant, notamment, la nature et les effets de la dérogation demandée ainsi que la date, l'heure et le lieu de la séance au cours de laquelle le Conseil statuerait sur celle-ci et informant toute personne intéressée qu'elle pourrait se faire entendre à cette occasion;

ATTENDU que le Conseil vient de donner aux personnes intéressées par cette demande l'occasion de se faire entendre;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Noël

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

INITIALES DU MAIRE
359
INITIALES DU GREFFIER

Que la Ville de Trois-Rivières accorde à M. Bernard Lampron la dérogation mineure ci-dessus décrite.

ADOPTÉE

362-93
Modif. regl 1202 (1993) autorisant constr. serv. municipaux rues Hector-Héroux et du Boisé

ATTENDU que les coûts réels pour l'exécution des travaux prévus au règlement 1202 (1991) autorisant la construction des services municipaux de base sur la rue de la Paix et sur une partie des rues Hector-Héroux et du Boisé et décrétant un emprunt à cet effet de 525 000 $ ont été inférieurs aux montants fixés dans ledit règlement;

ATTENDU qu'un taux d'imposition de 1,493 $ le mètre carré serait suffisant afin de pourvoir, pendant une période de 20 ans, à l'amortissement de la somme à emprunter et au paiement des intérêts à accroître sur cette somme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que l'article 11 du règlement 1202 (1991) autorisant la construction des services municipaux de base sur la rue de la Paix et sur une partie des rues Hector-Héroux et du Boisé et décrétant un emprunt à cet effet de 525 000 $ soit modifié par le remplacement, dans la douzième ligne, du nombre "1,80" par le nombre "1,493".

ADOPTÉE

363-93
Modific. regl. 1203 (1991) constr. serv. municipaux de base rue Hector-Héroux.

ATTENDU que les coûts réels pour l'exécution des travaux prévus au règlement 1203 (1991) autorisant la construction des services municipaux de base sur une partie de la rue Hector-Héroux située entre sa partie existante et le boulevard Hamelin, et décrétant un emprunt à cet effet de 640 000 $ ont été inférieurs aux montants fixés par ledit règlement;

ATTENDU qu'un taux d'imposition de 1,565 le mètre carré serait suffisant afin de pourvoir, pendant une période de 20 ans, à l'amortissement de la somme empruntée et au paiement des intérêts à accroître sur cette somme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que l'article 11 du règlement 1203 (1991) autorisant la construction des services municipaux de base sur une partie de la rue Hector-Héroux située entre sa partie existante et le boulevard Hamelin, et décrétant un emprunt à cet effet de 640 000 $ soit modifié par le remplacement, dans la quatorzième ligne, du nombre "1,80" par le nombre "1,565".

ADOPTÉE

LUNDI LE 5 JUILLET 1993

364-93
Modif. regl. 1204 (1991) construc. serv. municipaux de base sur prolong. rue Laurent-Paradis.

ATTENDU que les coûts réels pour l'exécution des travaux prévus au règlement 1204 (1991) autorisant la construction des services municipaux de base sur le prolongement de la rue Laurent-Paradis en direction de la place Gérard-Bourget, et décrétant un emprunt à cet effet de 360 000 $ ont été inférieurs aux montants fixés par ledit règlement;

ATTENDU qu'un taux d'imposition de 1,326 le mètre carré serait suffisant afin de pourvoir, pendant une période de 20 ans, à l'amortissement de la somme empruntée et au paiement des intérêts à accroître sur cette somme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que l'article 11 du règlement 1204 (1991) autorisant la construction des services municipaux de base sur le prolongement de la rue Laurent-Paradis en direction de la rue Gérard-Bourget, et décrétant un emprunt à cet effet de 360 000 $ soit modifié par le remplacement, dans la dixième ligne, du nombre "1,80" par le nombre "1,326".

ADOPTÉE

365-93
Opposition demande permis alcool de "2662-9185 Québec inc."

ATTENDU que le Conseil a été informé que la compagnie "2962-9185 Québec inc." s'était adressée à la Régie des permis d'alcool du Québec pour être autorisée à exploiter deux (2) bars dont un (1) sur terrasse au 30 de la rue des Forges ("Café du Port enr.");

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a tout lieu de croire que M. Paul Gélinas, dont la demande de permis est prise en délibéré devant la Régie, est le véritable opérateur du commerce "Café du Port enr.";

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : André Noël

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières signifie à la Régie des permis d'alcool du Québec qu'elle s'oppose à la délivrance d'un permis d'alcool à la compagnie "2962-9185 Québec inc." relativement à l'exploitation de deux (2) bars dont un (1) sur terrasse au 30 de la rue des Forges ("Café du Port enr.")

ADOPTÉE

366-93
Adoption "Projet de politique culturelle de la Ville de T.-R."

ATTENDU que dans le cadre des états généraux sur la culture, le "Comité consultatif sur le développement culturel" a préparé, en février 1993, un projet de politique culturelle;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Gamelin

APPUYÉ PAR : Daniel Perreault

ET RÉSOLU :

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières adopte, à toute fin que de droit, le projet de politique culturelle de la Ville de Trois-Rivières tel que préparé par le "Comité consultatif sur le développement culturel" en février 1993.

ADOPTÉE

367-93
Demande exemption taxe par "Associat. québécoise de l'épilepsie"

ATTENDU que "L'Association québécoise de l'épilepsie" s'est adressée le 27 avril 1993 à la Commission municipale du Québec pour être exemptée de la taxe d'affaires en vertu de l'article 236.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1);

ATTENDU qu'en vertu de l'article 204.2 de cette loi, la Commission doit consulter la Ville de Trois-Rivières avant de se prononcer sur cette demande;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance des pièces produites par "L'Association québécoise de l'épilepsie";

IL EST PROPOSÉ PAR : Émilien La Barre

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières ne prenne pas position sur cette demande mais qu'elle s'en remette plutôt à la décision que prendra la Commission municipale du Québec dans ce dossier.

ADOPTÉE

368-93
Emprunt au fonds roulement pour réaliser diff. travaux - 16 200 $

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Perreault

APPUYÉ PAR : Alain Gamelin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières autorise la réalisation de travaux de rehaussement du garde-corps d'escalier de la salle J.-A.-Thompson et une dépense à cet effet de sept mille cinq cents dollars (7 500,00 $).

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services de la firme "Nove Enrionnement inc." pour qu'elle réalise une étude de la signalisation au centre-ville et qu'elle verse à cette entreprise des honoraires maximums de huit mille sept cents dollars (8 700,00 $), taxes incluses.

Que, s'il advient que le coût réel d'une dépense est plus ou moins élevé que celui qui est ci-dessus prévu, tout montant disponible dans un cas soit utilisé pour compenser ce qui manque dans un autre cas.

Que ces dépenses soient financées à même le produit d'un emprunt à cet effet au fonds de roulement créé par le règlement 312 adopté le 16 août 1965, lesquels emprunts devront être remboursés au moyen de cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs, dont les premiers échoiront en 1994.

Que, pour effectuer le remboursement de ces emprunts au fonds de roulement, le Conseil approprie au budget des années

1994 à 1998 inclusivement les fonds nécessaires pour rencontrer les versements en capital qui échoiront à chacune desdites années.

ADOPTÉE

369-93
Adjudication de contrats

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte:

- la proposition de la compagnie "Emco Supply", au montant de 2 836,90 $, taxes en sus, pour la fourniture d'une conduite d'eau de trois (3) pouces de diamètre, incluant ses accessoires, pour l'île St-Quentin et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste 02-21-53-5-640 du budget 1993.

- la proposition de la compagnie "Traf-Park inc.", au montant de 71 937,35 $, taxes en sus, pour l'achat et l'installation d'un système de perception au stationnement Badeaux et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au règlement 1290 (1993);

- la proposition de la compagnie "Maurice Couture Ltée", au montant de 6 198,30 $, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'une clôture pour la fourrière municipale et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste 5-342-93-1-100 du budget 1993.

ADOPTÉE

370-93
Demande de O.M.H. pour changement catégorie de la "Résidence Roland-Vigneault"

ATTENDU que dans une lettre adressée le 23 juin 1993 à la Ville de Trois-Rivières par l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières, celle-ci demande l'autorisation de changer la catégorie de l'ensemble immobilier Roland-Vigneault;

ATTENDU que cette demande est pour donner suite à une résolution en ce sens de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières en date du 15 juin 1993;

IL EST PROPOSÉ PAR : Émilien La Barre

APPUYÉ PAR : Daniel Perreault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières autorise l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières à modifier la catégorie de l'ensemble immobilier Roland-Vigneault afin que celui-ci passe de la catégorie "A" (logements pour les ménages de personnes âgées) à la catégorie "B" (logements pour les ménages de famille).

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE
363
INITIALES DU GREFFIER

371-93
Paiement de réclamations

CONSIDÉRANT les incidents ou les accidents ci-après énumérés ayant engagé la responsabilité civile de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Perreault

APPUYÉ PAR : Roger Bellemare

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières verse:

- une somme de 300,00 $ à Gilles Matteau, pour les dommages occasionnés à la clôture de son immeuble situé au 722 de la rue des Commissaires lors de travaux de déneigement d'une ruelle le 25 janvier 1993;

- une somme de 405,30 $ à Raymonde Sirois Ferland, pour les dommages occasionnés à la clôture de fer forgé de son immeuble situé au 1905 de la rue St-Philippe lors de travaux de déneigement réalisés le 25 février 1993;

- une somme de 100,15 $ à Réal Dumont, pour les dommages occasionnés à la rampe de l'escalier de son immeuble situé au 3140 de la rue Foucher lors de travaux de déneigement réalisés vers le 23 février 1993;

- une somme de 80,00 $ à Réal Gélinas, pour les dommages occasionnés à sa propriété située au 2245 de la 4e Avenue lors de travaux de déneigement réalisés durant l'hiver 1993;

- une somme de 380,00 $ à Gérald Tardif, pour les dommages occasionnés à l'escalier de son immeuble situé au 368 rue St-Valier lors de travaux de déneigement réalisés durant l'hiver 1993;

- une somme 250,38 $ à la compagnie "Cogeco Câble", pour les dommages occasionnés à des fils conducteurs de son réseau à la hauteur du numéro 2810 de la rue Lajoie par un camion de la Ville dont la boîte n'aurait pas été abaissée après un déchargement de matériel vers le 24 mars 1993;

- une somme de 175,00 $ à Carl Lesieur, pour les dommages occasionnés à sa voiture par un trou situé dans la chaussée de la rue St-Maurice à la hauteur du numéro 950 le 3 mars 1993;

- une somme de 596,45 $ à Éric Dumas, pour les dommages occasionnés à sa voiture par un camion-arrosoir le 14 juin 1993 alors que celle-ci était stationnée sur la rue Gilles-Lupien.

ADOPTÉE

372-93
Part. au fonds d'adminis. du "Comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie/rive Nord".

IL EST PROPOSÉ PAR : André de Repentigny

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières verse à même les fonds disponibles au poste 02-11-11-1-319 de son budget 1993, une aide

financière de 200 $ au "Comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie/rive Nord".

ADOPTÉE

373-93
Approb. plan subdiv. ptie lots 190, 191 et 192, cad. Parois. T.-R..

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de plan préparé par Marc Gervais, arpenteur-géomètre, sous le numéro 1502 de ses minutes, par lequel une partie de chacun des lots 190, 191 et 192 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières est subdivisée pour notamment créer les lots cent quatre-vingt-dix---vingt-six (190---26) à cent quatre-vingt-dix---soixante-cinq (190---65), cent quatre-vingt-onze---quatre-vingt-dix-sept (191---97) à cent quatre-vingt-onze---cent vingt-sept (191---127) et cent-quatre-vingt-douze---cent quarante-huit (192---148) à cent quatre-vingt-douze---cent soixante (192---160);

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roger Bellemare

APPUYÉ PAR : Daniel Perreault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve le projet de plan identifié au premier paragraphe du préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE

374-93
Demande au Min. Environ. du Québec autoriser travaux d'install. conduite aqueduc à la pl. Fleurimont.

IL EST PROPOSÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR : André de Repentigny

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), la Ville de Trois-Rivières demande au ministre de l'Environnement du Québec d'autoriser des travaux d'installation d'une conduite d'aqueduc sur la place Fleurimont et qu'elle autorise le directeur du Service des travaux publics, M. Fernand Gendron, à lui soumettre, pour elle et en son nom, les plans et devis décrivant et illustrant ces travaux.

ADOPTÉE

375-93
Liste des comptes à payer.

COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR: Roland Thibeault
APPUYÉ PAR: Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 26 juin 1993

Entretien de pelouse A. Laroche enr.:	
Remise de dépôts sur soumissions sur réception de garanties d'éxécution	4 500,00 $
Bernier et Crépeau:	
Remise de dépôt sur soumission	2 410,64

Sani mobile T.-R. inc.: Vidange de fosses septiques - endroits divers - Travaux publics	1 783,87
J.C. Trépanier enr.: Vidange d'une fosse septique - Travaux publics	195,85
Béton Trois-Rivières: Achat de béton - endroits divers - Travaux publics	5 007,21
Const. & pavage Maskimo ltée: Achat d'asphalte - Travaux publics	3 821,83
Bourassa transport: Achat de sable - Travaux publics	393,84
Panier fleuri enr.: Achat de fleurs - Travaux publics	3 110,35
Borland: Compilateur dBase pour Dos - Travaux publics	456,34
Maison du papier: Achat de papier et de cartons - Imprimerie	422,25
Industries Fortier (1990) ltée: Achat de 2 têtes de puisard - Travaux publics	258,85
Équipements Colpron inc.: Achats divers - Travaux publics	223,54
Thomas Bellemare ltée: Location de pelle - Travaux publics	2 350,24
J.P. Doyon ltée: Location de pelle - Travaux publics	536,82
Guimond électrique inc.: Location de camion avec terrière - creuser et changer poteau - Travaux publics	212,28
Ascom Hasler Mailing Systems Ltd: Location de compteur postal - Greffe - du 1er septembre au 30 novembre 1993	221,88
Caisses enregistreuses Dijitec: Ensemble de classement - Greffe	6 751,01
Groupe Admari inc.: Préposés aux stationnements - Cour municipale - mai 1993	3 315,25 $
Johnson controls: Contrôle automatique - salles électriques diverses bâtisses - Travaux publics - juillet 1993	2 532,83
Atelier des Vieilles Forges inc.: Entretien ménager - quartier général - mai 1993	2 154,67

LUNDI LE 5 JUILLET 1993

Buanderie Saniloc inc.:	
Service de buanderie - mai 1993 - Travaux publics	499,92
Communications Le Rocher:	
Réparation de radios - Sécurité publique	490,25
Uniformes G.A.G. inc.:	
Réparation de pantalons - Sécurité publique	138,67
Garage René Lacombe inc.:	
Frais de remorquage - Sécurité publique - mai 1993	100,16
Outils mauriciens inc.:	
Aiguisage d'une lame - Sécurité publique	37,56
Garage Poirier et fils:	
Frais de remorquage - Cour municipale - décembre 1992	27,82
Placements Magide:	
Services médicaux - 1 candidate - Ressources humaines	61,20
Productions Specta inc.:	
Réparation de système de son - sonorisation	1 514,69
Support technique - activité Livro-Quiz - bibliothèque	301,10
Service de café - cours de formation pour employés cadres	100,00
Frais de réception - remise Prix Littéraire	334,27
Hebdo journal:	
Avis publics (entrées en vigueur, dérogation mineure, assemblée publique d'information et de consultation, journée d'enregistrement)	1 004,51
Le Nouvelliste:	
Publicité (Hommage à Yvon Picotte) et appel d'offres (système de perception stationnement Badeaux)	457,36
Publi design inc.:	
Travaux graphiques ("Prêts à agir pour l'avenir des premiers quartiers" et feuillets biographiques)	1 153,29
Ministre des Finances:	
Frais annuels d'accréditation - usine de traitement d'eau - du 1er avril 1993 au 31 mars 1994	500,00
Ministre des Finances:	
Frais d'enregistrement - acte de vente - vente pour taxes 1993 (Les Gestions Finanbec inc.) - Greffe	371,00
Studio Gosselin:	
Développement de photos - Sécurité publique	307,93 $
Médiacom inc.:	
Panneaux publicitaires - aéroport et autoroute 55 - juin 1993 - Information	439,56

Publications du Québec:	
Avis de vente pour taxes - Greffe	30,91
Le Sabord:	
Publicité dans la revue Le Sabord	203,64
Houle photographes enr.:	
Photos - Travaux publics et Corporation de tourisme - Information	87,36
Flageol photo enr.:	
Photos - mérite municipal - Information	42,47
Buffet Jeanne Paquin:	
Repas - réunion comité des finances	60,90
Repas - réunion du Conseil le 7 juin 1993	292,56
Repas - session de travail du Conseil	119,09
IGA-Boniprix:	
Liqueurs pour réceptions	73,47
Cuisine Souperbe:	
Repas (3 personnes) négociations	11,25
Alain Léveillée:	
Remboursement de frais de scolarité (50 % de 172,10 $)	86,05

FRAIS DE HUISSIERS

Gagnon, Sénéchal, Coulombe & ass.	201,91
Plante & Murphy	15,94
Trudel & ass.	36,54

SUBVENTION - DÉMOLITION DE HANGARS

Gabriel-Jean Dupuis	1 700,00

LOISIRS

Association de baseball de T.-R. inc.:	
Frais des arbitres et des marqueurs - du 1er au 15 juin 1993	1 136,00
Grand Prix Players ltée:	
Démontage de barrières doubles, fabrication et installation d'une nouvelle barrière et peinture	865,76

BIBLIOTHÈQUE

Copie Trois-Rivières inc.:	
Service de photocopies	49,14

BIBLIOTHÈQUE (suite)

Picscha:

LUNDI LE 5 JUILLET 1993

Abonnement à la revue Atout Micro	30,05 $
Reliure Bois-Francs inc.:	
Reliure de volumes	329,60
Des livres et des jeunes:	
Réabonnement	13,29
Achat de livres	
L'Excèdre librairie inc.	1 233,50
La Bande Dessinerie	305,16
Librairie Clément Morin et fils	2 020,64
Librairie Poirier inc.	787,89

AÉROPORT

Crémerie Trois-Rivières:	
Achats divers - retaurant Le Pilote	76,60

PARC PORTUAIRE

Société des alcools du Québec:	
Achat de vin - restaurant	535,48
Aubin réfrigération inc.:	
Réparation du climatiseur du restaurant	100,30

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Arseneault, Jean-Yves:	
Animateur en loisirs - Loisirs	
336 km - du 29 mars au 15 juin 1993	94,08
Jacob, Luc:	
Programmeur - Informatique	
20 sorties - du 20 mai au 22 juin 1993	60,00
Lefebvre, Michel:	
Régisseur programmes communautaires - Loisirs	
515 km - du 21 avril au 18 juin 1993	144,20
Thibault, Serge:	
Technicien en évaluation II - Évaluation	
5 sorties du 3 mai au 10 juin 1993	15,00
539 km - du 28 avril au 14 juin 1993	150,92

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Jacques Blais:	
Valleyfield - cours de formation pour les percepteurs d'amendes	32,50

INITIALES DU GREFFIER 369 INITIALES DU GREFFIER

FRAIS DE DÉPLACEMENT (suite)

Gilles Latour: St-Tite - lancement des Festivals Laurentides de la Mauricie	39,76 $
Guy LeBlanc: Frais d'interurbains et de télécopieurs pour divers dossiers de la Ville durant ses vacances en République Dominicaine	995,05
Pierre Moreau: Repas - réunion avec le comité de gestion - coordination des journées de formation	100,00
Chrystiane Thibodeau: Hull - colloque "L'Action municipale et familles"	522,82
André Verville: Drummondville - comité inspection systématique des chaînes	51,20

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

Juliette Bourassa	129,67
Jean-Guy Gervais	433,90
Louise Goyette	250,17
André Marcil	1 127,44
Gilles Poulin	133,12
Rachel Veilleux	226,02

TOTAL DE LA PAIE BRUTE POUR LA SEMAINE SE TERMINANT LE 19 JUIN 1993	372 357,57
TOTAL	435 867,46 $

Pour la semaine se terminant le 3 juillet 1993

Entretien de pelouse A. Laroche enr.: Coupe de gazon - secteur Les Forges (paiement no 1) - aménagements fleuris (paiements nos 1 et 2)	1 383,09 $
Éloi Guilemette: Terrain soccer - polyvalente De-La-Salle - paiement no 2 - retenue 10 %	751,14
Panier fleuri enr.: Achat de fleurs - Travaux publics	1 313,86
Emco Supply: Achats divers - Travaux publics	685,09

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 5 JUILLET 1993

Maison du papier: Achat d'enveloppes et de papier - Imprimerie	630,58
CEGEP de Shawinigan: Frais de formation (15 participants) et de consultation - Ressources humaines	10 502,33 $
Dr Maurice Poulin: Honoraires - services médicaux - juin 1993	1 800,00
Jules Héon: Honoraires - sténographie - cause Transport Raynald inc. - Contentieux	42,00
ADT Canada inc.: Système d'alarme - hôtel de ville - du 1er juillet au 30 septembre 1993	141,61
Buanderie Saniloc inc.: Service de buanderie - Permis et inspections, Greffe, Imprimerie, Aéroport	364,78
Association canadienne de gestion des achats: Cotisation 1993-1994 - Approvisionnement	189,90
ASHRAE inc.: Cotisation - Travaux publics	144,90
Denis Demontigny: Évaluation de quatre candidats - poste de menuisier - Ressources humaines	800,00
C.F.P. qualitech: Location de salle et fournitures utilisées lors de la classification de personnel - Ressources humaines	227,60
Signalisation 3-D: Modifications - Action verte, Randonnée du maire, mosaïque des élus - Information	232,27
Publi Design inc.: Travaux graphiques (Le Saisonnier, feuillets biographiques - dépliant de la bibliothèque) - Information	1 181,03
Publicité GM inc.: Publicité - Ville industrielle et guide touristique - Information	1 468,89
Gazette populaire: Publicité - Parc portuaire	260,00
Guy Lamy: Remboursement de lunettes - Ressources humaines	34,00
Publi-relais: Achat de l'Atlas industriel du Québec	37,40
Publications du Québec: Achat de la publication "Finances des municipalités, édition 1993" - Trésorerie	53,45
Publications CCH/FM:	

INITIALES DU MAIRE
371
INITIALES DU GREFFIER

Abonnement au Code du travail du Québec - Ressources humaines	382,50
Buffet Jeanne Paquin: Repas - réunion du Conseil le 21 juin 1993	381,53
Cuisine Souperbe: Lunch - comité reconnaissance de l'excellence	17,33
Jean-Maurice Normandin: Remboursement de frais de scolarité (50 % de 155,00 $)	77,50 $

LOISIRS

Laveurs de vitres Laviolette enr.: Lavage de vitres - stade (galerie de la presse)	75,67
Ministère des Finances (Tourisme): Renouvellement de permis - casse-croûtes nos 1 et 2 - Colisée	342,00
Service national des sauveteurs inc.: Stage de chef sauveteur - 1 candidate	65,00
Regroupement loisir Québec: Catalogue des avantages des parcs et des loisirs	34,67

BIBLIOTHÈQUE

Archambault musique: Achat de cassettes et disques compacts - audios adultes et enfants	278,85
Le Colimaçon: Achat de cassettes et disques compacts - audios adultes et enfants	830,54
Receveur général du Canada - Publications: Achat du Catalogue de statistique Canada 1993	14,93
Reliure Bois-Francs inc.: Reliure de volumes	529,35

Achat de livres

Librairie Poirier inc.	571,43
L'Excèdre librairie inc.	1 666,10
Diffulivre inc.	1 140,56

AÉROPORT

Réfrigération B.C. inc.: Réparation de climatiseur	278,94
Fédéral express:	

LUNDI LE 5 JUILLET 1993

Service de courrier	28,10
Régis St-Jean service: Réparation de lave-vaisselle	663,94
WMI Mauricie Bois-Francs: Contenant et ajustement de mai 1993	136,51
Achats - restaurant Le Pilote	
Embouteillage T.C.C. ltée	1 733,21
Multi-marques inc.	494,62
Achats - restaurant Le Pilote (suite)	
Boucherie Alex Lamy inc.	1 087,17 $
Alexandre Gaudet ltée	546,80
Deno fruits	223,60
Crémerie des Trois-Rivières	430,64
PARC PORTUAIRE	
Aubin réfrigération inc.: Réparation de climatiseur	57,31
Association touristique du coeur du Québec: Cotisation 1993-1994 - Centre d'exposition sur l'industrie des pâtes et papiers	194,74
Choquette CKS inc.: Réparation de réchaud et de friteuse	109,06
Québec linge inc.: Service de buanderie	67,48
Achats - restaurant	
Société des alcools du Québec	497,45
Croustilles Yum Yum inc.	31,20
Breuvages Radnor ltée	30,00
Distribution Mauricie-Drummond inc.	3 017,04
Marcotte alimentation et poissonnerie	645,59
LPM supérieur inc.	769,35
Brasserie Labatt ltée	3 120,83
Laroche et Monas cie ltée	244,06
Jam-bec	2 143,22
Froma-dar	38,40
Paul Diamond	43,35
J. Champagne inc.	714,85

Emballages Bettez inc.	203,74
R. Beaudry et fils inc.	196,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Chartrand, Jacques: Animateur en loisirs - Loisirs 445 km - juin 1993	124,60
Gauthier, Steeve: Contrôleur - Loisirs 482 km - du 4 mai au 18 juin 1993	134,96

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES (suite)

Ricard, Denis: Technicien en urbanisme - Urbanisme 33 sorties - mai et juin 1993 398 km - mai et juin 1993	99,00 $ 111,44

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Lisette Beauchemin: Montréal - journée de formation en animation - ASTED	17,26
Geneviève Dauphinais: Montréal - journée de formation en classification - ASTED	21,18
Lise Lapointe: Montréal - journée de formation en animation - ASTED	97,33
Ginette Quessy: Montréal - journée de formation en classification - ASTED	106,07

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

Jacques Blais	458,90
Denis Lelièvre	98,71
André Marcil	1 781,12

TOTAL DE LA PAIE BRUTE POUR LA SEMAINE SE TERMINANT LE 26 JUIN 1993	403 930,79
TOTAL	453 380,44 $
GRAND TOTAL	889 247,90 $

Service de la trésorerie
Le 2 juillet 1993

ADOPTÉE

376-93
Liste des chèques émis - juin 1993.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de la liste des chèques émis par la Ville de Trois-Rivières au cours du mois de juin 1993 et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que l'ensemble de ces chèques totalise des déboursés de 11 491 942,80 $;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, la liste des chèques à laquelle réfère le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE

377-93
Nomination d'un maire-suppléant.

ATTENDU que l'article 56 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) stipule que, tous les quatre (4) mois, le Conseil doit désigner un conseiller pour agir comme maire-suppléant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Gamelin

APPUYÉ PAR : André Noël

ET RÉSOLU :

Que Mme la conseillère Christiane Thibodeau soit désignée maire-suppléant de la Ville de Trois-Rivières jusqu'au 1er novembre 1993 inclusivement.

ADOPTÉE

378-93
Contrat de travail avec M. Jacques St-Laurent.

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 544-92 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 21 décembre 1992, le Conseil a procédé à une restructuration du Service des travaux publics et a nommé les titulaires des nouveaux postes qui y ont été crées;

ATTENDU que, dans le cadre de cette restructuration, une partie des activités des Services communautaires a été transférée au Service des travaux publics;

ATTENDU qu'il est opportun de revoir l'appellation "Services communautaires";

ATTENDU que M. Albert Morrissette qui occupait le poste de directeur des Services communautaires a pris sa pré-retraite le 1er juin 1992;

INITIALES DU MAIRE
375
INITIALES DU GREFFIER

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de contrat de travail avec M. Jacques St-Laurent et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que ce projet de contrat a pour objet de nommer M. Jacques St-Laurent directeur loisir et culture et définir les conditions relatives à sa période de probation;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Alain Gamelin

APPUYÉ PAR : M. Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Qu'un poste de "Directeur loisir et culture" de la Ville soit crée et qu'il soit placé dans la classe numéro douze (12) aux fins de la "Politique de rémunération des employés cadres".

Que la Ville de Trois-Rivières nomme, rétroactivement au 5 avril 1993 et jusqu'au 5 avril 1994 inclusivement, M. Jacques St-Laurent à ce nouveau poste de directeur loisir et culture.

Que, pendant cette période, la rémunération de M. Jacques St-Laurent soit fixé à 72 057,00 $ par année et elle pourra être modifiée suivant les modalités prévues audit projet de contrat de travail, le cas échéant.

Que les autres conditions de travail de M. Jacques St-Laurent soient celles prévues audit projet de contrat lequel est, par les présentes, approuvé à toutes fins que de droit.

Que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou en son absence, le maire suppléant, soit et il est, par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le susdit projet de contrat de travail, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Maire

Assistant-greffier

YG/fg

INITIALES DU MAIRE

376

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 12 JUILLET 1993

Procès-verbal ass. publ. de consult. projet règl. 2001-Z-152 (1993).

Procès-verbal d'une assemblée publique de consultation tenue par la Ville de Trois-Rivières, à l'Hôtel de Ville de Trois-Rivières, le douze (12) juillet mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993) à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30) dans le cadre de la procédure entourant l'adoption du règlement 2001-Z-152 (1993) et conformément aux articles 130.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

Tous les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués à cette assemblée et la population de Trois-Rivières y a été invitée au moyen d'un avis public à cet effet publié dans l'édition du 26 juin du quotidien "Le Nouvelliste".

Sont présents : Son Honneur le maire Me Guy LeBlanc qui agit comme président de l'assemblée, Mme la conseillère Chrystiane Thibodeau, MM. les conseillers Roger Bellemare, Pierre A. Dupont, Roland Thibeault, Gilles Latour, Michel Legault et André de Repentigny.

Sont également présents à cette assemblée, les officiers suivants de la Ville de Trois-Rivières : MM. Pierre Moreau (directeur général), Roger Bruneau (urbaniste), Jacques St-Laurent (directeur Loisir et Culture) et Yvan Gaudreau (assistant-greffier).

1. M. le maire Guy LeBlanc souhaite la bienvenue aux citoyens présents et il invite M. Roger Bruneau à expliquer le projet de règlement 2001-Z-152 (1993) et les conséquences qu'aurait son adoption.

   M. Roger Bruneau, à l'aide d'une acétate et d'un rétroprojecteur, localise les zones 200 et 243 au centre desquelles est situé "Le Flambeau". Il explique que ce règlement a pour objet de permettre l'implantation d'une "roulotte-restaurant" dans ce secteur.

2. M. André Laliberté demande si les entreprises qui exploitent actuellement des commerces au centre-ville seront favorisées dans l'octroi du contrat pour l'exploitation de la roulotte-restaurant.

   M. le maire Guy LeBlanc répond qu'il n'y aura pas de priorité d'accordée à aucune entreprise dans ce dossier. Il ajoute que cette installation se fera de façon esthétique et qu'elle augmentera l'animation dans le quartier.

3. M. Phil Goyette dit que la «SIDAC» CENTRE-VILLE a donné son accord de principe à une telle installation et il souhaite que celle-ci se fasse le plus rapidement possible.

4. M. Phil Goyette demande que le Conseil autorise la circulation de calèches au centre-ville puisqu'il considère que ceci est un autre type d'animation très important.

   M. le maire répond que les calèches sont déjà permises par la réglementation municipale.

   M. Roger Bellemare ajoute qu'un promoteur a déposé une demande en ce sens à la Commission de tourisme et que ce projet devrait se réaliser incessamment.

5. Mme Cécile Chabot se plaint du fait que le monument "Le Flambeau" ne soit pas allumé toutes les nuits.

   M. Pierre Moreau répond que, pour des raisons d'économie, "Le Flambeau" est allumé seulement les fins de semaine et lors d'événements spéciaux tel le Festival de l'art vocal.

INITIALES DU MAIRE
377
INITIALES DU GREFFIER

6. M. le maire ajoute que la Ville ne peut plus compter sur l'aide financière des commanditaires comme c'était le cas dans le passé.

7. Mme Cécile Chabot se prononce contre l'installation d'une roulotte-restaurant à cet endroit puisqu'elle considère qu'il serait disgracieux de placer un tel équipement sur le seul arrondissement historique de Trois-Rivières. Elle propose que ladite roulotte-restaurant soit plutôt installée au parc Champlain ou au parc Pie XII.

8. Mme Cécile Chabot affirme que l'exploitation par la Ville d'un restaurant au parc Portuaire constitue une compétition déloyale envers les autres entreprises de restauration établies au centre-ville.

   M. le maire répond que l'exploitation de ce restaurant sera cédée à l'entreprise privée dès que la Ville aura conclu une entente avec le gouvernement fédéral relativement aux installations du parc Portuaire.

9. Suite à des réserves émises par Mme Cécile Chabot au sujet de la propreté des espaces entourant la roulotte-restaurant, M. le maire Guy LeBlanc mentionne que l'exploitant devra effectuer le nettoyage du site dans un rayon de cinquante (50) à cent (100) mètres autour de celle-ci.

10. M. Robert Champagne mentionne que le ministère des Affaires culturelles a des exigences extrêmement sévères pour la rénovation des bâtiments situés dans l'arrondissement historique de Trois-Rivières et il déplore le fait que l'installation d'une roulotte-restaurant viendra diminuer la qualité de ce secteur. Il incite le Conseil municipal à considérer les intérêts des personnes qui sont déjà établies à cet endroit.

11. M. Gilles Leblanc se prononce aussi contre l'installation de la roulotte-restaurant à cet endroit puisqu'il s'agit de l'entrée principale du "Vieux Trois-Rivières".

12. Mme Monique Dubois, résidente du secteur, se prononce aussi contre ce projet de modification à la réglementation pour les mêmes motifs que ceux mentionnés ci-dessus. Elle ne croit pas que cette installation sera de nature à animer le quartier et elle émet quelques réserves sur le caractère esthétique de celle-ci. Elle déplore aussi le fait qu'en tant que propriétaire d'une place d'affaires elle n'a pas été consultée par les représentants de la «SIDAC» CENTRE-VILLE dans ce dossier.

    M. Phil Goyette affirme que cette installation sera esthétique et il croit que celle-ci ressemblera davantage à un tramway qu'à une roulotte-restaurant. Il ajoute que la position qu'il défend actuellement a été approuvée par le conseil d'administration de la «SIDAC» CENTRE-VILLE.

13. M. Louis Pinsonnault propose que cette roulotte-restaurant soit installée sur la rue des Forges en face de

INITIALES DU MAIRE 378 INITIALES DU GREFFIER

l'endroit où était situé le centre commercial connu sous le nom de "Terrasses du Platon".

M. le maire répond que cet endroit n'a pas été retenu puisqu'il s'y trouve déjà un grand nombre de commerces offrant un service semblable.

14. Suite à une question en ce sens de Mme Monique Dubois, M. le maire Guy LeBlanc affirme que la roulotte-restaurant sera installée du même côté que l'était le "Jardin de l'enfance".

15. Suite à une question en ce sens de Mme Monique Dubois, M. le maire répond que le Conseil n'a pas l'intention d'autoriser cette implantation à proximité du parc Champlain parce qu'il s'agit d'un des rares espaces verts du centre-ville et qu'il ne faut pas trop encombrer cet endroit.

16. Suite à une question en ce sens de M. Gilles Leblanc, M. le maire Guy LeBlanc répond que la Ville ne permet l'installation que d'une roulotte-restaurant à l'intérieur des zones visées par le projet de règlement.

17. Mme Monique Dubois accuse le Conseil municipal de manquer de cohérence parce qu'il désire protéger l'espace vert que constitue le parc Champlain mais qu'il ne respecte pas le caractère historique du "Vieux Trois-Rivières".

18. M. Chrystian Bédard mentionne qu'il est d'accord avec l'installation d'une roulotte-restaurant au centre-ville mais qu'il n'est pas du tout favorable à ce que celle-ci se fasse à proximité du monument "Le Flambeau".

Aucune autre des personnes présentes n'ayant de commentaires supplémentaires à formuler ou de nouvelles questions à poser sur ce projet de règlement, M. le maire Guy LeBlanc lève l'assemblée. Il est 19 h 55.

Maire

Assistant-greffier

LUNDI LE 12 JUILLET 1993

À une séance spéciale du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le douze (12) juillet mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993) à dix-neuf heures cinquante-cinq minutes (19 h 55), en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les membres ci-après identifiés étaient présents et ils constituaient quorum :

Monsieur le maire :	Guy	LeBlanc
Madame la conseillère :	Chrystiane	Thibodeau
Messieurs les conseillers :	Roger	Bellemare
	Pierre. A.	Dupont
	Roland	Thibeault
	Gilles	Latour
	Michel	Legault
	André	de Repentigny

Avis de motion. Règl. établ. exig. min. pour ententes avec H.-Q. pour install. poteaux, fils, etc. dans emprise tout chemin, rue, place publique et cours d'eau.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement établissant les exigeances minimales pour la conclusion d'ententes avec Hydro-Québec pour l'installation de poteaux, fils, conduits et autres appareils dans l'emprise de tout chemin public, rue, place publique ou cours d'eau.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 12 juillet 1993.

(signé) Gilles Latour

Avis de motion. Règl. autor. travaux d'élarg. pavage et fond. rue du Fief entre boul. des Forges et lot 210-30 Par. T.-R.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant des travaux d'élargissement du pavage et de la fondation de la rue du Fief entre le boulevard des Forges et le lot 210-30 de la Paroisse de Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 12 juillet 1993.

(signé) André de Repentigny

Avis de motion. Règl. modif. règl. 186 (1991) afin revoir dispos. applic. aux infractions.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 186 (1991) sur la circulation et le stationnement afin de revoir les dispositions applicables aux infractions.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 12 juillet 1993.

(signé) Michel Legault

379-93
Règl. 2001-Z-152 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière perm. usage "Roulotte-restaurant" dans cert. zones du centre-ville.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 21 juin 1993 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique d'information et de consultation a été tenue ce soir à 19 h 30 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ: Michel Legault

APPUYÉ PAR: Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-152 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre l'usage "Roulotte-restaurant" dans certaines zones du centre-ville soit adopté.

ADOPTÉE

380-93
Règl. 186-I (1993) modif. règl. 186 (1991) afin établir fourrière pour remiser véhicules routiers.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 21 juin 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ: Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR: Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 186-I (1993) modifiant le règlement 186 (1991) sur la circulation et le stationnement afin d'établir une fourrière pour y remiser des véhicules routiers soit adopté.

ADOPTÉE

381-93
Règl. 1305 (1993) autor. agrand. et rénov. centre de loisirs Multi-Plus.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 7 juin 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ: Michel Legault

APPUYÉ PAR: Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1305 (1993) autorisant l'agrandissement et la rénovation du centre de loisirs Multi-Plus et décrétant un emprunt à cet effet de 640 000 $ soit adopté.

ADOPTÉE

382-93
Règl. 1306 (1993) autor. constr. services mun. de base sur ptie lots 190, 191 et 192 cadastre Par. T.-R.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 15 mars 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ: Roger Bellemare

APPUYÉ PAR: Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1306 (1993) autorisant la construction des services municipaux de base sur une partie des lots 190, 191 et 192 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet de 560 000 $ soit adopté.

ADOPTÉE

383-93
Convention avec "Parc Isabeau inc." et "2965-7145 Québec inc." (Pties lots 190, 191, 192, 193 et 194 Par. T.-R.)

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de convention à intervenir entre la Ville de Trois-Rivières et les compagnies "Parc Isabeau inc." et "2965-7145 Québec inc." dans le cadre d'un développement domiciliaire;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Roger Bellemare

APPUYÉ PAR: Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières autorise la signature d'une convention avec les compagnies "Parc Isabeau inc." et "2965-7145 Québec inc." par laquelle la Ville s'engage à effectuer les travaux municipaux de base permettant la réalisation d'un développement domiciliaire sur une partie des lots 190, 191 et 192 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

Que la convention devant donner suite à la présente résolution contienne des dispositions par lesquelles le propriétaire de ces immeubles et le promoteur s'engagent à:

- Construire six (6) maisons unifamiliales isolées et cinquante-quatre (54) maisons unifamiliales jumelées deux (2) par deux (2) à l'intérieur des délais prévus à ladite convention;

- Aménager une zone de mitigation entre le développement domiciliaire et l'emprise de l'autoroute 40;

- Céder gratuitement à la Ville l'assiette des rues situées à l'intérieur dudit développement domiciliaire ainsi que le parc central requis en vertu de la réglementation municipale;

- Conclure avec Hydro-Québec une entente relativement à la relocalisation et à la largeur d'une servitude que possède cet organisme sur une partie des immeubles faisant partie dudit développement domiciliaire.

Que ladite convention contienne une première servitude d'aspect créée sur l'immeuble suivant:

> Les lots numéros CENT QUATRE, CENT CINQ, CENT SIX, CENT SEPT, CENT NEUF, CENT DIX, CENT CINQUANTE-QUATRE, CENT CINQUANTE-SIX et CENT CINQUANTE-SEPT de la subdivision du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-DOUZE (192-104, 192-105, 192-106, 192-107, 192-109, 192-110, 192-154, 192-156 et 192-157), les lots numéros CENT QUATRE-VINGT-DOUZE, CENT QUATRE-VINGT-TREIZE, CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE, CENT QUATRE-VINGT-SEIZE, CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT, CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT, DEUX CENT UN, DEUX CENT DEUX, DEUX CENT CINQ et DEUX CENT VINGT ET UN de la subdivision du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-TREIZE (193-192, 193-193, 193-194, 193-196, 193-197, 193-198, 193-201, 193-202, 193-205 et 193-221), les lots numéros DEUX CENT SOIXANTE-TREIZE, DEUX CENT SOIXANTE-QUATORZE, DEUX CENT SOIXANTE-SEIZE, DEUX CENT SOIXANTE-DIX-SEPT, DEUX CENT SOIXANTE-DIX-HUIT, DEUX CENT QUATRE-VINGT- TROIS, DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATRE, DEUX CENT QUATRE-VINGT-SIX, DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEPT, DEUX CENT QUATRE-VINGT-HUIT, DEUX CENT QUATRE-VINGT-NEUF, DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX, DEUX CENT QUATRE-VINGT-ONZE, DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE, DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUINZE, TROIS CENT HUIT, TROIS CENT NEUF, TROIS CENT DOUZE, TROIS CENT TREIZE, TROIS CENT DIX-SEPT, TROIS CENT DIX-NEUF et TROIS CENT TRENTE-HUIT de la subdivision du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE (194-273, 194-274, 194-276, 194-277, 194-278, 194-283, 194-284, 194-286, 194-287, 194-288, 194-289, 194-290, 194-291, 194-294, 194-295, 194-308, 194-309, 194-312, 194-313, 194-317, 194-319 et 194-338), les lots numéros CENT SOIXANTE-DIX-HUIT, CENT SOIXANTE DIX-NEUF, CENT QUATRE-VINGT-UN, CENT QUATRE-VINGT-DEUX et CENT QUATRE-VINGT-TROIS de la subdivision du lot originaire numéro CENT QUATRE-

INITIALES DU GREFFIER 383 INITIALES DU GREFFIER

VINGT-SEIZE (196-178, 196-179, 196-181, 196-182 et 196-183) aux plan et livre de renvoi du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières;

En faveur de l'immeuble suivant:

Les lots numéros QUATRE-VINGT-DIX-NEUF et CENT de la subdivision du lot originaire CENT QUATRE-VINGT-DOUZE (192-99 et 192-100), les lots CENT QUATRE-VINGT-ONZE et CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF de la subdivision du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-TREIZE (193-191 et 193-199), les lots DEUX CENT SOIXANTE-HUIT, DEUX CENT SOIXANTE-NEUF, TROIS CENT UN et TROIS CENT TRENTE-NEUF de la subdivision du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE (194-268, 194-269, 194-301 et 194-339) aux plan et livre de renvoi du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières.

Que ladite convention contienne une deuxième servitude d'aspect créée sur l'immeuble suivant:

Les lots numéros VINGT-SIX, VINGT-SEPT, VINGT-HUIT, VINGT-NEUF, TRENTE, TRENTE ET UN, TRENTE-DEUX, TRENTE-TROIS, TRENTE-QUATRE, TRENTE-SIX, TRENTE-SEPT, TRENTE-HUIT, TRENTE-NEUF, QUARANTE, QUARANTE ET UN, QUARANTE-DEUX, QUARANTE-TROIS, QUARANTE-QUATRE, QUARANTE-CINQ, QUARANTE-SIX, QUARANTE-SEPT, QUARANTE-HUIT, QUARANTE-NEUF, CINQUANTE, CINQUANTE-DEUX, CINQUANTE-TROIS, CINQUANTE-QUATRE, CINQUANTE-SIX, CINQUANTE-SEPT, CINQUANTE-HUIT, CINQUANTE-NEUF, SOIXANTE, SOIXANTE ET UN, SOIXANTE-DEUX, SOIXANTE-TROIS et SOIXANTE-QUATRE de la subdivision du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-DIX (190-26, 190-27, 190-28, 190-29, 190-30, 190-31, 190-32, 190-33, 190-34, 190-36, 190-37, 190-38, 190-39, 190-40, 190-41, 190-42, 190-43, 190-44, 190-45, 190-46, 190-47, 190-48, 190-49, 190-50, 190-52, 190-53, 190-54, 190-56, 190-57, 190-58, 190-59, 190-60, 190-61, 190-62, 190-63 et 190-64), les lots numéros QUATRE-VINGT-DIX-HUIT, QUATRE-VINGT-DIX-NEUF, CENT, CENT UN, CENT DEUX, CENT TROIS, CENT QUATRE, CENT CINQ, CENT SIX, CENT SEPT, CENT HUIT, CENT DIX, CENT ONZE, CENT DOUZE, CENT TREIZE, CENT QUATORZE, CENT QUINZE, CENT SEIZE, CENT DIX-HUIT, CENT DIX-NEUF, CENT VINGT, CENT VINGT ET UN, CENT VINGT-DEUX, CENT VINGT-TROIS, CENT VINGT-QUATRE, CENT VINGT-CINQ et CENT VINGT-SIX de la subdivision du lot originaire CENT QUATRE-VINGT-ONZE (191-98, 191-99, 191-100, 191-101, 191-102, 191-103, 191-104, 191-105, 191-106, 191-107, 191-108, 191-110, 191-111, 191-112, 191-113, 191-114, 191-115, 191-116, 191-118, 191-119, 191-120, 191-121, 191-122, 191-123, 191-124, 191-125 et 191-126), les lots CENT QUARANTE-HUIT, CENT QUARANTE-NEUF, CENT CINQUANTE, CENT CINQUANTE ET UN, CENT CINQUANTE-DEUX, CENT CINQUANTE-TROIS, CENT CINQUANTE-NEUF et CENT

SOIXANTE de la subdivision du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-DOUZE (192-148, 192-149, 192-150, 192-151, 192-152, 192-153, 192-159 et 192-160) aux plans et livre de renvoi du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières;

En faveur de l'immeuble suivant:

Les lots numéros TRENTE-CINQ et CINQUANTE-UN de la subdivision du lot originaire CENT QUATRE-VINGT-DIX (190-35 et 190-51), les lots CENT NEUF et CENT DIX-SEPT de la subdivision du lot originaire CENT QUATRE-VINGT-ONZE (191-109 et 191-117) aux plan et livre de renvoi du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières.

Que la convention devant donner suite à la présente résolution contienne les clauses, conditions et obligations généralement stipulées dans ce genre de contrat.

Que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit projet de convention et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

384-93
Demande min. Environnement du Québec autor. trav. d'aqueduc, égouts sanit. et pluvial sur ptie lots 190, 191 et 192 du cadastre Par. T.-R.

IL EST PROPOSÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), la Ville de Trois-Rivières demande au ministre de l'Environnement du Québec d'autoriser des travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial sur une partie des lots 190, 191 et 192 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et qu'elle autorise le directeur du Service des travaux publics, M. Fernand Gendron, à lui soumettre, pour elle et en son nom, les plans et devis décrivant et illustrant ces travaux.

ADOPTÉE

385-93
Adjudication contrats.

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte:

- La proposition de la compagnie "Aménagement Pluri-Services inc.", au montant de 10 855 $ pour la réalisation de travaux d'aqueduc temporaire à l'île St-Quentin et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste 02-21-51 "travaux spéciaux";

- La proposition de la compagnie "Formule Pontiac Buick G.M.C.", au montant de 16 715,76 $, taxes incluses, pour l'achat d'un véhicule de service et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-

INITIALES DU MAIRE
385
INITIALES DU GREFFIER

avant mentionné devant être payé à même un emprunt au fonds de roulement;

- La proposition de la compagnie "Construction Guy Therrien inc.", au montant de 17 505 $ pour la démolition du "penthouse" construit sur le toit de l'édifice portant les numéros 1514/1518 de la rue Notre-Dame et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste 02-21-53-9-440 du budget 1993 et sera récupéré au moyen d'une taxe foncière spéciale imposée conformément à l'article 233 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1). Ce contrat ne sera exécuté que si l'immeuble n'est pas démoli le 2 août 1993. Si à cette date, l'immeuble a été démoli en partie, le contrat s'appliquera pour la partie restante et le montant de la soumission sera ajusté proportionnellement aux travaux à effectuer. Les travaux ne seront pas effectués si les procédures en démolition sont suspendues par un tribunal compétent; dans ce dernier cas, le contrat sera annulé purement et simplement.

ADOPTÉE

386-93
Emprunt 15 643 $ fonds roul. pour achat d'un véhicule de service.

IL EST PROPOSÉ PAR : André de Repentigny

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières autorise l'achat d'un véhicule de service.

Qu'une dépense totale à cet effet d'un montant maximum de 15 643 $ soit autorisée.

Que cette dépense soit financée à même le produit d'un emprunt à cet effet au fonds de roulement créé par le règlement 312 adopté le 15 août 1965, lequel emprunt devra être remboursé au moyen de quatre (4) versements annuels, égaux et consécutifs dont le premier échoira en 1994.

Que, pour effectuer le remboursement de cet emprunt au fonds de roulement, le Conseil approprie au budget des années 1994 à 1997 inclusivement les fonds nécessaires pour rencontrer les versements en capital qui échoiront à chacune desdites années.

ADOPTÉE

387-93
Part. membres du Conseil activité et autor. dépenser en conséquence.

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières achète neuf (9) billets pour participer au souper qui aura lieu le samedi 14 août 1993 dans le grand salon "Le Trifluvien" de l'hôtel Delta dans le cadre des festivités entourant le "Grand Prix Player's Limitée de Trois-Rivières".

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE
386
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 12 JUILLET 1993

388-93
Liste des comptes à payer.

COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR: Gilles Latour
APPUYÉ PAR: Michel Legault
ET RÉSOLU:

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 10 juillet 1993

Simard Beaudry inc.:	
Rapiéçage d'asphalte - paiement no 1 - retenue 10 %	1 948,10 $
Réparations de pavage et excavation pierre et pavage - Travaux publics	7 453,29
Pluritec ltée:	
Honoraires - surveillance - pont La Potherie	3 678,80
Entreprises André Laroche enr.:	
Coupe de gazon des secteurs Spémont et Ste-Marguerite (6 coupes), zone ind. # 1 (5 coupes) - paiement no 1	1 634,81
Coupe de gazon - aménagements fleuris (10 coupes) - paiement no 3	409,48
Coupe de gazon - aménagements fleuris (4 coupes) - paiement no 4	409,48
Gaston Paillé ltée:	
Chaîne de rue et pavé de béton - 2e Rue (Cage aux sports) - selon entente	2 217,50
Consultants VFP inc.:	
Honoraires - estrades pour festival	1 697,98
Laboratoire Laviolette inc.:	
Honoraires - contrôle de qualité - branchements de service	1 002,77
Gaston Paillé ltée:	
Remise de la dernière tranche de la retenue - égout rue Bourjoly	500,00
Compteurs d'eau Leconte:	
Remise de la dernière tranche de la retenue - installation - compteurs d'eau	310,71
Jean Leclerc excavation:	
Remise de la dernière tranche de la retenue - bordures 1992	3 550,36
Transport Yvon Boisvert:	
Remise de la dernière tranche de la retenue - aqueduc - rue J.-B.-Loranger	817,76
Thomas Bellemare ltée:	
Remise de la dernière tranche de la retenue - aqueduc - drainage - rue Adrienne-Choquette	4 908,45
W.M.I. Mauricie Bois-Francs:	
Contenants - juin 1993 - Travaux publics	3 483,10

INITIALES DU GREFFIER
387
INITIALES DU GREFFIER

Gaston Labarre: Location de faucheuse et travaux de fauchage près des routes - Travaux publics	3 104,71
Bourassa transport: Pierre et poussière de pierre - Travaux publics	2 696,36
Béton Trois-Rivières: Béton de remblai - Travaux publics	136,36 $
Panier fleuri enr.: Achat de fleurs - Travaux publics	1 792,39
Industrie Fortier (1990) ltée: Achat de puisards - Travaux publics	83,20
Emco Supply: Achat de regards et de réducteurs - Travaux publics	15,56
Maison du papier: Achat d'enveloppes - Imprimerie	265,73
Mario Boisvert, avocat: Honoraires - consultation dossier prostitution - Contentieux	486,86
Les Services d'entretien Michel Nérin enr.: Entretien ménager - juin 1993 - hôtel de ville, Édifice François-Nobert et stationnement Badeaux	2 632,19
Communications Le Rocher: Frais d'entretien - système de radiocommunication - juillet 1993 - Sécurité publique, Permis, Travaux publics, Services techniques, Arpentage, Services communautaires	2 364,76
Intergraph Canada Ltd: Frais d'entretien du système Intergraph - juillet 1993 - Arpentage	1 108,35
IBM Canada ltée: Frais d'entretien - unité de rubans magnétiques - Informatique	320,93
Floriculture Gauthier inc.: Application d'engrais et herbicide - Sécurité publique	189,17
ADT Canada inc.: Système d'alarme - du 1er juillet au 30 septembre 1993 - aérogare	183,61
Ascenseurs R.C.R. T.R.: Vérification des ascenseurs - juin 1993 - bibliothèque, Centre culturel, hôtel de ville, Salle Thompson, Édifice François-Nobert	172,00
Roi mauricien des habits: Réparation de pantalons - Sécurité publique	26,70

INITIALES DU MAIRE
388
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 12 JUILLET 1993

Garage René Lacombe inc.:	
Remorquage suite à un incendie - Sécurité publique	38,95
Doris Bouchard:	
Bris d'aménagement paysager suite à un dégèlement - Travaux publics	432,88
Institut de police du Québec:	
Évaluation APS (appréciation du personnel par simulation) - Sécurité publique	3 796,64
Hebdo journal:	
Avis publics (participation à une journée d'enregistrement et avis d'entrée en vigueur)	472,72 $
Le Nouvelliste:	
Appel d'offres (entretien ménager Édifice des travaux publics) et avis (déménagement des Services techniques (2 fois) et congé férié le 24 juin 1993)	2 980,60
Avis (congé férié le 1er juillet 1993)	298,23
Éditions Yvon Blais inc.:	
Achat du volume "Les obligations" 4e édition - Greffe	78,06
Systèmes de productivité Devcom ltée:	
Renouvellement annuel du système Planicom 1994 - Sécurité publique	55,47
Publications CCH/FM ltée:	
Abonnement - Cités et villes - du 1er août 1993 au 1er août 1994 - Trésorerie	265,20
Les Éditions FD enr.:	
Feuillets de mise à jour - Code sécurité routière - juin 1993 - Sécurité publique	282,48
Jean-Jacques Vézina:	
Pompier volontaire - surveillance, téléphone et essence - juin 1993	86,70
Studio Gosselin:	
Développements de photos - Sécurité publique	481,94
Rôtisserie Ste-Cécile:	
Repas lors de l'incendie rue Hart - Sécurité publique	5,04
Association des policiers-pompiers Trois-Rivières:	
Boissons gazeuses fournies lors de 5 incendies - Sécurité publique	145,50
Rôtisserie Fusée Trois-Rivières:	
Repas lors d'incendies - Sécurité publique	135,54
Gérard Gélinas:	
Animation - réception aux Travaux publics	150,00
IGA-Boniprix:	
Épicerie - réception du 30 juin (Travaux publics)	287,85

INITIALES DU MAIRE
389
INITIALES DU GREFFIER

Buffet Jeanne Paquin inc.:	
Repas - réunion Conseil et autres personnes	79,96
Repas - réunion comité sur la famille	48,97
Le St-Prosper:	
Repas - rencontre des maires de la région 04	91,66

FRAIS DE HUISSIERS

Trudel & associés	3 734,33

LOISIRS

ASMTR inc.:	
Planage et pavage de la piste de course - Grand Prix de Trois-Rivières	29 253,29 $
Installation de clôture - Place du Marché - montage et démontage	1 669,20
Transport de blocs du terrain de l'Expo au Parc portuaire	335,12
Ambulance St-Jean Trois-Rivières:	
Conférence premiers soins aux animateurs des terrains de jeux	125,00
Association de baseball de T.-R. inc.:	
Frais des marqueurs et des arbitres - du 16 au 30 juin 1993	941,00
Association trifluvienne de soccer inc.:	
Frais d'arbitrage - du 1er mai au 30 juin 1993	2 953,30
Aigles Junior de T.R. inc.:	
Traitements au terrain du stade de baseball - 1993	500,00
Secrétariat plus:	
Secrétariat - consultation famille	201,95

BIBLIOTHÈQUE

Vélo-Mag:	
Renouvellement d'abonnement	24,27
Guide Ressources:	
Abonnement	25,37
Les Artistocrates inc.:	
Renouvellement d'abonnement	27,99
Le Colimaçon:	
Achat de cassettes et disques compacts - audio jeunes et adultes	201,71
Vidéoglobe 1:	
Achat de vidéos pour enfants	719,18
Luce Marion:	
Fonds de change	150,00
Reliure Bois-Francs inc.:	
Reliure de volumes	441,37

LUNDI LE 12 JUILLET 1993

Achat de livres

Unitrade Associates	83,40
Librairie Poirier inc.	240,97
Librairie Clément Morin et fils inc.	845,52
L'Excèdre librairie inc.	418,05
Les Encyclopédies populaires inc.	758,63

AÉROPORT

Achats - restaurant Le Pilote

Réfrigération B.C. inc.	163,33 $
Crémerie des Trois-Rivières	341,26
Deno fruits	72,45
Paul Diamond	199,93
Jam-bec	1 098,48
Boucherie Alex Lamy inc.	283,51
Multi-marques inc.	41,39

PARC PORTUAIRE

Johnson Controls:	
Entretien salle électrique - juillet 1993	411,74
Ray-D service enr.:	
Réparation de marmite	39,77

Achats - restaurant

Croustilles Yum Yum inc.	166,40
Armand Thibodeau inc.	482,53
Embouteillage T.C.C. ltée	1 859,36
Breuvages Radnor ltée	100,00
Québec linge inc.	78,51
Multi-marques inc.	361,04
Marcotte alimentation et poissonnerie	702,50
LPM Supérieur inc.	767,79
Brasserie Labatt ltée	1 577,41
Laroche et Monas cie ltée	36,86
Boucherie Alex Lamy inc.	634,55
Jam-bec	318,76
Alexandre Gaudet ltée	819,29
Froma-dar	43,50
Paul Diamond	11,75
Crémerie des Trois-Rivières	1 745,72
J. Champagne inc.	914,15
Emballages Bettez inc.	526,80
R. Beaudry et fils inc.	111,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - JUIN 1993

Allard, Sylvie:	
Agent de projet - Travaux publics	
295 km	82,60 $
Bergeron, René:	
Inspecteur en bâtiments - Permis et inspections	
817 km	228,76
Boisvert, Henri-Paul:	
Technicien génie civil I - équipement &	

INITIALES DU GREFFIER
391
INITIALES DU GREFFIER

opérations (Services communautaires)
465 km — 130,20

Déziel, Germain:
Chef de service - informations techniques - Travaux publics
208 km - mai et juin 1993 — 58,24

Fournier, Normand:
Technicien en système d'information - Services techniques
156 km — 43,68

Gendron, Fernand:
Directeur des Travaux publics
1 676 km — 450,00

Genest, Laurent:
Mécanicien entretien - Travaux publics
14 sorties — 42,10

Gervais, Jean-René:
Concierge-messager - Greffe & archives
403 km — 112,84

Goulet, Martin:
Technicien génie civil I - Travaux publics
688 km — 192,64

Hamelin, Renald:
Inspecteur en bâtiments II - Permis et inspections
1 055 km — 295,40

Laberge, André:
Inspecteur en bâtiments II - Permis et inspections
981 km — 274,68

Lafond, André:
Journalier - Travaux publics
27 sorties — 81,00

Lampron, Martin:
Technicien en génie civil I - Travaux publics
1 161 km — 325,08

Larouche, Jean:
Concierge-messager - Greffe & archives
609 km — 170,52

Lelièvre, Denis:
Régisseur aux aménagements - parcs & bâtisses - Services communautaires
352 km — 98,56

Marcil, Luc:
Monteur de kiosques - Direction générale
6 sorties - mai et juin 1993 — 18,00 $

Massicotte, Jean-Maurice:
Inspecteur - hyg. & env. - Permis et inspections
608 km — 170,24

INITIALES DU MAIRE

392

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 12 JUILLET 1993

Plamondon, Guy:
Technicien génie civil I - Travaux publics
1 926 km — 539,28

Provencher, Alain:
Technicien en génie civil I - Travaux publics
227 km — 63,56

Rousseau, Robert:
Chef de section - bâtiments - Travaux publics
890 km — 249,20

Roy, François:
Responsable des relations publiques - Direction générale
12 sorties - mai et juin 1993 — 36,00

Roy, Ginette:
Inspecteur en alimentation - Permis & Inspections
41 sorties — 123,00

Verville, André:
Inspecteur en alimentation - Permis & Inspections
34 sorties — 102,00

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Claude Gendron:
Repas - 4 personnes - négociations convention collective des fonctionnaires — 80,32
Achat de vin - convention collective des fonctionnaires — 7,89

Serge Desjardins:
Montréal - frais pour 3 inscriptions - visite industriel d'une usine de fabrication de bouches d'incendies — 100,00

Jean-Guy Gervais:
Hull - congrès ADPPQ — 624,34

Jean Hélie:
Beauport - signature des obligations du 13 juillet 1993 — 75,60

Guy LeBlanc:
Dépenses pour représentations diverses — 74,53

Alain Léveillée:
Hull - exposants au congrès des directeurs de police pour terminaux véhiculaires à implanter en 1994 à la Sécurité publique — 219,30

Muller, Karine:
Repas et frais de déplacement - stage au Service de l'information et des relations publiques — 150,00 $

Jean-Maurice Normandin:
Hull - congrès ADPPQ — 599,24

LUNDI LE 12 JUILLET 1993

INITIALES DU MAIRE
393
INITIALES DU GREFFIER

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

Colette Duval	99,57
Gilles Grenier	154,40
Jean Hélie	107,29
Jean Lamy	114,61
André Marcil	560,59
Jean-Maurice Normandin	286,02

TOTAL DE LA PAIE BRUTE POUR LA SEMAINE SE TERMINANT LE 3 JUILLET 1993 398 378,36

TOTAL 527 488,44 $

Service de la trésorerie
Le 9 juillet 1993

ADOPTÉE

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Maire

Assistant-greffier

YG/gg

INITIALES DU MAIRE
394
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 9 AOÛT 1993

À une séance spéciale du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le neuf (9) août mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993) à vingt heures trente minutes (20 h 30), en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les membres ci-après identifiés étaient présents et ils constituaient quorum :

Monsieur le maire :	Guy	LeBlanc
Madame la conseillère :	Chrystiane	Thibodeau
Messieurs les conseillers :	Émilien	La Barre
	Daniel	Perreault
	Roger	Bellemare
	Pierre. A.	Dupont
	André	Noël
	Alain	Gamelin
	Roland	Thibeault
	Gilles	Latour
	Michel	Legault
	Henri-Paul	Jobin

389-93
Procès-verbaux ass. publ. de consult. et séances régul. et spéc. du 5 et 12 juillet 1993.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu les procès-verbaux des assemblées publiques de consultation et des séances régulière et spéciale tenues les 5 et 12 juillet 1993, que ceux qui sont présents déclarent les avoir lus et qu'un exemplaire de ces documents demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR: Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que lesdits procès-verbaux et les décisions qui ont été prises auxdites assemblées et séances soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

Avis de motion. Règl. sur régime retraite des employés.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement sur le régime de retraite des employés de la Ville de Trois-Rivières.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 9 août 1993.

(signé) Henri-Paul Jobin

Avis de motion. Règl. modif. règl. 1217 (1991) afin d'en étendre l'application.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 1217 (1991) concernant les dérogations mineures à certaines dispositions du règlement de zonage et de lotissement afin d'en étendre l'application.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 9 août 1993.

INITIALES DU MAIRE
395
INITIALES DU GREFFIER

(signé) André Noël

Avis de motion. Règl. sur services de garde en garderie.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement sur les services de garde en garderie.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 9 août 1993.

(signé) Michel Legault

Avis de motion. Règl. modif. règl. 1274 (1992) afin d'amender progr. crédit taxes foncières et revital. des sect. industriels.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 1274 (1992) établissant des programmes de crédit de taxes foncières et de revitalisation du territoire de la ville afin d'amender le programme de crédit de taxes foncières et de revitalisation des secteurs industriels.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 9 août 1993.

(signé) Roland Thibeault

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) de manière à perm. centres de service à l'auto. et d'éclaircir notion centres de jardinage ext.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre les centres de service à l'automobile à certaines conditions et d'éclaircir la notion de centres de jardinage extérieur dans les zones où la norme spéciale sur les centres commerciaux s'applique.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 9 août 1993.

(signé) André Noël

Avis de motion. Règl. autor. rempl. d'une conduite d'égout désaffectée rue Père-Daniel.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant le remplissage par injection d'une conduite d'égout désaffectée située sur la rue Père-Daniel et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 9 août 1993.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 9 AOÛT 1993

(signé) Gilles Latour

390-93
Comptes rendus Comm. perm. des 5 et 12 juillet 1993.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu les comptes rendus des réunions que la Commission permanente du Conseil a tenues les 5 et 12 juillet 1993, que ceux qui sont présents déclarent les avoir lus et qu'un exemplaire de ces documents demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR: Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que lesdits comptes rendus et les décisions qui ont été prises auxdites réunions soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit et que ces dernières soient exécutoires.

ADOPTÉE

MODIFIEE PAR LA RESOLUTION No. 223-94 DU 18 avril 1994

391-93
Projet de règl. 2001-Z-153 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière à perm. centres de service à l'auto. et d'éclaircir notion centres de jardinage ext.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-153 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre les centres de service à l'automobile à certaines conditions et d'éclaircir la notion de centres de jardinage extérieur dans les zones où la norme spéciale sur les centres commerciaux s'applique;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : André Noël

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil de la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-153 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre les centres de service à l'automobile à certaines conditions et d'éclaircir la notion de centres de jardinage extérieur dans les zones où la norme spéciale sur les centres commerciaux s'applique, afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 7 septembre 1993 à 20 h 15.

ADOPTÉE

392-93
Règl. 186-J (1993) modif. règl. 186 (1991) afin revoir cert. dispositions à caract. financier.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 12 juillet 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent

l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Michel Legault

APPUYÉ PAR: Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que le règlement 186-J (1993) modifiant le règlement 186 (1991) sur la circulation et le stationnement afin de revoir certaines dispositions à caractère financier soit adopté.

ADOPTÉE

393-93
Règl. 1307 (1993) autor. trav. d'élarg. du pavage et fond. d'une ptie rue du Fief et constr. bordure de rue.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 12 juillet 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Michel Legault

APPUYÉ PAR: Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1307 (1993) autorisant des travaux d'élargissement du pavage et de la fondation d'une partie de la rue du Fief et la construction d'une bordure de rue et décrétant un emprunt à cet effet de 30 000,00 $ soit adopté.

ADOPTÉE

394-93
Bail avec "2434-9607 Québec inc." (ptie 284 Par. T.-R. --- 3500 route de l'Aéroport).

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de bail sous seing privé à intervenir avec la compagnie "2434-9607 Québec inc.", en vertu de duquel la Ville lui sous-louerait un emplacement sur lequel est érigé un hangar dans lequel elle exploite un service d'entretien d'aéronefs;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières sous-loue à la compagnie "2434-9607 Québec inc." l'immeuble suivant à des fins d'exploitation, dans le hangar qui y est érigé, un service d'entretien d'aéronefs:

Un emplacement situé dans les limites de l'aéroport de Trois-Rivières et désigné comme étant une partie du lot deux cent quatre-vingt-quatre (ptie 284) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

Cet emplacement mesure 50,29 mètres vers le nord-est et le sud-ouest et 33,53 mètres vers le sud-est et le nord-ouest.

Il est borné vers le nord-est, le sud-est, le sud-ouest et le nord-ouest par le résidu dudit lot 284.

Il contient en superficie 1686,2 mètres carrés.

L'intersection des côtés nord-ouest et nord-est de cet emplacement est située à 29,29 mètres d'un point situé sur la ligne de division des lots 284 et 285 dudit cadastre et à 1096,49 mètres du boulevard St-Jean en suivant ladite ligne de division. Le tout tel que montré sur le plan préparé par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, le 7 juillet 1993 sous le numéro 842 de ses minutes.

Que ce bail soit consenti pour une période de 6 mois, ayant débuté le 1er juillet 1993 et devant se terminer le 31 décembre 1993.

Que ce bail se renouvelle automatiquement, d'année en année, le 1er janvier, à moins que l'une des parties n'ait signifié à l'autre, au moins 30 jours avant tel renouvellement, un avis écrit indiquant son intention d'y mettre fin; tel renouvellement ne pourra cependant excéder le 30 août 2003.

Que ce bail soit consenti moyennant un loyer mensuel de 130 $ par mois payable le 1er jour de chaque mois, ce montant devant cependant être ajusté à chaque année de renouvellement pour tenir compte des fluctuations de l'indice général des prix à la consommation pour le Canada.

Que la Ville confère à "2434-9607 Québec inc." un droit de préférence sur cet immeuble, lequel ne prendra cependant effet que si elle acquiert du gouvernement du Canada la propriété de l'aéroport de Trois-Rivières.

Que ledit projet de bail soit approuvé à toutes fins que de droit et que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le directeur général, M. Pierre Moreau, soient autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

395-93
Convention avec Comm. scolaire protestante St-Maurice pour perception de taxes scolaires.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de convention à intervenir avec la Commission scolaire protestante St-Maurice, en vertu duquel celle-ci confierait à la Ville le mandat de percevoir ses taxes scolaires sur tous les immeubles imposables situés sur son territoire et qui appartiennent à des personnes morales;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

INITIALES DU MAIRE 399 INITIALES DU GREFFIER

Que la Ville de Trois-Rivières accepte de percevoir pour la Commission scolaire protestante St-Maurice les taxes scolaires qu'elle impose sur tous les immeubles imposables situés sur son territoire et qui appartiennent à des personnes morales.

Que ce mandat soit réputé avoir pris effet le 1er juillet 1993, qu'il se termine le 30 juin 1994 et qu'il se renouvelle automatiquement, d'année en année, à moins que l'une des parties n'ait signifié à l'autre, au moins 90 jours avant tel renouvellement, un avis écrit indiquant son intention d'y mettre fin.

Que la Ville conserve, à titre de frais de perception, les intérêts chargés et encaissés sur les comptes de taxes scolaires non payés à échéance.

Qu'ordre soit donné au trésorier de faire la perception des taxes scolaires imposées par ladite Commission sur tous les immeubles imposables situés à Trois-Rivières et qui appartiennent à des personnes morales.

Que le susdit projet de convention soit approuvé à toutes fins que de droit et que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le directeur général, M. Pierre Moreau, soient autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

396-93
Mainlevée à Gabrielle Trahan et al. (3307 Cité T.-R. --- 2519/2521, rue Père-Daniel).

ATTENDU qu'aux termes d'un acte reçu par Me Léo Leblanc, notaire, le 27 juillet 1962 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Trois-Rivières le 1er août 1962 sous le numéro 231418, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières a vendu un terrain à Victorin St-Pierre;

ATTENDU que la vente de ce terrain était assujettie à différentes conditions sanctionnées par une clause résolutoire;

ATTENDU que Victorin St-Pierre a entièrement rempli et exécuté toutes les conditions qui lui avaient été imposées;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte de mainlevée préparé par Me André St-Arnaud, notaire, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roger Bellemare

APPUYÉ PAR : Daniel Perreault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières, aux droits et aux obligations de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, donne mainlevée et consente à la radiation de tous les privilèges, hypothèques et autres droits --- notamment ceux lui résultant de la clause résolutoire --- stipulés en sa faveur dans l'acte enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Trois-Rivières sous le numéro 231418.

Que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient

et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit projet d'acte de mainlevée et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

397-93
Annul. serv. avec Sylvie Hamelin (180-201 Par. T.-R. --- 795, rue des Frênes).

ATTENDU qu'aux termes d'un acte reçu par Me Jean-Paul Bérard, notaire, le 25 août 1960 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Trois-Rivières le 29 août 1960 sous le numéro 218736, la compagnie "Géo Lambert inc." a vendu à Jean-Marcel Giroux un immeuble connu comme étant le lot 180-201 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU qu'aux termes de cet acte de vente, une servitude d'aspect a été constituée contre ledit lot 180-201 au bénéfice du lot 1119-526 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières;

ATTENDU qu'aux termes d'un acte reçu par Me Jean Paquin, notaire, le 15 juillet 1964 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Trois-Rivières le 18 juillet 1964 sous le numéro 244249, J.-Marcel Laflamme a cédé à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières ledit lot 1119-526;

ATTENDU que cette servitude d'aspect est devenue inutile depuis l'entrée en vigueur du règlement de zonage 2001-Z (1989) auquel est assujetti ledit lot 180-201;

ATTENDU qu'aux termes d'un acte reçu par Me Yves Boivin, notaire, le 8 juin 1993 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Trois-Rivières le 9 juin 1993 sous le numéro 421078, Marcelle Robillard Giroux a vendu à Sylvie Hamelin ledit lot 180-201;

ATTENDU que Sylvie Hamelin désire libérer son immeuble de cette charge;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte d'annulation de servitude préparé par Me Yves Boivin, notaire, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières, aux droits et aux obligations de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, convienne, en sa qualité de propriétaire dudit lot 1119-526, avec Sylvie Hamelin, en sa qualité de propriétaire dudit lot 180-201, d'annuler la servitude d'aspect créée dans l'acte de vente enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Trois-Rivières sous le numéro 218736 de manière à ce que les droits et obligations en résultant cessent immédiatement d'exister.

Que la Ville de Trois-Rivières consente de plus à la radiation de tous les droits lui résultant de cet acte et de tous les autres où celui-ci a été cité ou mentionné.

Que les frais et honoraires reliés à l'acte d'annulation de la servitude devant donner suite à la présente résolution soient à la charge exclusive de Sylvie Hamelin.

Que le susdit projet d'acte d'annulation de servitude soit approuvé à toutes fins que de droit et que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre

INITIALES DU MAIRE
401
INITIALES DU GREFFIER

Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

398-93
Servit. Daniel Laberge & Andrée Bélanger (ptie 199-267 Par. T.-R. --- 2075, rue du Boisé).

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a installé en 1987 une conduite d'égout pluvial sur l'immeuble ci-dessous désigné;

ATTENDU que, pour régulariser cette situation, le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte de servitude préparé par Me Edmond Yergeau, notaire, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte que Daniel Laberge et Andrée Bélanger lui confèrent une servitude réelle et perpétuelle de passage d'une conduite d'égout pluvial.

Que cette servitude soit constituée sur la lisière de terrain desdits Daniel Laberge et Andrée Bélanger ci-dessous désignée comme fonds servant au bénéfice du terrain de la Ville ci-dessous désigné comme fonds dominant.

Fonds servant:

Une lisière de terrain désignée comme étant une partie du lot numéro cent quatre-vingt-dix-neuf --- deux cent soixante-sept (ptie 199---267) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

Cette lisière de terrain mesure 3 mètres vers le nord-est, 33,56 mètres vers le sud-est, 3,02 mètres le long d'une courbe de 64,54 mètres de rayon vers le sud-ouest, 33,21 mètres vers le nord-ouest.

Elle est bornée vers le nord-est par une partie du lot 199; vers le sud-est, par une autre partie dudit lot 199-267; vers le sud-ouest, par le lot 199-250 (rue du Boisé); vers le nord-ouest, par le lot 199-266.

Elle contient en superficie 100,11 mètres carrés.

Le tout tel que montré par une liséré rouge sur le plan préparé par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, le 28 novembre 1991 sous le numéro 794 de ses minutes.

Fonds dominant:

Le lot cent quatre-vingt-dix-neuf --- deux cent cinquante (199---250) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

Que cette servitude soit constituée en considération d'une somme de huit mille cent dollars (8 100 $) que la Ville paiera comptant, lors de la signature de l'acte devant donner suite à la

présente résolution, à même une appropriation des surplus accumulés.

Que l'acte de servitude devant donner suite à la présente résolution contienne les clauses, conditions et obligations généralement stipulées dans ce genre de contrat.

Que le susdit projet d'acte de servitude soit approuvé à toutes fins que de droit et que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur

général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient, et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

399-93
Entente avec Synd. national cath. des employés mun. des T.-R. inc. pour régime prest. suppl. de chômage.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une entente intervenue le 30 juin 1993 entre la Ville de Trois-Rivières et le Syndicat national catholique des employés municipaux des Trois-Rivières inc. concernant la mise en place d'un régime de prestation supplémentaire de chômage;

ATTENDU qu'une photocopie de cette entente demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve et ratifie, à toutes fins que de droit, ladite entente.

ADOPTÉE

400-93
Entente avec Synd. des fonct. Ville de T.-R. - Daniel L'Heureux nommé poste techn. évaluation II.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une entente intervenue le 6 juillet 1993 entre la Ville de Trois-Rivières et le Syndicat de ses fonctionnaires concernant les modalités en vertu desquelles M. Daniel L'Heureux est nommé à un poste de technicien en évaluation II au Service de l'évaluation;

ATTENDU qu'une photocopie de cette entente demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve et ratifie, à toutes fins que de droit, ladite entente.

ADOPTÉE

401-93
Entente avec Synd. fonct. de la Ville de T.-R. - Normand Rouette nommé poste techn. en circulation.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une entente intervenue le 29 juillet 1993 entre la Ville de Trois-Rivières et le Syndicat de ses fonctionnaires concernant les modalités en vertu desquelles M. Normand Rouette est affecté à un poste de technicien en circulation au Service des travaux publics;

ATTENDU qu'une photocopie de cette entente demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve et ratifie, à toutes fins que de droit, ladite entente.

ADOPTÉE

402-93
Entente avec Ass. des policiers-pompiers de la Ville de T.-R. inc. et Gaston Longval - réprimande du 13 avril 1993 remplacée par avertiss. écrit.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une entente intervenue le 9 juillet 1993 entre la Ville de Trois-Rivières, l'Association des policiers-pompiers de la Ville de Trois-Rivières inc. et M. Gaston Longval concernant les modalités en vertu de laquelle la réprimande servie à cet employé le 13 avril 1993 est remplacée par un avertissement écrit;

ATTENDU qu'une photocopie de cette entente demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : Daniel Perreault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve et ratifie, à toutes fins que de droit, ladite entente.

ADOPTÉE

403-93
Convention avec S.H.Q. et Off. mun. d'habit. des T.-R. pour remplacer résol 295-93 adoptée 7 juin 1993 concernant l'ancienne École des métiers.

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 93-009 qu'elle a adoptée le 28 janvier 1993, la Société d'habitation du Québec a décidé de réaliser un ensemble d'habitations de 40 logements dans un immeuble situé au 464 de la rue St-François-Xavier à Trois-Rivières;

ATTENDU que ladite Société désire conclure une entente avec la Ville de Trois-Rivières et l'Office municipal d'habitation des Trois-Rivières aux fins de confier à ce dernier l'administration de cet immeuble et de prévoir sa participation financière et celle de la Ville au déficit d'exploitation de l'ensemble d'habitations à être réalisé;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un document intitulé "Contrat d'exploitation et convention sur les subventions pour combler les déficits d'exploitation" et que celui-ci demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

LUNDI LE 9 AOÛT 1993

IL EST PROPOSÉ PAR : Émilien La Barre

APPUYÉ PAR : Daniel Perreault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières autorise l'Office municipal d'habitation des Trois-Rivières à administrer l'ensemble d'habitations de 40 logements que la Société d'habitation du Québec entend réaliser dans un immeuble situé au 464 de la rue St-François-Xavier à Trois-Rivières en vertu de la résolution 93-009 qu'elle a adoptée le 28 janvier 1993.

Qu'elle demande à ladite Société de conclure, conjointement avec elle et ledit Office, une convention d'exploitation prévoyant le paiement de subventions à l'Office pour l'aider à défrayer les coûts d'exploitation et d'amortissement de cet ensemble d'habitations.

Qu'elle s'engage à participer, jusqu'à concurrence de 10 %, au déficit d'exploitation de l'ensemble d'habitations à être réalisé par la Société en vertu de la résolution 93-009 qu'elle a adoptée le 28 janvier 1993.

Que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le susdit document "Contrat d'exploitation et convention sur les subventions pour combler les déficits d'exploitation" et, généralement, à faire le nécessaire.

Que la présente résolution remplace la résolution 295-93 adoptée lors de la séance que le Conseil a tenue le 7 juin 1993.

ADOPTÉE

404-93
Abolition d'un poste perm. mécanicien Service trav. publics.

CONSIDÉRANT que la Ville est engagée dans un processus de rationalisation de ses dépenses;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières abolisse le poste de mécanicien au Service des travaux publics devenu vacant à la suite de la retraite de M. Raymond Fortier.

ADOPTÉE

405-93
Nomin. H. Pelletier secrét. sténo jr. Service loisir et culture.

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que la Ville nomme Mme Hélène Pelletier à un poste permanent à temps complet de secrétaire-sténo junior au Service loisir et culture, Régie des programmes sportifs (classe 5).

Qu'elle soit soumise à une période de probation de trois (3) mois conformément à l'article 11.09 de la convention collective qui lui est applicable.

ADOPTÉE

406-93
Susp. R. Duval.

ATTENDU que le 15 juillet 1993 M. Roger Duval, employé au sein du Service des travaux publics, a utilisé, sans autorisation, l'équipement de la Ville à des fins personnelles pour transporter des rebuts, et ce, sur ses heures de travail;

CONSIDÉRANT le dossier disciplinaire antérieur de cet employé;

CONSIDÉRANT que ce geste va à l'encontre des efforts qui sont requis pour valoriser, auprès des citoyens, le travail des employés municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières suspende M. Roger Duval de ses fonctions, sans solde, pour un (1) jour ouvrable et qu'elle l'avise que tout autre manquement sera suivi d'une sanction plus sévère.

ADOPTÉE

407-93
Susp. M. Tousignant.

ATTENDU que le 22 janvier 1993 MM. Patrice Gignac et Michel Tousignant, employés au sein du Service de la sécurité publique, ont négligé d'effectuer toutes les vérifications appropriées dans l'identification d'un suspect;

ATTENDU que cette négligence a mené à l'arrestation et à l'incarcération illégales d'un individu, geste pour lequel la Ville a dû verser une compensation monétaire;

CONSIDÉRANT le dossier disciplinaire antérieur de M. Michel Tousignant et les conséquences néfastes de cet incident sur l'image du Service de la sécurité publique;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : André Noël

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières suspende M. Michel Tousignant de ses fonctions, sans solde, pour une période de dix (10) jours ouvrables et qu'elle l'avise que tout autre manquement sera suivi d'une sanction plus sévère pouvant aller jusqu'au congédiement.

ADOPTÉE

LUNDI LE 9 AOÛT 1993

408-93
Susp. P. Gignac.

ATTENDU que le 22 janvier 1993 MM. Patrice Gignac et Michel Tousignant, employés au sein du Service de la sécurité publique, ont négligé d'effectuer toutes les vérifications appropriées dans l'identification d'un suspect;

ATTENDU que cette négligence a mené à l'arrestation et à l'incarcération illégales d'un individu, geste pour lequel la Ville a dû verser une compensation monétaire;

CONSIDÉRANT les conséquences néfastes de cet incident sur l'image du Service de la sécurité publique;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières suspende M. Patrice Gignac de ses fonctions, sans solde, pour une période de deux (2) jours ouvrables et qu'elle l'avise que tout autre manquement sera suivi d'une sanction plus sévère.

ADOPTÉE

MODIFIEE PAR LA RESOLUTION No. 67-94 DU 7 janvier 1994

409-93
Modif. budg. Service sécur. publique.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un document préparé par le trésorier le 29 juin 1993 dans lequel celui-ci fait état de modifications budgétaires à apporter au budget du Service de la sécurité publique;

ATTENDU que ces modifications visent à réaménager la masse salariale de certains employés de ce Service;

ATTENDU que ledit document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, les modifications budgétaires applicables au Service de la sécurité publique décrites dans le document préparé par le trésorier le 29 juin 1993.

ADOPTÉE

410-93
Emprunt fonds roul. install. câbles sécur. et mécanisme anti-chutes aux tours d'éclairage du stade de baseball.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un document préparé le 7 juin 1993 par M. Germain Déziel, ingénieur au sein du Service des travaux publics, dans lequel celui-ci décrit et estime le coût d'installation de câbles de sécurité et de mécanismes anti-chutes à chacune des échelles des tours d'éclairage du stade de baseball du parc du stade de l'Exposition;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières procède à la réalisation des travaux décrits dans ce document.

Qu'une dépense totale à cet effet d'un montant maximum de 7 800 $ soit autorisée.

Que cette dépense soit financée à même le produit d'un emprunt à cet effet au fonds de roulement créé par le règlement 312 adopté le 16 août 1965, lequel emprunt devra être remboursé au moyen de cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs dont le premier échoira en 1994.

Que, pour effectuer les remboursements de cet emprunt au fonds de roulement, le Conseil approprie au budget des années 1994 à 1998 inclusivement les fonds nécessaires pour rencontrer les versements en capital qui échoiront à chacune desdites années.

ADOPTÉE

411-93
Emprunt fonds roul. - mandat à Me E. Yergeau examen des titres du lot 2713 cadastre Cité. T.-R. depuis 1er janvier 1935.

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Perrault

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de Me Edmond Yergeau, notaire, pour qu'il procède à l'examen des titres de l'immeuble portant le numéro 2713 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières depuis le 1er janvier 1935.

Qu'elle lui verse des honoraires de 70,00 $ l'heure pour l'accomplissement de ce mandat.

Que ces honoraires soient payés à même le produit d'un emprunt de 9 000 $ à cet effet au fonds de roulement créé par le règlement 312 adoptée le 16 août 1965, lequel devra être remboursé au moyen de cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs, dont le premier échoira en 1994.

Que, pour effectuer le remboursement de cet emprunt au fonds de roulement, le Conseil approprie au budget des années 1994 à 1998 inclusivement les fonds nécessaires pour rencontrer les versements en capital qui échoiront à chacune desdites années.

ADOPTÉE

412-93
Demande exempt. taxes foncières par "Service de prévention suicide T.-R. inc.".

ATTENDU que la compagnie "Service de prévention suicide Trois-Rivières inc." s'est adressée le 12 juillet 1993 à la Commission municipale du Québec pour être exemptée de toute taxe foncière en vertu de l'article 204 paragraphe 10° de la Loi sur les fiscalités municipales (L.R.Q., c. F-2.1);

ATTENDU qu'en vertu de l'article 204.2 de cette Loi, la Commission doit consulter la Ville avant de se prononcer sur cette demande;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance des pièces produites par "Service de prévention suicide Trois-Rivières inc." au soutien de sa demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Émilien La Barre

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières ne prenne pas position sur cette demande mais qu'elle s'en remette plutôt à la décision que prendra la Commission municipale du Québec dans ce dossier.

ADOPTÉE

413-93
Semaine nat. des centres-villes.

ATTENDU que "RUES PRINCIPALES" est un programme de la fondation Héritage Canada voué à la revitalisation économique des centres-villes;

ATTENDU que, dans le cadre de ce programme, Héritage Canada, en collaboration avec le Regroupement des SIDAC du Québec, organise, du 11 au 19 septembre 1993, sous le thème "Au coeur de l'action... au coeur de mon quartier" la deuxième édition de la Semaine nationale des centres-villes;

ATTENDU que divers organismes ont contribué à l'animation du centre-ville de Trois-Rivières au cours de la saison estivale 1993 en y tenant des festivités, des événements spéciaux, des braderies, des foires et des concerts en plein air;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Perreault

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières profite de la deuxième édition de la "Semaine nationale des centres-villes" pour réaffirmer l'intérêt et l'importance qu'elle accorde à son centre-ville et pour féliciter les organisations (promoteurs et bénévoles) ci-après identifiées ayant contribué à son animation au cours de la saison estival 1993:

- la Caravane de la Semaine Nationale de la sécurité nautique;
- le Festival international de l'art vocal;
- la «S.I.D.A.C.» CENTRE-VILLE (rue des Arts, Classique de canots, etc...);
- le Trois-Rivières en blues et ses neufs établissements associés;
- le Dirt Track / Promotions Buddy Ford (exhibition de motos du 6 août);
- le Grand Prix Player's de Trois-Rivières (compétition aux puits, soirée Impro du parc Portuaire);
- la Classique internationale de canots de la Mauricie;
- le Babyo'z Club (journée du 1er août);
- le comité organisateur de la Randonnée du maire;
- la Corporation de l'Exposition agricole du Centre du Québec
- la bibliothèque municipale;
- la Commission scolaire de Trois-Rivières (ateliers de lecture);
- le Centre d'exposition et d'interprétation des pâtes et papiers;
- le Service des affaires culturelles de la Ville et les Productions Specta inc. pour le programme d'animation postétieur à la 1ère édition du Festival international de l'art vocal et le soutien aux activités de ce dernier;

INITIALES DU MAIRE 409 INITIALES DU GREFFIER

- le Festival international de la poésie;
- Trois-Rivières en photo.

ADOPTÉE

414-93
Adjud. de contrats.

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte:

- la proposition de "Entretien René Plourde enr.", au montant de 15 114 $, pour l'entretien ménager de l'édifice des travaux publics du 1er août 1993 au 31 juillet 1994 et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste numéro 02-12-37-3-440 du budget 1993;

- la proposition de la compagnie "Nedco ltée", au montant de 10 096 $, pour la fourniture de seize (16) lampadaires et la proposition de la compagnie "J. D. Paré Électrique inc.", au montant de 2 592 $, pour la fourniture de seize (16) luminaires et qu'elle leur adjuge les contrats à cet effet conditionnellement à l'approbation, par le ministre des Affaires municipales du Québec, du règlement 1293 (1993) dont les fonds serviront notamment à payer les montants ci-avant mentionnés;

- la proposition de la compagnie "Jean Leclerc Excavation inc.", au montant de 91 980 $, pour la construction de 4200 mètres linéaires de bordures de béton et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles aux règlements 1231 (1991), 1235 (1992), 1241 (1992), 1255 (1992) et 1277 (1993);

- la proposition de la compagnie "Pagé Construction, division de Simard-Beaudry inc.", au montant de 245 911,63 $, pour la réalisation de travaux de recouvrement en béton bitumineux (3500 tonnes métriques) et d'ajustement et/ou de réparation de boîtes, de vannes, de puisards de rue et de regards et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au règlement 1292 (1993);

- la proposition de la compagnie "Maurice Couture ltée", au montant de 4 048,37 $, pour la fourniture et l'installation d'une toile opaque sur la clôture de la fourrière pour véhicules routiers aménagée sur le site de l'édifice des travaux publics et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste numéro 5-342-93-1-100 du budget 1993;

- la proposition de "Bis Remorquage enr.", aux montants de 30 $ pour le remorquage d'un véhicule routier (autre qu'un camion lourd), 75 $ pour le remorquage d'un camion lourd, 30 $ pour le remorquage d'un véhicule incendié, 20 $ pour le déplacement d'un véhicule routier et 5 $ par jour pour le remisage d'un véhicule routier sur son immeuble et

qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste numéro 02-23-22-2-410 du budget 1993, la Ville se réservant de plus le droit de mettre fin unilatéralement à ce contrat moyennant un préavis écrit de 90 jours;

- la proposition de la compagnie "Gaston Paillé ltée", au montant de 3 439 $, pour l'excavation de l'îlot situé à l'intersection des boulevards des Forges et du Carmel, près de la porte Duplessis, et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste numéro 02-42-11-3-440 du budget 1993;

- la proposition de "Signalisation 3-D", au montant de 9 687,18 $, pour la réalisation de travaux de signalisation au stationnement Badeaux et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au règlement 1290 (1993);

- la proposition de la "Société de conservation et d'animation du patrimoine de Trois-Rivières inc", au montant de 37 985 $, pour la réalisation de recherches historiques et iconographiques reliées à des éléments à être intégrés au circuit patrimonial du centre-ville et la conception de plaques historiques à cet effet et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles aux postes suivants:
  - projets autofinancés / animation du patrimoine 1991-1992;
  - projets autofinancés / animation du patrimoine 1992-1993;

- la proposition de la compagnie "Spectralite 70 ltée", au montant de 25 000 $, pour la réalisation et l'installation de plaques historiques concernant des éléments à être intégrés au circuit patrimonial du centre-ville et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles aux postes suivants:
  - projets autofinancés / animation du patrimoine 1991-1992;
  - projets autofinancés / animation du patrimoine 1992-1993;

- la proposition de la "Société de conservation et d'animation du patrimoine de Trois-Rivières inc.", au montant de 3 000 $, pour la réalisation d'un inventaire des monuments et lieux-dits de Trois-Rivières et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles aux postes suivants:
  - projets autofinancés / animation du patrimoine 1991-1992;
  - projets autofinancés / animation du patrimoine 1992-1993.

ADOPTÉE

415-93
Approb. par min. de l'Environnement des plans et devis de la prolong. réseau d'égout pluvial sur campus U.Q.T.R.

ATTENDU que l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) stipule que nul ne peut établir un aqueduc, une prise d'eau d'alimentation, des appareils pour la purification de l'eau, ni procéder à l'exécution de travaux d'égout ou à l'installation de dispositifs pour le traitement des eaux usées avant d'en avoir soumis les plans et devis au ministre de l'Environnement du Québec et d'avoir obtenu son autorisation;

ATTENDU que cette autorisation est également requise pour des travaux de reconstruction, d'expansion d'installations anciennes et de

raccordements entre les conduites d'un système public et celles d'un système privé;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet dans le cadre duquel l'Université du Québec à Trois-Rivières réaliserait des travaux de drainage des eaux pluviales provenant des stationnements et des toits de ses bâtiments;

ATTENDU que ces travaux sont décrits dans les plans et devis préparés par la firme d'ingénieurs-conseils "Gilles Audet & Associés" sous le numéro de projet 13244;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières autorise la réalisation des travaux de drainage des eaux pluviales provenant des stationnements et des toits des bâtiments de l'Université du Québec à Trois-Rivières, qu'elle approuve les plans et devis préparés par la firme d'ingénieurs-conseils "Gilles Audet & Associés" sous le numéro de projet 13244.

Qu'elle autorise ladite firme à les soumettre au ministre de l'Environnement du Québec et qu'elle demande à ce dernier d'autoriser la réalisation desdits travaux.

ADOPTÉE

416-93
Contrib. suppl. pour travaux fract. logements gérés par O.M.H.

IL EST PROPOSÉ PAR : Émilien La Barre

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières verse, en 1993, à même les fonds disponibles au poste 02-41-15-1-970, une contribution supplémentaire de 7 925 $ à l'Office municipal d'habitation des Trois-Rivières afin de l'aider à financer des travaux de fractionnement de certains logements du secteur Adélard-Dugré.

ADOPTÉE

417-93
Demande Cour sup. ordonner à Ls-Georges Baril démolir constr. située aux 122/132 rue Radisson.

ATTENDU que M. Louis-Georges Baril est propriétaire d'une construction située aux 122/132 de la rue Radisson;

ATTENDU que cette construction a perdu la moitié de sa valeur à la suite d'un incendie survenu le 3 mars 1993;

ATTENDU que M. Louis-Georges Baril a été mis en demeure de procéder à sa démolition;

ATTENDU qu'il refuse ou néglige d'obtempérer à cette mise en demeure;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Noël

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 9 AOÛT 1993

Que, conformément à l'article 231 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Ville de Trois-Rivières s'adresse à la Cour supérieure pour qu'elle ordonne à M. Louis-Georges Baril de démolir, à ses frais, la construction qu'il possède aux 122/132 de la rue Radisson et, s'il fait défaut de le faire, pour qu'elle lui permette de la démolir à ses frais.

Que le chef du Service du contentieux, Me Jean Lamy, soit mandaté pour présenter et défendre cette requête et, généralement, pour faire le nécessaire.

Que cette procédure judiciaire soit entreprise dans la mesure où rien dans la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4) et ses règlements n'y fait obstacle.

ADOPTÉE

418-93
Demande Cour sup. ordonner à Rosaire Groleau démolir constr. située aux 931/933 rue Ste-Cécile.

ATTENDU que M. Rosaire Groleau est propriétaire d'une construction située aux 931/933 de la rue Ste-Cécile;

ATTENDU que cette construction a perdu la moitié de sa valeur à la suite d'un incendie survenu le 27 juin 1993;

ATTENDU que M. Rosaire Groleau a été mis en demeure de procéder à sa démolition;

ATTENDU qu'il refuse ou néglige d'obtempérer à cette mise en demeure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Perreault

APPUYÉ PAR : Émilien La Barre

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 231 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Ville de Trois-Rivières s'adresse à la Cour supérieure pour qu'elle ordonne à M. Rosaire Groleau de démolir, à ses frais, la construction qu'il possède aux 931/933 de la rue Ste-Cécile et, s'il fait défaut de le faire, pour qu'elle lui permette de la démolir à ses frais.

Que le chef du Service du contentieux, Me Jean Lamy, soit mandaté pour présenter et défendre cette requête et, généralement, pour faire le nécessaire.

ADOPTÉE

419-93
Mandat à Beaumier, Richard, avocats concer. démol. annexe située toit "Studio Henrichon (1981) inc.".

ATTENDU qu'en avril 1987 la compagnie "Studio Henrichon (1981) inc." a entrepris illégalement et sans droit des travaux de construction d'une annexe sur le toit de l'immeuble portant les numéros 105 à 117 de la rue St-Antoine et 1514 à 1518 de la rue Notre-Dame;

ATTENDU que cette construction sans permis allait également à l'encontre du règlement de zonage de la Ville;

ATTENDU que le Conseil, alors qu'il était réuni en Commission permanente, décidait le 3 août 1987 que "Studio Henrichon (1981) inc." devrait se conformer immédiatement au règlement de zonage en vigueur à l'époque;

ATTENDU que le directeur général de la Ville d'alors, M. Jean-Luc Julien, avait, à ce moment, mandaté le cabinet d'avocats Beaumier, Richard de Trois-Rivières d'intenter les procédures judiciaires appropriées devant la Cour supérieure pour faire respecter le règlement de zonage de la Ville, et ce, à la connaissance du Conseil;

ATTENDU que les membres du Conseil et le Conseil ont eu connaissance des procédures judiciaires intentées contre "Studio Henrichon (1981) inc." pour faire démolir l'annexe érigée sur le toit de l'immeuble portant les numéros 105 à 117 de la rue St-Antoine et 1514 à 1518 de la rue Notre-Dame et qu'ils ont tacitement acquiescé à ces procédures;

ATTENDU que le Conseil a autorisé le paiement des différents comptes d'honoraires présentés par le cabinet d'avocats Beaumier, Richard relativement aux procédures judiciaires intentées, tant devant la Cour supérieure que devant la Cour d'appel du Québec, contre "Studio Henrichon (1981) inc." pour faire démolir l'annexe construite sur le toit de l'immeuble portant les numéros 105 à 117 de la rue St-Antoine et 1514 à 1518 de la rue Notre-Dame;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Alain Gamelin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières ratifie expressément le mandat confié en août 1987 au cabinet d'avocats Beaumier, Richard concernant toutes les procédures judiciaires qu'il a entreprises, pour elle et en son nom, contre "Studio Henrichon (1981) inc." en vue de faire démolir l'annexe érigée sur le toit de l'immeuble portant les numéros 105 à 117 de la rue St-Antoine et 1514 à 1518 de la rue Notre-Dame ainsi que tous les gestes en découlant directement ou indirectement.

M. Daniel Perreault vote contre l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE

420-93
Demande scrutin référendaire sur règl. 2001-Z-151 (1993).

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 354-93 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 5 juillet 1993, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a édicté le règlement 2001-Z-151 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin de créer la zone 225-1-M à même une partie de la zone 225-M et d'y déterminer les usages, les normes d'implantation et les normes architecturales;

ATTENDU que, conformément aux articles 131 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et 539 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), une journée d'enregistrement a été tenue le 2 août 1993 sur ce règlement;

ATTENDU que, lors de cette journée, quarante-six (46) personnes habiles à voter ont demandé que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire alors que le nombre minimum requis à cet effet était de vingt-trois (23);

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du certificat dressé par le greffier conformément à l'article 555 de la

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2);

IL EST PROPOSÉ PAR : Émilien la Barre

APPUYÉ PAR : André Noël

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières tienne un scrutin référendaire sur ce règlement 2001-Z-151 (1993) dimanche le 3 octobre 1993 et qu'elle rémunère le personnel électoral qui oeuvrera lors de la préparation et du déroulement de ce scrutin aux taux fixés dans la résolution 25-93 adoptée le 18 janvier 1993.

ADOPTÉE

421-93
Part. membres du Conseil à diff. activités.

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Gamelin

APPUYÉ PAR : Émilien La Barre

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières achète:

- un (1) billet au coût de 30 $ pour participer au souper organisé par la Jeune Chambre de Commerce du Coeur du Québec le 20 août prochain dans le cadre du tournoi de golf qu'elle tiendra au Club de golf Les Vieilles Forges;
- cinq (5) billets au coût de 12 $ l'unité pour participer au souper organisé par les différentes associations d'employés municipaux le 21 août prochain dans le cadre du tournoi de golf qu'elles tiendront au Club de golf Du Moulin;
- un (1) billet au coût de 35 $ pour participer au souper organisé par les Hôtels et centres de villégiature Delta le 8 septembre prochain dans le cadre du tournoi de golf qu'ils tiendront au Club de golf Du Moulin;
- un (1) billet au coût de 50 $ pour participer à un cocktail bénéfice organisé par la Fondation universitaire du Centre du Québec dans le cadre de sa campagne annuelle de levée de fonds.

ADOPTÉE

422-93
Paiement réclamations.

CONSIDÉRANT les incidents ou les accidents ci-après énumérés ayant engagé la responsabilité civile de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : André Noël

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières verse:

- une somme de 1 161,40 $ à "Bérino enr.", pour les dommages occasionnés à son immeuble du 90 de la rue des Casernes par de l'huile projetée sur l'un de ses murs lors du bris d'une conduite hydraulique d'un tracteur;

INITIALES DU MAIRE
415
INITIALES DU GREFFIER

- une somme de 617,60 $ à "Foyer Joseph-Denys inc.", pour les dommages occasionnés à son immeuble du 630 de la rue Ste-Geneviève lors d'une opération de déneigement réalisée le 13 mars 1993;

- une somme de 584,22 $ à Paul Auclair, pour les dommages occasionnés à sa propriété du 1027 de la rue Laviolette lors d'une opération de déneigement réalisée le 15 mars 1993;

- une somme de 48,52 $ à Jovette Bélanger, pour les dommages qu'elle a subis lors d'une chute survenue sur la place de l'hôtel de ville le 23 juin 1993;

- une somme de 250,39 $ à Diane Major, pour les dommages occasionnés à sa voiture par un trou situé dans la chaussée du rond-point du boulevard des Récollets et de la rue Laviolette;

- une somme de 121,38 $ à François Legendre, pour les dommages occasionnés à sa voiture par un trou situé dans la chaussée de la rue Laviolette;

- une somme de 140 $ à Alain Tardif, pour les dommages occasionnés à la clôture de sa propriété du 893 de la rue Laviolette lors d'une opération de déneigement réalisée le 10 mars 1993;

- une somme de 8 000 $ à "Gaétan Chorel en fidéicommis", pour les dommages que s'est infligée Jeanne Gogen Dupont lors d'une chute sur un trottoir survenue le 23 mars 1992;

- une somme de 680 $ à Marc Thompson, pour les dommages occasionnés à sa voiture par un trou situé dans la chaussée de la rue Mc Dougall;

- une somme de 210,71 $ à Marc-André Anctil, pour les dommages occasionnés à sa voiture par un couvercle de trou d'homme situé dans la chaussée du boulevard des Récollets;

- une somme de 403,68 $ à Jean-Pierre Héroux, pour les dommages occasionnés à sa voiture par un trou situé dans la chaussée de la rue St-Roch;

- une somme de 290,40 $ à Monique Fleury, pour les dommages occasionnés à son véhicule automobile par un liquide corrosif dégouttant du toit de l'autogare;

- une somme de 83,30 $ à Jean-Marie Côté, pour les dommages occasionnés à l'escalier menant à son immeuble du 795 de la rue de Tonnancour lors d'une opération de déneigement réalisée dans la nuit du 16 au 17 février 1993;

- une somme de 194,74 $ à "Bistro St-Germain", pour les dommages occasionnés à sa bâtisse du 401 de la rue St-Roch lors d'une opération de déneigement réalisée le 2 mars 1993;

- une somme de 187,76 $ à "L'Exèdre Librairie inc.", pour les dommages occasionnés à l'entrée électrique de son immeuble du 910 de la rue St-Maurice lors d'une opération de déneigement réalisée dans la nuit du 13 au 14 février 1993.

Que toutes ces sommes soient versées à même celles versées au fonds d'auto-assurance.

ADOPTÉE

423-93
Liste des comptes à payer.

COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR: Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: Roland Thibeault
ET RÉSOLU:

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour les semaines se terminant les 17, 24 et 31 juillet 1993

Lignco inc.:	
Marquage sur chaussée - paiement no 2 - retenue 10 %	18 512,69 $
Verdure de demain inc.:	
Coupe de pelouse - De La Salle, Les Rivières - paiement no 3	2 662,52
Coupe de pelouse - De La Salle, Les Rivières - paiement no 2	2 738,90
Coupe de pelouse - De La Salle, Les Rivières - paiement no 1	2 713,25
Services paysagistes Les Vieilles Forges inc.:	
Engazonnement des excavations d'aqueduc, d'égouts et de trottoirs - paiement no 1 - retenue 10 %	2 747,87
Engazonnement des excavations d'aqueduc, d'égouts et de trottoirs - paiement no 2 - retenue 10 %	1 105,69
Laboratoire Laviolette:	
Contrôle de qualité - réaménagement 1ère Rue et 2e Rue	3 820,37
Consultants Falardeau:	
Synchronisation - feux - boul. des Forges - paiement no 3	2 300,72
Entretien pelouse André Laroche:	
Coupe de gazon des secteurs Spémont et Ste-Marguerite - paiement no 2	1 509,30
Entreprises Claude Caron inc.:	
Remise de la dernière tranche de la retenue - dissipateur d'énergie - collecteur Les Rivières	11 119,60
Trois-Rivières cimentiers:	
Remise de retenue - reconstruction de trottoirs et de bordures	7 195,00
Jules Milette inc.:	
Contenants - juin 1993 - Sécurité publique, Colisée, Usine de traitement d'eau, Autogare, Travaux publics, Parc Adélard-Dugré et Parc portuaire	7 088,50
Sani mobile T.-R. inc.:	

Vidange de fosses septiques - Travaux publics	4 934,83
Thomas Bellemare ltée: Location de camion nacelle - Travaux publics	662,12
Perco limitée: Location de courroie (déménagement) et de rotoculteur - Travaux publics	148,65
Pétroles Irving inc.: Achat d'huile et de diesel - Sécurité publique, Travaux publics, Aéroport, Hippodrome, Colisée	8 485,56 $
Distribution Richard Tessier inc.: Achat de barrières anti-émeutes - Travaux publics	4 645,51
Construction & pavage Maskimo ltée: Achat d'asphalte - Travaux publics	4 353,08
Simard Beaudry inc.: Achat d'asphalte - Travaux publics	208,40
Béton Trois-Rivières: Achat de béton - Travaux publics	2 709,88
Bourassa transport: Achat de pierre - Travaux publics	2 230,62
Panier fleuri enr.: Achat de fleurs - Travaux publics	1 143,04
Services batteries électriques ltée: Achat de pièces - Travaux publics	50,18
Pépinière St-Michel enr.: Achat de géraniums lierres - Action verte	40,56
Trois-Rivières Chevrolet (1982) inc.: Achat de pièces - Travaux publics	155,02
Office municipal d'habitation: Quote-part 1993 - 3e versement de 4	91 834,50
Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie: Quote-part 1993 - 3e versement de 4	28 449,26
Bélanger, Sauvé: Services professionnels - du 7 mai au 30 juin 1993 - différend policiers	11 272,08
Normandin Beaudry: Services professionnels - mai 1993 - différend policiers et texte refondu du règlement 461	1 990,13
Godin, Lacoursière et ass. en fidéicommis: Honoraires - cause Société scénographique Sanche inc.	1 687,00
Rodrigue Lemire:	

LUNDI LE 9 AOÛT 1993

Honoraires - notes sténographiques - cause R.J. Lévesque	72,00
Clinique d'optométrie de T.-R.: Services professionnels - examens de la vue et rapports - 2 candidats	80,00
Productions Specta inc.: Conciergerie (du 1er janvier au 19 juin 1993), frais de carte de crédit, photocopies, salaires animation été	59 112,55
AQTE: Frais de participation - campagne d'économie d'eau potable	2 136,58
Canadien Pacifique Limitée: Proportion des dépenses encourues pour l'entretien des systèmes d'avertissement des passages à niveau - juin 1993 - Travaux publics	2 218,00 $
Groupe Admari inc.: Préposés aux stationnements - juin 1993	3 315,25
Atelier des Vieilles Forges inc.: Entretien ménager - juin 1993 - Pavillon de la jeunesse, Colisée et quartier général	2 585,67
Johnson Controls: Alarme incendie - 2e versement 1993 - diverses bâtisses	931,96
Communications Le Rocher: Réparation de radios portatifs - juin 1993 - Sécurité publique	141,82
Transfert radio téléphone - Travaux publics	613,58
Buanderie Saniloc inc.: Service de buanderie - juin 1993 - Travaux publics	556,40
Garage René Lacombe inc.: Frais de remorquage - du 13 juin au 4 juillet 1993 - Cour municipale	500,76
Service ménager Nettoie tout: Entretien ménager - Poste no 2 et Cour municipale - juin 1993	443,87
Ultrapage - Motorola: Téléavertisseurs - juillet, août et septembre 1993 - aqueduc et égouts, bâtisses	212,86
Le Roi mauricien des habits: Réparation de pantalons - Sécurité publique	44,51
Extermination B.B. inc.: Service d'extermination - stade de baseball (juin 1993) et hôtel de ville (juillet 1993)	77,90
Garage Bellemare et frères: Frais de remorquage et d'inspection mécanique - Sécurité publique	94,58

A. Pérusse machinerie:	
Affutage de lame de couteau - Imprimerie	17,33
Université Laval:	
Formation - cours Code civil - Arpentage	350,00
Ordre des arpenteurs-géomètres:	
Formation - cours Code civil - Arpentage	100,00
A.G.C.M.Q.:	
Participation au symposium de l'Association des greffiers de cours municipales du Québec - Cour municipale	285,00
Hôtel Georgesville:	
Frais d'hébergement - symposium de l'Association des greffiers de cours municipales du Québec - Cour municipale	114,40
Fernand Gendron:	
Remboursement de frais de scolarité (50 % de 161,10 $)	80,55 $
Le Nouvelliste:	
Appels d'offres (déneigement 1993-1996, construction de bordures été 1993 (2 fois) - avis publics (deuxième cueillette, participation à une journée d'enregistrement)	1 942,61
Hebdo journal:	
Avis publics (participation à une journée d'enregistrement, avis d'entrée en vigueur, journée d'enregistrement)	866,65
Médiaction plus:	
Appel d'offres (déneigement 1993-1996)	282,31
Ville de Trois-Rivières-Ouest:	
Coût d'entretien du passage à niveau du boul. des Récollets - juin 1993	281,00
Protection incendie CFS:	
Recharge d'extincteur et réparation - Sécurité publique	96,73
Publications CCH/FM ltée:	
Abonnement à la publication Santé et sécurité au travail - Ressources humaines	351,90
Receveur général du Canada (Institut de recherche en construction):	
Achat du document sur la conception en fonction de la sécurité incendie - Sécurité publique	34,66
Société canadienne des postes:	
Achat d'un répertoire des codes postaux - Travaux publics	11,77
Balounair:	
Décoration - réception Travaux publics	213,79
Buffet Jeanne Paquin:	
Repas - réunion du Conseil du 5 juillet 1993	275,34
Repas - réunion du comité sur la famille	38,82
Restaurant Normandin:	

INITIALES DU MAIRE 420 INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 9 AOÛT 1993

Repas des détenus - du 17 mai au 13 juin 1993 - Sécurité publique	88,59
Au Fin traiteur inc.: Café pour réceptions et réunions	42,00
Floriculture Gauthier inc.: Fleurs - famille Doucet	40,45
Flageol photo enr.: Photos diverses - Information	101,98

FRAIS DE HUISSIERS

Trudel & associés	2 836,13
Alain Bouteille	77,12
Codère, Plante et ass.	75,98
R. Flageol	167,25 $
Gagnon, Sénéchal & associés	82,00
Paquette & ass.	522,57

LOISIRS

Association de baseball de T.-R.: Entretien de terrains - 2e versement (final) - selon entente	3 225,00
Frais d'arbitrage et des marqueurs - du 1er au 15 juillet 1993	1 843,00
Commission scolaire de Trois-Rivières: Entretien ménager des parcs-écoles - mars 1993	3 538,49
Tennis Mauricie plus: Remboursement - cours de tennis - 1993	3 330,00
Globalspec inc.: Spectacle - fête de fermeture (autofinancée)	1 400,00
Polyvalente De-La-Salle: Location de piscine pour les Mégophias - du 21 juin au 29 juillet 1993	1 682,55
Audio-ciné films inc.: Présentation d'un film - terrains de jeux	500,00
Yvan Duchesneau: Animation sonorisation - olympiades (autofinancées)	231,12
Aquarium du Québec: Visite à l'Aquarium de Québec - terrains de jeux	288,00
Jardin zoologique de Québec: Visite du zoo - terrains de jeux	306,00

BIBLIOTHÈQUE

Éditions astronomiques: Réabonnement à Astronomie Québec	32,00

Périodica:

Abonnement à Livre d'ici et Pomme d'Api France	121,34
Reliure Bois-Francs inc.:	
Reliure de volumes	653,83
Tabagie Champoux inc.:	
Achat de revues - terrasse	155,89
Vidéoglobe 1:	
Achat de vidéos pour enfants	119,02
Les Encyclopédies populaires inc.:	
Audio - jeunes	472,94
Achat de livres	422,01
Le Colimaçon:	
Audio - adultes	354,86 $
Annie Beaudoin:	
Remboursement de montant versé par celle-ci suite à la remise de disques à la bibilothèque	66,88

Achat de livres

Librairie Poirier inc.	1 625,31
Librairie Clément Morin et fils inc.	769,91
La Bande dessinerie	158,90
Société de généologie de la Mauricie	44,00
L'Exèdre librairie inc.	1 251,00

AÉROPORT

Réfrigération R.C. inc.:	
Réparation de réfrigérateur	67,41
ICG gaz propane:	
Propane	187,19
Maheu & Maheu inc.:	
Services antiparasitaires - juillet à août 1993 inclusivement	71,52
W.M.I. Mauricie Bois-Francs:	
Contenant - juillet 1993	100,15

Achats - restaurant Le Pilote

Deno fruits	218,96
Crémerie Trois-Rivières	2 309,61

PARC PORTUAIRE

Ass. Bellemare et Lemaire:	
Avenant - bris de machines	572,25
Centre du trophée:	
Épinglettes - prénoms des serveuses	24,27
Cooke & fils enr.:	
Réparation de serrures	96,30

Caisses enregistreuses Dijitec inc.:

LUNDI LE 9 AOÛT 1993

Ruban encreur, location de caisse enregistreuse (juillet 1993) et rouleaux de papier	887,96
Edwards:	
Changement de pile pour système d'alarme	269,23
J.P. Marcouiller inc.:	
Vérification et changement de lampes de lampadaires	93,48
Multi-énergie:	
Régulateur de pression - lave-vaisselle	188,62 $
Québec linge inc.:	
Service de buanderie - juillet 1993	221,59
Ray-D service enr.:	
Réparation de four	136,96
Visionair enr.:	
Achat de gilets pour les employés	108,63

Achats pour le restaurant

Société des alcools du Québec	401,61
Croustilles Yum Yum inc.	218,40
Armand Thibodeau inc.	540,74
Embouteillage TCC ltée	2 710,61
Multi-marques inc.	899,89
Distribution Mauricie-Drummond inc.	641,89
Marcotte alimentation et poissonnerie	776,77
LPM Supérieur inc.	1 259,04
Brasserie Labatt ltée	2 759,70
Laroche et Monas cie ltée	230,97
Boucherie Alex Lamy inc.	922,50
Jam-Bec	1 133,90
Alexandre Gaudet ltée	2 154,30
Froma-Dar	138,45
Paul Diamond	98,11
J. Champagne inc.	1 315,05
Laboratoires Choisy ltée	279,22
Emballages Bettez inc.	536,64
R. Beaudry et fils inc.	315,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Bérubé, Raymond:	
Animateur en loisirs - Loisirs	
513 km - du 31 août 1992 au 30 juin 1993	143,64
Bonin, Claude:	
Technicien en génie civil 1 - Travaux publics	
366 km - du 7 juin au 16 juillet 1993	102,48
Dumas, Serge:	
Technicien évaluation I - Évaluation	
213 km - du 11 juin au 6 juillet 1993	59,64
Galarneau, Maurice:	
Technicien génie civil I - Services techniques	
1 701 km - du 1er juin au 8 juillet 1993	470,97 $

Héroux, Gilles:
Dessinateur I - Arpentage
5 sorties - du 10 mai au 22 juin 1993 — 15,00

Jacob, Luc:
Programmeur - Informatique
17 sorties - du 22 juin au 20 juillet 1993 — 51,00

Lajoie, Carole:
Technicienne génie civil I - Travaux publics
609 km - juin 1993 — 170,52

Olivier, Lyne:
Inspecteur - hyg. & env. - Permis et inspections
725 km - juin 1993 — 203,00

Ouellette, Jean-Louis:
Opérateur - Usine de traitement d'eau
1 572 km - du 31 mai au 3 juillet 1993 — 440,16

Pellerin, Michel:
Technicien génie civil I - Services techniques
1 447 km - juin et juillet 1993 — 340,04

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Jacques Blais:
St-Hyacinthe - étude de lettres types pour éliminer environ 80 % de la correspondance manuelle - changement au programme informatique — 82,20

Germain Déziel:
Québec - comité de normalisation des feux de circulation — 90,70

Jean-Louis Goneau:
Joliette - congrès annuel de l'Association québécoise des agents du bâtiment inc. — 557,60

Denis Lelièvre:
Aéroport de Bromont - cueillette d'informations sur la régie intermunicipale et sur l'aménagement de l'aéroport — 168,48

Brigitte Maillette:
Nicolet - cours du MIP — 40,00

Pierre Moreau:
Repas - rencontre avec Monsieur le Maire, le directeur général et un représentant public — 64,00

Nicole Pépin:
Nicolet - cours du MIP — 40,00

Louise Racette:
Nicolet - cours du MIP — 40,00

Jacques St-Laurent:
St-Timothée d'Hérouxville - rencontre avec Chantal Girard — 30,80 $

INITIALES DU MAIRE
424
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 9 AOÛT 1993

Chrystiane Thibodeau:	
Jonquière - inauguration Place des Nations de la Francité	402,53

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

Juliette Bourassa	143,75
Gérard Brahic	60,50
Jean-Guy Gervais	501,32
Jean-Louis Goneau	45,94
Louise Goyette	76,80
André Marcil	1 722,03
André Marcil	704,94
André Marcil	1 297,25
Jacques St-Laurent	223,63
Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 10 juillet 1993	391 965,72
Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 17 juillet 1993	378 581,59
Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 24 juillet 1993	397 136,91
Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 31 juillet 1993	365 001,32
TOTAL	1 897 483,48 $

Pour la semaine se terminant le 7 août 1993

Gaston Paillé ltée:	
Piste cyclable (Hamelin à Tebbutt) - paiement no 2 - retenue 10 %	10 778,80 $
Aqueduc et drainage - projet Chaîné - phase II - paiement no 1 - retenue 10 %	202 791,02
WMI Mauricie Bois-Francs:	
Contenants - juin 1993 - Travaux publics	1 024,55
Enlèvement, transport et enfouissement des déchets - juillet 1993	154 707,12
Contenants - juillet 1993 - Travaux publics	1 946,45
Construction R. Cloutier inc.:	
Réparations au pont de La Potherie - paiement no 1 - retenue 10 %	106 475,51 $
Construction G. Therrien inc.:	
Aménagement bureaux - Édifice des travaux publics - paiemen no 2 - retenue 10 %	104 784,93
Sani Van inc.:	
Nettoiement des puisards - paiement no 1	5 073,68
Nettoiement des puisards - paiement no 2	7 473,06
Nettoiement des puisards - paiement no 3	10 647,23
Nettoiement des puisards - paiement no 4	9 065,14
Aqua Data inc.:	
Diagnostique préliminaire d'égout - paiement no 2 - retenue 10 %	18 111,60
Drainamar inc.:	

Inspection et réhabilitation d'égout - paiement no 5 - retenue 10 %	15 933,60
Surfaces M.D. inc.:	
Couvre-plancher - Édifice des travaux publics - paiement no 1 - retenue 10 %	14 564,00
Entreprises André Laroche:	
Coupe de gazon St-Jean-de-Brébeuf, Ste-Marguerite et St-Philippe - paiement no 1	2 170,68
Coupe de gazon Normanville, Lacordaire, St-Sacrement, Centre mauricien et St-François d'Assise - paiement no 1	1 999,88
Coupe de gazon St-Jean-de-Brébeuf, Ste-Marguerite et St-Philippe - paiement no 3	2 231,89
Coupe de gazon Normanville, Lacordaire, St-Sacrement, Centre mauricien et St-François d'Assise - paiement no 3	2 031,74
Coupe de gazon des secteurs Spémont et Ste-Marguerite - paiement no 3	1 509,29
Coupe de gazon - secteur Les Forges - paiement no 2	419,93
Coupe de gazon - secteur Les Forges - paiement no 3	569,93
Coupe de gazon - aménagements fleuris - paiement no 5	409,47
Simard Beaudry inc.:	
Rapiéçage d'asphalte - paiement no 2 - retenue 10 %	3 760,71
Rapiéçage d'asphalte - paiement no 3 - retenue 10 %	7 064,50
Aménagements Pluri-services:	
Aqueduc temporaire - Ile St-Quentin - paiement no 1 - retenue 10 %	9 769,50
Gilles Charette excavation:	
Déboisement - paiement no 1 - retenue 10 %	8 352,67
Multi-énergie:	
Ventilation - Travaux publics - paiement no 2 - retenue 10 %	7 906,99
Pluritec ltée:	
Honoraires - du 30 mai au 26 juin 1993 - pont de La Potherie	6 066,77
Planco Néotek ltée:	
Coupe de gazon St-Philippe, Notre-Dame, Ste-Cécile, des Chenaux (coupes # 1, 2 et 3) et talus (coupe # 1)	6 050,49 $
Maurice Couture ltée:	
Clôture grillagée, fourrière municipale - paiement no 1 - retenue 10 %	5 578,47
Laboratoire MBF ltée:	
Honoraires - contrôle qualitatif - piste cyclable (Hamelin à Tebbutt)	1 250,14
Honoraires - réparation de trottoirs et construction d'entrées charretières 1993	523,03
Honoraires - reconstruction de trottoirs et/ou bordures 1993	527,89

LUNDI LE 9 AOÛT 1993

Honoraires - contrôle qualitatif - piste cyclable (Hamelin à Tebbutt)	1 672,13
Laboratoires Shermont inc.: Surveillance - pavage nouvelles rues 1993	3 004,65
Construction S.R.B.: Sciage de bordures - paiement no 2	2 214,39
Construction Héroux, Allard, Goyette: Cloisonnement - peinture - Édifice des travaux publics - paiement no 2	293,78
Jules Milette inc.: Contenants - juillet 1993 - Colisée, Autogare, Travaux publics, pavillon Adélard-Dugré	5 237,15
Produits chimiques CCC ltée: Achat de carbonate de soude - Usine de filtration	6 085,27
Construction & pavage Maskimo ltée: Achat d'asphalte - Travaux publics	3 976,13
Béton Trois-Rivières: Achat de béton - Travaux publics	622,87
Électronique sécurité Thomas limitée: Achat de 3 fusils - Sécurité publique	1 468,92
Pétroles Irving inc.: Achat d'huile - Aéroport	1 441,65
Panier fleuri enr.: Achat de fleurs - Travaux publics	115,85
Location G.A.N. inc.: Location de 2 fourgonnettes - du 25 mai au 25 juin 1993 - Travaux publics	1 631,70
Perco limitée: Location de plaque vibrante - Travaux publics	604,61
Ultrapage/Motorola ltée: Location de télépage - du 1er juillet au 30 septembre 1993 - Aéroport	160,16
Échafaudage Du-For inc. Location de dalle à déchets - du 11 mai au 7 juin 1993 - Travaux publics	89,22
Cogeco câble inc.: Abonnement - câble FM - du 8 août au 7 octobre 1993 - Permis et Inspections	37,14 $
Abonnement - câble FM - du 8 août au 7 octobre 1993 - Hôtel de ville	16,08
Lambert, Girard & associés: Honoraires - dossier incendie rue St-Maurice	8 227,04
Dr Maurice Poulin: Honoraires - juillet 1993 - services médicaux	720,00

Samson Bélair Deloitte et Touche: Vérification des états financiers 1992 - Fondation culturelle trifluvienne	667,68
Patricia Charette, notaire: Honoraires - cession de la rue De Léry et d'une partie de la rue Reynald-Juneau - Greffe	610,12
Joli-Coeur, Lacasse, Simard, Normand & ass.: Honoraires - dossier A. Lafond	28,71
J.B. Deschamps inc.: Impression des obligations - émission du 13 juillet 1993	11 155,18
Caisse populaire de Trois-Rivières: Frais annuels fixes - service informatisé de perception des comptes de taxes municipales et scolaires et des amendes - du 1er juillet 1993 au 30 juin 1994 - Trésorerie	4 807,30
Société québécoise d'assainissement des eaux: Frais d'administration - assainissement des eaux - travaux municipaux au 30 juillet 1993	2 990,82
Renée Bélisle et Micheline Fournier: Remboursement des dépenses électorales - élections partielles du 4 avril 1993	1 076,87
Daniel Perreault et Sylvie Roy: Remboursement des dépenses électorales - élections partielles du 4 avril 1993	1 267,20
Monique Dubois et Georges Mallick: Remboursement des dépenses électorales - élections partielles du 4 avril 1993	893,30
Services d'entretien Michel Nérin enr.: Entretien ménager - juillet 1993 - hôtel de ville, Édifice François-Nobert et stationnement Badeaux	3 802,07
Buanderie Saniloc inc.: Service de buanderie - juin 1993 - Imprimerie, Greffe, Permis et Inspections et Aéroport	418,08
IBM Canada ltée: Entretien - unité de ruban magnétique - août 1993	320,93
Johnson Controls: Contrôle automatique - août 1993 - diverses bâtisses	2 532,83
LDN protection service: Transfert - alarme - Édifice des travaux publics à l'usine de filtration	242,68 $
Heath Consultants Ltd: Localisation de fuite - Travaux publics	178,05
Imprimerie Comeau inc.: Impression de cartes d'affaires - Information, Travaux publics, Permis et Inspections	102,85

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 9 AOÛT 1993

Servac inc.:	
Récupération d'huile - Travaux publics	77,90
Vitrerie Vitralbec inc.:	
Main-d'oeuvre pour enlèvement et réinstallation d'un thermo - Travaux publics	84,57
Extermination B.B. inc.:	
Service d'extermination - stade de baseball - juillet 1993	50,08
R.G.C. - Ministère des Communications:	
Licences station radio - Travaux publics	368,00
Publications CCH/FM ltée:	
Achat d'un relieur - Loi sur les cités et villes - Greffe	16,05
Abonnement aux modifications de la Loi sur les cités et villes - Greffe - 1 an	278,20
Abonnement aux modifications du contrôle judiciaire de l'action gouvernementale - Greffe - 1 an	203,30
The International Association of Assessing Officers:	
Renouvellement d'abonnement - Évaluation	59,18
Formulaires Ducharme inc.:	
Abonnement mise à jour Code de sécurité routière - septembre 1993 à 1994 - Cour municipale	47,08
Hebdo journal:	
Avis publics (avis d'entrée en vigueur, journée d'enregistrement, séances du Conseil) et publicité (herbe à poux # 4)	1 060,33
Médiacom inc.:	
Panneaux publicitaires - juillet 1993 - aéroport et autoroute	439,56
Le Nouvelliste:	
Avis public (séances du Conseil)	186,40
Le Courrier Sud:	
Publicité (herbe à poux # 5)	390,59
Egzakt inc.:	
Graphisme - herbe à poux - Information	443,55
Publi design inc.:	
Feuillet "voies cyclables" - Information	546,60
Transhumance:	
Napperon touristique - Information	500,00
Lucienne Bellemare:	
Remboursement - envoi d'un document par courrier prioritaire	62,95 $
Remboursement de petite-caisse	69,60
Francis Gobeil:	
Remboursement de frais de scolarité (50 % de 331,20 $)	165,60
François Tousignant:	

Remboursement de frais de scolarité (50 % de 183,75 $)	91,88
IGA-Boniprix: Achat de liqueurs et de bière pour réceptions	85,93

FRAIS DE HUISSIERS

Gagnon, Sénéchal, Coulombe & ass.	71,75
Boisvert, Pouliot & ass.	47,63
Trudel & associés	32,07
Alphédor Cournoyer & ass.	31,82
Christian Grégoire	14,90

LOISIRS

Monique Bouthillier: Assemblage du bulletin des Loisirs Ste-Thérèse	30,00
Alex Coulombe ltée: Canettes de liqueur et contrat d'entretien	241,24
Films Critérion: Location du film "Aladin" - terrains de jeux	533,89
Yvan Duchesneau: Location de micros - terrains de jeux	115,56
Nove environnement inc.: Remise en état - piscine Expo	45,33
Maison Radisson inc.: Service d'entretien sur le site de l'Exposition agricole 1993	2 000,00

Assistance financière - associations sportives - 2e versement

Association du hockey mineur T.-R.	362,66
Association de baseball de T.-R. inc.	312,29
Association trifluvienne de soccer	369,38
Club de karaté de T.-R. inc.	288,78

BIBLIOTHÈQUE

Tabagie Champoux inc.: Achat de revues	9,95
Vidéoglobe 1: Achat de films pour enfants	266,73 $
Lise Éthier: Remboursement - livres payés	22,60
Union des écrivains québécois: Frais de gestion - UNEQ	66,77

AÉROPORT

Consultants VFP inc.: Honoraires - évaluation du coût des	

LUNDI LE 9 AOÛT 1993

travaux de réfection à effectuer à l'aéroport	5 000,00
Reynolds radio inc.: Radio - juillet 1993	40,45
La Presse: Renouvellement d'abonnement - du 3 août 1993 au 1er août 1994	133,49
Réfrigération B.C. inc.: Réparation de réfrigérateur	268,27

Achats - restaurant Le Pilote

Crémerie des Trois-Rivières	1 450,12
Deno fruits	219,40
Paul Diamond	204,60
Alexandre Gaudet ltée	143,05
Boucherie Alex Lamy inc.	1 005,69
Embouteillage TCC ltée	239,68

PARC PORTUAIRE

Signalisation 3-D: Nouveaux panneaux de tarification (horoparc) et entretien de la signalisation	272,72
Québec linge inc.: Service de buanderie	164,38
Ass. Bellemare et Lemaire inc.: Renouvellement - assurance combinée commerciale - du 20 juin 1993 au 20 juin 1994	6 270,77

Achats - restaurant Parc portuaire

R. Beaudry et fils inc.	150,00
Emballages Bettez inc.	363,42
Laboratoires Choisy ltée	173,34
J. Champagne inc.	497,70
Froma-Dar	142,10
Jam-Bec	1 993,36 $
LPM Supérieur inc.	681,32
Marcotte alimentation et poissonnerie	302,50
Dist. Mauricie-Drummond inc.	641,89
Multi-marques inc.	454,24
Croustilles Yum Yum inc.	41,60

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - JUILLET 1993

Baril, Roger: Chef de service - matériel roulant - Travaux publics 119 km - juin 1993	33,32
Dumas, Serge: Technicien évaluation I - Évaluation 8 sorties - du 26 avril au 12 juillet 1993	24,00
Fournier, Normand: Technicien en système d'information - Services techniques 104 km	29,12

Gendron, Fernand:	
Directeur des Travaux publics	
1 615 km	450,00
Gervais, Jean-René:	
Concierge-messager - Greffe & archives	
493 km	138,04
Goulet, Martin:	
Technicien génie civil I - Travaux publics	
926 km	259,28
Hamel, Serge:	
Coordonnateur technique - Informatique	
30 km - le 26 juillet 1993	8,40
16 sorties - juin et juillet 1993	48,00
Hamelin, Renald:	
Inspecteur en bâtiments II - Permis et inspections	
863 km	205,37
Laberge, André:	
Inspecteur en bâtiments II - Permis et inspections	
970 km	271,60
Larouche, Jean:	
Concierge-messager - Greffe & archives	
558 km	156,24
Lelièvre, Denis:	
Régisseur aux aménagements - parcs & bâtisses - Services communautaires	
433 km	121,24
Léveillée, Alain:	
Coordonnateur administratif - Informatique	
18 sorties - du 20 avril au 27 juillet 1993	54,00 $
30 km - le 22 juin 1993	8,40
Ouellette, Jean-Louis:	
Opérateur - Usine de traitement d'eau	
1 488 km	416,64
Perron, René:	
Chef de service - planification - Travaux publics	
18 sorties - juin et juillet 1993	54,00
Frais de déplacement - Grand-Mère - rencontre avec le personnel de Communications Le Rocher	28,00
Roy, Ginette:	
Inspecteur en alimentation - Permis & Inspections	
20 sorties	60,00
Verville, André:	
Inspecteur en alimentation - Permis & Inspections	
44 sorties	132,00

INITIALES DU MAIRE 432 INITIALES DU GREFFIER

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Claude Gendron:	
Montréal - rencontre Union des municipalités du Québec - loi 102	120,88
André Marcil:	
Drummondville - démonstration de machinerie	39,00

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

Pierre Gélinas	1 400,09
Louise Goyette	81,38
Denis Lelièvre	60,20
Gilles Poulin	219,00
Alain Tremblay	146,14
TOTAL	835 793,20 $
GRAND TOTAL	2 733 276,68 $

Service de la trésorerie
Le 6 août 1993

ADOPTÉE

424-93
Liste chèques émis juillet 1993.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de la liste des chèques émis par la Ville de Trois-Rivières au cours du mois de juin 1993 et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que l'ensemble de ces chèques totalise des déboursés de 3 260 921,33 $;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, la liste des chèques à laquelle réfère le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE

Maire

Greffier

GP/gg

MARDI LE 7 SEPTEMBRE 1993

INITIALES DU MAIRE 433 INITIALES DU GREFFIER

Procès-verbal ass. publ. de consult. sur règl. 2001-Z-153 (1993).

Procès-verbal d'une assemblée publique de consultation tenue par la Ville de Trois-Rivières, à l'Hôtel de Ville de Trois-Rivières, le sept (7) septembre mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993) à vingt heures quinze (20 h 15) dans le cadre de la procédure entourant l'adoption du règlement 2001-Z-153 (1993) et conformément aux articles 130.3 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

Tous les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués à cette assemblée et la population de Trois-Rivières y a été invitée au moyen d'un avis public à cet effet publié dans l'édition du 16 août 1993 de l'hebdomadaire "L'Hebdo Journal".

Sont présents: Son Honneur le maire Me Guy LeBlanc qui agit comme président de l'assemblée, Mme la conseillère Chrystiane Thibodeau, MM. les conseillers Émilien La Barre, Daniel Perreault, Roger Bellemare, Pierre A. Dupont, André Noël, Alain Gamelin, Roland Thibeault, Gilles Latour, Michel Legault et Henri-Paul Jobin.

Sont également présents à cette assemblée, les officiers suivants de la Ville de Trois-Rivières: MM. Pierre Moreau (directeur général), Fernand Gendron (directeur du Service des travaux publics), Jacques St-Laurent (directeur du Service de loisir et culture), Jacques Goudreau (chef du Service de l'urbanisme et de l'aménagement), Yvan Gaudreau (assistant-greffier) et Juliette Bourassa (assistant-greffier).

1. M. le maire Guy LeBlanc souhaite la bienvenue aux citoyens présents et explique les objectifs poursuivis par la présente assemblée. Puis, il invite M. Goudreau à expliquer le projet de règlement 2001-Z-153 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre les centres de service et de réparation de l'automobile à certaines conditions et d'éclaircir la notion de centres de jardinage extérieur dans les zones où la norme spéciale sur les centres commerciaux s'applique.

2. À l'aide d'une acétate et d'un rétroprojecteur, M. Jacques Goudreau localise l'endroit qui sera plus particulièrement visé par cette modification à la réglementation d'urbanisme. Il explique que cette modification a pour but de permettre le déménagement de "Canadian Tire" dans le local qu'occupait le magasin "M" au centre commercial Les Rivières et y autoriser la réparation et l'entretien de véhicules automobiles.

3. Suite à une question en ce sens de M. André Laliberté, M. Goudreau répond que l'agrandissement projeté ne se démarquera pas d'avec l'alignement des immeubles sur le boulevard des Forges puisque l'agrandissement se fera principalement sur le boulevard Rigaud.

4. M. Rosaire Bégin demande que le Conseil municipal négocie avec les promoteurs afin que soit aménagé un espace qui pourra être utilisé par les usagers de la C.I.T.F.

   M. André Noël répond que la Ville ne peut rien exiger de l'entreprise privée à cet égard. Cependant il affirme qu'il existe une excellente collaboration avec les centres d'achats pour l'établissement de débarcadères pour les usagers du système de transport en commun.

INITIALES DU MAIRE
434
INITIALES DU GREFFIER

MARDI LE 7 SEPTEMBRE 1993

5. Suite à une question en ce sens de M. Rosaire Bégin, M. Jacques Goudreau répond que l'enseigne publicitaire du magasin Canadian Tire sera du même genre que celle actuellement installée.

Aucune autre des quelque quatre-vingt-trois (83) personnes présentes n'ayant de commentaires supplémentaires à formuler ou de nouvelles questions à poser sur ce projet de règlement, M. le maire Guy LeBlanc lève l'assemblée. Il est 20 h 30.

Maire

Assistant-greffier

YG/gg

MARDI LE 7 SEPTEMBRE 1993

INITIALES DU MAIRE
435
INITIALES DU GREFFIER

À une séance régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le sept (7) septembre mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993) à vingt heures trente minutes (20 h 30), en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les membres ci-après identifiés étaient présents et ils constituaient quorum :

Monsieur le maire :	Guy	LeBlanc
Madame la conseillère :	Chrystiane	Thibodeau
Messieurs les conseillers :	Émilien	La Barre
	Daniel	Perreault
	Roger	Bellemare
	Pierre. A.	Dupont
	André	Noël
	Alain	Gamelin
	Roland	Thibeault
	Gilles	Latour
	Michel	Legault
	Henri-Paul	Jobin

425-93
Procès-verbal séance spéc. du 9 août 1993.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 9 août 1993, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Émilien La Barre

APPUYÉ PAR: Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que ledit procès-verbal et les décisions qui ont été prises à ladite assemblée soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

Avis de motion maintenus.

a) Règlement sur l'entretien, la salubrité et l'habitabilité des immeubles.
(M. André Noël, le 15 mars 1993.)

b) Règlement sur les chiens et autorisant la conclusion d'une entente avec la Société protectrice des animaux de la Mauricie inc.
(M. Michel Legault, le 15 mars 1993.)

c) Règlement autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine relativement à l'entretien du pont Duplessis.
(Mme Chrystiane Thibodeau, le 5 juillet 1993.)

d) Règlement sur le régime de retraite des employés de la Ville de Trois-Rivières.
(M. Henri-Paul Jobin, le 9 août 1993.)

INITIALES DU MAIRE
436
INITIALES DU GREFFIER

Avis de motion. Règl. autor. une entente avec mun. de St-Louis-de-France relat. util. logiciels informatiques.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant la signature d'une entente avec la municipalité de St-Louis-de-France relativement à l'utilisation de logiciels informatiques.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 7 septembre 1993.

(signé) Daniel Perreault

Avis de motion. Règl. autor. entente avec mun. Pointe-du-Lac relat. util. logiciels informatiques.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant la signature d'une entente avec la municipalité de Pointe-du-Lac relativement à l'utilisation de logiciels informatiques.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 7 septembre 1993.

(signé) Daniel Perreault

Avis de motion. Règl. autor. réal. diff. plans, devis, analyses, expertises et études.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant la réalisation, par des professionnels du secteur privé, de différents plans, devis, analyses, expertises et études et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 7 septembre 1993.

(signé) Pierre A. Dupont

Avis de motion. Règl. autor. réal. travaux prolong. cert. voies d'accès à l'aéroport de T.-R.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant la réalisation de travaux de prolongement de certaines voies d'accès de l'aéroport de Trois-Rivières.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 7 septembre 1993.

(signé) Henri-Paul Jobin

INITIALES DU MAIRE
437
INITIALES DU GREFFIER

426-93
Projet de règl. 1217-1 (1993) modif. règl. 1217 (1991) concern. dérog. mineures afin d'en élargir l'applic.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 1217-1 (1993) modifiant le règlement 1217 (1991) concernant les dérogations mineures à certaines dispositions du règlement de zonage et de lotissement afin d'en étendre l'application;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Noël

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil de la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 1217-1 (1993) modifiant le règlement 1217 (1991) concernant les dérogations mineures à certaines dispositions du règlement de zonage et de lotissement afin d'en étendre l'application, afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 4 octobre 1993 à 20 h 20.

ADOPTÉE

427-93
Règl. 762-C (1993) sur services de garde en garderie.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 9 août 1993;

ATTENDU que le règlement ci-dessous identifié a été lu lors de la présente séance;

ATTENDU qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR: Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 762-C (1993) sur les services de garde en garderie soit adopté.

ADOPTÉE

428-93
Règl. 1274-1 (1993) modif. règl. 1274 (1992) afin d'amender le prog. de crédit taxes foncières et de revit. des secteurs industriels.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 9 août 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Roland Thibeault

APPUYÉ PAR: Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1274-1 (1993) modifiant le règlement 1274 (1992) établissant des programmes de crédit de taxes foncières et de revitalisation du territoire de la ville afin d'amender le programme de crédit de taxes foncières et de revitalisation des secteurs industriels soit adopté.

ADOPTÉE

429-93
Règl. 1308 (1993) autor. remplissage par injection d'une conduite d'égout rue Père-Daniel.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 9 août 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR: Émilien La Barre

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1308 (1993) autorisant le remplissage par injection d'une conduite d'égout désaffectée située sur la rue Père-Daniel et décrétant un emprunt à cet effet de 68 000.00 $ soit adopté.

ADOPTÉE

430-93
Règl. 1309 (1993) autor. achat et install. supports à bicyclettes et aménag. voie de virage inters. rue Ls-Pinard et boul. des Récollets.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 5 juillet 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Michel Legault

APPUYÉ PAR: Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1309 (1993) autorisant l'achat de supports à bicyclettes et leur installation à différents endroits de la ville et l'aménagement d'une voie de virage à l'intersection de la rue Louis-Pinard et du boulevard des Récollets et décrétant un emprunt à cet effet de 31 750.00 $ soit adopté.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

431-93
Règl. 2001-Z-153 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière à perm. centres service et répar. de l'auto. à cert. cond. et éclaircir notion centres de jardinage extér. dans zones où norme spéc. sur centres commerciaux s'applique.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 9 août 1993 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique d'information et de consultation a été tenue ce soir à 20 h 15 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: André Noël

APPUYÉ PAR: Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-153 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre les centres de service et de réparation de l'automobile à certaines conditions et d'éclaircir la notion de centres de jardinage extérieur dans les zones où la norme spéciale sur les centres commerciaux s'applique soit adopté.

ADOPTÉE

432-93
Vente à L. Boucher (ptie 202 Par. T.-R. --- 7750 boul. des Forges).

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte de vente préparé par Me Jean Martin, notaire, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Gamelin

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières vende à Lucien Boucher l'immeuble suivant:

> Un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot originaire DEUX CENT DEUX (ptie 202) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières; borné vers le nord-est, le sud-est et le nord-ouest par une partie dudit lot 202 et vers le sud-ouest par une partie dudit lot 202 étant le boulevard des Forges; mesurant cinq mètres et quatre-vingt-dix-neuf centièmes (5,99 m) vers le nord-est, cinquante-cinq mètres (55 m) vers le sud-est, six mètres et neuf centièmes (6,9 m) le long d'une courbe de quatre cent vingt-sept mètres et trente-neuf centièmes (427,39 m) de rayon vers le sud-ouest et cinquante-six mètres et quatorze centièmes (56,14 m) vers le

nord-ouest; contenant une superficie de trois cent trente-deux mètres carrés et sept dixièmes (332,7 m.c.). Sans bâtisse.

Cet emplacement est situé à quatorze mètres et cinquante-six centièmes (14,56 m) le long d'une courbe de quatre cent vingt-sept mètres et trente-neuf centièmes (427,39 m) de rayon et quarante-huit mètres et soixante-huit centièmes (48,68 m) du lot 202-1-1 (rue de L'usine de filtration) le long de l'emprise du boulevard des Forges.

Le tout tel que montré sur un plan préparé par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, le 1er mars 1993 sous le numéro 835 de ses minutes.

Que cet immeuble soit vendu par la Ville sans autre garantie que celle de ses faits personnels.

Que cet immeuble soit vendu pour le prix de mille sept cents dollars (1 700 $).

Que l'acte de vente devant donner suite à la présente résolution contienne une servitude d'égout affectant l'immeuble cédé:

- consistant en un droit d'installation, de construction, de maintien, d'utilisation, de remplacement, de réparation et d'entretien des conduites d'égout qui y sont actuellement installées, et de tous leurs éléments constitutifs ou accessoires, y compris, non limitativement, tous tuyaux, robinets et raccords qui s'y trouvent;

- prohibant tout genre de bâtiment, construction, structure, habitation, arbre, arbuste ou autres installations sur ledit immeuble à l'exception de clôtures de division, de haies décoratives, de revêtement de béton bitumineux, de béton ou autre, de remise sans fondation ou plancher de béton.

Que l'acte de vente devant donner suite à la présente résolution contienne les clauses, conditions et obligations généralement stipulées dans ce genre de contrat.

Que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, l'assistant-greffier, Me Yvan Gaudreau, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit projet d'acte de vente et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

433-93
Bail avec Sa Majesté la Reine du Chef du Canada - bail concernant exploit. terrains de l'aéroport de T.-R.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de prolongation de bail à être signé avec Sa Majesté la Reine du Chef du Canada relativement à la location des terrains de l'aéroport de Trois-Rivières;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières prolonge le bail signé avec Sa Majesté la Reine du Chef du Canada le 22 mai 1964 dans le dossier numéro 73142 du ministère des Transports du Canada.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Que ledit bail soit prolongé pour une période d'une (1) année à compter du 1er septembre 1993 avec possibilité de renouvellement pour une période de neuf (9) ans.

Que le projet de bail annexé à la présente résolution soit approuvée à toutes fins que de droit, et que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou en son absence, l'assistant-greffier, Me Yvan Gaudreau, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

434-93
Vente à "La compagnie d'électricité Shawinigan" (3016-6 Cité T.-R. --- terrain près "Kruger inc.").

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte de vente préparé par Me Jean Damphousse, notaire, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières vende à "La compagnie d'électricité Shawinigan" l'immeuble suivant:

> Le lot SIX de la subdivision officielle du lot originaire TROIS MILLE SEIZE (3016-6) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières.

Que cet immeuble soit vendu avec la garantie ordinaire de droit et comme franc et quitte de toute dette, charge, hypothèque, privilège et lien quelconque, à l'exception de la servitude ci-après mentionnée.

Que cette vente soit faite pour le prix de un dollar (1,00 $) et autres bonnes et valables considérations.

Que l'acte de vente devant donner suite à la présente résolution contienne une servitude affectant l'immeuble cédé:

- consistant en un droit d'installation, de construction, de maintien, d'utilisation, de remplacement, de réparation et d'entretien de conduites d'aqueduc et d'égout qui y sont actuellement installées, et de tous leurs éléments constitutifs ou accessoires, y compris, non limitativement, toutes bornes fontaines, tuyaux, robinets, raccords, qui s'y trouvent;

- prohibant tous genres de bâtiment, construction, structure, habitation ou autres installations à l'exception de clôtures de division, de haies décoratives, de revêtement de béton bitumineux, de béton ou autre, de remise sans fondation ou plancher de béton.

Que l'acte de vente devant donner suite à la présente résolution contienne les clauses, conditions et obligations généralement stipulées dans ce genre de contrat.

Que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre

Moreau, ou, en son absence, l'assistant-greffier, Me Yvan Gaudreau, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit projet d'acte de vente et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

435-93
Vente à "Kruger inc." (3016-5 et 3016-7 Cité T.-R. --- lisières terrain près usine).

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte de vente préparé par Me Jean Damphousse, notaire, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières vende à la compagnie "Kruger inc." l'immeuble suivant:

> Les lots CINQ et SEPT de la subdivision du lot originaire TROIS MILLE SEIZE (3016-5 & 3016-7) du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières.

Que cet immeuble soit vendu par la Ville sans autre garantie que celle de ses faits personnels.

Que cette vente soit faite pour le prix de un dollar (1,00 $) et autres bonnes et valables considérations.

Que l'acte de vente devant donner suite à la présente résolution contienne une servitude:

- consistant en un droit d'installation, de construction, de maintien, d'utilisation, de remplacement, de réparation et d'entretien de conduites d'aqueduc et d'égout qui y sont actuellement installées, et de tous leurs éléments constitutifs ou accessoires, y compris, non limitativement, toutes bornes fontaines, tuyaux, robinets, raccords, qui s'y trouvent;

- prohibant tous genres de bâtiment, construction, structure, habitation ou autres installations à l'exception de clôtures de division, de haies décoratives, de revêtement de béton bitumineux, de béton ou autre, de remise sans fondation ou plancher de béton.

Que l'acte de vente devant donner suite à la présente résolution contienne les clauses, conditions et obligations généralement stipulées dans ce genre de contrat.

Que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, l'assistant-greffier, Me Yvan Gaudreau, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit projet d'acte de vente et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE
443
INITIALES DU GREFFIER

436-93
Mainlevée Gaston Perreault (3483 Cité T.-R. --- 2325/2327 de Ramesay).

ATTENDU qu'aux termes d'un acte reçu par Me Léo Leblanc, notaire, le 6 juillet 1956 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Trois-Rivières le 19 juillet 1956 sous le numéro 195580, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières a vendu un terrain à Gaston Perreault;

ATTENDU que la vente de ce terrain était assujettie à différentes conditions sanctionnées par une clause résolutoire;

ATTENDU que Gaston Perreault a entièrement rempli et exécuté toutes les conditions qui lui avaient été imposées;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte de mainlevée préparé par Me Sonia Sarasin, notaire, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières, aux droits et aux obligations de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, donne mainlevée et consente à la radiation de tous les privilèges, hypothèques et autres droits --- notamment ceux lui résultant de la clause résolutoire --- stipulés en sa faveur dans l'acte enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Trois-Rivières sous le numéro 195580.

Que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit projet d'acte de mainlevée et, généralement, à faire le nécessaire.

Que la présente résolution remplace la résolution 291-93 adoptée lors de la séance que le Conseil a tenue le 7 juin 1993.

ADOPTÉE

437-93
Convention avec Hydro-Québec - util. assiette rues Gilles-Lupien et Félix-Leclerc pour enfouir canals. électriques.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une projet de convention préparé par Me Yvan Gaudreau, notaire, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roger Bellemare

APPUYÉ PAR : Émilien La Barre

ET RÉSOLU :

Que la Ville signe une convention par laquelle elle autorisera Hydro-Québec, à la suite d'une demande en ce sens de cette dernière, à installer des puits, câbles, appareils, conduites ou autres infrastructures reliés au transport et à la distribution d'énergie électrique dans le sous-sol d'un corridor de trois (3) mètres de largeur faisant partie de l'assiette des rues actuelles et projetées, lequel est situé entre la bordure (à être construite) de ces rues et les parcelles de terrain auxquelles réfèrent la description technique et le plan préparés le 7 juillet 1993 par Marc Gervais, arpenteur-géomètre, sous le numéro 1503 de ses minutes.

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 8814R-MG

Que la Ville s'engage à n'installer dans ce corridor que des bornes d'incendie et des raccords de canalisation d'aqueduc et d'égout avec celles desservant les bâtiments construits ou à être construits à proximité dudit corridor, et à ne pas permettre à des tiers d'y enfouir ou d'y installer des infrastructures de quelque nature que ce soit.

Que ledit projet de convention soit approuvé à toutes fins que de droit, et que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

438-93
Mandat à "Pluritec ltée" pour préparer plans et devis pour réhab. syst. dosage fluor à l'usine trait. d'eau.

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs-conseils "Pluritec ltée" pour qu'elle prépare les plans et devis reliés à la réhabilitation du système de dosage du fluor à l'usine de traitement d'eau.

Qu'elle verse à cette entreprise des honoraires maximums de six mille sept cent quatre-vingt-dix dollars (6 790 $), taxes excluses.

Que ces honoraires soient payés à même le produit d'un emprunt à cet effet au fonds de roulement créé par le règlement 312 adopté le 16 août 1965, lequel devra être remboursé au moyen de cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs, dont le premier échoira en 1994.

Que, pour effectuer le remboursement de cet emprunt au fonds de roulement, le Conseil approprie au budget des années 1994 à 1998 inclusivement les fonds nécessaires pour rencontrer les versements en capital qui échoiront à chacune desdites années.

ADOPTÉE

439-93
Adjudication contrats.

IL EST PROPOSÉ PAR : Roger Bellemare

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte:

- la proposition de la firme "Jules Bourassa et fils (1988) inc.", au montant de 45 740 $, pour le transport de la neige au cours de l'hiver 1993-1994 et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste numéro 02-21-23-1 ;

- la proposition de la compagnie "Jean Caron et fils inc.", au montant de 23 357,67 $, pour la fourniture et l'installation de contrôleurs sur la rue St-Maurice et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au règlement 1283 (1993);

INITIALES DU MAIRE 445 INITIALES DU GREFFIER

- la proposition de la compagnie "R. Dubuc inc.", au montant de 88 621,57 $, pour la fourniture et l'installation d'un système d'éclairage dans différents secteurs de la ville et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles aux règlements 1277 (1993) et 1288 (1993);

- la proposition de la compagnie "Gaston Paillé ltée", au montant de 142 695 $, pour le prolongement de la piste cyclable de la rue Tebbutt au boulevard St-Michel et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au règlement 1295 (1993);

- la proposition de la compagnie "Pagé Construction - division Simard-Beaudry inc.", au montant de 243 869,50 $, pour la réalisation de travaux de pavage de rues au cours de l'année 1993 et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles aux règlements 1231 (1991), 1235 (1992), 1241 (1992), 1255 (1992), 1259 (1992) et 1277 (1993);

- la proposition de la compagnie "Pagé Construction - division Simard-Beaudry inc.", au montant de 2 765,00 $, pour la construction d'un sentier asphalté dans le parc de Longueuil et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste budgétaire 02-31-18-2;

- la proposition de la compagnie "Construction D. Doyon inc.", au montant de 625 300,00 $, pour la rénovation et l'agrandissement du centre de loisirs Multi-Plus et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au règlement 1305 (1993);

- la proposition de "Maurice Couture enr.", au montant de 8 294,81 $, pour la fabrication et l'installation d'une rampe d'accès pour personnes handicapées au centre communautaire Adélard-Dugré et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste budgétaire 5-342-93-2100;

- les propositions de "H.J. Gauthier", "Panier Fleuri enr." et "Pépinière St-Michel" pour la fourniture de bulbes, de terre noire et de plantes vivaces dans le cadre du programme "Action verte automne 1993" et qu'elle adjuge le contrat à cet effet au plus bas soumissionaire conforme pour chacun de ces items suivant le rapport préparé par M. André Marcil le 17 août 1993 et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le montant de ces achats devant être payé à même les fonds disponibles au poste budgétaire 02-21-54-4-620;

ADOPTÉE

440-93
Nominations M. Dumont, S. Nérin, H. Blais et H. Lebrun.

IL EST PROPOSÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 66148-MG

Que la Ville nomme:

- M. Michel Dumont à un poste de chauffeur-opérateur de camion lourd au sein du Service des travaux publics et que sa rémunération soit fixée à 16,15 $ l'heure à compter de son entrée en fonction.

Que M. Michel Dumont soit assujetti à une période de probation de soixante (60) jours ouvrables conformément à l'article 11.08 de la convention collective qui lui est applicable.

Que la Ville de Trois-Rivières nomme:

- Mme Sylvie Nérin à un poste de secrétaire-sténo junior au sein du Service de la sécurité publique (gendarmerie) (classe 5);

- Mme Hélène Blais à un poste de préposée aux télécommunications au sein du Service de la sécurité publique (classe 6);

- Mme Hélène Lebrun à un poste de secrétaire-sténo junior au sein du Service de la sécurité publique (opérations) (classe 5).

Que Mmes Sylvie Nérin, Hélène Blais et Hélène Lebrun soient assujetties à une période de probation de trois (3) mois conformément à l'article 10.09 de la convention collective qui leur est applicable.

Que Mmes Hélène Blais et Hélène Lebrun soient nommées permanentes à temps complet et confirmées à ce statut au terme de leur période de probation.

ADOPTÉE

441-93
Permanence N. Lessard et J. Pellerin.

ATTENDU qu'aux termes de la résolution numéro 269-93 que le Conseil a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 17 mai 1993, la Ville de Trois-Rivières a nommé Mme Nathalie Lessard à un poste permanent à temps complet de préposée à l'entrée de données au Service de la sécurité publique (classe 5, échelon 5) et Mme Johanne Pellerin à un poste de technicienne en documentation I à la section des adultes de la bibliothèque municipale (classe 8, échelon 1);

CONSIDÉRANT que l'évaluation produite par chacun des supérieurs immédiats concernés confirme que celles-ci complètent avec succès leur période de probation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières confirme Mmes Nathalie Lessard et Johanne Pellerin dans leur poste respectif de préposée à l'entrée de données au Service de la sécurité publique et de technicienne en documentation I au Service des affaires culturelles.

ADOPTÉE

442-93
Programme de développ. de l'emploi 1993-1994.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une demande d'autorisation et d'un tableau dans lesquels sont résumés les projets qui ont été préparés en vue d'être soumis au ministère de l'Emploi et de l'Immigration Canada dans le cadre de son programme de développement de l'emploi "PDE 1993-1994";

ATTENDU que ces documents demeurent annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Émilien La Barre

APPUYÉ PAR: Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, ladite demande et ledit tableau, qu'elle autorise leur signature par le greffier et qu'elle accepte le parrainage et la responsabilité des projets ci-dessous identifiés, à être présentés à des fins de subvention au ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada:

- un (1) aide-arpenteur au Service des travaux publics;
- un (1) technicien en documentation au Service greffe et archives;
- un (1) agent de projet et un(e) secrétaire-réceptionniste au Service loisir et culture;
- un (1) commis de bureau et huit (8) inspecteurs au Service de la sécurité publique.

Que la Ville de Trois-Rivières accepte de couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où les projets soumis seraient, en totalité ou en partie, subventionnés.

Que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, l'assistant-greffier, Me Yvan Gaudreau, soit et il est, par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document susceptible de donner effet à la présente résolution et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

443-93
Programme création d'emplois "Extra" afin engager une personne pour microfilmage divers documents.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un formulaire signé le 31 août 1993 par M. Yvan Gaudreau, assistant-greffier, dans lequel est décrit un projet présenté au ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle du Québec dans le cadre de son programme "Extra";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Daniel Perreault

APPUYÉ PAR: Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières s'inscrive au programme de création d'emploi "Extra" du ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle du Québec et qu'elle lui présente une demande de subvention afin de réaliser, au sein du Service greffe et archives, un projet connu sous le nom de "microfilmage".

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6514R-MG

Que la Ville approuve ledit formulaire et qu'elle ratifie sa signature par l'assistant-greffier de la Ville.

Que la Ville accepte de couvrir tout coût excédant la subvention allouée, dans l'éventualité où le projet soumis serait accepté en totalité ou en partie.

Que la Ville approuve à toute fin que de droit, le susdit formulaire et que M. Yvan Gaudreau, assistant-greffier, soit, et il est, par les présentes, autorisé à signer, pour elle et en son nom, tout document susceptible de donner suite à la présente résolution et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

444-93
Demande au min. des Transports du Québec pour réfection du pont entre île St-Quentin et île St-Christophe.

ATTENDU que le Ministère des transports du Québec a transféré de nouvelles responsabilités aux municipalités;

ATTENDU que l'inspection des ponts relevait du Ministère des transports du Québec et que dans sa réforme le ministère s'est engagé à assumer cette responsabilité pour une période de transition allant jusqu'au 1er avril 1997;

ATTENDU que des travaux de réfection sont nécessaires au pont connu sous le nom "pont de l'Ile St-Quentin";

IL EST PROPOSÉ PAR: Émilien La Barre

APPUYÉ PAR: Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières demande au ministère des Transports du Québec d'inscrire, à son Programme d'aide à la réfection des ponts pour l'année financière 1993-1994, la réfection du pont situé entre les Iles St-Quentin et St-Christophe à Trois-Rivières.

ADOPTÉE

445-93
Mandat à "Heenan Blaikie" pour représenter Ville dans différend qui l'oppose à "Assoc. des policiers-pompiers de Trois-Rivières inc."

IL EST PROPOSÉ PAR: Alain Gamelin

APPUYÉ PAR: André Noël

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières ratifie expressément le mandat confié au cabinet d'avocats Heenan Blaikie concernant toutes les procédures judiciaires qu'il a entreprises et qu'il entreprendra, pour elle et en son nom, dans le différend l'opposant à l'"Association des policiers-pompiers de Trois-Rivières inc.", Jean-Marc Labonté et Gilles Turgeon, relativement à l'abolition de trois (3) postes de policiers.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE
449
INITIALES DU GREFFIER

446-93
Mandat à "Lambert, Girard et associés" pour représ. la Ville dans procédures judic. intentées par "Studio Henrichon (1981) inc.".

IL EST PROPOSÉ PAR: Michel Legault

APPUYÉ PAR: Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières mandate le cabinet d'avocats Lambert, Girard et associés pour la représenter dans le cadre des procédures judiciaires intentées par la compagnie "Studio Henrichon (1981) inc." pour l'annulation de la résolution 419-93 adoptée par le Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 9 août 1993.

ADOPTÉE

447-93
Mandat à "Lajoie Consultants et associé inc." pour effectuer évaluation de 7 employés cadres du Service loisir et culture.

IL EST PROPOSÉ PAR: Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR: Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la firme "Lajoie Consultants et associé inc." pour procéder à l'évaluation de sept (7) employés cadres du Service loisirs et culture.

Qu'elle verse à cette firme des honoraires maximums de 5 250,00 $ (taxes excluses), lesquels seront payés à même les sommes disponibles au poste "relation de travail" (02-12-12-1-410) du budget 1993.

ADOPTÉE

448-93
Mandat à "Grondin, Poudrier, Bernier, société d'avocats pour représ. la Ville dans cadre procédures judic. intentées par A. Marin, L. Lampron, G. Lampron et Y. Marin.

IL EST PROPOSÉ PAR: Michel Legault

APPUYÉ PAR: Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières mandate le cabinet d'avocats "Grondin, Poudrier, Bernier, société d'avocats", pour la représenter dans le cadre des procédures judiciaires intentées par André Marin, Lise Lampron, Ginette Lampron et Yvon Marin pour la déclaration de nullité de la résolution 523-91 adoptée le 19 novembre 1991.

ADOPTÉE

449-93
Appui au projet régional développ. forestier de la "Stone Consolidated inc." pour arrêt du flottage dans rivière St-Maurice et consol. grappe industr. de la forêt et des pâtes et papiers.

ATTENDU que la compagnie "Stone Consolidated" a mis sur pied un vaste projet visant à rationaliser les emplois dans l'industrie forestière et dans les usines des pâtes et papiers de la Mauricie;

ATTENDU que ce projet prévoit centraliser les opérations forestières dans la région de Rivière-aux-Rats en Haute-Mauricie;

ATTENDU que le bois récolté dans cette région servira à alimenter les papetières de La Tuque, Grand-Mère, Shawinigan et Trois-Rivières;

INITIALES DU MAIRE
450
INITIALES DU GREFFIER

ATTENDU que le projet prévoit la construction d'une scierie dans un nouveau parc industriel forestier situé à Rivière-aux-Rats;

ATTENDU que l'établissement d'un nouveau complexe forestier permettrait de transporter le bois autrement que par le flottage;

ATTENDU que le camionnage et toutes les infrastructures que cela comporte entraîneraient des dépenses supérieures à ce que coûte le flottage;

ATTENDU que ces infrastructures supplémentaires comprendraient une route de qualité pour le camionnage et la construction d'un pont à Rivière-aux-Rats;

ATTENDU que des installations spéciales seraient nécessaires aux usines pour recevoir le bois autrement que par la rivière Saint-Maurice;

ATTENDU que l'arrêt du flottage éliminerait les coûts que doit absorber Hydro-Québec pour le nettoyage des grilles devant ses barrages actuels;

ATTENDU que les passes à billots ne seraient plus nécessaires sur les nouvelles constructions de barrages;

ATTENDU que la perte d'eau en raison des passes à billots serait éliminée;

ATTENDU que Stone-Consolidated inc. n'a aucune obligation de cesser d'utiliser le flottage comme moyen de transport pour son bois;

ATTENDU que si elle le faisait, cela lui entraînerait des frais supplémentaires tout en procurant des économies appréciables à l'Hydro-Québec;

ATTENDU que la Corporation de Gestion du Développement du Bassin de la Rivière St-Maurice (C.G.D.B.R.) a adoptée une résolution dans le même sens que la présente.

IL EST PROPOSÉ PAR: Gilles Latour

APPUYÉ PAR: Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières appuie la "Corporation de Gestion du Développement du Bassin de la Rivière St-Maurice" dans sa demande auprès du gouvernement du Québec, via ses ministères et la Société Hydro-Québec, en acceptant de s'associer avec la compagnie Stone Consolidated inc. afin d'obtenir que les économies de l'un servent à équilibrer les dépenses de l'autre, pour réaliser des économies qui ne pourraient se faire sans ce projet majeur en Mauricie.

Que, pour garantir les économies réalisées par Hydro-Québec, la Ville de Trois-Rivières demande au gouvernement du Québec d'adopter, après la réalisation complète de ce projet, un décret visant à interdire tout flottage de bois sur la rivière St-Maurice ainsi que sur ses tributaires, ceci permettant de plus au ministère de l'Environnement d'atteindre plus rapidement ses objectifs de dépollution.

ADOPTÉE

450-93
Appui "Musée Pierre-Boucher" démarches auprès gouv. prov. et minis. de la Culture pour le soutien financier de cette instit. muséale québécoise.

ATTENDU que le "Musée Pierre-Boucher" constitue un élément important du patrimoine culturel de notre milieu et qu'il contribue à son essor économique et social;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Gamelin

APPUYÉ PAR : André Noël

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières appuie toutes les actions qui visent à doter de moyens financiers adéquats le "Musée Pierre-Boucher" afin qu'il puisse conserver et mettre en valeur le patrimoine du Québec.

Que la Ville de Trois-Rivières invite, par la présente, le gouvernement du Québec et la ministre de la Culture à poursuivre et à améliorer leur soutien financier à cette institution muséale.

ADOPTÉE

451-93
Demande Cour supérieure d'enjoindre G. Langevin de démolir bâtiments laissés à l'abandon.

ATTENDU que M. Guy Langevin est propriétaire de bâtiments érigés sur le lot 231-5 et sur une partie du lot 231-4 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU que ces bâtiments, construits sans permis, ont été laissés à l'abandon depuis plusieurs années et qu'ils ont perdu plus de la moitié de leur valeur par vétusté;

ATTENDU que M. Guy Langevin a été mis en demeure de procéder à leur démolition;

ATTENDU qu'il refuse ou néglige d'obtempérer à cette mise en demeure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : André Noël

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 231 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Ville de Trois-Rivières s'adresse à la Cour supérieure pour qu'elle ordonne à M. Guy Langevin de démolir, à ses frais, les bâtiments qu'il possède sur le lot 231-5 et sur une partie du lot 231-4 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et, s'il fait défaut de le faire, pour qu'elle lui permette de les démolir à ses frais.

Que le chef du Service du contentieux, Me Jean Lamy, soit mandaté pour présenter et défendre cette requête et, généralement, pour faire le nécessaire.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE
452
INITIALES DU GREFFIER

MARDI LE 7 SEPTEMBRE 1993

452-93
Demande Cour supérieure d'enjoindre G. Cartier-Couture de cesser cert. activités commerciales.

ATTENDU qu'aux termes de sa résolution 297-92 adoptée le 3 août 1992, la Ville de Trois-Rivières avait demandé à la Cour supérieure d'enjoindre Mme Georgette Cartier-Couture de cesser d'entreposer diverses machineries sur l'immeuble situé au 8565 du boulevard St-Jean à Trois-Rivières parce qu'il s'agissait d'un usage qui n'était pas permis par le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage;

ATTENDU que, le 17 décembre 1992, la Cour supérieure a émis une ordonnance enjoignant celle-ci de cesser d'utiliser ledit terrain à des fins d'entreposage, de stationnement de toute remorque, camion, autobus, machinerie ou de tous autres objets à moins de deux cents (200) pieds de l'emprise de la route publique;

ATTENDU qu'aux termes de son jugement, la Cour supérieure a reconnu un droit acquis à l'entreposage de machinerie hors saison;

ATTENDU que Mme Georgette Cartier-Couture a accru les activités d'entreposage sur ce terrain, que des véhicules y circulent régulièrement et qu'elle y entrepose du sable et d'autres matériaux;

ATTENDU qu'une mise en demeure lui a été transmise le 21 juillet 1993 de cesser toutes les activités à caractère commercial pour s'en tenir à l'entreposage inerte de machinerie saisonnière;

ATTENDU qu'elle refuse ou néglige d'obtempérer à cette mise en demeure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : André Noël

ET RÉSOLU :

Que, conformément aux articles 227 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A.19.1) et 751 et suivants du Code de procédure civile (L.R.Q., c. C-25), la Ville de Trois-Rivières s'adresse à la Cour supérieure pour qu'elle ordonne à Mme Georgette Cartier-Couture de cesser toute activité commerciale interdite sur son terrain situé au 8565 du boulevard St-Jean en vertu du règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage.

Que le chef du Service du contentieux, Me Jean Lamy, soit mandaté pour présenter et défendre cette requête, pour et au nom de la Ville, devant cette Cour et, généralement, pour faire le nécessaire.

ADOPTÉE

453-93
Avis sur règl. adopté par Cap-de-la-Madeleine sur annexion ptie territ. de Ville T.-R.

ATTENDU qu'en vertu de l'article 128 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9), le Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine a adopté, lors de sa séance tenue le 2 août 1993, le règlement numéro 909 par lequel elle étend les limites de son territoire en annexant une partie du territoire de la ville de Trois-Rivières située dans la rivière St-Maurice;

ATTENDU qu'une copie certifiée conforme dudit règlement fut reçue par le Service greffe et archives le 25 août 1993;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 131 de ladite Loi, le Conseil de la municipalité dont le territoire est visé par l'annexion doit faire connaître son avis sur la demande d'annexion dans les trente (30) jours de la réception de la copie d'un règlement à cet effet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Gamelin

INITIALES DU MAIRE 453 INITIALES DU GREFFIER

APPUYÉ PAR : Daniel Perreault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le règlement 909 adopté par la Ville de Cap-de-la-Madeleine le 2 août 1993 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la ville de Trois-Rivières.

ADOPTÉE

454-93
Paiement réclamations.

CONSIDÉRANT les incidents ou les accidents ci-après énumérés ayant engagé la responsabilité civile de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roger Bellemare

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières verse:

- une somme de 2 680,99 $ à la compagnie "Brunelle inc.", pour les dommages occasionnés à un auvent situé sur la façade de son commerce du 462 de la rue des Forges lors de travaux de déneigement réalisés le 2 février 1993;

- une somme de 528,58 $ à Jean-Claude Couture, pour les dommages occasionnés à la clôture arrière de sa propriété du 1031 de la rue Amherst lors de travaux de déneigement réalisés le 14 mars 1993;

- une somme de 30 $ à Pierre Marchand, pour les dommages occasionnés à la clôture à neige protégeant la haie de cèdre en bordure de sa propriété du 3235 de la rue de Blois lors de travaux de déneigement le 18 février 1993;

- une somme de 209,99 $ à Raoul Bourassa, pour les dommages occasionnés à la clôture bordant sa propriété du 615 de la rue Williams lors de travaux de déneigement réalisés le 14 février 1993;

- une somme de 1 474,60 $ à Danielle Sauvageau (Le Rouet enr.), pour les dommages occasionnés à un auvent de son commerce situé au 72 de la rue Raymond-Lasnier lors de travaux de déneigement réalisés les 13 et 22 février 1993;

- une somme de 354,98 $ à Réginald Caumartin, pour les dommages occasionnés à son immeuble du 790 de la rue Bonaventue lors de travaux de déneigement réalisés les 15 mars et 2 avril 1993;

- une somme de 98,41 $ à Hélène Nadeau, pour les dommages occasionnés à son véhicule automobile, le 24 janvier 1993, par un trou situé dans la chaussée de la rue St-Roch;

- une somme de 144,78 $ à Steve Roberge, pour les dommages occasionnés à son véhicule automobile, le 28 mars 1993, par un trou situé dans la chaussée de la rue St-Roch;

- une somme de 65,70 $ à Mario Pitre, pour les dommages occasionnés à son véhicule automobile, le 25 mars 1993, par un trou situé dans la chaussée de la rue Laviolette;

- une somme de 339,46 $ à Georgette Parks-Bourassa, pour les dommages occasionnés à son véhicule automobile, le 18 février 1993, par un trou situé dans la chaussée de la rue des Forges (pont Lejeune);

- une somme de 285,38 $ à Maurice Biron, pour les dommages occasionnés à son immeuble du 154 de la rue Radisson suite à l'obstruction d'une conduite d'égout secondaire le 24 février 1993;

- une somme de 750,40 $ à Denis Doucet, pour les dommages occasionnés à son véhicule automobile, le 15 avril 1993, lors de travaux réalisés avec le balai de trottoir dans la rue Louis-Allyson;

- une somme de 127,98 $ à Claude Dionne, pour les dommages occasionnés à son immeuble du 850 de la rue Arthur-Bettez par l'obstruction d'une conduite d'égout secondaire le 22 février 1993.

Que toutes ces sommes soient versées à même celles versées au fonds d'auto-assurance.

ADOPTÉE

455-93
Part. membre du Conseil à une activité et autor. dépenser en conséquence.

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières achète un (1) billet au coût de 23 $ pour participer au souper organisé par le centre hospitalier Ste-Marie de Trois-Rivières dans le cadre de son tournoi de golf annuel le 17 septembre 1993.

ADOPTÉE

456-93
Liste des comptes à payer.

COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR: Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: Roland Thibeault
ET RÉSOLU:

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 14 août 1993

J.P. Doyon ltée:	
Branchements de services d'égout et d'aqueduc 1993 - paiement no 2 - retenue 10 %	8 691,31 $
Cimentier Marock:	
Réparation de trottoirs et construction d'entrées charretières - paiement no 1 - retenue 10 %	25 352,80
Bourassa transport:	
Pierre - Travaux publics	3 233,83
Construction & pavage Maskimo ltée:	
Asphalte - Travaux publics	684,22

Sani mobile T.-R. inc.: Nettoyage de puits de lavage et de la station Hertel et vidange de fosses septiques	6 958,28
Location G.A.N. inc.: Location de 2 fourgonnettes - du 25 juin au 26 juillet 1993 - Travaux publics	1 808,51
Éloi Guillemette: Location de niveleuse - Travaux publics	289,33
Motorola limitée: Location de téléavertisseurs - du 1er juillet au 30 septembre 1993 - Sécurité publique	267,95
Excavation Fournier ltée: Location de rétrocaveuse - Travaux publics	225,35
Échafaudage Du-For inc.: Location de dalle à déchets - du 8 au 21 juin 1993 - Travaux publics	62,46
P.V. Ayotte limitée: Achat de stylos	17,73
Aréo-feu ltée: Réparation d'équipement d'incendie - Sécurité publique	1 465,72
Intergraph Canada Ltd: Frais d'entretien - système Intergraph - août 1993 - Arpentage	1 108,35
Copie Trois-Rivières inc.: Service de photocopies - Imprimerie	1 045,16
Service ménager Nettoie-tout: Entretien ménager - Poste no 2 et Cour municipale - juillet 1993	443,87
Buro service enr.: Réparation et nettoyage de chaises - Sécurité publique	400,31
Floriculture Gauthier inc.: Entretien des pelouses du quartier général - Sécurité publique	189,17 $
Hydro-Québec: Enlèvement d'un lampadaire rue de la Cathédrale - Travaux publics	105,72
Jean-Jacques Vézina: Surveillance et téléphone - poste Les Forges - juillet 1993	62,00
Le Nouvelliste: Publicité (herbe à poux # 1, 2 et 3, terrains de jeux), avis publics (taxes municipales et améliorations locales 1993 - 3e versement, calendrier des prochaines séances du Conseil)	2 621,63
Hebdo journal: Avis publics (entrée en vigueur et journée d'enregistrement)	423,47

MARDI LE 7 SEPTEMBRE 1993

Institut de police du Québec:	
Mise à jour des connaissances (13) - Sécurité publique	277,93
Francis Gobeil:	
Remboursement de frais de scolarité (100 %) - cours relations de travail en milieu policier et structure et gestion des opérations policières	331,20
Chenoy's restaurant:	
Repas lors d'un incendie - Sécurité publique	24,26

FRAIS DE HUISSIERS

Bélanger, Bélanger & ass.	31,82
Paquette & ass.	36,39
Trudel & associés	13,22

LOISIRS

Atelier des Vieilles Forges inc.:	
Entretien ménager du secteur sportif de la polyvalente Ste-Ursule - juillet 1993	180,00
Thomas Bellemare ltée:	
Fourniture et transport de pierre - Grand Prix de Trois-Rivières	1 031,00
Ministère de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation:	
Renouvellement de permis - casse-croûte # 1 et 2 - Colisée	350,00

BIBLIOTHÈQUE

Le Colimaçon:	
Achat de cassettes et de disques compacts - audio adultes	637,03
Distribution Domino:	
Achat de disques compacts - audio adultes	100,53 $
Trend Music Group:	
Achat de disques compacts - audio adultes	665,25
Tabagie Champoux inc.:	
Achat de revues - terrasse	41,08

AÉROPORT

Jam-Bec inc.:	
Achats divers - restaurant Le Pilote	8,02
Achats divers - restaurant du Parc portuaire	219,05

PARC PORTUAIRE

Québec linge inc.:	
Service de buanderie	70,85

INITIALES DU MAIRE
457
INITIALES DU GREFFIER

Jules Milette inc.:	
Contenants - juillet 1993	622,84
Contenants - juillet 1993 - Sécurité publique	129,37
Caisses enregistreuses Dijitec:	
Achat de rouleaux de papier et location de caisse - août 1993	591,66

Achats - restaurant

Société des alcools du Québec	288,79
Croustilles Yum Yum inc.	41,60
Armand Thibodeau inc.	7,31
Embouteillage T.C.C. ltée	363,80
Breuvages Radnor ltée	50,00
Multi-marques inc.	67,12
Distribution Mauricie-Drummond	1 000,98
Marcotte alimentation et poissonnerie	664,32
LPM Supérieur inc.	744,64
Brasserie Labatt ltée	2 049,44
Laroche et Monas cie ltée	6,10
Boucherie Alex Lamy inc.	285,32
Alexandre Gaudet ltée	993,45
Froma-Dar	57,90
Crémerie Trois-Rivières	577,31
J. Champagne inc.	499,60
Emballages Bettez inc.	54,10
R. Beaudry et fils inc.	101,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - JUILLET 1993

Allard, Sylvie:	
Agent de projet - Travaux publics 444 km	124,32 $
Boisvert, Henri-Paul:	
Technicien génie civil I - équipement & opérations (Services communautaires) 622 km	174,16
Daviau, André	
Chef technicien - Services techniques 757 km	211,96
Genest, Laurent:	
Mécanicien entretien - Travaux publics 10 sorties	30,00
Goudreau, Jacques:	
Chef de service - Urbanisme	
54 sorties - janvier à juin 1993 inc.	162,00
90 km - janvier à juin 1993 inc.	25,20
Lafond, André:	
Journalier - Travaux publics 23 sorties	69,00
Lajoie, Carole:	
Technicienne génie civil I - Travaux publics 860 km	240,80
Lambert, Claudie:	
Animateur en loisir - Loisirs 337 km - du 14 juin au 2 août 1993	94,36

MARDI LE 7 SEPTEMBRE 1993

Lampron, Martin:
Technicien en génie civil I - Travaux publics
1 662 km 465,36

Lesage, Mario:
Technicien en évaluation I - Évaluation
20 sorties - du 10 juillet 1992 au 23 juin 1993 60,00
121 km - du 10 juillet 1992 au 23 juin 1993 33,88

Morel, Serge:
Messager - Greffe
74 km - les 26 juillet et 3 août 1993 20,72

Plamondon, Guy:
Technicien génie civil I - Travaux publics
1 462 km 384,02

Rousseau, Robert:
Chef de section - bâtiments - Travaux publics
476 km 124,23

Tremblay, Alain:
Régisseur programmes sportifs plein air - Loisirs
1 818 km - du 14 nov. 1992 au 30 juillet 1993 509,04

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

Pierre Gélinas 1 175,87
Odette Pelletier 99,97

TOTAL DE LA PAIE BRUTE POUR LA SEMAINE SE TERMINANT LE 7 AOÛT 1993 370 548,54 $

TOTAL 523 742,33 $

Pour la semaine se terminant le 21 août 1993

Cimentier Expan inc.:
Reconstruction de trottoirs et/ou bordures 1993 - paiement no 1 - retenue 10 % 154 287,95 $

Sani Van inc.:
Remise de retenue - nettoiement des puisards 1 007,24
Nettoiement des puisards - paiement no 6 14 346,26

Entreprises André Laroche:
Coupe de gazon - secteurs St-Jean-de-Brébeuf, Ste-Marguerite et St-Philippe - paiement no 4 2 231,89
Coupe de gazon - aménagements fleuris - paiement no 6 409,47
Coupe de gazon - secteur Les Forges - paiement no 4 569,93
Coupe de gazon - secteurs Spémont et Ste-Marguerite - paiement no 4 1 659,29

Laboratoire Laviolette:
Honoraires - projet Chaîné - phase II - contrôle de qualité 4 324,17

Verdure de demain inc.: Coupe de gazon - secteurs De La Salle, Les Rivières - paiement no 4	3 279,39
Géophysique GPR international: Levées géophysiques - rue Père-Daniel - paiement no 1	2 058,68
Éloi Guillemette: Remise de la dernière tranche de la retenue - aménagement soccer - polyvalente D.L.S.	1 268,46
J.P. Doyon ltée: Remise de la dernière tranche de la retenue - Reconstruction égout - rue Bourjoly	604,55
Construction Yvan Boisvert inc.: Traitement de la maladie hollandaise des ormes - Travaux publics	5 116,65
Floriculture Gauthier inc.: Traitement de la maladie hollandaise des ormes - Travaux publics	3 438,55
Service d'arbres Robec inc.: Travaux d'essouchage - élagage et débroussaillage près du pont de la Wayagamack - essouchage parc Jacques-Buteux - Travaux publics	3 427,43
Les constructions de pavage Continental: Fourniture, transport et pose d'enrobé bitumineux sur la piste du Grand Prix - Travaux publics	4 250,90
Matériaux Les Rives inc.: Achat de polyéthylène fort et ferme porte LCN - Travaux publics	603,23 $
Construction & pavage Maskimo ltée: Asphalte - Travaux publics	770,18
Paul Pinard: Achat d'une poubelle en aluminium - Travaux publics	219,57
Panier fleuri enr.: Achat de géraniums - Travaux publics	42,76
Lajoie consultants & ass. inc.: Honoraires - évaluation de 9 cadres, supervision auprès de F. Gendron et P. Moreau	10 155,28
Bis remorquage enr.: Frais de remorquage - Sécurité publique - juillet 1993	367,20
Studio Gosselin: Développements de photos - Sécurité publique	321,02
Protection incendie CFS ltée: Recharges d'extincteurs et réparation - Sécurité publique	98,92

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6814R-MG

MARDI LE 7 SEPTEMBRE 1993

ADT Canada inc.:	
Système d'alarme - septembre à décembre 1993 - hôtel de ville	88,47
Business Education Services:	
Séminaire Dunn & Bradstreet - Trésorerie	250,00
Publications du Québec:	
Achat de formulaires - Évaluation	372,60
Actualité immobilière:	
Renouvellement d'abonnement - 1 an - Évaluation	35,00
Le Nouvelliste:	
Avis public (sommaire des rapports de dépenses électorales élections partielles du 4 avril 1993) - appels d'offres	
(pavage de rues 1993, fourniture et installation de contrôleurs rue Saint-Maurice, piste cyclable rue Tebbutt et boul. Saint-Michel, peinture de lampadaires 1993, rénovation et agrandissement Centre de loisir Multi-plus) - publicité (piscines)	1 904,50
CIGB-FM:	
Promotion - piscine de l'Expo - Information	1 112,80
APCHQ Mauricie inc.:	
Location d'emplacement - Expo Réno Mauricie 1993 - Information	1 602,43
L'Arbre Muse inc.:	
Commandite Jean Laprise 1993 - Information	1 000,00
Tournoi de golf des employés VTR:	
Achat de 5 billets pour le souper	60,00
Invités de la Ville au golf	160,00
Invités de la Ville au souper	24,00
Buffet Jeanne Paquin:	
Repas - réunion préparation du plan triennal	84,01 $
Repas - réunion du Conseil du 9 août 1993	218,26
Restaurant Normandin inc.:	
Repas des détenus - du 12 mai au 24 juillet 1993 - Sécurité publique	199,57

FRAIS DE HUISSIERS

Trudel & associés	3 363,29
W.N. Poulin & ass.	14,38
Filion & ass.	42,73

LOISIRS

Aigles Junior de T.-R. inc.:	
Coordination et gestion de projets spéciaux au stade de baseball - selon entente	2 995,50
Association de baseball mineur de T.-R. inc.:	
Frais d'arbitrage - du 16 juillet au 6 août 1993	1 077,00

Classique internationale de canots de la Mauricie:	
Subvention - 1er versement	1 500,00
Équipe de hockey Junior de T.-R. inc.:	
Inventaire restaurants du Colisée	1 112,80
Commission scolaire de Trois-Rivières:	
Entretien des parcs-écoles - mai et juin 1993	2 823,16
Atelier des Vieilles Forges inc.:	
Entretien ménager - Pavillon de la jeunesse et Colisée - juillet 1993	431,00
Arrosages Bécancour inc.:	
Blanchiment des glaces du Colisée et du Pavillon de la jeunesse	1 179,56
Productions Specta inc.:	
Projection de 2 films - programme terrains de jeux	281,75
Aliments Hympty Dumpty:	
Achat de chips - fête de fermeture - programme terrains de jeux	141,24
Marc Descôteaux:	
Voyage à la ferme - programme terrains de jeux	481,00
Fédération des unions de familles:	
Renouvellement d'adhésion au Carrefour "Action municipale et familles"	200,00
Réabonnement à la revue "Le familier"	20,00
Crémerie des Trois-Rivières:	
Achat de glaces à l'eau 3 couleurs - terrains de jeux	47,15

BIBLIOTHÈQUE

Tabagie Champoux inc.:	
Achat de revues - terrasse	21,56 $
Domaine du son T.-R. inc.:	
Réparation de casque d'écoute	105,04

PARC PORTUAIRE

Multi-énergie:	
Réparation de robinet	137,07
Centre du trophée:	
Achat de 2 plaquettes - symboles pour les toilettes	22,18

ALLOCATION D'AUTOMOBILE

Bérubé, Raymond:	
Animateur en loisirs - Loisirs 238 km - juillet 1993	66,64

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

INITIALES DU MAIRE
462
INITIALES DU GREFFIER

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Gilles Grenier:	
Shawinigan - conférence de presse de la Classique internationale de canots	23,24
Jean Lamy:	
Repas - 2 personnes	20,92
Pierre Moreau:	
Repas - réunion de travail	195,00
Karine Muller:	
Repas et déplacements - stage au Service de l'information et des relations publiques - du 5 juillet au 27 août 1993	150,00

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

Pierre Gélinas	948,14
Jean-Guy Gervais	199,17
Gilles Poulin	44,34

TOTAL DE LA PAIE BRUTE POUR LA SEMAINE SE TERMINANT LE 14 AOÛT 1993	477 129,34
TOTAL	716 743,81 $

Pour la semaine se terminant le 28 août 1993

Traf-Park inc.:	
Système de perception installé au stationnement Badeaux - paiement no 1 - retenue 10 %	66 903,88 $
Services paysagistes Les Vieilles Forges inc.:	
Engazonnement des excavations d'aqueduc, d'égouts et de trottoirs - paiement no 3 - retenue 10 %	3 803,72
Gaston Paillé ltée:	
Ilôt boul. des Forges - paiement no 1 - retenue 10 %	1 610,10
Laboratoires Shermont:	
Surveillance de compaction - rue de la Sentinelle - paiement no 1	689,93
Construction S.R.B.:	
Sciage de bordures - paiement no 3	402,15
Normandin Beaudry:	
Honoraires - juillet 1993 - régime d'assurance collective	146,06
Communications Le Rocher inc.:	
Réparation de radios - Sécurité publique	433,13
Électronique sécurité Thomas:	
Réparation d'un cinémomètre - Sécurité publique	348,47

Roi mauricien des habits:	
Réparation de pantalons - Sécurité publique	17,80
Bis remorquage enr.:	
Frais de remorquage - du 31 juillet au 14 août 1993 - Cour municipale	122,79
Ministère des Communications:	
Licences de stations radios - Sécurité publique	609,00
Clinique ORL:	
Examens et audiogrammes - 2 candidats	122,41
Hebdo journal:	
Avis publics (assemblée publique, référendums, journée d'enregistrement, entrée en vigueur)	1 024,24
Médiacom inc.:	
Panneaux publicitaires - août 1993 - autoroute et aéroport	634,30
Le Nouvelliste:	
Appels d'offres (déneigement 1993-1996 et système d'éclairage dans différents secteurs de la Ville)	477,61
Médiaction plus:	
Appel d'offres - rénovation et agrandissement Centre de loisir Multi-plus	295,15
Publi design inc.:	
Messages - Travaux publics et terrains de jeux - Information	486,74
Rétro-information de la Mauricie inc.:	
Extraits de vidéo et frais de messagerie - visite d'une délégation de Jinzhou - Information	161,36 $
Formulaires Ducharme inc.:	
Achat du Code civil, du Code de procédure civile et des mises à jour (août 1993 à août 1994) - Arpentage	105,64
Tamec inc.:	
Achat de l'annuaire du télécopieur - Travaux publics	91,11
Éditions Yvon Blais inc.:	
Texte intégral de 3 jugements - Contentieux	52,87
Buffet Jeanne Paquin:	
Buffet - délégation chinoise et réserve de vin	767,20
Repas - réunion de travail - piste cyclable	86,44
Société canadienne des postes:	
Cadeau au maire de Jinzhou	36,93
L'Entrepôt du gilet:	
Cadeaux - délégation chinoise	129,43
Cinq continents:	
Cadeaux - délégation chinoise	32,76

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 8614R-MG

INITIALES DU MAIRE
464
INITIALES DU GREFFIER

Sylvain Lamothe:	
Remboursement de frais de scolarité (50 % de 53 $)	26,50
FRAIS DE HUISSIERS	
Trudel & associés	2 529,12
Paquette & ass.	29,85
Gagnon, Sénéchal, Coulombe	118,82
LOISIRS	
Association trifluvienne de soccer:	
Frais d'arbitrage - juillet 1993	2 112,70
Secourisme formation RCR:	
Location de matériel - fête de fermeture - programme terrains de jeux	50,00
BIBLIOTHÈQUE	
Tabagie Champoux inc.:	
Achat de revues - animation estivale	26,82
Productions Specta inc.:	
Service de vin - concours littéraire et lancement du livre de Huguette Bertrand	45,00
Reliure Bois-Francs inc.:	
Reliure de volumes	884,77
Le Colimaçon:	
Achat de cassettes et disques compacts - audio adultes et enfants	735,28 $
Achat de livres	
Élizabeth Côté communications	26,25
L'Exèdre librairie inc.	1 389,45
Université Laval	10,00
La Bande dessinerie	74,53
Librairie Clément Morin et fils inc.	807,63
Librairie Poirier inc.	431,73
AÉROPORT	
ICG gaz propane:	
Gaz propane - aéroport et Colisée (moins crédits)	7,77
W.M.I. Mauricie Bois-Francs:	
Contenants - 1er août 1993	100,15
Fédéral express:	
Service de courrier	46,74
Achats - restaurant Le Pilote	
Embouteillage T.C.C. ltée (inclut achats pour le restaurant du Parc portuaire)	648,15

INITIALES DU MAIRE
465
INITIALES DU GREFFIER

Boucherie Alex Lamy inc. (inclut achats pour le restaurant du Parc portuaire)	1 236,12
Jam-Bec (inclut achats pour le restaurant du Parc portuaire)	2 127,95
Alexandre Gaudet ltée (inclut achats pour le restaurant du Parc portuaire)	706,03
Paul Diamond (inclut achats pour le restaurant du Parc portuaire)	140,05
Deno fruits	221,85

PARC PORTUAIRE

Québec linge inc.: Service de buanderie	143,21
Ga-Éti TV enr.: Réparation de four micro-ondes	33,39

Achats - restaurant - Parc portuaire

Croustilles Yum Yum inc.	218,40
Armand Thibodeau inc.	69,68
Multi-marques inc. (inclut achats pour le restaurant Le Pilote à l'aéroport)	640,49 $
Distribution Mauricie-Drummond inc. (inclut achats pour le restaurant Le Pilote à l'aéroport)	2 488,87
Marcotte alimentation et poissonnerie	604,33
LPM Supérieur inc.	1 123,90
Brasserie Labatt ltée	1 101,58
Laroche et Monas cie ltée	32,13
Froma-Dar	97,40
Crémerie des Trois-Rivières (inclut achats pour le restaurant Le Pilote à l'aéroport)	2 099,30
J. Champagne inc.	755,15
Laboratoires Choisy ltée	187,82
Emballages Bettez inc.	376,94
R. Beaudry et fils inc.	182,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Boucher, Réjean: Chef de service - parcs & bâtisses - Travaux publics 549 km - juillet 1993	350,66
Tourigny, Patricia: Agent de projets - Loisirs 472 km - du 18 juin au 17 août 1993	132,16

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Claude Gendron: Montréal - colloque Loi 102, Bélanger Sauvé	91,20

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

INITIALES DU MAIRE
466
INITIALES DU GREFFIER

MARDI LE 7 SEPTEMBRE 1993

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

Juliette Bourassa	153,21
Pierre Gélinas	1 205,38
Louise Goyette	146,96

TOTAL DE LA PAIE BRUTE POUR LA SEMAINE SE TERMINANT LE 21 AOÛT 1993 405 602,51

TOTAL 512 461,15 $

Pour la semaine se terminant le 4 septembre 1993

Simard Beaudry inc.:
Rapiéçage d'asphalte et resurfaçage partiel - paiement no 4 - retenue 10 % 40 303,22 $

J.P. Doyon ltée:

Branchements de services d'égout et d'aqueduc 1993 - paiement no 3 - retenue 10 % 36 729,40

Cimentier Expan inc.:
Reconstruction de trottoirs et/ou bordures 1993 - paiement no 2 - retenue 10 % 36 593,03

Constructions R. Cloutier inc.:
Réparation au pont de La Potherie - paiement no 2 - retenue 10 % 35 596,50

Const. G. Therrien inc.:
Aménagement - bureaux Édifice des Travaux publics - paiement no 3 - retenue 10 % 30 428,05

Cimentier Marock:
Réparation de trottoirs et constuction d'entrées charretières - paiement no 2 - retenue 10 % 25 368,07

Construction Héroux, Allard, Goyette:
Édifice des Travaux publics - cloisonnement - peinture - paiement no 3- retenue 10 % 21 774,23

Pagé construction inc.:
Pavage rue de la Sentinelle - paiement no 1 - retenue 10 % 11 222,85

Lignco inc.:
Marquage de chaussée - paiement no 3 - retenue 10 % 9 464,28

Maurécon inc.:
Colmatage de joints - conduite station Saint-Louis - Travaux publics 1 001,52

Entreprises André Laroche:
Coupe de gazon - secteurs Normanville, Lacordaire, St-Sacrement, Centre Mauricien et St-François d'Assise - paiement no 4 2 031,74
Coupe de gazon - aménagements fleuris - paiement no 7 409,47

Pluritec ltée:

INITIALES DU GREFFIER
467

Réfection pont de La Potherie - paiement no 4	2 073,26
Laboratoires de services spécialisés MBF ltée:	
Honoraires - contrat de reconstruction de trottoirs et bordures 1993 - paiement no 2	1 743,22
Honoraires - test peinture	130,48
Multi-énergie:	
Ventilation - Travaux publics - paiement no 3 - retenue 10 %	796,21
Laboratoires Shermont inc.:	
Échantillonnage - resurfaçage partiel - Travaux publics	277,08
Construction Trudel et Pellerin:	
Remise de la dernière tranche de la retenue - Travaux publics - bureau des achats	1 993,34
Surfaces M.D. inc.:	
Remise de retenue - couvre-plancher - Édifice des Travaux publics	1 618,22 $
WMI Mauricie Bois-Francs:	
Contenants - juillet 1993 - Travaux publics	1 229,33
Sani mobile T.-R. inc.:	
Vidange de fosses septiques - Travaux publics	2 333,07
J.C. Trépanier enr.:	
Vidange de fosses septiques - Travaux publics	514,11
Sanivan -1993- inc.:	
Travaux de pompage - tunnel Père-Daniel - Travaux publics	258,17
Thomas Bellemare ltée:	
Location d'équipements - Travaux publics	824,59
Perco limitée:	
Location de plaque vibrante - Travaux publics	604,61
Construction & pavage Maskimo ltée:	
Asphalte - Travaux publics	6 192,33
Bourassa transport:	
Pierre et poussière de pierre - Travaux publics	4 030,13
Béton Trois-Rivières:	
Béton - Travaux publics	709,53
Georges Langevin:	
Sable - Travaux publics	517,76
Pétroles Irving inc.:	
Huile diésel - Travaux publics	8 328,23
Emco Supply:	
Achat de pièces diverses - Travaux publics	4 485,62
Quévis inc.:	

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6814R-MG

INITIALES DU MAIRE
468
INITIALES DU GREFFIER

MARDI LE 7 SEPTEMBRE 1993

Achat de pièces diverses - Usine de filtration	1 555,18
Maison du papier: Achat de papier - Imprimerie	1 838,54
Marchand Pétroleum Canada: Huile hydraulique - Travaux publics	915,80
UAP Trois-Rivières inc.: Achat d'articles divers - Travaux publics	877,37
TSG équipement ltée: Achat de pièces - Travaux publics	136,58
Heenan Blaikie: Honoraires - du 1er mai au 31 juillet 1993 - arbitrage des policiers, effectifs policiers, transmission de droit et obligations d'une entreprise, Specta - Festival de l'art vocal, grief M. Caron et al	20 068,57
Dr Maurice Poulin: Honoraires - examens médicaux - août 1993	1 440,00
Groupe Admari inc.: Préposés aux stationnements - juillet 1993	3 552,06 $
Johnson Controls: Entretien salle électrique - août 1993 - Parc portuaire	411,74
Contrôle automatique - septembre 1993 - diverses bâtisses	2 532,83
Communications Le Rocher inc.:	
Entretien du système de radiocommunication - août 1993 - Services techniques et Travaux publics, location de télépage - du 1er mai au 31 juillet 1993, réparation du système de communication interne - Travaux publics	1 329,86
Hexatek: Réparation d'imprimante - Travaux publics	466,57
Traf-Park inc.: Changement de tarification - Parc portuaire et changement carte tarif - Autogare	405,74
IBM Canada ltée: Entretien du ruban magnétique - septembre 1993 - Informatique	320,93
Buanderie Saniloc inc.: Service de buanderie - Travaux publics	447,43
ADT Canada inc.: Système d'alarme - du 1er septembre au 30 novembre 1993 - Centre Multi-plus et Pavillon Lambert	171,94
Ascenseurs R.C.R. T.-R.: Vérification des ascenseurs - juillet 1993 - bibliothèque, Centre culturel, hôtel de ville,	

INITIALES DU MAIRE
469
INITIALES DU GREFFIER

MARDI LE 7 SEPTEMBRE 1993

Salle Thompson, Édifice François-Nobert	172,00
Équipement stationnement canadien ltée: Réparation du système Digiparc - stationnement Badeaux	92,45
Canadien Pacifique ltée: Location de tuyaux et câbles souterrains - Travaux publics	77,90
Proportion des dépenses encourues pour l'entretien des systèmes d'avertissement des passages à niveau - juillet 1993	2 218,00
Ville de Trois-Rivières-Ouest: Coût d'entretien du passage à niveau du boul. des Récollets - juillet 1993 - selon convention	281,00
Joanne Morin: Recensement zone 225-M - référendum du 3 octobre 1993	126,92
Classique internationale de canots de la Mauricie inc.: Programme souvenir - Information	200,00
Sport Point inc.: Chandails - tournoi de golf et herbe à poux - Information	197,03
Cordonnerie Plante sports: Écussons brodés - Information	109,56 $
Flageol photo enr.: Photos - Parc linéaire et tournoi de golf - Information	105,74
Houle photographes enr.: Photos pour le Saisonnier - Information	40,22
Buffet Jeanne Paquin: Réception - 19 août 1993	470,70
IGA-Boniprix: Liqueurs et bière pour réceptions	187,77
Chenoy's restaurant: Repas lors d'un incendie - Sécurité publique	255,28
Restaurant Normandin inc.: Repas des détenus - du 12 juin au 7 août 1993	47,15
Michel Guillemette: Remboursement partiel - conditionnement physique	37,50

SUBVENTIONS - DÉMOLITION DE HANGARS

Ovide Demontigny	1 512,50
Jacques Van-Themsche	2 000,00
Denise Langevin	800,00
Louise Langis	1 150,00
André Gauthier	1 420,00
Laurent Beaudet	500,00
Louis Simard	2 000,00

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

INITIALES DU MAIRE
470
INITIALES DU GREFFIER

LOISIRS

Autobus Bell-Horizon inc.:	
Autobus - voyage au zoo de Québec, transport olympiades stade et ferme St-Joachim - terrains de jeux	1 875,83
Chrystaplex:	
Logo stencil et peinture - Colisée	625,18

BIBLIOTHÈQUE

Bibli-o-coeur inc.:	
Spectacle Klaxon et Fripon et animation de Biblio-o-parc 1993	327,90
Le Colimaçon:	
Achat de cassettes et disques compacts - audio adultes et enfants	530,88
Les Affaires:	
Renouvellement d'abonnement	54,95 $
Billboard:	
Renouvellement d'abonnement	306,82
Compute:	
Renouvellement d'abonnement	28,51
Club des débrouillards:	
Renouvellement d'abonnement	26,00
Décoration Chez-soi:	
Renouvellement d'abonnement	23,05
Fédération canadienne de la faune:	
Renouvellement d'abonnement à Biosphère	25,00
Périodica:	
Renouvellement d'abonnement à Cité libre	27,73
Publications du Québec:	
Liste bimestrielle des publications du Québec	69,34
Reliure Bois-Francs inc.:	
Reliure de volumes	13,33

Achat de livres

Librairie Poirier inc.	671,91
Gaétan Morin éditeur ltée	176,99
Librairie Clément Morin et fils inc.	37,40
C.M. Lamothe	36,90
La Bande dessinerie	949,20
Les Encyclopédies populaires inc.	80,25
Comptoir de diffusion du livre	102,67

PARC PORTUAIRE

Québec linge inc.:	
Service de buanderie	76,73

INITIALES DU MAIRE
471
INITIALES DU GREFFIER

Achats - restaurant du Parc portuaire

R. Beaudry et fils inc.	103,00
Emballages Bettez inc.	123,54
Laboratoires Choisy ltée	244,37
J. Champagne inc.	125,05
Crémerie de Trois-Rivières	419,33
Froma-Dar	44,45
Jam-Bec	367,22
Boucherie Alex Lamy inc.	129,45
Brasserie Labatt ltée	1 006,33 $
LPM Supérieur inc.	259,93
Multi-marques inc.	159,55
Croustilles Yum Yum inc.	10,40
Embouteillage T.C.C. ltée	537,14
Société des alcools du Québec	133,87

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Brahic, Gérard P.:	
Chef de service - Évaluation	
18 sorties - du 13 avril au 20 août 1993	54,00
200 km - du 25 mai au 14 juillet 1993	56,00
Carbonneau, André:	
Commis - Travaux publics	
8 sorties - du 23 avril au 27 août 1993	24,00
Goyette, Louise:	
Chef de service administration - Travaux publics	
14 sorties - du 11 mai au 19 juillet 1993	42,00
Hamelin, Renald:	
Inspecteur en bâtiments II - Permis et inspections	
950 km - août 1993	223,25
Jacob, Luc:	
Programmeur - Informatique	
16 sorties - du 23 juillet au 31 août 1993	48,00

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

Jacques Blais	528,40
Juliette Bourassa	101,54
Pierre Gélinas	949,75
Jean-Guy Gervais	284,99
Denis Lelièvre	582,75

TOTAL DE LA PAIE BRUTE POUR LA SEMAINE SE TERMINANT LE 28 AOÛT 1993	365 653,17
TOTAL	718 332,56 $
GRAND TOTAL	2 471 279,85 $

Service de la trésorerie
Le 3 septembre 1993

ADOPTÉE

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6814R-MG

INITIALES DU MAIRE 472 INITIALES DU GREFFIER

MARDI LE 7 SEPTEMBRE 1993

457-93
Liste des chèques émis en août 1993.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de la liste des chèques émis par la Ville de Trois-Rivières au cours du mois d'août 1993 et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que l'ensemble de ces chèques totalise des déboursés de 18 302 895,09 $;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, la liste des chèques à laquelle réfère le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Maire

Assistant-greffier

YG/gg

INITIALES DU MAIRE
473
INITIALES DU GREFFIER

MARDI LE 14 SEPTEMBRE 1993

À une séance spéciale du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le quatorze (14) septembre mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993) à vingt heures trente minutes (20 h 30), en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les membres ci-après identifiés étaient présents et ils constituaient quorum :

Monsieur le maire :	Guy	LeBlanc
Madame la conseillère :	Chrystiane	Thibodeau
Messieurs les conseillers :	Émilien	La Barre
	Daniel	Perreault
	Roger	Bellemare
	Pierre. A.	Dupont
	André	Noël
	Alain	Gamelin
	Roland	Thibeault
	Gilles	Latour
	Michel	Legault
	Henri-Paul	Jobin
	André	De Repentigny

458-93
Adjudication de contrats.

IL EST PROPOSÉ PAR : Émilien La Barre

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte:

- l'alternative un (1) de la proposition de la compagnie "Déneigement Maska inc.", au montant de 717 035,44 $, pour l'exécution de travaux de déneigement et la fourniture et l'épandage des fondants et des abrasifs dans la zone 2 de la ville de Trois-Rivières pendant la période du 1er novembre 1993 au 15 avril 1996 et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste numéro 02-21-23-1;

- l'alternative un (1) de la proposition de la compagnie "Récupération Tersol inc.", au montant de 397 634,67 $, pour l'exécution de travaux de déneigement et la fourniture et l'épandage des fondants et des abrasifs dans la zone 3 de la ville de Trois-Rivières pour la période du 1er novembre 1993 au 15 avril 1996 et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste numéro 02-21-23-1;

- l'alternative un (1) de la proposition de la compagnie "Les Constructions et Pavages Continental - division du groupe Devesco ltée", au montant de 341 693,75 $ pour la l'exécution de travaux de déneigement et la fourniture et l'épandage des fondants et des abrasifs dans la zone 6 de la ville de Trois-Rivières pendant la période du 1er novembre 1993 au 15 avril 1996 et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste numéro 02-21-23-1;

ADOPTÉE

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

MARDI LE 14 SEPTEMBRE 1993

459-93
Dem. mod. projet règl. sur évaluations environnementales.

CONSIDÉRANT que la question environnementale est désormais une préoccupation constante pour les gouvernements, la population et les entreprises;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Environnement a déposé, le 23 juin 1993, un projet de règlement sur les évaluations environnementales;

CONSIDÉRANT que cette réglementation vise à préciser les types de projets qui seront assujettis à la procédure d'évaluation environnementale et de fixer les étapes et les délais de cette nouvelle procédure;

CONSIDÉRANT que la réglementation proposée risque, par la longueur des procédures qui y sont établies, de paralyser le développement économique du Québec en créant un contexte d'incertitude intolérable pour la majorité des promoteurs;

CONSIDÉRANT que la réglementation proposée placera divers secteurs industriels du Québec en désavantage flagrant par rapport à leurs concurrents étrangers;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel, devant la libéralisation des marchés, que les entreprises du Québec soient assujetties à des règles d'évaluation environnementale comparables à celles auxquelles sont soumis leurs compétiteurs étrangers;

CONSIDÉRANT que les gouvernements fédéral et provincial sont tous deux en voie d'adopter des procédures d'évaluation environnementale alors qu'il est essentiel, particulièrement dans le contexte économique actuel, d'éviter tout dédoublement d'actions entre paliers de gouvernements;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines limitées des entreprises et des gouvernements;

CONSIDÉRANT qu'il et possible d'établir au Québec une procédure d'évaluation environnementale qui soit efficace et de qualité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : André Noël

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières signifie dans les meilleurs délais au ministre de l'Environnement du Québec ainsi qu'à divers autres représentants du gouvernement que le projet de règlement sur les évaluations environnementales déposé le 23 juin 1993 doit être modifié de façon à tenir compte des considérations suivantes:

1) La longueur des procédures doit être réduite de façon significative. Il en va de l'avenir même du développement économique du Québec.

2) Il serait possible d'accélérer considérablement la procédure si le gouvernement acceptait d'établir une liste ferme des projets à impacts majeurs et des projets à impacts mineurs.

   Le projet de règlement donne au ministre de l'Environnement le pouvoir de statuer si un projet est considéré à impacts «majeurs» ou «mineurs». Dans le domaine du capital de risque, une telle incertitude serait un handicap majeur. Il est essentiel que le promoteur sache, avant de procéder à une étude de faisabilité, à quel type d'évaluation environnementale son projet sera soumis.

INITIALES DU GREFFIER 475 INITIALES DU GREFFIER

3) Il serait aussi possible d'accélérer la procédure si le gouvernement acceptait de confier au promoteur la responsabilité d'informer la population de son projet et de l'étude d'impact environnemental qui s'y rattache, au lieu de prévoir l'intervention du BAPE à cet effet.

Cette approche permettrait d'optimiser les ressources du BAPE en limitant sa responsabilité à la tenue des audiences publiques, le cas échéant. Elle permettrait aussi d'engager un dialogue constructif entre le promoteur et la population, dès le début de la procédure d'évaluation environnementale.

4) Il serait aussi possible d'accélérer les procédures si le gouvernement acceptait de s'imposer des délais à toutes les étapes de la procédure d'évaluation environnementale.

Certaines étapes de la procédure proposée dans le projet de règlement ne comportent aucun échéancier pour le gouvernement. Ceci laisse le champ libre à des retards qui pourraient être attribuables soit à l'engorgement de l'appareil gouvernemental, soit à des pressions externes d'intervenants qui auraient avantage à ce que le projet sous évaluation soit freiné.

5) L'objectif de l'évaluation étant la protection de l'environnement, il serait normal qu'un projet qui n'augmente d'aucune façon les rejets à l'environnement ne soit pas assujetti à une procédure d'évaluation environnementale. La réglementation québécoise doit prévoir des dispositions à cet effet, ce qui n'est pas le cas par le projet de règlement déposé en juin dernier.

6) Il est essentiel, dans le contexte d'endettement des deux paliers de gouvernement, que ceux-ci harmonisent leurs réglementations en matière d'évaluation environnementale de façon à éliminer toute duplication des gestes administratifs et légaux qui s'y rattachent.

ADOPTÉE

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Maire

Assistant-greffier

YG/gg

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

INITIALES DU MAIRE
476
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 20 SEPTEMBRE 1993

À une séance régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le vingt (20) septembre mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993) à vingt heures trente minutes (20 h 30), en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les membres ci-après identifiés étaient présents et ils constituaient quorum :

Monsieur le maire :	Guy	LeBlanc
Madame la conseillère :	Chrystiane	Thibodeau
Messieurs les conseillers :	Émilien	La Barre
	Daniel	Perreault
	Roger	Bellemare
	Pierre. A.	Dupont
	André	Noël
	Alain	Gamelin
	Roland	Thibeault
	Gilles	Latour
	Michel	Legault
	Henri-Paul	Jobin
	André	De Repentigny

460-93
Procès-verbaux ass. publ. consult. et séance régul. 7 septembre 1993 et séance spéc. du 14 septembre 1993.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu les procès-verbaux de l'assemblée publique de consultation, de la séance régulière tenues le 7 septembre 1993 et de la séance spéciale tenue le 14 septembre 1993, que ceux qui sont présents déclarent les avoir lus et qu'un exemplaire de ces documents demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Émilien La Barre

APPUYÉ PAR: Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que lesdits procès-verbaux et les décisions qui ont été prises auxdites assemblée et séance soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

Avis de motion maintenus.

a) Règlement sur l'entretien, la salubrité et l'habitabilité des immeubles.
(M. André Noël, le 15 mars 1993.)

b) Règlement sur les chiens et autorisant la conclusion d'une entente avec la Société protectrice des animaux de la Mauricie inc.
(M. Michel Legault, le 15 mars 1993.)

c) Règlement autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine relativement à l'entretien du pont Duplessis.
(Mme Chrystiane Thibodeau, le 5 juillet 1993.)

Avis de motion. Règl. autor. réal. trav. correction émissaire "Les Rivières".

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant la réalisation de travaux de correction de l'émissaire "Les Rivières" situé en bordure de la rivière Milette et décrétant un emprunt à cet effet.

INITIALES DU MAIRE
477
INITIALES DU GREFFIER

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 septembre 1993.

(signé) Chrystiane Thibodeau

Avis de motion. Règl. adoptant budget suppl. 1993 pour Régie interm. gestion déchets de la Mauricie.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement adoptant le budget supplémentaire 1993 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 septembre 1993.

(signé) Roland Thibeault

Avis de motion. Règl. adoptant budget 1994 pour Régie interm. gestion déchets de la Mauricie.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement adoptant le budget 1994 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 septembre 1993.

(signé) Roland Thibeault

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) de manière revoir cert. défin., étendre endroits pour vente produits saisonniers, revoir largeurs d'accès pour véhic. zones industr., etc.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à revoir certaines définitions, étendre les endroits pour la vente des produits saisonniers, revoir les largeurs d'accès pour véhicules dans les zones industrielles, modifier les normes relatives aux auvents des cafés-terrasses, assouplir certaines normes d'affichage, permettre les enseignes sur poteau dans les zones commerciales à 1,50 m de la ligne de rue et permettre l'installation d'antennes sur le toit de certains bâtiments.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 septembre 1993.

(signé) André Noël

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6814R-MG

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 20 SEPTEMBRE 1993

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) de manière perm. activités "fabric. produits minéraux non métall." zones 1244-1 et 1244-2.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre les activités "fabrication de produits minéraux non métalliques" à certaines conditions dans les zones 1244-1 et 1244-2 le long du boulevard Industriel.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 septembre 1993.

(signé) André de Repentigny

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins perm. usage "Duplex" zone 1165-R.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre l'usage "Duplex" dans la zone 1165-R.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 septembre 1993.

(signé) Roger Bellemare

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins perm. usage "industrie alim. complém. à usage Service bien-être et charité" zone 328-M et y modif. exig. concernant aménag. pays. stat. extérieurs.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre l'usage "industrie alimentaire complémentaire à un usage Service de bien-être et de charité", dans la zone 328-M et d'y modifier les exigences concernant l'aménagement paysager des stationnements extérieurs.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 septembre 1993.

(signé) Michel Legault

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins diminuer marges latérales pour implant. garages privés et abris d'auto zone 1159-R.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de diminuer les marges latérales pour l'implantation des garages privés et des abris d'auto dans la zone 1159-R.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 septembre 1993.

(signé) André Noël

INITIALES DU MAIRE
479
INITIALES DU GREFFIER

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins reloc. parc Domaine du Boisé, créer zone 1102-1 et revoir haut. min. bâtiments principaux zone 1102.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de relocaliser le parc Domaine du Boisé le long de la rivière Milette, de créer la zone 1102-1 (projet Chaîné - phase III) et de revoir la hauteur minimum des bâtiments principaux dans la zone 1102 (Boisé Victorien).

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 septembre 1993.

(signé) Michel Legault

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins créer zone résid. 1138-1 à même ptie zone 1138.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de créer la zone résidentielle 1138-1 à même une partie de la zone 1138.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 septembre 1993.

(signé) Roger Bellemare

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins perm. usages "Restaurant sans boisson alcool." et "Vente au détail march. en général" zone 322-R.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre les usages "Restaurant sans boisson alcoolique" et "Vente au détail de marchandise en général" dans la zone 322-R (Charlevoix / St-Paul).

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 septembre 1993.

(signé) Michel Legault

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) de manière agrandir zone 116-C à même ptie zones 117-P et 125-R et ajouter usages "services" zone 125-R.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à agrandir la zone 116-C à même une partie des zones 117-P et 125-R et ajouter les usages de "services" à la zone 125-R.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 septembre 1993.

(signé) Roland Thibeault

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

LUNDI LE 20 SEPTEMBRE 1993

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) de manière perm. reconstr. édifice Ameau à 10 étages suivant critères archit. spécifiques.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre la reconstruction de l'édifice Ameau à dix (10) étages dans la zone 244-C suivant des critères architecturaux spécifiques.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 septembre 1993.

(signé) Michel Legault

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) de manière confirm. commerces exist. et ajouter cert. usages "comm. de voisinage" dans zone 640-R.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à confirmer les commerces existants et d'ajouter certains usages "commerciaux de voisinage" et à certaines conditions dans la zone 640-R (coin Laviolette - Louis-Pasteur).

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 septembre 1993.

(signé) André Noël

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) de manière perm. stat. en façade dans cour avant de plus 15,0 m zone 224-M.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre le stationnement en façade dans la cour avant de plus de 15,0 m à certaines conditions dans la zone 224-M.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 septembre 1993.

(signé) Roger Bellemare

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins augm. pourcentage occup. au sol dans zone 212-M.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins d'augmenter le pourcentage d'occupation au sol dans la zone 212-M.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 septembre 1993.

(signé) Roland Thibeault

INITIALES DU MAIRE
481
INITIALES DU GREFFIER

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) de manière perm. stat. dans marge recul avant zone 911-R.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre le stationnement dans les marges de recul avant de la zone 911-R (rue Léo-Pidgeon et Léon-Méthot).

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 septembre 1993.

(signé) Michel Legault

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins interdire fonct. résident., établiss. où l'on sert boissons alcool., exclure vente et locat. matériel roulant, etc.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins d'interdire les fonctions résidentielles, les établissements où l'on sert des boissons alcooliques, d'exclure la vente et location de matériel roulant, la vente de matériaux de construction, la vente de combustible, le service funéraire et crématorium, le service d'entreposage, la prison et institution correctionnelle et, exiger une zone tampon (écran végétal) de 4,0 mètres dans la zone 1158 dans sa partie attenante aux zones résidentielles 1155 et 1159.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 septembre 1993.

(signé) André Noël

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins revoir normes spéc. concernant stat. pour usages résid. zone 910-M.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de revoir les normes spéciales concernant le stationnement pour les usages résidentiels dans la zone 910-M.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 septembre 1993.

(signé) Roger Bellemare

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) de manière agrandir zone commerc. 110-C à même ptie zone industr. 111-I.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à agrandir la zone commerciale 110-C à même une partie de la zone industrielle 111-I (coin Notre-Dame, boul. Normand et rue St-Philippe).

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6814R-MG

INITIALES DU MAIRE
482
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 20 SEPTEMBRE 1993

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 septembre 1993.

(signé) André Noël

461-93
Compte rendu Comm. perm. 7 septembre 1993.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le compte rendu de la réunion que la Commission permanente du Conseil a tenue le 7 septembre 1993, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR: Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que ledit compte rendu et les décisions qui ont été prises à ladite réunion soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit et que ces dernières soient exécutoires.

ADOPTÉE

462-93
Projet de règl. 2001-Z-154 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière revoir cert. défin., étendre endroits pour vente produits saisonniers, revoir largeurs d'accès pour véhic. zones industr., etc.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-154 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à revoir certaines définitions, étendre les endroits pour la vente des produits saisonniers, revoir les largeurs d'accès pour véhicules dans les zones industrielles, modifier les normes relatives aux auvents des cafés-terrasses, assouplir certaines normes d'affichage, permettre les enseignes sur poteau dans les zones commerciales à 1,50 m de la ligne de rue et permettre l'installation d'antennes sur le toit de certains bâtiments;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Noël

APPUYÉ PAR : Roger Bellemare

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil de la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-154 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à revoir certaines définitions, étendre les endroits pour la vente des produits saisonniers, revoir les largeurs d'accès pour véhicules dans les zones industrielles, modifier les normes relatives aux auvents des cafés-terrasses, assouplir certaines normes d'affichage, permettre les enseignes sur poteau dans les zones commerciales à 1,50 m de la ligne de rue et permettre l'installation d'antennes sur le toit de certains bâtiments, afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 21 octobre 1993 à 19 h 00.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE
483
INITIALES DU GREFFIER

463-93
Projet de règl. 2001-Z-155 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière perm. activités "fabric. produits minéraux non métall." zones 1244-1 et 1244-2.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-155 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre les activités "fabrication de produits minéraux non métalliques" à certaines conditions dans les zones 1244-1 et 1244-2 le long du boulevard Industriel;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Noël

APPUYÉ PAR : Roger Bellemare

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil de la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-155 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre les activités "fabrication de produits minéraux non métalliques" à certaines conditions dans les zones 1244-1 et 1244-2 le long du boulevard Industriel, afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 21 octobre 1993 à 19 h 00.

ADOPTÉE

464-93
Projet de règl. 2001-Z-156 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins perm. usage "Duplex" zone 1165-R.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-156 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre l'usage "Duplex" dans la zone 1165-R;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Noël

APPUYÉ PAR : Roger Bellemare

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil de la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-156 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre l'usage "Duplex" dans la zone 1165-R, afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 21 octobre 1993 à 19 h 00.

ADOPTÉE

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

465-93
Projet de règl. 2001-Z-157 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins perm. usage "industrie alim. complém. à usage Service bien-être et charité", zone 328-M et y modif. exig. concernant aménag. paysager des stat. extérieurs.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-157 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre l'usage "industrie alimentaire complémentaire à un usage Service de bien-être et de charité", dans la zone 328-M et d'y modifier les exigences concernant l'aménagement paysager des stationnements extérieurs;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Noël

APPUYÉ PAR : Daniel Perreault

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil de la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-157 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre l'usage "industrie alimentaire complémentaire à un usage Service de bien-être et de charité", dans la zone 328-M et d'y modifier les exigences concernant l'aménagement paysager des stationnements extérieurs, afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 21 octobre 1993 à 19 h 00.

ADOPTÉE

466-93
Projet de règl. 2001-Z-158 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins diminuer marges latér. pour implant. garages privés et abris d'auto zone 1159-R.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-158 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de diminuer les marges latérales pour l'implantation des garages privés et des abris d'auto dans la zone 1159-R;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roger Bellemare

APPUYÉ PAR : André Noël

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil de la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-158 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de diminuer les marges latérales pour l'implantation des garages privés et des abris d'auto dans la zone 1159-R, afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 21 octobre 1993 à 19 h 00.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE
485
INITIALES DU GREFFIER

467-93
Projet de règl. 2001-Z-159 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins reloc. parc Domaine du Boisé, créer la zone 1102-1 et revoir haut. min. bâtiments principaux zone 1102.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-159 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de relocaliser le parc Domaine du Boisé le long de la rivière Milette, de créer la zone 1102-1 (projet Chaîné - phase III) et de revoir la hauteur minimum des bâtiments principaux dans la zone 1102 (Boisé Victorien);

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roger Bellemare

APPUYÉ PAR : André Noël

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil de la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-159 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de relocaliser le parc Domaine du Boisé le long de la rivière Milette, de créer la zone 1102-1 (projet Chaîné - phase III) et de revoir la hauteur minimum des bâtiments principaux dans la zone 1102 (Boisé Victorien), afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 21 octobre 1993 à 19 h 00.

ADOPTÉE

468-93
Projet de règl. 2001-Z 160 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins créer zone résid. 1138-1 à même ptie zone 1138.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-160 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de créer la zone résidentielle 1138-1 à même une partie de la zone 1138;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roger Bellemare

APPUYÉ PAR : André Noël

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil de la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-160 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de créer la zone résidentielle 1138-1 à même une partie de la zone 1138, afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 21 octobre 1993 à 19 h 00.

ADOPTÉE

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

LUNDI LE 20 SEPTEMBRE 1993

469-93
Projet de règl. 2001-Z-161 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins perm. usages "Restaurant sans boisson alcool." et "Vente au détail march. en général" zone 322-R).

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-161 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre les usages "Restaurant sans boisson alcoolique" et "Vente au détail de marchandise en général" dans la zone 322-R (Charlevoix / St-Paul);

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Perreault

APPUYÉ PAR : André Noël

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil de la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-161 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre les usages "Restaurant sans boisson alcoolique" et "Vente au détail de marchandise en général" dans la zone 322-R (Charlevoix / St-Paul), afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 21 octobre 1993 à 19 h 00.

ADOPTÉE

470-93
Projet de règl. 2001-Z-162 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière agrandir zone 116-C à même ptie zones 117-P et 125-R et ajouter usages "services" zone 125-R.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-162 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à agrandir la zone 116-C à même une partie des zones 117-P et 125-R et ajouter les usages de "services" à la zone 125-R;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Noël

APPUYÉ PAR : Roger Bellemare

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil de la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-162 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à agrandir la zone 116-C à même une partie des zones 117-P et 125-R et ajouter les usages de "services" à la zone 125-R, afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 21 octobre 1993 à 19 h 00.

ADOPTÉE

471-93
Projet de règl. 2001-Z-163 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière perm. la reconstr. édifice Ameau à 10 étages suivant crit. archit. spécifiques.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-163 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre la reconstruction de l'édifice Ameau à dix (10) étages dans la zone 244-C suivant des critères architecturaux spécifiques;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Daniel Perreault

INITIALES DU MAIRE
487
INITIALES DU GREFFIER

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil de la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-163 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre la reconstruction de l'édifice Ameau à dix (10) étages dans la zone 244-C suivant des critères architecturaux spécifiques, afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 21 octobre 1993 à 19 h 00.

ADOPTÉE

472-93
Projet de règl. 2001-Z-164 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière confirmer commerces exist. et ajouter cert. usages "commerciaux de voisinage" zone 640-R.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-164 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à confirmer les commerces existants et d'ajouter certains usages "commerciaux de voisinage" et à certaines conditions dans la zone 640-R (coin Laviolette - Louis-Pasteur);

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil de la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-164 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à confirmer les commerces existants et d'ajouter certains usages "commerciaux de voisinage" et à certaines conditions dans la zone 640-R (coin Laviolette - Louis-Pasteur), afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 21 octobre 1993 à 19 h 00.

ADOPTÉE

473-93
Projet de règl. 2001-Z-165 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière perm. stat. en façade dans cour avant de plus 15,0 m zone 224-M.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-165 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre le stationnement en façade dans la cour avant de plus de 15,0 m à certaines conditions dans la zone 224-M;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Émilien La Barre

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil de la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

165 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre le stationnement en façade dans la cour avant de plus de 15,0 m à certaines conditions dans la zone 224-M, afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 21 octobre 1993 à 19 h 00.

ADOPTÉE

474-93
Projet de règl. 2001-Z-166 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins augm. pourcentage d'occup. au sol zone 212-M.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-166 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins d'augmenter le pourcentage d'occupation au sol dans la zone 212-M;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Émilien La Barre

APPUYÉ PAR : Daniel Perreault

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil de la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-166 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins d'augmenter le pourcentage d'occupation au sol dans la zone 212-M, afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 21 octobre 1993 à 19 h 00.

ADOPTÉE

475-93
Projet de règl. 2001-Z-167 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière perm. stat. dans marge recul avant zone 911-R.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-167 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre le stationnement dans les marges de recul avant de la zone 911-R (rue Léo-Pidgeon et Léon-Méthot);

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil de la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-167 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre le stationnement dans les marges de recul avant de la zone 911-R (rue Léo-Pidgeon et Léon-Méthot), afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 21 octobre 1993 à 19 h 00.

ADOPTÉE

INITIALES DU GREFFIER 489 INITIALES DU GREFFIER

476-93
Projet de règl. 2001-Z-168 (1993) modif règl. 2001-Z (1989) aux fins interd. fonct. résident., établiss. où l'on sert boissons alcool., exclure vente et location matériel roulant, etc.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-168 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins d'interdire les fonctions résidentielles, les établissements où l'on sert des boissons alcooliques, d'exclure la vente et location de matériel roulant, la vente de matériaux de construction, la vente de combustible, le service funéraire et crématorium, le service d'entreposage, la prison et institution correctionnelle et, exiger une zone tampon (écran végétal) de 4,0 mètres dans la zone 1158 dans sa partie attenante aux zones résidentielles 1155 et 1159;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil de la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-168 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins d'interdire les fonctions résidentielles, les établissements où l'on sert des boissons alcooliques, d'exclure la vente et location de matériel roulant, la vente de matériaux de construction, la vente de combustible, le service funéraire et crématorium, le service d'entreposage, la prison et institution correctionnelle et, exiger une zone tampon (écran végétal) de 4,0 mètres dans la zone 1158 dans sa partie attenante aux zones résidentielles 1155 et 1159, afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 21 octobre 1993 à 19 h 00.

ADOPTÉE

477-93
Règl. 2001-Z-169 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins revoir normes spéc. concern. stat. pour usages résid. zone 910-M.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-169 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de revoir les normes spéciales concernant le stationnement pour les usages résidentiels dans la zone 910-M;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil de la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-169 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de revoir les normes spéciales concernant le stationnement pour les usages résidentiels dans la zone 910-M, afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 21 octobre 1993 à 19 h 00.

ADOPTÉE

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6814R-MG

LUNDI LE 20 SEPTEMBRE 1993

478-93
Projet de règl. 2001-Z-170 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière à agrandir zone comm. 110-C à même ptie zone industr. 111-I.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-170 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à agrandir la zone commerciale 110-C à même une partie de la zone industrielle 111-I (coin Notre-Dame, boul. Normand et rue St-Philippe);

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Roger Bellemare

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil de la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-170 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à agrandir la zone commerciale 110-C à même une partie de la zone industrielle 111-I (coin Notre-Dame, boul. Normand et rue St-Philippe), afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 21 octobre 1993 à 19 h 00.

ADOPTÉE

479-93
Règl. 1310 (1993) sur régime retraite employés Ville T.-R.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 9 août 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que le règlement 1310 (1993) sur le régime de retraite des employés de la Ville de Trois-Rivières soit adopté.

ADOPTÉE

480-93
Règl. 1311 (1993) autor. signature entente avec mun. St-Louis-de-France relat. util. logiciels inform.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 7 septembre 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

INITIALES DU MAIRE
491
INITIALES DU GREFFIER

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que le règlement 1311 (1993) autorisant la signature d'une entente avec la municipalité de St-Louis-de-France relativement à l'utilisation de logiciels informatiques soit adopté.

ADOPTÉE

481-93
Règl. 1312 (1993) autor. signature entente avec mun. Pointe-du-Lac relat. util. logiciels inform.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 7 septembre 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que le règlement 1312 (1993) autorisant la signature d'une entente avec la municipalité de Pointe-du-Lac relativement à l'utilisation de logiciels informatiques soit adopté.

ADOPTÉE

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

482-93
Règl. 1313 (1993) autor. réal., par profess. sect. privé, diff. plans, devis, analyses, expertises.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 7 septembre 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que le règlement 1313 (1993) autorisant la réalisation, par des professionnels du secteur privé, de différents plans, devis, analyses, expertises et études et décrétant un emprunt à cet effet de 100 000 $ soit adopté.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE

492

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 20 SEPTEMBRE 1993

483-93
Correction avec Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (ptie 288-3 Par. T.-R. et ptie 543 Par. Visitation-de-la-Pointe-du-Lac).

ATTENDU qu'aux termes d'un acte de vente reçu par Me Yves-M. Veillette, notaire, le 24 mai 1984 et enregistré au Bureau d'enregistrement de Trois-Rivières le 23 mai 1984 sous le numéro 352841, la Ville de Trois-Rivières a cédé à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada une partie du lot 288-3 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières ainsi qu'une partie du lot 543 du cadastre de la Paroisse de la Visitation-de-la-Pointe-du-Lac;

ATTENDU qu'une erreur s'est glissée dans la désignation de la partie dudit lot 288-3 et que la partie dudit lot 543 n'aurait pas dû être incluse dans l'acte de vente enregistré sous le numéro 352841;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte préparé par Me Yves-M. Veillette, notaire, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières consente à ce que la désignation de la partie dudit lot 288-3 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières contenu audit acte enregistré sous le numéro 352841 soit remplacée par la suivante:

> Une parcelle de terrain de figure trapézoïdale désignée comme étant une partie de la subdivision TROIS du lot originaire DEUX CENT QUATRE-VINGT-HUIT (ptie 288-3) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, se décrivant comme suit:
>
> Commençant au point "A", sur le plan préparé par Pierre Brodeur, arpenteur-géomètre, le 12 mars 1993 sous le numéro EM-93-7753, étant le coin ouest dudit lot 288-3; dudit point de départ ainsi déterminé, suivant une ligne ayant un gisement de 64°19'41", une distance de quatre-vingt-un mètres et soixante centièmes (81,60 m) jusqu'au point "B"; de là, suivant une ligne ayant un gisement de 134°49'59", une distance de six mètres et quarante-sept centièmes (6,47 m), jusqu'au point "C"; de là, suivant une ligne ayant un gisement de 244°19'41", une distance de quatre-vingt-un mètres et cinquante-neuf centièmes (81,59 m) jusqu'au point "D"; de là, suivant une ligne ayant un gisement de 314°46'41", une distance de six mètres et quarante-sept centièmes (6,47 m) jusqu'au point "A", point de départ; bornée vers le nord-est par une partie du lot 288-3, vers le sud-est par une partie du lot 288, vers le sud-ouest par le lot 288-2 et vers le nord-est par une partie du lot 288; ayant une superficie de quatre cent quatre-vingt-dix-sept mètres carrés et trois dixièmes (497,3 m.c.).

Que la Ville de Trois-Rivières consente à ce que Sa Majesté la Reine du Chef du Canada lui rétrocède, à toutes fins que de droit, l'immeuble suivant:

> Une lisière de terrain de forme triangulaire, désignée comme étant une partie du lot CINQ CENT QUARANTE-TROIS (ptie 543) du cadastre de la Paroisse de la Visitation-de-la-Pointe-du-Lac; bornée au nord-ouest et au sud-ouest par des parties dudit lot 543, au nord-est par une partie du lot 544; mesurant quarante-six pieds et trois dixièmes (46,3 pi) à sa base par cent quatre vingt-douze pieds (192 pi) de hauteur; ayant une superficie de quatre mille quatre cent quarante-quatre pieds carrés et huit dixièmes (4 444,8), mesure anglaise, ou douze centièmes (0,12) d'arpent carré.

Que le susdit projet d'acte soit approuvé à toutes fins que de droit et que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou en son absence, l'assistant-greffier, Me Yvan Gaudreau, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

484-93
Location bâtiment pour entreposage camion-pompe avec C. Milot.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de bail à intervenir avec M. Clément Milot relativement à la location d'un garage pour l'entreposage d'un camion-pompe et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : André de Repentigny

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières loue de M. Clément Milot le bâtiment suivant à des fins d'entreposage d'un camion-pompe:

> La moitié sud-est d'un garage érigé sur le lot VINGT-QUATRE---UN (24---1) du cadastre de la Paroisse de Saint-Étienne, division d'enregistrement de Trois-Rivières, lequel est situé à proximité d'une maison portant le numéro 12000 du boulevard des Forges à Trois-Rivières.

Que ce bail soit consenti pour une période d'une année débutant le premier (1er) octobre mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993) et se terminant le trente (30) septembre mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994) inclusivement.

Que le montant du loyer soit de deux cent quatre-vingt-quatre dollars (284 $) par mois payable au locateur le premier (1er) jour de chaque mois.

Que le bail devant donner suite à la présente résolution contienne les clauses, conditions et obligations généralement stipulées dans ce genre de contrat.

Que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, l'assistant-greffier, Me Yvan Gaudreau, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit projet et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

485-93
Adjud. de contrats.

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte:

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

- la proposition de la compagnie "Camions Freightliner M.B. Trois-Rivières ltée", au montant de 115 703,29 $, pour la fourniture de deux (2) camions six (6) roues et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au règlement 1300 (1993);

- la proposition de la compagnie "Pagé Construction division de Simard-Beaudry inc.", au montant de 467 001,88 $, pour la réalisation de travaux d'élargissement du boulevard des Forges entre le numéro 6000 du boulevard des Forges et la rue Bergeron et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet conditionnellement à l'approbation, par le ministre des Affaires municipales du Québec, du règlement 1293 (1993) dont les fonds serviront notamment à payer le montant ci-avant mentionné;

- la proposition de la compagnie "Bilodeau et Fils", au montant de 10 461,15 $, pour le remplacement de sept (7) fenêtres à trois (3) pans à l'usine de traitement d'eau et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au règlement 1278 (1993);

- la proposition de la compagnie "Québec Multi-Plans", pour la fourniture des arbres et arbustes ci-dessous identifiés au prix unitaire indiqué en regard de chacun:

Crataegus:	26,60 $
Acer:	26,60 $
Tillia:	23,75 $
Sorbus:	26,60 $
Malus:	21,85 $
Potentilla:	14,04 $
Rosa Champlain:	5,94 $
Cornus:	4,28 $
Hydrangea:	4,51 $
Prunus:	4,51 $

- la proposition de la compagnie "Pépinière Abbots Ford", pour la fourniture d'arbres connus sous le nom de "Picea" au prix unitaire de 24 $;

- la proposition de la compagnie "Panier Fleuri", pour la fourniture d'arbustes connus sous les noms de "Viburnum" et "Philadelphus" au montant de 5,49 $ l'unité;

- la proposition de la compagnie "Pépinière Cramer", pour la fourniture des arbustes identifiés ci-dessous au prix unitaire indiqué en regard de chacun:

Spirea:	4,41 $
Phila.cord.	4.90 $
Rosa J. Davis	6,13 $

Que les sommes nécessaires au paiement des arbres et arbustes indiqués aux 6°, 7°, 8° et 9° paragraphes du premier alinéa soient appropriées à même le poste budgétaire 02-21-27-5 et le règlement 1280 (1993).

M. André de Repentigny vote contre l'adjudication du contrat pour l'élargissement du boulevard des Forges puisqu'il désire que des trottoirs soient inclus dans le cadre de la réalisation des travaux.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE
495
INITIALES DU GREFFIER

486-93
Nomin. J. Bédard, comptable et assistant-trésorier.

ATTENDU que le poste d'assistant-trésorier occupé par M. Lucien A. Ouellet est devenu vacant le 1er juin 1992 à la suite de la prise d'une retraite anticipée par celui-ci;

ATTENDU que Mme Jocelyne Bédard occupe le poste de comptable;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que les postes d'assistant-trésorier et de comptable soient regroupés en un poste de "Comptable et assistant-trésorier" et qu'il soit placé dans la classe numéro huit (8) aux fins de la "Politique de rémunération des employés cadres".

Que Mme Jocelyne Bédard soit nommée titulaire de ce nouveau poste et que son salaire annuel soit porté à 57 767 $ rétroactivement au 13 septembre 1993.

ADOPTÉE

487-93
Permanence F. Gauvin, préposée aux recettes et comptes clients.

ATTENDU qu'aux termes de la résolution numéro 340-93 que le Conseil a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 21 juin 1993, la Ville de Trois-Rivières a nommé Mme Francine Gauvin à un poste permanent à temps partiel de préposée aux recettes et aux comptes clients au Service de la trésorerie;

CONSIDÉRANT que l'évaluation produite par son supérieur immédiat concerné confirme qu'elle complète avec succès sa période de probation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières confirme Mme Francine Gauvin dans son poste de préposée aux recettes et aux comptes clients au Service de la trésorerie.

ADOPTÉE

488-93
Mandat à "Normandin et Beaudry, actuaires-conseils inc." prépar. cahiers charges pour renouv. contrat d'assurance collective et analyse des soumissions.

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la firme "Normandin et Beaudry, actuaires-conseils inc." pour la préparation du cahier des charges en vue du renouvellement du contrat d'assurance collective qui entrera en vigueur le 1er janvier 1994 et pour procéder à l'analyse des soumissions.

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6814R-MG

Qu'elle verse à cette compagnie des honoraires maximums de 8 500 $ (taxes excluses) lesquels seront payés à même les sommes disponibles au poste 02-12-12-1-410 du budget 1993.

ADOPTÉE

489-93
Mandat à "Samson, Bélair, Deloite et Touche", pour continuation étude sur regroup. corps policiers.

IL EST PROPOSÉ PAR : André Noël

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières s'associe à la Ville de Cap-de-la-Madeleine pour mandater la firme "Samson, Bélair, Deloite et Touche" afin de poursuivre l'étude sur le regroupement des corps policiers des Villes de Cap-de-la-Madeleine et de Trois-Rivières, les coûts de ladite étude ne devant pas excéder la somme de 17 500 $.

Que la participation financière de chacune de ces municipalités soit établie au prorata de leur population respective telle que déterminée par le décret numéro 1675-92 adopté par le gouvernement du Québec le 5 novembre 1992 et publié dans l'édition du 9 décembre 1992 de la Gazette officielle du Québec.

Que cette dépense soit payée à même les fonds disponibles au poste budgétaire numéro 02-11-21-1-410;

ADOPTÉE

490-93
Mandat à "Consultants V.F.P. inc." pour prépar. plans et devis trav. const. voie service bâtiment "Trois-Rivières Techni-Paint Canada inc."

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la firme "Consultants V.F.P. inc." pour la préparation des plans et devis relativement à l'exécution de travaux de construction de voies de service au bâtiment de la compagnie "Trois-Rivières Techni-Paint Canada inc." situé à l'aéroport de Trois-Rivières et pour effectuer l'évaluation du coût des travaux.

Qu'elle verse à cette firme des honoraires maximums de 4 820 $ (taxes excluses), lesquels seront payés à même les sommes disponibles au règlement 1236 (1992).

ADOPTÉE

491-93
Décret trav. répar. trottoirs et "resurfaçage" partiel.

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 2 de la Loi sur les travaux municipaux (L.R.Q., c. T-14), la Ville de Trois-Rivières autorise l'exécution de travaux de réparation de trottoirs et de bordures ainsi que des travaux de "resurfaçage" partiel tels que détaillés au document de deux pages préparé

INITIALES DU GREFFIER
497

par M. Alain Provencher le 19 août 1993 et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que la Ville autorise une dépense de 80 000 $ pour l'exécution de ces travaux, ladite somme devant être payée à même les fonds disponibles au fonds généraux au poste "Travaux spéciaux".

ADOPTÉE

492-93
Modif. règl. 1306 (1993) autor. constr. serv. mun. base sur ptie lots 190, 191 et 192 Par. T.-R.

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières modifie l'article 1 du règlement 1306 (1993) autorisant la construction des services municipaux de base sur une partie des lots 190, 191 et 192 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet de 560 000 $, en remplaçant les chiffres et le mot "92-0070-1, 2 et 3" par les chiffres et le mot "92-0070-1, 2, 3 et 4".

ADOPTÉE

493-93
Retrait règl. 2001-Z-152 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière perm. usage "Roulotte-restaurant" cert. zones centre-ville.

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 379-93 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 12 juillet 1993, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a édicté le règlement 2001-Z-152 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre l'usage "Roulotte-restaurant" dans certaines zones du centre-ville;

ATTENDU que, conformément aux articles 131 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et 539 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), une journée d'enregistrement a été tenue le 10 août 1993 sur ce règlement;

ATTENDU que lors de cette journée, vingt-cinq (25) personnes habiles à voter ont demandé que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire alors que le nombre minimum requis à cet effet était de quinze (15);

ATTENDU que, conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), le certificat dressé par le greffier, conformément à l'article 555 de ladite Loi, a été déposé devant le Conseil municipal lors de sa séance de la Commission permanente tenue le 7 septembre 1993;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roger Bellemare

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières, conformément à l'article 559 de la Loi sur les élections et les référendum dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), retire le règlement 2001-Z-152 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6514R-MG

de manière à permettre l'usage "Roulotte-restaurant" dans certaines zones du centre-ville.

ADOPTÉE

494-93
Appui à "Corpo. gestion du dével. du bassin de la rivière St-Maurice (C.G.D.B.R.) pour promotion mise en valeur du potentiel rivière St-Maurice et constr. centrale hydro-électr. au Rapide-des-Forges.

ATTENDU que la Corporation de gestion du développement du bassin de la rivière Saint-Maurice (CGDBR) a comme objectif prioritaire une mise en valeur régionale et intégrée des multiples ressources naturelles, socio-économiques, écologiques et récréo-touristiques de la rivière Saint-Maurice et de ses bassins versants;

ATTENDU qu'une grande partie du développement socio-économique de notre région doit passer par le développement récréo-touristique (industrie touristique, une industrie de relève importante pour la Mauricie);

ATTENDU que l'accessibilité à la rivière Saint-Maurice et de ses bassins versants est un objectif prioritaire pour la Corporation (CGDBR) et le milieu qu'elle représente dans une mise en valeur globale de tous les potentiels reliés à notre rivière;

ATTENDU que les mégaprojets hydro-électriques présents et à venir (investissements évalués à 3,5 milliards) auront une influence déterminante, historique et sans précédent dans le développement de la rivière Mauricie;

ATTENDU que le projet hydro-électrique à Rapide-des Forges est aussi un mégaprojet (investissement de près de 1 milliard) qui aura une influence première et déterminante pour l'accessibilité à la rivière Saint-Maurice et à ses bassins versants;

ATTENDU que le projet de construction d'une centrale à Rapide-des-Forges créera en amont du barrage un grand lac de 7 à 8 kilomètres de long par 1 à 2 kilomètres de large permettant un développement des ressources récréo-touristiques sans précédent à proximité des populations vivant dans le bas Saint-Maurice;

ATTENDU que la nouvelle centrale hydro-électrique à Rapide-des-Forges est un élément clé dans tout le développement socio-économique en Mauricie;

ATTENDU que le mégaprojet de la centrale Rapide-des-Forges créera pendant sa construction des milliers d'emplois que la Mauricie a définitivement et rapidement besoin en ces temps difficiles;

ATTENDU que le mégaprojet Rapide-des-Forges est un investissement majeur qu'il faudra tôt ou tard intégrer dans un projet de développement de société régionale en Mauricie permettant d'utiliser à de multiples fins tous les potentiels aquatiques de la rivière Saint-Maurice (baignade, pêche, villégiature, navigation, croisière, plongée sous-marine, voile, etc...);

ATTENDU que les dernières études comparatives sur les projets La Gabelle/Des Forges, présentées en juin 1993 par Hydro-Québec, sont loin d'être concluantes sur les éventuels et probables impacts environnementaux que créerait une nouvelle centrale hydro-électrique au Rapide-des-Forges;

ATTENDU que de toute manière, il devrait y avoir des audiences publiques pour démontrer clairement ces impacts majeurs, le cas échéant, et que des mesures de corrections pourraient définitivement y être apportées par Hydro-Québec au profit des aspirations du milieu;

INITIALES SOUMISSIONNAIRE
499
INITIALES DU GREFFIER

ATTENDU que la société Hydro-Québec devra tôt ou tard reconnaître que le milieu a un droit de regard sur l'utilisation et/ou l'exploitation des ressources naturelles liées à la rivière Saint-Maurice;

ATTENDU que Hydro-Québec doit définitivement travailler en collaboration et en partenariat avec le milieu tout en reconnaissant les particularités et les besoins spécifiques et nos travailleurs en région;

ATTENDU que les demandes du milieu et le respect des collectivités que défend la Corporation (CGDBR) doivent être compris et pris en considération par Hydro-Québec;

ATTENDU que la FTQ demande aussi, après une accessibilité au bas Saint-Maurice par la construction d'une nouvelle centrale à Rapide-des-Forges, que soit également prévue cette même accessibilité dans les autres réfections ou constructions de nouvelles centrales hydro-électriques à venir dans tout le bassin versant;

ATTENDU que le mégaprojet Rapide-des-Forges (investissement approximatif de 1 milliard) est le fer de lance d'un développement régional en Mauricie, région qui a donné toute cette richesse naturelle exceptionnelle au Québec et qui maintenant en a grandement besoin pour renforcer son économie;

ATTENDU que Hydro-Québec ne peut définitivement plus fermer la porte à un développement récréo-touristique qui passe par l'accessibilité à la rivière Saint-Maurice en coulant du béton pour les 100 prochaines années sans prendre en considération les aspirations du milieu dans une mise en valeur intégrée des ressources;

ATTENDU que la Corporation (CGDBR) et le milieu qu'elle représente demandent à Hydro-Québec de privilégier l'embauche de travailleurs de la Mauricie étant donné le haut taux de chômage de cette région;

ATTENDU qu'il est primordial pour le milieu, et principalement pour les travailleurs de la FTQ en Mauricie, que les investissements majeurs pour la construction d'une nouvelle centrale aux Forges doivent être compris par Hydro-Québec comme faisant partie d'un développement socio-économique global, non seulement pendant la construction, mais aussi après sa réalisation devant permettre une continuité dans la mise en valeur de toutes les autres ressources liées à la rivière Saint-Maurice et à ses bassins versants;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières appuie la CGDBR dans ses mandats et objectifs pour la promotion et la mise en valeur des multiples potentiels de la rivière Saint-Maurice et de ses bassins versants.

Que le développement global, l'accessibilité à la rivière et les emplois en région soient concrétisés par une mise en chantier rapide des rénovations et par la construction de nouvelles centrales en Mauricie et principalement qu'Hydro-Québec accélère toutes ses études et décisions pour réaliser dans un très proche avenir la construction d'une nouvelle centrale à Rapide-des-Forges.

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

Que la Ville de Trois-Rivières appuie donc inconditionnellement la construction d'une nouvelle centrale hydro-électrique à Rapide-des-Forges (mégaprojet évalué à près de 1 milliard) qui est définitivement une clé-maîtresse de tout le développement socio-économique, écologique et récréo-touristique et le fer de lance de toute l'accessibilité à la rivière Saint-Maurice et à ses bassins versants.

ADOPTÉE

495-93
Demande gouv. du Québec amender, avec effet rétroactif, Loi sur fiscalité mun. pour protéger assiette fiscale des mun.

ATTENDU qu'en 1979, les municipalités du Québec et le Gouvernement du Québec en sont venus à un consensus sur le partage de l'assiette fiscale tant entre le niveau foncier et le niveau locatif qu'entre les secteurs résidentiel, institutionnel, commercial et industriel;

ATTENDU que pour répondre à certains problèmes ponctuels tant d'ordre économique (instauration d'un ticket modérateur, instauration des rôles triennaux et de la surtaxe sur les immeubles non résidentiels) qu'en matière d'interprétation de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1) (modifications aux articles 45, 47, 65, 232 et 236 de ladite loi), le législateur est intervenu par le passé lorsque l'assiette fiscale des municipalités s'est trouvée diminuée;

ATTENDU que le gouvernement est même intervenu rétroactivement en ce qui concerne la question de la théorie du faisceau des droits suite à un jugement de la Cour d'appel pour restaurer l'intégrité de l'assiette fiscale à ce qu'elle était avant ce jugement;

ATTENDU que les valeurs portées aux rôles d'évaluation peuvent ne pas refléter la réalité actuelle du marché dans un contexte de récession, puisque la date de référence des conditions du marché est le premier juillet de l'exercice financier précédant le dépôt de ceux-ci;

ATTENDU l'augmentation de la charge fiscale municipale due aux transferts fiscaux des paliers de gouvernement supérieur vers les municipalités;

ATTENDU qu'avec l'entrée en vigueur des rôles d'évaluation triennaux, le résultat d'une contestation s'applique sur trois exercices financiers si bien que l'intérêt d'une contestation pour les propriétaires d'immeubles de moyenne et de grande envergure se trouve augmenté par un gain escompté sur plusieurs années et des frais de contestation (avocats, experts) amortis aussi sur plusieurs années;

ATTENDU que l'évaluation municipale qui devait à l'origine n'utiliser que des techniques de masse doit être maintenant considérée comme un domaine d'expertise très poussée, en particulier dans le cas des immeubles industriels, commerciaux et institutionnels, avec pour conséquence à appréhender, une augmentation en flèche des coûts de confection et de dépenses pour les rôles d'évaluation;

ATTENDU que l'application intégrale du jugement rendu par la Cour Suprême dans la cause de "Ciment Québec inc." contre Corporation municipale de Saint-Basile-Village-Sud équivaudrait à un autre transfert fiscal indirect et non planifié pour les municipalités;

ATTENDU qu'il y a lieu de préserver l'intégrité de l'assiette fiscale municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR: Alain Gamelin

APPUYÉ PAR: Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

INITIALES DU MAIRE
501
INITIALES DU GREFFIER

Que la Ville de Trois-Rivières demande au Gouvernement du Québec, dans un premier temps, d'amender rétroactivement la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1), de façon à protéger l'assiette fiscale des municipalités en matière de propriété industrielle suite au jugement rendu dans la cause de "Ciment Québec inc." contre Corporation municipale de Saint-Basile-Village-Sud.

Que la Ville de Trois-Rivières demande au Gouvernement du Québec, dans un deuxième temps, de revoir le processus d'évaluation des immeubles tant en matière industrielle qu'institutionnelle et de soumettre un projet de réforme à la table de concertation Québec-Municipalités.

Que la Ville de Trois-Rivières transmette copie de cette résolution au ministre des Affaires municipales du Québec ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

496-93
Demande Cour supérieure enjoindre R. Godon nettoyer terrains et enlever nuisances.

ATTENDU que M. Rosaire Godon est propriétaire de deux bâtiments situés au 2750 et 2770 de la rue St-Alphonse sur des terrains désignés comme étant les lots numéros 2735 et 2737 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières et d'un terrain vacant situé sur la rue Ste-Marguerite désigné comme étant les lots 2731 et 2732 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières;

ATTENDU que les parties non construites de ces terrains recèlent de véhicules de tous genres, pour la plupart non en état de marche et qu'on y retrouve des carcasses de véhicules automobiles, des vieux pneus, de vieilles batteries, de vieux lampadaires, des tuyaux, de vieux escaliers, le tout disposé sans ordre et pêle-mêle sur ceux-ci;

ATTENDU que les arbres et arbustes qui poussent sur ces terrains démontrent que leur propriétaire n'y effectue aucun entretien depuis longtemps;

ATTENDU qu'un de ces bâtiments, endommagé par un incendie il y a quelques années, constitue un danger pour le voisinage et les passants;

ATTENDU que le propriétaire de l'immeuble voisin est fortement incommodé par les odeurs qui s'y dégagent;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : Daniel Perreault

ET RÉSOLU :

Que, conformément aux articles 227 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), 19.1 et suivants et 76 et suivants de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), la Ville de Trois-Rivières s'adresse à la Cour supérieure pour qu'elle ordonne à Rosaire Godon de faire disparaître, à ses frais, les nuisances que constituent les objets divers qui se trouvent sur lesdits terrains ainsi que les causes d'insalubrité.

Que la Ville de Trois-Rivières demande à la Cour supérieure d'être autorisée à effectuer ces travaux aux frais de M. Rosaire Godon si celui refuse ou néglige de se conformer au jugement à être rendu.

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

Que le chef du Service du contentieux, Me Jean Lamy, soit mandaté pour présenter et défendre cette requête, pour et au nom de la Ville, et, généralement, pour faire le nécessaire.

ADOPTÉE

497-93
Demande Cour supérieure ordonner S. Beaupré, J. Béliveau, S. Bélivau, la cie "B.C.T. Trois-Rivières inc." cesser exploiter commerce.

ATTENDU que le lieu d'affaires connu sous le nom de "Dépanneur Chez Jello" a perdu ses droits acquis en tant que commerce d'alimentation;

ATTENDU que le dernier permis d'affaires demandé par Mme Suzanne Beaupré pour ledit commerce lui a été refusé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Perreault

APPUYÉ PAR : Émilien La Barre

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et 751 et suivants du Code de procédure civile (L.R.Q., c. C-25), la Ville de Trois-Rivières s'adresse à la Cour supérieure pour qu'elle ordonne conjointement à Suzanne Beaupré, Johanne Béliveau, Suzanne Béliveau, la compagnie "B.C.T. Trois-Rivières inc." et à tout autre occupant ou exploitant du lieu d'affaires connu sous le nom de "Dépanneur Chez Jello" de cesser toutes opérations commerciales interdites dans l'immeuble situé au 700 de la rue Ste-Angèle.

Que le chef du Service du contentieux, Me Jean Lamy, soit mandaté pour représenter et défendre cette requête, pour et au nom de la Ville, devant cette Cour et, généralement, pour faire le nécessaire.

ADOPTÉE

498-93
Demande Cour supérieure ordonner C. Paquin démolir 2 logements.

ATTENDU que M. Claude Paquin a obtenu un permis de la Ville de Trois-Rivières pour la construction d'un duplex au 5211 de la rue Chanoine-Moreau;

ATTENDU que cet immeuble fut construit sur un terrain situé dans la zone 917-R dans laquelle les immeubles de deux (2) logements maximum sont autorisés;

ATTENDU qu'après la fin des travaux et l'émission du permis d'occupation, M. Claude Paquin a construit et aménagé deux (2) autres logements au sous-sol, portant à quatre (4) le nombre de logements dans cet immeuble;

ATTENDU qu'une mise en demeure lui a été transmise le 3 août 1993 de démolir les deux (2) logements construits illégalement;

ATTENDU qu'il refuse ou néglige d'obtempérer à cette mise en demeure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Émilien La Barre

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que, conformément aux articles 227 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Ville de Trois-Rivières s'adresse à la Cour supérieure pour qu'elle ordonne à M. Claude Paquin de démolir, à ses frais, les deux (2) logements construits

INITIALES DU MAIRE
503
INITIALES DU GREFFIER

illégalement dans le sous-sol de l'immeuble situé au 5211 de la rue Chanoine-Moreau à Trois-Rivières et, s'il fait défaut de le faire, pour qu'elle lui permette de le démolir à ses frais.

Que le chef du Service du contentieux, Me Jean Lamy, soit mandaté pour présenter et défendre cette requête et, généralement, pour faire le nécessaire.

ADOPTÉE

499-93
Paiement réclamations.

CONSIDÉRANT les incidents ou les accidents ci-après énumérés ayant engagé la responsabilité civile de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières verse:

- une somme de 218,46 $, à la société Hydro-Québec, pour les dommages occasionnés à un compteur installé au 918 rue St-Maurice le ou vers le 15 février 1993 lors de travaux de déneigement;

- une somme de 116,84 $ à Jean-Louis Dionne, pour les dommages occasionnés à la clôture bordant l'arrière de sa propriété du 803 rue des Forges lors de travaux de déneigement réalisés dans la nuit du 27 au 28 décembre 1993;

- une somme de 1 060 $ à Michel Thiffault, pour les dommages occasionnés à sa résidence du 1099 rue Amherst, par de la chute d'un arbre appartenant à la Ville;

- une somme de 375,57 $ à Linda Godon et Michel Godin, pour les dommages occasionnés à leur propriété du 830 rue Radisson, lors de travaux de déneigement réalisés le 14 février 1993;

- une somme de 847,59 $ à Paul René de Cotret, pour les dommages occasionnés à la clôture et au portail de sa propriété du 834 rue des Ursulines lors de travaux de déneigement réalisés les 8 et 16 mars 1993;

- une somme de 80,86 $ à Colette Landry, pour les dommages occasionnés à la clôture bordant sa propriété du 2134-5e Avenue lors de travaux de déneigement;

- une somme de 233,69 $ à Diane Chauvette et Richard Vézina, pour les dommages occasionnés aux murs et aux vitres de leur propriété du 2989-2991 boulevard des Forges lors de travaux de déneigement réalisés le 3 février 1993;

- une somme de 60 $ à Marcel Leblanc, pour les dommages occasionnés à la clôture bordant sa propriété du 1590 rue Désaulniers lors de travaux de réparation de la conduite d'aqueduc en février 1993;

- une somme de 635 $ à Louis Labonté, pour les dommages occasionnés à son véhicule automobile le 13 août 1993, par un véhicule appartenant à la Ville, lors de travaux de réparation de l'asphalte sur la rue Sylvain.

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MQ

Que toutes ces sommes soient versées à même celles versées au fonds d'auto-assurance.

ADOPTÉE

500-93
Part. membres Conseil diff. activités et autor. dépenser en conséquence.

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières achète:

- un (1) billet (75 $ l'unité) pour participer à un concert-bénéfice organisé par l'Orchestre Symphonique de Trois-Rivières le 22 octobre 1993 à la salle J.A.-Thompson;

- un (1) billet (55 $ l'unité) pour participer au brunch annuel de la "Fondation du centre hospitalier Ste-Marie inc." qui aura lieu le 31 octobre 1993 à l'Hôtel Delta;

- deux (2) billets (10 $ l'unité) pour participer à une parade de mode organisée par la corporation "L'Accueil féminin inc." le 5 octobre 1993.

ADOPTÉE

501-93
Liste des comptes à payer.

COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR: Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: Roland Thibeault
ET RÉSOLU:

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 11 septembre 1993

Massicotte et fils ltée:	
Remise de la dernière tranche de la retenue - renforcement chaussée rue Westinghouse	3 512,07 $
Construction et pavage Maskimo ltée:	
Asphalte - Travaux publics	2 629,74
Verdure de demain inc.:	
Tonte de gazon - place René-Matteau - Travaux publics	89,02
Jules Milette inc.:	
Contenants - août 1993 - Parc portuaire, Parc Adélard-Dugré, autogare, Travaux publics, quartier général	5 047,13
Sani mobile T.-R. inc.:	
Vidange de fosses septiques - Travaux publics	849,10
Pétroles Irving inc.:	
Achat de gazoline - Sécurité publique et Travaux publics	15 256,12
ICG propane inc.:	

Propane pour la Zamboni - Colisée	184,19
Classique internationale de canots de la Mauricie: Subvention - 2e versement	1 500,00
Société des écrivains de la Mauricie inc. Subvention 1993 - prix littéraire	1 000,00
Services d'entretien Michel Nérin enr.: Entretien ménager - août 1993 - hôtel de ville, Édifice François-Nobert, stationnement Badeaux	3 802,07
Services sménagers Roy ltée: Entretien ménager - quartier général - juillet 1993	1 732,63
Communications Le Rocher: Entretien du système de radiocommunication - août 1993 - Sécurité publique, Permis, Loisirs	1 417,38
Intergraph Canada Ltd: Entretien du système Intergraph - septembre 1993 - Arpentage	1 108,35
Bis remorquage enr.: Frais de remorquage - août 1993 - Sécurité publique	567,47
Floriculture Gauthier inc.: Application d'engrais et d'herbicide - Sécurité publique	189,17
Jacques Le Nettoyeur inc.: Nettoyage de différents vêtements de policiers, couvertures, sacs fourre-tout - Sécurité publique	171,65 $
Garage René Lacombe inc.: Frais de remorquage - juillet 1993 - Cour municipale	83,46
Les Ateliers photographiques inc.: Services photographiques - exposition vitraux	150,23
Électronique Matteau inc.: Réparation de life gard II et IV - Sécurité publique	41,17
Servac inc.: Récupération d'huile - Travaux publics	44,51
Joanne Morin: Distribution liste électorale - référendum du 3 octobre 1993 - Greffe	19,50
Le Nouvelliste: Appel d'offres (élargissement boul. des Forges entre le 6000, des Forges et la rue Bergeron)	247,04
Décograf: Photos des quartiers - Information	448,03
Gilles Bergevin:	

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

INITIALES DU MAIRE
506
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 20 SEPTEMBRE 1993

Achat de cahiers historiques sur la navigabilité de la rivière St-Maurice - Information	90,00
Automobiles Sélect: Achat de 1 000 étiquettes pour clés - Sécurité publique	28,89
Regroupement québécois du loisir municipal: Achat du document sur politique d'accréditation - Affaires culturelles	13,91
Institut de recherche en construction: Achat de la publication "Lignes directrices pour l'application aux bâtiments existants de la partie 3 du Code national du bâtiment du Canada" - Permis	32,40
Les Éditions FD enr.: Abonnement - mise à jour au Code de sécurité routière - Travaux publics	47,08
Bicybec ltée: Plaques de bicyclettes - Sécurité publique	16,19
Roger Cloutier: Remboursement pour bris de vitre saisie pour prélèvement d'empreintes - Sécurité publique	67,05
Association des policiers-pompiers V.T.R.: Boissons gazeuses fournies lors d'un incendie le 16 août 1993 - Sécurité publique	81,50
Buffet Jeanne Paquin: Goûter - réunion diverses villes	82,91
IGA-Boniprix: Achats divers - réunion diverses villes	22,84

REMBOURSEMENTS PARTIELS - CONDITIONNEMENT PHYSIQUE

Louise Racette	37,50 $
Céline Lemire	26,70
Lucie Lamy	37,50
Carole Genest	37,50
Diane Aubry	37,50

LOISIRS

Centre Landry: Peinture - Centre Alexandre-Soucy	1 669,20
Association trifluvienne de soccer: Frais d'arbitrage - août 1993	1 234,00
Association de baseball de T.-R.: Préparation du terrain de balle Albert-Gaucher	140,00

BIBLIOTHÈQUE

Productions Specta inc.: Impression de billets (Placide Gaboury et Le tour du monde en musique)	18,40

INITIALES DU MAIRE
507
INITIALES DU GREFFIER

Service d'entretien, d'accueil et de surveillance, photocopies, publicité, pièces et accessoires, communication, crédit "Encyclopédies populaires" - du 1er mai au 31 août 1993	12 542,54
Société canadienne des postes: Location du casier postal 1713	155,80
Reliure Bois-Francs inc.: Reliure de volumes	611,37
Commission scolaire de Trois-Rivières: Frais de déplacement de 2 personnes - ateliers-rencontres sur le livre	140,00
Le Colimaçon: Achat de cassettes et disques compacts - audio adultes et jeunes	355,11
Archambault musique: Achat de cassettes et disques compacts - audio adultes et jeunes	506,68
Bibliothèque centrale de prêt de l'Estrie: Achat du "Guide d'animation à l'intention des bibliothèques affiliées"	18,73

Achats de livres

L'Excèdre librairie inc.	1 589,54
La Bande dessinerie	147,07
Librairie Clément Morin et fils inc.	930,69
Librairie Poirier inc.	105,12

AÉROPORT

Réfrigération B.C. inc.: Réparation de réfrigérateur	158,44 $
Fédéral express: Transport et poste	31,16
Reynolds radio inc.: Location de radio	45,03

Achats - restaurant Le Pilote

Deno fruits	226,50
Paul Diamond	92,38
Crémerie des Trois-Rivières	201,62
Alexandre Gaudet ltée	159,18
Jam-Bec	726,75
Boucherie Alex Lamy inc.	337,06
Multi-marques inc.	89,44
Embouteillage T.C.C. ltée	266,68

PARC PORTUAIRE

Multi-énergie: Diaphragme pour Tempus II	65,87
Cooke & fils: Réparation de serrure	53,98

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6814R-MG

INITIALES DU MAIRE

508

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 20 SEPTEMBRE 1993

Achat - restaurant du Parc portuaire

Société des alcools du Québec	245,14

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Baril, Roger:	
Chef de service - matériel roulant - Travaux publics	
374 km - juillet et août 1993	114,52
Beaumier, Alain:	
Technicien génie civil I - Travaux publics	
281 km - août 1993	78,68
Benoît, Jean:	
Technicien en évaluation I - Évaluation	
12 sorties - juin, juillet et août 1993	36,00
29 km - août 1993	8,12
Bergeron, René:	
Inspecteur en bâtiments - Permis et inspections	
1 043 km - juillet et août 1993	280,52
Chartrand, Jacques:	
Animateur en loisirs - Loisirs	
561 km - du 29 juin au 31 août 1993	157,08
Colas, Gilles:	
Chef de service - gestion de projets - Travaux publics	
1 030 km - du 1er juin au 31 août 1993	288,40 $
Déziel, Germain:	
Chef de service - informations techniques - Travaux publics	
183 km - juillet et août 1993	51,24
Fournier, Normand:	
Technicien en système d'information - Services techniques	
56 km - août 1993	15,68
Galarneau, Maurice:	
Technicien génie civil I - Services techniques	
1 334 km - août 1993	313,49
Gauthier, Steeve:	
Contrôleur - Loisirs	
805 km - du 25 juin au 30 août 1993	225,40
Genest, Laurent:	
Mécanicien entretien - Travaux publics	
15 sorties - août 1993	45,00
Gervais, Jean-René:	
Concierge-messager - Greffe & archives	
276 km - août 1993	77,28
Goulet, Martin:	
Technicien génie civil I - Travaux publics	
712 km - août 1993	199,36
Laberge, André:	

INITIALES DU MAIRE
509
INITIALES DU GREFFIER

Inspecteur en bâtiments II - Permis et inspections	
1 186 km - août 1993	320,92
Lafond, André:	
Journalier - Travaux publics	
16 sorties - août 1993	48,00
Lajoie, Carole:	
Technicienne génie civil I - Travaux publics	
722 km - août 1993	202,16
Lampron, Martin:	
Technicien en génie civil I - Travaux publics	
1 518 km - août 1993	425,04
Larouche, Jean:	
Concierge-messager - Greffe & archives	
123 km - août 1993	34,44
Lefebvre, Michel:	
Régisseur programmes communautaires - Loisirs	
352 km - du 5 juillet au 3 septembre 1993	98,56
L'Heureux, Daniel:	
Technicien en évaluation I - Évaluation	
3 sorties - août 1993	9,00
364 km - du 7 juillet au 27 août 1993	101,92
Massicotte, Jean-Maurice:	
Inspecteur - hyg. & env. - Permis et inspections	
1 224 km - juillet et août 1993	334,57 $
Ouellette, Jean-Louis:	
Opérateur - Usine de traitement d'eau	
1 488 km - août 1993	416,64
Pellerin, Michel:	
Technicien génie civil I - Services techniques	
878 km - août 1993	194,20
Plamondon, Guy:	
Technicien génie civil I - Travaux publics	
1 333 km - août 1993	313,25
Ricard, Denis:	
Technicien en urbanisme - Urbanisme	
10 sorties - du 22 juin au 26 août 1993	30,00
Rousseau, Robert:	
Chef de section - bâtiments - Travaux publics	
894 km - août 1993	210,09
Roy, Ginette:	
Inspecteur en alimentation - Permis & Inspections	
42 km - août 1993	126,00
Verville, André:	
Inspecteur en alimentation - Permis & Inspections	
14 sorties - août 1993	42,00

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6814R-MG

INITIALES DU MAIRE

510

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 20 SEPTEMBRE 1993

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

Pierre Gélinas	505,82
Jean Hélie	117,57
Fernand Lachance	182,07

TOTAL DE LA PAIE BRUTE POUR LA SEMAINE SE TERMINANT LE 4 SEPTEMBRE 1993	358 767,40
TOTAL	427 983,40 $

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 18 septembre 1993

Jean Leclerc excavation:	
Construction de bordures de béton moulées - paiement no 1 - retenue 10 %	84 226,74
Communication services inc.:	
Radiocommunication - phase II - paiement no 3 - retenue 10 %	49 638,01 $
Couvertures Raymond Richard:	
Réfection toiture en pignon du Colisée - paiement no 1 - retenue 10 %	28 803,15
Sanivan inc.:	
Nettoiement des puisards - paiement no 7	21 330,75
Les Entreprises André Laroche:	
Coupe de gazon - secteurs Spémont et Ste-Marguerite - paiement no 5	1 659,29
Coupe de gazon - secteur Les Forges - paiement no 5	569,93
Coupe de gazon - aménagements fleuris - paiement no 8	409,47
Construction et pavage Maskimo ltée:	
Asphalte - Travaux publics	2 803,87
Verdure de demain inc.:	
Coupe de pelouse - secteur De La Salle et Les Rivières - paiement no 5	2 778,63
Entreprises Pelmont inc.:	
Canalisation souterraine - 148, rue Saint-Georges - paiement no 2	160,24
R. Dubuc inc.:	
Relocalisation d'une base de lampadaire rue Adrienne-Choquette - Travaux publics	584,22
Construction Héroux, Allard, Goyette:	
Remise de la dernière tranche de la retenue - cloisonnement et peinture - Travaux publics	6 636,93
Aubin réfrigération inc.:	
Remise de la dernière tranche de la retenue - remplacement de compresseur - Colisée	4 309,96

André Bouvet ltée:
Remise de la dernière tranche de la retenue - Jardins Les Forges - phase 3 — 2 617,70

W.M.I. Mauricie Bois-Francs:
Contenants - Aéroport (septembre 1993) et Travaux publics (août 1993) — 1 944,14

Sani mobile T.R. inc.:
Vidange de fosses septiques - Travaux publics — 606,50

Jules Milette inc.:
Contenants - août 1993 - Usine de traitement d'eau et Colisée — 276,07

ICG gaz propane:
Propane pour Zamboni - Travaux publics — 164,71

Centre informatique Micromédica:
Achat de pièce pour imprimante - Informatique — 14,97

Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain:
Quote-part de la Ville - juin, juillet et août 1993 — 360 900,00

CITF:
Quote-part de la Ville - 3e versement — 258 551,00 $

Productions Specta inc.:
Subvention — 30 000,00
Dépenses effectuées pour le Parc portuaire — 18 423,12

Muniressources consultants:
Honoraires - livraison des programmes PARCQ, PRIL et PAD - 25e paiement pour droits d'agence — 6 151,56

Mario Boisvert:
Honoraires - cause L. Levasseur — 1 738,19

Canadien Pacifique ltée:
Proportion des dépenses encourues pour l'entretien des systèmes d'avertissement des passages à niveau - août 1993 — 2 218,00

Ascenseurs R.C.R. T.R.:
Vérification des ascenseurs - août 1993 - Bibliothèque, Centre Culturel, Hôtel de ville, Salle Thompson et Édifice François-Nobert — 172,00

Service ménager Nettoie-tout:
Entretien ménager - août 1993 - Poste no 2 et Cour municipale — 443,87

AQTR:
Journée d'étude - Travaux publics — 122,40

Ass. québécoise des agents du bâtiments:
Cours sur les modifications au Code national du bâtiment et en urbanisme module II - Permis — 385,00

Ass. québécoise de maîtrise de l'énergie:

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

Colloque sur les gazotechnologies appliquées dans les secteurs commercial et institutionnel - Travaux publics	144,66
Jean-Jacqus Vézina:	
Service de pompier volontaire, surveillance du poste et téléphone - août 1993	62,00
Le Nouvelliste:	
Avis public (taxe scolaire 1993-1994) et publicité (inscriptions sports # 1, 2, 3 et message patinage)	1 836,53
Hebdo journal:	
Avis public (avis d'entrée en vigueur)	78,79
Impressions spécialisées:	
Impression du Trifluvien - septembre 1993 - Information	5 192,06
Publi design inc.:	
Montage du Trifluvien - Information	1 551,39
Comité de sciences humaines du CEGEP:	
Commandite - Information	100,00
CJTR radio 114:	
Publicité - herbe à poux - Information	556,39
Ciné-campus T.R. inc.:	
Commandite - Information	556,40
Éditions du Chardonnet:	
Achat de livres - Information	321,00 $
Formulaires Ducharme inc.:	
Mise à jour des Lois municipales - octobre 1993 à 1994 - Direction générale	44,94
Institut de recherches en construction:	
Publication sur l'application du Code national du bâtiment	32,10
L'Entrepôt du gilet:	
Cadeaux-souvenirs	55,47
Buffet Jeanne Paquin:	
Repas - réunion du comité stratégie	106,02
Repas - réunion du Conseil du 7 septembre 1993	315,15
Repas - réunion du groupe "Action verte"	101,97
Fra Diavolo:	
Repas - réunion diverses villes	173,90
Buffet Artichaut:	
Repas - réunion des maires	102,38

FRAIS DE HUISSIERS

Trudel & associés	1 277,83
Proteau et ass.	40,55
Gagnon, Sénéchal & ass.	175,98
Bélanger, Bélanger & ass.	23,04
Serge Arvisais	285,99

LUNDI LE 20 SEPTEMBRE 1993

INITIALES DU MAIRE
513
INITIALES DU GREFFIER

SUBVENTION - DÉMOLITION DE HANGAR

Louise Brouillette	640,00

LOISIRS

Maison Radisson inc.: Service de nettoyage - Grand Prix	900,00
Atelier des Vieilles Forges: Entretien ménager - août 1993 - Colisée, Pavillon de la jeunesse et secteur sportif de la Polyvalente Ste-Ursule	611,00
Services national des sauveteurs: Réanimation junior et médailles de bronze	160,00
Receveur général du Canada: Enregistrement marque de commerce - Grand Prix	300,00
Duoson inc.: Réparation de casque Beyer - Stade de baseball	73,44
Association du sport motorisé de T.R.: Peinture pour le vestiaire nord de la piscine de l'Expo	1 340,50

BIBLIOTHÈQUE

Vidéoglobe I: Achat de vidéos pour enfants	161,86 $
Reliure Bois-Francs inc.: Reliure de volumes	426,14
Magazines Publicor - Le Lundi: Réabonnement à la revue Le Lundi	15,00
Les Éditions Héritage inc.: Réabonnement à Coulicou	23,06
Librairie Poirier inc. Achat de livres	945,78

AÉROPORT

Maheu & Maheu inc.: Services antiparasitaires - septembre 1993	71,52

Achats - restaurant Le Pilote

Multi-marques inc. (inclut achats pour le restaurant du Parc portuaire)	183,88
Paul Diamond (inclut achats pour le restaurant du Parc portuaire)	149,49
Alexandre Gaudet ltée (inclut achats pour le restaurant du Parc portuaire)	277,13

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

LUNDI LE 20 SEPTEMBRE 1993

Deno fruits	32,60
Crémerie des Trois-Rivières (inclut achats pour le restaurant du Parc portuaire)	537,16

PARC PORTUAIRE

Caisses enregistreuses Dijitec: Location de caisse enregistreuse - septembre 1993	577,80
Johnson Controls: Entretien salle électrique - septembre 1993	411,74
Ascenseurs Maxi inc.: Réparation d'ascenseur	517,78
Multi-énergie: Réparation de fuite d'eau	75,12
Québec linge inc.: Service de buanderie	68,99
Ray-D Service enr.: Réparation de cuiseur à la vapeur	215,79

Achats - restaurant du Parc portuaire

Croustilles Yum Yum inc.	93,60
Embouteillage T.C.C. ltée (inclut achats pour le restaurant Le Pilote)	400,18 $
Société des alcools du Québec	401,61
L.P.M. Supérieur inc.	824,33
Brasserie Labatt ltée	601,85
Laroche et Monas cie ltée	20,80
Boucherie Alex Lamy inc. (inclut achats pour le restaurant Le Pilote)	655,30
Jam-Bec (inclut achats pour le restaurant Le Pilote)	945,36
Froma-dar	146,90
J. Champagne inc.	324,65
Choquette-CKS inc.	13,22
Cassidy ltée	103,54
Emballages Bettez inc.	30,76
R. Beaudry et fils inc.	185,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - AOÛT 1993

Bessette, Madeleine:

INITIALES DU MAIRE
515
INITIALES DU GREFFIER

Bibliothécaire - Affaires culturelles 21 sorties + parcomètres - du 9 juin au 12 août 1993	65,75
Boisvert, Henri-Paul: Technicien génie civil I - équipement & opérations (Services communautaires) 506 km	141,68
Boucher, Réjean: Chef de service - parcs & bâtisses - Travaux publics 1 154 km	260,66
Goneau, Jean-Louis: Chef de division - Permis et inspections 2 610 km - avril à août 1993 incl.	730,80
Lamy, Sylvie G.: Coordonnateur - Loisirs 1 151 km - du 30 mai au 25 août 1993	322,28

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

Pierre Gélinas	1 317,58
Fernand Lachance	114,88
TOTAL DE LA PAIE BRUTE POUR LA SEMAINE SE TERMINANT LE 11 SEPTEMBRE 1993	365 193,61 $
TOTAL	1 283 385,08 $
GRAND TOTAL	1 711 368,48 $

Service de la trésorerie
Le 17 septembre 1993

ADOPTÉE

Avis de motion. Règl. autor. réal. trav. correct. émissaire "Léger".

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant la réalisation de travaux de correction de l'émissaire "Léger" et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 septembre 1993.

(signé) André Noël

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

INITIALES DU MAIRE

516

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 20 SEPTEMBRE 1993

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins perm. usage "Vente et location mat. roulant" zone 139 R.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre l'usage "Vente et location de matériel roulant" dans la zone 139 R.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 septembre 1993.

(signé) Roger Bellemare

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins réduire marge recul avant de 6 m à 5 m rue de la Savane, zone 1035 R.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de réduire la marge de recul avant de 6 mètres à 5 mètres sur la rue de la Savane dans la zone 1035 R.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 septembre 1993.

(signé) André Noël

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins ajouter usage "industrie artisanale" zone 102 C.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins d'ajouter l'usage "industrie artisanale" aux usages autorisés dans la zone 102 C.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 septembre 1993.

(signé) Roger Bellemare

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) de manière agrandir zone 507 à même ptie zone 505 et modif. normes implantation.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à agrandir la zone 507 à même une partie de la zone 505 et à modifier les normes d'implantation (Caisse populaire St-Sacrement).

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 septembre 1993.

(signé) Roland Thibeault

INITIALES DU MAIRE 517 INITIALES DU GREFFIER

502-93
Projet de règl. 2001-Z-171 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins perm. usage "Vente et location mat. roulant" zone 139-R.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-171 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre l'usage "Vente et location de matériel roulant" dans la zone 139 R;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Noël

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil de la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-171 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre l'usage "Vente et location de matériel roulant" dans la zone 139 R, afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 21 octobre 1993 à 19 h 00.

ADOPTÉE

503-93
Projet de règl. 2001-Z-172 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins réduire marge recul avant de 6 m à 5 m rue de la Savane, zone 1035 R.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-172 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de réduire la marge de recul avant de 6 mètres à 5 mètres sur la rue de la Savane dans la zone 1035 R;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Noël

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil de la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-172 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de réduire la marge de recul avant de 6 mètres à 5 mètres sur la rue de la Savane dans la zone 1035 R, afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 21 octobre 1993 à 19 h 00.

ADOPTÉE

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

INITIALES DU MAIRE
518
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 20 SEPTEMBRE 1993

504-93
Projet de règl. 2001-Z-173 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins ajouter usage "industrie artisanale" aux usages autor. zone 102 C.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-173 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins d'ajouter l'usage "industrie artisanale" aux usages autorisés dans la zone 102 C;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Noël

APPUYÉ PAR : Roger Bellemare

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil de la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-173 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins d'ajouter l'usage "industrie artisanale" aux usages autorisés dans la zone 102 C, afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 21 octobre 1993 à 19 h 00.

ADOPTÉE

505-93
Projet de règl. 2001-Z-174 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière à agrandir zone 507 à même ptie zone 505 et modif. normes implant.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-174 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à agrandir la zone 507 à même une partie de la zone 505 et à modifier les normes d'implantation (Caisse populaire St-Sacrement);

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil de la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-174 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à agrandir la zone 507 à même une partie de la zone 505 et à modifier les normes d'implantation (Caisse populaire St-Sacrement) , afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 21 octobre 1993 à 19 h 00.

MM. Alain Gamelin, André Noël, Gilles Latour et Michel Legault votent contre l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE 519 INITIALES DU GREFFIER

506-93
Engag. par la Ville à prendre fait et cause pour Me Guy LeBlanc, M. Pierre Moreau et Me Jean Lamy - suite mise en demeure - dossier "Studio Henrichon (1981) inc.".

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a intenté des poursuites judiciaires contre "Studio Henrichon (1981) inc." en vue de faire démolir l'annexe érigé sur le toit de l'immeuble portant les numéros 105 à 117 de la rue St-Antoine et 1514 à 1518 de la rue Notre-Dame;

ATTENDU qu'une mise en demeure a été signifiée personnellement à Me Guy LeBlanc, M. Pierre Moreau et Me Jean Lamy le 13 septembre 1993 par laquelle une somme de 100 000 $ leur est réclamée pour des dommages qui auraient été causés dans le cadre de cette demande de démolition;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution numéro 24-89 de la Ville de Trois-Rivières s'était engagée à prendre fait et cause envers tout élu ou employé agissant ou ayant agi de bonne foi dans l'exercice de ses fonctions;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que, sans limiter la généralité de ladite résolution 24-89, la Ville de Trois-Rivières s'engage, de façon spécifique, par la présente, à prendre fait et cause pour Me Guy LeBlanc, M. Pierre Moreau et Me Jean Lamy dans toute poursuite en justice qui pourrait être intentée par M. Robert Sauvageau, Mlle Monique Drouin et les compagnies "Studio Henrichon (1981) inc." et "2742-2054 Québec inc." pour des dommages qui leur auraient été causés dans le cadre des procédures judiciaires en démolition de l'annexe érigé sur le toit de l'immeuble portant les numéros 105 à 117 de la rue St-Antoine et 1514 à 1518 de la rue Notre-Dame.

Que, Richard Lambert, avocat, soit mandaté pour défendre les intérêts de ces personnes, pour et au nom de la Ville et, généralement, pour faire le nécessaire.

ADOPTÉE

507-93
Nomin. M. Legault sur "Comité des élus mun. et directeurs de police de la Mauricie".

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : Daniel Perreault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières nomme M. Michel Legault, conseiller municipal, comme représentant de la Ville de Trois-Rivières sur le "Comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Maurice" en remplacement de M. André de Repentigny qui a remis sa démission lors de la réunion régulière de cet organisme tenue le 6 juillet 1993.

ADOPTÉE

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Maire

Assistant-greffier

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 8614R-MG

INITIALES DU MAIRE
520
INITIALES DU GREFFIER

Procès-verbal Ass. publ. de consult. sur règl. 1217-1 (1993).

LUNDI LE 4 OCTOBRE 1993

Procès-verbal d'une assemblée publique de consultation tenue par la Ville de Trois-Rivières, à l'Hôtel de Ville de Trois-Rivières, le quatre (4) octobre mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993) à vingt heures vingt (20 h 20) dans le cadre de la procédure entourant l'adoption du règlement 1217-1 (1993) et conformément aux articles 130.3 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

La date et l'heure de cette assemblée ont été fixées par les membres du Conseil municipal aux termes de la résolution 426-93 adoptée le 7 septembre 1993 et la population de Trois-Rivières y a été invitée au moyen d'un avis public à cet effet publié dans l'édition du 13 septembre 1993 de l'hebdomadaire "L'Hebdo Journal".

Sont présents : Son Honneur le maire Me Guy LeBlanc qui agit comme président de l'assemblée, Mme la conseillère Chrystiane Thibodeau, MM. les conseillers Émilien La Barre, Daniel Perreault, Roger Bellemare, Pierre A. Dupont, André Noël, Alain Gamelin, Roland Thibeault, Gilles Latour, Michel Legault et André de Repentigny.

Sont également présents à cette assemblée, les officiers suivants de la Ville de Trois-Rivières : MM. Pierre Moreau (directeur général), Fernand Gendron (directeur du Service des travaux publics), Jacques St-Laurent (chef du Service des loisirs), Jacques Goudreau (chef du Service de l'urbanisme et de l'aménagement), Juliette Bourassa (assistant-greffier) et Yvan Gaudreau (assistant-greffier).

1. M. le maire Guy LeBlanc souhaite la bienvenue aux citoyens présents et il invite M. Goudreau à expliquer le projet de règlement 1217-1 (1993) modifiant le règlement 1217 (1991) concernant les dérogations mineures à certaines dispositions du règlement de zonage et de lotissement afin d'en étendre l'application.

2. M. Goudreau explique que les modifications à ce règlement ont pour but d'ajuster le texte de celui-ci aux nouvelles normes édictées par la M.R.C. de Francheville relativement aux zones à risques et aux zones d'inondation. Il explique aussi que cette modification a pour but de permettre que les normes relatives aux constructions et aux usages dérogatoires ou temporaires aux droits acquis et aux terrains dérogatoires puissent dorénavant faire l'objet de dérogations mineures.

3. Suite à une question en ce sens de M. Gaston Gaulin, M. Goudreau répond que le règlement sur les dérogations mineures a principalement pour objectif de régulariser des situations où un préjudice sérieux serait causé à une personne par l'application stricte de la réglementation. Il explique cependant que le non-respect des dispositions réglementaires ne doit aucunement créer préjudice au voisinage.

4. Suite à une question en ce sens de M. Rosaire Bégin, M. Goudreau explique que ce règlement ne concerne pas les abris d'auto temporaires.

Aucune autre des quelque trente et une (31) personnes présentes n'ayant de commentaires supplémentaires à formuler ou de nouvelles questions à poser sur ce projet de règlement, M. le maire Guy LeBlanc lève l'assemblée. Il est 20 h 30.

Maire

Assistant-greffier

LUNDI LE 4 OCTOBRE 1993

INITIALES DU MAIRE GH 521 INITIALES DU GREFFIER

À une séance régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le quatre (4) octobre mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993) à vingt heures trente minutes (20 h 30), en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les membres ci-après identifiés étaient présents et ils constituaient quorum :

Monsieur le maire :	Guy	LeBlanc
Madame la conseillère :	Chrystiane	Thibodeau
Messieurs les conseillers :	Émilien	La Barre
	Daniel	Perreault
	Roger	Bellemare
	Pierre. A.	Dupont
	André	Noël
	Alain	Gamelin
	Roland	Thibeault
	Gilles	Latour
	Michel	Legault
	André	De Repentigny

508-93
Procès-verbal séance régul. du 20 septembre 1993.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le procès-verbal de la séance régulière tenue le 20 septembre 1993, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR: Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que ledit procès-verbal et les décisions qui ont été prises à ladite séance soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

Avis de motion maintenus.

a) Règlement sur l'entretien, la salubrité et l'habitabilité des immeubles.
(M. André Noël, le 15 mars 1993.)

b) Règlement autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine relativement à l'entretien du pont Duplessis.
(Mme Chrystiane Thibodeau, le 5 juillet 1993.)

c) Règlement autorisant la réalisation de travaux de correction de l'émissaire "Les Rivières" situé en bordure de la rivière Milette et décrétant un emprunt à cet effet.
(Mme Chrystiane Thibodeau, le 20 septembre 1993.)

d) Règlement autorisant la réalisation de travaux de correction de l'émissaire "Léger" et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. André Noël, le 20 septembre 1993.)

e) Règlement adoptant le budget 1994 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie.
(M. Roland Thibeault, le 20 septembre 1993).

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

INITIALES DU MAIRE

522

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 4 OCTOBRE 1993

f) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à revoir certaines définitions, étendre les endroits pour la vente des produits saisonniers, revoir les largeurs d'accès pour véhicules dans les zones industrielles, modifier les normes relatives aux auvents des cafés-terrasses, assouplir certaines normes d'affichage, permettre les enseignes sur poteau dans les zones commerciales à 1,50 m de la ligne de rue et de permettre l'installation d'antennes sur le toit de certains bâtiments.
(M. André Noël, le 20 septembre 1993.)

g) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre les activités "fabrication de produits minéraux non métalliques" à certaines conditions dans les zones 1244-1 et 1244-2 le long du boulevard Industriel.
(M. André de Repentigny, le 20 septembre 1993.)

h) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre l'usage "Duplex" dans la zone 1165-R.
(M. Roger Bellemare, le 20 septembre 1993.)

i) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre l'usage "industrie alimentaire complémentaire à un usage Service de bien-être et de charité", dans la zone 328-M et d'y modifier les exigences concernant l'aménagement paysager des stationnements extérieurs.
(M. Michel Legault, le 20 septembre 1993.)

j) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de diminuer les marges latérales pour l'implantation des garages privés et des abris d'auto dans la zone 1159-R.
(M. André Noël, le 20 septembre 1993.)

k) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de relocaliser le parc Domaine du Boisé le long de la rivière Milette, de créer la zone 1102-1 (projet Chaîné - phase III) et de revoir la hauteur minimum des bâtiments principaux dans la zone 1102 (Boisé Victorien).
(M. Michel Legault, le 20 septembre 1993.)

l) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de créer la zone résidentielle 1138-1 à même une partie de la zone 1138.
(M. Roger Bellemare, le 20 septembre 1993.)

m) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre les usages "Restaurant sans boisson alcoolique" et "Vente au détail de marchandise en général" dans la zone 322-R (Charlevoix / St-Paul).
(M. Michel Legault, le 20 septembre 1993.)

n) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à agrandir la zone 116-C à même une partie des zones 117-P et 125-R et ajouter les usages de "services" à la zone 125-R.
(M. Roland Thibeault, le 20 septembre 1993.)

o) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre la reconstruction de l'édifice Ameau à dix (10) étages dans la zone 244-C suivant des critères architecturaux spécifiques.
(M. Michel Legault, le 20 septembre 1993.)

p) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à confirmer les commerces existants et d'ajouter certains usages "commerciaux de voisinage" et à certaines conditions dans la zone 640-R (coin Laviolette - Louis-Pasteur).
(M. André Noël, le 20 septembre 1993.)

INITIALES DU MAIRE
523
INITIALES DU GREFFIER

q) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre le stationnement en façade dans la cour avant de plus de 15,0 m à certaines conditions dans la zone 224-M.
(M. Roger Bellemare, le 20 septembre 1993.)

r) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins d'augmenter le pourcentage d'occupation au sol dans la zone 212-M.
(M. Roland Thibeault, le 20 septembre 1993.)

s) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre le stationnement dans les marges de recul avant de la zone 911-R (rue Léo-Pidgeon et Léon-Méthot).
(M. Michel Legault, le 20 septembre 1993.)

t) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins d'interdire les fonctions résidentielles, les établissements où l'on sert des boissons alcooliques, d'exclure la vente et location de matériel roulant, la vente de matériaux de construction, la vente de combustible, le service funéraire et crématorium, le service d'entreposage, la prison et institution correctionnelle et, exiger une zone tampon (écran végétal) de 4,0 mètres dans la zone 1158 dans sa partie attenante aux zones résidentielles 1155 et 1159.
(M. André Noël, le 20 septembre 1993.)

u) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de revoir les normes spéciales concernant le stationnement pour les usages résidentiels dans la zone 910-M.
(M. Roger Bellemare, le 20 septembre 1993.)

v) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à agrandir la zone commerciale 110-C à même une partie de la zone industrielle 111-I (coin Notre-Dame, boul. Normand et rue St-Philippe).
(M. André Noël, le 20 septembre 1993.)

w) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre l'usage "Vente et location de matériel roulant" dans la zone 139 R.
(M. Roger Bellemare, le 20 septembre 1993.)

x) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de réduire la marge de recul avant de 6 mètres à 5 mètres sur la rue de la Savane dans la zone 1035 R.
(M. André Noël, le 20 septembre 1993.)

y) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins d'ajouter l'usage "industrie artisanale" aux usages autorisés dans la zone 102 C.
(M. Roger Bellemare, le 20 septembre 1993.)

z) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à agrandir la zone 507 à même une partie de la zone 505 et à modifier les normes d'implantation (Caisse populaire St-Sacrement).
(M. Roland Thibeault, le 20 septembre 1993.)

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

LUNDI LE 4 OCTOBRE 1993

Avis de motion. Règl. relatif à la garde d'animaux.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement relatif à la garde des animaux.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 4 octobre 1993.

(signé) Gilles Latour

Avis de motion. Règl. modif. règl. concernant régie interne du Conseil et ses commissions aux fins revoirs cert. dispositions.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement concernannt la régie interne du Conseil et de ses commissions aux fins de revoir certaines dispositions.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 4 octobre 1993.

(signé) Émilien La Barre

509-93
Compte rendu Comm. perm. 20 septembre 1993.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le compte rendu de la réunion que la Commission permanente du Conseil a tenue le 20 septembre 1993, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Émilien La Barre

APPUYÉ PAR: Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que ledit compte rendu et les décisions qui ont été prises à ladite réunion soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit et que ces dernières soient exécutoires.

ADOPTÉE

510-93
Règl. 1217-1 (1993) modif. règl. 1217 (1991) concern. dérogations mineures afin d'en étendre l'application.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 7 septembre 1993 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique d'information et de consultation a été tenue ce soir à 20 h 20 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: André Noël

INITIALES DU MAIRE
525
INITIALES DU GREFFIER

APPUYÉ PAR: Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1217-1 (1993) modifiant le règlement 1217 (1991) concernant les dérogations mineures à certaines dispositions du règlement de zonage et de lotissement afin d'en étendre l'application soit adopté.

ADOPTÉE

511-93
Règl. 1314 (1993) adoptant budget suppl. 1993 de la Régie interm. gestion déchets de la Mauricie.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 20 septembre 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Roland Thibeault

APPUYÉ PAR: Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1314 (1993) adoptant le budget supplémentaire 1993 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie soit adopté.

ADOPTÉE

512-93
Rapport du maire sur situation financ. de la Ville.

ATTENDU que M. le maire Guy LeBlanc vient de faire rapport au Conseil sur la situation financière de la Ville;

ATTENDU qu'un exemplaire de ce rapport demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières prenne acte de ce rapport et qu'elle en décrète la publication dans le journal "L'Hebdo Journal".

ADOPTÉE

513-93
Adjudication de contrats.

IL EST PROPOSÉ PAR : André de Repentigny

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte:

- la proposition de la compagnie "Pagé Construction division de Simard-Beaudry inc." au montant de 28 423 $, pour la réalisation de travaux d'élargissement de la rue du Fief et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les postes identifiés au certificat du trésorier annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et, conditionnellement à l'approbation, par le ministre des Affaires municipales du Québec, du règlement 1307 (1993);

- la proposition de la compagnie "Gaston Paillé ltée", pour une somme d'excédant pas 53 100 $, d'après la recommandation préparée par M. Gilles Colas, ingénieur, le 30 septembre 1993, pour l'installation et la réparation de regards de puisards et de bornes d'incendie et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au règlement 1292 (1993);

- la proposition de l'entreprise "Service ménager Nettoie-Tout", au montant de 34 500 $, pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville, de l'édifice François-Nobert et du stationnement Badeaux et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste budgétaire 02-12-37-5-440;

- la proposition de la compagnie "Groupe Lefebvre N.R.P. inc.", au montant de 10 553,40 $, pour la réalisation de travaux de scellement de fissures dans le pavage et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste budgétaire numéro 02-21-22-1-440.

ADOPTÉE

514-93
Contrat à Christian Fournier pour creuser, vider et remplir des trous dans cadre "Action verte".

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : Roger Bellemare

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services de M. Christian Fournier, demeurant au 3056 de la rue de Francheville à Trois-Rivières, pour creuser, vider et remplir deux cents (200) à deux cent vingt-cinq (225) trous pour la plantation d'arbres dans le cadre du programme "Action verte", suivant les spécifications mentionnées dans la lettre de M. Fournier datée du 29 septembre 1993 et annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Qu'elle verse à M. Christian Fournier pour l'exécution de ces travaux une somme de 8 734,00 $, laquelle sera payée à même les fonds disponibles au poste budgétaire 02-21-27-5-440.

ADOPTÉE

515-93
Permanence M. Livernoche, G. Richard et Y. Roux.

ATTENDU qu'aux termes de la résolution numéro 187-93 que le Conseil a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 5 avril 1993, la Ville de Trois-Rivières a nommé Mme Michelle Livernoche à un poste d'adjoint administratif au sein du Service de la sécurité publique, MM. Gaétan Richard et Yvan Roux, respectivement à des postes de chef de section /

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

aqueduc et égout et chef de section / voirie au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que les évaluations produites par leur supérieur concerné confirment que ces employés répondent aux exigences de leurs tâches;

IL EST PROPOSÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières confirme :

- Mme Michelle Livernoche dans son poste d'adjoint administratif au sein du Service de la sécurité publique;
- M. Gaétan Richard dans son poste de chef de section / aqueduc et égout au Service des travaux publics;
- M. Yvan Roux dans son poste de chef de section / voirie au Service des travaux publics.

ADOPTÉE

516-93
Mandat à firme "Bigué et Lord, architectes" pour une expert. archit. et étude relat. à sauvegarde d'un édifice sis au 122/132 rue Radisson.

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Gamelin

APPUYÉ PAR : André Noël

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la firme "Bigué et Lord, architectes" pour la réalisation d'une expertise architecturale et d'une étude de faisabilité relativement à la sauvegarde d'un édifice situé au 122/132 de la rue Radisson endommagé lors d'un incendie survenu l'hiver dernier.

Que ce mandat soit effectué conformément au document intitulé "Devis pour la réalisation d'une expertise architecturale visant à sauvegarder un bâtiment incendié à l'intérieur de l'aire de protection du manoir de Niverville" préparé par le Service de l'urbanisme et de l'aménagement en septembre 1993 et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Qu'elle verse à cette firme des honoraires maximums de 3 000 $ (taxes incluses), lesquels seront payés à même les fonds disponibles au poste budgétaire 03-40-01-8-005.

ADOPTÉE

517-93
Demande diminution contrôles gouvernementaux.

ATTENDU que les différents ministres des Affaires municipales qui se sont succédés au Québec au cours des vingt dernières années ont parlé à de multiples reprises de décentralisation, de diminution des contrôles et de responsabilisation des municipalités;

ATTENDU que, dans les faits, bien peu a été fait au niveau de la diminution de ces contrôles;

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

INITIALES DU MAIRE
528
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 4 OCTOBRE 1993

ATTENDU que plusieurs nouvelles responsabilités ont été transmises aux municipalités sans enveloppe budgétaire;

ATTENDU que pour assurer un fonctionnement harmonieux et le moins coûteux possible de l'ensemble des municipalités du Québec, il est nécessaire de réduire ces contrôles;

ATTENDU que la société québécoise n'a plus les moyens de se payer plusieurs de ces contrôles devenus inutiles;

IL EST PROPOSÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières demande au ministre des Affaires municipales et au ministre de l'Environnement ainsi qu'aux différents autres ministères qui pourraient être concernés, de réduire considérablement les contrôles exercés sur les municipalités afin d'accorder à ces dernières une plus grande autonomie et de leur permettre d'exercer leur rôle auprès des citoyens de façon plus rapide, plus efficace et plus économique. En particulier, la Ville de Trois-Rivières souhaiterait que:

1- cesse le contrôle du ministère de l'Environnement relativement à l'approbation des plans pour les extensions de réseau d'aqueduc et de réseau d'égout, ces plans étant souvent approuvés par des techniciens alors qu'ils sont préparés pour les villes par des ingénieurs seniors qui peuvent et qui doivent en assumer la responsabilité;

2- le gouvernement du Québec cesse d'approuver les règlements d'emprunts des municipalités mais qu'il approuve plutôt les programmes triennaux des municipalités, quitte à ce que des règlements qui seraient en excédant de ces programmes nécessitent l'approbation du ministère concerné;

3- cesse l'approbation, par le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie et par le ministère des Affaires municipales, de la vente de terrains situés dans des parcs industriels, ceux-ci étant de toute façon la propriété des municipalités;

4- cesse tout autre contrôle inutile et coûteux que pourrait identifier, en collaboration avec l'Union des municipalités du Québec, le gouvernement du Québec;

5- le gouvernement du Québec reconnaisse une fois pour toutes que les gouvernements municipaux sont des gouvernements élus, responsables et capables de bien administrer les fonds publics comme ils l'ont démontré dans le passé.

Que copie de cette résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, au ministre de l'Environnement, au ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE
529
INITIALES DU GREFFIER

518-93
Demande Cour supérieure enjoindre "Hôtel Windsor (1977) inc." démolir l'immeuble sis au 908 rue Champflour.

ATTENDU qu'une construction appartenant à la compagnie "Hôtel Windsor Trois-Rivières (1977) inc." située au 908 de la rue Champflour a perdu la moitié de sa valeur à la suite d'un incendie survenu le 22 avril 1993;

ATTENDU qu'une mise en demeure a été transmise à cette compagnie le 4 août 1993 de démolir ladite construction;

ATTENDU que les représentants de cette compagnie refusent ou négligent d'obtempérer à cette mise en demeure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : André Noël

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 231 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1), la Ville de Trois-Rivières s'adresse à la Cour supérieure pour qu'elle ordonne à la corporation "Hôtel Windsor Trois-Rivières (1977) inc." de démolir, à ses frais, la construction qu'elle possède au 908 de la rue Champflour et, si elle fait défaut de la faire, pour qu'elle lui permette de la démolir à ses frais.

Que le chef du Service du contentieux, Me Jean Lamy, soit mandaté pour présenter et défendre cette requête et, généralement, pour faire le nécessaire.

Avant de début des délibérations, M. le conseiller Roger Bellemare a déclaré qu'il était susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question puisqu'il a déjà agi et croit qu'il agira encore comme procureur de cette compagnie. Il quitte la salle du conseil pendant les délibérations et le vote sur cette question.

ADOPTÉE

519-93
Paiement réclamations.

CONSIDÉRANT les incidents et accidents ci-après énumérés ayant engagé la responsabilité civile de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Perreault

APPUYÉ PAR : Roger Bellemare

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières verse:

- une somme de 490,18 $ à Gaétan Dufresne, pour des dommages occasionnés à son véhicule automobile, le 23 mars 1993, par un trou situé dans la chaussée du boulevard des Forges;

- une somme de 117,83 $ à Linda Marchand, pour des dommages occasionnés à son véhicule, le 25 mars 1993, par un trou situé dans la chaussé du boulevard des Récollets.

Que toutes ces sommes soient versées à même celles accumulées au fonds d'auto-assurance.

ADOPTÉE

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

520-93
Part. membres du Conseil à diff. activités et autor. dépenser en conséquence.

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières achète:

- six (6) billets (20 $ l'unité) du "Club Rotary Trois-Rivières inc." pour participer à un dîner qui se tiendra le 5 octobre 1993 à l'Hôtel Delta lors de la visite de Mme la première ministre Kim Campbell;

- cinq (5) billets (65 $ l'unité) pour participer au Gala de la CÉDIC et des Chambres de commerce 1993 qui se tiendra le 29 octobre 1993 à l'hôtel Delta à Trois-Rivières.

ADOPTÉE

521-93
Liste des comptes à payer.

COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR: Michel Legault
APPUYÉ PAR: Roland Thibeault
ET RÉSOLU:

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 25 septembre 1993

Communication services inc.: Radiocommunication - phase II - paiement no 3 - retenue 10 %	49 638,01 $
Bell Canada: Système téléphonique - Travaux publics	43 347,71
Construction J.G. inc.: Conduits souterrains - 148 à 160, rue St-Georges - paiement no 2	1 669,20
Consultants Falardeau: Synchronisation feux de circulation - boul. des Forges - paiement no 4	422,86
Bourassa transport: Pierre - Travaux publics	3 112,87
Béton Trois-Rivières: Béton - Travaux publics	1 701,63
Sani mobile Trois-Rivières inc.: Vidange de fosses septiques	8 280,38
J.C. Trépanier enr.: Vidange d'une fosse septique	195,85
ICG gaz propane inc.: Propane pour Zamboni - Colisée	373,80
Thomas Bellemare ltée: Location de pelle - Travaux publics	3 685,60
Cogeco câble inc.: Location de câble FM - du 8 octobre au 7 décembre 1993 - Permis et Greffe	53,13

LUNDI LE 4 OCTOBRE 1993

INITIALES DU MAIRE
531
INITIALES DU GREFFIER

Groupe Admari inc.: Préposés aux stationnements - août 1993 - Cour municipale	3 552,06
Johnson Controls: Contrôle automatique - salles électriques - octobre 1993 - diverses bâtisses	2 532,83
Services ménagers Roy ltée: Entretien ménager - août 1993 - quartier général	1 732,63
ADT Canada inc.: Système d'alarme - du 1er octobre au 31 décembre 1993 - Aérogare et Hôtel de ville	325,22
Usinage de l'Estrie enr.: Aiguisage de couteaux - Zamboni - Colisée	166,14
Centre informatique Micromédica inc.: PC - Trésorerie et câble informatique - Travaux publics	154,24
Communications Le Rocher inc.: Réparation de radios portatifs - Sécurité publique	134,49 $
Studio Gosselin: Développement de photos - Sécurité publique	193,49
Buro service enr.: Réparation d'une chaise - Sécurité publique	127,27
Extermination B.B. inc.: Service d'extermination - août 1993 - Stade de baseball	50,08
Garage Yves Gauthier enr.: Remorquage - juillet 1993 - Cour municipale	22,26
Bis remorquage enr.: Remorquage - août 1993 - Sécurité publique	22,25
L'Institut de technologie avancée: Séminaire "Le micro-ordinateur: matériel de base, orientation technique - Informatique (2 personnes x 4 jours)	3 549,84
Institut de police du Québec: Frais de séminaire d'actualités policières - Sécurité publique	60,00
CPEJ Mauricie / Bois-Francs: Colloque régional sur les jeunes contrevenants - Sécurité publique	40,00
Le Nouvelliste: Appel d'offres (entretien ménager d'édifices)	247,04
Hebdo journal: Avis publics (avis d'entrée en vigueur et référendum du 3 octobre 1993)	344,70
Médiaction plus: Appel d'offres (élargissement du boul. des Forges)	307,98

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

INITIALES DU MAIRE

532

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 4 OCTOBRE 1993

Signalisation 3-D: Fabrication de trois grandes affiches - Information	793,90
Médiacom inc.: Panneaux publicitaires - septembre 1993 - Aéroport et autoroute - Information	439,56
Ass. générale des étudiants de l'UQTR: Commandite dans l'agenda - Information	250,00
Les Annuaires professionnels du Québec: Annuaire téléphonique juridique du Québec - Greffe	40,66
Formulaires Ducharme inc.: Mise à jour du Code de la sécurité routière et du Recueil du policier - octobre 1993 à 1994	85,60
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation: Achat de publication - Permis	17,00
Union des municipalités du Québec: Rapport sur la situation des cours municipales - Cour municipale	33,22 $
Chambre de commerce: Déjeuners PME 1993-1994	250,00
Buffet Jeanne Paquin: Repas - réunions budgétaires les 14 et 15 septembre 1993	226,52
Société des alcools du Québec: Achat de boisson pour réceptions	295,30
Restaurant Normandin inc.: Repas des détenus - juillet et août 1993 - Sécurité publique	97,63
IGA-Boniprix: Achat de bière et liqueurs pour réceptions	454,33

FRAIS DE HUISSIERS

Gagnon, Sénéchal & ass.	75,29
Bélanger, Bélanger & ass.	61,98

LOISIRS

Caisse populaire de Trois-Rivières et Stéphany Cartier - Faslrsd Décograph: Concept graphique pour dépliants "Nouveaux arrivants" et montage	2 169,96
Verdure de demain inc.: Tonte de gazon - terrain de soccer	139,10
Polyvalente Ste-Ursule: Location des gymnases triples - octobre 1992 à avril 1993	900,00

Caisses enregistreuses Dijitec:
Remplacement de lampes et vérification du tableau indicateur - Colisée 165,47

BIBLIOTHÈQUE

Moto journal:
Abonnement 29,95

L'Essentiel:
Abonnement 19,99

Le Bel âge:
Abonnement 23,05

Production Ciel variable:
Abonnement à CV photo 30,00

Le Service Dondel:
Achat de vidéos pour enfants et adultes 1 294,70

Université Laval:
Achat du Répertoire de vedettes-matière - février et août 1993 173,34 $

Reliure Bois-Francs inc.:
Reliure de volumes 621,72

Achats de livres

Unitrade Associates	92,08
Société d'histoire de Shawinigan-Sud	7,50
Québec dans le monde	409,28
Librairie Poirier inc.	711,92
Librairie C. Morin & fils inc.	337,15
La Bande dessinerie	470,32
Association québécoise de loisir pour personnes handicapées	21,00
Gale Research inc.	124,65
L'Exèdre librairie inc.	3,42

PARC PORTUAIRE

Terrassements modernes enr.:
Entretien paysager - 2e versement moins retenue 4 229,78

Société des alcools du Québec:
Achat de spiritueux 44,67

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Daviau, André
Chef technicien - Services techniques
800 km - août 1993 224,00

Thibault, Serge:
Technicien en évaluation II - Évaluation
6 sorties - du 8 juillet au 1er sept. 1993 18,00
596 km - du 17 juin au 8 sept. 1993 166,88

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

LUNDI LE 4 OCTOBRE 1993

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Jacques Blais:	
Longueuil - rencontre avec le greffier	93,20
Germain Déziel:	
Drummondville - comité de normalisation des feux de circulation du Québec	68,84

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

Juliette Bourassa	114,20 $
Pierre Gélinas	1 503,22
Jean-Guy Gervais	257,75
Jean Hélie	90,63
Fernand Lachance	118,96
Denis Lelièvre	86,40
Jacques St-Laurent	25,50

TOTAL DE LA PAIE BRUTE POUR LA SEMAINE SE TERMINANT LE 18 SEPTEMBRE 1993	367 822,13
TOTAL	511 773,31 $

Pour la semaine se terminant le 2 octobre 1993

Gaston Paillé ltée:	
Aqueduc et drainage - projet Chaîné - phase II - retenue 10 %	658,01 $
Remise de retenue - aqueduc et drainage - projet Chaîné - phase II	11 302,72
Égout pluvial rue Bergeron - paiement no 1 - retenue 10 %	60 189,22
Société québécoise d'assainissement des eaux:	
Réhabilitation du réseau d'égouts Père-Daniel	70 000,00
Thomas Bellemare ltée:	
Aqueduc boul. des Forges - paiement no 1 - retenue 10 %	21 089,63
Cie Dollard construction ltée:	
Aqueduc de la Nacelle - paiement no 1 - retenue 10 %	6 423,07
Construction C.C.L. inc.:	
Modification système de chauffage - édifice des Travaux publics - paiement no 1	2 192,22
Système d'air - Usine de traitement d'eau - paiement no 2 - retenue 10 %	1 430,51
Verdure de demain inc.:	
Coupe de pelouse - secteurs De La Salle, Les Rivières - paiement no 6	2 778,63
Laboratoires Shermont inc.:	
Surveillance de compaction - de la	

Sentinelle - paiement no 2	750,02
Honoraires - contrat de resurfaçage de rues - paiement no 1	1 644,88
Laboratoire Laviolette: Honoraires - égout pluvial rue Bergeron - paiement no 1	2 010,25 $
Constructions R. Cloutier inc.: Réparations au pont de La Potherie - paiement no 3 - retenue 10 %	51 185,63
Aqua Data inc.: Diagnostique préliminaire d'égout - paiement no 3 - retenue 10 %	17 124,75
Cie construction Dollard ltée: Aqueduc de la Nacelle - paiement no 1 - retenue 10 %	6 423,08
Quincaillerie Concept inc.: Aménagement de bureaux - édifice des Travaux publics - paiement no 3	4 140,17
Construction G. Therrien inc.: Remise de retenue - aménagement bureaux - édifice des Travaux publics (moins crédit)	4 070,26
Maurice Couture ltée: Fourniture et installation de toile opaque - clôture grillagée, fourrière municipale - paiement no 2	4 048,37
Communication services inc.: Radiocommunication - phase II - paiement no 4 - retenue 10 %	3 494,54
Les Entreprises R.P. enr.: Muret - de la Savane - paiement no 1	3 195,69
Pluritec ltée: Réfection pont de La Potherie - paiement no 5	1 879,07
Construction C.C.L. inc.: Remise de retenue - système d'air - Usine de traitement d'eau	1 302,52
Construction SRB: Sciage de bordures - paiement no 4	1 256,31
Multi-énergie: Remise de retenue - ventilation - Travaux publics	1 117,62
WMI Maurice Bois-Francs: Contenant - septembre 1993 - Travaux publics	102,44
Location G.A.N. inc.: Location de fourgonnettes - du 26 juillet au 25 août 1993 - Travaux publics	1 808,51
Perco limitée: Location de plaque vibrante - Travaux publics	1 360,37

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6814R-MG

INITIALES DU MAIRE
536
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 4 OCTOBRE 1993

Claude Arbour inc.: Location de photocopieur - Approvisionnement	72,58
Construction et pavage Maskimo ltée: Asphalte - Travaux publics	4 001,70
Bourassa transport: Pierre - Travaux publics	2 811,95
Georges Langevin: Sable - Travaux publics	709,28 $
Safety Supply Canada Ltd: Achat d'articles divers - incendie - Sécurité publique	8 449,78
Corp. pour le développement île St-Quentin: Essence pour tracteurs et tondeuses - juillet et août 1993	536,36
Groupe pétrolier Olco inc.: Mazout - piscine de l'Expo et Stade de baseball	231,04
Centre brique et pierre de la Mauricie inc.: Achat de blocs de ciment et poche de ciment - Travaux publics	129,77
Office municipal d'habitation: Quote-part 1993 - 4e versement	91 834,50
Bélanger, Sauvé: Honoraires professionnels - droit du travail et différend policiers	11 286,68
Edmond Yergeau, notaire: Honoraires - acte de servitude - dossier Laberge-Bélanger	405,00
Buanderie Saniloc inc.: Service de buanderie - Permis et Inspections (juillet et août 1993), aéroport (juillet et août 1993), Greffe (juillet 1993) et Imprimerie (juillet 1993)	667,78
L.M. armes de service: Réparation de fusils - Sécurité publique	417,09
Extermination B.B. inc.: Service d'extermination - août et septembre 1993 - hôtel de ville	55,64
Yvon Bellemare: Prestation musicale - activité de la Ville - Information	250,00
L'Institut canadien: Conférence "Stratégies de restrictions des coûts pour votre régime de retraite" - Trésorerie	636,65
Union des municipalités du Québec: Colloque sur la fiscalité municipale - Trésorerie	116,67
Hebdo journal:	

INITIALES DU MAIRE
537
INITIALES DU GREFFIER

Avis publics (scrutin référendum du 3 octobre 1993 et journée d'enregistrement)	1 470,68
Le Nouvelliste: Appel d'offres (déneigement 1993-1996 zones 4 et 5, déneigement des escaliers, élargissement rue du Fief, regards puisards et bornes d'incendie à installer ou à réparer)	1 070,51
Egzakt inc.: Graphismes nos 1 et 2 et factures - Action verte	523,81 $
Centre informatique Micromédica: Achat d'équipement informatique - Ressources humaines	95,74
Publications CCH/FM ltée: Abonnement - Loi sur les cités et villes - Cour municipale	273,00
P.C. magazine: Abonnement annuel - Informatique	108,50
Publications du Québec: Gazette officielle - Cour municipale	105,16
Société canadienne des postes: Achat de deux répertoires des codes postaux - Trésorerie	23,11
Lyne Dupuis: Remboursement partiel - conditionnement physique	22,26
Dany La Haye: Remboursement partiel - conditionnement physique	33,39

FRAIS DE HUISSIERS

Trudel & associés	236,76

LOISIRS

Association du sport motorisé de Trois-Rivières inc.: Installation et démantellement de bannières et peinture de lignes sur pavage	5 264,91
CEGEP de Trois-Rivières: Location de piscine - Club Mégophias - du 7 septembre au 23 décembre 1993	4 397,79
Autobus Bell-Horizon inc.: Voyages à la ferme et fête de fermeture - terrains de jeux	669,12
Pierre Tessier: Premier prix catégorie couleur - Trois-	

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

INITIALES DU MAIRE
538
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 4 OCTOBRE 1993

Rivières en photos	300,00
Productions Specta inc.: Spectacle Josée Richard - Affaires culturelles	1 860,00
CRSBP Mauricie-Bois-Francs-Lanaudière inc.: Jeux de fiches - 3e paiement	2 618,59
Reliure Bois-Francs inc.: Reliure de volumes	209,01
Louis Jacob: Remboursement coût du vin pour lancement	50,00 $
Communication Jeunesse: Inscription au Club de la livromagie 1993-1994	110,00
Asted inc.: Achat de livres	49,43
Archambault musique: Achat de cassettes et disques compacts - audio adultes	384,04
Le Colimaçon: Achat de cassettes et disques compacts - audio adultes, jeunes et enfants	1 198,38
Le Groupe Multi-média: Achat de vidéo pour adultes	122,49
Vidéoglobe I: Achat de vidéos pour enfants	45,79

AÉROPORT

Receveur général du Canada - Ministère des Communications: Licence de radio	294,00
ICG propane inc.: Achat de propane - aéroport et Zamboni (Colisée)	324,39
Crémerie des Trois-Rivières: Achats divers pour le restaurant Le Pilote	69,05

PARC PORTUAIRE

Ascenseurs Maxi inc.: Réparation d'ascenseur	497,04
Cooke & fils enr.: Réparation de serrure	37,28

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Arseneault, Jean-Yves: Animateur en loisirs - Loisirs 299 km - du 22 juin au 22 sept. 1993	83,72

INITIALES DU MAIRE
539
INITIALES DU GREFFIER

Beaumier, Alain:	
Technicien génie civil I - Travaux publics	
267 km - septembre 1993	74,76
Desjardins, Serge:	
Chef de service - Usine de traitement d'eau - Travaux publics	
701 km - juin, juillet et août 1993	196,28
Laberge, André:	
Inspecteur en bâtiments II - Permis et inspections	
858 km - septembre 1993	201,63 $

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Claude Gendron:	
Montréal - réunion du comité des ressources humaines	90,95

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

Yvan Gaudreau	57,95
Pierre Gélinas	870,54
Gilles Grenier	103,60
Fernand Lachance	119,21
TOTAL DE LA PAIE BRUTE POUR LA SEMAINE SE TERMINANT LE 25 SEPTEMBRE 1993	398 111,73
TOTAL	827 965,56 $
GRAND TOTAL	1 339 738,87 $

Service de la trésorerie
Le 1er octobre 1993

ADOPTÉE

522-93
Liste chèques émis septembre 1993.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de la liste des chèques émis par la Ville de Trois-Rivières au cours du mois de septembre 1993 et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que l'ensemble de ces chèques totalise des déboursés de 3 150 296,70 $;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, la liste des chèques à laquelle réfère le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 8614R-MG

INITIALES DU MAIRE
540
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 4 OCTOBRE 1993

523-93
Décret "Semaine intern. de la famille".

IL EST PROPOSÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR : André de Repentigny

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières décrète la période du 4 au 11 octobre 1993 "Semaine nationale de la famille".

ADOPTÉE

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Maire

Assistant-greffier

YG/gg

LUNDI LE 18 OCTOBRE 1993

INITIALES DU MAIRE
541
INITIALES DU GREFFIER

À une séance régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le dix-huit (18) octobre mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993) à vingt heures trente minutes (20 h 30), en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les membres ci-après identifiés étaient présents et ils constituaient quorum :

Monsieur le maire :	Guy	LeBlanc
Madame la conseillère :	Chrystiane	Thibodeau
Messieurs les conseillers :	Émilien	La Barre
	Daniel	Perreault
	Roger	Bellemare
	Pierre. A.	Dupont
	André	Noël
	Alain	Gamelin
	Roland	Thibeault
	Michel	Legault
	Henri-Paul	Jobin
	André	De Repentigny

524-93
Procès-verbaux ass. consult. et séanc. régul. 4 octobre 1993.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu les procès-verbaux de l'assemblée publique de consultation et de la séance régulière tenues le 4 octobre 1993, que ceux qui sont présents déclarent les avoir lus et qu'un exemplaire de ces documents demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Émilien La Barre

APPUYÉ PAR: Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que lesdits procès-verbaux et les décisions qui ont été prises auxdites assemblée et séance soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

Avis de motion maintenus.

a) Règlement sur l'entretien, la salubrité et l'habitabilité des immeubles.
(M. André Noël, le 15 mars 1993.)

b) Règlement autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine relativement à l'entretien du pont Duplessis.
(Mme Chrystiane Thibodeau, le 5 juillet 1993.)

c) Règlement adoptant le budget 1994 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie.
(M. Roland Thibeault, le 20 septembre 1993).

d) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à revoir certaines définitions, étendre les endroits pour la vente des produits saisonniers, revoir les largeurs d'accès pour véhicules dans les zones industrielles, modifier les normes relatives aux auvents des cafés-terrasses, assouplir certaines normes d'affichage, permettre les enseignes sur poteau dans les zones commerciales à 1,50 m de la ligne de rue et

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

de permettre l'installation d'antennes sur le toit de certains bâtiments.
(M. André Noël, le 20 septembre 1993.)

e) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre les activités "fabrication de produits minéraux non métalliques" à certaines conditions dans les zones 1244-1 et 1244-2 le long du boulevard Industriel.
(M. André de Repentigny, le 20 septembre 1993.)

f) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre l'usage "Duplex" dans la zone 1165-R.
(M. Roger Bellemare, le 20 septembre 1993.)

g) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre l'usage "industrie alimentaire complémentaire à un usage Service de bien-être et de charité", dans la zone 328-M et d'y modifier les exigences concernant l'aménagement paysager des stationnements extérieurs.
(M. Michel Legault, le 20 septembre 1993.)

h) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de diminuer les marges latérales pour l'implantation des garages privés et des abris d'auto dans la zone 1159-R.
(M. André Noël, le 20 septembre 1993.)

i) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de relocaliser le parc Domaine du Boisé le long de la rivière Milette, de créer la zone 1102-1 (projet Chaîné - phase III) et de revoir la hauteur minimum des bâtiments principaux dans la zone 1102 (Boisé Victorien).
(M. Michel Legault, le 20 septembre 1993.)

j) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de créer la zone résidentielle 1138-1 à même une partie de la zone 1138.
(M. Roger Bellemare, le 20 septembre 1993.)

k) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre les usages "Restaurant sans boisson alcoolique" et "Vente au détail de marchandise en général" dans la zone 322-R (Charlevoix / St-Paul).
(M. Michel Legault, le 20 septembre 1993.)

l) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à agrandir la zone 116-C à même une partie des zones 117-P et 125-R et ajouter les usages de "services" à la zone 125-R.
(M. Roland Thibeault, le 20 septembre 1993.)

m) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre la reconstruction de l'édifice Ameau à dix (10) étages dans la zone 244-C suivant des critères architecturaux spécifiques.
(M. Michel Legault, le 20 septembre 1993.)

n) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à confirmer les commerces existants et d'ajouter certains usages "commerciaux de voisinage" et à certaines conditions dans la zone 640-R (coin Laviolette - Louis-Pasteur).
(M. André Noël, le 20 septembre 1993.)

o) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre le stationnement en façade dans la cour avant de plus de 15,0 m à certaines conditions dans la zone 224-M.
(M. Roger Bellemare, le 20 septembre 1993.)

p) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins d'augmenter le pourcentage d'occupation au sol dans la zone 212-M.
(M. Roland Thibeault, le 20 septembre 1993.)

q) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre le stationnement dans les marges de recul avant de la zone 911-R (rue Léo-Pidgeon et Léon-Méthot).
(M. Michel Legault, le 20 septembre 1993.)

r) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins d'interdire les fonctions résidentielles, les établissements où l'on sert des boissons alcooliques, d'exclure la vente et location de matériel roulant, la vente de matériaux de construction, la vente de combustible, le service funéraire et crématorium, le service d'entreposage, la prison et institution correctionnelle et, exiger une zone tampon (écran végétal) de 4,0 mètres dans la zone 1158 dans sa partie attenante aux zones résidentielles 1155 et 1159.
(M. André Noël, le 20 septembre 1993.)

s) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de revoir les normes spéciales concernant le stationnement pour les usages résidentiels dans la zone 910-M.
(M. Roger Bellemare, le 20 septembre 1993.)

t) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à agrandir la zone commerciale 110-C à même une partie de la zone industrielle 111-I (coin Notre-Dame, boul. Normand et rue St-Philippe).
(M. André Noël, le 20 septembre 1993.)

u) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre l'usage "Vente et location de matériel roulant" dans la zone 139 R.
(M. Roger Bellemare, le 20 septembre 1993.)

v) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de réduire la marge de recul avant de 6 mètres à 5 mètres sur la rue de la Savane dans la zone 1035 R.
(M. André Noël, le 20 septembre 1993.)

w) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins d'ajouter l'usage "industrie artisanale" aux usages autorisés dans la zone 102 C.
(M. Roger Bellemare, le 20 septembre 1993.)

x) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à agrandir la zone 507 à même une partie de la zone 505 et à modifier les normes d'implantation (Caisse populaire St-Sacrement).
(M. Roland Thibeault, le 20 septembre 1993.)

y) Règlement relatif à la garde des animaux.
(M. Gilles Latour, le 4 octobre 1993.)

z) Règlement modifiant le règlement concernannt la régie interne du Conseil et de ses commissions aux fins de revoir certaines dispositions.
(M. Émilien La Barre, le 4 octobre 1993.)

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 86148-MG

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 18 OCTOBRE 1993

Avis de motion. Règl. sur la paix, l'ordre et la sécurité publique dans la ville.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement sur la paix, l'ordre et la sécurité publique dans la ville.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 18 octobre 1993.

(signé) André de Repentigny

Avis de motion. Règl. autor. réfection toiture de l'hôtel de ville.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant la réfection de la toiture de l'hôtel de ville et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 18 octobre 1993.

(signé) Roland Thibeault

Avis de motion. Règl. autor. constr. services mun. de base sur ptie lot 242 cadastre Par. T.-R.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur une partie du lot 242 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 18 octobre 1993.

(signé) André de Repentigny

Avis de motion. Règl. décrétant ouverture nouv. voies commun. et leur attrib. un nom.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement décrétant l'ouverture de nouvelles voies de communication et leur attribuant un nom.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 18 octobre 1993.

(signé) Michel Legault

525-93
Comptes rendus réunions Comm. perm. tenues les 9 août et 4 octobre 1993.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu les comptes rendus des réunions que la Commission permanente du Conseil a tenues les 9 août et 4 octobre 1993, que ceux qui sont présents déclarent les avoir lus et qu'un exemplaire de ces documents demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Chrystiane Thibodeau

INITIALES DU MAIRE
545
INITIALES DU GREFFIER

APPUYÉ PAR: Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que lesdits comptes rendus et les décisions qui ont été prises auxdites réunions soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit et que ces dernières soient exécutoires.

ADOPTÉE

526-93
Règl. 1315 (1993) autor. réal. trav. de correction émissaires «Les Rivières» et «Léger».

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 20 septembre 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Michel Legault

APPUYÉ PAR: André Noël

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1315 (1993) autorisant la réalisation de travaux de correction à l'émissaire «Les Rivières» et à l'émissaire «Léger» et décrétant un emprunt à cet effet de 110 000 $ soit adopté.

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 8614R-MG

527-93
Serv. par «Le Club de golf les Vieilles Forges inc.» (ptie 214 et 215 Par. T.-R.)

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte de servitude préparé par Me Patricia Charette, notaire, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : André de Repentigny

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte que la compagnie "Le Club de golf les Vieilles Forges inc." lui confère une servitude réelle et perpétuelle de passage d'une conduite d'aqueduc.

Que cette servitude soit constituée sur la lisière de terrain de ladite compagnie ci-dessous désignée comme fonds servant au bénéfice du terrain de la Ville ci-dessous désigné comme fonds dominant:

Fonds servant:

a) Une PARTIE du lot originaire DEUX CENT QUATORZE (ptie 214) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières; de figure régulière, bornée vers le

INITIALES DU MAIRE
546
INITIALES DU GREFFIER

nord-est par les lots 214-50, 214-49 et 214-33 (rue de la Liberté), vers le sud-est par une partie du lot 214 appartenant à "Le Club de golf les Vieilles Forges inc.", vers le sud-ouest par une partie du lot 214, et vers le nord-ouest par une partie du lot 215 ci-après décrite; mesurant cinquante-quatre mètres et quatre-vingt-deux centimètres (54,82 m) vers le nord-est et le sud-ouest et cinq mètres (5,00 m) vers le sud-est et le nord-ouest; contenant une superficie de deux cent soixante-quatorze mètres et dix centimètres carrés (274,10 m.c.).

b) Une PARTIE du lot DEUX CENT QUINZE (ptie 215) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières; de figure régulière, bornée vers le nord-est par les lots 215-16 (rue de la Nacelle) et 215-15, vers le sud-est par une partie du lot 214, ci-dessus décrite, vers le sud-ouest par une partie du lot 215 et vers le nord-ouest par une partie du lot 215 appartenant au cédant; mesurant trente-six mètres et cinquante-huit centimètres (36,58 m) vers le nord-est et le sud-ouest et cinq mètres (5,00 m) vers le sud-est et le nord-ouest; contenant une superficie de cent quatre-vingt-deux mètres et quatre-vingt-dix centimètres carrés (182,90 m.c.).

Le tout tel que montré par un liséré rouge sur le plan préparé le 16 février 1993 par M. Claude Juteau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 832 de ses minutes.

Fonds dominant:

Le lot DEUX CENT QUINZE---SEIZE (215---16) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

Que cette servitude soit constituée en considération d'une somme d'un dollar (1 $) que la Ville paiera comptant lors de la signature de l'acte devant donner suite à la présente résolution.

Que l'acte de servitude devant donner suite à la présente résolution contienne les clauses, conditions et obligations généralement stipulées dans ce genre de contrat.

Que le susdit projet d'acte de servitude soit approuvé à toutes fins que de droit et que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

528-93
Bail avec "Trois-Rivières Techni. Paint (Canada) inc." (ptie 284 Par. T.-R. --- 3500, route de l'aéroport.).

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de bail sous seing privé à intervenir avec la compagnie "Trois-Rivières Techni. Paint (Canada) inc.", en vertu duquel la Ville lui sous-louerait un emplacement sur lequel serait érigé un hangar qui servirait à l'exploitation d'une entreprise de peinture et d'entretien d'aéronefs et à d'autres activités connexes reliées l'aéronautique;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

INITIALES DU MAIRE
547
INITIALES DU GREFFIER

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières sous-loue à la compagnie "Trois-Rivières Techni. Paint (Canada) inc." l'immeuble ci-après désigné, et ce, à des fins de construction d'un hangar à être utilisé aux fins ci-dessus mentionnées:

> Un emplacement situé dans les limites de l'aéroport de Trois-Rivières, désigné au plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Trois-Rivières comme étant une partie du lot DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATRE (284) et pouvant être plus particulièrement décrite comme suit:
>
> Commençant au point "B", sur le plan préparé par M. Claude Juteau, arpenteur-géomètre, le 21 septembre 1993 sous le numéro 844 de ses minutes et annexé audit projet de bail, étant situé à une distance de soixante-neuf mètres et vingt-quatre centièmes (69,24 m) mesuré suivant une ligne ayant un gisement de 300°41'24" jusqu'au point "A" étant la ligne limitative des lots 284 et 285; de là, une distance de mille cinq cent vingt-six mètres et soixante-huit centièmes (1 526,68 m) mesurée suivant une ligne ayant un gisement de 44°17'39" jusqu'au point "X" étant l'intersection du boulevard St-Jean (montré au cadastre originaire) avec la ligne limitative des lots 284 et 285.
>
> Dudit point de départ ainsi déterminé, suivant une ligne ayant un gisement de 120°41'24", une distance de soixante mètres et quatre-vingt-seize centièmes (60,96 m) jusqu'au point "C"; de là, suivant une ligne ayant un gisement de 210°41'24", une distance de quatre-vingt-onze mètres et quarante-quatre centièmes (91,44 m) jusqu'au point "D"; de là, suivant une ligne ayant un gisement de 300°41'24", une distance de soixante mètres et quatre-vingt-seize centièmes (60,96 m) jusqu'au point "E"; de là, suivant une ligne ayant un gisement de 30°41'24", une distance de quatre-vingt-onze mètres et quarante-quatre centièmes (91,44 m) jusqu'au point "B", le point de départ.
>
> Ledit emplacement est borné vers le nord-est, le sud-est, le sud-ouest et le nord-ouest par une partie du lot 284 et elle contient une superficie de cinq mille cinq cent soixante-quatorze mètres carrés et deux dixièmes (5 574,2 m c). Le tout tel que montré sur ledit plan préparé par M. Claude Juteau, arpenteur-géomètre, le 21 septembre 1993.

Que ce bail soit consenti pour une période de 9 ans et 11 mois, ayant débuté le 1er octobre 1993 et se terminant le 30 août 2003 inclusivement.

Que la Ville confère à ladite compagnie un droit de préférence d'achat de cet immeuble, celui-ci ne devant cependant prendre effet que si la Ville

acquiert du gouvernement du Canada la propriété des terrains de l'aéroport de Trois-Rivières.

Que ce bail puisse être renouvelé, à son échéance, pour une durée de 30 ans, et ce, à condition que la Ville soit alors propriétaire des lieux.

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

Que ce bail soit consenti moyennant un loyer mensuel de 180,45 $ payable le premier jour de chaque mois, ce montant devant cependant être ajusté à chaque année pour tenir compte des fluctuations de l'indice général des prix à la consommation pour le Canada.

Que ladite compagnie puisse céder ledit bail à la Caisse populaire de St-Paulin et lui donner les ouvrages et les constructions situés sur l'emplacement loué en garantie d'emprunts qu'elle aurait contracté auprès d'elle dans le cadre de l'exploitation de son entreprise de peinture et d'entretien d'aéronefs.

Que la Ville consente à ce que ladite Caisse populaire, au cas où elle serait déclarée propriétaire des ouvrages et constructions situés sur l'emplacement loué, puisse continuer à exercer les droits conférés par ledit bail.

Que la Ville renonce au bénéfice de l'accession de façon à ce que le sous-locataire puisse demeurer propriétaire de tout ouvrage ou construction qu'il réalisera dans les limites de l'emplacement loué.

Que ledit projet de bail soit approuvé à toutes fins que de droit et que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le directeur général, M. Pierre Moreau, soient autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

529-93
Adjudication de contrats.

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte :

- la proposition de la compagnie "André Cyrenne inc.", au montant de 540 679,27 $ pour l'hiver 1993-1994, pour le déneigement des rues, trottoirs et stationnements de la zone 4, la fourniture et l'épandage de fondants et d'abrasifs au cours des hivers 1993-1994 à 1995-1996 inclusivement qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet;

- la proposition de la compagnie "Construction Yvan Boisvert inc.", au montant de 573 145,85 $ pour l'hiver 1993-1994, pour le déneigement des rues, trottoirs et stationnements de la zone 5, la fourniture et l'épandage de fondants et d'abrasifs au cours des hivers 1993-1994 à 1995-1996 inclusivement et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet;

- la proposition de la compagnie "St-Louis & Frère inc.", au montant de 3 288,00 $, pour la réfection de la toiture arrière de la Maison des vins et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste 03-40-01-9-007 du budget 1993;

- la proposition de la compagnie "Gaston Paillé ltée", au montant de 268 905,00 $, pour l'exécution de travaux d'aqueduc et d'égout et la construction partielle de fondation de rues dans la phase III du développement domiciliaire connu sous le nom de "Domaine du Boisé" et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet conditionnellement à l'approbation, par le ministre des Affaires municipales du Québec, du règlement 1306 (1993) dont les fonds serviront à payer le montant ci-avant mentionné;

INITIALES DU MAIRE
549
INITIALES DU GREFFIER

- la proposition de la compagnie "Protectron inc.", au montant de 34 341,60 $, pour la fourniture et l'installation d'un système de surveillance au stationnement Badeaux et à l'autogare et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au règlement 1290 (1993);

- la proposition de la compagnie "Construction Vadel ltée", au montant de 34 300 $, pour le remplissage par injection d'une conduite d'égout désaffectée enfouie dans le sous-sol de la rue Père-Daniel et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet conditionnellement à l'approbation, par le ministre des Affaires municipales du Québec, du règlement 1308 (1993) dont les fonds serviront notamment à payer le montant ci-avant mentionné;

- les propositions de la compagnie "Le Groupe Pétrolier Olco inc.", aux montants de 0,2035 $ le litre et 0,1985 $ le litre, pour la fourniture de 30 000 litres d'huile diesel colorée et de 100 000 litres d'huile à chauffage no 2 et qu'elle lui adjuge les contrats à cet effet, les montants ci-avant mentionnés devant être payé à même les fonds disponibles aux postes 02-21-29-2-630 et 02-23-13-1-630;

- les propositions de la compagnie "G. Mélançon et Fils inc.", aux montants de 0,19 $ le litre et 0,1970 $ le litre, pour la fourniture de 400 000 litres d'essence sans plomb et de 250 000 litres d'huile diesel non colorée et qu'elle lui adjuge les contrats à cet effet, les montants ci-avant mentionnés devant être payé à même les fonds disponibles aux postes 02-21-29-2-630 et 02-23-13-1-630;

- la proposition de la compagnie "Société canadienne de sel ltée", au montant de 47,69 $ la tonne, pour la fourniture d'environ 4 000 tonnes métriques de sel de voirie et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste 02-21-23-2-620;

- la proposition de la compagnie "Les Constructions et Pavages Continental, division du groupe Devesco ltée", au montant de 46 $ la tonne, pour la fourniture et la livraison d'environ 400 tonnes métriques d'asphalte froid et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste 02-21-23-4-620;

- la proposition de la compagnie "Jules Bourassa & fils (1988) inc.", au montant de 5,50 $ la tonne, pour la fourniture et la livraison d'environ 1 000 tonnes métriques de sable abrasif, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste 02-21-23-2-620;

- la proposition de la compagnie "Sable des Forges inc.", au montant de 8,90 $ la tonne, pour la fourniture et la livraison d'environ 1 200 tonnes métriques de sable abrasif contenant 5 % de sel et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste 02-21-23-2-620;

- la proposition de la compagnie "Sable des Forges inc.", au montant de 21,20 $ la tonne, pour la fourniture et la livraison d'environ 1 000 tonnes métriques de sable tamisé et séché et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste 02-21-23-2-620;

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

- la proposition de la compagnie "Les Carrosseries Dorchester inc.", au montant de 46 463,68 $, pour la fourniture d'un camion de type fourgon d'une masse totale en charge de 7 257 kgs et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au règlement 1300 (1993).

ADOPTÉE

530-93
Demande à l'Ass. Nat. modif. Loi sur fiscalité mun. pour protéger assiette fiscale des municipalités.

ATTENDU que la Cour suprême du Canada a rendu, le 15 juillet 1993, son jugement dans l'affaire "Ciment Québec inc. c. la Corporation municipale de St-Basile, Village Sud";

ATTENDU que ce jugement renverse ceux respectivement rendus par la Cour d'appel du Québec le 10 septembre 1991 et la Cour provinciale du Québec le 30 novembre 1987 et confirme celui rendu par le Bureau de révision de l'évaluation foncière le 29 août 1985;

ATTENDU que l'impact que pourrait avoir ce jugement de la Cour suprême du Canada est considérable puisqu'il remet en question l'interprétation qui avait cours jusqu'alors de l'article 65 paragraphe 1° de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1);

ATTENDU que la compréhension que la Ville avait jusqu'alors de cet article était que seul les objets mobiliers attachés à perpétuelle demeure et servant à la production industrielle étaient visés par l'exemption prévue au premier paragraphe de l'article 65 qu'ils ne devaient pas, en conséquence, être portés au rôle d'évaluation;

ATTENDU que, selon la Cour suprême du Canada, l'article 65 paragraphe 1° n'exclut pas la possibilité que des bâtiments, au sens du Code civil du Bas-Canada, puissent, en totalité ou en partie, constituer des machines, des appareils ou leurs accessoires et, en conséquence, être exclus du rôle;

ATTENDU qu'une telle interprétation risque d'entraîner de nombreuses plaintes devant les tribunaux et, par voie de conséquence, de provoquer des effets désastreux sur l'assiette fiscale de la Ville et sur son équilibre budgétaire qui est déjà fragile;

ATTENDU que l'assiette fiscale de nombreuses municipalités gravite autour d'une industrie principale située sur leur territoire;

ATTENDU que tout déplacement fiscal d'importance se répercute nécessairement sur les contribuables qui possèdent des immeubles résidentiels et qui sont déjà lourdement taxés par tous les paliers de gouvernement;

ATTENDU que, dans une résolution qu'il a adoptée le 27 août 1993, le Conseil d'administration de l'Union des Municipalités du Québec demande au ministre des Affaires municipales du Québec de voir à:

- faire modifier, rétroactivement au 21 décembre 1979, les articles 2 et 65 paragraphe 1° de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1) de façon à préserver l'intégrité de l'assiette fiscale des municipalités;

- émettre une déclaration ministérielle précisant que cette Loi sera modifiée d'ici le 21 décembre 1993;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

INITIALES DU MAIRE
551
INITIALES DU GREFFIER

Que la Ville de Trois-Rivières demande à l'Assemblée Nationale du Québec de modifier, d'ici le 20 décembre 1993, la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1) conformément à la résolution adoptée par le conseil d'administration de l'Union des Municipalités du Québec le 27 août 1993.

ADOPTÉE

531-93
Résil. bail signé avec "Les Peintures Techni d'avions du Canada inc. - Aircraft Techni Paint Canada inc.".

ATTENDU qu'aux termes d'un bail signé sous seing privé le 20 novembre 1991, la Ville de Trois-Rivières a loué un emplacement faisant partie de son aéroport à la compagnie "Les Peintures Techni d'avions du Canada inc. - Aircraft Techni Paint Canada inc.";

ATTENDU que ce bail a fait l'objet d'un consentement de la part de Transport Canada le 29 novembre 1991;

ATTENDU qu'aux termes d'un document qu'elle lui a transmis le 6 octobre 1993, cette compagnie demande à la Ville d'annuler purement et simplement ce bail;

ATTENDU que la Ville est sur le point de conclure un bail semblable, ayant le même objet et portant sur le même emplacement, avec la compagnie "Trois-Rivières Techni. Paint (Canada) inc.";

ATTENDU que dans ces circonstances, il y a lieu d'acquiescer à cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières mette purement et simplement fin au bail qu'elle a consenti le 20 novembre 1991 à "Les Peintures Techni d'avions du Canada inc. - Aircraft Techni Paint Canada inc.".

ADOPTÉE

532-93
Abolition deux postes.

CONSIDÉRANT que la Ville est engagée dans un processus de rationalisation de ses dépenses;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières abolisse les postes de chauffeur-opérateur de camion lourd et de chauffeur-opérateur de balai mécanique au Service des travaux publics, lesquels sont respectivement devenus vacants à la suite de la retraite de M. Marcel Morinville et de la nomination de M. Michel Dumont à un poste de chauffeur-opérateur de camion lourd.

ADOPTÉE

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

533-93
Permanence D. Rivard.

ATTENDU qu'aux termes de la résolution numéro 359-93 que le Conseil a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 5 juillet 1993, la Ville de Trois-Rivières a nommé M. David Rivard à un poste de menuisier au sein du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que dans l'évaluation qu'il a produite, le chef de service/parcs et bâtisses au sein du Service des travaux publics, M. Réjean Boucher, confirme que M. Rivard répond aux exigences de cette tâche;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières confirme M. David Rivard dans son poste de menuisier au sein du Service des travaux publics.

ADOPTÉE

534-93
Demande Cour supér. ordonner à Florent Groleau cesser util. terrain comme stat.

ATTENDU que M. Florent Groleau est propriétaire d'un immeuble situé en bordure de la rue Radisson;

ATTENDU que cet immeuble est composé des lots 839-5, 842 et 843 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières;

ATTENDU que M. Groleau a été mis en demeure de cesser d'utiliser cet immeuble comme terrain de stationnement, de démolir le résidu des fondations qu'on y retrouve, de le niveler, de le recouvrir de terre arable et de l'engazonner;

ATTENDU qu'il refuse ou néglige d'obtempérer à cette mise en demeure;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Noël

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que, conformément aux articles 227 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Ville de Trois-Rivières s'adresse à la Cour supérieure pour qu'elle ordonne à M. Florent Groleau de cesser d'utiliser comme terrain de stationnement l'immeuble composé des lots 839-5, 842 et 843 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, de démolir le résidu des fondations qu'on y retrouve, de le niveler, de le recouvrir de terre arabe et de l'engazonner à ses frais et, s'il fait défait de le faire, pour qu'elle lui permette de faire ces travaux à ses frais.

Que le chef du Service du contentieux, Me Jean Lamy, soit mandaté pour présenter et défendre cette requête et, généralement, pour faire nécessaire.

ADOPTÉE

LUNDI LE 18 OCTOBRE 1993

535-93
Autor. certaines personnes délivrer constats d'infraction.

ATTENDU qu'aux termes du décret 1016-93 qu'il a adopté le 14 juillet 1993, le gouvernement du Québec a fixé au 1er novembre 1993 la date d'entrée en vigueur des articles 144 et suivants du Code de procédure pénale (L.R.Q., c. C-25.1);

ATTENDU qu'en vertu de l'article 9 de ce Code, la Ville peut être un poursuivant;

ATTENDU que, dans ces circonstances, il y a lieu d'autoriser certaines personnes à délivrer des constats d'infraction;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Perreault

APPUYÉ PAR : André de Repentigny

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 147 du Code de procédure pénale (L.R.Q., c. C-25.1), la Ville de Trois-Rivières autorise les personnes suivantes à délivrer des constats d'infraction:

- tout membre du Service de la sécurité publique qui est "policier municipal" au sens de la Loi de police (L.R.Q., c. P-13);
- le chef de la division "permis et inspection" du Service de l'urbanisme et de l'aménagement;
- les inspecteurs en hygiène et en environnement, les inspecteurs en bâtiments II et les inspecteurs en alimentation au sein de la division "permis et inspection" du Service de l'urbanisme et de l'aménagement;
- les agents de l'agence de sécurité chargée par le Conseil de faire respecter les règlements de la Ville sur le stationnement;
- les préposés aux parcomètres et aux stationnements du Service de la trésorerie.

Que la résolution 315-93 adoptée le 7 juin 1993 soit abrogée.

ADOPTÉE

MODIFIEE PAR LA RESOLUTION No. 441-93 DU 21 Juin 1995

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

536-93
Paiement réclamations.

CONSIDÉRANT les incidents ou les accidents ci-après énumérés ayant engagé la responsabilité civile de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roger Bellemare

APPUYÉ PAR : Émilien la Barre

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières verse:

- une somme de 293,64 $ à Estelle Lessard, pour les dommages occasionnés à son immeuble du 566 de la rue Laurier lors de l'obstruction de la conduite d'égout le desservant;

- une somme de 45,58 $ à Roland Masse, pour les dommages occasionnés à son immeuble situé au 1126 de la rue St-Paul lors d'une opération de déneigement réalisée le 18 janvier 1993;

- une somme de 94,08 $ à Daniel McDuff, pour les dommages occasionnés au fil du chauffe-eau situé dans son immeuble du 1695 de la Plouffe lors d'une opération visant à dégeler une canalisation d'aqueduc.

Que toutes ces sommes soient versées à même celles accumulées au fonds d'auto-assurance.

ADOPTÉE

537-93
Part. membres du Conseil à diff. activités et autor. dépenser en conséquence.

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières:

- délègue M. Alain Gamelin à un atelier thématique qui se tiendra à Québec le 27 octobre 1993 dans le cadre du congrès annuel de l'organisme "Les arts de la ville" et qu'elle assume les frais de transport et de repas qu'il encourra à cette occasion;

- achète :

  - un (1) billet au coût de 50 $ pour participer à un cocktail bénéfice organisé au profit de la "Fondation Cooke inc." le 26 octobre prochain;

  - un (1) billet au coût de 35 $ pour participer à un concert bénéfice organisé au profit de la "Fondation du C.E.G.E.P. de Trois-Rivières" le 6 novembre prochain;

  - un (1) billet à 50 $ pour participer à un brunch bénéfice organisé au profit du "Noël du pauvre" le 7 novembre prochain;

  - un (1) billet au coût de 30 $ pour participer à un souper bénéfice organisé au profit de la "Clinique de réadaptation" le 4 novembre prochain à l'occasion de l'inauguration de son Service en déficience visuelle;

  - quatre (4) billets au coût de 10 $ l'unité pour participer à un déjeuner conférence organisé par la Chambre de commerce du district de Trois-Rivières le 27 octobre prochain.

ADOPTÉE

538-93
Liste des comptes.

COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR: Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: Roland Thibeault
ET RÉSOLU:

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

LUNDI LE 18 OCTOBRE 1993

INITIALES DU MAIRE 555 INITIALES DU GREFFIER

Pour la semaine se terminant le 9 octobre 1993

Aqua Data Inc. Honoraires - Diagnostic préliminaire égouts Paiement no. 3 - retenue 10%	17 124,75 $
Construction C.C. L. Inc. Remise de retenue - Système d'air - UTE	1 302,52
Quincaillerie Concept Inc. Aménagement de bureaux - Travaux publics	4 140,17
Communication Service Radiocommunication phase 2 - Services techniques - Paiement no. 4 - retenue 10%	3 494,54
Maurice Couture Ltée Clôture grillagée, toile opaque - Fourrière municipale	4 048,37
Construction R. Cloutier inc. Réparations Pont de la Potherie - Services techniques - Paiement no. 3 - retenue 10%	51 185,63
Multi-Énergie Remise de retenue - Ventilation - Travaux publics	1 117,62
Plamco Néotek - Tonte de gazon # 4 et 5, St-Philippe, Notre-Dame, Ste-Cécile et Des Chenaux - Tonte de gazon #2, (talus)	5 472,47
Pluritec Ltée Réfection Pont de la Potherie - Services techniques	1 879,07
Construction S.R.B. Sciage de bordures - Travaux publics	1 256,31
Construction G. Therrien Inc. Remise de retenue - Aménagement de bureaux Service des travaux publics	4 070,26
Les Entreprises R.P. Muret rue "De la Savane"	3 195,69
Formulaires Ducharme Inc. Achat livre - Lois Des Cités et Villes Pierre Moreau - Direction générale	37,99
M. F. Institut de Police du Québec Émission d'une carte d'opération de radar - Service de la sécurité publique	60,00
Hebdo Journal Publicité - règlements, journée d'enregistrement	1 201,55
Le Nouvelliste Projet entretien ménager - Taxes scolaires - Projet secteur Du boisé - phase 111	3 617,33
Messageries de la Mauricie Distribution du Trifluvien	1 300,63

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6514R-MG

LUNDI LE 18 OCTOBRE 1993

Extermination B.B. Inc. Contrat Stade de Baseball - septembre 1993	50,08
Thomas Bellemare Ltée Location d'une pelle hydraulique	854,63
Bourassa Transport Achat pierre	3 656,12
Garage Jean Bureau Frais de remorquage	27,82
Rapide Caméra Réparation d'un obturateur Copol Polaroïd	75,00
Échafaudage Du-For Inc. Location d'équipements	89,34
I.C.G. Gaz Propane Achat gaz pour zamboni	209,98
Flageol Photo Enr. Prise de photos couleurs - Commission parlementaire	75,11
Jules Milette Inc. Contenants à déchets - Adélard Dugré - - Autogare, Garage municipal et al.	3 984,18
Sani Mobile Trois-Rivières Inc. Vidanges fosses septiques	4 326,97
Électronique Sécurité Thomas Ltée Réparation cinémomètre	252,75
Canadian Pacific Limited Entretien systèmes d'avertissement - Passages à niveaux - septembre 1993	2 218,00
Dictaphone Canada Ltée Entretien annuel dictaphones - Sécurité publique	3 767,94
Intergraph Canada Ltd Frais d'entretien système - octobre 1993 - informatique Intergraph - Arpentage	1 108,35
Alarmes Mauriciennes Entretien centrale d'alarme - Travaux publics - 17 septembre au 17 octobre 1993	38,95
Services d'entretien Michel Nérin Entretien ménager - Travaux publics - septembre 1993	3 802,07
Traf-Park Inc. Nettoyage et véfication des 2 Digiparcs	420,09
Ville de Trois-Rivières-Ouest Coût d'entretien du passage à niveau - Boulevard Des Récollets - août et septembre 1993	562,00

Buffet Jeanne Paquin :
- Repas - réunion CGDBR, comité de la famille, formation élus et consultante 93-09-25, rencontre

INITIALES DU MAIRE
557
INITIALES DU GREFFIER

des quartiers, réunion du budget 1994	485,81

FRAIS D'INSCRIPTION

Receveur Général du Canada:	
- Inscription colloque IRC/CNRC (infrastructures)	
Fernand Gendron - Directeur travaux publics	272,63
Corporation professionnelle des	
Évaluateurs agréés du Québec	
- Inscription - nouveau code civil	
Gérard P. Brahic, Chef de section - Évaluation	260,00

HONORAIRES PROFESSIONNELS

Blais et Trudelle - architectes:	
- Cartons de présentation - Expo-réno	556,40
Laboratoire Laviolette:	
- Contrôle qualité 1ère et 2ème Rue	302,00
Laboratoires Shermont Inc.:	
- Inspection pavage Grand Prix	263,17
Madame Joanne Morin:	
- Référendum du 3 octobre 1993	12,00
Docteur Maurice Poulin:	
- Honoraires - septembre 1993	1 800,00

FRAIS DE HUISSIERS

Trudel & Associés	2 371,02
Paquette & Associés	85,64
Gagnon, Sénéchal, C. & Associés	160,60
Francine Gaumond	62,36
Bélanger, Bélanger & Associés	69,11
Richard Rioux, Juge	210,00

LOISIRS

Productions Specta Inc.	
- Expositions Centre culturel	2 282,65

Achats - restaurant Pavillon de la Jeunesse

Emballages Bettez Inc. - Achat articles divers	401,58
Brasserrie Labatt Ltée - Achat bière	571,16
Distribution Mauricie-Drummond Inc.	
- Achat bière	1 579,91
Embouteillage T.C.C. Ltée	
- Achat boisson gazeuse	682,89
Armand Thibodeau Inc. - Achat barbottine	511,03

BIBLIOTHÈQUE

Le Colimaçon:	
Achat de cassettes et de disques compacts -	
audio-adultes et audio-jeunes	251,81

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 8614R-MG

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 18 OCTOBRE 1993

Monsieur Placide Gaboury	
- Remboursement hôtel	76,78
Achats de livres	
Châtelaine	21,96
L'Excèdre Librairie Inc.	1 375,71
La Bande Dessinerie	272,96
Librairie Poirier Inc.	2 041,09
Reliure Bois-Francs Inc.	197,37
Unitrade Associates	42,59
AÉROPORT	
Club Armony - Inscription	239,25
Federal Express - Fédex septembre 1993	15,58
Achats - restaurant Le Pilote	
Alexandre Gaudet Ltée:	
Achat cigarettes - septembre 1993	1 609,24
Deno Fruits - Achat fruits - septembre 1993	101,70
Paul Diamond - Achat poulet - septembre 1993	143,25
Multi-Marques Inc. - Achat pain	
- Septembre 1993	679,04
PARC PORTUAIRE	
Cooke & Fils Enr. - Réparation barre panique	37,28
Québec Linge Inc. - Nettoyage	235,39
Laboratoires Choisy Ltée:	
- Achat produits nettoyage	241,52
Achats - restaurant du Parc portuaire	
Laroche et Monas Cie Ltée:	
Achat verres à vin	40,91
Hector Larivée Inc.:	
- Achat Fleurs comestibles Capucine	54,00
Croustilles Yum Yum Inc.	10,40
L.P.M. Supérieur Inc.:	
- Achat poisson	1 274,01
Boucherie Alex Lamy Inc.:	
- Achat viande	985,10
Jam-Bec - Achat eau minérale et épicerie	1 013,66
Froma-Dar - Achat fromage	101,48
Les Délices de la Mer - Achat esturgeon fumé	123,50
R. Beaudry et Fils Inc.	
- Achat pommes de terre	231,00
Crèmerie des Trois-Rivières - Achat lait	1 609,66
J. Champagne Inc. - Achat légumes	1 508,61
ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES	
Bergeron, René:	
Inspecteur en bâtiments	
- Permis et inspections	185,65
Brahic, Gérard P.:	

INITIALES DU MAIRE
559
INITIALES DU GREFFIER

Chef de service - Évaluation	219,10
Chartrand, Jacques: Animateur en loisirs - Loisirs	150,08
Daviau, André Chef technicien - Services techniques	40,60
Fournier, Normand: Technicien en système d'information - Services techniques	12,32
Galarneau, Maurice: Technicien génie civil I - Services techniques	321,23
Gendron, Fernand: Directeur des Travaux publics	574,76
Goudreau, Jacques: Chef de service - Urbanisme	95,90
Hamelin, Renald: Inspecteur en bâtiments II - Permis et inspections	259,78
Lajoie, Carole: Technicienne génie civil I - Travaux publics	169,40
Larouche, Jean: Concierge-messager - Greffe & archives	39,76
L'Heureux, Daniel: Technicien en évaluation I - Évaluation	182,84
Massicotte, Jean-Maurice: Inspecteur - hyg. & env. - Permis et inspections	187,29
Pellerin, Michel: Technicien génie civil I - Services techniques	298,62
Plamondon, Guy: Technicien génie civil I - Travaux publics	328,81
Roussel, Guy: Chef de section - aqueduc - Travaux publics	78,40
Roy, François: Responsable des relations publiques - Direction générale	30,00
Roy, Ginette: Inspecteur en alimentation - Permis & Inspections	129,00
Verville, André: Inspecteur en alimentation - Permis & Inspections	120,00

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

Juliette Bourassa	153,56
Juliette Bourassa	266,36

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

INITIALES DU MAIRE 568 INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 18 OCTOBRE 1993

Colette Duval	95,89
Pierre Gélinas	1 129,13
Jean-Guy Gervais	201,53
Fernand Lachance	107,54
Jean Hélie (Fonds de change)	2 700,00
TOTAL DE LA PAIE BRUTE POUR LA SEMAINE SE TERMINANT LE 2 octobre 1993	370 952,83
TOTAL	536 529,47 $

Pour la semaine se terminant le 16 octobre 1993

André Bouvet Ltée:	
- Remise de retenue - Aqueduc et drainage -Félix Leclerc et Michel Sarrazin	11 367,45
Entretien Claude Caron Inc.:	
- Remise de retenue	
- Egout rue Des Groseillers	5 048,18
Industries Fortier (1990) Ltée:	
- Achat 6 sections - regards 2"	353,61
Béton Trois-Rivières:	
- Achat 65 m^3 béton remblai	4 732,18
Egzakt Inc.:	
- Adaptation et impression d'un feuillet - Action verte	292,24
Matteau Electronique Inc.:	
- Achat fusibles, batteries (Service des travaux publics)	448,97
Jules Milette Inc.:	
- Vidange des contenus à déchets - sept. 93 -(Sécurité publique, loisirs, Usine de traitement d'eau)	1 066,30
Sani-Mobile Trois-Rivières Inc.:	
- Vidange de 47 fosses septiques	6 007,66
Simard Beaudry Inc.:	
- Achat de pierre concasssée	815,68
J.C. Trépanier Enr.:	
- Vidange 1 fosse septique	195,85
Sobéco Inc.:	
- Honoraires professionnels -assurances	2 974,51
Buffet Jeanne Paquin:	
- Repas -réunion budgétaire 93-10-06	65,06
Le Nouvelliste:	
- Publicité - Projets -Système surveillance Stationnement Badeaux et Autogare -	
- Forage et injection béton égout rue Père-Daniel - Produits pétroliers	741,12

INITIALES DU MAIRE
561
INITIALES DU GREFFIER

Buro Service Enr.:	
- Réparation d'une chaise - Sécurité publique	57,87
La Bonne Fourchette Enr.:	
- Buffet -réunion de la direction	
- Sécurité publique	99,67
Service Ménager Nettoie-Tout:	
- Entretien ménager -Satellite Laviolette	
- Cour municipale - septembre 1993	443,87
Services Ménagers Roy Ltée:	
- Entretien ménager quartier général-	
- Septembre 1993	1 732,63
Electronique Sécurité Thomas Ltée:	
- Réparation d'un cinémomètre	
(Sécurité publique)	556,67
Jean-Jacques Vézina:	
- Surveillance du poste satellite des Forges	
- Téléphone - poste satellite des Forges	
(Septembre 1993)	62,00
Productions Specta Inc.:	
- Salaires et avantages sociaux	
- Conciergerie et manoeuvre	
(Septembre 1993)	16 376,59
Laboratoire MBF Ltée:	
- Aqueduc Vieilles Forges	
- Laboratoire reconstruction trottoirs	
et bordures et entrées charretières	3 890,73

FRAIS DE HUISSIERS

Trudel & Associés	26,30
Tremblay, Bois, Mignault	83,54

LOISIRS

Ville de Trois-Rivières-Ouest:	
- Entente contribution Club Tir Arc	
Le Sagittaire Trois-Rivières-Ouest	113,64

BIBLIOTHÈQUE

Vidéoglobe 1:	
- Achat de vidéos pour enfants	38,85

Achats de livres

La Ligue D'Action Nationale	35,00
Diffusion Albany Enr.	20,00
Archambault Musique	37,56
La Bande Dessinerie	176,87
Librairie C. Morin & Fils	72,39
Librairie Poirier Inc.	1 005,27
Reliure Bois-Francs Inc.	442,60

AÉROPORT

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 5614R-MG

LUNDI LE 18 OCTOBRE 1993

Achats - restaurant Le Pilote

Deno Fruits - Achat fruits - 24/09 au 01/10/93	149,60
Paul Diamond - Achat poulet - octobre 1993	89,13
Multi-Marques Inc.- Achat pain - 28 septembre 1993	36,48
Jam-Bec - Achat épicerie	400,84
Crèmerie Trois-Rivières - Achat produits laitiers	199,71
Embouteillage T.C.C. Ltée - Achat boisson gazeuse - Location machine à liqueur - septembre 1993	173,38
Boucherie Alex Lamy Inc.: - Achat viande 1er octobre 1993	395,43

PARC PORTUAIRE

Johnson Controls: - Entretien octobre 1993	411,74
Traf-Park Inc.: - Réparation horoparc	361,66
Multi-Energie: - Réparation tuyaux entre le plafond et la terrasse	275,73

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Boisvert, Henri-Paul: - Technicien en génie civil - Services communautaires	110,60
Gervais, Jean-René: - Concierge-messager - Greffe & archives	64,40
Hamel, Serge: - Coordonnateur technique - Informatique	48,00
Lamy, Jean: - Chef du Contentieux	32,00
Marchand, Richard: - Animateur en loisirs - Loisirs	235,76
SaintOnge, Louis: - Architecte - Services techniques	96,00

FRAIS DE DEPLACEMENT

Hélie, Jean: - Directeur des services financiers - Trésorerie Ville de Québec: Mémoire Villes-Centres Ville de Montréal: Colloque UMQ "Avenir des municipalités"	170,30
Moreau, Pierre: - Directeur général - Direction générale - Etude du budget - Etude du projet de loi	

INITIALES DU MAIRE
563
INITIALES DU GREFFIER

privée 304 à l'Assemblée Nationale les
28 septembre et 5 octobre 1993 387,93

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

Pierre Gélinas 1 164,56

Guy Maillette 582,98

TOTAL DE LA PAIE BRUTE POUR LA
SEMAINE SE TERMINANT LE 16 octobre 1993

TOTAL 426 455,59 $

GRAND TOTAL 962 985,06 $

Service de la trésorerie
Le 14 octobre 1993

ADOPTÉE

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Maire

Greffier

GP/gg

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6814R-MG

INITIALES DU MAIRE

564

INITIALES DU GREFFIER

Procès-verbal Ass. de consult. sur règl. 2001-Z-154 (1993) à 2001-Z-174 (1993).

JEUDI LE 21 OCTOBRE 1993

Procès-verbal d'une assemblée publique de consultation tenue par la Ville de Trois-Rivières, à l'Hôtel de Ville de Trois-Rivières, le vingt et un (21) octobre mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993) à dix-neuf heures (19 h 00) dans le cadre de la procédure entourant l'adoption des règlements 2001-Z-154 (1993) à 2001-Z-174 (1993) inclusivement, et conformément aux articles 130.3 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

Tous les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués à cette assemblée et la population de Trois-Rivières y a été invitée au moyen d'avis publics à cet effet publiés dans l'édition du 4 octobre 1993 de l'hebdomadaire "L'Hebdo Journal".

Sont présents : Son Honneur le maire Me Guy LeBlanc qui agit comme président de l'assemblée, Mme la conseillère Chrystiane Thibodeau, MM. les conseillers Émilien La Barre (à compter de 19 h 08), Daniel Perreault, Pierre A. Dupont (à compter de 19 h 15), André Noël, Alain Gamelin, Roland Thibeault, Michel Legault, Henri-Paul Jobin et André de Repentigny (jusqu'à 19 h 55).

Sont également présents à cette assemblée, les officiers suivants de la Ville de Trois-Rivières : MM. Pierre Moreau (directeur général), Jacques Goudreau (chef du Service de l'urbanisme et de l'aménagement) et Gilles Poulin (greffier).

1. M. le maire Guy LeBlanc souhaite la bienvenue aux citoyens présents et explique les objectifs poursuivis par la présente assemblée. Puis, il invite M. Goudreau à expliquer les projets de règlement 2001-Z-154 (1993) à 2001-Z-174 (1993) inclusivement.

2. M. Jacques Goudreau explique ensuite la nature de chacun de ces projets de règlement et les effets qu'aurait leur adoption.

3. En référence au projet de règlement 2001-Z-154 (1993), Mme Élisabeth Carré aimerait savoir qui décidera des endroits où il sera permis d'installer des kiosques pour la vente de produits saisonniers.

   M. Jacques Goudreau l'informe que ce sera le Conseil.

4. Mme Élisabeth Carré désire connaître les critères sur la base desquels le Conseil s'appuiera pour déterminer les endroits où il sera permis d'installer de tels kiosques.

   M. Jacques Goudreau croit qu'il devra s'agir d'endroits publics ou commerciaux.

5. M. Richard Dufault s'interroge sur la consultation que la Ville a menée auprès des gens d'affaires du centre-ville pour connaître leur opinion sur la localisation exacte des endroits où il sera permis d'installer ces kiosques.

   M. Henri-Paul Jobin lui explique que c'est ce soir que se tient cette consultation.

   M. le maire Guy LeBlanc ajoute que la Ville ne permettra pas que de tels kiosques s'installent un peu partout. Il ne seront permis que dans le cadre d'activités touristiques comme la Course de canots, le Festival international de l'art vocal, etc.

6. M. Richard Dufault demande à connaître ce qu'il advient de la suggestion qu'il a formulée lors de la séance publique du 4 octobre 1993 (item 29 du compte rendu), à l'effet que les vendeurs itinérants

INITIALES DU MAIRE
565
INITIALES DU GREFFIER

qui veulent opérer à Trois-Rivières devraient détenir un numéro d'enregistrement de leur commerce, un numéro d'employeur et un numéro de perception de la taxe sur les produits et services et de la taxe de vente du Québec.

M. le maire Guy LeBlanc lui mentionne que ces suggestions cheminent et qu'une réunion aura lieu prochainement sur ce dossier.

7. En référence au projet de règlement 2001-Z-155 (1993), M. Richard Dufault s'inquiète du trajet qu'emprunteront les camions de la compagnie "Carrières Diamond inc." qui se rendront à l'usine de fabrication de produits de granit qu'elle veut installer dans le parc industriel # 2.

M. Jacques Goudreau l'assure que ce seront les boulevards St-Michel, Raymond et Industriel.

8. En référence au projet de règlement 2001-Z-156 (1993) et suite à une question en ce sens de Mme Élisabeth Carré, M. Jacques Goudreau indique que les immeubles situés en bordure de la rue Flamand font partie de différentes zones du plan de zonage de la Ville.

9. En référence au projet de règlement 2001-Z-160 (1993) et suite à une question en ce sens de Mme Élisabeth Carré, M. Jacques Goudreau souligne que la superficie de la zone 1138 est actuellement de 8 acres. Le projet de règlement présentement à l'étude aurait pour effet de réduire cette superficie à 3,6 acres pour permettre la création de la zone 1138-1 qui aurait 4,4 acres de superficie et où de 15 à 18 maisons unifamiliales pourraient être construites.

10. Suite à une question en ce sens de Mme Élisabeth Carré, le greffier explique les différentes étapes que doit franchir un projet de règlement modifiant un règlement d'urbanisme avant d'entrer en vigueur.

11. M. Jean-Marc Carré se plaint du fait que les avis publics de la Ville paraissent dans l'hebdomadaire "L'Hebdo Journal" dont la distribution laisserait grandement à désirer dans le district Les Vieilles-Forges.

M. André de Repentigny souligne à M. Carré qu'il a déjà suggéré à la Ville de publier dans le quotidien "Le Nouvelliste" tous les avis publics concernant le district les Vieilles-Forges.

12. Mme Élisabeth Carré déclare qu'elle et d'autres personnes domiciliées dans les zones contiguës à la zone 1138 se sont réunies à 2 reprises au cours des dernières semaines pour discuter du projet de règlement 2001-Z-160 (1993) et des effets que pourrait avoir son entrée en vigueur. Pour l'instant, son groupe s'oppose à ce projet de règlement. Toutefois, il veut se concerter avec la Ville et lui faire connaître ses attentes. Les personnes qui le composent sont préoccupées par la préservation de leur qualité de vie et de la valeur de leurs propriétés. Elles demandent à ce que l'adoption de ce projet de règlement soit reportée au printemps 1994. Il ne s'agit pas de se "déclarer la guerre" mais de s'asseoir et de discuter.

M. le maire Guy LeBlanc est disposé à s'asseoir et à écouter ce que les citoyens intéressés par ce dossier ont à dire. Il est convaincu qu'une solution satisfaisante pour tout le monde peut être trouvée.

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6514R-MG

13. Mme Élisabeth Carré insiste sur le fait que les membres de son groupe veulent prendre le temps de définir ce qu'ils veulent. Ils ne sont pas en mesure de formuler des suggestions précises ce soir.

M. le maire Guy LeBlanc lui fait part que la Ville entendait tenir une assemblée informelle de consultation à l'école Le P'tit Bonheur jeudi le 28 octobre prochain à 19 h 00. Ce serait l'occasion d'échanger et de réfléchir sur ce dossier.

Mme Élisabeth Carré estime que cette rencontre vient trop vite car les membres de son groupe doivent se réunir le 27 octobre 1993 pour poursuivre leur réflexion. Elle se demande si la Ville ne pourrait pas reporter sa soirée de consultation au début de décembre prochain. Enfin, elle aimerait qu'on lui indique s'il y a des inconvénients à reporter en avril 1994 l'adoption du projet de règlement 2001-Z-160 (1993).

M. le maire Guy LeBlanc considère qu'il s'agit d'un délai un peu long.

14. Pour que son groupe soit en mesure de rencontrer la Ville le 28 octobre prochain comme cette dernière le souhaite, Mme Élisabeth Carré croit qu'il lui faudra obtenir, dès demain, une copie des plans et documents reliés à ce dossier.

M. Jacques Goudreau est disposé à lui fournir les documents qu'il a en sa possession et à participer à leur réflexion.

M. le maire Guy LeBlanc déclare que le Conseil est disposé à retarder l'adoption du projet de règlement 2001-Z-160 (1993), à écouter ce que les personnes domiciliées dans les zones contiguës à la zone 1138 ont à dire et à répondre à leurs questions. Il souhaite que cette réflexion puisse se faire ensemble, dès la semaine prochaine.

Dans ce contexte, Mme Élisabeth Carré croit qu'une rencontre est possible dès mercredi le 27 octobre prochain.

15. M. Jean-Marc Carré n'est pas enchanté par le projet de développement domiciliaire qui serait rendu possible par le projet de règlement 2001-Z-160 (1993) en raison de l'implantation de sa maison à l'extrémité nord-est de la rue Flamand.

M. Jacques Goudreau tente de le rassurer en lui expliquant que divers scénarios seront à l'étude quant à la configuration des rues de cet éventuel développement domiciliaire.

16. En référence au projet de règlement 2001-Z-167 (1993), M. Gilles Gagnon signale son opposition à l'idée de permettre le stationnement de véhicules automobiles dans la cour avant des immeubles situés sur les rues Léo-Pidgeon et Léon-Méthot.

17. Pour sa part, M. Léo Rouette plaide en faveur de ce projet de règlement car les résidents de la rue Léo-Pidgeon doivent stationner leurs voitures en bordure de celle-ci.

18. Mme Chrystiane Thibodeau aimerait savoir si l'entrée en vigueur de ce projet de règlement pourrait avoir comme effet d'entraîner la disparition des pelouses dans les marges de recul avant, et ce, pour faire place à des stalles de stationnement.

M. Jacques Goudreau indique que du stationnement ne pourra être aménagé que dans un espace équivalant à 50 % de la superficie de la marge de recul avant. La balance devra demeurer en gazon ou être aménagée en corridor pour les piétons.

19. Suite à une question en ce sens de M. le maire Guy LeBlanc, M. Jacques Goudreau croit qu'une nouvelle zone pourrait être créée afin que les rues Léon-Méthot et Léo-Pidgeon soient dans des zones distinctes.

Le Conseil décide de reporter à plus tard l'adoption du projet de règlement 2001-Z-167 (1993) afin de permettre à M. Goudreau d'explorer davantage cette avenue.

20. Aucune autre des quelque 28 personnes présentes n'ayant de commentaires supplémentaires à formuler ou de nouvelles questions à poser sur les 21 projets de règlement ayant fait l'objet de cette consultation, M. le maire Guy LeBlanc lève l'assemblée. Il est 20 h 40.

Maire

Greffier

GP/gg

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

INITIALES DU MAIRE

568

INITIALES DU GREFFIER

JEUDI LE 21 OCTOBRE 1993

Â une séance spéciale du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le vingt et un (21) octobre mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993) à vingt heures quarante et une minutes (20 h 41), en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les membres ci-après identifiés étaient présents et ils constituaient quorum :

Monsieur le maire :	Guy	LeBlanc
Madame la conseillère :	Chrystiane	Thibodeau
Messieurs les conseillers :	Émilien	La Barre
	Daniel	Perreault
	Pierre. A.	Dupont
	André	Noël
	Alain	Gamelin
	Roland	Thibeault
	Gilles	Latour
	Michel	Legault
	Henri-Paul	Jobin

539-93
Règl. 2001-Z-154 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière revoir cert. défin., étendre endroits pour vente produits saison., revoir largeurs d'accès pour véhic., etc.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 20 septembre 1993 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique d'information et de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: André Noël

APPUYÉ PAR: Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-154 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à revoir certaines définitions, étendre les endroits pour la vente des produits saisonniers, revoir les largeurs d'accès pour véhicules dans les zones industrielles, modifier les normes relatives aux auvents des cafés-terrasses, assouplir certaines normes d'affichage et permettre les enseignes sur poteau dans les zones commerciales à 1,50 m de la ligne de rue et de permettre l'installation d'antennes sur le toit de certains bâtiments soit adopté.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE
569
INITIALES DU GREFFIER

540-93
Règl. 2001-Z-155 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière perm. activités "fabric. produits minéraux non métall." zones 1244-1 et 1244-2.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 20 septembre 1993 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique d'information et de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: André Noël

APPUYÉ PAR: Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-155 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre les activités "fabrication de produits minéraux non métalliques" à certaines conditions dans les zones 1244-1 et 1244-2 le long du boulevard Industriel soit adopté.

ADOPTÉE

541-93
Règl. 2001-Z-156 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins perm. usage "Duplex" zone 1165-R.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 20 septembre 1993 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique d'information et de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: André Noël

APPUYÉ PAR: Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-156 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre l'usage "Duplex" dans la zone 1165-R soit adopté.

ADOPTÉE

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6814R-MG

542-93
Règl. 2001-Z-157 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins perm. usage "industrie alim. complém. à usage Service bien-être et charité", zone 328-M et y modif. exig. concernant aménag. paysager des stat. extérieurs.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 20 septembre 1993 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique d'information et de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: André Noël

APPUYÉ PAR: Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-157 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre l'usage "industrie alimentaire complémentaire à un usage Service de bien-être et de charité", dans la zone 328-M et d'y modifier les exigences concernant l'aménagement paysager des stationnements extérieurs soit adopté.

ADOPTÉE

543-93
Règl. 2001-Z-158 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins diminuer marges latér. pour implant. garages privés et abris d'auto zone 1159-R.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 20 septembre 1993 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique d'information et de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: André Noël

APPUYÉ PAR: Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-158 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de diminuer les marges latérales pour l'implantation des garages privés et des abris d'auto dans la zone 1159-R soit adopté.

ADOPTÉE

544-93
Règl. 2001-Z-159 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins reloc. parc Domaine du Boisé, créer la zone 1102-1 et revoir haut. min. bâtiments principaux zone 1102.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 20 septembre 1993 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique d'information et de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: André Noël

APPUYÉ PAR: Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-159 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de relocaliser le parc Domaine du Boisé le long de la rivière Milette, de créer la zone 1102-1 (projet Chaîné - phase III) et de revoir la hauteur minimum des bâtiments principaux dans la zone 1102 (Boisé Victorien) soit adopté.

ADOPTÉE

545-93
Règl. 2001-Z-161 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins perm. usages "Restaurant sans boisson alcool." et "Vente au détail march. en général zone 322-R.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 20 septembre 1993 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique d'information et de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: Daniel Perreault

APPUYÉ PAR: André Noël

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-161 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre les usages "Restaurant sans boisson alcoolique" et "Vente au détail de marchandise en général" dans la zone 322-R (Charlevoix / St-Paul) soit adopté.

ADOPTÉE

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

INITIALES DU MAIRE

572

INITIALES DU GREFFIER

JEUDI LE 21 OCTOBRE 1993

546-93
Règl. 2001-Z-162 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière agandir zone 116-C à même ptie zones 117-P et 125-R et ajouter usages "services" zone 125-R.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 20 septembre 1993 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique d'information et de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: André Noël

APPUYÉ PAR: Alain Gamelin

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-162 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à agrandir la zone 116-C à même une partie des zones 117-P et 125-R et ajouter les usages de "services" à la zone 125-R soit adopté.

ADOPTÉE

547-93
Règl. 2001-Z-163 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière perm. la reconstr. édifice Ameau à 10 étages.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 20 septembre 1993 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique d'information et de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: André Noël

APPUYÉ PAR: Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-163 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre la reconstruction de l'édifice Ameau à dix (10) étages dans la zone 244-C suivant des critères architecturaux spécifiques soit adopté.

ADOPTÉE

548-93
Règl. 2001-Z-164 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière à confirmer commerces exist. et ajouter cert. usages "commerciaux de voisinage" zone 640-R.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 20 septembre 1993 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique d'information et de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: Michel Legault

APPUYÉ PAR: Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-164 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à confirmer les commerces existants et d'ajouter certains usages "commerciaux de voisinage" et à certaines conditions dans la zone 640-R (coin Laviolette - Louis-Pasteur) soit adopté.

ADOPTÉE

549-93
Règl. 2001-Z-166 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins augm. pourcentage d'occup. au sol zone 212-M.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 20 septembre 1993 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique d'information et de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: Michel Legault

APPUYÉ PAR: Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-166 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins d'augmenter le pourcentage d'occupation au sol dans la zone 212-M soit adopté.

ADOPTÉE

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6514R-MG

JEUDI LE 21 OCTOBRE 1993

550-93
Règl. 2001-Z-168 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins interd. fonct. résident., établiss. où l'on sert boissons alcool., exclure vente et location matériel roulant, etc.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 20 septembre 1993 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique d'information et de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: Michel Legault

APPUYÉ PAR: André Noël

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-168 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins d'interdire les fonctions résidentielles, les établissements où l'on sert des boissons alcooliques, d'exclure la vente et location de matériel roulant, la vente de matériaux de construction, la vente de combustible, le service funéraire et crématorium, le service d'entreposage, la prison et institution correctionnelle et, exiger une zone tampon (écran végétal) de 4,0 mètres dans la zone 1158 dans sa partie attenante aux zones résidentielles 1155 et 1159 soit adopté.

ADOPTÉE

551-93
Règl. 2001-Z-169 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins revoir normes spéc. concern. stat. pour usages résid. zone 910-M.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 20 septembre 1993 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique d'information et de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: Michel Legault

APPUYÉ PAR: André Noël

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-169 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de revoir les normes spéciales concernant le stationnement pour les usages résidentiels dans la zone 910-M soit adopté.

ADOPTÉE

552-93
Règl. 2001-Z-170 (1993) modif. règl. de manière à agandir zone comm. 110-C à même ptie zone industr. 111-I.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 20 septembre 1993 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique d'information et de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: Roland Thibeault

APPUYÉ PAR: Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-170 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à agrandir la zone commerciale 110-C à même une partie de la zone industrielle 111-I (coin Notre-Dame, boul. Normand et rue St-Philippe) soit adopté.

ADOPTÉE

553-93
Règl. 2001-Z-171 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins perm. usage "Vente et location mat. roulant" zone 139-R.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 20 septembre 1993 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique d'information et de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: Roland Thibeault

APPUYÉ PAR: Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-171 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre l'usage "Vente et location de matériel roulant" dans la zone 139 R soit adopté.

ADOPTÉE

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

554-93
Règl. 2001-Z-172 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins réduire marge recul avant de 6 m à 5 m rue de la Savane, zone 1035 R.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 20 septembre 1993 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique d'information et de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: Roland Thibeault

APPUYÉ PAR: Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-172 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de réduire la marge de recul avant de 6 mètres à 5 mètres sur la rue de la Savane dans la zone 1035 R soit adopté.

ADOPTÉE

555-93
Règl. 2001-Z-173 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins ajouter usage "industrie artisanale" aux usages autor. zone 102 C.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 20 septembre 1993 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique d'information et de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: Roland Thibeault

APPUYÉ PAR: Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-173 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins d'ajouter l'usage "industrie artisanale" aux usages autorisés dans la zone 102 C soit adopté.

ADOPTÉE

JEUDI LE 21 OCTOBRE 1993

INITIALES DU MAIRE 577 INITIALES DU GREFFIER

556-93
Règl. 2001-Z-174 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière à agrandir zone 507 à même ptie zone 505 et modif. normes implant.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 20 septembre 1993 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique d'information et de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: Roland Thibeault

APPUYÉ PAR: Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-174 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à agrandir la zone 507 à même une partie de la zone 505 et à modifier les normes d'implantation (Caisse populaire St-Sacrement) soit adopté.

MM. André Noël, Alain Gamelin, Gilles Latour et Michel Legault votent contre l'adoption de ce règlement.

ADOPTÉE

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Maire Greffier

GP/gg

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

INITIALES DU MAIRE
L 578
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 1er NOVEMBRE 1993

À une séance régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le premier (1er) novembre mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993) à vingt heures trente minutes (20 h 30), en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les membres ci-après identifiés étaient présents et ils constituaient quorum :

Monsieur le maire :	Guy	LeBlanc
Madame la conseillère :	Chrystiane	Thibodeau
Messieurs les conseillers :	Émilien	La Barre
	Daniel	Perreault
	Roger	Bellemare
	Pierre. A.	Dupont
	André	Noël
	Alain	Gamelin
	Roland	Thibeault
	Gilles	Latour
	Michel	Legault
	Henri-Paul	Jobin
	André	de Repentigny

557-93
Procès-verbaux séance régul. 18 octobre 1993 et ass. publ. consult. et séance spéc. du 21 octobre 1993.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 18 octobre 1993, de l'assemblée publique de consultation et de la séance spéciale tenues le 21 octobre 1993, que ceux qui sont présents déclarent les avoir lus et qu'un exemplaire de ces documents demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Alain Gamelin

APPUYÉ PAR: Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que lesdits procès-verbaux et les décisions qui ont été prises auxdites assemblée et séances soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

Avis de motion maintenus.

a) Règlement sur l'entretien, la salubrité et l'habitabilité des immeubles.
(M. André Noël, le 15 mars 1993.)

b) Règlement autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine relativement à l'entretien du pont Duplessis.
(Mme Chrystiane Thibodeau, le 5 juillet 1993.)

c) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de créer la zone résidentielle 1138-1 à même une partie de la zone 1138.
(M. Roger Bellemare, le 20 septembre 1993.)

d) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre le stationnement en façade dans la cour avant de plus de 15,0 m à certaines conditions dans la zone 224-M.
(M. Roger Bellemare, le 20 septembre 1993.)

e) Règlement relatif à la garde des animaux.
(M. Gilles Latour, le 4 octobre 1993.)

INITIALES DU MAIRE 579 INITIALES DU GREFFIER

f) Règlement modifiant le règlement concernant la régie interne du Conseil et de ses commissions aux fins de revoir certaines dispositions.
(M. Émilien La Barre, le 4 octobre 1993.)

g) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur une partie du lot 242 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. André de Repentigny, le 18 octobre 1993.)

h) Règlement sur la paix, l'ordre et la sécurité publique dans la ville.
(M. André de Repentigny, le 18 octobre 1993.)

Avis de motion. Règl. adoptant budget 1994 de la Régie interm. d'assain. des eaux du T.-R. métrop.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement adoptant le budget 1994 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 1er novembre 1993.

(signé) Gilles Latour

Avis de motion. Règl. modif. règl. régime retraite employés de la Ville T.-R. afin préserver droits cert. employés ayant pris retraite et déterm. mode calcul rente des policiers.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement sur le régime de retraite des employés de la Ville de Trois-Rivières afin de préserver les droits de certains employés ayant pris leur retraite et déterminer le mode de calcul de la rente des policiers.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 1er novembre 1993.

(signé) Henri-Paul Jobin

558-93
Compte rendu Comm. perm. 18 oct. 1993.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le compte rendu de la réunion que la Commission permanente du Conseil a tenue le 18 octobre 1993, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Émilien La Barre

APPUYÉ PAR: Paul Perreault

ET RÉSOLU:

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 8814R-MG

Que ledit compte rendu et les décisions qui ont été prises à ladite réunion soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit et que ces dernières soient exécutoires.

ADOPTÉE

559-93
Règl. 13-AAZ-313 (1993) décrétant ouverture nouv. voies comm. et leur attribuant un nom.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 18 octobre 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Michel Legault

APPUYÉ PAR: Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que le règlement 13-AAZ-313 (1993) décrétant l'ouverture de nouvelles voies de communication et leur attribuant un nom soit adopté.

ADOPTÉE

560-93
Règl. 1317 (1993) autor. réfection toit. hôtel de ville.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 18 octobre 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR: Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1317 (1993) autorisant la réfection de la toiture de l'hôtel de ville et décrétant un emprunt à cet effet de 145 000 $ soit adopté.

ADOPTÉE

561-93
Règl. 1318 (1993) adoptant budget 1994 de la Régie interm. gestion déchets de la Mauricie.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 20 septembre 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent

INITIALES DU MAIRE
581
INITIALES DU GREFFIER

l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Roland Thibeault

APPUYÉ PAR: André Noël

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1318 (1993) adoptant le budget 1994 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie soit adopté.

ADOPTÉE

562-93
Règl. 2001-Z-167 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) concern. zonage de manière perm. stat. dans marges recul avant zone 911-R.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 20 septembre 1993 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 21 octobre 1993 à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: Michel Legault

APPUYÉ PAR: Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-167 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre le stationnement dans les marges de recul avant de la zone 911-R (rues Léo Pidgeon et Léon Méthot) soit adopté.

ADOPTÉE

563-93
Convention avec "Soc. commandite Gaz Métro." pour partage coûts relatifs install. plaque commémor. sur "Le Flambeau".

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de convention à intervenir sous seing privé avec la "Société en commandite Gaz Métropolitain", et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Gamelin

APPUYÉ PAR : Daniel Perreault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières autorise la pose d'une plaque commémorative en fonte sur le monument connu sous le nom de

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6514R-MG

LUNDI LE 1er NOVEMBRE 1993

"Le Flambeau" en remplacement de celle de la compagnie "Gaz Inter-Cité Québec inc.".

Que la Ville fournisse et installe ladite plaque commémorative et qu'elle la maintienne à cet endroit pendant une période d'une année à compter de la date de son installation.

Qu'une somme de deux mille dollars (2 000 $) soit exigée de "Société en commandite Gaz Métropolitain" pour le maintien de cette plaque pendant ladite période.

Que le susdit projet de convention soit approuvé à toutes fins que de droit et que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le directeur général, M. Pierre Moreau, soient autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

564-93
Servitude par Simone Lize-Garceau (ptie 280-6 Cité T.-R. --- 1033, rue Ste-Marguerite).

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte de servitude préparé par Me Edmond Yergeau, notaire, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : Daniel Perreault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte que Mme Simone Lize-Garceau lui confère une servitude réelle et perpétuelle autorisant la Ville, ses employés, mandataires et préposés à installer, maintenir, réparer et entretenir une borne-fontaine sur son immeuble et prohibant l'érection ou l'installation de quelque ouvrage ou construction que ce soit sur celui-ci ou d'y effectuer quelque aménagement ou plantation d'arbres sans le consentement écrit de la Ville.

Que cette servitude soit constituée sur le terrain de ladite Simone Lize-Garceau ci-dessous désigné comme fonds servant au bénéfice du terrain de la Ville ci-dessous désigné comme fonds dominant:

Fonds servant:

Un immeuble désigné comme étant une partie de la subdivision SIX du lot DEUX CENT QUATRE-VINGT (ptie 280-6) aux plan et livre de renvoi du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières; mesurant un mètre (1 m) vers le nord, l'est, le sud et l'ouest; contenant une superficie d'un mètre carré (1 m.c.); borné vers le nord par le lot 3533 (rue Ste-Marguerite), vers l'est et le sud par une partie dudit lot 280-6 et vers l'ouest par le lot 280-4.

Ce terrain est celui qui est renfermé à l'intérieur du liséré rouge apparaissant sur le plan préparé le 7 juillet 1993 par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 843 de ses minutes (dossier 93-07).

Fonds dominant:

Le lot TROIS MILLE CINQ CENT TRENTE-TROIS (3533) du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières.

INITIALES DU MAIRE
583
INITIALES DU GREFFIER

Que cette servitude soit constituée en considération d'une somme d'un dollar (1 00 $) que la Ville paiera comptant à Simone Lize-Garceau lors de la signature de l'acte notarié devant donner suite à la présente résolution.

Que l'acte de servitude devant donner suite à la présente résolution contienne les clauses, conditions et obligations généralement stipulées dans ce genre de contrat.

Que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit projet d'acte de servitude et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

565-93
Mainlevée à "Pavillon St-Arnaud inc." (2557-4 Cité T.-R. --- 2850, boul. Royal) pour restreindre clause de dation en paiement.

ATTENDU qu'aux termes d'un acte de vente reçu par Me François St-Arnaud, notaire, le 19 mai 1992 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Trois-Rivières le 20 mai 1992 sous le numéro 413437, la Ville de Trois-Rivières a vendu à la corporation "Pavillon St-Arnaud inc." un immeuble désigné comme étant le lot QUATRE de la subdivision du lot originaire DEUX MILLE CINQ CENT CINQUANTE-SEPT (2557-4) du cadastre de la Cité des Trois-Rivières;

ATTENDU que ledit acte contenait une disposition permettant à la Ville de reprendre l'immeuble vendu au cas de non-respect par l'acquéreur de l'une quelconque des obligations qui y sont mentionnées;

ATTENDU que l'acquéreur désire restreindre la possibilité pour la Ville d'exercer la clause de dation en paiement uniquement au cas de non-respect de l'obligation d'utiliser le terrain vendu comme centre communautaire de loisir ou garderie;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte de mainlevée préparé par Me Michel Leblanc, notaire, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roger Bellemare

APPUYÉ PAR : Daniel Perreault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée des droits lui résultant de la clause de dation en paiement stipulée en sa faveur dans l'acte enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Trois-Rivières sous le numéro 413,437, mais qu'elle se réserve cependant le droit de l'exercer au cas de défaut par "Pavillon St-Arnaud inc." de respecter le droit de préférence ou la servitude lui interdisant d'utiliser l'immeuble vendu à des fins autres que celles de l'opération d'un centre communautaire de loisir ou d'une garderie.

Que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit projet acte de mainlevée, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

INITIALES DU MAIRE
584
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 1er NOVEMBRE 1993

566-93
Avenant à l'entente signée avec Auray Thiffault (G.A. Sports enr.).

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières et M. Auray Thiffault (G.A. Sports enr.) ont signé, sous seing privé, le 18 juin 1991, un protocole d'entente relativement à l'opération du pro-shop du pavillon de la Jeunesse;

ATTENDU que les parties ont manifesté le désir de reconduire ce protocole d'entente en y apportant quelques modifications;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'"avenant à l'entente relative à l'opération de la concession du pro-shop du pavillon de la Jeunesse" et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Gamelin

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve à toutes fins que de droit le susdit projet avenant et que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou en son absence, le maire suppléant, et le chef du Service loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, soient, et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

567-93
Vente par "Les artisans bénévoles de la Paix en Mauricie inc." (1831-30, 1831-31-1, 1831-31-2, 1831-32-1, 1831-32-2 et 1831-55 Cité T.-R. --- terrain vacant coin Charlevoix, entre Ste-Cécile et St-Paul).

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte de vente préparé par Me Edmond Yergeau, notaire, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Perreault

APPUYÉ PAR : Émilien La Barre

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières achète, à des fins de stationnement public, de la compagnie "Les Artisans bénévoles de la paix en Mauricie inc.", un immeuble désigné comme étant la subdivision TRENTE du lot originaire MILLE HUIT CENT TRENTE ET UN (1831-30), la subdivision UN du lot TRENTE ET UN du lot originaire MILLE HUIT CENT TRENTE ET UN (1831-31-1), la subdivision DEUX de la subdivision TRENTE ET UN du lot originaire MILLE HUIT CENT TRENTE ET UN (1831-31-2), la subdivision UN de la subdivision TRENTE-DEUX du lot originaire MILLE HUIT CENT TRENTE ET UN (1831-32-1), la subdivision DEUX de la subdivision TRENTE-DEUX du lot originaire MILLE HUIT CENT TRENTE ET UN (1831-32-2) et la subdivision CINQUANTE-CINQ du lot originaire MILLE HUIT CENT TRENTE ET UN (1831-55) du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières. Sans bâtisse.

Que cet immeuble soit ainsi acheté avec garantie légale.

Que cet achat soit effectué pour la somme de trente-cinq mille dollars (35 000 $) à être payée comptant lors de la signature de l'acte de vente devant donner suite à la présente résolution, et ce, à même les sommes versés par la compagnie "Maison J.D. Garneau ltée".

Que l'acte de vente devant donner suite à la présente résolution contienne les clauses, conditions et obligations généralement stipulées dans ce genre de contrat.

INITIALES DU MAIRE 585 INITIALES DU GREFFIER

Que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient, et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit projet d'acte de vente et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

568-93
Promesse d'achat-vente avec "Maison J. D. Garneau ltée" (1831-30, 1831-31-1, 1831-31-2, 1831-32-1, 1831-32-2 et 1831-55 Cité T.-R. --- terrain vacant situé sud-est rue Charlevoix, entre rues Ste-Cécile et St-Paul).

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de promesse d'achat-vente préparé par Me Gilles Poulin, notaire, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Perrault

APPUYÉ PAR : Émilien La Barre

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières promette de vendre à la compagnie "Maison J.D. Garneau ltée" l'immeuble suivant:

> Un terrain situé à Trois-Rivières désigné comme étant la subdivision TRENTE du lot originaire MILLE HUIT CENT TRENTE ET UN (1831-30), la subdivision UN du lot TRENTE ET UN du lot originaire MILLE HUIT CENT TRENTE ET UN (1831-31-1), la subdivision DEUX de la subdivision TRENTE ET UN du lot originaire MILLE HUIT CENT TRENTE ET UN (1831-31-2), la subdivision UN de la subdivision TRENTE-DEUX du lot originaire MILLE HUIT CENT TRENTE ET UN (1831-32-1), la subdivision DEUX de la subdivision TRENTE-DEUX du lot originaire MILLE HUIT CENT TRENTE ET UN (1831-32-2) et la subdivision CINQUANTE-CINQ du lot originaire MILLE HUIT CENT TRENTE ET UN (1831-55) du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières. Sans bâtisse.

Que le prix de vente de cet immeuble soit de quatre-vingt-cinq mille dollars (85 000 $) maximum, dont une somme de trente-cinq mille dollars (35 000 $) sera payée comptant lors de la signature de l'acte de promesse d'achat-vente devant donner suite à la présente résolution, une somme de vingt mille dollars (20 000 $) le 15 décembre 1993 à la condition que la Ville ait complété les travaux qu'elle s'engage à réaliser aux termes dudit acte, et le solde, soit la somme de trente mille dollars (30 000 $), lors de la signature de l'acte de vente.

Que ladite somme de 30 000 $ à être payée lors de la signature de l'acte de vente soit réajustée à la baisse, le cas échéant, suivant l'opération mathématique prévue au projet d'acte.

Que l'acte de vente devant donner suite à ladite promesse d'achat-vente contienne une servitude réelle de stationnement d'une durée de quarante (40) ans permettant à toute personne de garer sur l'immeuble à être cédé, en tout temps, un véhicule routier.

Que la promesse d'achat-vente devant donner suite à la présente résolution contienne les clauses, conditions et obligations généralement stipulées dans ce genre de contrat.

MODIFIÉE PAR LA RÉSOLUTION No 654-93 DU 20 décembre 1993.

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 8614R-MG

Que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit projet de promesse d'achat-vente et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

569-93
Adjudication contrats.

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte:

- la proposition de la compagnie "Gestion Marcabec inc.", au montant de 16 150 $, pour la location d'une machive devant ramasser les feuilles dans les rues de la Ville et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste 02-21-22-5-510 du budget 1993;

- la proposition de la compagnie "Premier Equipement Industriel inc.", au montant de 13 404,88 $, pour la fourniture de pièces pour les tamis à paniers rotatifs de l'usine de traitement d'eau et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste 02-22-21-1-640 du budget 1993.

ADOPTÉE

570-93
Mandat à Claude Caze pour effectuer éval. faits entourant incendie du 93-02-6 qui a ravagé immeuble situé au 122/132 rue Radisson.

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Perreault

APPUYÉ PAR : Roger Bellemare

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de M. Claude Caze, expert en incendie, pour effectuer une évaluation des faits entourant l'incendie qui a ravagé, le 6 février 1993, l'immeuble de M. Louis-Georges Baril situé au 122/132 de la rue Radisson.

Qu'elle verse à cette personne des honoraires de 65 $ l'heure pour le temps effectivement travaillé sur place et des frais de transport et de séjour suivant le tarif fixé par la Ville dans ses politiques administratives numéros 4-86-3 R1 et 4-84-4 R2 respectivement intitulées "Congrès, colloques et affaires professionnelles d'une association" et "Allocation pour usage d'automobiles", et ce, à même les sommes disponibles au poste "Fonds d'auto-assurance" numéro 05-80-00-0-002 et jusqu'à concurrence d'une somme maximum de 3 500,00 $.

ADOPTÉE

571-93
Demande exemption taxes fonc. par "Les Auxiliaires bénévoles de Saint-François".

ATTENDU que la Corporation "Les Auxiliaires des pauvres de St-François" s'est adressée le 30 septembre 1993 à la Commission municipale du Québec pour être exemptée de toute taxe foncière en vertu de l'article 204 paragraphe 10° de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1);

ATTENDU qu'en vertu de l'article 204.2 de cette Loi, la Commission doit consulter la Ville avant de se prononcer sur cette demande;

INITIALES DU MAIRE
587
INITIALES DU GREFFIER

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance des pièces produites par "Les Auxiliaires des pauvres de St-François" au soutien de sa demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières ne prenne pas position sur cette demande mais qu'elle s'en remette plutôt à la décision que prendra la Commission municipale du Québec dans ce dossier.

ADOPTÉE

572-93
Désig. M. Legault maire suppléant jusqu'au 7 mars 1994.

ATTENDU que l'article 56 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) stipule que, tous les quatre (4) mois, le Conseil doit désigner un conseiller pour agir comme maire suppléant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que M. Michel Legault soit désigné maire suppléant de la Ville de Trois-Rivières jusqu'au 7 mars 1994 inclusivement.

ADOPTÉE

573-93
Permanence L. Racette.

ATTENDU qu'aux termes de la résolution numéro 359-93 que le Conseil a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 5 juillet 1993, la Ville de Trois-Rivières a nommé Mme Louise Racette à un poste de secrétaire-sténo senior au Service greffe, archives et contentieux (classe 6, échelon 5);

CONSIDÉRANT que l'évaluation produite par son supérieur immédiat confirme que celle-ci complète avec succès sa période de probation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières confirme Mme Louise Racette dans son poste de secrétaire-sténo senior au Service greffe, archives et contentieux.

ADOPTÉE

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 8814R-MG

LUNDI LE 1er NOVEMBRE 1993

574-93
Abolition 4.8 postes de préposé au stationnement, 2 postes de concierge-messager et 1 poste d'opérateur-programmeur.

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières abolisse:

- 4.8 postes de préposé au stationnement au sein du Service de la trésorerie;
- les deux postes permanents à temps partiel de concierge-messager au sein du Service greffe et archives;
- le poste d'opérateur-programmeur au sein du Service de l'informatique.

ADOPTÉE

575-93
Suspension G. Lévesques.

ATTENDU la lettre adressée le 20 octobre 1993 par M. Pierre Moreau, directeur général, à M. Gilles Lévesque, chauffeur-opérateur de zamboni au Service des travaux publics, informant ce dernier qu'il était suspendu de ses fonctions, sans solde, pour une période indéterminée en raison d'événements qui seraient survenus le ou vers le 17 octobre dernier;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que la Ville confirme la suspension sans solde imposée le 20 octobre 1993 à M. Gilles Lévesque, chauffeur-opérateur de zamboni au Service des travaux publics, par M. Pierre Moreau, directeur général.

Que le Conseil maintienne cette suspension sans solde jusqu'à ce que l'enquête sur les événements ayant justifié celle-ci soit complétée et que le Conseil soit en mesure de prendre une décision relativement aux mesures disciplinaires à appliquer.

ADOPTÉE

576-93
Paiement primes à J.-R. Gervais et C. Milot suite suggestions.

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 545-92, le Conseil a adopté, le 21 décembre 1992, un plan de communication interne et de mise en valeur des ressources humaines;

ATTENDU que le troisième volet de ce plan est constitué d'un programme de reconnaissance envers les employés de la Ville;

ATTENDU que l'une des formes de ce programme a pour objet de solliciter la contribution des employés et de les faire participer à l'amélioration du fonctionnement de la Ville en les invitant à soumettre des suggestions qui permettront de générer des bénéfices directs et indirects;

INITIALES DU MAIRE
589
INITIALES DU GREFFIER

ATTENDU qu'un comité a été mis en place pour évaluer les suggestions, décider de leur acceptation et déterminer les montants des primes à attribuer, s'il y a lieu;

CONSIDÉRANT la suggestion formulée par M. Jean-René Gervais relativement à la pose d'une serrure sur la porte d'entrée des employés donnant sur la rue Royale qui aura pour effet d'augmenter la sécurité dans l'édifice de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT la suggestion formulée par M. Clément Milot relativement au problème d'accotement instable et des bénéfices qui en découleront;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières verse immédiatement une récompense de 100 $ à M. Jean-René Gervais;

Que la Ville de Trois-Rivières verse immédiatement une récompense de 180 $ à M. Clément Milot et une autre de 90 $ le 1er avril 1994.

Que ces montants soient payés à même les fonds disponibles au poste "Programme de suggestions" (02-12-16-1-111) du budget 1993.

ADOPTÉE

577-93
Politique adm. 6-93-51 sur util. stat. par employés municipaux.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de politique administrative numéro 6-93-51 sur l'utilisation des stationnements par les employés municipaux;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières adopte, pour avoir effet immédiatement, ledit projet de politique administrative 6-93-51 sur l'utilisation des stationnements par les employés municipaux.

ADOPTÉE

578-93
Demande au min. Aff. mun. du Québec de donner suite au mémoire intitulé "Pour la relance des grandes villes-centres et de leurs régions - plan d'action".

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a participé, en collaboration avec les Villes de Chicoutimi, Hull, Montréal, Québec et Sherbrooke, à l'élaboration d'un mémoire intitulé "Pour la relance des grandes villes-centres et de leurs régions - plan d'action" (octobre 1993);

ATTENDU que la Ville endosse l'analyse, les recommandations et les priorités contenues dans ce mémoire;

ATTENDU que la Ville a présenté ce document au ministre des Affaires municipales du Québec, l'Honorable Claude Ryan, conjointement avec les municipalités ci-dessus mentionnées;

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 8614R-MG

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières demande au ministre des Affaires municipales du Québec, l'Honorable Claude Ryan, de:

- former un comité interministériel ayant pour mandat de lui faire rapport sur les modalités de mise en oeuvre des mesures contenues dans le mémoire ci-dessus identifié;

- fixer, en collaboration avec les six (6) villes-centres concernées, le mandat de ce comité et l'échéancier de ses travaux;

- prévoir des rencontres entre les représentants du gouvernement du Québec et ceux des six (6) villes-centres concernées pour assurer le suivi des travaux dudit comité.

ADOPTÉE

579-93
Transferts crédits budg. par Off. mun. d'habit. des T.-R.

ATTENDU qu'aux termes de sa résolution 295.09 adoptée lors de sa réunion tenue le 19 octobre 1993, le Conseil d'administation de l'Office municipal d'habitation des Trois-Rivières a décidé de transférer des crédits budgétaires de 23 242 $ à l'intérieur de son exercice financier 1993;

ATTENDU qu'il est opportun d'approuver cette demande de transfert;

IL EST PROPOSÉ PAR : Émilien La Barre

APPUYÉ PAR : Daniel Perreault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, la susdite demande de transfert de crédits budgétaires formulée par l'Office municipal d'habitation des Trois-Rivières.

ADOPTÉE

580-93
Paiement réclamations.

CONSIDÉRANT les incidents ou accidents ci-après énumérés ayant engagé la responsabilité civile de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Perreault

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières verse:

- une somme de 37,32 $ à Mme Pierrette Cloutier, pour les dommages occasionnés à son véhicule automobile le 28 avril 1993, par une tige de métal située dans la chaussée de la rue des Commisssaires en façade du numéro 541;

- une somme de 89,23 $ à M. Georges Boucher, pour les dommages occasionnés à son véhicule automobile le 17 avril 1993, par une tige de métal située dans la chaussée de la rue Royale en face du numéro 2073;

INITIALES DU MAIRE
591
INITIALES DU GREFFIER

- une somme de 627,33 $ à M. Serge Touzin, pour les dommages occasionnés à une machine à popcorn et à un compresseur d'une machine à liqueur et pour les coûts relatifs à la location d'une machine à liqueur, à la suite d'un mauvais branchement électrique effectué par les employés de la Ville dans le parc Champlain.

Que toutes ces sommes soient versées à même celles accumulées au fonds d'auto-assurance.

ADOPTÉE

581-93
Liste des comptes.

COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR: Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: Roland Thibeault
ET RÉSOLU:

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 23 octobre 1993

Groupe Admari Inc.:	
- Patrouille de stationnements - Sept. 93	3 552,06 $
Aigles Junior de Trois-Rivières Inc.:	
- Service de restauration - Action Verte	128,70
L.M. Armes de Service:	
- Réparations de fusils - Sécurité publique	144,93
A C S I Q:	
- Inscription colloque A.C.S.I.Q.	
- Prévention protection - 19 novembre 1993	45,00
Claude Arbour Inc.:	
- Location d'un copieur - Approvisionnement	22,14
Association du Hockey Mineur de Trois-Rivières:	
- Honoraires pour arbitres et marqueurs - Sept. 93	1 074,50
Groupe Bâti-Plan:	
- Expo-Réno: matériel de promotion	109,78
Béton Trois-Rivières:	
- Achat béton - Travaux publics	3 015,09
Thomas Bellemare Ltée:	
- Location pelle mécanique	
- remise de retenue/ aqueduc boul. Des Forges	1 588,94
Bis Remorquage Enr.:	
- Remorquages - Sécurité publique	867,90
Bourassa Transport:	
- Achat pierre concassée	1 578,29
CEDIC Inc.:	
- 1 billet pour gala CEDIC - Maire	65,00
Protection Incendie C.F.S.:	
- Recharge d'extincteurs et réparation	227,19

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 8614R-MG

INITIALES DU MAIRE
592
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 1er NOVEMBRE 1993

Gilles Charette Excavation:	
- Remise de retenue/déboisement	928,08
CHEM 8 Trois-Rivières:	
- Publicité Action Verte	1 390,20
Les Peintres Clo-Mar Inc.:	
- Remise de retenue/peinture lampadaires	1 163,55
Drainamar Inc.:	
- Remise de retenue/inspection et réhabilitation d'égouts	9 894,50
Québec Multiplans:	
- Achat pépinier	9 822,34
Location G.A.N. Inc.:	
- Location fourgonnette - Août et sept. 93 - Travaux publics	1 808,51
Gagnon, Sénéchal, C. & Ass.:	
- Signification requête irrecevabilité Cie assurances Missisquoi vs VTR	6,68
Studio Gosselin:	
- Développement photos - Sécurité publique	263,64
Guimond Électrique Inc.:	
- Pose de poteaux	721,73
Eloï Guillemette:	
- Achat terre	1 201,80
Hebdo Journal:	
- Publicité - Assemblées publiques de consultation	4 720,62
I.B.M. Canada Ltée:	
- Mise à jour Logiciel OS/400, entretien imprimantes PC, entretien AS/400 et entretien unité ruban magnétique	4 551,06
IGA-Boniprix:	
- Épicerie réceptions	443,80
Jacques Le Nettoyeur Inc.:	
- Nettoyage vêtements policiers, couvertures	116,56
Entretien Pelouse A. Laroche Enr.:	
- Entretien pelouse	
. coupe de gazon aménagments fleuris (no. 9)	
. secteur Spémont (no.6), et zone industrielle #1 (no. 5),	
. Normandville, St-Sacrement, St-François-D'Assise (nos. 5 et 6)	
. St-Jean-de-Brébeuf, Ste-Marguerite et St-Philippe (nos. 5 et 6)	10 531,45
Laboratoire Laviolette:	
- Contrôle de la qualité Projet Chaîné - phase 2	2 066,18
Robert Lajoie:	
- Animation kiosque Expo-Réno	350,00
Jean Leclerc Excavation:	
- Remise de retenue - Construction bordures	4 679,26

Lignco Inc.:
- Marquage sur chaussée - Paiements no. 4 et 5
  Retenue 10% 12 596,66

Construction Pavage Maskimo Ltée:
- Travaux de pavage
- Remise de retenue (Albert-Roux) 2 047,71

Messageries Trois-Rivières Inc.:
- Livraison de courrier - Cour municipale
  Du 18 sept. au 9 octobre 1993 77,90

M.F. Cossette Ass. Auto du Québec:
- Renouvellement permis de conduire
  Alain Houde - policier-pompier 84,00

Clément Milot:
- Location garage - novembre 1993 316,04

Restaurant Normandin Inc.:
- Repas des détenus - Sécurité publique 72,57

Le Nouvelliste:
- Appels d'offres et abonnement annuel 443,49

Pagé Construction Inc.:
- Remise de retenue - Pavage rue de la Sentinelle 623,49

Gaston Paillé Ltée:
- Remise de retenue - Ilot boul. des Forges
  et égout pluvial rue Bergeron 3 522,74

Pelletier Pelletier & Ass.:
- Signification requête en irrecevabilité
  - Cause Cie assurances Missisquoi 6,68

Perco Limitée:
- Location plaque vibrante - Travaux publics 604,61

Photogénie:
- Agrandissement de photos
  Sécurité publique 46,22

Proshred:
- Destruction de documents - Greffe & archives 275,42

Ascenseurs R.C.R. Trois-Rivières:
- Vérification ascenseurs
  Hôtel de Ville - Sept. 93 172,00

Communication Le Rocher:
- Entretien de systèmes - Services techniques
  Septembre 1993 924,40

Assur. Rousseau & Frères:
- Location terrain - Octobre 1993 834,60

Roi Mauricien des Habits:
- Réparations de vêtements - Sécurité publique 124,63

Buanderie Saniloc Inc.:
- Service de buanderie - Travaux publics,
  loisirs, aéroport, Permis & Inspections,
  Hôtel de Ville 878,20

Sani-Mobile Trois-Rivières Inc.:

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6514R-MG

INITIALES DU MAIRE
594
INITIALES DU GREFFIER

- Vidange 10 fosses septiques	1 213,00
Laboratoires Shermont Inc.:	
- Réfection pavage Grand Prix T-R.	115,73
Simard Beaudry Inc.:	
Achat pierre concassée - Travaux publics	2 836,90
Société Canadienne des Postes:	
- Location casier postal	182,00
Sotar Inc.:	
- Élaboration règlementation d'urbanisme, préservation patrimoine architectural des anciens quartiers de T-R. Paiement no. 3	5 000,00
S.C.A.P. de Trois-Rivières Inc.:	
- Inventaire des monuments et lieux dits de T-R.	
- Poursuite du circuit patrimonial de Trois-Rivières	10 996,25
Société Québécoise de développement de la main d'oeuvre: - Renouvellement licences provinciales C2 et RB - Robert Rousseau - Travaux publics	104,00
A.L. Van Houtte:	
- Réunion maire avec représentants de différents organismes - 18 octobre 1993	78,01
Atelier Vieilles-Forges:	
- Entretien ménager - Polyvalente Ste-Ursule (secteur sportif) - Colisée et Pavillon de la Jeunesse - Septembre 1993	566,00
W.M.I. Mauricie/Bois-Francs:	
- Contenants à déchets - Aéroport - Octobre 1993	100,15

FRAIS DE HUISSIERS

Trudel & Associés	1 648,67
Paquette & Associés, huissiers	99,27

LOISIRS

Association récréative St-Jean-Baptiste -DLS	
- Programme des ateliers de loisirs	150,00
AFEAS Ste-Thérèse	
- Programme des ateliers de loisirs	100,00

BIBLIOTHÈQUE

Archambault Musique:	
- Achat de vidéos	173,78
Le Colimaçon:	
- Achat de vidéos	940,08

AÉROPORT

Achats - restaurant Le Pilote

Deno Fruits:	
- Achat fruits	37,45
Paul Diamond:	
- Achat viande	145,28
Alexandre Gaudet Ltée:	
- Achat aliments	872,67
Boucherie Alex Lamy Inc.:	
- Achat viande	135,76
Multi-Marques Inc.:	
- Achat pain	134,66

PARC PORTUAIRE

J.-P. Marcouiller Inc.:	
- Achat de plaques électriques et réparations	337,93
Québec Linge Inc.:	
- Buanderie	62,69
Emballages Bettez Inc.:	
- Achat articles emballage et nettoyage	35,57

Achats - restaurant du Parc portuaire

Crèmerie de Trois-Rivières:	
- Achat produits laitiers	588,01
R. Beaudry & Fils Inc.:	
- Achat pommes de terre	30,00
J. Champagne Inc.:	
- Achat pommes de terre frites et légumes	297,80
Jam-Bec:	
- Achat aliments	560,28
L.P.M. Supérieur Inc.:	
- Achat aliments, café, breuvages	91,51
Brasserie Labatt Ltée:	
- Achat bière	1 352,78
Distribution L.S. Enr.:	
- Achat maïs soufflé	72,00
Embouteillage T.C.C. Ltée:	
- Achat boisson gazeuse	618,85

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Baril, Roger:	
Chef de service - matériel roulant -	
Travaux publics	30,52
Bérubé, Raymond:	
Animateur en loisirs - Loisirs	77,28
Boucher, Réjean:	

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

INITIALES DU MAIRE 596 INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 1er NOVEMBRE 1993

Chef de service - parcs & bâtisses - Travaux publics	256,20
Chouinard, Réjean: Surveillant - Loisirs	45,64
Gendron, Fernand: Directeur des Travaux publics - Sept. 93	450,00
Genest, Laurent: Mécanicien entretien - Travaux publics	30,00
Goneau, Jean-Louis: Chef de division - Permis et inspections	66,80
Goulet, Martin: Technicien génie civil I - Travaux publics	129,08
Lafond, André: Journalier - Travaux publics	42,00
Lampron, Martin: Technicien en génie civil I - Travaux publics	352,74
Rousseau, Robert: Chef de section - bâtiments - Travaux publics	194,11

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Jacques Villeneuve: - Imprimeur - Service de l'imprimerie - Transport de boîtes U.Q.T.R.	20,00
André Verville: - Inspecteur en alimentation - Permis & Inspections Inspection chaînes - Drummondville	51,20
Jacques Saint-Laurent: - Directeur du loisir et de la culture - Loisirs Rencontre directeurs de loisirs - région 04 - Shawinigan	184,33
Denis Lelièvre: - Régisseur aménagement- parcs et plein-air - Loisirs - Inauguration travaux de réaménagement aéroport Lachute et Mascouche	228,20
Alain Léveillée: - Coordonnateur administratif - Informatique Évaluation logiciel de la bibliothèque chez Progicist à Québec	85,77
Daniel Labarre: - Opérateur-programmeur - Informatique Formation à l'Institut de technologie avancée	225,28
Luc Jacob: - Programmeur - Informatique Formation à l'Institut de technologie avancée	268,22
Serge Hamel: - Coordonnateur technique - Informatique installation logiciel de paie Ville de Dorval	81,20

LUNDI LE 1er NOVEMBRE 1993

INITIALES DU MAIRE 597 INITIALES DU GREFFIER

Claude Gendron:
- Directeur des ressources humaines
  Repas 3 personnes - Assemblée annuelle
  du régime de retraite 32,32

Jacques Blais:
- Greffier - Cour municipale
  Symposium de l'A.G.C.M.Q.
  - St-Georges-de-Beauce 455,97

Gilles Héroux:
- Dessinateur 1 - Arpentage
  Rencontre chez Serti Informatique à Anjou 86,38

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

Odette Pelletier	214,62
Denis Lelièvre	191,09
Fernand Lachance	113,27
Pierre Gélinas	725,20
Yvan Gaudreau	122,18
Juliette Bourassa	100,22

TOTAL DE LA PAIE BRUTE POUR LA SEMAINE SE TERMINANT LE 16 OCTOBRE 1993 (incluant rétroactivité des policiers 1 115 807,80 $) 1 463 718,66

TOTAL 1 588 986,40 $

Pour la semaine se terminant le 30 octobre 1993

A.A.Q. Mauricie:
- Location équipements lignes patinoires 50,00 $

A.D.T. Canada Inc.:
- Alarme Expo du 93-11-01 au 94-10-31 280,43

Buffet Artichaut:
- Repas - Réception Ordre de LaVérendrye 348,30

Serge Arvisais
- Copie de notes sténographiques
  . Cause Jean-Paul Doyon Ltée contre V.T.R. 27,82

ASCOM Hasler Mailing System:
- Location d'un compteur postal 93-12-01
  au 94-02-28 - Greffe et archives 221,88

Audiovisuel U.Q.T.R.:
- Location vidéo 72,23

Garage Bellemare & Frères:
- Frais de remorquage et inspections mécaniques
  - Sécurité publique 90,08

Bis Remorquage Enr.:
- Remorquages - Sécurité publique - Sept. 93 1 708,07

Buffet Express Enr.:
- Congrès des villes et ports 1 328,94

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

INITIALES DU MAIRE 598 INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 1er NOVEMBRE 1993

Canadian Pacific Limited:	
- Tuyaux et câbles souterrains	38,95
Cimentier Expan Inc.:	
- Remise de retenue/reconstruction de trottoirs et/ou bordures 1993	11 000,00
Heenan Blaikie:	
- Colloque nouveau code civil	
- Madame Colette Parent, MM. Jean-Guy Gervais et Jean-Maurice Normandin	150,00
Maurice Couture Ltée:	
- Rampe d'accès - Pavillon Adélard-Dugré Retenue 10% (paiement no. 1)	7 465,33
CRD-04, Conseil Régional de Dév. Région-04:	
- Liste d'informations	15,20
Fra Diavolo:	
- Souper-hommage - Comité Hippodrome	417,41
Egzakt Inc.:	
- Conception et réalisation dessin-clé Avis - Herbe à poux	132,89
Centre d'autos et camions Binette Inc.:	
- Frais remorquage	111,28
Garage Jean Bureau Inc.:	
- Frais remorquage	66,77
Services Paysagistes Les Vieilles Forges Inc.:	
- Engazonnement des excavations d'aqueduc, d'égouts et de trottoirs - Retenue de 10% (paiement no. 4)	3 302,55
Industries Fortier (1990) Ltée:	
- Têtes et joints de regards	975,32
Eloï Guillemette:	
- Achat terre	1 201,80
L'Hebdo Journal:	
- Entrées en vigueur de règlements, discours du maire, et al.	1 388,61
Ministre des Finances du Québec:	
- Droit des électriciens	
. Période du 27 juin au 25 sept. 93	797,61
Cimentier Marock:	
- Réparation de trottoirs et construction d'entrées charretières - Retenue 10% (paiement no. 3)	24 731,23
Houle Photographes Enr.:	
- Action Verte et autres occasions	213,24
Institut de technologie agro-alimentaire de Saint-Hyacinthe:	
- Session de formation - manipulation des aliments vendus au détail	
. Re: Ginette Roy, Permis & Inspections	670,00
Diane Johnston:	

INITIALES DU MAIRE
599
INITIALES DU GREFFIER

- Bris aménagement paysager suite à des travaux d'égouts	55,00
Entreprises de pelouse A. Laroche Enr.:	
- 6è coupe de gazon - Secteur Les Forges	569,93
Georges Langevin:	
- Achat sable	1 121,65
Légion Royale Canadienne:	
- Fleurs au Cénotaphe 14-11-93	45,00
Me Michel Lupien:	
- Frais de cour	
. Cause Studio Henrichon Inc.	506,00
Construction Pavage Maskimo Ltée:	
- Achat asphalte	1 865,28
Médiacom Inc.:	
- Affiches autoroute et aéroport	439,56
Pluritec Ltée:	
- Réfection Pont de la Potherie	1 624,91
M.F. Institut de Police du Québec:	
- Frais d'inscription - code de procédure pénale - 5 policiers	82,50
M.F. Société d'assurance automobile du Québec:	
- Renouvellement permis de conduire André Desmarais - policier-pompier	84,00
Le Nouvelliste:	
- Publicité patinage	308,46
Organi-Gestion Inc.:	
- Agenda	124,58
Cordonnerie St-Philippe:	
- Fabrication de matériel en cuir pour le combat des feux /Sécurité publique	610,16
Ateliers Photographiques de T-R. Inc.:	
- Photo-couverture - Budget	57,78
Entreprises René Plourde Enr.:	
- Entretien ménager - Travaux publics	
. Septembre 1993	1 259,50
Poisson, Paquin, Mirembex:	
- Remise de retenue /Cours d'eau Jardins Les Forges	11 620,15
Publications du Québec:	
- Renouvellement Les Publications du Québec et La Gazette Officielle	218,41
Publications du Québec:	
- Achat livres - Urbanisme	31,44
Receveur Général du Canada:	
- Abonnement livres - Évaluation	117,70
Régie Intermunicipale de gestion	

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 66148-MG

des déchets de la Mauricie:	
- Quote-part de la Ville	
. 4ème versement de 4	28 449,25
Club Ringuette Francheville Inc.:	
- Politique d'harmonisation des services aux organismes supra-locaux T-R Métro	583,83
Communication Le Rocher:	
- Réparation radios portatives - Séc. pub.	
- Entretien radio-communication - Permis	
- Entretien radio-communication - Loisirs	
- Entretien radio-communication/ Travaux publics	2 113,43
Laboratoires Shermont Inc.:	
- Essais et analyses de béton bitumineux	286,54
Simard Beaudry inc.:	
- Achat pierre concassée	1 922,99
Signalisation 3-D:	
- Plaque "adjointe-administrative"/ Sécurité publique	
- Kiosque Expo-Réno	
- Kiosque d'information/ nouveaux arrivants	509,92
Société Canadienne des Postes:	
- Machine à timbres	11 128,00
Sport Point Inc.:	
- Chandails Action Verte	317,79
Les Éditions S.R. Inc.:	
- Aide-mémoire sur les arrestations sans mandat	26,00
Pépinière St-Michel Enr.:	
- Achat pépinier	9 227,47
Usinage de L'Estrie Enrg.:	
- Ajustement zamboni et aiguisage des couteaux de la zamboni	217,66
A.L. Van Houtte:	
- Lunch - réunion budgétaire 93-10-19	35,01
W.M.I. Mauricie/Bois-Francs:	
- Contrat de cueillette et enfouissement déchets (août à oct. 93) et levées de contenants (99)	174 263,33
Edmond Yergeau Notaire:	
- Rapport sur les titres du lot 2713	5 137,00
Johnson Controls:	
- Entretien contrôle automatique /Travaux publics et Parc Portuaire	2 944,57
M.F. Ministre des Finances:	
- Avis Gazette Officielle Hippodrome	30,05

FRAIS DE HUISSIERS

Trudel & Associés:	1 096,26

SUBVENTIONS - DÉMOLITION DE HANGARS

Gérard Brûlé	1 943,00
André Télesphore Dontigny	716,75
Marcel Croteau	3 275,50

LOISIRS

Emballages Bettez Inc.:	
- Achat articles divers	
. contenants, ustensiles, etc.	440,83
L'Éléphant Théâtre Inc.:	
- Remboursement location stade, remboursement TPS et services rendus	187,12

Achats - restaurant Pavillon de la Jeunesse

Alex Coulombe:	
- Achat boisson gazeuse	63,37
Alexandre Gaudet Ltée:	
- Achat aliments et confiserie	1 014,44
J. Champagne Inc.:	
- Achat pommes de terre frites	469,20
L.P.M. Supérieur Inc.:	
- Achat breuvage	416,32
Croustilles Yum Yum Inc.:	
- Achat croustilles	145,61

BIBLIOTHÈQUE

Le Colimaçon	
- Achat de disques	1 037,92
Archambault Musique:	
- Achat de disques	176,70
Productions Specta Inc.:	
- Lancement Jacob-Deveault	54,25

Achats de livres

Clin D'Oeil - Revue	27,68
Gale Research Inc.	122,85
Les Éditions Héritage Inc.	23,06
La Bande Dessinerie	803,20
Librairie Poirier Inc.	1 036,04
Reliure Bois-Francs Inc.	790,48

AÉROPORT

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

Régis St-Jean Service:
- Réparation lave-vaisselle 24,67

Achats - restaurant Le Pilote

Crémerie de Trois-Rivières:
- Achat produits laitiers - oct. 93 135,16

Deno Fruits:
- Achat fruits et légumes 125,35

Jam-Bec:
- Achat aliments divers 432,18

Boucherie Alex Lamy:
- Achat viande 247,24

Multi-Marques Inc.:
- Achat pain 205,05

PARC PORTUAIRE

Centrale de contrôle d'alarmes du Qc Enr.:
- Frais de surveillance/ téléphone ascenseur - Mai 1993 133,54

Protection Incendie C.F.S.:
- Entretien et recharge des extincteurs 216,09

Laboratoires Choisy Ltée:
- Achat produits de nettoyage 18,47

Léandre Couture et Fils:
- Retrait de 2 auvents 311,59

Terrassements Modernes Enr.:
- Contrat entretien paysager 1993 - 3ème versement (final) 4 229,78

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Déziel, Germain:
Chef de service - informations techniques - Travaux publics - Comité de normalisation des feux de circulation - Drummondville 65,69

Moreau, Pierre:
Directeur général - Étude projet de Loi privée 304
- Assemblée Nationale 13 et 14 octobre 1993 101,24

Rousseau, Robert:
Chef de section - bâtiments - Travaux publics - Colloque "Les gazotechnologies appliquées dans les secteurs commerciaux et institutionnels - Montréal 94,88

St-Laurent, Jacques:
- Chef de service du loisir et de la culture 191,82
. Colloque U.M.Q. à Québec

INITIALES DU MAIRE
603
INITIALES DU GREFFIER

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Brahic, Gérard P.:	
Chef de service - Évaluation - 1 sortie - 640 km	182,55
Bruneau, Roger:	
Urbaniste - Urbanisme	373,80
. 17 sorties, 194 km	
Gendron, Fernand:	
Directeur des Travaux publics -	
- 9 sorties, 2872 km, août et septembre 1993	351,96
Juteau, Claude:	
Chef de service - Arpentage - Travaux	
publics - 19 sorties, 479 km	134,12
L'Heureux, Daniel:	
Technicien en évaluation I -	
- Évaluation - 7 sorties, 263 km	91,64

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

Jacques Blais	732,73
Pierre Gélinas	1 029,66
Jean-Guy Gervais	526,32
Jean Lamy	66,00
Denis Lelièvre	133,22
Gilles Poulin	169,39
Alain Tremblay	159,13

TOTAL DE LA PAIE BRUTE POUR LA SEMAINE SE TERMINANT LE 23 octobre 1993	381 855,35
GRAND TOTAL	2 609 729,69 $

Service de la trésorerie
Le 29 octobre 1993

ADOPTÉE

582-93
Liste chèques émis octobre 1993.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de la liste des chèques émis par la Ville de Trois-Rivières au cours du mois d'octobre 1993 et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que l'ensemble de ces chèques totalise des déboursés de 11 871 161,81 $;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, la liste des chèques à laquelle réfère le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE

583-93
Maintien poste techn. docum. I et nomin. C. Lamy à celui-ci.

ATTENDU qu'aux termes d'une entente signée sous seing privé le 21 novembre 1991 et ratifiée par le Conseil le 2 décembre 1991 dans le cadre d'une réunion de sa Commission permanente, la Ville de Trois-Rivières et le Syndicat de ses fonctionnaires ont convenu de nommer Mme Céline Lamy à un poste de technicienne en documentation I au Service greffe et archives pour une période d'un an à compter du 21 octobre 1991 avec possibilité de renouvel- lement pour une période additionnelle d'une année selon l'évaluation des besoins et ressources du Service concerné;

ATTENDU que ladite entente prévoit la nomination de Mme Lamy audit poste si celui-ci devait être maintenu, compte tenu des résultats de l'évaluation;

ATTENDU que dans une note de service adressée le 26 octobre 1993 à M. Pierre Moreau, directeur général, par Me Gilles Poulin, notaire et greffier, celui-ci démontre clairement que le poste de technicienne en documentation I est essentiel et indispensable;

ATTENDU que dans un rapport d'évaluation qu'il a préparé le 26 octobre 1993, Me Gilles Poulin, recommande que Mme Céline Lamy soit confirmée dans son poste de technicienne en documentation I;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières maintienne le poste de technicienne en documentation I et qu'elle confirme que Mme Céline Lamy est titulaire de celui-ci.

ADOPTÉE

584-93
Nomin. D. Perreault sur Conseil d'adm. de Corp. pour dével. île Saint-Quentin.

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières est un organisme en règle avec la Corporation pour le développement de l'île St-Quentin;

ATTENDU qu'en vertu des règlements généraux de cet organisme, elle a droit d'y déléguer deux personnes pour siéger sur son conseil d'administration;

ATTENDU qu'en vertu desdits règlements, le mandat d'un membre est d'une durée de deux ans et qu'il peut être renouvelé une fois;

ATTENDU que M. Pierre A. Dupont a été délégué membre du conseil d'administration de ladite Corporation le 2 novembre 1992 aux termes de la résolution 461-92 et qu'il s'agissait alors de son premier mandat;

ATTENDU que M. Émilien La Barre a été délégué membre du conseil d'administration de ladite Corporation le 4 novembre 1991 aux termes de la résolution 496-91 et qu'il s'agissait alors de son deuxième mandat consécutif;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

INITIALES DU MAIRE
605
INITIALES DU GREFFIER

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières désigne M. le conseiller Daniel Perreault pour la représenter, à titre de membre délégué, à l'assemblée générale et au conseil d'administration de la Corporation pour le développement de l'île St-Quentin, et ce, en remplacement de M. Émilien La Barre.

ADOPTÉE

585-93
Congédiement G. Lévesque.

ATTENDU les événements survenus les 25 septembre et le 17 octobre 1993 au cours desquels M. Gilles Lévesque s'est approprié des sommes d'argent appartenant à la Ville;

ATTENDU la suspension pour une période indéfinie imposée à M. Léves- que par M. Pierre Moreau, directeur général, le 20 octobre 1993 et ratifiée ce soir par le Conseil;

CONSIDÉRANT la gravité des gestes posés par M. Lévesque;

CONSIDÉRANT que le lien de confiance entre l'employé et l'employeur est définitivement rompu;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la suspension imposée à M. Gilles Lévesque le 20 octobre 1993 par le directeur général, M. Pierre Moreau, et ratifiée ce soir par le Conseil municipal soit transformée en un congédiement;

Que M. Gilles Lévesque soit congédié immédiatement et que les sommes qui lui sont dues lui soient versées conformément aux dispositions de la convention collective qui lui est applicable.

ADOPTÉE

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Maire Greffier

GP/gg

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 8614R-MG

INITIALES DU MAIRE
606
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 15 NOVEMBRE 1993

À une séance régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le quinze (15) novembre mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993) à vingt heures trente minutes (20 h 30), en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les membres ci-après identifiés étaient présents et ils constituaient quorum :

Monsieur le maire :	Guy	LeBlanc
Madame la conseillère :	Chrystiane	Thibodeau
Messieurs les conseillers :	Émilien	La Barre
	Daniel	Perreault
	Roger	Bellemare
	Pierre. A.	Dupont
	André	Noël
	Alain	Gamelin
	Roland	Thibeault
	Gilles	Latour
	Michel	Legault
	Henri-Paul	Jobin
	André	De Repentigny

586-93
Procès-verbal séance régul. 1er nov. 1993.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le procès-verbal de la séance régulière tenue le 1er novembre 1993, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Daniel Perreault

APPUYÉ PAR: Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que ledit procès-verbal et les décisions qui ont été prises à ladite séance soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

Avis de motion maintenus.

a) Règlement sur l'entretien, la salubrité et l'habitabilité des immeubles.
(M. André Noël, le 15 mars 1993.)

b) Règlement autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine relativement à l'entretien du pont Duplessis.
(Mme Chrystiane Thibodeau, le 5 juillet 1993.)

c) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de créer la zone résidentielle 1138-1 à même une partie de la zone 1138.
(M. Roger Bellemare, le 20 septembre 1993.)

d) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre le stationnement en façade dans la cour avant de plus de 15,0 m à certaines conditions dans la zone 224-M.
(M. Roger Bellemare, le 20 septembre 1993.)

e) Règlement relatif à la garde des animaux.
(M. Gilles Latour, le 4 octobre 1993.)

INITIALES DU MAIRE
607
INITIALES DU GREFFIER

f) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur une partie du lot 242 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. André de Repentigny, le 18 octobre 1993.)

g) Règlement sur la paix, l'ordre et la sécurité publique dans la ville.
(M. André de Repentigny, le 18 octobre 1993.)

Avis de motion. Règl. modif. règl. no 25 afin fixer nouveaux taux.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement no 25 concernant l'imposition de certaines taxes dans la Ville afin de fixer de nouveaux taux pour les taxes spéciales et la taxe foncière générale.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 15 novembre 1993.

(signé) Henri-Paul Jobin

Avis de motion. Règl. modif. règl. no 25 TA (1980) afin fixer nouveaux taux.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement no 25 TA (1980) concernant l'imposition d'une taxe d'affaires dans la Ville de Trois-Rivières afin de fixer un nouveau taux pour cette taxe.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 15 novembre 1993.

(signé) Henri-Paul Jobin

Avis de motion. Règl. adoptant prév. budgétaires 1994 de la C.I.T.F.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement adoptant les prévisions budgétaires 1994 de la Corporation intermunicipale de transport des Forges.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 15 novembre 1993.

(signé) Pierre A. Dupont

Avis de motion. Règl. approuv. règl. 49 (1993) de la C.I.T.F.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement approuvant le règlement no 49 (1993) de la Corporation intermunicipale de transport des Forges.

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 8614R-MG

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 15 novembre 1993.

(signé) André Noël

587-93
Compte rendu Comm. perm. du 1er nov. 1993.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le compte rendu de la réunion que la Commission permanente du Conseil a tenue le 1er novembre 1993, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR: Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que ledit compte rendu et les décisions qui ont été prises à ladite réunion soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit et que ces dernières soient exécutoires.

ADOPTÉE

588-93
Règl. 2-4 (1993) modif. règl. no 2 (1971) concern. régie interne du Conseil et ses commissions.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 4 octobre 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Émilien La Barre

APPUYÉ PAR: Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2-4 (1993) modifiant le règlement no 2 (1971) concernant la régie interne du Conseil et de ses commissions soit adopté.

ADOPTÉE

589-93
Règl. 1310-1 (1993) modif. règl. 1310 (1993) afin préserver droits cert. employés ayant pris leur retraite et déterm. mode calcul de rente des policiers.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 1er novembre 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Henri-Paul Jobin

INITIALES DU GREFFIER
609

APPUYÉ PAR: Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1310-1 (1993) modifiant le règlement 1310 (1993) sur le régime de retraite des employés de la Ville de Trois-Rivières afin de préserver les droits de certains employés ayant pris leur retraite et de déterminer le mode de calcul de la rente des policiers soit adopté.

ADOPTÉE

590-93
Règl. 1319 (1993) adoptant prév. budg. de la Régie interm. d'assainissement des eaux du T.-R. métro.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 1er novembre 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Gilles Latour

APPUYÉ PAR: Émilien La Barre

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1319 (1993) adoptant les prévisions budgétaires 1994 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain soit adopté.

ADOPTÉE

591-93
Protocole avec Corp. dével. île St-Quentin concernant pistes de ski de fond.

ATTENDU que la Corporation pour le développement de l'île St-Quentin est intéressée à entretenir les pistes de ski de fond du parc linéaire, de la rue Fortin au boulevard St-Michel, pour la période du 1er décembre 1993 au 31 mars 1994;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de protocole à cet effet et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières confie à la Corporation pour le développement de l'île St-Quentin l'entretien du parc linéaire pour que l'on puisse y pratiquer le ski de fond au cours de la saison hivernale 1993-1994 et qu'elle signe avec elle un protocole d'entente dans lequel cet organisme s'engage à:

- mettre en place deux pistes pour la pratique du ski de fond au parc linéaire;

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6514R-MG

- entretenir ces pistes, à raison de trois fois par semaine, de la rue Fortin au boulevard St-Michel;

- fournir l'équipement, la main-d'oeuvre et l'essence pour effectuer ce travail;

- remettre un rapport d'entretien à la fin de la saison.

Que la Ville verse à ladite Corporation, pour le travail qu'elle effectuera, une somme de vingt dollars (20 $) l'heure payable sur présentation de factures à cet effet.

Que le susdit projet de protocole d'entente soit approuvé à toutes fins que de droit et que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, soient, et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

592-93
Protocole avec Corp. développement île St-Quentin concernant un tracteur.

ATTENDU que la Corporation pour le développement de l'île St-Quentin désire acheter un tracteur de la Ville de Trois-Rivières;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de protocole d'entente à cet effet et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières vende à la Corporation pour le développement de l'île St-Quentin, pour la somme nominale d'un dollar (1 $), un tracteur de marque Case, modèle 580, dont le numéro d'unité actuel est 584.

Que ledit tracteur soit vendu avec ses accessoires pour le travail en période estivale ou hivernale, incluant, entre autres, une tondeuse de marque Mott, modèle 72, dont le numéro d'unité actuel est 637.

Que le susdit projet de protocole d'entente soit approuvé à toutes fins que de droit et que le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, soit, et il est, par les présentes, autorisé à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

593-93
Entente avec min. de la Culture du Québec pour déterm. mod. part. pour sauvegarde et mise en valeur patrimoine.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'entente à être signé avec la ministre de la Culture du Québec;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que ce projet d'entente a pour objet de déterminer les modalités de participation du ministère de la Culture du Québec et de la Ville de Trois-Rivières à la réalisation de projets reliés à la connaissance, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine trifluvien pour la période allant de la date de la signature de l'entente jusqu'au 31 mars 1995;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Gamelin

APPUYÉ PAR : Daniel Perreault

ET RÉSOLU :

Que le susdit projet d'entente soit approuvé à toutes fins que de droit et que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, soit, et il est, par les présentes, autorisé à le signer, pour et au nom de la Ville et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

594-93
Entente avec "Banque Nationale du Canada" pour util. services inform. perception comptes.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'entente à intervenir avec la "Banque Nationale du Canada" et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que ce projet d'entente a pour objet de fixer les modalités en vertu desquelles la Ville pourra utiliser les services informatisés de perception des comptes de cette banque pour percevoir le paiement des taxes municipales et scolaires, des droits sur les mutations immobilières et des amendes découlant de ses règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit projet d'entente qui aura effet du 13 décembre 1993 au 31 décembre 1994 et qui, par la suite, se renouvellera automatiquement d'année en année aux mêmes conditions à moins que l'une des parties décide d'y mettre fin en donnant un préavis écrit à cet effet à l'autre au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant sa date d'échéance.

Que la Ville de Trois-Rivières s'engage à payer mensuellement à ladite banque des frais de sept cents et demi (0,075 $) pour chaque paiement reçu en son nom.

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit projet d'entente et qu'elle autorise son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc et le directeur des services financiers, M. Jean Hélie, à le signer, pour elle et en son nom et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

595-93
Adjudication de contrats.

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte:

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6514R-MG

- la proposition de la compagnie "Raymond Dubuc inc.", au montant de 12 400 $, pour la fourniture et l'installation d'un contrôleur de feux de circulation à l'intersection des boulevards des Forges et des Récollets et d'une horloge de synchronisation à l'intersection de la 2e Rue et du boulevard des Forges et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au règlement 1279 (1993);

- la proposition de la compagnie "Gaston Paillé ltée", au montant de 14 750 $, pour la fourniture et l'installation d'une conduite d'aqueduc de 50 mm sur la rue Fleurimont et qu'elle lui adjuge le contrat à effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au règlement 1270 (1992);

- la proposition de la compagnie "Bergetier Métal inc.", au montant de 13 629,66 $, pour la fourniture et l'installation de sections de butoir pour l'arrêt des camions de déneigement au quai no 10, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste 02-21-23-1-530 du budget 1993.

ADOPTÉE

596-93
Politique santé et sécurité au travail.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de politique préparé par le Service des ressources humaines intitulé "Politique de santé - sécurité au travail";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières adopte, pour avoir effet immédiatement, ledit projet de "Politique de santé - sécurité au travail".

ADOPTÉE

597-93
A p p r o b . prévision budg. 1994 Off. mun. d'habit. des T.-R.

ATTENDU qu'aux termes de sa résolution no 295-04 adoptée lors de sa réunion du 19 octobre 1993, le Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation des Trois-Rivières a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année 1994, lesquelles indiquent des revenus de 3 042 573 $, des dépenses de 7 421 780 $ et un déficit d'exploitation de 4 379 207 $;

ATTENDU qu'il est opportun d'approuver ces prévisions budgétaires, lesquelles demeurent annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Émilien La Barre

APPUYÉ PAR : Daniel Perreault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, les susdites prévisions budgétaires.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE 613 INITIALES DU GREFFIER

598-93
Demande exemption taxe d'aff. par "Albatros 04 (Mauricie - Bois-Francs) inc." (Boutique Presque Neuf).

ATTENDU que la corporation "Albatros 04 (Mauricie - Bois-Francs) inc." s'est adressée à la Commission municipale du Québec pour être exemptée de la taxe d'affaires en vertu des articles 236 paragraphes 5° à 7° et 236.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1) relativement à un commerce qu'elle exercerait sans but lucratif sous le nom de "Boutique Presque Neuf" au 1267 de la rue Hart;

ATTENDU qu'en vertu de ces articles, la Commission doit consulter la Ville de Trois-Rivières avant de se prononcer sur cette demande;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance des pièces produites par la corporation "Albatros 04 (Mauricie - Bois-Francs) inc." au soutien de sa demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières ne prenne pas position sur cette demande mais qu'elle s'en remette plutôt à la décision que prendra la Commission municipale du Québec dans ce dossier.

ADOPTÉE

599-93
Mandat Me André Roy, avocat, pour représ. la Ville dans défense deux griefs impliquant Synd. des fonctionnaires.

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de Me André Roy, avocat, pour la représenter dans la défense de deux griefs logés par le Syndicat de ses fonctionnaires.

Que ses honoraires soient payés à même les sommes disponibles au poste 02-12-12-1-410 du budget 1993.

ADOPTÉE

600-93
Proclamation "Semaine prévention toxicomanie."

CONSIDÉRANT que les problèmes reliés à la toxicomanie affectent la qualité de vie des trifluviens et que la prévention demeure la voie à privilégier dans ce domaine;

CONSIDÉRANT que l'on doit favoriser l'engagement et la responsabilisation de tous à l'égard de la prévention;

IL EST PROPOSÉ PAR : André de Repentigny

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières proclame la semaine du 14 au 20

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

INITIALES DU MAIRE 614 INITIALES DU GREFFIER

novembre 1993 "Semaine de la prévention de la toxicomanie".

ADOPTÉE

601-93
Paiement réclamations.

CONSIDÉRANT les incidents ou les accidents ci-après énumérés ayant engagé la responsabilité civile de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : Alain Gamelin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières verse:

- une somme de 110 $ à l'ordre de "Dubeau, Perreault, Melançon, avocats, en fiducie", pour les dommages occasionnés à une conduite de gaz appartenant à la compagnie "Gaz Métropolitain inc.";

- une somme de 273,76 $ à la compagnie "Gaz Métropolitain inc.", pour les dommages occasionnés à une conduite de gaz naturel située en façade du 2565 du boulevard St-Louis le 19 avril 1993;

- une somme de 1 045,83 $ à M. Daniel Bolduc, pour les dommages occasionnés à son véhicule automobile, le 27 février 1993, par un trou situé dans la chaussée de la rue Ste-Marguerite;

- une somme de 413,25 $ à M. Pierre Poirier, pour des dommages occasionnés à son véhicule automobile, le 11 mars 1993, par un trou situé dans la chaussée en façade du 749 de la rue St-Maurice;

- une somme de 734,50 $ à Mme Pauline Piché-Houle, pour les dommages qu'elle a subis lors d'une chute sur le trottoir survenue le 23 juin 1993 en façade du numéro 1413 de la rue Notre-Dame.

Que ces sommes soient versées à même celles accumulées au fonds d'auto-assurance.

ADOPTÉE

602-93
Part. membres Conseil à diff. activités.

IL EST PROPOSÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières achète:

- un billet (65 $ l'unité) pour participer au souper organisé par la "Société des chefs cuisiniers et pâtissiers du Québec (Chapitre Mauricie)" le 20 novembre prochain à l'Auberge Godefroy;

- un billet (28 $ l'unité) pour participer au souper et la dégustation de Beaujolais Nouveau organisés par "L'Association Québec - France - Mauricie" le 19 novembre prochain au club de golf Ki-8-Eb.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE 615 INITIALES DU GREFFIER

603-93
Liste des comptes.

COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR: Roland Thibeault
APPUYÉ PAR: Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 6 novembre 1993

J.P. Doyon ltée: Branchements de services d'égout et d'aqueduc 1993 - paiement no 4 - retenue 10 %	42 636,01 $
Laboratoires Shermont inc.: Honoraires pour contrat de resurfaçage de rues - paiement no 2	5 772,41
Verdure de demain inc.: Coupe de pelouse - secteurs De La Salle, Les Rivières - paiement no 7	2 402,97
Laboratoire Laviolette: Honoraires - égout pluvial rue Bergeron - paiement no 2	1 456,03
Multi-énergie: Relocalisation de compteurs d'eau - paiement no 1	595,35
Entretien de pelouse A. Laroche enr.: Coupe de gazon - aménagements fleuris - paiement no 10	409,47
Construction R. Cloutier inc.: Première remise de retenue - réparations au pont de La Potherie	10 736,53
Construction G. Therrien inc.: Remise de retenue - aménagement bureaux des Travaux publics	9 167,62
Cimentier Marock: Remise de dépôt de soumission - réparation trottoirs et bordures 1993	7 566,95
Sani mobile Trois-Rivières inc.: Vidanges de fosses septiques - Travaux publics	14 233,69
J.C. Trépanier enr.: Vidange d'une fosse septique - Travaux publics	195,85
Service d'arbres Robec inc.: Travaux d'essouchage - Travaux publics	587,56
Pépinière Cramer: Achat d'arbres et d'arbustes pour plantation automne 1993	5 291,55
Marchand Pétroleum Canada: Achat d'essence - Travaux publics	3 501,47
Stanchem inc.:	

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

INITIALES DU MAIRE
616
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 15 NOVEMBRE 1993

Achat de cylindres de chlore - usine de traitement d'eau	2 756,80
Bourassa transport:	
Achat de pierre - Travaux publics	2 083,21
Construction & pavage Maskimo ltée:	
Achat d'asphalte - Travaux publics	664,83 $
Georges Langevin:	
Achat de sable - Travaux publics	656,72
Corporation pour le développement de l'île Saint-Quentin:	
Essence pour tracteurs et tondeuses - septembre 1993	512,92
Cocktail - brunch des nouveaux arrivants	125,00
Maison du papier:	
Achat d'enveloppes et de couvertures - Imprimerie	376,92
Groupe pétrolier Olco inc.:	
Achat de mazout - Pavillon Ste-Marguerite et Club auto sport mauricien	217,51
Nedco:	
Achats divers - Travaux publics	134,36
Quincaillerie J.A. St-Pierre ltée:	
Achat de peinture - Loisirs St-Michel	95,88
Distribution électrique B.H.B. inc.:	
Achat de colonnettes pour passer des fils électrique - Sécurité publique	83,21
Quévis inc.:	
Achat d'une tige filetée plaquée - Travaux publics	31,37
Perco limitée:	
Location de plaque vibrante - Travaux publics	793,55
Alarmes mauriciennes:	
Alarme - du 17 octobre au 17 novembre 1993 - Travaux publics	38,95
Cerberus pyrotronics inc.:	
Avertisseur d'incendie - du 29 juin 1993 au 28 juin 1994 - Sécurité publique	600,91
Dr Maurice Poulin:	
Honoraires - examens médicaux du 1er au 30 octobre 1993 - Ressources humaines	1 080,00
Joli-Coeur, Lacasse, Simard:	
Honoraires - succession L.-G. Dupont - Ressources humaines	508,77
Les Artisans bénévoles de la paix:	
Achat d'un terrain vacant - Greffe	35 000,00
Simone-Lize Garceau:	
Servitude pour borne-fontaine - Greffe	1,00
FABB:	

Formation - cours de système d'exploitation DOS et Lotus 1 2 3 - Ressources humaines	3 000,00
AEIM Mauricie (Association d'entraide industrielle et municipale de la Mauricie): Cotisation 1993 - Sécurité publique	100,00
Heenan Blaikie: Colloque - refonte du Code civil du Québec - 4e inscription - Ressources humaines	50,00 $
IBM Canada ltée: Entretien de l'unité de ruban magnétique - novembre 1993 - Informatique	320,93
Extermination B.B. inc.: Service d'extermination - octobre 1993 - stade de baseball	50,08
Buro service enr.: Réparation d'une chaise - Sécurité publique	42,62
Le Dépanheure enr.: Réparation de plaquage - Sécurité publique	53,50
Usinage de l'Estrie enr.: Aiguisage de couteaux - Zamboni - Travaux publics	44,51
Hebdo journal: Avis publics (participations à une journée d'enregistrement - divers secteurs, ouvertures des bornes-fontaines, avis d'entrée en vigueur) et hommage au Delta	6 838,05
Médiaction plus: Appel d'offres (assurances collectives)	1 015,78
Le Nouvelliste: Avis d'encan public	181,17
Formulaires Ducharme inc.: Code civil du Québec, Code de procédure civile, mise à jour - octobre 1993 à octobre 1994, répertoire des infractions (disquette) Code de sécurité routière - Cour municipale	291,95
Corporation professionnelle des comptables généraux agréés du Québec: Mise à jour du Guide d'application TPS/TVQ - Trésorerie	35,31
Éditions Yvon Blais inc.: Achat du volume "Les pouvoirs des municipalités en matière de protection de l'environnement - Permis	181,48
AWWA: Achat de trois volumes - Travaux publics	90,00
Egzakt inc.: Campagne "Herbe à poux" (conception, réalisation et impression d'affiches) - Information	354,07
Panneaux d'exposition CGDBR (conception	

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

et montage) - Information	415,01
Flageol photo enr.:	
Photos - Livre d'or et de La Vérendrye - Information	26,57
Buffet Jeanne Paquin:	
Lunch - réunion C.C.U.	62,45 $
Brunch des nouveaux arrivants	750,95
Repas - réunion du Conseil du 20 sept. 1993	294,85
Repas - réunion du Conseil du 18 oct. 1993	315,15
Repas - Réunion du Conseil du 4 oct. 1993	275,21
Repas - réunion d'information Centre culturel	84,36
Repas - réunion du comité des finances	64,71
Guy Bellerive:	
Remboursement partiel - conditionnement physique	75,00

LOISIRS

Commission scolaire de Trois-Rivières:	
Entretien ménager des parcs-écoles - septembre 1993	1 905,89
Signalisation 3-D:	
Modification de texte - Action verte	57,78
Maryline Buissière:	
Animation enfants - brunch des nouveaux arrivants	25,00

Achats - restaurant Pavillon de la jeunesse

Distribution L.S. enr.	72,00
Embouteillage T.C.C. ltée	893,13

AÉROPORT

Achats - restaurant Le Pilote

ICG gaz propane	178,46
Deno fruits	43,90
Alexandre Gaudet ltée	67,24
Équipements Malbeuf inc.	55,29
Boucherie Alex Lamy inc.	46,11
Brasserie Labatt ltée	58,44

PARC PORTUAIRE

J.P. Marcouiller inc.:	
Changement du relais d'éclairage	212,26

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - OCTOBRE 1993

Bergeron, René:	
Inspecteur en bâtiments - Permis et inspections	
1 005 km	234,90
Chartrand, Jacques:	
Animateur en loisirs - Loisirs	

INITIALES DU MAIRE
619
INITIALES DU GREFFIER

378 km	105,84 $
Chouinard, Réjean:	
Surveillant - Loisirs	
483 km	135,24
Laberge, André:	
Inspecteur en bâtiments II - Permis et inspections	
1 146 km	263,01
Lampron, Martin:	
Technicien en génie civil I - Travaux publics	
424 km	99,64
Larouche, Jean:	
Concierge-messager - Greffe & archives	
261 km	73,08
Lefebvre, Michel:	
Régisseur programmes communautaires - Loisirs	
404 km - septembre et octobre 1993	113,12
Lelièvre, Denis:	
Régisseur aux aménagements - parcs & bâtisses - Services communautaires	
367 km	102,76
Massicotte, Jean-Maurice:	
Inspecteur - hyg. & env. - Permis et inspections	
495 km	116,32
Ricard, Denis:	
Technicien en urbanisme - Urbanisme	
72 sorties - juillet à octobre 1993 inc.	216,00
744 km - juillet à octobre 1993 inc.	208,32
Verville, André:	
Inspecteur en alimentation - Permis & Inspections	
34 sorties	102,00

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Alain Gamelin:	
Québec - colloque "Les arts et la ville"	84,60
Claude Gendron:	
Repas (3 personnes) - rencontre exécutif Syndicat des fonctionnaires	17,50
Me Guy LeBlanc:	
Repas - réunions - divers dossiers	108,36

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

Pierre Gélinas	2 236,29
Fernand Lachance	94,52
Alain Léveillée	42,19 $
Gilles Poulin	207,45

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

INITIALES DU MAIRE
620
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 15 NOVEMBRE 1993

TOTAL DE LA PAIE BRUTE POUR LA SEMAINE SE TERMINANT LE 30 OCTOBRE 1993	343 710,34
TOTAL	517 216,06 $

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 13 novembre 1993

A.I.M.Q.:	
- Cotisation Alain Léveillée - Informatique Association des informaticiens municipaux du Québec	120,00
A.Q.T.R.:	
- Inscription colloque Normand Rouette . Travaux publics "Le Pourquoi d'une bonne signalisation routière" - Ville de Laval	122,40
Aménagement Pluri-Services:	
- Aménagement Pluri-Services . Remise de retenue - paiement no. 2	542,75
André Bouvet Ltée:	
- Aqueduc et drainage rue De La Savane . Remise de retenue - paiement no. 3	3 805,19
Aqua Data Inc.:	
- Diagnostic préliminaire d'égout . Remise de retenue - paiement no. 5	3 453,97
Association du Hockey Mineur de Trois-Rivières:	
- Honoraires arbitres et marqueurs - Oct. 93	1 737,00
Ateliers Photographiques de Trois-Rivières Inc.:	
- Laminage - . Exposition "Les Vitraux de la Cathédrale"	73,96
Béton Trois-Rivières:	
- Achat béton	264,06
Bis Remorquage Enr.:	
- Remorquages Cour municipale	111,25
Bourassa Transport:	
- Achat pierre concassée	34 159,51
Buffet Jeanne Paquin:	
- Repas réunion du Conseil 93-11-01	315,15
Canadien Pacific Limitée:	
- Entretien systèmes d'avertissement de passages à niveaux - octobre 1993	2 218,00
Carol Binet Inc.:	
- Réparation équipements - Évaluation	355,92
Cie Dollard Construction Limitée:	

- Aqueduc rue De La Nacelle	
. Remise de retenue - paiement no. 2	356,84
CJTR Radio 114:	
- Publicité Action Verte	1 001,52
Communication Le Rocher:	
- Contrat d'entretien radio-communication -	
. Septembre, octobre et novembre 1993	2 623,51
- Installation système d'alarme - Trav. pub.	
. Retenue 10% - paiement no. 1	27 378,36
Construction D. Doyon Inc.:	
- Rénovation et agrandissement Centre Multi-Plus - Retenue 10%	
. paiement no. 2	199 194,39
Constructions G.T. Enr.:	
- Rénovation Centre St-Michel	
. Remise de retenue	2 126,05
Construction Pavage Maskimo Ltée:	
- Achat asphalte	1 205,76
Construction S.R.B.:	
- Sciage de bordures - Secteur Du Boisé	2 096,83
Construction Vadel Ltée:	
- Injection et forage d'égout rue Père-Daniel	
. Retenue 10% - paiement no. 1	22 591,89
Consultants Falardeau Ass.:	
- Synchronisation feux de circulation	
. Boulevard Des Forges	2 620,08
Éditions Yvon Blais Inc.:	
- Achat volumes - Greffe & archives	126,21
Électronique Matteau Inc.:	
- Réparation d'un circuit interne - Séc. pub.	42,29
Emballages Bettez Inc.:	
- Achat chiffons - Approvisionnement	1 133,64
EMCO Supply:	
- Achat raccords - Approvisionnement	55,47
Entretien de Pelouse A. Laroche Enr.:	
- Coupes de gazon - Normandville, Lacordaire, St-Sacrement, Centre Mauricien et St-François-D'Assise - paiement no. 7	4 263,63
Entretien René Plourde Enr.:	
- Entretien ménager Travaux publics - Oct. 93	1 259,50
Extermination B.B. Inc.:	
- Entretien Centre culturel	
. Octobre et novembre 1993	55,64
Flageol Photo Enr.:	
- Photo T.G.U. - Urbanisme	40,45
Gagnon, Sénéchal, C. & Ass.:	
- Sommations - Cour municipale	13,23
Gaston Paillé Ltée:	
- Piste cyclable (Hamelin à Tebbutt)	

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6514R-MG

INITIALES DU MAIRE
622
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 15 NOVEMBRE 1993

. Retenue 10% - paiement no. 3	152 240,58
Georges Langevin:	
- Achat sable	528,56
Groupe Lefebvre MRP Inc.:	
- Scellement de fissures -	
. Remise de retenue - Paiement no. 2	10 456,08
Hebdo Journal:	
- Publicité - Avis de règlement	525,24
Houle Photographes Enr.:	
- Photo "Nouveaux citoyens"	122,92
I.C.G. Gaz Propane:	
- Achat gaz pour zamboni	315,00
Immeuble Lanceleau Inc.:	
- Repas - Cours pré-retraités (25 employés)	778,22
Industries Fortier Trois-Rivières (1990) Ltée:	
- Achat 6 têtes de puisards - Travaux publics	783,50
Intergraph Canada Ltd:	
- Frais d'entretien informatique	
. Travaux publics	1 108,35
J. C. Trépanier Enrg.:	
- Nettoiement trappe à graisse - Parc portuaire	455,85
Jean-Jacques Vézina:	
- Surveillance poste satellite Les Forges - Novembre 93	62,00
Jean Lamy:	
- Chef du contentieux	
. Repas causes: V.T.R. vs René Normandin (4 personnes); repas V.T.R. vs Studio Henrichon (Cour d'appel)	136,51
Jean Leclerc Excavation:	
- Construction bordures rue Albert-Roux	
. Remise de retenue	555,05
Jules Milette Inc.:	
- Levées de contenants - Travaux publics, Sécurité publique, Pavillon de la Jeunesse et Parc Portuaire - Octobre 1993	4 017,63
Laboratoire Kineco Inc.:	
- Achat d'une cassette vidéo "Pas-à-Pas" - Sécurité publique	9,95
Laboratoire Laviolette:	
- Essais en laboratoire - Densité et épaisseur de béton bitumineux - Branchements de services	66,77
Laboratoire MBF Ltée:	
- Honoraires - surveillance de pavage rues Adrienne-Choquette, Félix-Leclerc, Michel-Sarrazin et Marguerite-Bourgeois;	
- Élargissement du Boul. des Forges à la rue Bergeron; aqueduc Vieilles Forges; piste cyclable de Tebbutt à St-Michel; reconstruction de trottoirs et/ou de bordures; sentier Parc	

INITIALES DU MAIRE
623
INITIALES DU GREFFIER

De Longueuil; contrôle qualificatif de la construction de base de lampadaires	11 448,71
Lionel Deshaies Inc.:	
- Collecteur Les Rivières et Léger - Retenue 10%	
. paiement no. 1	52 110,06
- Remise de retenue - Collecteur Les Rivières	1 916,23
Location G.A.N. Inc.:	
- Location fourgonnette du 25-09 au 25-10-93	
. Travaux publics	
. Paiement no. 1	1 808,52
Marc Brûlé Inc,:	
- Inspections extincteurs Colisée et Pavillon de la Jeunesse	392,00
Mario Boisvert, Avocat:	
- Honoraires professionnels - Octobre 1993	199,56
Maurice Couture Ltée:	
- Rampe d'accès Pavillon Adélard-Dugré; travaux clôture grillagée fourrière municipale	
. Remise de retenue	1 449,31
Nines Seleine:	
- Achat sel	19 508,58
M.F. Ministre des Finances:	
- Achat de volumes "Commissions parlementaires" (3) et "2ème session, 34e législature	10,23
Multi-Énergie:	
- Ventilation - Travaux publics	
. Remise de retenue	1 118,00
Muniressources Consultants:	
- Livraison des programmes "ParcQ et Pril et Pad" - Paiement no. 26	2 431,47
Nove Environnement Inc.:	
- Étude de signalisation Centre-Ville et 10 plastifications pour aéroport	3 897,59
Outils Mauriciens Inc.:	
- Aiguisage d'une lame 12" pour le feu	
. Sécurité publique	59,26
Pagé Construction Inc.:	
- Travaux Sentier Parc de Longueuil	
. Retenue de 10%	2 488,50
Paul Bilodeau & Fils Inc.:	
- Remplacement de fenêtres Usine de traitement d'eau	10 461,15
Perco Limitée:	
- Location d'un compresseur et d'une plaque vibrante - Travaux publics	305,11
Plamco Néotek:	
- Coupe de gazon no. 6 - St-Philippe, Notre-Dame, Ste-Cécile et Des Chenaux	
- Retenue de 150$	913,26
R.B.A. Inc.:	
- Achat pièces informatiques	177,09

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6514R-MG

INITIALES DU MAIRE 624 INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 15 NOVEMBRE 1993

R. Dubuc Inc.:	
- Fourniture et installation système éclairage	
. Projets Chaîné et Parc Industriel no. 2	
. Retenue de 10%	29 745,81
Restaurant Normandin Inc.:	
- Repas des détenus - Sécurité publique	102,22
Sani-Mobile Trois-Rivières Inc.:	
- Vidange de 60 fosses septiques	8 244,16
Serge Arvisais:	
- Honoraires notes sténographiques	
. Cause Guy Dupont	55,64
Services d'entretien Michel Nérin Inc.:	
- Entretien ménager - Travaux publics	
. Octobre 1993	3 802,07
Service ménager Nettoie-Tout:	
- Entretien ménager - Satellite Laviolette	
et Cour municipale - Octobre 1993	443,87
Services Ménagers Roy Ltée:	
- Entretien ménager - Sécurité publique	
. Octobre 93	1 732,63
Signalisation 3-D:	
- Signalisation - Stationnement	
Badeaux - Retenue de 10%	9 132,55
Simard Beaudry Inc.:	
- Achat asphalte	684,69
Trois-Rivières Location:	
- Location d'une plaque vibrante	
. Travaux publics	321,48
Vitrerie Lalonde Jacob:	
- Recouvrement d'un papier (2 vitres)	
. Salle d'interrogatoire - Sécurité publique	155,79

SUBVENTIONS - DÉMOLITION DE HANGARS

Marie-Josée Drouin et François Ricard	1 417,12
Sylvain Maltais	1 700,00
François Rioux et Ass.	632,37

LOISIRS

Association récréative Normandville:	
- Programme des ateliers de loisirs	600,00
Association récréative Ste-Marguerite:	
- Programme des ateliers de loisirs	150,00
Loisirs Les Vieilles Forges:	
- Programme des ateliers de loisirs	900,00

BIBLIOTHÈQUE

Archambault Musique:	
- Achat disques	463,07

INITIALES DU MAIRE
625
INITIALES DU GREFFIER

Le Colimaçon:
- Achat disques pour adultes 638,97

Achats de livres

L'Exèdre Librairie 3 359,59
Les Encyclopédies Populaires Inc. 117,70
Librairie C. Morin & Fils 2 925,81
Librairie Poirier Inc. 3 066,14
Nuit Blanche:
- Abonnement revue 1 an 18,19
Revue Stop:
- Abonnement revue 1 an 17,92
Université du Québec à Montréal:
- Renouvellement abonnement 1 an "Voix et images" 26,58
X.Y.Z. Éditeur:
- Abonnement revue X.Y.Z. 1 an 22,00

AÉROPORT

Caisse Enregistreuse - Cemcro:
- Réparation imprimante 83,46

Federal Express:
- Envois colis 15,58

Max-Aviation:
- Location hangar - octobre 93 333,84

Achats - restaurant Le Pilote

Alexandre Gaudet Ltée:
- Achat aliments divers - octobre 1993 81,12

Boucherie Alex Lamy Inc.:
Achat viande - octobre 1993 61,74

Crémerie de Trois-Rivières:
- Achat produits laitiers - octobre 1993 155,92

Deno Fruits:
- Achat fruits et légumes - octobre 1993 52,90

Paul Diamond:
- Achat viande - octobre 1993 100,58

Jam-Bec:
- Achat aliments divers - octobre 1993 419,61

Multi-Marques Inc.:
Achat pain - octobre 1993 91,53

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Boisvert, Henri-Paul:
Technicien génie civil I - équipement & opérations (Services communautaires)
21 sorties - 572 Km - octobre 1993 158,49

Boucher, Réjean:
Chef de service - parcs & bâtisses - Travaux publics - 20 sorties

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

LUNDI LE 15 NOVEMBRE 1993

- 1062 Km - octobre 93	223,02
Colas, Gilles: Chef de service - gestion de projets - Travaux publics - 41 sorties - 1063 Km Septembre et octobre 1993	297,64
Daviau, André Chef technicien - Services techniques - 5 sorties - 83 Km - Octobre 1993	23,24
Fournier, Normand: Technicien en système d'information - Services techniques - 10 sorties - 154 Km - Octobre 1993	43,12
Galarneau, Maurice: Technicien génie civil I - Services techniques - 30 sorties - 910 Km - Octobre 1993	191,10
Gendron, Fernand: Directeur des Travaux publics - 79 sorties - 1653 Km - Octobre 1993	450,00
Gervais, Jean-René: Concierge-messager - Greffe & archives - 11 sorties - 349 Km - Octobre 1993	97,72
Goulet, Martin: Technicien génie civil I - Travaux publics - 17 sorties - 350 Km - Octobre 1993	98,00
Lajoie, Carole: Technicienne génie civil I - Travaux publics - 34 sorties - 752 Km - Octobre 1993	187,16
Lampron, Martin: Technicien en génie civil I - Travaux publics - 9 sorties - 255 Km - Octobre 1993	59,92
Larouche, Jean: Concierge-messager - Greffe & archives - 2 sorties - 63 Km	17,64
Matteau, Michel: Technicien en urbanisme - Urbanisme - 72 sorties - 983 Km	491,24
Pellerin, Michel: Technicien génie civil I - Services techniques - 36 sorties - 1621 Km - Octobre 1993	340,20
Plamondon, Guy: Technicien génie civil I - Travaux publics - 32 sorties - 1273 Km - Octobre 1993	267,33
Rousseau, Robert: Chef de section - bâtiments - Travaux publics . 14 sorties - 566 Km - Octobre 1993	120,83
Roy, Ginette: Inspecteur en alimentation - Permis & Inspections - 35 sorties - Octobre 93	105,00

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Me Guy Leblanc	
- Essence et stationnement	103,00
- Repas - réunions	110,08
Pierre Moreau	
Repas - réunion Comité de salubrité	75,00

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

Juliette Bourassa	147,83
Pierre Gélinas	2 011,49
TOTAL DE LA PAIE BRUTE POUR LA SEMAINE SE TERMINANT LE 6 NOVEMBRE 1993	349 993,12
TOTAL	1 025 815,11 $
GRAND TOTAL	1 543 031,17 $

Service de la trésorerie
Le 12 novembre 1993

ADOPTÉE

Avis de motion. Règl. sur circul. et stat. et abrogeant règl. 186 et ses amendements.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement sur la circulation et le stationnement et abrogeant le règlement 186 et ses amendements.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 15 novembre 1993.

(signé) Michel Legault

604-93
Protocole avec Société Can. des Ports pour déverser neige au cours hiver 1993-1994.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de protocole d'entente à intervenir avec la Société canadienne des ports en vertu duquel celle-ci permet à la Ville d'utiliser le quai de la section numéro 10 du port de Trois-Rivières pour y déverser de la neige au cours de l'hiver 1993-1994;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6514R-MG

Que le susdit projet de protocole d'entente soit approuvé à toutes fins que de droit et que le directeur du Service des travaux publics, M. Fernand Gendron, soit autorisé à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

605-93
Voeux de sympathie famille de feu Réal Proulx.

ATTENDU que M. Réal Proulx est décédé soudainement samedi le 13 novembre 1993 des suites d'un arrêt cardiaque;

ATTENDU qu'il était un homme d'affaires dynamique mais aussi généreux, humain et sensible;

ATTENDU qu'il était un individu respecté pour ses nombreuses implications sociales et humanitaires;

ATTENDU qu'il avait profondément à coeur la lutte contre la pauvreté, l'aide aux malades et la valorisation des aînés;

ATTENDU qu'il a été un véritable père pour plusieurs personnes et organismes communautaires à qui il a généreusement donné de son temps, de ses conseils et de ses biens;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Perreault

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières transmette à la famille de feu Réal Proulx ses plus sincères voeux de sympathie à l'occasion du décès de ce dernier.

ADOPTÉE

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Maire

Greffier

GP/gg

JEUDI LE 18 NOVEMBRE 1993

INITIALES DU MAIRE 629 INITIALES DU GREFFIER

À une séance spéciale du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le dix-huit (18) novembre mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993) à dix-neuf heures (19 h 00), en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les membres ci-après identifiés étaient présents et ils constituaient quorum :

Monsieur le maire :	Guy	LeBlanc
Madame la conseillère :	Chrystiane	Thibodeau
Messieurs les conseillers :	Émilien	La Barre
	Daniel	Perreault
	Pierre. A.	Dupont
	André	Noël
	Alain	Gamelin
	Roland	Thibeault
	Gilles	Latour
	Michel	Legault
	Henri-Paul	Jobin
	André	De Repentigny

606-93
Adoption progr. immob. 1994-1995-1996.

ATTENDU que, conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), M. le maire Guy LeBlanc a fait un rapport au Conseil sur la situation financière de la Ville lors de la séance qu'il a tenue le 4 octobre 1993;

ATTENDU que le texte de ce rapport a été publié à la page 29 du l'édition du 11 octobre 1993 de l'hebdomadaire "L'Hebdo Journal";

ATTENDU que, conformément à l'article 474.2 de ladite Loi, le greffier a fait publier à la page 62 de l'édition du 8 novembre 1993 de l'hebdomadaire "L'Hebdo Journal" un avis public annonçant que le budget 1994 et le programme triennal d'immobilisations de la Ville seraient adoptés par le Conseil à la présente séance;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un document de douze (12) pages intitulé "Plan triennal d'immobilisations 1994-1995-1996" et que celui-ci demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que le "Plan triennal d'immobilisations 1994-1995-1996" ci-annexé soit adopté à toutes fins que de droit et que, conformément à l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), un document explicatif de celui-ci soit publié dans un journal diffusé dans la ville.

M. André de Repentigny vote contre l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE

607-93
Adoption budget 1994.

ATTENDU que, conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), M. le maire Guy LeBlanc a fait un rapport au Conseil sur la situation financière de la Ville

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

INITIALES DU MAIRE

630

INITIALES DU GREFFIER

lors de la séance qu'il a tenue le 4 octobre 1993;

ATTENDU que le texte de ce rapport a été publié à la page 29 du l'édition du 11 octobre 1993 de l'hebdomadaire "L'Hebdo Journal";

ATTENDU que, conformément à l'article 474.2 de ladite Loi, le greffier a fait publier à la page 62 de l'édition du 8 novembre 1993 de l'hebdomadaire "L'Hebdo Journal" un avis public annonçant que le budget 1994 et le programme triennal d'immobilisations de la Ville seraient adoptés par le Conseil à la présente séance;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un document de soixante-six (66) pages intitulé "Budget 1994 de la Ville de Trois-Rivières" et que celui-ci demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que le "Budget 1994 de la Ville de Trois-Rivières" ci-annexé soit adopté à toutes fins que de droit et que, conformément à l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), un document explicatif de celui-ci soit publié dans un journal diffusé dans la ville.

M. André de Repentigny vote contre l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Maire

Greffier

GP/gg

JEUDI LE 18 NOVEMBRE 1993

À une séance spéciale du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le dix-huit (18) novembre mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993) à vingt heures trente-huit minutes (20 h 38), en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les membres ci-après identifiés étaient présents et ils constituaient quorum :

Monsieur le maire :	Guy	LeBlanc
Madame la conseillère :	Chrystiane	Thibodeau
Messieurs les conseillers :	Émilien	La Barre
	Daniel	Perreault
	Pierre. A.	Dupont
	André	Noël
	Alain	Gamelin
	Roland	Thibeault
	Gilles	Latour
	Michel	Legault
	Henri-Paul	Jobin
	André	De Repentigny

Avis de motion. Règl. autor. rénov. pav. A.-Dugré, ter. tennis parc des Plaines et divers parcs mun.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant la rénovation du pavillon Adélard-Dugré, des terrains de tennis du parc des Plaines et de divers parcs municipaux et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 18 novembre 1993.

(signé) Chrystiane Thibodeau

Avis de motion. Règl. autor. achat d'équip. pour festivités pop. et de quartiers.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant l'achat d'équipement pour soutenir les festivités populaires et de quartiers et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 18 novembre 1993.

(signé) Pierre A. Dupont

Avis de motion. Règl. autor. versement subv. à "Centre Landry (1980) inc.".

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant le versement d'une subvention à la corporation "Centre Landry (1980) inc" afin de lui permettre de rénover son immeuble et décrétant un emprunt à cet effet.

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 8614R-MG

JEUDI LE 18 NOVEMBRE 1993

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 18 novembre 1993.

(signé) Alain Gamelin

Avis de motion. Règl. autor. réfec. terr. place Hôtel de Ville, rempl. fenêtres usine trait. d'eau, répar. toitures divers bâtiments.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant la réfection d'une partie de la terrasse de la place de l'Hôtel de Ville, le remplacement d'une partie des fenêtres de l'usine de traitement d'eau, la réparation de toitures de divers bâtiments et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 18 novembre 1993.

(signé) Roland Thibeault

Avis de motion. Règl. autor. rempl. pompe station Tebbutt, réservoir diesel, câble électr. station pompage etc...

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant le remplacement de la pompe à la station de pompage Tebbutt, d'un réservoir de diesel, de câble électrique à la station de pompage d'eau brute et chlorateurs à l'usine de traitement d'eau, l'ajout de bornes fontaines, la construction de regards d'égouts, la rénovation de puisards et regards, l'inspection et l'analyse du réseau d'égouts et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 18 novembre 1993.

(signé) Gilles Latour

Avis de motion. Règl. autor. renouv. branch. d'aqueduc et d'égouts.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant le renouvellement de branchements d'aqueduc et d'égouts et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 18 novembre 1993.

(signé) Michel Legault

INITIALES DU MAIRE
633
INITIALES DU GREFFIER

Avis de motion. Règl. autor. plant. d'arbres, install. contrôleurs feux circul. et aménag. inters. rues Cooke et Ste-Marguerite.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant la plantation d'arbres, l'installation de contrôleurs de feux de circulation et l'aménagement de l'intersection des rues Cooke et Ste-Marguerite et décrétant un emprunt à ce effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 18 novembre 1993.

(signé) Pierre A. Dupont

Avis de motion. Règl. autor. conversion ptie réseau d'éclairage des rues.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant la conversion d'une partie du réseau d'éclairage des rues et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 18 novembre 1993.

(signé) Michel Legault

Avis de motion. Règl. autor. bouclage ptie réseau d'aqueduc.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant le bouclage d'une partie du réseaux d'aqueduc et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 18 novembre 1993.

(signé) Gilles Latour

Avis de motion. Règl. autor. recouvr. pavage reconstr. trottoirs et rénov. ponceaux et fossés.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant le recouvrement de pavage de diverses rues, la reconstruction de divers trottoirs et la rénovation de ponceaux et fossés et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 18 novembre 1993.

(signé) Émilien La Barre

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

JEUDI LE 18 NOVEMBRE 1993

Avis de motion. Règl. autor. acquis. véh. auto. pour Serv. sécur. publ. et machinerie pour Serv. trav. publics.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant l'acquisition de véhicules automobiles pour le Service de la sécurité publique et de machinerie pour le Service des travaux publics et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 18 novembre 1993.

(signé) Roland Thibeault

Avis de motion. Règl. autor. acquis. équip. inform. et autres.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant l'acquisition d'équipements informatiques et autres et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 18 novembre 1993.

(signé) Henri-Paul Jobin

Avis de motion. Règl. autor. réal. trav. div. natures à diff. endroits.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant la réalisation de travaux de diverses natures à différents endroits et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 18 novembre 1993.

(signé) Henri-Paul Jobin

608-93 Règl. 25-AH (1993) modif. règl. no 25 (1972) concernant impos. cert. taxes dans ville afin fixer nouveaux taux.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 15 novembre 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Roland Thibeault

APPUYÉ PAR: Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

JEUDI LE 18 NOVEMBRE 1993

INITIALES DU MAIRE
635
INITIALES DU GREFFIER

Que le règlement 25-AH (1993) modifiant le règlement no 25 (1972) concernant l'imposition de certaines taxes dans la ville afin de fixer de nouveaux taux soit adopté.

ADOPTÉE

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Maire

Greffier

GP/gg

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 8614R-MG

INITIALES DU MAIRE
636
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 6 DÉCEMBRE 1993

À une séance régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le six (6) décembre mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993) à vingt heures trente minutes (20 h 30), en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les membres ci-après identifiés étaient présents et ils constituaient quorum :

Monsieur le maire suppléant:	Michel	Legault
Madame la conseillère :	Chrystiane	Thibodeau
Messieurs les conseillers :	Émilien	La Barre
	Daniel	Perreault
	Roger	Bellemare
	Pierre. A.	Dupont
	André	Noël
	Alain	Gamelin
	Roland	Thibeault
	Gilles	Latour
	Henri-Paul	Jobin
	André	De Repentigny

609-93
Procès-verbaux séance régul. 15-11-93 et séances spéc. 18-11-93.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 15 novembre 1993 et des séances spéciales tenues le 18 novembre 1993, que ceux qui sont présents déclarent les avoir lus et qu'un exemplaire de ces documents demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Émilien La Barre

APPUYÉ PAR: Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Que lesdits procès-verbaux et les décisions qui ont été prises auxdites séances soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

Avis de motion maintenus.

a) Règlement autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine relativement à l'entretien du pont Duplessis.
(Mme Chrystiane Thibodeau, le 5 juillet 1993.)

b) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de créer la zone résidentielle 1138-1 à même une partie de la zone 1138.
(M. Roger Bellemare, le 20 septembre 1993.)

c) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre le stationnement en façade dans la cour avant de plus de 15,0 m à certaines conditions dans la zone 224-M.
(M. Roger Bellemare, le 20 septembre 1993.)

d) Règlement relatif à la garde des animaux.
(M. Gilles Latour, le 4 octobre 1993.)

e) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur une partie du lot 242 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. André de Repentigny, le 18 octobre 1993.)

f) Règlement sur la circulation et le stationnement et abrogeant le règlement 186 et ses amendements.
(M. Michel Legault, le 15 novembre 1993.)

g) Règlement adoptant le budget 1994 de la Corporation intermunicipale de transport des Forges.
(M. Pierre A. Dupont, le 15 novembre 1993.)

h) Règlement autorisant la rénovation du pavillon Adélard-Dugré, des terrains de tennis du parc des Plaines et de divers parcs municipaux et décrétant un emprunt à cet effet.
(Mme Chrystiane Thibodeau, le 18 novembre 1993.)

i) Règlement autorisant l'achat d'équipement pour soutenir les festivités populaires et de quartiers et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Pierre A. Dupont, le 18 novembre 1993.)

j) Règlement autorisant le versement d'une subvention à la corporation "Centre Landry (1980) inc" afin de lui permettre de rénover son immeuble et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Alain Gamelin, le 18 novembre 1993.)

k) Règlement autorisant la réfection d'une partie de la terrasse de la place de l'Hôtel de Ville, le remplacement d'une partie des fenêtres de l'usine de traitement d'eau, la réparation de toitures de divers bâtiments et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Roland Thibeault, le 18 novembre 1993.)

l) Règlement autorisant le remplacement de la pompe à la station de pompage Tebbutt, d'un réservoir de diesel, de câble électrique à la station de pompage d'eau brute et chlorateurs à l'usine de traitement d'eau, l'ajout de bornes fontaines, la construction de regards d'égouts, la rénovation de puisards et regards, l'inspection et l'analyse du réseau d'égouts et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Gilles Latour, le 18 novembre 1993.)

m) Règlement autorisant la plantation d'arbres, l'installation de contrôleurs de feux de circulation et l'aménagement de l'intersection des rues Cooke et Ste-Marguerite et décrétant un emprunt à ce effet.
(M. Pierre A. Dupont, le 18 novembre 1993.)

n) Règlement autorisant le bouclage d'une partie du réseaux d'aqueduc et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Gilles Latour, le 18 novembre 1993.)

o) Règlement autorisant le recouvrement de pavage de diverses rues, la reconstruction de divers trottoirs et la rénovation de ponceaux et fossés et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Émilien La Barre, le 18 novembre 1993.)

p) Règlement autorisant l'acquisition de véhicules automobiles pour le Service de la sécurité publique et de machinerie pour le Service des travaux publics et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Roland Thibault, le 18 novembre 1993.)

q) Règlement autorisant l'acquisition d'équipements informatiques et autres et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Henri-Paul Jobin, le 18 novembre 1993.)

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 8614R-MG

r) Règlement autorisant la réalisation de travaux de diverses natures à différents endroits et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Henri-Paul Jobin, le 18 novembre 1993.)

Avis de motion. Règl. autor. versement subv. pour démol. hangars.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant le versement de subventions pour la démoliton de hangars situés dans les premiers quartiers et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 6 décembre 1993.

(signé) Daniel Perreault

Avis de motion. Règl. établissant progr. crédit taxes foncières.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement établissant des programmes de crédit de taxes foncières et de revitalisation du territoire de la ville et remplaçant le règlement 1274 (1992).

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 6 décembre 1993.

(signé) Roland Thibeault

610-93
Comptes rendus Comm perm. tenues les 15-11-93 et 18-11-93.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu les comptes rendus des réunions que la Commission permanente du Conseil a tenues les 15 et 18 novembre 1993, que ceux qui sont présents déclarent les avoir lus et qu'un exemplaire de ces documents demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR: Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que lesdits comptes rendus et les décisions qui ont été prises auxdites réunions soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit et que ces dernières soient exécutoires.

ADOPTÉE

611-93
Règl. 1316 (1993) sur paix, ordre et sécurité publique dans la ville.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 18 octobre 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent

l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : André de Repentigny

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que le règlement 1316 (1993) sur la paix, l'ordre et la sécurité publique dans la ville soit adopté.

ADOPTÉE

612-93
Règl. 1320 (1993) appr. règl. no 49 (1993) de la C.I.T.F.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 15 novembre 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Noël

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que le règlement 1320 (1993) approuvant le règlement no 49 (1993) de la Corporation intermunicipale de transport des Forges soit adopté.

ADOPTÉE

613-93
Règl. 1323 (1993) autor. acquis. véhicules auto. pour Service sécurité publique.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 18 novembre 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6514R-MG

Que le règlement 1323 (1993) autorisant l'acquisition de véhicules automobiles pour le Service de la sécurité publique et décrétant un emprunt à cet effet de 100 000 $ soit adopté.

ADOPTÉE

614-93
Règl. 1324 (1993) autor. renouv. branchements d'aqueduc et d'égouts.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 18 novembre 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Émilien La Barre

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que le règlement 1324 (1993) autorisant le renouvellement de branchements d'aqueduc et d'égouts et décrétant un emprunt à cet effet de 300 000 $ soit adopté.

ADOPTÉE

615-93
Règl. 1325 (1993) autor. conversion d'une partie du réseau d'éclairage des rues.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 18 novembre 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que le règlement 1325 (1993) autorisant la conversion d'une partie du réseau d'éclairage des rues et décrétant un emprunt à cet effet de 300 000 $ soit adopté.

ADOPTÉE

616-93
Entente avec Synd. fonctionnaires pour prolonger période probation R. Dargis.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une entente intervenue le 30 novembre 1993 entre la Ville et le Syndicat de ses fonctionnaires à l'effet de prolonger d'un mois (i.e. jusqu'au 6 janvier 1994) la période de probation de M. Roland Dargis, nommé à un poste de préposé aux communications au sein du Service des travaux publics aux termes de la résolution 359-93 adoptée le 5 juillet 1993 mais ne l'occupant que depuis le 7 septembre 1993;

INITIALES DU MAIRE
641
INITIALES DU GREFFIER

ATTENDU qu'une photocopie de cette entente demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve et ratifie, à toutes fins que de droit, ladite entente.

ADOPTÉE

617-93
Vente Roger Fortin et Denise Morrissette (26-932 Cité T.-R.)

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte de vente préparé par Me Marc Damphousse, notaire, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : Daniel Perreault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières vende à Roger Fortin et Denise Morrissette le lot numéro vingt-six --- neuf cent trente-deux (26---932) du cadastre de la Cité des Trois-Rivières. Sans bâtiment.

Que cet immeuble soit vendu sans autre garantie que celle des faits personnels de la Ville.

Que cet immeuble soit vendu pour le prix de cent dollars (100 $) à être payé comptant lors de la signature de l'acte de vente donnant suite à la présente résolution.

Que l'acte de vente devant donner suite à la présente résolution contienne les clauses, conditions et obligations généralement stipulées dans ce genre de contrat.

Que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit projet d'acte de vente et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

618-93
Vente à Sylvie Hamelin (ptie 180-151 Par. T.-R.)

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte de vente préparé par Me Yves Boivin, notaire, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières vende à Sylvie Hamelin une partie du lot cent quatre-vingts --- cent cinquante et un (ptie

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

180---151) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières. Sans bâtiment. Ce terrain est borné en front, en direction nord-est, par le lot 180-112 dudit cadastre étant la rue des Frènes, vers le sud-est et le sud-ouest par une partie du lot 180-151 dudit cadastre et enfin vers le nord-ouest par le lot 181-201 dudit cadastre. Il mesure 1,91 mètre le long d'une courbe 27,74 mètres vers le nord-est, 30,43 mètres vers le sud-est, 0,66 mètre vers le sud-ouest et 29,72 mètres vers le nord-ouest. Il contient en superficie 36,9 mètres carrés. Sans bâtiment. Le tout tel que montré sur le plan préparé le 8 novembre 1993 par Claude Juteau, arpenteur-géomètre sous le numéro 848 de ses minutes.

Que cet immeuble soit vendu sans aucune garantie.

Que cet immeuble soit vendu pour le prix d'un dollar (1 $) à être payé comptant lors de la signature de l'acte de vente donnant suite à la présente résolution.

Que l'acte de vente devant donner suite à la présente résolution contienne les clauses, conditions et obligations généralement stipulées dans ce genre de contrat.

Que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit projet d'acte de vente et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

619-93
Addenda à convention signée avec gouv. du Qc pour trait. eaux usées mun.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de sixième addenda à la convention signée avec le gouvernement du Québec le 21 juin 1984 relativement à l'exécution et au financement des ouvrages requis pour le traitement des eaux usées municipales;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Émilien La Barre

ET RÉSOLU :

Que le susdit projet de sixième addenda soit approuvé à toutes fins que de droit et que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

620-93
Adjudication contrats.

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières:

- approuve le rapport intitulé "Location d'équipements et travaux environnementaux 1993-1994" qui est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante et qu'elle autorise le directeur du

Service des travaux publics, M. Fernand Gendron, à louer les différents équipements qui y sont décrits et à faire exécuter les divers travaux qui y sont mentionnés par les personnes ayant présenté les plus basses soumissions conformes, les montants à leur être versés devant être payés à même les fonds disponibles aux postes pertinents du budget;

- accepte la proposition de la compagnie "Bergetier Métal inc.", au montant de 13 067,35 $, pour la fourniture et l'installation de 2 nouvelles sections de butoir de 15,5 mètres chacune, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste 02-21-23-1-530 du budget 1993;

- la proposition de la compagnie "Maski Ford/Mercury inc.", au montant de 62 368,76 $, pour la fourniture d'une fourgonnette munie d'une nacelle télescopique et d'un monte-charge, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au règlement 1300 (1993) et au poste 5-136-93-1-200 du budget 1993;

- la proposition de la compagnie "Pampierre inc.", au montant de 4 300 $, pour le creusage d'un fossé de 155 mètres le long de la rue Joseph-Pellerin et l'installation de 3 ponceaux de 455mmØ, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au règlement 1145 (1989);

- la proposition de Mme Chantale Trudel pour l'exploitation du restaurant de l'aéroport régional de Trois-Rivières;

- la proposition de la société "Les architectes Beauchamps et Labbé", pour la livraison du programme d'aide à la restauration Canada-Québec (P.A.R.C.Q.) et du programme de rénovation des immeubles locatifs (P.R.I.L.) à compter du 6 décembre 1993, et ce, conformément aux modalités prévues dans le document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et intitulé "Appel de propositions / devis / livraison des programmes gouvernementaux de rénovation et de restauration / Service de l'urbanisme et de l'aménagement, Ville de Trois-Rivières, novembre 1993".

ADOPTÉE

621-93
Paiement de réclamations.

Considérant les incidents ou les accidents ci-après énumérés ayant engagé la responsabilité civile de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Perrault

APPUYÉ PAR : Roger Bellemare

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières verse:

- une somme de 630 $ à Normand Leblanc, pour les dommages occasionnés à son véhicule par un trou d'homme dont le couvercle s'était déplacé;

- une somme de 387,98 $ à la Régie de l'assurance-maladie du Québec, pour les soins qu'elle a dispensés à Lucille Gagnon à la suite de la chute dont elle a été victime dans la voie de service située en face de l'hippodrome le 11 août 1991;

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

- une somme de 150,32 $ à Michel Dufresne, pour les dommages occasionnés à son immeuble des 396/404 de la rue Ste-Élisabeth lors d'une opération de déneigement réalisée le 1er novembre 1993;

- une somme de 1 000 00 $ à "Legris, Michaud & Associés, avocats, en fidéicommis", pour les blessures que s'est infligée Marie Nolet lors de la chute sur un trottoir dont elle a été victime le 10 mars 1991.

ADOPTÉE

622-93
Mandat à "Tremblay, Bois, Mignault, Duperrey et Lemay, avocats" pour agir comme procureur de la Ville dans proc. judic. intentées par "Service spéc. de vidanges inc." et "Gestion de rebuts D.M.P. inc.".

ATTENDU que les compagnies "Service spécial de vidanges inc." et "Gestion des rebuts D.M.P. inc." contestent devant la Cour supérieure du district judiciaire de St-Maurice (dossier no 410-05-000225-920) le droit de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie d'exproprier le site d'enfouissement sanitaire qu'elles possèdent à St-Étienne-des-Grès;

ATTENDU qu'aux termes du jugement qu'il a rendu le 12 août 1993, l'Honorable Jacques-J. Lévesque, juge de la Cour supérieure siégeant alors dans le district judiciaire de St-Maurice, a confirmé le droit de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Maurice d'exproprier le site d'enfouissement sanitaire que "Service spécial de vidanges inc." et "Gestion des rebuts D.M.P. inc." possèdent à St-Étienne-des-Grès;

ATTENDU qu'aux termes du jugement qu'elle a rendu le 1er novembre 1993 (dossier no 200-09-000593-936), la Cour d'appel du Québec a autorisé "Service spécial de vidanges inc." et "Gestion des rebuts D.M.P. inc." à amender, en appel, leur contestation du droit à l'expropriation de ladite Régie afin d'essayer de faire déclarer nul le règlement 1216 (1991) autorisant la signature d'une entente intermunicipale avec les M.R.C. de Francheville, du Centre-de-la-Mauricie, de Maskinongé et de Mékinac et créant la susdite Régie;

ATTENDU qu'en vertu de ce dernier jugement, la Ville de Trois-Rivières est dorénavant une partie intimée dans ces procédures;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Noël

APPUYÉ PAR : Alain Gamelin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières mandate l'étude "Tremblay, Bois, Mignault, Duperrey et Lemay, avocats", pour agir comme son procureur dans la cause portant le numéro 200-09-000593-936 de la Cour d'appel du Québec.

ADOPTÉE

623-93
Demande dérogation min. par "Récupération T.-R. inc." et "Ultramar Canada inc.".

ATTENDU qu'un comité consultatif d'urbanisme a été constitué au sein de la Ville de Trois-Rivières aux termes du règlement 1131 (1989) édicté le 18 septembre 1989;

ATTENDU que le Conseil a édicté le 5 août 1991 le règlement 1217 (1991) concernant les dérogations mineures à certaines dispositions des règlements de zonage et de lotissement;

ATTENDU que les compagnies "Récupération Trois-Rivières inc." et "Ultramar Canada inc." ont demandé au Conseil de leur accorder une dérogation mineure;

INITIALES DU MAIRE 645 INITIALES DU GREFFIER

ATTENDU que l'immeuble affecté par cette demande de dérogation porte le numéro 11-413 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières;

ATTENDU que la nature de cette demande est de ne pas respecter la largeur minimale de 30 mètres applicable à un terrain à usage industriel ou para-industriel;

ATTENDU que cette dérogation aurait pour effet de permettre à la compagnie "Récupération Trois-Rivières inc." d'acquérir de la compagnie "Ultramar Canada inc." et d'affecter à un usage déjà autorisé un terrain dont la largeur minimale serait de 18 mètres, et ce, en additionnant toutes les parties de celui-ci donnant sur la rue Père-Daniel;

ATTENDU que, lors de la réunion qu'il a tenue le 27 octobre 1993, le Comité consultatif d'urbanisme a émis un avis dans lequel il recommandait au Conseil d'accorder la dérogation demandée;

ATTENDU que, lors de la réunion que sa Commission permanente a tenue le 15 novembre 1993, le Conseil a approuvé le procès-verbal de cette réunion du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le greffier a fait publier à la page 40 de l'édition du 20 novembre 1993 du quotidien "Le Nouvelliste" un avis indiquant, notamment, la nature et les effets de la dérogation demandée ainsi que la date, l'heure et le lieu de la séance au cours de laquelle le Conseil statuerait sur celle-ci et informant toute personne intéressée qu'elle pourrait se faire entendre à cette occasion;

ATTENDU que le Conseil vient d'entendre les personnes intéressées par cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roger Bellemare

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que la Ville de Trois-Rivières accorde aux compagnies "Récupération Trois-Rivières inc." et "Ultramar Canada inc." la dérogation mineure ci-dessus décrite.

ADOPTÉE

624-93
Demande permis démol. présentée par Caisse pop. de St-Sacrement des T.-R.

ATTENDU que la Caisse populaire de St-Sacrement des Trois-Rivières a demandé un permis pour être autorisée à démolir l'immeuble portant le numéro 2367 de la 7e Avenue à Trois-Rivières;

ATTENDU que cette demande de permis a fait l'objet d'un avis affiché sur ledit immeuble et publié à la page 45 de l'édition du 22 novembre 1993 de l'hebdomadaire "L'Hebdo Journal";

ATTENDU que, lors de la réunion qu'il a tenue le 2 décembre 1993, le Comité créé par la Ville aux termes de son

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 66148-MG

règlement 1249 (1992) sur la démolition d'immeubles a refusé d'acquiescer à cette demande;

ATTENDU qu'aux termes d'une lettre adressée au greffier le 2 décembre 1993, ladite Caisse a interjeté appel de cette décision devant le Conseil conformément aux articles 412.18 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

CONSIDÉRANT les opinions déjà émises sur ce dossier lors des réunions que le Comité de démolition a tenues les 22 juin et 2 septembre 1993 et que la Commission permanente du Conseil a tenues les 5 juillet, 7 et 20 septembre 1993;

IL EST PROPOSÉ PAR: Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières autorise la délivrance du permis de démolition visant l'immeuble portant le numéro 2367 de la 7e Avenue demandé par la Caisse populaire de St-Sacrement des Trois-Rivières dès que cette dernière aura déposé entre les mains du chef de la division "permis et inspection" du Service de l'urbanisme et de l'aménagement les documents suivants:

- une lettre signée par un mandataire autorisé à l'effet qu'elle:
  - débutera les travaux de démolition au plus tard le 1er juin 1994 et qu'elle les terminera au plus tard le 31 décembre 1994;
  - réalisera le programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé conformément aux plans "esquisse préliminaire" (3 pages) annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante, lesquels ont été préparés par "les architectes Beauchamps et Labbé";
- une lettre irrévocable de garantie de 48 000 $ payable à la Ville de Trois-Rivières si elle fait défaut de réaliser tous et chacun des éléments de ce programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé d'ici le 31 décembre 1994.

MM. André Noël et Alain Gamelin votent contre l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE

625-93
Affect. deniers excédent. au paiement des échéances annuelles des rembours. d'emprunts.

ATTENDU que l'article 8 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7) permet à une municipalité d'affecter les deniers non utilisés provenant d'emprunts décrétés par règlements à une fin autre que celle à laquelle ils étaient destinés;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une feuille signée par le trésorier, M. Jean Hélie, le 15 novembre 1993, sur laquelle celui-ci établit les deniers non utilisés provenant d'emprunts décrétés par 30 règlements;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières affecte les deniers non utilisés provenant des emprunts décrétés par ces différents règlements au paiement des échéances annuelles des remboursements de ces emprunts, en capital et en intérêts.

ADOPTÉE

626-93
Demande au min. des Transports du Québec paiement subvention suite travaux restaur. pont de la Potherie.

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 546-92 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 21 décembre 1992, le Conseil a demandé au ministre délégué aux Transports du Québec, l'Honorable Robert Middlemiss, d'augmenter à 232 000 $ la subvention à être allouée à la Ville pour la restauration du pont de la Potherie;

ATTENDU qu'aux termes d'une lettre qu'il lui a adressée le 30 avril 1993, M. le ministre Robert Middlemiss informait M. le maire Guy LeBlanc que son ministère offrait à la Ville une subvention maximale de 232 000 $ pour la réalisation des travaux reliés à la restauration de ce pont, et ce, en vertu des nouvelles règles en vigueur depuis le 1er avril 1993 pour les ponts municipaux;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 273-93 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 17 mai 1993, le Conseil a accepté, à toutes fins que de droit, cette offre de subvention;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 538-92 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 21 décembre 1992, le Conseil a accepté la proposition de la compagnie "Construction R. Cloutier inc.", au montant de 194 893 $ (taxes excluses), pour la réparation du pont de la Potherie;

ATTENDU que cette compagnie a entrepris ces travaux le 25 mai 1993 et qu'elle les a terminés le 17 septembre 1993;

ATTENDU que la Ville est en droit de réclamer une subvention égale au coût des sommes qu'elle a déboursées pour la réalisation de ces travaux, auxquelles s'ajoute un montant équivalant à 7 % de celles-ci à titre de frais d'ingénierie et la partie des taxes qui ne sont pas admissibles aux remboursements auxquels ont droit les municipalités;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Alain Gamelin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières demande au ministère des Transports du Québec de lui verser la subvention à laquelle elle a droit dans les circonstances et qu'elle autorise son trésorier, M. Jean Hélie, à signer tous les documents à cet effet.

ADOPTÉE

627-93
Mandat U.M.Q. pour achat formulaires pour Cour municipale.

ATTENDU que l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) permet à une municipalité de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour objet l'achat de matériel;

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 8614R-MG

ATTENDU que cet organisme propose à la Ville de procéder, en son nom, à un achat regroupé concernant les formulaires nécessaires aux opérations de la Cour municipale;

ATTENDU que la Ville désire procéder à cet achat regroupé pour se procurer les formulaires décrits et quantifiés sur un bordereau de commande préparé le 15 novembre 1993 par M. Jacques Blais, dont un exemplaire demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières confie à l'Union des Municipalités du Québec le mandat de procéder, en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant les formulaires nécessaires pour les opérations de sa Cour municipale, et ce, afin de se procurer les formulaires décrits et quantifiés audit bordereau.

Que la Ville s'engage, si l'Union adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté elle-même directement avec le fournisseur à qui le contrat aura été adjugé.

Que la Ville consente, en considération des services rendus par l'U.M.Q., à lui verser des frais administratifs équivalant à 3 % de la valeur (avant taxes) de sa part dans ce contrat.

ADOPTÉE

628-93
Autor. C. Lamy et J. Forcier microfilmer listes encaissements taxes mun. 1985 à 1990 et taxes scolaires 1985-1986 à 1989-1990.

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Gamelin

APPUYÉ PAR : André Noël

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières autorise Mme Céline Lamy et M. Jacques Forcier, en leur qualité d'employés oeuvrant au sein du Service greffe et archives, à fidèlement reproduire sur pellicule photographique la liste des encaissements des taxes municipales des années 1985 à 1990 inclusivement et des taxes scolaires des années 1985-1986 à 1990-1991 inclusivement, puis, subséquemment, à les détruire, le tout conformément aux articles 2 et suivants de la Loi sur la preuve photographique de documents (L.R.Q., c. P-2).

ADOPTÉE

629-93
Mandat à "Corpor. du tourisme et congrès Ville T.-R. inc." accueil, promotion et dével. de l'industrie tour. trifluvienne.

ATTENDU que la "Corporation du tourisme et des congrès de la Ville de Trois-Rivières inc." a été constituée sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38) en vertu de lettres patentes données, scellées et enregistrées (au libro C-1408, folio 93) le 3 novembre 1992;

ATTENDU que cette Corporation a, notamment, pour objet de:

- promouvoir, planifier et développer des activités touristiques et de congrès à Trois-Rivières;
- faire connaître la Ville de Trois-Rivières comme destination touristique et centre de congrès;

INITIALES DU MAIRE 649 INITIALES DU GREFFIER

- organiser et offrir des services d'accueil et d'information pour les touristes et les congressistes;

ATTENDU que la Ville a parrainé la mise sur pied de cette Corporation et qu'elle lui verse une importante subvention pour assurer son fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières confie à la "Corporation du tourisme et des congrès de la Ville de Trois-Rivières inc." le mandat exclusif d'accueillir, de promouvoir et de développer l'industrie touristique sur son territoire et qu'elle s'engage à lui fournir un local à partir duquel elle pourra offrir des services d'accueil à l'année.

ADOPTÉE

630-93
Permanence de J.-P. Bourassa, M. Marcotte, Y. Lafrance, C. Marchand, M. Caron, D. L'Heureux, S. Nérin, H. Blais, H. Lebrun.

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 269-93 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 17 mai 1993, le Conseil a nommé:

- M. Jean-Paul Bourassa à un poste de chauffeur-opérateur de rétroexcavatrice au sein du Service des travaux publics;

- M. Marcel Marcotte à une poste de chauffeur-opérateur de camion lourd au sein du Service des travaux publics;

- M. Yves Lafrance à un poste de chauffeur-opérateur de camion lourd au sein du Service des travaux publics;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 340-93 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 21 juin 1993, le Conseil a nommé Mme Christine Marchand à un poste permanent à temps complet de téléphoniste/préposée à l'entrée de données (classe 5, échelon 7) au sein du Service des travaux publics;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 359-93 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 5 juillet 1993, le Conseil a nommé M. Martin Caron à un poste de menuisier au sein du Service des travaux publics (statut P);

ATTENDU qu'aux termes d'une entente intervenue le 6 juillet 1993 entre la Ville et le Syndicat de ses fonctionnaires et qu'il a ratifiée par la résolution 400-93 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 9 août 1993, le Conseil a nommé M. Daniel L'Heureux à un poste de technicien en évaluation II au sein du Service de l'évaluation;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 440-93 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 7 septembre 1993, le Conseil a nommé:

- Mme Sylvie Nérin à un poste permanent à temps complet de secrétaire-sténo junior (classe 5) au sein du Service de la sécurité publique (gendarmerie);

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

- Mme Hélène Blais à un poste permanent à temps complet de préposée aux télécommunications (classe 6) au sein du Service de la sécurité publique;

- Mme Hélène Lebrun à un poste permanent à temps complet de secrétaire-sténo junior (classe 5) au sein du Service de la sécurité publique (opérations);

CONSIDÉRANT que les évaluations produites par les supérieurs immédiats de ces employés confirment que ceux-ci ont complété avec succès leur période de probation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières confirme chacune des personnes ci-dessus identifiées dans le poste mentionné en regard de leur nom.

ADOPTÉE

631-93
Régime rétrosp. de la C.S.S.T. pour 1994.

ATTENDU que, conformément à l'article 314 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (L.R.Q., c. A-3.001), la Ville, en sa qualité d'employeur, est assujettie à l'ajustement rétrospectif de sa cotisation annuelle à la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 5 du Règlement sur l'ajustement rétrospectif de la cotisation, la Ville doit, avant le 1er janvier prochain, faire parvenir à ladite Commission un avis de son choix d'assumer, pour l'année 1994, le coût des prestations dues en raison des accidents du travail et des maladies professionnelles jusqu'à concurrence d'une limite pour chaque accident ou maladie;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières assume, pour l'année 1994, le coût des prestations dues en raison des accidents du travail et des maladies professionnelles jusqu'à concurrence d'une limite, pour chaque accident ou maladie, d'un montant équivalent à une (1) fois le salaire maximum annuel assurable pour l'année de cotisation 1994, soit 48 000 $.

Que le directeur du Service des ressources humaines, M. Claude Gendron, soit, et il est, par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, un avis à cet effet et à le faire parvenir à la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec.

ADOPTÉE

632-93
Nomin. G. Brouillette et D. Labarre à des postes de programmeur au Service de l'informatique.

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières nomme:

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

- M. Gilles Brouillette à un poste permanent à temps complet de programmeur au sein du Service de l'informatique (classe 9, échelon 5);

- M. Daniel Labarre à un poste permanent à temps complet de programmeur au sein du Service de l'informatique (classe 9, échelon 1).

Qu'ils soient soumis à une période de probation de trois (3) mois conformément à l'article 11.09 de la convention collective qui leur est applicable.

ADOPTÉE

633-93
Abolition d'un poste de préposé aux pompes et chambres de vannes.

ATTENDU que la Ville est engagée dans un processus de rationalisation de ses dépenses;

ATTENDU que, lors de la réunion que sa Commission permanente a tenue ce soir, le Conseil a accepté de créer un poste permanent de mécanicien d'entretien au sein du Service des travaux publics, compte tenu de la décision constatée dans la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières abolisse le poste permanent de préposé aux pompes et chambres de vannes au sein du Service des travaux publics qui deviendra vacant le 1er janvier 1994 à la suite de la retraite de M. Marius Paquette.

ADOPTÉE

634-93
Liste des chèques émis novembre 1993.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de la liste des chèques émis par la Ville de Trois-Rivières au cours du mois de novembre 1993 et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que l'ensemble de ces chèques totalise des déboursés de 12 508 221,23 $;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, la liste des chèques à laquelle réfère le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE

635-93
Liste des comptes.

COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR: Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: Roland Thibeault

Livre des règlements F.M. - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

INITIALES DU MAIRE 652 INITIALES DU GREFFIER

ET RÉSOLU:

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 20 novembre 1993

WMI Mauricie Bois-Francs:	
Enlèvement, transport et enfouissement des déchets - novembre 1993	154 707,12 $
Services paysagistes Les Vieilles Forges inc.:	
Engazonnement des excavations d'aqueduc, d'égouts et de trottoirs - paiement no 5 - retenue 10 %	3 530,88
Lignco inc.:	
Marquage sur chaussée - paiement no 6 - retenue 10 %	78,40
Sable des Forges inc.:	
Achat de sable et de sel - Travaux publics	3 225,95
Jules Milette inc.:	
Contenants - octobre 1993 - usine de traitement d'eau	81,94
ICG gaz propane:	
Propane - Zamboni - Travaux publics	189,00
Normandin Beaudry:	
Honoraires - mise en marché des protections d'assurance collective - septembre et octobre 1993 - Ressources humaines	4 451,20
Honoraires - régime d'assurance collective - septembre 1993 - Ressources humaines	1 559,56
Me André Rousseau:	
Honoraires - grief Syndicat des employés des services extérieurs - Ressources humaines	306,02
Louise Tremblay:	
Honoraires - sténographie - cause Axa assurances - Contentieux	183,61
Serge Arvisais:	
Honoraires - sténographie - cause Transport Raynald inc. - Contentieux	129,37
IBM Canada ltée:	
Entretiens périphériques - février à juillet 1993 inclusivement - Informatique	6 877,10
Johnson Controls:	
Contrôle automatique - salles électriques diverses bâtisses - décembre 1993	2 532,83
Communications Le Rocher inc.:	
Location de télépage - novembre 1993 à janvier 1994 - Colisée	103,83
Entretien du système de radiocommunication - novembre 1993 - Travaux publics, Permis et Services communautaires	1 006,29

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Bis remorquage enr.:
Service de remorquage - novembre 1993 - Cour municipale 66,75 $

Bonaventure communication (TAS):
Avertisseur d'ascenseur - du 1er novembre 1993 au 31 octobre 1994 - Travaux publics 832,03

Paco corporation:
Contrat de service - 2e visite annuelle Salle J.-A.-Thompson - Travaux publics 1 446,64

Ascenseurs R.C.R. T.-R.:
Vérification des ascenseurs - octobre 1993 - bibliothèque, Centre culturel, hôtel de ville, Salle J.-A.-Thompson, Édifice François-Nobert 172,00

Roi mauricien des habits:
Réparation de pantalons - Sécurité publique 17,80

Servac inc.:
Récupération d'huile - Travaux publics 72,33

Ministre des Finances du Québec:
Journal des débats - 28 septembre loi 304 - Direction générale 4,57

Institut de police du Québec:
Inscriptions - colloque en gestion - Sécurité publique 189,18

Ass. québ. pour la maîtrise de l'énergie:
Cotisation - Travaux publics 127,97

Hebdo journal:
Avis publics (journées d'enregistrement, entrée en vigueur, invitation adoption du budget 1994 et du programme triennal d'immobilisations 1994-1995-1996), avis (Travaux publics # 7 et 8) et hommage du Conseil à Jean-Claude Beaumier 6 626,89

Le Nouvelliste:
Avis d'encan public, appel d'offres (travaux environnementaux) et avis public (journée d'enregistrement) 1 152,86

Le Soleil:
Appel d'offres (assurances des biens et assurances des différentes responsabilités) 1 035,57

Calendrier historique de la Mauricie:
Commandite annuelle - Information 200,00

Flageol photo enr.:
Photos - Travaux publics et hockey - Information 57,49

Publi design inc.:
Travaux graphiques (message patinage, invitation aux inscriptions, grille des ateliers de loisir, feuillet inscriptions sports 1993-1994, accord coopération Jinzhou et Trois-Rivières, Le Saisonnier automne 1993, Travaux

Livre des règlements FM - Formules Municipales Ent., Farnham (Québec) - no 8614R-MG

publics et Hockey: la vie commence à 40 ans)	1 097,25
Buffet Jeanne Paquin:	
Repas - réunion du Conseil le 10-11-93	129,24
IGA-Boniprix:	
Achat d'épicerie pour réceptions	48,11 $
Le St-Prosper:	
Lunch - rencontre consultants	98,22
FRAIS DE HUISSIERS	
Francine Gaumond	51,46
Paquette & ass.	197,57
Trudel & associés	1 144,94
LOISIRS	
Atelier des Vieilles Forges inc.:	
Entretien ménager - octobre 1993 - secteur sportif de la polyvalente Ste-Ursule, Colisée et Pavillon de la jeunesse	656,00
UQTR:	
Achat du Cahier d'études du loisir	13,95
BIBLIOTHÈQUE	
Presto libre service:	
Achats divers pour animations	71,01
Reliure Bois-Francs inc.:	
Reliure de volumes	998,24
Périodica:	
Réabonnement à divers périodiques	837,70
Tabagie Champoux inc.:	
Achat de journaux - section adultes - mai à septembre 1993 inclusivement	780,14
Achat de journaux - activités d'animation estivale	121,56
Le Colimaçon:	
Achat de disques et cassettes - audio adultes et jeunes	730,78
Trend Music Group:	
Achat de disques - audio adultes et jeunes	456,56
Achats de livres	
L'Exèdre librairie inc.	897,68
Gale Research inc.	42,51
Librairie Clément Morin & fils inc.	538,48
Librairie Poirier inc.	1 333,02
Société canadienne d'hypothèques et de logement	18,50

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Baril, Roger:	
Chef de service - matériel roulant - Travaux publics	
133 km - octobre 1993	37,24 $
Goulet, Martin:	
Technicien génie civil I - Travaux publics	
566 km - novembre 1993	158,48
Goyette, Louise:	
Chef de service administration - Travaux publics	
9 sorties - du 1er mars au 9 novembre 1993	27,00

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Gérard Brahic:	
Québec - cours Code civil le 12 novembre 1993	83,70
Québec - cours Code civil les 5 et 6 novembre 1993	194,86
Québec - réunion des villes industrielles - UMQ	88,95
Perçu en trop	(11,20)
Danielle Marchand:	
Nicolet - cours du MIP - Institut de police du Québec	70,00
Jacques St-Laurent:	
Montréal - rencontre Vélo Québec - développements cyclables	81,20
Remboursement de petite-caisse	137,96

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

Juliette Bourassa	143,88
Pierre Gélinas	1 434,76
Jean-Guy Gervais	277,16
Fernand Lachance	96,88
Gilles Poulin	193,56

TOTAL DE LA PAIE BRUTE POUR LA SEMAINE SE TERMINANT LE 13 NOVEMBRE 1993	341 480,18
TOTAL	545 872,71 $

Pour la semaine se terminant le 27 novembre 1993

Gaston Paillé ltée:	
Égout pluvial rue Bergeron - paiement no 3 - retenue 10 %	1 439,04 $
Piste cyclable (Hamelin à Tebbutt) - paiement no 5 - retenue 10 %	639,09
Construction Trudel et Pellerin:	

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

Enlèvement de pierre dangereuse - Porte Duplessis - Travaux publics	1 395,76 $
Construction C.C.L. inc.: Installation de raccords sur ligne d'eau - pont Duplessis	542,95
Maurice Couture ltée: Rampe d'accès - pavillon Adélard-Dugré - paiement no 3	367,22
WMI Mauricie Bois-Francs: Contenants - octobre 1993 - Travaux publics	6 146,65
Georges Langevin: Sable - Travaux publics	764,64
Construction et pavage Maskimo ltée: Asphalte - Travaux publics	630,44
Simard Beaudry inc.: Location de niveleuse - Travaux publics	108,50
Canadian Pacific Limited: Interdiction des sifflets aux passages à niveau - 1993-1994	4 500,00
Location de tuyaux et câbles souterrains - Travaux publics	55,64
Patricia Charette: Servitude par le Club de golf des Vieilles Forges inc. - Greffe	464,48
Groupe Admari inc.: Préposés aux stationnements - octobre 1993 - Cour municipale	3 966,47
Communications Le Rocher: Réparation de radios - Sécurité publique	764,22
Burotec: Réparation de télécopieur - Sécurité publique	122,35
Vidéo électronique C.G. inc.: Réparation de vidéo - Sécurité publique	106,20
Électronique Matteau inc.: Installation de prise pour brancher sur ligne téléphonique - Sécurité publique	29,49
Studio Gosselin: Développement de photos - Sécurité publique	707,54
Protection incendie D.F.S.: Recharge d'extincteurs - Sécurité publique	98,98
ICG gaz propane: Propane pour Zamboni - Travaux publics	126,00
Corporation pour le développement de l'île St-Quentin:	

Essence pour tracteurs et tondeuses - octobre 1993	91,00
Jacques Le Nettoyeur inc.: Nettoyage de vêtements - Sécurité publique	63,43 $
Normand Rouette: Location de vidéo et cassettes - Travaux publics	42,10
Bélitec inc.: Agrandissement de plan - Travaux publics	27,73
Cogeco câble inc.: Location de câble FM - du 8 décembre 1993 au 7 février 1994 - Permis	37,08
Location de câble FM - du 8 décembre 1993 au 7 février 1994 - Greffe	16,08
Association des communicateurs municipaux du Québec: Cotisation 1994 - Information	175,00
Union des municipalités du Québec: Colloque "La gestion de l'eau à quel prix?" - Travaux publics	105,72
Publications du Québec: Mise à jour # 47 aux Lois refondues du Québec - Greffe	41,19
Société québécoise d'information juridique: Abonnement et relieur - Jurisprudence express 1994 - Contentieux	364,01
Publications CCH/FM ltée: Abonnement 1994 aux règlements concernant les municipalités du Québec - Greffe	126,00
Éditions Yvon Blais inc.: Volume "Jurisprudence inédite du droit de l'environnement" - Contentieux	399,11
Barreau du Québec en fidéicommis: Abonnement - Recueils et annuaire de jurisprudence 1994 - Contentieux	160,50
Médiaction plus: Appel d'offres - assurances biens et responsabilités	2 869,66
Publi design inc.: Travaux graphiques (patinage / hockey, collecte de sang, correction maquette Publi-sac, feuillet 30 jours) - Information	605,77
Normand Boisvert: Cartes de Noël - Mairie	433,35
Houle photographes enr.: Photos - retraités Travaux publics	139,25

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6514R-MG

LUNDI LE 6 DÉCEMBRE 1993

Orchestre symphonique T.-R.:	
Musicien - Ordre de La Vérendrye	89,02
Le Sabord:	
Publicité	220,69
Presses Université du Québec:	
Achat de livre et vidéo "Vers l'organisation du XXIe siècle"	41,46 $
Atelier Papyrus inc.:	
Cadeaux-souvenirs - Livres d'art	270,00
Buffet Jeanne Paquin:	
Repas - réunion du Conseil le 15 nov. 1993	275,99
Restaurant Normandin inc.:	
Repas aux détenus - du 27 août au 21 octbore 1993 - Sécurité publique	38,02

FRAIS DE HUISSIERS

Trudel & associés	1 836,93

SUBVENTIONS - DÉMOLITION DE HANGARS

Caisse populaire de Trois-Rivières	500,00
Jean Drouin	800,00
Danielle Normand Héon	800,00
Daniel Lord	1 252,25

LOISIRS

Christian Fournier:	
Montage des bandes de la patinoire Cardinal-Roy	150,00
Denis Lelièvre:	
Remboursement de fonds de change suite au vol du 22 novembre 1993 - aéroport	200,00
Patricia Tourigny:	
Services rendus - brunch d'accueil aux nouveaux arrivants	50,00
U.Q.T.R.:	
Soutien conseil - sondage sur la famille	140,00

Achats - restaurant Pavillon de la jeunesse

Emballages Bettez inc.	418,53 $
J. Champagne inc.	686,15
Crémerie Trois-Rivières	895,83
Alexandre Gaudet ltée	844,78
Boucherie Alex Lamy inc.	37,45
LPM Supérieur inc.	319,24
Distribution Mauricie-Drummond inc.	333,50
Multi-marques inc.	64,70
Croustilles Yum Yum inc.	260,00

BIBLIOTHÈQUE

LUNDI LE 6 DÉCEMBRE 1993

INITIALES DU MAIRE 659 INITIALES DU GREFFIER

Documensa:	
Abonnement à l'Index de l'Actualité 1994	791,59 $
Odette Pelletier:	
Fonds de change - vente de livres les 27 et 28 novembre 1993	150,00
Reliure Bois-Francs inc.:	
Reliure de volumes	935,66
Achats de livres	
L'Excèdre librairie inc.	146,32
La Bande dessinerie	582,13
Librairie Clément Morin et fils inc.	731,02
Librairie Poirier inc.	2 213,42
Productions Specta inc.	33,50
Personnel d'accueil et technique - séance publique rivière St-Maurice	129,38
ALLOCATION D'AUTOMOBILE	
Juteau, Claude:	
Chef de service - Arpentage - Travaux publics	
1 350 km - octobre 1993	378,00
FRAIS DE DÉPLACEMENT	
Lucienne Bellemare:	
Repas (9 personnes) - réunion avec différents consultants	101,41
Germain Déziel:	
Drummondville - comité de normalisation des feux de circulation du Québec	55,34
Pascal Recco:	
St-Hyacinthe - colloque (AREVMQ) Association des responsables d'espaces verts municipaux du Québec	126,72
André Verville:	
Drummondville - inspection système de chaînes	51,20
REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES	
Colette Duval	88,75
Pierre Gélinas	1 441,71
Jean Hélie	132,95
Gilles Poulin	201,84
TOTAL DE LA PAIE BRUTE POUR LA SEMAINE SE TERMINANT LE 20 NOVEMBRE 1993	365 107,93
TOTAL	412 596,05 $

Livre des règlements FM - Formules Municipales Etr., Farnham (Québec) -no 8614R-MG

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 6 DÉCEMBRE 1993

Pour la semaine se terminant le 4 décembre 1993

Récupération Tersol inc.:	
Déneigement zone 7 - paiement no 1 - retenue 10 %	95 801,14 $
Déneigement zone 3 - paiement no 1 - retenue 10 %	71 574,23
Déneigement Maska inc.:	
Déneigement zone 2 - paiement no 1 - retenue 10 %	129 066,38
André Cyrenne inc.:	
Déneigement zone 4 - paiement no 1 - retenue 10 %	97 322,27
Gaston Paillé ltée:	
Regards, puisards et bornes d'incendie à installer et réparer 1993 - paiement no 1 - retenue 10 %	46 305,00
Cimentier Marock:	
Réparation de trottoirs et construction d'entrées charretières - paiement no 4 - retenue 10 %	42 495,93
Pluritec ltée:	
Système de fluoration - usine de traitement d'eau - paiement no 1	7 555,91
Traf-Park inc.:	
Système de perception installé au stationnement Badeaux - paiement no 2 - retenue 10 %	5 142,81
Remise de retenue	4 002,60
Consultants VFP inc.:	
Honoraires - butoir pour camions - quai de déchargement des neiges usées - paiement no 1	2 003,04
Lignco inc.:	
Marquage sur chaussée - paiement no 7 - retenue 10 %	1 594,85
Sanivan inc.:	
Nettoiement des puisards - paiement no 8	1 324,15
Construction Héroux, Allard, Goyette:	
Cloisonnement et peinture - Édifice des travaux publics - paiement no 5	972,65
Serv. paysagiste des Vieilles Forges inc.:	
Remise de dépôt sur soumission - engazonnement des excavations 1993	1 500,00
Sani mobile T.-R. inc.:	
Vidange de fosses septiques - Travaux publics	3 128,44
WMI Mauricie Bois-Francs:	
Contenants - novembre 1993 - aéroport et Travaux publics	1 431,92 $
Produits chimiques Général:	
Achat de calcium - Travaux publics	4 363,58

Construction et pavage Maskimo ltée: Asphalte - Travaux publics	2 170,81
Asphalte Continental: Asphalte - Travaux publics	340,98
Services batteries électriques ltée: Batterie et rechargement de batterie - usine de traitement d'eau	567,08
Bigué, Lord et associés inc.: Honoraires - expertise pour l'édifice Louis-Georges Baril - Urbanisme	3 000,00
Dr Maurice Poulin: Honoraires - examens médicaux - novembre 1993	1 440,00
Mario Boisvert, avocat: Honoraires - cause de la Cour municipale en appel - Contentieux	655,81
Spécialité 70 ltée: Panneaux d'interprétation sur la vie de M. Whitehead et installation, transport et installation d'un muret de béton pour le monument Whitehead, nettoyage du monument, installation d'un mat de drapeau et système d'ancrage - Urbanisme	4 926,28
Bis remorquage enr.: Frais de remorquage - octobre et novembre 1993 - Sécurité publique et Cour municipale	1 213,95
IBM Canada ltée: Entretien de l'unité de ruban magnétique - décembre 1993 - Informatique	320,93
Hexatek: Réparation de terminaux - Informatique	42,50
Deschamps photo: Réimpression de photos - PPU - Urbanisme	40,16
Extermination B.B. inc.: Service d'extermination - stade de baseball - novembre 1993	50,08
Imprimerie Art graphique: Inversion des couverts du livre d'or	86,67
ADT Canada inc.: Système d'alarme - du 1er décembre 1993 au 28 février 1994 - édifice François-Nobert, pavillon Lambert et hôtel de ville	260,41
Alarmes mauriciennes: Système d'alarme - du 17 novembre au 17 décembre 1993 - Édifice des Travaux publics	38,95
Location GAN inc.: Location de fourgonnette - du 25 octobre au 12 novembre 1993 - Travaux publics	1 071,94 $

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

LUNDI LE 6 DÉCEMBRE 1993

ICG gaz propane: Propane pour Zamboni - Travaux publics	210,00
FABB: Cours de Dbase IV version française - 3 groupes	2 394,81
Commission scolaire de Trois-Rivières: Cours de Sécurité incendie bloc C - 8 candidats - frais d'examen	576,00
Clinique d'optométrie de T.-R.: Examens de la vue et rapports - 2 candidats	80,00
Hebdo journal: Avis publics (aliénation d'immeubles, dérogation mineure règlements d'urbanisme, entrée en vigueur, demande de permis de démolition et journée d'enregistrement)	1 047,19
Le Nouvelliste: Avis public (dérogation mineure règlements d'urbanisme) et appels d'offres (exploitation du restaurant de l'aéroport et fourniture d'une fourgonnette)	823,47
Médiacom inc.: Panneaux publicitaires - novembre 1993 - aéroport et autoroute - Information	439,56
Collège Montmorency: Inscriptions (5 personnes) - cours DIR & Mousse - Sécurité publique	232,50
AQTE Mauricie Bois-Francs: Inscriptions (3 personnes) - conférence régionale AQTE - Usine de traitement d'eau	180,00
APCHQ: Renouvellement d'adhésion 1994 - Permis	389,48
Association québécoise d'urbanisme: Renouvellement d'adhésion - Urbanisme	66,77
Institut de police du Québec: Émission d'une carte d'opérateur de radar pour 5 personnes - Sécurité publique	50,00
Éditions Yvon Blais inc.: Renouvellement - résumés des jurisprudence pénale du Québec 1994 - Sécurité publique	173,34
Le Groupe CFC: Achat de guides et acétates ("Mobiliser son équipe", "La relation de supervision" et "Préparer un changement") - Ressources humaines	484,84

Société québécoise d'information juridique:	
Réabonnement au Droit du travail Express - Ressources humaines	502,69 $
Wilson & Lafleur ltée:	
Achat du document "Embauche et préambauche: Guide de rédaction" - Ressources humaines	35,26
Yvon Fréchette:	
Franchise - remplacement de lunettes	34,00
Association du personnel de direction de la Ville de Trois-Rivières:	
Souper des cadres - 1 personne	45,00
IGA-Boniprix:	
Épicerie pour réceptions	117,58
Michel Héroux:	
Remboursement partiel - activité physique	37,50

FRAIS DE HUISSIERS

Drolet et associés (Contentieux)	18,90

LOISIRS

Productions Specta inc.:	
Services techniques lors du Festival international de la poésie 1993	1 958,13
Conciergerie - octobre 1993 - Parc portuaire	8 730,32
Personnel d'accueil et technique - colloque sur la famille	423,25
Service d'entretien, d'accueil et de surveillance, services professionnels généraux, animation et photocopies - octobre 1993 - Bibliothèque	5 319,53
Association du sport motorisé T.-R.:	
Confection de murets	4 653,80
Éloi Guillemette:	
Nivellement du terrain de balle Ste-Marguerite	693,36
Les Ateliers photographiques:	
Laminage - exposition Les Vitraux - Affaires culturelles	18,47

BIBLIOTHÈQUE

Le Colimaçon:	
Achat de cassettes et disques compacts - audio adultes	602,50
Holiborne distributing Co.:	
Achat de cassettes et disques compacts - audio adultes	83,02

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6814R-MG

INITIALES DU MAIRE 664 INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 6 DÉCEMBRE 1993

Tred Music Group:	
Achat de cassettes et disques compacts - audio adultes	51,92 $
Consumer Reports:	
Renouvellement d'abonnement	35,00
National Geographic Society:	
Renouvellement d'abonnement	39,30
Motor Trend:	
Renouvellement d'abonnement	29,53
Magazine PME:	
Renouvellement d'abonnement	24,50
Magazine Protégez-vous:	
Renouvellement d'abonnement	19,95
Magazine Publicor:	
Renouvellement d'abonnement à Filles d'aujourd'hui	23,05
Reliure Bois-Francs inc.:	
Reliure de volumes	675,05

Achats de livres

Les Encyclopédies populaires inc.	619,53
L'Exèdre librairie inc.	2 701,64
Librairie Clément Morin et fils inc.	178,96
Librairie Poirier inc.	1 692,23

AÉROPORT

Caisse enregistreuse Cemcro:	
Reconditionnement de l'imprimante	278,20
Receveur général du Canada:	
Licence de radio	208,00
Location d'équipement pour usage à l'aéroport - du 1er octobre 1993 au 30 septembre 1994	1,11

Achats - restaurant Le Pilote

Crémerie Trois-Rivières	232,79
Deno fruits	116,15
Groupe Communication Canada	32,64
Jam-Bec	627,26
Boucherie Alex Lamy inc.	125,29
Maheu & Maheu inc.	71,52
Multi-marques inc.	43,25
Société des alcools du Québec	232,68

PARC PORTUAIRE

Johnson Controls:	
Réparation des ventilateurs du corridor	779,85 $

LUNDI LE 6 DÉCEMBRE 1993

INITIALES DU MAIRE 665 INITIALES DU GREFFIER

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Arseneault, Jean-Yves:	
Animateur en loisirs - Loisirs	
283 km - du 27 sept. au 19 nov. 1993	79,24
Jacob, Luc:	
Programmeur - Informatique	
11 sorties - du 15 oct. au 25 nov. 1993	33,00
Laberge, André:	
Inspecteur en bâtiments II - Permis et inspections	
1 011 km - novembre 1993	212,31
Roy, François:	
Responsable des relations publiques - Direction générale	
8 sorties - du 4 oct. au 19 nov. 1993	24,00

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Alain Poulin:	
Nicolet - cours d'animateur à l'Institut de police du Québec	70,00
Normand Rouette:	
Laval - colloque Direction de la circulation	88,07

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

Jacques Blais	656,08
Juliette Bourassa	121,64
Pierre Gélinas	1 659,77
Jacques Goudreau	129,66
Fernand Lachance	165,67
Denis Lelièvre	97,21
Gilles Poulin	61,48

TOTAL DE LA PAIE BRUTE POUR LA SEMAINE SE TERMINANT LE 27 NOVEMBRE 1993	339 649,05
TOTAL	914 119,30 $
GRAND TOTAL	1 872 588,06 $

Service de la trésorerie
Le 2 décembre 1993

ADOPTÉE

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 6 DÉCEMBRE 1993

636-93
Contrat de travail R. Marchand pour l'année 1994.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de contrat de travail à intervenir entre la Ville et M. Richard Marchand;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : Alain Gamelin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services de M. Richard Marchand, du 1er janvier au 31 décembre 1994, à titre de régisseur des équipements au sein du Service des loisirs (Régie des programmes sportifs).

Qu'elle lui verse une rémunération de 30 500 $ payable en 52 versements hebdomadaires, consécutifs et égaux de 586,54 $.

Que le susdit projet de contrat de travail soit approuvé à toutes fins que de droit et que le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, soit et il est, par les présentes, autorisé à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

637-93
Voeux de sympathie à la famille de feue Marie-Berthe Massicotte.

ATTENDU que Mme Marie-Berthe Massicotte est décédée le 3 décembre 1993 à l'âge de 81 ans;

ATTENDU qu'elle était l'épouse de Me Léo LeBlanc qui fut maire de la Ville de Trois-Rivières du 21 septembre 1953 au 19 septembre 1955 et la mère de Me Guy LeBlanc, conseiller à la Ville de Trois-Rivières de 1982 à 1990 et maire de celle-ci depuis le 4 novembre 1990;

ATTENDU que la perte d'un être cher est une épreuve douloureuse;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Alain Gamelin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières transmette aux membres de la famille de feue Marie-Berthe Massicotte-LeBlanc ses plus sincères voeux de sympathie à l'occasion du décès de cette dernière.

ADOPTÉE

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Maire suppléant

Greffier

GP/gg

LUNDI LE 20 DÉCEMBRE 1993

À une séance régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le vingt (20) décembre mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993) à vingt heures trente minutes (20 h 30), en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les membres ci-après identifiés étaient présents et ils constituaient quorum :

Monsieur le maire :	Guy	LeBlanc
Madame la conseillère :	Chrystiane	Thibodeau
Messieurs les conseillers :	Émilien	La Barre
	Daniel	Perreault
	Roger	Bellemare
	Pierre. A.	Dupont
	André	Noël
	Alain	Gamelin
	Roland	Thibeault
	Gilles	Latour
	Michel	Legault
	Henri-Paul	Jobin
	André	De Repentigny

638-93
Procès-verbal séance régul. 6-12-93.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le procès-verbal de la séance régulière tenue le 6 décembre 1993, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: André de Repentigny

APPUYÉ PAR: Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Que ledit procès-verbal et les décisions qui ont été prises à ladite séance soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

Avis de motion maintenus.

a) Règlement autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine relativement à l'entretien du pont Duplessis.
(Mme Chrystiane Thibodeau, le 5 juillet 1993.)

b) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de créer la zone résidentielle 1138-1 à même une partie de la zone 1138.
(M. Roger Bellemare, le 20 septembre 1993.)

c) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre le stationnement en façade dans la cour avant de plus de 15,0 m à certaines conditions dans la zone 224-M.
(M. Roger Bellemare, le 20 septembre 1993.)

d) Règlement relatif à la garde des animaux.
(M. Gilles Latour, le 4 octobre 1993.)

e) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur une partie du lot 242 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet.

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

(M. André de Repentigny, le 18 octobre 1993.)

f) Règlement sur la circulation et le stationnement et abrogeant le règlement 186 et ses amendements.
(M. Michel Legault, le 15 novembre 1993.)

g) Règlement adoptant le budget 1994 de la Corporation intermunicipale de transport des Forges.
(M. Pierre A. Dupont, le 15 novembre 1993.)

h) Règlement autorisant l'achat d'équipement pour soutenir les festivités populaires et de quartiers et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Pierre A. Dupont, le 18 novembre 1993.)

i) Règlement autorisant le bouclage d'une partie du réseaux d'aqueduc et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Gilles Latour, le 18 novembre 1993.)

j) Règlement autorisant l'acquisition d'équipements informatiques et autres et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Henri-Paul Jobin, le 18 novembre 1993.)

k) Règlement autorisant l'acquisition de véhicules automobiles pour le Service de la sécurité publique et de machinerie pour le Service des travaux publics et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Roland Thibeault, le 18 novembre 1993.)

l) Règlement autorisant le recouvrement de pavage de diverses rues, la reconstruction de divers trottoirs et la rénovation de ponceaux et fossés et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Émilien La Barre, le 18 novembre 1993.)

Avis de motion. Règl. autor. réhabil. et reloc. système de dosage du fluorure de trait. d'eau.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant la réhabilitation du système de dosage du fluorure à l'usine de traitement d'eau et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 décembre 1993.

(signé) Pierre A. Dupont

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) de manière à édicter nouv. dispos. concernant "Fonds de stat. hors-rues".

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à édicter de nouvelles dispositions dans les secteurs de la ville où s'applique le "Fonds de stationnement hors-rues".

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 décembre 1993.

(signé) Daniel Perreault

INITIALES DU MAIRE 669 INITIALES DU GREFFIER

639-93
Compte rendu Comm. perm. du 6-12-93.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le compte rendu de la réunion que la Commission permanente du Conseil a tenue le 6 décembre 1993, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Émilien La Barre

APPUYÉ PAR: André Noël

ET RÉSOLU:

Que ledit compte rendu et les décisions qui ont été prises à ladite réunion soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit et que ces dernières soient exécutoires.

ADOPTÉE

640-93
Projet de règl. 2001-Z-175 (1993) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière édicter de nouv. dispos. concernant "Fonds de stat. hors-rues".

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-175 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à édicter de nouvelles dispositions dans les secteurs de la ville où s'applique le "Fonds de stationnement hors-rues";

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Perreault

APPUYÉ PAR : André Noël

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil de la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-175 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à édicter de nouvelles dispositions dans les secteurs de la ville où s'applique le "Fonds de stationnement hors-rues", afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 17 janvier 1994 à 20 h 15.

ADOPTÉE

641-93
Règl. 1322 (1993) autor. vers. subventions pour démol. hangars, à "Centre-Landry (1980) inc." pour rénov. son immeuble et rénov. pavillon Adélard-Dugré.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 18 novembre 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

IL EST PROPOSÉ PAR: Daniel Perreault

APPUYÉ PAR: Alain Gamelin

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1322 (1993) autorisant le versement de subventions pour la démolition de hangars situés dans les premiers quartiers, le versement d'une subvention à la corporation "Centre Landry (1980) inc." afin de lui permettre de rénover son immeuble et la rénovation du pavillon Adélard-Dugré et décrétant un emprunt à cet effet de 45 000,00 $ soit adopté.

ADOPTÉE

642-93
Règl. 1326 (1993) établ. programmes de crédit taxes foncières et revital. terr.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 6 décembre 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Roland Thibeault

APPUYÉ PAR: Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1326 (1993) établissant des programmes de crédit de taxes foncières et de revitalisation du territoire de la ville soit adopté.

ADOPTÉE

643-93
Règl. 1327 (1993) autor. rénov. terrains tennis au parc des Plaines et de divers parcs municipaux.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 18 novembre 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Gilles Latour

APPUYÉ PAR: Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1327 (1993) autorisant la rénovation des terrains de tennis du parc des Plaines et de divers parcs municipaux et décrétant un emprunt à cet effet de 145 000,00 $ soit adopté.

ADOPTÉE

644-93
Règl. 1328 (1993) autor. réfection terrasse de Hôtel de Ville, rempl. fenêtres à usine trait. d'eau et toitures divers bâtiments.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 18 novembre 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Roland Thibeault

APPUYÉ PAR: Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1328 (1993) autorisant la réfection d'une partie de la terrasse de la place de l'Hôtel de Ville, le remplacement d'une partie des fenêtres de l'usine de traitement d'eau, la réparation de toitures de divers bâtiments et décrétant un emprunt à cet effet de 220 000,00 $ soit adopté.

ADOPTÉE

645-93
Règl. 1329 (1993) autor. plant. d'arbres, install. contrôleurs feux circul. et aménag. inters. rues Cooke et Ste-Marguerite.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 18 novembre 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR: André Noël

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1329 (1993) autorisant la plantation d'arbres, l'installation de contrôleurs de feux de circulation et l'aménagement de l'intersection des rues Cooke et Ste-Marguerite et décrétant un emprunt à cet effet de 88 000,00 $ soit adopté.

ADOPTÉE

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 66148-MG

LUNDI LE 20 DÉCEMBRE 1993

646-93
Règl. 1330 (1993) autor. rempl. pompe station pompage Tebbutt, réservoir de diesel, câbles électriques station pompage d'eau brute et de chlorateurs à l'usine trait. d'eau, etc.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 18 novembre 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Gilles Latour

APPUYÉ PAR: Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1330 (1993) autorisant le remplacement de la pompe à la station de pompage Tebbutt, d'un réservoir de diesel, de câbles électriques à la station de pompage d'eau brute et de chlorateurs à l'usine de traitement d'eau, l'ajout de bornes-fontaines, la construction de regards d'égouts, la rénovation de puisards et regards, l'inspection et l'analyse du réseau d'égouts et décrétant un emprunt à cet effet de 185 000 $ soit adopté.

ADOPTÉE

647-93
Règl. 1331 (1993) autor. réal. travaux diverses natures à diff. endroits.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 18 novembre 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR: Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1331 (1993) autorisant la réalisation de travaux de diverses natures à différents endroits et décrétant un emprunt à cet effet de 122 000,00 $ soit adopté.

ADOPTÉE

648-93
Mainlevée à "Les Constructions J.C. Gagnon inc." (181-2-82 et 181-2-87 Par. T.-R.).

ATTENDU qu'aux termes d'un acte reçu par Me Maurice Pellerin, notaire, le 31 août 1978 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Trois-Rivières le 8 novembre 1978 sous le numéro 320076, la Ville de Trois-Rivières a vendu un terrain à la compagnie "Les Constructions J. C. Gagnon inc.";

ATTENDU que la vente de ce terrain était assujettie à différentes conditions sanctionnées par une clause résolutoire;

ATTENDU que "Les Constructions J. C. Gagnon inc." a entièrement rempli et exécuté toutes les conditions qui lui avaient été imposées;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte de mainlevée préparé par Me Michel Leblanc, notaire, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : André Noël

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée et consente à la radiation de tous les droits, conditions et restrictions --- notamment ceux lui résultant de la clause résolutoire --- stipulés en sa faveur dans l'acte enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Trois-Rivières sous le numéro 320076, mais uniquement en ce qui concerne les lots 181-2-82 et 181-2-87 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et le bâtiment dessus construit portant le numéro 4675 de la rue Papineau.

Que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit projet d'acte de mainlevée et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

649-93
Protocole d'entente avec "La Galerie d'art du Parc inc." pour lui déléguer la gestion, l'animation et l'entretien du manoir de Tonnancour.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de protocole d'entente à intervenir avec la compagnie "La Galerie d'art du Parc inc.";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de lui confier la gestion, l'animation et l'entretien du manoir de Tonnancour du 1er janvier au 31 décembre 1994;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Gamelin

APPUYÉ PAR : Daniel Perreault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit projet de protocole d'entente et qu'elle autorise son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

650-93
Protocole d'entente avec l'U.Q.T.R. pour lui perm. util. pavillon de la Jeunesse pour parties de l'équipe de hockey Les Patriotes saison 1994-1995.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de protocole d'entente à intervenir avec l'Université du Québec à Trois-Rivières relativement aux modalités d'utilisation du pavillon de la Jeunesse et de certains locaux du Colisée par l'équipe de hockey masculine "Les Patriotes" au cours de la saison 1993-1994;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 8614R-MG

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, ce projet de protocole d'entente et qu'elle autorise son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

651-93
Contrat de travail avec P. Moreau de 1994 à 1997 inclusivement.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de contrat de travail à intervenir avec M. Pierre Moreau et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que ce projet de contrat a pour objet de renouveler, pour 4 ans, le contrat de travail du directeur général de la Ville et de fixer ses conditions d'emploi;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retienne, à compter du 1er janvier 1994 et jusqu'au 31 décembre 1997 inclusivement, les services de M. Pierre Moreau pour qu'il agisse comme son directeur général.

Que ce contrat se renouvelle pour une période de quatre (4) ans, à moins que l'une des parties ne donne à l'autre un avis à l'effet contraire avant le 1er juillet 1997.

Que la rémunération de M. Pierre Moreau soit fixée à 91 000 $ par année, pour les années 1994 et 1995 et à 95 000 $ par année pour les années 1996 et 1997.

Que les autres conditions de travail de M. Pierre Moreau soient celles prévues audit projet de contrat lequel est, par les présentes, approuvé à toutes fins que de droit.

Que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le susdit projet de contrat de travail et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

652-93
Contrat de services avec Me Mario Boisvert pour agir comme procureur de la Ville à la Cour municipale.

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a besoin d'un avocat pour défendre ses intérêts devant la Cour municipale qu'elle a mise sur pied;

ATTENDU que Me Mario Boisvert s'est montré intéressé par cette tâche;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de contrat de services à intervenir entre la Ville et Me Boisvert et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

INITIALES DU MAIRE
675
INITIALES DU GREFFIER

APPUYÉ PAR : Alain Gamelin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de Me Mario Boisvert, avocat, pour qu'il agisse comme son procureur dans toutes les matières relevant de la juridiction de sa Cour municipale, sauf celles ayant un caractère civil.

Que les services professionnels de Me Boisvert soient ainsi retenus pour les années 1994, 1995 et 1996.

Que la Ville lui verse, pour ses services, des honoraires forfaitaires de 20 000 $ payables en 12 versements mensuels, égaux et consécutifs de 1 666.66 $, le premier d'iceux devenant dû et exigible le 31 janvier 1994 et les autres, successivement, le dernier jour de chaque mois subséquent.

Que ce contrat de services contienne une clause stipulant que la Ville peut y mettre fin en donnant un préavis à cet effet avant le 1er novembre de chaque année.

Que le susdit projet de contrat de services soit approuvé à toutes fins que de droit et que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le directeur général, M. Pierre Moreau, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

MM. Roger Bellemare et André de Repentigny votent contre l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE

653-93
Entente avec Synd. des fonct., sur application mécanisme déplacements (bumping).

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une entente intervenue le 14 décembre 1993 entre la Ville et le Syndicat de ses fonctionnaires concernant les règles applicables dans le cas d'un employé permanent déplacé et/ou dont le poste est aboli, qui ne peut déplacer un autre employé permanent et qui est, par conséquent, mis à pied;

ATTENDU qu'une photocopie de cette entente demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve et ratifie, à toutes fins que de droit, ladite entente.

ADOPTÉE

654-93
Promesse d'achat-vente avec "Maison J. D. Garneau ltée" (1831-30, 1831-31-1, 1831-31-2, 1831-32-1, 1831-32-2 et 1831-55 Cité T.-R.).

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de promesse d'achat-vente préparé par Me Gilles Poulin, notaire, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Perreault

APPUYÉ PAR : Émilien La Barre

ET RÉSOLU :

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

Que la Ville de Trois-Rivières promette de vendre à la compagnie "Maison J.D. Garneau ltée" l'immeuble suivant:

> Un terrain situé à Trois-Rivières désigné comme étant la subdivision TRENTE du lot originaire MILLE HUIT CENT TRENTE ET UN (1831-30), la subdivision UN du lot TRENTE ET UN du lot originaire MILLE HUIT CENT TRENTE ET UN (1831-31-1), la subdivision DEUX de la subdivision TRENTE ET UN du lot originaire MILLE HUIT CENT TRENTE ET UN (1831-31-2), la subdivision UN de la subdivision TRENTE-DEUX du lot originaire MILLE HUIT CENT TRENTE ET UN (1831-32-1), la subdivision DEUX de la subdivision TRENTE-DEUX du lot originaire MILLE HUIT CENT TRENTE ET UN (1831-32-2) et la subdivision CINQUANTE-CINQ du lot originaire MILLE HUIT CENT TRENTE ET UN (1831-55) du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières. Sans bâtisse.

Que le prix de vente de cet immeuble soit de quatre-vingt-cinq mille dollars (85 000 $) maximum, dont une somme de quarante-huit mille dollars (48 000 $) sera payée comptant lors de la signature de la promesse d'achat-vente devant donner suite à la présente résolution et le solde, soit la somme de trente-sept mille dollars (37 000 $), lors de la signature de l'acte de vente.

Que ladite somme de 37 000 $, à être payée lors de la signature de l'acte de vente, soit réajustée à la baisse, le cas échéant, à la suite de l'opération mathématique prévue audit projet de promesse d'achat-vente.

Que l'acte de vente devant donner suite à ladite promesse d'achat-vente crée contienne une servitude réelle de stationnement d'une durée de quarante (40) ans permettant à toute personne de garer sur l'immeuble à être vendu un véhicule routier.

Que la promesse d'achat-vente devant donner suite à la présente résolution contienne les clauses, conditions et obligations généralement stipulées dans ce genre de contrat.

Que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général, M. Pierre Moreau, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit projet de promesse d'achat-vente et, généralement, à faire le nécessaire.

Que la présente résolution remplace la résolution 568-93 adoptée le 1er novembre 1993.

ADOPTÉE

655-93
Protocole d'entente avec « SIDAC » CENTRE-VILLE pour lui confier mandat de gérer et d'exploiter une patinoire au parc Portuaire en hiver 1994-1995.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de protocole d'entente à intervenir avec la «SIDAC» CENTRE-VILLE et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que ce projet de protocole d'entente a pour objet de fixer les modalités en vertu desquelles la Ville confiera à cet organisme le mandat de gérer et d'exploiter une patinoire publique au parc Portuaire au cours de l'hiver 1994-1995 et lui versera une subvention de 6 000 $ à cet effet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières confie à la «SIDAC» CENTRE-VILLE la gestion et l'exploitation d'une patinoire publique au cours de 12 semaines de l'hiver 1993-1994 et qu'elle signe avec elle un protocole d'entente:

- décrivant le matériel que la Ville met à la disposition de cet organisme;

- fixant les modalités de versement d'une subvention à cet effet;

- définissant les obligations de chaque partie.

Que la Ville verse à ladite «SIDAC», pour la réalisation de ce projet, une subvention de 6 000 $ payable en trois versements mensuels, égaux et consécutifs de 2 000 $.

Que le susdit projet de protocole d'entente soit approuvé à toutes fins que de droit et que le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, soit et il est, par les présentes, autorisé à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

656-93
Adjudication de contrats.

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte:

- la proposition ci-dessous décrite de la compagnie "Pratte-Morrissette inc." pour le renouvellement de son portefeuille d'assurance des biens et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, les montants ci-après mentionnés devant être payés à même les fonds disponibles au poste 02-12-35-1-420 du budget 1994;

		Prime
1.	Assurances des biens	
1.1	Biens de toute description franchise 10 000 $	80 078,00 $
	. dépenses supplémentaires	4 200,00 $
	. tremblement de terre franchise 100 000 $	12 200,00 $
	. inondation franchise 25 000 $	inclus
1.2	Équipement d'entrepreneur franchise 1 000 $	6 376,00 $
1.3	Informatique franchise 1 000 $	1 085,00 $
1.4	Documents de valeur franchise 1 000 $	175,00 $
1.5	Biens en exposition franchise 1 000 $	175,00 $
2.	Assurance fidélité des employés, de la perte d'argent et de valeurs négociables	
	. Conventions 1 à V	2 444,00 $
	. Obligations	

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

	limite 1 000 000 $	inclus
3.	Assurance chaudières et machinerie franchise 1 000 $	6 062,00 $
	. Dépenses supplémentaires	250,00 $
	Prime annuelle totale	113 045,00 $
	Taxe 9%	10 174,05 $
	TOTAL	123 219,05 $

- la proposition ci-dessous décrite des compagnies "J.B. Lanouette inc." et "B.F. Lorenzetti & Associés inc." pour le renouvellement de son portefeuille d'assurance des différentes responsabilités et qu'elle leur adjuge le contrat à cet effet, les montants ci-après mentionnés devant être payés à même les fonds disponibles au poste 02-12-35-1-420 du budget 1994;

1.	Assurance automobile	Prime
1.1	Automobile des propriétaires . Chapitre A: responsabilité civile limite 1 000 000 $	28 530,00 $
	. Chapitre B: dommage au véhicule assuré Option 1 - tous risques franchise 1 000 $	25 938,00 $
1.2	Automobile des garagistes . Chapitre C: risques spécifiés franchise 250 $	750,00 $
2.	Assurance des différentes responsabilités	
2.1	Responsabilité excédentaire . Limite 25 000 000 $ excédant 1 000 000 $	84 150,00 $
2.2	Responsabilité municipale . Limite 2 500 000 $ franchise 2 500 $	14 969,00 $
2.3	Erreurs et omissions des comités de retraite . Limite 2 500 000 $	3 000,00 $
	Prime annuelle totale	157 337,00 $
	Taxes	
	. assurance automobile (5%)	2 760,90 $
	. autres assurances (9%)	9 190,71 $
	TOTAL	169 288,61 $

- la proposition présentée le 10 novembre 1993 par "La Maritime, compagnie d'assurance-vie" pour le renouvellement du portefeuille d'assurance collective des employés municipaux, avec prise d'effets à compter du 1er janvier 1994 jusqu'au 31 décembre 1995 inclusivement, avec possibilité de renouvellement, à l'entière discrétion de la Ville, pour les années 1996, 1997 ou 1998;

INITIALES DU MAIRE 679 INITIALES DU GREFFIER

- la proposition de la compagnie "Desbiens Techni-Services inc.", au montant de 141 215 $, pour la réalisation de travaux d'aqueduc à l'aéroport de Trois-Rivières et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au règlement 1227 (1991);

- la proposition de la compagnie "Thomas Bellemare ltée", au montant de 12 865,68 $, pour la démolition et l'excavation des fondations et des dalles de béton que l'on retrouve dans un terrain vacant situé au sud-est de la rue Charlevoix, entre les rues Ste-Cécile et St-Paul, et pour l'aménagement d'un stationnement sur celui-ci et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste 6-567-93-1-100 du budget 1993;

- les propositions de la compagnie "Boutique le travailleur sportif inc.", aux montants de 1 057,30 $ et 1 032,55 $, pour la fourniture de 306 paires de chaussettes d'été et de 306 paires de chaussettes d'hiver et qu'elle lui adjuge les contrats à cet effet, les montants ci-avant mentionnés devant être payés à même les fonds disponibles au poste 02-23-22-2-650 du budget 1994;

- les propositions de la compagnie "Chemises Diamond inc.", aux montants de 6 529,28 $, 5 577,25 $ et 600,91 $, pour la fourniture de 476 chemises à manches longues de couleur bleue, de 444 chemises à manches courtes de couleur bleue, de 20 chemises à manches courtes et de 20 chemises à manches longues de couleur blanche et qu'elle lui adjuge les contrats à cet effet, les montants ci-avant mentionnés devant être payés à même les fonds disponibles au poste 02-23-22-2-650 du budget 1994;

- les propositions de "Cordonnerie St-Philippe enr.", aux montants de 4 250,01 $ et 3 937,99 $, pour la fourniture de 47 paires de bottines "Congress" et de 43 paires de souliers "Oxford blucher" et qu'elle lui adjuge les contrats à cet effet, les montants ci-avant mentionnés devant être payés à même les fonds disponibles au poste 02-23-22-2-650 du budget 1994;

- les propositions de la compagnie "Robert Caron chaussures inc.", aux montants de 8 056,84 $ et 473,80 $, pour la fourniture de 84 paires de bottines lacées "Blucher" et de 5 paires de souliers "Florshein savage" et qu'elle lui adjuge les contrats à cette effet, les montants ci-avant mentionnés devant être payés à même les fonds disponibles au poste 02-23-22-2-650 du budget 1994;

- les propositions de "Uniformes G.A.G.", aux montants de 9 916,16 $, 8 879,30 $, 3 128,69 $ et 920,20 $, pour la fourniture de 202 pantalons d'hiver pour les constables, de 200 pantalons d'été pour les constables, de 34 pantalons d'été et de 34 pantalons d'hiver pour les officiers et de 10 pantalons d'été et de 10 pantalons d'hiver pour l'état-major et qu'elle lui adjuge les contrats à cet effet, les montants ci-avant mentionnés devant être payés à même les fonds disponibles au poste 02-23-22-2-650 du budget 1994;

- la proposition de la compagnie "Publi Design inc.", au montant de 5 772,23 $ par numéro de 12 pages, pour la publication, en 1994 et en 1995, du bulletin municipal "Le Trifluvien" et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 8614R-MG

fonds disponibles au poste 02-11-24-1-341 (pour le graphisme) et au poste 02-11-240-1-320 (pour l'impression) des budgets 1994 et 1995.

ADOPTÉE

657-93
Nomination de D. Bouthillier et L. Bourbeau.

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières nomme M. Denis Bouthillier à un poste permanent à temps partiel de préposé au stationnement au sein du Service de la trésorerie (classe 4, échelon 1), qu'elle l'assujettisse à une période de probation de 130 jours conformément à l'article 3.07 de la convention collective qui lui est applicable et qu'elle le fasse bénéficier du statut et des autres avantages rattachés à ce poste à compter de la date de son entrée en fonction.

Qu'elle nomme également Mme Lucy Bourbeau à un poste permanent à temps complet de préposée aux télécommunications au sein du Service de la sécurité publique et qu'elle l'assujettisse à une période de probation de 3 mois conformément à l'article 10.09 de la convention collective qui lui est applicable.

ADOPTÉE

658-93
Permanence de H. Pelletier et N. Rouette.

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 405-93 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 9 août 1993, le Conseil a nommé Mme Hélène Pelletier à un poste permanent à temps complet de secrétaire-sténo junior (classe 5) au sein du Service loisir et culture (Régie des programmes sportifs);

ATTENDU qu'aux termes d'une entente intervenue le 29 juillet 1993 entre la Ville et le Syndicat de ses fonctionnaires et qu'il a ratifiée par la résolution 401-93 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 9 août 1993, le Conseil a nommé M. Normand Rouette à un poste de technicien en circulation au sein du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que les évaluations produites par les supérieurs immédiats de ces employés confirment que ceux-ci ont complété avec succès leur période de probation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières confirme chacune des personnes ci-dessus identifiées dans le poste mentionné en regard de leur nom.

ADOPTÉE

659-93
Abolition poste secrétaire-sténo senior au Service loisir et culture.

ATTENDU que la Ville est engagée dans un processus de rationalisation de ses dépenses;

ATTENDU que, lors de la réunion que sa Commission permanente a tenue ce soir, le Conseil a accepté de créer un poste permanent à temps partiel de secrétaire-sténo senior au sein du Service loisir et culture, compte tenu de la décision constatée dans la présente résolution;

INITIALES DU MAIRE 681 INITIALES DU GREFFIER

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières abolisse le poste permanent à temps complet de secrétaire-sténo senior au Service loisir et culture.

ADOPTÉE

660-93
Dérogation mineure demandée par M. Gilles Yergeau.

ATTENDU qu'un comité consultatif d'urbanisme a été constitué au sein de la Ville aux termes du règlement 1131 (1989) édicté le 18 septembre 1989;

ATTENDU que le Conseil a édicté le 5 août 1991 le règlement 1217 (1991) concernant les dérogations mineures à certaines dispositions des règlements de zonage et de lotissement;

ATTENDU que M. Gilles Yergeau a demandé au Conseil de lui accorder une dérogation mineure;

ATTENDU que l'immeuble affecté par cette demande de dérogation est le lot 179-7 et une partie du lot 179-8 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU que la nature de cette demande est de ne pas respecter la distance minimum de 7 mètres entre les accès à une même propriété;

ATTENDU que cette dérogation aurait pour effet de réduire à 3 mètres la distance minimum entre les accès à la propriété de M. Yergeau afin de lui permettre d'aménager 2 espaces de stationnement du côté sud-est de celle-ci;

ATTENDU que, lors de la réunion qu'il a tenue le 27 octobre 1993, le Comité consultatif d'urbanisme a émis un avis dans lequel il recommandait au Conseil d'accorder la dérogation demandée;

ATTENDU que, lors de la réunion que sa Commission permanente a tenue le 15 novembre 1993, le Conseil a approuvé le procès-verbal de cette réunion du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le greffier a fait publier à la page 25 de l'édition du 22 novembre 1993 de l'hebdomadaire "L'Hebdo Journal" un avis indiquant, notamment, la nature et les effets de la dérogation demandée ainsi que la date, l'heure et le lieu de la séance au cours de laquelle le Conseil statuerait sur celle-ci et informant toute personne intéressée qu'elle pourrait se faire entendre à cette occasion;

ATTENDU que le Conseil vient d'entendre les personnes intéressées par cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Livre des règlements FM - Formules Municipales Ent., Farnham (Québec) -no 8614R-MG

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que la Ville de Trois-Rivières accorde à M. Gilles Yergeau la dérogation mineure ci-dessus décrite.

ADOPTÉE

661-93 Affectation d'une somme 420 000 $ suite sentence arbitrale rendue dans conflit entre la Ville et l'Assoc. des policiers-pompiers.

ATTENDU qu'aux termes de la sentence arbitrale qu'il a rendue le 8 septembre 1993, M. Bernard Lefebvre a tranché le différend ayant opposé la Ville à l'Association des policiers-pompiers de Trois-Rivières, local 501;

CONSIDÉRANT les conséquences financières que doit supporter la Ville, notamment au cours de l'année 1993, à la suite de cette sentence;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières affecte une somme de 420 000 $ provenant du surplus accumulé aux recettes de l'exercice 1993 pour faire face, en 1993, aux conséquences financières découlant de ladite sentence.

ADOPTÉE

662-93 Subvention "Festival intern. de l'art vocal de T.-R.".

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 294-93 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 7 juin 1993, le Conseil a prêté, sans intérêts, un montant de 100 000 $ à la corporation "Festival international de l'art vocal de Trois-Rivières" pour lui permettre de financer ses activités;

ATTENDU que les modalités de ce prêt ont fait l'objet d'un protocole d'entente signé sous seing privé le 8 juin 1993;

ATTENDU qu'en vertu de ce protocole, ladite corporation devait rembourser à la Ville ce montant de 100 000 $ dans les 60 jours suivant la fin de la première édition de ce festival;

CONSIDÉRANT que la première édition de ce festival s'est soldée par un déficit de 82 242,96 $;

IL EST PROPOSÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR : Daniel Perreault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières:

- exige de la corporation "Festival international de l'art vocal de Trois-Rivières" qu'elle lui paie, dès que ses ressources financières le lui permettront, une partie du montant de 100 000 $ qu'elle lui a prêté, à savoir la somme de 17 757,04 $;

- transforme en une subvention de 82 242,96 $ le solde du montant de 100 000,00 $ qu'elle lui a prêté.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE 683 INITIALES DU GREFFIER

663-93
Mandat à G. Laprise, avocat, pour agir à titre de procureur de la Ville au dossier Louis-Georges Dupont.

ATTENDU qu'aux termes d'une action qu'elle a prise le 7 juillet 1993 devant la Cour supérieure du district judiciaire de Trois-Rivières (dossier # 400-05-000389-933), Mme Jeanne-D'Arc Lamy demande au tribunal:

- d'annuler la décision rendue le 3 décembre 1984 par la Commission de la santé et de la sécurité du travail;

- d'annuler la décision rendue le 14 mars 1986 par le Bureau de révision paritaire;

- d'annuler la décision rendue le 19 novembre 1991 par la Commission des affaires sociales;

- de déclarer que son mari, le sergent-détective Louis-Georges Dupont, est décédé le ou vers le 10 novembre 1969 dans l'exercice de ses fonctions, par le fait et à l'occasion de son travail;

- de retourner le dossier à la Commission de la santé et de la sécurité du travail afin qu'elle rende une décision selon la Loi des accidents du travail (S.R.Q. 1964, c. 159);

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières est mise en cause dans cette action;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Perreault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières mandate Me Gérald Laprise, avocat au sein de l'étude "Joli-Coeur, Lacasse, Simard, Normand et associés", pour agir comme son procureur dans cette affaire devant la Cour supérieure du district judiciaire de Trois-Rivières (dossier # 400-05-000389-933), devant un tribunal ou devant la Commission de la santé et de la sécurité du travail, le cas échéant.

Que ses honoraires soient payés à même les fonds disponibles au poste 02-12-13-1-410 du budget.

ADOPTÉE

664-93
Demande Cour sup. d'ordonner à Adolphe Bistodeau effectuer cert. travaux d'aménagement et construction.

ATTENDU que, malgré plusieurs avis de la division "permis et inspection" du Service de l'urbanisme et de l'aménagement et une mise en demeure du Service du contentieux, M. Adolphe Bistodeau refuse ou néglige d'entourer le terrain faisant partie de l'immeuble qu'il possède au 11205 du boulevard St-Jean d'une clôture non ajoutée et de planter une haie entre celle-ci et la ligne de rue;

ATTENDU qu'il a ignoré ces démarches;

ATTENDU que cette situation contrevient aux dispositions du règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage applicables aux terrains où sont déposés les matériaux de vieilles automobiles, de vieux véhicules, des débris de fer ou des rebuts quelconques;

ATTENDU que cette situation constitue une nuisance ou une cause d'insalubrité au sens de l'article 80 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2);

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 20 DÉCEMBRE 1993

IL EST PROPOSÉ PAR : André de Repentigny

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que, conformément aux articles 227 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et 81 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), la Ville de Trois-Rivières s'adresse à la Cour supérieure pour qu'elle ordonne:

- à M. Adolphe Bistodeau de prendre les mesures nécessaires pour:
  - qu'il entoure le terrain faisant partie de l'immeuble qu'il possède au 11205 du boulevard St-Jean d'une clôture non ajourée et
  - qu'il plante une haie entre celle-ci et la ligne de rue,

  pour faire disparaître cette nuisance ou cette cause d'insalubrité et
- qu'à défaut de ce faire, la Ville puisse elle-même prendre les mesures requises aux frais de cette personne.

Que le chef du Service du contentieux, Me Jean Lamy, soit et il est, par les présentes, mandaté pour présenter et défendre cette requête et, généralement, pour faire le nécessaire.

ADOPTÉE

665-93
Désignation bâtiment situé au 820 rue Hertel "Pavillon commun. Yvan-Leclerc".

ATTENDU que M. Yvan Leclerc a été élu conseiller du district no. 2 Ste-Cécile le 7 novembre 1982 et qu'il a siégé à ce titre au sein du Conseil jusqu'au 18 décembre 1992, date de son décès;

CONSIDÉRANT ses remarquables états de service à titre d'élu municipal et de bénévole en sports et en loisirs;

ATTENDU que la Ville est propriétaire d'un bâtiment portant le numéro 820 de la rue Hertel, lequel est construit sur le lot 1310 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de rappeler sa mémoire en attachant son nom à un lieu public du quartier qu'il a représenté et où il a oeuvré;

IL EST PROPOSÉ PAR: Daniel Perreault

APPUYÉ PAR: Émilien La Barre

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières attribue au bâtiment portant le numéro 820 de la rue Hertel, qui est construit sur le lot 1310 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, le nom de "Pavillon communautaire Yvan-Leclerc".

ADOPTÉE

666-93
Dem. exemption taxes foncières par "Mouvement Action-Chômage T.-R.".

ATTENDU que la corporation "Mouvement Action-Chômage Trois-Rivières" s'est adressée le 22 novembre 1993 à la Commission municipale du Québec pour être exemptée de toute taxe foncière en vertu de l'article 204 paragraphe 10° de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1);

ATTENDU qu'en vertu de l'article 204.2 de cette Loi, la Commission doit consulter la Ville avant de se prononcer sur cette demande;

INITIALES DU MAIRE
685
INITIALES DU GREFFIER

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance des pièces produites par "Mouvement Action-Chômage Trois-Rivières" au soutien de sa demande;

IL EST PROPOSÉ PAR: Émilien La Barre

APPUYÉ PAR: Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières ne prenne pas position sur cette demande mais qu'elle s'en remette plutôt à la décision que prendra la Commission municipale du Québec dans ce dossier.

ADOPTÉE

667-93
Transfert crédits budg. par l'O.M.H. des T.-R. pour install. 138 fournaises type bi-énergie.

ATTENDU qu'aux termes de sa résolution 296.09 adoptée lors de la réunion qu'il a tenue le 16 novembre 1993, le Conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation des Trois-Rivières a décidé de transférer une somme de 39 596 $ du poste 6472 0001 au poste 6355 0002 de son budget 1993 afin de pourvoir à l'achat et à l'installation de 138 fournaises de type "bi-énergie" pour desservir les habitations Adélard-Dugré;

ATTENDU que l'Office demande maintenant à la Ville d'approuver ce transfert budgétaire;

ATTENDU qu'il est opportun d'acquiescer à cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Émilien La Barre

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, la susdite demande de transfert budgétaire formulée par l'Office Municipal d'Habitation des Trois-Rivières.

ADOPTÉE

668-93
Paiement réclamations.

Considérant les incidents ou les accidents ci-après énumérés ayant engagé la responsabilité civile de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Perreault

APPUYÉ PAR : Roger Bellemare

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières verse:

- une somme de 230 $ à "Korvette Magasins", pour les dommages occasionnés à sa propriété du 2325 du boulevard des Récollets lors de travaux de déneigement réalisés le 1er novembre 1993;

- une somme de 350 $ à "Garage Gilbert Lemire", pour les dommages occasionnés à sa propriété du 1841 de la rue Notre-Dame lors de travaux de déneigement réalisés le 22 février 1993;

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

LUNDI LE 20 DÉCEMBRE 1993

- une somme de 63,82 $ à Mme Lorraine Gélinas, pour les dommages occasionnés à sa propriété du 1630 de la rue Lajoie lors de travaux de déneigement réalisés le 7 mars 1993;

- une somme de 298,62 $ à Hydro-Québec, pour les dommages occasionnés à ses installations du 1132 de la rue Amherst lors de travaux de déneigement réalisés le 8 mars 1993;

- une somme de 149,30 $ à Hydro-Québec, pour les dommages occasionnés à ses installations du 378 de la rue Lavérendrye lors de travaux de déneigement réalisés le 11 mars 1993;

- une somme de 184,90 $ à Mme Louise Bertrand, pour les dommages occasionnés à sa propriété du 1014 de la rue Ste-Geneviève lors de travaux de déneigement réalisés le 18 mars 1993;

- une somme de 100 $ à M. Jerry Young, pour les dommages occasionnés à sa propriété du 194 de la rue St-Paul lors de travaux de déneigement réalisés le 6 janvier 1993;

- une somme de 603,61 $ à "Le Meubleur", pour les dommages occasionnés par un balai mécanique le 11 mai 1993 à l'enseigne de ce commerce situé au 2029 de la rue St-François-Xavier;

- une somme de 1 165,47 $ à "Ameublements Trifluviens ltée", pour les dommages occasionnés par une niveleuse le 11 février 1993 à l'enseigne de ce commerce situé au 2029 de la rue St-François-Xavier;

- une somme de 76,58 $ à M. Romuald Croteau, pour les dommages occasionnés par une rétrocaveuse le 30 septembre 1993 à la boîte à lettres de sa résidence du 7425 du boulevard St-Jean;

- une somme de 225,42 $ à "Jos Hébert et fils", pour les dommages occasionnés par une chargeuse le 4 mars 1993 à la porte de ce commerce situé au 1032 de la rue Ste-Julie;

- une somme de 600 $ à Mme Nancy Chamberland, pour les blessures qu'elle a subies le 7 novembre 1993 lors d'une chute face au commerce situé à l'intersection des rues Laurier et Chamberland;

- une somme de 69,84 $ à M. Roland Deschênes, pour les dommages occasionnés à sa propriété du 4235 du boulevard Rigaud le 23 avril 1993 lors de l'obstruction de la conduite d'égout secondaire la desservant;

- une somme de 500 $ à M. Denis Benoît, pour les dommages occasionnés par un camion de la Ville le 17 septembre 1993 au poteau de corde à linge de sa propriété du 1138 de la rue Ste-Angèle;

- une somme de 508,25 $ à "Autos P.K.7", pour les dommages occasionnés, par le bris d'un boyau hydraulique d'un tracteur-chenilles, le 25 novembre 1993 à cinq de ses véhicules;

- des sommes de 2 150,32 $ à l'"Assurance générale des Caisses Desjardins" et 50 $ à Mme Louise Héon et M. Marc Gervais, pour les dommages occasionnés le 28 septembre 1993 au véhicule de ces derniers lorsqu'une branche d'un arbre appartenant à la Ville s'est cassée;

- une somme de 1 186,49 $ à "Lasonde, LongVal, Allard, Hébert, avocats en fidéicommis", pour les dommages occasionnés à "Gaz Métropolitain inc.", lors de travaux de déplacement d'une conduite d'aqueduc, les 19 et 20 août 1993 à ses installations situées à l'intersection des rues DeFoye et Laviolette;

INITIALES DU MAIRE 687 INITIALES DU GREFFIER

- une somme de 165,00 $ à Mme Lynda Champagne, pour les dommages occasionnés le 7 mai 1993 à son linge lors du nettoyage de la conduite d'aqueduc du boulevard Marchand;

- une somme de 99,68 $ à M. André Carbonneau, pour les dommages occasionnés à sa voiture le 17 novembre 1993 par un liquide corrosif dégouttant du plafond de l'autogare;

- une somme de 505,73 $ à M. Claude Vandal, pour les dommages occasionnés le 18 mars 1993 à sa propriété du 1789 de la rue Victoria lors de l'obstruction de la conduite d'égout la desservant;

- une somme de 74,63 $ à Mme Louise St-Amant, pour les dommages occasionnés les 26 janvier 1993 à sa résidence du 695 de la place de l'Esplanade lors de l'obstruction de la conduite d'égout secondaire la desservant;

- une somme de 52,64 $ à Mme Carole Gélinas, pour les dommages occasionnés le 26 mars 1993 à sa voiture par un trou situé en face du 8500 du boulevard des Forges;

- une somme de 120,00 $ à M. Hugo Trottier, pour les dommages occasionnés le 25 mars 1993 à sa voiture par un trou situé dans la chaussée du boulevard Laviolette;

- une somme de 117,20 $ à M. Tithary Kong, pour les dommages occasionnés le 6 mars 1993 à sa voiture par un trou situé dans la chaussée du boulevard des Récollets.

Que toutes ces sommes ces sommes soient versées à même celles accumulées au fonds d'auto-assurance.

ADOPTÉE

669-93
Appui à "Club de Patinage Art. de T.-R." pour que T.-R. soit ville hôtesse du Champ. prov. de patinage art. en synchronisme en février 1995.

ATTENDU que, lors d'une récente réunion, les administrateurs du Club de Patinage Artistique de Trois-Rivières inc. ont adopté une résolution invitant la Fédération québécoise de patinage artistique à venir tenir à Trois-Rivières l'édition 1995 du Championnat provincial de patinage artistique en synchronisme;

ATTENDU que cette activité se tiendrait du 16 au 19 février 1995 inclusivement ou du 23 au 26 février 1995 inclusivement;

CONSIDÉRANT les impacts positifs qu'aurait le déroulement d'une telle manifestation sportive à Trois-Rivières;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve et appuie la démarche initiée par le Club de Patinage Artistique de Trois-Rivières inc. auprès de la Fédération québécoise de patinage artistique et qu'elle s'engage à mettre gratuitement à sa disposition ses arénas advenant le cas où l'édition 1995 du Championnat provincial de patinage artistique en synchronisme se déroulait à Trois-Rivières en février 1995.

ADOPTÉE

Livre des règlements FM - Formules Municipales Ent., Farnham (Québec) -no 6514R-MG

LUNDI LE 20 DÉCEMBRE 1993

670-93
Part. d'un membre du Conseil à une activité et autor. dépenser e n conséquence.

IL EST PROPOSÉ PAR : André Noël

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières achète un billet (75 $) pour participer au souper organisé par la "Fondation des maladies du coeur - Section Trois-Rivières Métro" le 12 février 1994.

ADOPTÉE

671-93
Liste des comptes.

COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR: Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: Roland Thibeault
ET RÉSOLU:

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 11 décembre 1993

André Cyrenne:	
Déneigement zone 4 - paiement no 1 - retenue 10 %	97 322,26 $
Laboratoire MBF ltée:	
Honoraires - élargissement boul. des Forges - paiement no 2	4 811,07
Honoraires - surveillance de pavage rue Léo-Thibeault - paiement no 2	1 424,81
Honoraires - surveillance de pavage rue Marguerite-Bourgeois - paiement no 3	849,27
Honoraires - surveillance de pavage rues Félix-Leclerc et Michel-Sarrazin - paiement no 4	400,33
Honoraires - surveillance de pavage rue Adrienne-Choquette - paiement no 5	414,39
Honoraires - surveillance de pavage rue Gilles-Lupien - paiement no 6	2 420,91
Honoraires - surveillance de pavage rue de la Savane - paiement no 7	1 251,76
Échantillonnage du produit utilisé pour le scellement des fissures - paiement no 1	138,56
Honoraires - surveillance de pavage rues Gilles-Lupien et Émille-Nelligan - paiement no 8	2 454,09
Laboratoires Shermont inc.:	
Honoraires - contrat de resurfaçage de rue - paiement no 3	7 833,20
Service ménager Nettoie-tout:	
Entretien ménager - hôtel de ville, édifice François-Nobert et stationnement Badeaux - paiement no 1	2 875,00
Laboratoire Laviolette:	
Contrôle de la qualité - élargissement rue du Fief - paiement no 1	2 104,16

INITIALES DU MAIRE 689 INITIALES DU GREFFIER

Asphalte Continental: Asphalte - Travaux publics	22 521,41
Bourassa transport: Sable - Travaux publics	4 074,62
Industries Fortier (1990) ltée: Achat de têtes de puisards - Travaux publics	910,61
Jules Milette inc.: Contenants - novembre 1993 - autogare, Travaux publics, parc Adélard-Dugré	2 730,14
WMI Mauricie Bois-Francs: Contenants - novembre 1993 - Travaux publics	1 331,77
Heenan Blaikie: Honoraires - services professionnels du 1er août au 31 octobre 1993 - dossiers divers	8 322,08 $
Sobeco Ernst & Young: Honoraires - services professionnels rendus - période se terminant le 20 novembre 1993 - assurances générales	4 855,15
CEGEP de Trois-Rivières: Service d'enseignement - session de préparation à la retraite	3 822,47
Veilleux et associés: Services professionnels - examens médicaux - 2 candidats	96,00
Jules Héon: Notes sténographiques - cause H. Roy	80,00
Canadian Pacific Limited: Proportion des dépenses encourues - entretien des systèmes d'avertissement des passages à niveau - novembre 1993	2 217,00
Laviolette auto location: Location de fourgonnette - du 15 novembre au 15 décembre 1993 - Travaux publics	1 727,62
Méca international inc.: Installation d'un thermocouple sous le pont Duplessis - Travaux publics	1 433,41
Alarmes mauriciennes: Système d'alarme - du 29 novembre 1993 au 29 novembre 1994 - tour de l'Expo et réception satellite boul. St-Michel	667,68
Intergraph Canada Ltd: Frais d'entretien - système Intergraph - décembre 1993 - Travaux publics	1 108,35
Crain-Drummond: Service d'entretien du rupteur - du 12 novembre 1993 au 11 novembre	

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

INITIALES DU MAIRE
690
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 20 DÉCEMBRE 1993

1994 - Cour municipale	962,57
Buanderie Saniloc inc.: Service de buanderie - septembre et octobre 1993 - aéroport et Travaux publics - fin du contrat	589,45
Bis remorquage enr.: Frais de remorquage - novembre 1993 - Cour municipale	233,63
ICG gaz propane: Propane pour Zamboni - Colisée	210,00
Guimond électrique inc.: Pose d'un poteau rue Bolan - Travaux publics	127,37
Hexatek: Réparation d'écran cathodique - informatique	182,49
Usinage de l'Estrie enr.: Aiguisage de couteaux - Zamboni - Colisée	84,12 $
Extermination B.B. inc.: Service d'extermination - décembre 1993 - hôtel de ville	27,82
Normand Boisvert: Lithographies - retraités de la Ville	3 000,00
Ass. touristique du coeur du Québec: Participation - confection carte touristique	1 669,20
Société St-Jean-Baptiste - Mauricie: Commandite - Information	100,00
Le Nouvelliste: Appel d'offres (travaux d'aqueduc aéroport)	247,04
Publications du Québec: Achat de formulaires - Évaluation	301,62
Corporation des officiers municipaux agréés du Québec: Cotisations 1994 - Greffe	467,38
AIMEQ: Adhésion - carte de membre 1994 - Permis	89,02
Buffet Artichaut: Repas - recontre Conseil et comité de gestion	239,58
Société des alcools du Québec: Boisson pour réceptions	217,33
A.L. Van Houtte: Lunch - maire et consultants	53,80
Lunch - Direction générale et Association des cadres	36,11

INITIALES DU MAIRE
691
INITIALES DU GREFFIER

FRAIS DE HUISSIERS
(Cour municipale et Contentieux)

Bélanger, Bélanger & ass.	87,95
Lagacé & Lagacé	18,70
W.N. Poulin & ass.	23,06
Henri-Paul Proulx & ass.	24,27
Soucy, Bruchesi, Toulouse & ass.	56,05

LOISIRS

Commission scolaire de Trois-Rivières: Entretien ménager des parcs-écoles - octobre 1993	3 341,99
Aigles Junior de T.-R. inc.: Frais d'arbitres et de marqueurs - saison régulière des Phillies Junior	756,00 $
Ass. du hockey mineur de T.-R. inc.: Frais des arbitres et des marqueurs - novembre 1993	1 840,50
Productions Specta inc.: Publicité dans Le Nouvelliste et la revue Le Sabord et animation à l'exposition de Noël à la salle Raymond-Lasnier	1 387,33
Ambulance St-Jean: Conférence Premiers soins - préposés aux patinoires	60,00
Buffet Jeanne Paquin: Repas - rencontre comité sur la famille	55,00

BIBLIOTHÈQUE

Bibli-O-Coeur: Cotisation 1993-1994	90,00
Domaine du son: Achat de matériel audio-visuel	692,72
Office des communications sociales: Réabonnement à Films à l'écran	25,00
Librairie Poirier inc.: Achats de livres	2 463,35
Office national du film: Remplacement de vidéo - adultes	27,73

AÉROPORT

Caisse enregistreuse Cemcro: Achat d'un casier à monnaie	98,23
Fédéral Express: Service de transport	15,58

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

LUNDI LE 20 DÉCEMBRE 1993

Achats - restaurant Le Pilote

Crémerie des Trois-Rivières	183,47
Deno fruits	130,85
Paul Diamond	371,10
Jam-bec	1 167,63
Boucherie Alex Lamy inc.	134,52
Multi-marques inc.	87,02

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - NOVEMBRE 1993

Auger, Denis:
Électricien lic. - Travaux publics
355 km — 99,40 $

Bergeron, René:
Inspecteur en bâtiments - Permis et inspections
842 km — 176,82

Boisvert, Henri-Paul:
Technicien génie civil I - équipement & opérations (Services communautaires)
598 km — 140,53

Brouillette, Gilles:
Technicien système d'information - Génie
71 km - les 5 août et 5 novembre 1993 — 19,88
1 sortie - le 1er décembre 1993 — 3,00

Chartrand, Jacques:
Animateur en loisirs - Loisirs
352 km — 98,56

Chouinard, Réjean:
Surveillant - Loisirs
504 km — 141,12

Colas, Gilles:
Chef de service - gestion de projets - Travaux publics
395 km — 110,60

Galarneau, Maurice:
Technicien génie civil I - Services techniques
519 km — 108,99

Gendron, Fernand:
Directeur des Travaux publics
1 908 km — 450,00
Frais de déplacement - Québec - séminaire sur "Les technologies de renouvellement des infrastructures urbaines" — 91,12

Gervais, Jean-René:
Concierge-messager - Greffe & archives
93 km — 26,04

Hamelin, Renald:
Inspecteur en bâtiments II - Permis et inspections
1 260 km - octobre et novembre 1993 — 264,60

Lajoie, Carole:

INITIALES DU MAIRE
693
INITIALES DU GREFFIER

Technicienne génie civil I - Travaux publics 510 km	119,85
Lampron, Martin: Technicien en génie civil I - Travaux publics 243 km	60,63
Lelièvre, Denis: Régisseur aux aménagements - parcs & bâtisses - Services communautaires 242 km	67,76
L'Heureux, Daniel: Technicien en évaluation I - Évaluation 4 sorties - novembre 1993 335 km - novembre et décembre 1993	12,00 $ 93,80
Massicotte, Jean-Maurice: Inspecteur - hyg. & env. - Permis et inspections 980 km	218,97
Pellerin, Michel: Technicien génie civil I - Services techniques 829 km	174,09
Ricard, Alain: Dessinateur II - Travaux publics 34 sorties - du 8 septembre au 3 décembre 1993	102,00
Rousseau, Robert: Chef de section - bâtiments - Travaux publics 753 km	158,13
Turcotte, Jean-François: Concierge-messager - Greffe et Archives 241 km	67,48
Verville, André: Inspecteur en alimentation - Permis & Inspections 42 sorties Repas - journées d'information MAPAQ à Cap-de-la-Madeleine	126,00 24,00

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Serge Desjardins: Frais d'inscription - conférence sur le programme d'économie d'énergie AQTE à Joliette	55,00
André Genest: Montréal - visite du Salon de la micro-informatique	126,88
Jean-Guy Gervais: Repas - rencontre avec les procureurs de la Couronne	335,35
Jean-Louis Goneau: Repas - séance d'information MAPAQ à Cap-de-la-Madeleine	24,00

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

INITIALES DU MAIRE
694
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 20 DÉCEMBRE 1993

Denis Ricard:	
Québec - réunion S.H.Q.	95,05
Ginette Roy:	
Repas - séance d'information MAPAQ à Cap-de-la-Madeleine	24,00
Allocation d'automobile - 36 sorties - novembre 1993	108,00
Jacques St-Laurent:	
Repas - réunion du comité de gestion	54,00
Serge Thibodeau:	
Hamilton - enquête sur un dossier	168,22 $
Jacques Vadeboncoeur:	
Hamilton - enquête sur un dossier	119,47

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

Pierre Gélinas	1 631,39
Jean-Guy Gervais	505,58
TOTAL DE LA PAIE BRUTE POUR LA SEMAINE SE TERMINANT LE 4 DÉCEMBRE 1993	398 445,88
TOTAL	606 822,89 $

Pour la semaine se terminant le 18 décembre 1993

Construction D. Doyon inc.:	
Rénovation et agrandissement - Centre Multi-plus - paiement no 3 - retenue 10 %	198 165,20 $
Construction Yvan Boisvert inc.:	
Déneigement - zone 5 - paiement no 1 - retenue 10 %	103 166,28
J.P. Doyon ltée:	
Branchements de services d'égout et d'aqueduc 1993 - paiement no 5 - retenue 10 %	67 101,66
Les Constructions et pavages Continental ltée:	
Déneigement - zone 6 - paiement no 1 - retenue 10 %	61 682,59
St-Louis & frère inc.:	
Couverture Maison des vins - paiement no 1	3 288,00
Aménagements Pluri-services:	
Aqueduc temporaire - île St-Quentin - paiement no 3 - retenue 10 %	2 612,41
Remise de retenue - aqueduc temporaire - île St-Quentin	145,13

Construction SRB:	
Sciage de bordures - paiement no 6	2 157,38
Couverture Raymond Richard:	
Remise de retenue - réfection toiture en pignon du Colisée	3 275,55
Réfection toiture en pignon du Colisée - paiement no 2 - retenue 10 %	30 156,75
Construction R. Cloutier inc.:	
Remise de retenue - réparation au pont de La Potherie	10 736,54 $
Gaston Paillé:	
Remise de retenue - égout pluvial rue Bergeron	3 503,74
Lionel Deshaies inc.:	
Remise de retenue - collecteur pluvial Léger - réparations d'urgence	1 957,55
Remise de retenue - collecteur Les Rivières	1 916,23
Sable des Forges inc.:	
Sable - Travaux publics	2 070,35
Béton Trois-Rivières:	
Béton - Travaux publics	197,61
Groupe pétrolier Olco inc.:	
Mazout - île St-Quentin	1 779,26
Noé Veillette inc.:	
Location de chargeuse et de tamiseur - Travaux publics	1 379,87
Jules Milette inc.:	
Contenants - novembre 1993 - usine de traitement d'eau et Colisée	760,32
Dessureault, Leblanc, Lefebvre, c.a.:	
Honoraires - vérification intérimaire rapport financier 1993	12 240,80
SCAP (Société de conservation et d'animation du patrimoine):	
Poursuite du circuit patrimonial de Trois-Rivières - 2e versement	9 496,25
Edmond Yergeau, notaire:	
Honoraires - servitude par S.-L. Garceau concernant une borne-fontaine - Greffe	470,00
Dorion, Noël et Halissey inc.:	
Honoraires - consultation générale - Évaluation	165,53
Garage René Lacombe inc.:	
Garde de véhicules - février à juillet 1993 inc. - encan - Contentieux	26 000,00
IBM Canada ltée:	
Entretien périphérique - août à	

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6514R-MG

décembre 1993 inc. - Informatique	6 877,10
Centre informatique Micromédica: Réparation d'imprimante - Sécurité publique	59,48
Groupe Admari inc.: Préposés aux stationnements - novembre 1993 - Cour municipale	3 907,26
Services ménagers Roy ltée: Entretien ménager - novembre 1993 - quartier général	1 732,63
Service ménager Nettoie-tout: Entretien ménager - novembre 1993 - satellite Laviolette et Cour municipale	443,87 $
Communications Le Rocher: Contrat d'entretien du système de communications - décembre 1993 - Travaux publics, Loisirs et Permis, relève téléphonique du 1er décembre 1993 au 28 février 1994 - Travaux publics	1 259,97
Bis remorquage enr.: Frais de remorquages - novembre 1993 - Sécurité publique	456,20
Safety Supply Canada: Réparation d'un régulateur pour alcotest - Sécurité publique	363,23
Électronique sécurité Thomas: Réparation d'un cinémomètre - Sécurité publique	238,39
L.M. armes de service: Réparation de fusils - Sécurité publique	20,80
F.A.B.B.: Cours de WordPerfect 5.1 - Ressources humaines	784,04
Clinique d'optométrie de T.R.: Examens de la vue - 3 candidats	120,00
Centre hospitalier St-Joseph: Vaccins hépatite B - 1 candidate	75,00
Hebdo journal: Avis (drainage des conduites d'aqueduc et signalisation) - Information	300,46
EDS of Canada Ltd: Logiciel d'échange de données électroniques et contrat d'entretien pour 1 an - Cour municipale	2 195,00
Société assurance automobile du Québec: Obtention d'adresses - du 1er avril au 30 novembre 1993 - Cour municipale	7 374,29
Institut de police du Québec: Émission de cartes d'opérateurs de	

radar - Sécurité publique	50,00
Ministre des finances: Contestation du bien-fondé d'une requête - Greffe	50,00
Ministre des finances: Renouvellement de deux commissions de commissaires à l'assermentation - Sécurité publique	50,00
Roger Pominville ltée: Réabonnement INFO + - Direction générale	132,25
Wilson & Lafleur ltée: Agenda 1994 - Contentieux	24,56
SOQUIJ: Copie de jugement - Contentieux	20,39 $
Éditions Yvon Blais inc.: Achat du livre "Biens et propriété" - Évaluation	62,06
La Bonne fourchette enr.: Buffet - discours du maire	303,35
La Jardinière: Repas - réunion comité de tourisme	44,88
Juliette Bourassa: Achat de boisson pour réception	266,36

FRAIS DE HUISSIERS

Trudel & associés	1 581,08

SUBVENTIONS - DÉMOLITION DE HANGARS

Pierre Cinq-Mars	550,00
Les Constructions J.M. Desgagnés	2 000,00
René Lampron	475,00
France Lepage	651,50
Les Entreprises Alain Proteau	2 000,00

LOISIRS

Polyvalente De-La-Salle: Location de piscine - du 13 septembre au 21 décembre 1993	3 244,92
Entretien René Plourde enr.: Entretien ménager - Édifice des Travaux publics - novembre 1993	1 259,50
Atelier des Vieilles Forges inc.: Entretien ménager - novembre 1993 - Pavillon de la jeunesse, Colisée et secteur sportif de la polyvalente Ste-Ursule	611,00
Jean-Laurent Bélanger: Droits de reproduction d'oeuvre d'art -	

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

répertoire culturel	200,00
Les Ateliers photographiques:	
Photo - page couverture - répertoire culturel	28,89
Atelier 238:	
Remplacement de lettres sur panneaux d'affichage	31,20

Achats - restaurant Pavillon de la jeunesse

Aigles Junior de Trois-Rivières inc. (achat de liqueurs)	557,60
Alexandre Gaudet ltée	657,62 $
Distribution Slush Puppie	524,19
LPM Supérieur inc.	375,31
Croustilles Yum Yum inc.	136,53
Multi-marques inc.	72,67
Boucherie Alex Lamy inc.	28,23
Crémerie des Trois-Rivières	387,00
J. Champagne inc.	291,70
Emballages Bettez inc.	290,80

BIBLIOTHÈQUE

Réseau d'action et d'information pour les femmes:	
Réabonnement à la revue RAIF	34,66
Reliure Bois-Francs inc.:	
Reliure de volumes	389,22
Le Colimaçon:	
Achat de cassettes et de disques compacts - audio adultes et jeunes	239,99
ASTED:	
Achat de 5 exemplaires de brochures Dewey	39,06

Achats de livres

L'Exèdre librairie inc.	380,81
Librairie Clément Morin et fils inc.	855,42
Librairie Poirier inc.	1 195,85

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Baril, Roger:	
Chef de service - matériel roulant - Travaux publics	
154 km - novembre 1993	43,12
Benoît, Jean:	
Technicien en évaluation I - Évaluation	
181 km - du 10 sept. au 30 nov. 1993	50,68
2 sorties - septembre 1993	6,00
Boucher, Réjean:	
Chef de service - parcs & bâtisses - Travaux publics	
949 km - novembre 1993	199,29
Brahic, Gérard P.:	

INITIALES SOUMAIRE
699
INITIALES DU GREFFIER

Chef de service - Évaluation	
3 sorties - novembre et décembre 1993	9,00 $
Frais de déplacement - Québec - cours Code civil	91,45
Dumas, Serge:	
Technicien évaluation I - Évaluation	
8 sorties - du 19 août au 1er déc. 1993	24,00
81 km - décembre 1993	22,68
Lemay, Léon:	
Chef dessinateur - Travaux publics	
44 sorties - du 17 déc. 1992 au 9 déc. 1993	132,00
120 km - novembre 1993	33,60
Marcil, André:	
Chef de service - Approvisionnement	
15 sorties - du 24 fév. au 9 déc. 1993	45,00
Paquin, Maurice:	
Technicien évaluation III - Évaluation	
4 sorties - juillet 1993	12,00
375 km - du 12 mars au 2 sept. 1993	105,00
Thibault, Serge:	
Technicien en évaluation II - Évaluation	
15 sorties - du 28 sept. au 6 déc. 1993	45,00
555 km - du 30 sept. au 2 déc. 1993	155,40

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Germain Déziel:	
Montréal - comité de travail sur le remplacement des réservoirs souterrains	84,70
Jean-Yves Déziel:	
Nicolet - cours gestionnaire MIP - Institut de police du Québec	70,00
Michel Gervais:	
Nicolet - cours d'animateur - Institut de police du Québec	70,00
Louise Goyette:	
Repas - groupe de travail - rencontre du 8 décembre 1993	320,03
Michel Legault:	
Grand-Mère - rencontre des élus et des directeurs de police	28,00
Pierre Moreau:	
Repas - rencontre du directeur général avec l'exécutif de l'Association des cadres	69,00
Ginette Roy:	
St-Hyacinthe - cours de formation sur l'hygiène et la salubrité	225,60

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

Juliette Bourassa	142,94 $

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 8614R-MG

Denis Bouthillier (fond de change)	150,00
Gérard Brahic	46,71
Pierre Gélinas	1 418,47
Jean Hélie	112,81
Gilles Poulin	74,81
Jacques St-Laurent	126,45
Rachel Veilleux	215,73
TOTAL DE LA PAIE BRUTE POUR LA SEMAINE SE TERMINANT LE 11 DÉCEMBRE 1993	336 400,85
TOTAL	931 256,64 $
GRAND TOTAL	1 538 079,53 $

Service de la trésorerie
Le 17 décembre 1993

ADOPTÉE

672-93
Mandat à "Ass. par. en santé sécurité trav. - Section aff. mun." session de form. pour employés ayant à faire face à situations d'agressivité.

IL EST PROPOSÉ PAR : André Noël

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services de l'"Association paritaire en santé et sécurité du travail - Secteur des affaires municipales" pour qu'elle dispense, aux employés municipaux appelés à émettre des contraventions et des avis de correction, une session de formation de 2 jours sur la manière de faire face à des situations d'agressivité impliquant des citoyens dont les comportements son hostiles et violents.

Qu'elle lui verse des honoraires professionnels à cet effet de 2 364,70 $ auxquels s'ajouteront des frais de 16,59 $ par participant et les frais de déplacement, les montants ci-avant mentionnés devant être payés à même les sommes disponibles au poste 02-12-14-1-319 du budget 1993.

ADOPTÉE

673-93
Vente à "Société en commandite Hospitalité Québec" (2713 Cité T.-R.).

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte de vente préparé par Me Claude Mathieu, notaire, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Roger Bellemare

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières vende à la "Société en commandite Hospitalité Québec" le lot 2713 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières. Sans bâtiment.

INITIALES DU MAIRE
701
INITIALES DU GREFFIER

Que cet immeuble soit vendu avec garantie de franc et quitte de toute dette, privilège, hypothèque ou servitude (sauf celles d'utilités publiques), mais sans autre garantie et aux risques et périls de cette Société notamment, mais non restrictivement, en ce qui regarde la nature du sol, sa capacité portante, la profondeur des couches compactes et leur valeur de compacité, la perméabilité du sol et le niveau des eaux souterraines.

Que la Ville garantisse de plus à ladite Société la qualité de son titre sur cet immeuble et qu'elle s'engage à remédier, à ses frais, aux vices ou irrégularités qu'un examen des titres réalisé par un tiers pourrait révéler si sa valeur ou la qualité du titre de propriété de la Société en est affectée.

Que cet immeuble soit vendu pour un prix de 337 500 $ à être payé lors de la signature de l'acte de vente devant donner suie à la présente résolution.

Que l'acte de vente devant donner suite à la présente résolution contienne les clauses, conditions et obligations généralement stipulées dans ce genre de contrat.

Que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit projet d'acte de vente et, généralement, à faire le nécessaire à condition que la compagnie "Les Entreprises H.L.P. inc." ait cédé à la susdite Société les droits que lui conférait le paragraphe 6.1 de la convention reçue par Me Gilles Poulin, notaire, le 5 février 1990 sous le numéro 836 de ses minutes.

ADOPTÉE

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Maire

Greffier

GP/gg

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 6614R-MG

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER